
9
6-C
19
BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE
9
3 G
23

HISTOIRE
DE LA
DÉCADENCE
DE L'EMPIRE
APRÉS
CHARLEMAGNE.

ET

Des Differends des Empereurs avec les Papes au sujet des Investitures, & de l'Indépendance.

Par le P. LOUIS MAIMBOURG, de la Compagnie de JESUS.



Suivant la Copie imprimée.

A PARIS,

Chez SEBASTIEN MABRE-CRAMOISI, Imprimeur du Roy, ruë Saint Jacques, aux Cicognes.

M. DC. LXXXI.



AU ROY

IRE,

JAmais les belles choſes ne ſe font voir avec tant d'éclat, que quand elles ſont oppoſées á leurs contraires. C'eſt par cette raiſon que je fais paroiſtre

l'Hiſtoire de la Décadence de l'Empire, en meſme temps que toute la Terre regarde, avec admiration, ce haut Point de grandeur & de puiſſance, où Voſtre Majeſté à porté la Monarchie Françoiſe par ſes armes victorieuſes, & plus encore par la Paix que Vous avez ſi généreuſement donnée à toute l'Europe, au milieu du glorieux cours de Vos Conqueſtes.

C'eſt, *SIRE*, ce que pas un des Conquerans ni des Heros n'a jamais ſceû faire avant *LOUIS le GRAND*,

GRAND, parceque tous les autres ſe ſont laiſſé entraîner, comme des eſclaves, par la bonne fortune, à la rapidité de laquelle ils n'ont jamais eû la force de réſiſter, & qui les a plus d'une fois emportez dans des précipices. Il n'y a eû juſqu'à maintenant que Vous ſeul qui ayez pû Vous en rendre le maiſtre, en l'arreſtant, & la fixant dans les bornes qu'il Vous a plû de luy preſcrire, pour le ſalut de Vos Ennemis meſmes, que Vous avez domtez par Voſtre puiſſance,

& conſervez par Voſtre generoſité.

Mais, *SIRE*, ce qu'il y à de plus admirable en cela, c'eſt que Voſtre Majeſté en voulant bien ceſſer de vaincre a trouvé juſtement le vray moyen de rendre ſes Victoires éternelles. Car tout ce qu'Elle n'a pas voulu prendre, comme Elle le pouvoit par la force invincible de ſes armes, en continuant la guerre; ceux à qui Elle l'a laiſſé, en leur donnant cette Paix ſans laquelle ils l'alloient bien-tôt perdre, le tiendroient deſormais

de

de Voſtre bonté, comme un bienfait du plus aimable & du plus obligeant Vainqueur qui fut jamais. Ainſi ce que Vous avez rendu aux vaincus, & même ce que, par une grandeur d'ame vraiment heroïque, Vous avez bien voulu ne pas conquerir, ne feront pas moins éclater dans l'Hiſtoire le nom de *LOUIS le CONQUERANT*, que ce que le bien de l'Eſtat Vous a fait retenir de Vos Conqueſtes, qui ont élevé de nos jours la France juſques au comble de la gloire.

Voilà, *SIRE*, un ſujet bien different de celuy que je traite en cét Ouvrage que j'ay l'honneur de preſenter à Vôtre Majeſté pour le tribut de cette année. Tandis que j'y montre la pitoyable décadence de l'Empire Romain, ceux qui écrivent Voſtre Hiſtoire ſont agréablement occupez à repreſenter la plus haute élevation de l'Empire François ſous le Regne du plus victorieux de ſes Monarques, qui va maintenant achever par la

Paix le bonheur qu'il a procuré par la guerre à ses peuples.

C'est ce qui les oblige a faire continuellement des vœux pour Vostre Majesté, comme ils font en luy souhaitant toutes les benedictions du Ciel & de la Terre ; & je puis dire fort sincérement, que de tous ceux qui s'acquitent le plus parfaitement de ce devoir, il n'y en a point qui le fasse avec tant d'ardeur & de zele que celuy qui se sent le plus obligé de tous à un si grand

Roy, à un ſi bon Maiſtre, & à un ſi genereux Protecteur. C'eſt,

SIRE,

DE VOSTRE MAJESTÉ,

Le tres-humble, tres-obeïſſant, & tres-fidelle ſujet & ſerviteur,
LOUÏS MAIMBOURG,
de la Compagnie de JESUS.

SOMMAIRE DES LIVRES.

LIVRE PREMIER.

Le plan & l'idée générale de cette Histoire. L'origine des François, & l'établissement de leur Monarchie. Les grands progrés qu'ils firent sous les Rois de la première race, sous Pepin & sous Charlemagne, & ce que chacun d'eux adjousta par ses conquestes à la Monarchie, jusqu'à ce qu'elle devint ce qu'on appelle l'Empire d'Occident. Le partage que Louïs le Debonnaire fit de la Monarchie Françoise entre ses trois fils, fut la première cause de la décadence de l'Empire. Le partage que fit Lothaire, le racourcit encore beaucoup plus. Louis II. Empereur, son éloge, & ses belles actions. L'ambition lasche de Charles le Chauve, qui pour avoir l'Empire, le reçoit par voye d'election. Carloman fils de Louis le Germanique, se rend maistre de l'Italie; Charles le Gros son frere devient Empereur: sa fin déplorable. Le démembrement de la Monarchie de Charlemagne. Histoire de l'oppression de l'Italie par les Tyrans, qui l'usurperent. L'origine, les commencemens, & les progrés du Grand Othon, & la translation de l'Empire en sa personne aux Allemans. Histoire tragique du Pape Jean XII. Le Concile de Rome sous le Grand Othon. Election du Pape Leon VIII. & son histoire; les raisons pour & contre son élection. La révolte des Romains, & leur défaite. Leon VIII. déposé.

Création du Pape Benoist VI. déposé par Othon. Concile de Latran sous Leon VIII. rétabli par Othon. Le Decret de ce Pape en faveur d'Othon, & celuy du Pape Adrien en faveur de Charlemagne sont examinez. Othon se met en possession des avantages dont jouïssoient les Empereurs Grecs & les François. Punition des révoltez de Rome. Perfidie de l'Empereur Grec Nicéphore Phocas, punie par la défaite de son armée & par sa mort tragique. Le couronnement, la victoire, & le mariage du jeune Othon, avec la Princesse Théophanie. La mort du Grand Othon. Révolte de Cincius à Rome, & l'exécrable parricide commis en la personne du Pape Benoist VI. par l'Antipape Boniface. Descente & progrés de l'armée des Grecs en Italie. Othon II. les va combatre. Histoire tragique de la cruauté qu'il exerça sur son passage à Rome. La vengeance qu'en prirent les Italiens, qui luy firent perdre en suite la bataille contre les Grecs. La prise, le rachapt, & la mort de ce Prince. Othon III. son fils luy succede. Nouveaux troubles dans Rome excitez par l'Antipape Boniface. L'élection du Pape Iean XV. & la tyrannie de Crescentius. Histoire du fameux Gerbert Archevesque de Reims & du Pape Iean XV. qui le fit déposer. Les deux Conciles de Reims & celuy de Mouzon. Histoire de Hugues Capet, de Charles Duc de Lorraine, & de son neveu Arnoul Archevesque de Reims.

LIVRE SECOND.

Voyage de l'Empereur Othon III. en Italie, où il est couronné à Milan & à Rome. Il fait élire Pape Brunon son parent, qui prit le nom de Grégoire V. Dissertation historique sur l'origine de l'élection des Empereurs & du College Electoral qui ne vient ni de Grégoire ni d'Othon. Histoire de la Comtesse qui prouva l'innocence de son mari par l'épreuve du feu. Second voyage de l'Empereur Othon en Italie. Histoire tragique du tyran Crescentius & de l'Antipape Iean Philagathus. Exaltation de Gerbert au Souverain Pontificat sous le nom de Silvestre II. Sa défense, son éloge, ses belles actions, & sa mort. Celle d'Othon III. & son éloge. Election de Saint Henri Empereur, & ses trois voyages tres-heureux en Italie. Les victoires qu'il remporta sur le Tyran Ardouin, sur les Grecs, & sur les Sarasins. Sa conference avec le Roy Robert sur la Meuse prés de Mouzon. Sa mort, & l'élection de Conrad Duc de Franconie, dit le Salique. Le couronnement, les exploits, & les victoires de cét Empereur en Allemagne & en Italie; sa mort, & l'élection de son fils Henri III. Histoire de la desolation de l'Eglise Romaine sous la Tyrannie de trois Antipapes seans en mesme temps. L'élection de Grégoire VI. qui se déposa au Concile de Sutri. Clement II. est mis en sa place par l'Empereur. La mort de cé Pape. Création de Damase II. Histoire de Hildebrand Moine de Clugny & de Brunon Evesque de Toul, qui

qui fut fait Pape par Henri III. comme aussi Victor III. Mort de l'Empereur. Son fils Henri IV. luy succede. Histoire de Godefroy Duc de Lorraine, du Prince Frideric son frere qui fut Pape sous le nom d'Estienne X. & des Comtesses Beatrix & Mathilde. Le Pape Nicolas II. célebre le Concile de Rome. Son traité avec les Princes Normans qui se font feudataires du Saint Siége. Histoire de l'élection du Pape Alexandre II. & du Schisme de Cadaloüs & de la guerre que cét Antipape fit à Rome. Changement dans la Cour de l'Empereur en faveur du Pape Alexandre, par l'adresse de Saint Annon Archevesque de Cologne. Histoire admirable de Pierre Aldobrandin, qui passa par le feu à la veüe de tous les Florentins sans se brûler, pour soustenir que son Evesque estoit simoniaque, & ce que fit à cette occasion le Pape Alexandre II. au Concile de Rome. Suite de l'histoire de l'Antipape Cadaloüs; sa condamnation au Concile de Montoüe, où le Pape Alexandre II. est reconnu des deux partis. La mort, & l'éloge de ce Pontife.

LIVRE TROISIÉME.

L'Origine des Investitures. Les grands biens que les Empereurs, les Rois, & les autres Princes ont donnez aux Eglises. L'hérésie des Simoniaques. Le droit de Régale, & son origine. En quoy consiste précisement le differend qui fut entre les Papes & les Empereurs. L'élection de Grégoire VII. Son éloge,

ge, & son portrait. Les mesures qu'il prend pour agir contre l'Empereur Henri IV. duquel il obtient le consentement. Les causes de la rupture entre le Pape & l'Empereur. Le Concile de Rome, où le Pape excommunie & dépose Henri. Les Conciliabules de Wormes & de Pavie contre le Pape. Les Comtesses Beatrix & Mathilde se déclarent pour Grégoire. Godefroy le Bossu mari de Mathilde est pour l'Empereur qu'il sert avec beaucoup de gloire. La mort de ce Duc, son éloge, & son portrait. Réfutation de la calomnie contre Grégoire à l'occasion de la Comtesse Mathilde qu'il dirigeoit. La ligue du Pape avec la plus grande partie de l'Allemagne, contre Henri. La penitence forcée qu'il se résolut de faire pour obtenir son absolution. La nouvelle rupture de cét Empereur avec le Pape. & ses causes. La donation de la Comtesse Mathilde. L'élection de Rodolphe Duc de Swabe, contre Henri à la Diéte de Forcheim. Concile de Rome, où Grégoire excommunie tous les Laïques qui donnent les Investitures des Benefices, & tous ceux qui les reçoivent. Les raisons pour & contre les Investitures. Conciliabule de Brixen où l'Empereur fait déposer Grégoire & elire Guibert de Parme Antipape. La bataille de l'Ellestre, où Rodolphe élû Empereur contre Henri perdit la vie. Henri se rend maistre de Rome, où il se fait couronner par son Antipape. Retraite du Pape Grégoire VIII. à Salerne, & sa mort. Le Pontificat de Victor III. & l'élection à Urbain II. La revolte de Conrad contre l'Empereur son pere, & sa punition. Le Concile

Concile de Plaisance & celuy de Clermont, où le Pape Urbain II. modifie le Decret de Grégoire contre les Investitures. Le Pontificat de Pascal II. Histoire de Saint Anselme Archevesque de Cantorbery, de Henri Roy d'Angleterre, & du Pape Pascal au sujet des Investitures & de l'hommage des Evesques. La révolte du jeune Henri contre l'Empereur son pere. La conspiration de la plusspart des Princes contre cét Empereur. Histoire déplorable de la trahison que luy fit son fils, qui le dépouilla de l'Empire. Sa mort chrestienne, son eloge, & son portrait.

LIVRE QUATRIÉME.

HEnri V. prend possession de l'Empire. Le Concile de Guastalle, où le Pape Pascal renouvelle les Decrets de ses prédecesseurs contre les Investitures. Le portrait de Henri V. fait par l'Abbé Suger, & celuy de Loüis le Gros tout contraire à celuy-là. Histoire du voyage de Pascal en France, & la conference de Chaalons avec les Ambassadeurs de Henri. Concile de Troye. Le voyage de l'Empereur en Italie; son traité avec le Pape Pascal touchant les Investitures. La rupture de ce traité par une condition que l'Empereur y avoit mise. L'histoire de la détention du Pape dans l'Eglise de Saint Pierre, de sa prison, & de sa delivrance ensuite d'un nouveau traité par lequel le Pape donne à l'Empereur le privilege des Investitures. Le couronnement de Henri. Histoire de la division qui fut entre le Pape & les Cardinaux à l'occasion du privilege

des Investitures. Dispute celebre touchant les Investitures par la crosse & par l'anneau, pour sçavoir si elles emportent une héresie. Plan de la doctrine d'Ives de Chartres sur ce sujet. Histoire du Concile de Latran sous le Pape Pascal II. où le privilege des Investitures donné par ce Pape à Henri V. fut cassé. Nouveau soulevement en Allemagne contre l'Empereur. La mort de la Comtesse Mathilde, & son éloge. Lé IV. Concile de Latran sous le Pape Pascal, Le second voyage de l'Empereur en Italie, où il se rend maistre de tout, & se fait couronner dans Rome par l'Archevesque de Braga Maurice Burdin. Histoire de cét Archevesque. La mort de Pascal, & l'éléction de Gelase II. Histoire de l'horrible violence qu'on luy fit en mesme temps qu'il fut élû. Henri le chasse de Rome, & fait élire l'Antipape Maurice Burdin. La retraite du Pape Gelase en France, où il mourut. L'élection du Pape Calliste II. Sa négotiation avec l'Empereur, qui se rend prés de Mouzon avec une armée de trente mille hommes. L'histoire du Concile de Reims où les Investitures par la crosse & par l'anneau sont condamnées. Réception du Pape à Rome. La prise & la fin tragique de l'Antipape Burdin. Les Princes obligent l'Empereur à s'accommoder avec le Pape. Le Concile de Latran sous Calliste II. où le differend des Investitures fut terminé. La ratification de cette paix à la Diéte de Wormes. Dissertation historique touchant l'hommage & le serment de fidelité deû par les Evesques. Mort du Pape Calliste auquel Honorius II. succede. La mort de l'Empereur

Henri V. L'Election de Lothaire II. Le Schisme de Pierre de Leon dit Anaclet, contre le Pape Innocent II. Les belles actions de Lothaire, qui retablit deux fois le Pape, & sa mort. Election de Conrad III. Commencement de la revolte de l'Italie contre l'Empire. Histoire de l'heresiarque Arnaud; son portrait, ses erreurs, & les horribles desordres qu'il fit dans Rome. Les Arnaudistes se revoltent contre les Papes, & sont domptez par Eugene III. Mort de l'Empereur Conrad.

LIVRE CINQUIÉME.

L'Election de l'Empereur Frideric Barberousse. L'origine des Guelphes & des Gibelins. Rupture entre le Pape Eugene & l'Empereur au sujet de l'Archeveſché de Magdebourg. Mort du Pape Eugene. Anastase IV. luy succede, & termine le differend. Election du Pape Adrien IV. Histoire admirable de la fortune de ce Pape. Nouvelle revolte des Arnaudistes, qui font revenir leur Patriarche Arnaud, qu'on Chasse une seconde fois de Rome. Premier voyage de Frideric en Italie, où il reduit les rebelles, & delivre le Pape de la persecution des Arnaudistes. La fin tragique d'Arnaud de Bresse, qui fut pendu à Rome. Histoire du nouveau démeslé touchant l'independance entre l'Empereur Frideric & le Pape Adrien, qui reconnoist enfin l'independance des Empereurs. Le second voyage tres-glorieux de Frideric en Italie. Nouvelles brouilleries entre l'Empereur & le Pape au sujet de l'hommage

des

des Evesques. Mort du Pape Adrien. Histoire du Schisme entre le vray Pape Alexandre III. & l'Antipape Victor IV. soustenu par Frideric. Le Conciliabule de Pavie, où l'élection de Victor est confirmée. Retour de Frideric en Allemagne; autre voyage de ce Prince en Italie, où il fait couronner l'Imperatrice à Rome par l'Antipape Pascal III. successeur de Victor. Suite du Schisme sous l'Antipape III. successeur de Pascal. Histoire de la réconciliation de l'Empereur Frideric avec le Pape Alexandre III. & de la paix qui se fit entre eux à Venise. Concile de Latran sous Alexandre. La mort de ce Pape & celle de l'Empereur Frideric à la guerre Sainte. Le Regne de son Fils Henri VI. Schisme dans l'Empire entre Philippe Frere du feu Empereur & Othon de Saxe. Mort de Philippe, auquel Othon succede. Rupture entre cét Empereur & le Pape Innocent III. qui l'excommunie, & fait en sorte qu'on le dépose, & qu'on élit en sa place Frideric II. La mort d'Othon aprés la perte de la bataille de Bovines. Le Regne de Frideric, & son alliance avec la France. Innocent IV. excommunie & dépose Frideric au Concile de Lyon, & fait élire en sa place Henri Lantgrave de Thuringe, & puis Guillaume Comte de Hollande. La mort de Frideric. Le Regne de Conrad son fils. Nouveau Schisme dans l'Empire entre Richard Roy d'Angleterre & Alphonse Roy de Castille. L'election de Rodolphe Comte d'Habsbourg. L'origine, l'éloge, & le portrait de cét Empereur. Le Regne d'Adolphe de Nassau, & celuy d'Albert d'Autriche.

triche. L'élection de l'Empereur Henri VII. Pitoyable état de l'Italie dechirée par les deux factions des Guelphes & des Gibelins. Expedition glorieuse de Henri en Italie ; son Couronnement à Rome. La nouvelle rupture qui se fit entre luy & le Pape Clement V. au sujet de l'indépendance. L'heureux commencement de la guerre qu'il entreprend. Sa mort, & son éloge.

LIVRE SIXIÉME.

Schisme entre les Cardinaux qui dura plus de deux ans pour l'élection d'un Pape. La maniére extraordinaire dont Iean XXII. fut élû. L'origine, & le portrait de ce Pontife. Grand Schisme dans l'Empire pour les deux elections qui se firent de Louis de Baviére & de Frideric d'Autriche. L'éloge, & le portrait des deux Elûs. La Bataille d'Eslingen où tous deux s'atttibuérent la victoire. La Bataille de Muldorf, où Frideric vaincu & fait prisonnier, céda l'Empire a Louis de Baviére. Les veritables causes de la rupture qu'il y eût entre le Pape & cét Empereur. Les Gibelins l'emportent sur les Guelphes. Monitoire du Pape contre Louis. Le Pape veut disposer de l'Empire. Louis s'y oppose, & maintient son indépendance. La protestation solennelle contre le Pape. Son Manifeste ; son arrivée à Trente, où tous les mecontens du Pape se joignent à luy, & entre autres deux grands Partis de Cordeliers qui s'estoient separez du Pape, Histoire du premier parti de ces Cordeliers, qui

qui sous prétexte d'une plus étroite observance, avoient fait un scandaleux Schisme dans l'Ordre. Histoire du second parti composé du Général Michel de Cesene, & de ses partisans qui s'opposerent aux trois Constitutions de Jean XXII. qu'ils prétendoient estre contraires à celle de Nicolas III. touchant la pauvreté de Jesus-Christ & des Apostres. Dissertation historique sur cette célebre controverse. L'entrée & les progrés de Louis en Italie. Il se fait couronner à Rome. N'ayant pû fléchir le Pape qui l'excommunioit toujours, & vouloit qu'il quittast l'Empire, il se resolut enfin à faire elire un autre Pape. Histoire de la deposition qu'il fit faire à Rome de Iean XXII. Il fait elire en suite Pierre de Corbaria Cordelier, qui prit le nom de Nicolas V. L'histoire de ce Cordelier & de ce Schisme. L'histoire de Michel de Cesene & Guillaume Okam, qui s'enfuyent d'Avignon, & se rendent auprés de l'Empereur à Pise, & le suivent en Baviére. Histoire de la penitence de Pierre de Corbaria, qui s'alla rendre au Pape à Avignon. La mort du Pape Iean XXII. & ce qu'il crût de la vision Beatifique avant le jour du Iugement. Grande imposture de Calvin sur ce sujet. La fin de Michel de Cesene & celle de Guillaume Okam. La défense de ce celebre Cordelier contre Bzovius Iacobin. Les efforts tres-frequens & inutiles de l'Empereur Louis de Baviére auprés des Papes Iean XXII. Benoist XII. & Clement VI. pour obtenir son absolution. Par quelles voyes elle luy fust toûjours refusée ; toute

toute l'Allemagne en suite est pour luy, & déclare l'Empire absolument independant des Papes. La célebre Constitution de Louïs sur cela, & son second Manifeste. Clement VI. l'excommunie de nouveau, & fait élire par quelques Princes contre luy Charles de Luxembourg. On demeure ferme dans l'obéïssance de Louïs. La mort de cét Empereur. Ce que l'on peut dire pour sa défense. L'élection de Gunter Comte de Schafwartzenbourg contre Charles IV. Le Traité fait entre eux par lequel l'Empire demeure à Charles. Son honteux & malheureux voyage en Italie. Son Regne paisible en Allemagne; où il fait la fameuse Bulle d'Or, depuis laquelle l'Empire est toûjours demeuré à peu prés dans l'état où il est encore aujourd'huy, sans que les Empereurs ayent plus rien entrepris sur les Papes, ni les Papes sur les Empereurs.

HISTOIRE

HISTOIRE DE LA DÉCADENCE DE L'EMPIRE APRÉS CHARLEMAGNE.

LIVRE PREMIER.

On a veû dans l'Hiſtoire de l'Arianiſme la décadence de l'Empire d'Occident aprés la mort du grand Conſtantin, & les terribles révolutions qui s'y firent, juſques à ce qu'il fut entierement détruit ſous le pitoyable Auguſtule, par le Roy des Herules Odoacer, qui ſe rendit maiſtre de Rome. La ruine de l'Empire d'Orient, par une funeſte ſuite du Schiſme des Grecs, eſt repreſentée dans l'Hiſtoire que j'ay écrite de ce

 mal-

malheureux Schisme, qui en fut la cause. L'Histoire des Iconoclastes a fait voir le merveilleux renouvellement de l'Empire d'Occident, lors qu'il fut transferé à Charlemagne, qui en joignant ce qu'il avoit receû des Rois de France ses Predecesseurs, & ses grandes conquestes à la Ville de Rome, qui le reconnut pour son Souverain, le rendit plus florissant encore qu'il n'avoit esté sous les vieux Empereurs Romains. Maintenant, afin que j'acheve de faire connoistre quelle a esté la destinée des deux Empires, je veux representer la décadence de celuy de l'Occident depuis la mort de Charlemagne, jusques à ce qu'en suite des grands differens que les Empereurs Allemans eûrent avec les Papes, il fut enfin comme rélegué au-delà de ses anciennes bornes, & réduit en l'estat où nous le voyons aujourd huy, n'ayant presque plus que l'ombre d'un si grand nom.

J'avoûë que les difficultez que j'ay bien veû qui se rencontreroient dans l'execution d'une si haute entreprise, m'en pouvoient, & mesme m'en devoient peut-estre raisonnablement détourner : mais la grandeur & l'importance d'un si beau sujet ont eû des charmes & des attraits si puissans pour m'y engager, que je n'ay pas eû ou assez de prudence, ou assez de force, pour resister à une tentation aussi douce que celle que l'on peut avoir de travailler fort agréablement sur une matiére qui renferme les plus belles choses du monde. En effet,

c'est

c'eſt là qu'on verra d'abord la Monarchie Françoiſe dans toute l'étenduë de ſa puiſſance & de ſa gloire, & l'Egliſe Romaine élevée ſous les Empereurs François, au plus haut point de ſa grandeur. Je feray voir en ſuite par quelle étrange révolution l'Empire eſtant tombé ſous la puiſſance des Tyrans Lombards, fut tranſporté aux Saxons, qui en s'élevant abbaiſſerent la majeſté des Souverains Pontifes, qu'on vit réduits à une miſerable ſervitude ſous ces nouveaux Maiſtres, Les Princes de Suaube, & ceux de Baviére paroiſtront aprés ſur la ſcene, où l'on pourra voir les funeſtes & ſanglantes tragédies qu'on y fit, par les Schiſmes, & par les guerres qu'il y eût, au ſujet des inveſtitures & de l'indépendance, entre les Empereurs & les Papes, qui ſe ſervant de l'un & de l'autre glaive durant ces troubles, ſe releverent enfin ſur les ruines de ceux qui croyoient les devoir abbaiſſer. Ainſi j'auray la ſatisfaction de ne pas ſortir de mon caractere; de demeurer toujours, comme j'ay fait juſques à maintenant, dans les termes de ma profeſſion; & d'écrire l'Hiſtoire, en ſorte qu'une des plus belles parties de celle de l'Egliſe ſe trouve utilement, & agréablement mélée avec celle des Empereurs & des Rois qui doivent paroiſtre dans mon ouvrage. Je l'entreprens ſous la protection toute-puiſſante de la grace divine, qui m'a heureuſement conduit, & fortement ſoûtenu dans les autres; & je le vais commencer, en faiſant

connoiſtre d'abord en peu de mots, par quels degrez la Monarchie Françoiſe eſtoit montée à ce comble de gloire & de puiſſance où elle ſe trouvoit, lors que Charlemagne prit le glorieux titre d'Empereur, & qu'en ſuite elle devint ce que l'on appelloit en ce temp-là l'Empire d'Occident.

Les plus vaillans peuples de la Germanie, tant ceux qui, dés le temps du premier
Tit. Liv. Dec. 1. l. 5. Tarquin Roy des Romains, paſſerent de la Gaule Celtique au-delà du Rhin, & s'emparerent du païs qu'on appelle aujourd'huy
Bucherii Belg. Romanum l. 6. Franconie, que les autres Germains originaires habitans de ces vaſtes régions qui ſont entre le Rhin, l'Elbe, le Mein, & l'O-
ANN. 200. céan Septentrional, ſe liguerent environ l'an deux cens de Jeſus-Chriſt, ſous le nom de Francs, de François, ou de libres, pour ſe maintenir dans leur liberté contre les Romains. Ils firent ſouvent des irruptions dans leurs terres au-deçà du Rhin, où la fortune ne leur fut pas trop favorable, juſ-
400. ques a ce qu'enfin aprés plus de deux cens ans de combats, pour la poſſeſſion d'une
415. partie de la Gaule Belgique, l'Empire Romain commençant de tendre manifeſtement à ſa ruine ſous l'Empereur Honorius,
Proſper & Caſſiod. in Chron. Bucher. l. 14. Belg. Rom. on permit aux plus puiſſans d'entre eux, appellez François Saliens, du nom de leur contrée ſituée le long de la Sale ou de l'Iſſel, de s'établir entre la Meuſe & le bas Rhin vers Cologne, juſqu à l'embouchûre de ces deux fleuves.

Peu

Peu de temps aprés, comme les autres peuples ſortis des parties Septentrionales de la Germanie ſe furent jettez dans les Gaules, qu'ils partageoient en differens Royaumes, les François s'eſtant avancez dans le Brabant & le pais de Liége, qu'on appelloit alors Tongrie, y jetterent auſſi les fondemens de leur nouvelle Monarchie, & y élûrent Pharamond leur premier Roy. Aprés que celuy-cy eût pourveû à la ſeureté & au bon gouvernement de ſon Royaume par la fameuſe Loy Salique, ſon fils Clodion entrepit d'en étendre les bornes par les armes, comme il fit, en conquerant toutes les Provinces qui ſont compriſes entre les riviéres de Somme & de l'Eſcaut. Le brave Aëtius, qui ſouſtenoit lui ſeul, par ſon courage, & par ſa bonne conduite, les reſtes de l'Empire, ayant eſté brutalement tué par Valentinien III. Merovée ſe rendit maîſtre de la premiére Germanique, qui comprend le Palatinat au-deça du Rhin, & l'Alſace; & de la ſeconde Belgique, c'eſt-à-dire de la Picardie, avec une grande partie de la Champagne. La pluſpart des Villes qui ſont entre les riviéres de Seine & de Loire, & ſur tout Paris, Orleans, & Sens, craignant de tomber ſous la domination des Viſigots Ariens qui regnoient au delà de la Loire, aimerent mieux ſe donner aux François, quoy-que Payens; ce qu'elles firent par le conſeil & par l'entremiſe de leurs Eveſques, ſous les Regnes de Childeric & du grand Clovis,

ANN. 420.

429.

445.

Greg. Turon lib. 2. c. 9 Ado. Sigeb. Chron.

Ado Vienn Sidon. Apollin. Paneg. ad Avit.

Sigebert. Bretagne, soûmit à son Empire, par la fa-
Aventin. l. 3. meuse victoire de Tolbiac, les païs habitez par les Allemans, les Suéves, & les Bavarois, qu'il fit tributaires de sa Couronne, à laquelle depuis son Baptesme il unit ce

503. Greg. Turon. lib 2 c.40. *Cararic, Sigebert le Boiteux. Ragnacaire.* qu'on appelle maintenant le Duché de Bourgogne. Il s'empara des Estats de Te-roûënne, de Cologne, de Ca[illegible] possed par des Princes François [illegible] qui ayant eûs en partage, [illegible] pr titre & la qualité de R[illegible] s a

508. Greg. Turon. l. 2. Aimoin. l. 1. vaincu en bataille ra[illegible] ot tué de sa propre mai[illegible] ar [illegible] sous ses loix [illegible] A [illegible]scogne, & [illegible] t depuis le [illegible] ne à la ref[illegible] ng [illegible]vence, [illegible] bi [illegible]ric Roy [illegible] la mo

514. Greg. [illegible]ron l [illegible] Aimo[illegible] l 2. [illegible] bert. qui p[illegible] Fran[illegible] firen[illegible] [illegible]te du [illegible] Bou[illegible] [illegible]he

5[illegible]

réünit toute la Monarchie sous un seul Roy, elle avoit pour bornes à l'Orient, les montagnes de Bohéme, & les riviéres d'Elbe & d'Ins; au Septentrion, l'Océan Germanique; à l'Occident, la mer Océane, depuis les Pyrenées jusqu'à l'emboucheure du Rhin; & au Midi, la Mer Mediterranée & les Alpes.

Il est vray que les Successeurs de ce Monarque ayant abandonné le soin ...es par leur foiblesse; & les factions ... des deux Palais de Neustrie & ...e ayant armé les François les uns ...autres, plusieurs peuples se ré... plusieurs Comtes ... ...rovince s'érigere... ...eurs Gouvernem... ...oit que la Mona... ...lement deme... & dechirée ... ...oit bientost a... toujours visi... ...rotection tou... ...rinces issus ... la ...le, à sçavoi... ...os, ...el, & son... ...et, ...ires du Pa... ...au- ...rés avoi... ...lles, ...puni le... ...abli- ...estat ... encore ...it ... obligea ... Couronne à Pe-

ANN. 690. 714. 741.

La Genealog. de la seconde branche de nos Rois, par Laur. Turquois. Ann. inc. Auth. Aimoin. l. 4. Sigebert. Marian. Scot.

ANN. 488. Greg. Turon. Aimoin. l. 1. Sigebert.
qui fit par ses conquestes la plus florissante
Monarchie de son temps. Car il conquit
tout l'Estat de Soissons, que les Romains
tenoient encore, & qui s'étendoit jusques
au Rhin : aprés quoy il réduisit sous sa
495. Aimoin. Sigebert. Aventin. l. 3.
puissance le Brabant, la Normandie, & la
Bretagne; soûmit à son Empire, par la fameuse
victoire de Tolbiac, les païs habitez
par les Allemans, les Suéves, & les Bavarois,
qu'il fit tributaires de sa Couronne, à
laquelle depuis son Bapteîme il unit ce
503. Greg. Turon. lib 2 c.40. *Caravic, Sigebert le Boiteux. Ragnancaire.*
qu'on appelle maintenant le Duché de
Bourgogne. Il s'empara des Estats de Teroüenne,
de Cologne, de Cambray, possedez
par des Princes François ses parens, qui les
ayant eûs en partage, avoient aussi pris le
titre & la qualité de Roy. Enfin aprés avoir
508. Greg. Turon. l. 2. Aimoin. l. 1.
vaincu en bataille rangée les Visigots, &
tué de sa propre main leur Roy Alaric, il
rangea sous ses loix l'Auvergne, l'Aquitaine,
la Gascogne, & generalement toutes les
Gaules, depuis le Rhin & le Rhone jusqu'à
l'Océan, à la reserve du bas Languedoc &
de la Provence, qu'il voulut bien ceder à
Theodoric Roy d'Italie.

Aprés la mort du grand Clovis, ses qua-
514. Greg. Turon l 3 Aimoin. l 2. Sigebert.
tre fils, qui partagerent entre eux la Monarchie
Françoise, l'augmenterent encore,
comme firent aussi leurs Successeurs, par la
conqueste du Royaume de Thuringe, & de
celuy de Bourgogne, qui comprenoit alors
la Franche-Comté, le Dauphiné, la Savoye,
536. le païs des Suisses, la Provence & le
Piémont, & par la reduction du haut Langue-

guedoc, & des Saxons au-delà du Rhin : ANN. 644.
de sorte qu'à la mort de Dagobert, qui réünit toute la Monarchie sous un seul Roy, elle avoit pour bornes à l'Orient, les montagnes de Bohéme, & les riviéres d'Elbe & d'Ins ; au Septentrion, l'Océan Germanique ; à l'Occident, la mer Océane, depuis les Pyrenées jusqu'à l'embouchcure du Rhin ; & au Midi, la Mer Mediterranée & les Alpes.

Il est vray que les Successeurs de ce grand Monarque ayant abandonné le soin des affaires par leur foiblesse ; & les factions des Maires des deux Palais de Neustrie & d'Austrasie ayant armé les François les uns contre les autres, plusieurs peuples se révolterent, & plusieurs Comtes ou Gouverneurs de Province s'érigerent en Souverains dans leurs Gouvernemens : de-sorte qu'il sembloit que la Monarchie Françoise, miserablement demembrée par les usurpateurs, & dechirée par les guerres civiles, seroit bientost anéantie. Mais ANN. 690.
Dieu qui l'a toujours visiblement soustenuë par une protection toute particuliere, 714. 741.
suscita des Princes issus des Cadets de la Maison Royale, à sçavoir Pepin le Gros, Charles Martel, & son fils Pepin le Bref, tous trois Maires du Palais des deux Royaumes, qui aprés avoir reduit les rebelles, dompté & puni les Tyrans, la rétablirent en un estat plus florissant encore qu'elle n'avoit jamais esté. Cela obligea les François à transporter la Couronne à Pe-

La Genealog. de la seconde branche de nos Rois, par Laur. Turquois. Ann. inc. Auth. Aimoin. l. 4. Sigebert. Marian. Scot.

ANN. 754. 756. à Pepin, qui poussa ses conquestes jusques bien avant au-delà des Alpes, où il prit sur les Lombards, & retint en toute Souveraineté, l'Exarcat de Ravenne, ou la Romagne, & la Pentapole, ou Marche d'Ancone. dont il donna le domaine au Pape & à l'Eglise.

Son fils Charlemagne, qui par le déceds de Carloman son frere, posseda seul toute cette grande Monarchie, la rendit beaucoup plus puissante, & d'une étenduë bien plus vaste, par ce nombre infini de victoires qu'il remporta par tout où son courage, sa justice, sa piéte, & son zele pour la Religion, l'obligérent à porter ses armes, que Dieu, qui avoit résolu d'en faire le plus grand Prince de la terre, favorisa toujours dans toutes les guerres qu'il entreprit. Car dans celles qu'il fit au-delà des Alpes, particuliérement pour la défense du Saint Siége, il détruisit entierement le Royaume des Lombards, par la prise du dernier de leurs Roys; vainquit, & repoussa les Grecs jusques au fond de la Calabre, & receût enfin le serment de fidélité des Romains, qui achevant de secoûër le joug de ces miserables vaincus, dont ils avoient trop long-temps souffert la tyrannie, & desquels ils ne pouvoient plus esperer de protection, se donnerent à ce grand Roy. En mesme temps il enrichit l'Eglise d'une bonne partie de la dépoüille des Lombards & des Grecs, en l'élevant de la bassesse de sa premiere pauvreté à ce haut point de gran-

V. Hist. Iconoclast l. 3. & 4. & Auth. ibi citat.

774. 788. 796.

Ann. Franc. Eginbard. Ann. Bertin. Vit. Car. M. inc. Auth. Hist. des Iconocl. l. 4.

grandeur temporelle, qui en étenduë de domaine & en richesses l'égale encore maintenant aux plus grands Princes. Ainsi depuis les Alpes jusques à la Basse Calabre, à l'autre extrémité de l'Italie, Charlemagne en estoit absolument le maistre, aussi-bien que des Isles & des Royaumes de Corse & de Sardaigne. ANN. 796.

D'autre part, dans ces frequentes & fameuses expeditions qu'il fit en Allemagne contre les Saxons tant de fois rebelles, & les autres Peuples qui s'estoient liguez contre lui, il subjugua toutes ces vastes Régions qui sont entre le Rhin & la Vistule, la mer Baltique & le Danube; soumit au Loix de son Empire la Baviére, l'Autriche, la Hongrie jusqu'au fleuve Tibisque, la Dacie, la Crotie, la Stirie, la Carinthie, l'Istrie, le Frioul, la Dalmatie, & poussa mesme ses conquestes, aprés avoir vaincu les Huns ou les Avares, jusques aux confins de la Bulgarie & de la Thrace; enfin, pour étendre les bornes de sa Monarchie aussi-bien du costé de l'Occident qu'il avoit fait par tout ailleurs, il fit la guerre au-delà des Pyrenées aux Sarasins, & conquit sur eux tous ces Royaumes & toutes ces Provinces qui sont entre l'Ebre & les Monts, la Mer Océane & la Mediterranée, avec les Isles Baléares.

Voila le florissant estat où se trouvoit la Monarchie Françoise, qui surpassoit infiniment toutes les autres, lors que Charlemagne, aprés avoir domté les Rebelles de

ANN. 800. Bénevent, estant allé à Rome, pour y connoistre lui-mesme en personne, & en qualité de Souverain, de l'attentat que l'on avoit commis contre le Pape Leon III. y fut proclamé solennellement Auguste & Empereur d'Occident le jour de Noël de l'année huit cens, par les François & par les Romains, & couronné & sacré par le Pape, qui fut ensuite le premier à luy rendre ses devoirs. Il est tout évident, que comme ce grand Roy possedoit déja & la Ville de Rome & l'Italie, il ne receût en cette occasion qu'un titre, dont mesme il ne se soucioit point du tout, & qu'il ne prit, contre son inclination, que pour satisfaire à l'ardent desir de ses Sujets, & sur tout des Romains, qui souhaitoient passionnément d'avoir un Empereur d'Occident, puis que celuy de Constantinople, qui n'avoit plus qu'un petit coin de la Calabre avec la Sicile, n'estoit plus en estat de l'estre. Ensuite l'on ne peut nier que la Monarchie Françoise composée de tous les Estats que ce Prince toujours victorieux avoit unis à sa Couronne, ne fust uniquement ce qu'on appelloit alors l'Empire d'Occident, & consequemment que, selon la Loy fondamentale de la France, il ne deust passer par succession à ses descendans en ligne masculine. C'est ainsi que Louïs le

Hist. Inconoc. l. 4. Eginhard.

814. Debonnaire, l'unique fils legitime qui luy restoit quand il mourut; receût de luy seul tout ce grand Empire, qu'il conserva toujours en son entier, en gardant l'alliance & le traité que Charlemagne avoit fait avec Nicephore Empereur des Grecs.

Il

ANN. 817.

Il eſt vray qu'il reſolut d'abord d'imiter la ſage conduite de ſon pere. Car dans le premier partage qu'il fit entre ſes trois fils Lothaire, Pepin, & Louïs, il ne voulut pas ſouffrir que l'Empire fuſt demembré. Il y aſſocia Lothaire ſon aiſné; & le déclara ſon unique ſucceſſeur en cette auguſte qualité d'Empereur, luy laiſſant tout, à la reſerve du Royaume d'Aquitaine, qui fut pour Pepin, & de celuy de Baviére, qu'il donna à Louïs, à condition qu'ils ſeroient ſoumis à leur frere. Mais quelque temps aprés il changea de reſolution, ce qui fut la premiere cauſe de la décadence, & enfin de la ruine de l'Empire. L'amour exceſſif qu'il portoit à l'Impératrice Judith ſa ſeconde femme & l'extréme tendreſſe qu'il avoit pour Charles, qu'il eût de cette Princeſſe, fit premierement qu'il l'avantagea beaucoup pardeſſus ſes freres, en luy donnant une partie tres-conſiderable de ce qui devoit un jour eſtre à Lothaire, d'où naſquit cette guerre impie que les trois Princes firent à leur pere, qu'ils dépouillerent de l'Empire; & puis quand il fut rétabli, il en fit un dernier partage, par lequel, en laiſſant les Royaumes d'Aquitaine & de Baviére comme auparavant à Pepin & à Louïs, il diviſa tout le reſte en deux parts; à ſçavoir, l'Orientale, qui s'étendoit depuis la Meuſe juſqu aux extrémitez de l'Allemagne, & l'Occidentale, depuis le

Nequaquam nobis nec his qui ſanum ſapiunt viſum fuit, ut amore filiorum aut gratiâ, unius Imperii à Deo nobis conſervati diviſione humanâ ſcinderetur. Charta Divif. Imper. t. 1. Capitular. Reg. Francor.

In quibus poſt deceſſum noſtrum ſub ſeniore fratre reguli poteſtate potiantur. Ibid.

Ut poſt obitum ſuum omnia regna que ei tradidit Deus per manus Patris ſui, ſuſciperet, atque haberet nomen & Imperium Patris.

Thegan. c. 21. de Geſt. Lud. Pii. ANN. 818. Nithard. l. 1. Vit. Ludov. Pii, Thegan de Geſt. Ludov.

ANN. 838. le mesme fleuve jusqu'à l'Ocean. La premiére fut à Lothaire avec l'Italie & le titre
Nithard. Vit. Ludov. Pii, Aimoin. d'Empereur, & Charles eût la seconde ; & comme Pepin mourut quelque temps aprés, il eût aussi tout le Royaume d'Aquitaine, que Loüis lui donna, à l'exclusion des enfans du Prince défunt.

839. L'Empereur estant mort, Lothaire qui avoit dissimulé jusqu'alors le chagrin que ce partage luy donnoit, non seulement
840. prétendit devoir estre Souverain, comme Empereur, dans toute la Monarchie Françoise, selon la premiére disposition de son Pere, mais il fit aussi tous ses efforts pour dépoüiller ses deux freres de leur Estats. Cela les obligea d'unir leurs armes contre
841. luy; de sorte qu'on en vint à cette sanglan-
Nithard. l. 3. Ann. Fuld. te bataille de Fontenai, qui fut si funeste aux François, par la perte que l'on y fit de prés de cent mille hommez demeurez de part & d'autre sur la place. C'est pourquoy Lothaire qui fut vaincu, voyant qu'aprés avoir inutilement tasché de réparer sa perte, il couroit fortune de perdre encore tout le reste, fut enfin contraint de demander la paix, & de consentir au nouveau partage qui se fit entre les trois freres en cette maniére. Charles eût la France Occidentale, entre la Meuse, la Saone,
843. le Rhone, l'Escaut, & l'Ocean ; Loüis
Rhegin. Sigibert. Avent. Ann. Boyor. toute l'Allemagne ou la Germanie, depuis la Vistule jusqu'au Rhin, avec trois Villes au-deçà de ce fleuve, Mayence, Spire, & Wormes, d'où il eût le surnom de Germanique ;

nique; & Lothaire leur frere aiſné retint ANN. 843.
le titre & la dignité d'Empereur, avec la Ville de Rome, & l'Italie, l'ancien Royaume de Bourgogne, à la réſerve du Duché: & l'Auſtraſie, qui comprenoit toutes les Provinces qui ſont entre la Meuſe, l'Eſcaut, & le Rhin; de ſorte que l'Empire d'Occident fut réduit alors au ſeul partage de Lothaire, à qui ſa qualité d'Empereur ne donnoit aucun pouvoir dans les deux grands Royaumes de ſes freres.

Mais ce pauvre Empire déja ſi racourſi, eût peu de temps aprés des bornes encore beaucoup plus étroites par le partage que cét Empereur, qui ſe rendit Moine en l'Abbaye de Prom, auprés de Tréves, fit 856.
de ſes trois Royaumes entre ſes trois fils. Celui de Bourgogne fut à Charles, le dernier des trois; Lothaire eût l'Auſtraſie, qui fut appellée de ſon nom *Lotharingia*, le Royaume de Lothaire, ou Lorraine; & Loüis, qui eſtoit l'aiſné eut Rome & l'Italie, avec le titre d'Empereur, & aprés la mort de Charles, la Provence, le Dauphiné, & la Savoye, le reſte du Royaume de Bourgogne eſtant demeuré à Lothaire, pour le joindre à ſon Royaume de Lorraine. Ce nouvel Empereur Loüis II. celui que l'on peut dire avoir eſté l'unique de tous les deſcendans de Charlemagne qui lui a reſſemblé en toutes ſortes de vertus & de perfections Royales & Chrétiennes, fit durant ſon Regne tout ce que l'on pouvoit attendre d'un Prince héroïque, pour con-

ANN. 856.

ſerver ce peu d'Empire qui reſtoit en Occident. Car tandis que ſes oncles dechiroient miſerablement la Monarchie Françoiſe par leurs guerres plus que civiles; qu'aprés la mort du jeune Lothaire ſon frere ils partageoient entre eux la ſucceſſion & les deux Royaumes qui luy appartenoient; & que Charles le Chauve luy enlevoit encore la Provence & le Dauphiné; ce genereux Prince fit toujours conſtamment la guerre aux Saraſins qui s'eſtoient jettez dans l'Italie avec une armée formidable, pour en faire la conqueſte. Il les vainquit ſouvent par mer & par terre, & ne ceſſa point de les pourſuivre, & de les combatre, juſqu'à ce ce qu'il les euſt chaſſez non ſeulement de toute l'Italie, mais auſſi des Iſles de Corſe & de Sardaigne qu'ils avoient occupées; & aprés avoir puni les rebelles qui s'eſtoient entendus avec ces Barbares, delivré le Saint Siége de l'oppreſſion des uns & des autres, & remis l'Empire en honneur, il y a bien de l'apparence qu'il euſt encore repris ce que ſes oncles venoient de luy enlever au-deça des Alpes, ſi la mort ne l'euſt arreſté au milieu d'une ſi glorieuſe courſe, aprés laquelle l'Empire changea de nouveau de face, & ſe vit bien prés de ſa ruïne par l'ambition déreglée de Charles le Chauve.

Nichard. l. 4. Leo Oſt l. 1. Aimon. Rhegin.

Ce Prince auſſi entreprenant qu'il eſtoit foible dans l'execution de ce qu'il avoit entrepris, & qui donnoit à tout, ſans ſe ſoucier que les voyes qu'il prenoit pour venir

à ſes

à ses fins fussent peu justes & peu genereu- ANN. 856.
ses, n'eût pas plûtost appris la mort de
l'Empereur, qu'il resolut de s'emparer de Annal. vet. Franc.
l'Empire, au préjudice de son frere aisné Aimon.
Loüis le Germanique, & des trois Princes l. 5. c. 32.
ses enfans, Loüis, Carloman, & Charles
le Gros. Pour cét effet, ayant promptement ramassé tout ce qu'il pût de troupes pour le prévenir, il passe les Alpes, surprend les Lombards, qui se trouvant sans forces le reçoivent, se saisit du tresor du feu Empereur son neveu, & negocie cependant à Rome, où il corrompt par argent la plus-part du Senat & des Magistrats, & promet toutes choses au Pape Jean VIII. pour en obtenir la Couronne Imperiale. Ce Pape, *Hæc omnia malesuada prudentia carnis operata esse videntur.*
qui a fait paroistre en quelques rencontres qu'il agissoit un peu trop selon les maximes de la fausse sagesse du monde, comme Baronius mesme le luy a reproché plus d'une fois, voulut profiter de l'ambition de *Suadente illud prudentiâ carnis, &c.*
Charles, voyant fort bien qu'elle luy donnoit lieu de mettre les Papes en possession Ad ann. 876. n. 17.
d'élire & de creér les Empereurs qui dépen ad ann. 879. n. 4, & 5.
droient d'eux, au lieu que les Papes dépendoient auparavant des Empereurs. Il en confere avec les principaux Seigneurs Romains, qui estoient ravis d'avoir part à l'élection d'un Empereur, & que Charles avoit déja gagnez par ses presens, excepté des Comtes de Tuscanelle, qui prétendoient Sigon. l. 5. de Regn. Ital.
eux-mesmes d'estre élûs, & dont le Pape, qui craignoit d'en estre opprimé, ne vouloit point du tout. En suite il envoye prier

Char-

ANN. 856.

Charles de se rendre au-plûtost à Rome, où il entra le dix-huitiéme de Decembre, & le vingt-cinquiéme suivant, jour de Noël, le Pape le proclama, & le couronna Empereur dans l'Eglise de Saint Pierre, du consentement des Prélats, du Clergé, des Seigneurs, & de tout le Peuple Romain.

Et afin qu'on ne pust douter qu'il n'eust esté fait Empereur par voye d'élection, & non pas par droit de succession, ainsi que le furent les trois Empereurs François ses prédecesseurs: ce Pontife tint à Pavie une Assemblée d'Evesques & de Comtes, dans laquelle, aprés l'avoir honteusement flaté, par des loüanges qu'on sçavoit de notorieté publique estre tres fausses, jusques-là mesme qu'il ne feignit pas de le mettre au dessus de Charlemagne, il déclara, qu'il l'avoit élû pour son mérite & selon la volonté de Dieu, laquelle avoit esté manifestée depuis long-temps, par inspiration divine, au Pape Nicolas; & il fit signer l'Acte de cette élection à tous ceux de cette Assemblée, qui la confirmerent. Ainsi Charles, par une indigne lascheté, que la genereuse posterité ne lui doit jamais pardonner, aima mieux renoncer au droit incontestable de l'Auguste Maison de France, depuis Charlemagne, en recevant l'Empire par élection, que de souffrir

Elegimus meritò & approbavimus unà cum consensu & voto omnium Fratrum & Coepiscoporum nostrorum atque aliorum S. R. E. ministrorum, amplique Senatus, totiusque populi Rom. gentisque togatæ, & secundùm pristinum morem, & secundùm priscam consuetudinem solemniter ad Imperii Romani Sceptra, provezimus, & Augustali nomine decoravimus. Act. Synod. Bicin. ap. Pith. & Baron.

frir que ſon frere Loüis de Germanique, & ensuite les Princes ſes enfans, le poſſedaſſent par une legitime ſucceſſion, laquelle devoit perpetuer l'Empire d'Occident dans la meſme Maiſon qui l'avoit fait par ſes conqueſtes. Tant il eſt vray qu'une ambition dereglée ne peut gueres élever ſon homme à une apparente grandeur injuſtement aquiſe, qu'en le faiſant tomber, par de laſches & honteuſes actions, en de veritables baſſeſſes, qui deshonoreront éternellement ſa memoire. Il y en a meſme qui diſent, que pour obtenir la Couronne Imperiale d'une maniere ſi peu digne de la generoſité de ſes Anceſtres, & contre les droits manifeſtement aquis aux Deſcendans de Charlemagne, il voulut bien ceder au Pape la Souveraineté que les Empereurs avoient exercée juſqu'alors, ſans contredit, dans Rome, & dans toutes les terres de l'Eſtat Eccleſiaſtique. Mais comme je ne trouve point d'Auteur de ce temps là qui ait parlé d'une choſe ſi remarquable, & dont ſans doute on n'auroit pas manqué d'informer la poſterité, je ne voudrois pas l'aſſeurer. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain d'une part, que depuis cette élection, que Jean VIII. fit de Charles le Chauve, pluſieurs Papes ont prétendu avoir droit de créer, ou du moins de confirmer les Empereurs en les couronnant; & de l'autre, il eſt manifeſte, comme on le verra dans la ſuite de mon Hiſtoire, qu'il y a eû des Empereurs qui ont agi long-temps aprés dans

ANN. 856. Vignier. ex ant. Hiſt. Ital. Sigon. l. 5. Fauchet. Du Cheſne, Vies des Papes.

ANN. 877. dans l'Italie,& singulierement dans Rome, & Souverains.

Cependant l'ambition de Charles fut extrémement funeste à l'Empire, & mesme au Pape,qui luy avoit voulu donner un Chef incapable de le defendre. En effet, comme les Sarasins se furent jettez de nouveau dans l'Italie, où ils faisoient de furieux ravages, & desoloient tout jusqu'aux portes de Rome; ce Prince, qui n'estoit pas un grand guerrier, ayant passé les Alpes, pour aller au secours du Pape, qui l'en pressoit fort, les repassa presque aussi-tost, en fuyant devant un ennemi qu'il n'avoit pas encore veû. Il termina mesme sa vie avec honte dans cette fuite, empoisonné, à ce qu'on dit, par un Medecin Juif, auquel, non sans quelque scandale, & sans indignation des François, il avoit un peu trop de confiance.

Aimon. l. 5. Rhegin. Sigon. l. 5.

877.

D'ailleurs, les Comtes Albert fils de Boniface, & Lambert fils de Guy Duc de Spolete, avec plusieurs autres qui s'estoient declarez comme eux, incontinent aprés la mort de Charles, pour Carloman fils de Louïs le Germanique, réduisirent, presque sans peine, tout ce qui restoit du Royaume d'Italie sous l'obeïssance de leur Maistre; & irritez de ce que le Pape, qui estoit pour le Roy Louïs le Begue, fils du feu Empereur, les avoit excommuniez, ils marchent droit à Rome, s'en emparent sans resistance, à la faveur du grand parti qu'ils y avoient, y font proclamer Empereur

Annal. Fuld. Aimon. l. 5. Sigon. l. 5.

ANN.
reur Carloman, & se saisissent mesme de 878.
la personne du Pape, qu'ils traiterent avec toute sorte d'indignitéz, jusqu'à ce que s'estant sauvé de prison, il trouva moyen de se refugier en France, pour y implorer le secours de Loüis le Begue. Il y celebra un Concile à Troyes, où le Roy receût solennellement de sa main la Couronne. On dit communement que ce fut la Couronne Imperiale, & qu'ensuite Loüis fut Empereur : mais de sçavans hommes soustien- 879.
nent que ce ne fut que la Royale, que nos Rois, par devotion, vouloient encore recevoir en ceremonie de la main des Papes, quand ils venoient en France. Quoy qu'il en soit, il est certain que Loüis, qui mourut l'année suivante, n'eût jamais rien en Italie, où Carloman étoit le Maistre, & qu'aussi-tost aprés la mort de ce Prince, qui ne survesquit Loüis que d'un an, Charles le Gros 880.
son frere, qui luy succeda au Royaume d'Italie, fut couronné Empereur à Rome par ce mesme Pape, soit qu'il le fist de son plein Sigon. l. 5.
gré, & par une forte inclination qu'il eust pour ce Prince, ainsi que quelques-uns le veulent, ce qui n'est pas trop vray-semblable, veû qu'il luy avoit déja preferé Charles le Chauve; ou plûtost qu'il y fut contraint Krantz.
& par l'armée de Charles, & par les Princes d'Italie, & mesme par les Romains, qui s'estoient déja déclarez pour luy.

Il n'y a rien de plus surprenant dans l'Histoire que l'étrange fortune de cét Empereur, qui d'un prodigieux accroissement

de

ANN. 885. de grandeur & de puissance fut precipité, Aimoin. l. 5. Regin. Chron. Otto Frisin. l. 6. Sigebert. Herman. Sigon. l. 5. tout-à-coup, dans l'abisme de la plus grande misere qui fut jamais. Car aprés la mort de ses deux freres, & de ses deux cousins, Rois de France, tous quatre décedez sans enfans, les François l'appellerent à la Couronne, au préjudice de Charles le Simple dérnier fils de Loüis le Begue, parce que ce petit Prince, qui estoit encore enfant, & fort foible de corps & d'esprit, n'estoit pas en estat de défendre le Royaume contre les Normans qui desoloient alors toute la France: de-sorte que cét Empereur eût le bon heur de réünir dans une seule Monarchie les quatre grands Royaumes qui faisoient l'Empire d'Occident sous Charlemagne, l'Italie, la France, la Germanie, & le Royaume de Lorraine, ou l'ancienne Austrasie. Mais comme aprés avoir assez heureusement
886. commencé, il eût témoigné fort peu de
887. courage, & encore moins de conduite, durant que Paris estoit assiégé par les Normans, ausquels, par un traité extrémement honteux, il avoit abandonné les plus riches Provinces de France au pillage, il s'attira l'indignation & la haine des François. Et puis son esprit s'estant fort affoibli, soit de la honte & de la douleur qu'il eût d'avoir fait une si lasche action, soit pour avoir esté mal traité dans une grande maladie, il donna en toutes les occasions, & mesme en pleine assemblée des Estats, de pitoyables marques de son peu de sens, & de

& de ſon extréme foibleſſe, & enſuite il tomba dans un mépris & ſi grand & ſi general, qu'il ſe vit preſque en un inſtant abandonné de tous ſes Sujets, & meſme de ſes Domeſtiques; juſques-là, qu'il n'avoit pas de quoy ſubſiſter, & qu'il fut réduit à l'aumoſne, pour pouvoir traiſner les déplorables reſtes d'une vie ſi malheureuſe, laquelle il termina bientoſt aprés dans la derniére pauvreté. Terrible exemple, qui apprend aux Souverains, que Dieu, qui les éleve par ſa grace ſur les teſtes de leurs Sujets, peut auſſi, quand il lui plaira, les abbaiſſer, par ſa Juſtice, juſques ſous leurs pieds. ANN. 888.

Ainſi de tous les Deſcendans legitimes de Charlemagne, il ne reſta plus que Charles le Simple, qui devoit recueillir tout ſeul cette grande ſucceſſion, & poſſeder uniquement, avec l'Empire, toute la Monarchie Françoiſe étenduë preſque par toute l'Europe. Mais comme en ſa minorité il fut mépriſé meſme des François, qui tranſporterent la Couronne, contre la Loy fondamentale du Royaume, à Eudes Comte de Paris: ce fut auſſi en cette malheureuſe occaſion que les François perdirent l'Empire, & que la grande & vaſte Monarchie de Charlemagne fut démembrée, en ſorte qu'elle ne s'eſt pû réünir juſqu'à maintenant ſous un ſeul Monarque. Arnoul fils naturel de Carloman, ſecond fils de Loüis le Germanique, s'empara de la France Orientale, c'eſt à dire, Rhegin. Alimoin. Otto Friſ. ibid.

de

ANN. 888. de toute la Germanie, & du Royaume de Lorraine; le Comte Eudes fut couronné Roy de la France Occidentale, Raoul se saisit de la Bourgogne Transiurane; Bozon, à qui Charles le Chauve son Beaufrere, avoit donné le Gouvernement de ce qu'il tenoit de l'ancien Royaume de Bourgogne, & aprés lui son fils s'en rendirent maistres absolus, s'estant fait couronner Rois d'Arles & de Provence. Les Italiens qui aspiroient toujours au recouvrement de l'Empire, ou du Royaume d'Italie, ne manquerent pas de prendre en ce mesme temps une si favorable occasion de l'envahir Cela causa de furieux desordres, & attira une infinité de maux à l'Italie, laquelle fut miserablement dechirée par des usurpateurs, & des tyrans tout-à-fait indignes de l'Auguste nom d'Empereur, qu'on ne peut raisonnablement donner à personne depuis Charles le Gros jusqu'au Grand Othon, qui fut, à proprement parler, le premier des Allemans auquel l'Empire fut transporté. C'est pourquoy, pour ne pas m'écarter de mon sujet, je ne dirai que tres-succinctement ce qui se fit durant cét intervalle en Italie, jusques à ce que ce grand Prince, qui s'en rendit maistre, alla prendre la Couronne Imperiale à Rome. Et je le fais d'autant plus volontiers, qu'il est absolument necessaire, pour l'execution de mon dessein, que j'éclaircisse en peu de mots cét endroit de l'Histoire, qui est asseurement le

le plus embarrassé de tous, & en suite le moins connu. ANN. 888.

Ceux, qui comme les plus puissans prétendoient le plus profiter du pitoyable estat où la Maison de Charlemagne se trouvoit réduite, estoient Berenger Duc ou Gouverneur du Frioul, & Gui Duc de Spolete D'abord ils firent une étroite societé, en se promettant réciproquement de s'entre-aider; & leur ambition fut si aveugle & si démesurée, qu'ils n'entreprirent pas moins que de partager entre eux la France & l'Italie. Comme Gui avoit un parti considerable en France, & qu'il s'estoit mis dans l'esprit, que s'il se hastoit de le fortifier par sa presence, il emporteroit sans difficulté la Couronne de ce Royaume, il abandonna l'Italie à Berenger, & passa les Alpes avec une assez bonne armée. Mais ayant appris aussi-tost aprés que les François se moquant de sa vanité, avoient mis sur le Trône Eudes Comte de Paris, il retourna promptement sur ses pas, résolu de tourner ses armes contre Berenger, & le chasser de l'Italie. En effet, s'estant fait proclamer Roy par son parti, fortifié de la 889. faveur du Pape & des Romains, il marche contre son Rival, qui s'estoit fait couronner à Pavie, le défait en deux grands combats, auprés de Plaisance & de Bresse, le contraint de prendre la fuite, & de se sauver 890. au-delà des Alpes; aprés quoi estant reconnu, sans contredit, dans toute l'Italie, il va 891. rece-

Luitprand l.1. c.6. Otto Frising. l. 6. Leo Ostiens. l.1. Chron. Cast. Rhegin. Chron Sigo 1.l.6.

Sigon.l.6.

ANN. 892. recevoir la Couronne Imperiale à Rome, & associe à l'Empire son fils Lambert.

Luit-prand. Otto Fris. Sigon. Sur ces entrefaites Berenger, qui s'estoit retiré auprés d'Arnould Roy d'Allemagne, en obtint du secours sous la conduite de Zuindibaud son fils naturel; & ce jeune Prince s'estant laissé corrompre par argent,
893. Arnoul qui crût qu'il pourroit s'emparer de l'Italie, en faisant semblant d'y vouloir rétablir Berenger, y descendit lui-mesme avec une puissante armée, & prit toute la Lombardie jusqu'à Plaisance. Mais la guerre que Raoul Roy de Bourgogne
894. lui fit au mesme temps en Allemagne, l'ayant obligé de repasser promptement les Alpes, il fut contraint de differer son entreprise, jusqu'à ce qu'aprés avoir tout pacifié dans son Royaume, il se vit en estat,
896. à deux ans delà, de retourner en Italie, plus fort que jamais, au secours de Berenger contre Lambert fils de Gui décedé quelque temps auparavant. Et comme il vit que ce phantosme d'Empereur n'ayant nulles forces capables de lui résister, tout plioit sous l'effort de ses armes, il se moqua du pauvre Berenger; de son protecteur il se fit son concurrent à l'Empire & son ennemi, & marcha droit à Rome, où tout estoit en trouble & en tumulte, par l'ambition du Schismatique Sergius. La lascheté des Romains fut si grande en cette occasion, qu'épouvantez d'un grand cry que les Allemans firent, en voyant un liévre qui fuyoit vers la Ville, ils

Luitpr. l. 1. c. 7, 8. Rheg. Chron. Sigon. l. 6. Cuspin. in Arnulph.

ils en abandonnerent les murailles, de-sorte qu'il la prit au mesme instant par escalade, & aprés y avoir fait mille horribles desordres, & une cruelle boucherie des habitans, sous prétexte de punir les factieux, il se fit couronner Empereur par le Pape Formosus. Mais son ambition & sa perfidie luy furent funestes; car s'estant rendu odieux & insupportable aux Italiens, pour son naturel feroce & cruel, on trouva moyen de l'empoisonner par un breuvage qui le rendit d'abord stupide, & puis luy ayant consumé peu à peu les entrailles, le fit enfin perir, rongé de vermine, trois ans aprés, en Allemagne.

ANN. 896.

899.

Cependant Lambert estant delivré d'un si redoutable ennemi, & se trouvant beaucoup plus fort que Berenger, rentra dans Rome, où le Pape Estienne VII. Successeur de Formosus, luy mit en ceremonie sur la teste la Couronne Imperiale, laquelle ne pust pas le garantir du dernier malheur qui luy arriva peu de jours aprés à la chasse, où il fut traistreusement assassiné par le Fils du Gouverneur de Milan, pour venger par ce parricide la mort de son pere, que ce Prince avoit fait décapiter. Ainsi Berenger n'ayant plus de concurrent en Italie, en fut seul paisible possesseur. Il s'y maintint mesme d'abord avec beaucoup de gloire, ayant contraint, par sa bonne conduite, Louïs Roy de Provence, que les partisans de Gui & de Lambert avoient fait venir contre luy en Italie, de luy demander

Sigon. l.6.

ANN. 900. honteusement la paix, & de se retirer en son Royaume, aprés avoir promis, avec serment de ne plus rien entreprendre à son prejudice. Mais comme il estoit fatal à ce pauvre Berenger de n'estre pas long-temps heureux, Albert Marquis de Toscane, le plus puissant des Seigneurs Italiens, envieux de sa gloire, fit revenir Louïs, qui, avec les forces de ce Marquis, qu'il joignit aux siennes, le vainquit en bataille, l'obligea de se sauver une seconde fois en Allemagne, & s'alla faire en suite couronner à Rome. Il ne joüit pas toutefois long-temps du fruit de sa mauvaise foy & de sa perfidie envers Berenger. Car ce mesme Marquis Albert, auquel il devoit tout l'heureux succés qu'il avoit eû en Italie, s'estant imaginé, sur quelque indice assez leger, que ce Prince, qui en effet avoit fait connoistre qu'il le trouvoit trop puissant & trop magnifique, avoit envie de le détruire; se hasta de le prévenir. Pour cét effet, ayant rappellé fort secretement Berenger, avec lequel il se raccommoda, il l'introduisit de nuit dans Verone, où cét Empereur dépouillé par Louïs, le surprit, & lui fit crever les yeux.

Marian. Schot. Luitprand Rhegin. Gothof. Viterb. I. Vill. l. 3. c. 4.

901.

Sigon. l. 6.

Rhegin. Gothof. Viterb. Otto Frising.

904.

Aprés cela, comme si la fortune qui l'avoit si souvent maltraité, lui eust bien voulu accorder une assez longue treve, il regna fort paisiblement dans l'Italie dix-sept ou dix-huit ans, & fut mesme couronné Empereur à Rome par le Pape Jean X. en récompense du secours qu'il lui avoit donné

915. Sigon. l. 6.

donné contre les Sarasins. Mais il fallut enfin qu'il accomplist sa malheureuse destinée. Car les plus Grands de sa Cour qui avoient conspiré contre luy, & dont le Chef estoit son propre gendre Albert Marquis d'Ivrée, voyant que leur trame estoit découverte, offrirent le Royaume d'Italie à Raoul Roy de Bourgogne, qui ne cherchant qu'à satisfaire son ambition, ne manqua pas de descendre en Lombardie, où les conjurez se joignirent avec toutes leurs forces à son armée, & le proclamerent Roy dans Pavie. Aprés quoi il donna bataille à Berenger, qui la perdit, & se sauva dans Verone, où ce malheureux Prince fut traistreusement assassiné par un de ceux ausquels il se fioit le plus.

ANN. 915. Luitprand. l. 2 c. 16. Flodoard. Sigon.

922. Luitprand. Flodoard. Chron.

924.

Raoul ne fut gueres plus heureux que ses Prédecesseurs; car les Seigneurs Lombards, qui en ce temps-là faisoient & détruisoient leurs Rois selon leurs differentes passions, n'estant pas satisfaits de son gouvernement, sur tout depuis qu'il s'estoit retiré dans son Royaume de Bourgogne, & avoit laissé l'Italie en proye aux Hongrois, que Berenger avoit peu auparavant appellez à son secours, se révolterent, & du consentement du Pape Jean X. offrirent la Couronne à Hugues Comte d'Arles, ou de Provence. Ce Prince, qui estoit fils du Comte Thibaud, & de Berte fille de Lothaire Roy de Lorraine, & de Valdrade sa Maistresse, avoit gouverné les Estats du Roy Loüis fils de Bozon depuis sa funeste

Luitprand. Flodoard. Supplem. Rhegin. Sigon. l. 6.

Bouch. Hist. de Prov. t. 1. l. 6.

ANN. 924. aventure; & aprés sa mort s'en estoit rendu maistre, sous le nom de Comte ou de Gouverneur, qu'il changea bientost en celuy de Roy. Comme il avoit beaucoup de cœur, & encore plus d'ambition, il ne manqua pas d'accepter cette offre, & de se rendre, avec une puissante armée navale, à Pise, où il fut receû & proclamé Roy, avec de grands applaudissemens des Italiens, qui le menerent comme en triomphe à Pavie, & de là à Milan, pour y recevoir la Couronne.

Sigon. l.6.

926.

Ce nouveau Roy, qui estoit extrémement adroit, & avoit beaucoup de courage & d'experience, se maintint environ vingt-ans en possession du Royaume d'Italie. Mais aussi d'autre part, comme il estoit extrémement avare & trop severe, qu'il sacrifioit toutes choses à son ambition, & qu'il donnoit aux Provençaux les Charges & les Dignitez qu'il ostoit aux Italiens; il se rendit si odieux à ces Peuples, que son regne ne fut qu'une suite perpetuelle de troubles, de sedition, de guerres, & de conspirations contre sa personne. Ce qui luy attira le plus la haine, le mepris & l'indignation de ses sujets, fut le honteux mariage qu'il fit avec cette fameuse débauchée Marozia, la plus méchante femme de son temps, laquelle, aprés avoir esté Concubine de l'infame Sergius, qui usurpa trois fois le Siége Pontifical, estoit devenuë maistresse du Chasteau de Rome, qu'elle avoit eû d'Albert Marquis d'Hetrurie,

Sigon. Onuphr.

Luitprand l. 3.
Sigon. l.6.

ANN.

trurie, qui s'estoit emparé de cette place, 926.
& auquel Théodora, femme de qualité de Rome, & mere de Marozia, s'estoit prostituée, comme fit aussi sa fille, plus débordée encore que sa mere. Aprés la mort d'Albert, cette abominable Marozia obligea Gui Marquis d'Hetrurie, fils du défunt, de l'épouser, pour estre maistre de cette forteresse qui dominoit Rome; & luy fit mesme encore assassiner le Pape Jean X. pour avoir enfin dans Rome le pouvoir absolu, qu'ils usurperent 928.
tyranniquement par un si exécrable parricide.

Et comme bientost aprés un si grand crime, la Justice divine eût puni d'une mort précipitée ce malheureux Marquis; cette mégere, qui tyrannisoit horriblement l'Eglise Romaine, en faisant, & en détruisant les Papes selon selon caprice, & ne songeoit cependant qu'à trouver les voyes de se maintenir dans sa violente usurpation, offrit à Hugues la Principauté de Rome, pourveû qu'il voulust l'épouser, quoy-qu'il fust frere uterin de feu son mari, fils de la Princesse Berte mere de Hugues, laquelle avoit épousé en secondes nopces le Marquis Albert. Mais ni cette consideration, ni la honte d'une si détestable alliance, ne furent pas capables d'arrester le cours de son ambition, qui le fit aller promptement à Rome, où il accomplit cet infame mariage. Il luy fut néanmoins aussi funeste qu'il l'avoit crû avantageux.

ANN. 930. Car le jeune Comte Alberic, que Marioza avoit eû de son inceste avec Albert, ne pouvant souffrir que Hugues eust osé lui donner un soufflet, pour avoir repandu sur lui, par mégarde, l'eau d'une éguierre, lors qu'il lui donnoit à laver par l'ordre de sa mere, souleva contre lui le peuple Romain, en l'exhortant à reprendre sa liberté, & il le fit avec tant d'ardeur & de promptitude, que Hugues se voyant sur le point d'estre forcé dans le Chasteau, où il n'avoit pas eû le loisir de mettre des troupes, fut contraint de se sauver par les fenestres, du costé de la campagne. Aprés
931. Sigon. ibid. quoi les Romains creerent Alberic Consul, & firent des Tribuns du Peuple, en se remettant ainsi sur le pied de leur ancienne liberté.

D'autre part Hugues, qui s'estoit retiré en Lombardie, estant tombé dans le mépris & dans la haine des Peuples, tant pour cette indigne entreprise, qui avoit si mal réüssi, que pour son gouvernement tyrannique, n'eût plus de repos durant tout le reste de son regne, tant il se fit de conspirations contre lui, & tant on lui suscita d'ennemis qui lui firent la guerre, pour lui enlever la Couronne. Et quoy que par son adresse, & par son courage, il se tirast pres-
937. que toujours d'affaire; enfin lassé d'une vie si tumultueuse, & voyant que presque tous les Italiens l'abandonnoient, il se retira en
Bouche. loc. cit. Provence, où quelques-uns disent qu'il se fit Moine, ayant laissé le Royaume d'Italie à son

à son fils Lothaire, qu'il avoit déja fait couronner quinze ans auparavant. Mais ce jeune Prince n'eût qu'un nom de Roy, que les Seigneurs Italiens luy laisserent par misericorde, pour son extréme bonté, de laquelle ils n'apprehendoient rien. Toute l'autorité & tout le pouvoir estoit au jeune Berenger fils d'Albert Marquis d'Ivrée, & de Gilette fille du vieux Berenger. Car les Italiens l'ayant rappellé d'Allemagne, où il s'estoit retiré auprés d'Othon Roy de Germanie, aprés avoir conspiré inutilement contre Hugues, ils luy défererent le Gouvernement du Royaume: mais il gouverna si absolument, & avec tant de mépris de Lothaire, que ce pauvre Prince, qui avoit beaucoup de bonté, & tres peu d'esprit, en tomba en phrénesie, & mourut peu de temps aprés. ANN. 932. Flodoard. Lamb. Schaph. I. Villan. l. 3. Sigon. l. 6.

Ainsi le jeune Berenger fut proclamé Roy dans Verone avec son fils Albert, qu'il voulut avoir pour collegue; & parce que la Reine Adelaïs veuve de Lothaire, & fille de Raoul Roy de Bourgogne, avec lequel Hugues s'estoit accommodé, tenoit la ville de Pavie, qui estoit le Siége des Rois d'Italie, il voulut luy faire épouser Albert, afin de s'asseûrer par là de tout le reste du Royaume. Mais cette Princesse ayant en horreur ces ennemis mortels de son beaupere & de feu son mari, n'y voulut jamais consentir. C'est pourquoy Berenger, qui avoit une bonne armée, alla mettre le siege devant Pavie, la prit de vive force, se saisit 949. 950.

ANN. 950. de la Reine, & l'envoya prisonniére dans le Chasteau de la Garde, d'où s'estant sauvée par l'adresse de son Chapelain, aprés avoir beaucoup souffert dans les bois, où elle fut contrainte de se tenir cachée durant quelques jours, elle trouva enfin moyen de se retirer dans une forteresse de son oncle Atho, qui entreprit genereusement de la proteger, & de la defendre jusques à la mort contre toute la puissance de Berenger. Cependant comme elle se vit tres-étroitement assiegée par ce Prince, elle envoya secretement implorer la protection d'Othon I. Roy d'Allemagne, qui fut sans contredit le plus grand, le plus celebre, le plus victorieux, & le plus puissant Prince de son siécle, & dont il faut que je montre icy briévement l'origine & les progrés, jusques à son avenement à l'Empire.

Rhegin. Supp. Flodoard. Sigon.

Louïs, qui avoit succedé au Roy Arnoul son pere, fils naturel de Carloman, en ses deux Royaumes de Germanie & de Lorraine, estant mort, aprés onze ans de regne, sans enfans, les Seigneurs Allemans, qui virent qu'il n'y avoit plus dans la Germanie de Prince issu du Sang de Charlemagne, pour recueïllir cette grande succession, la transporterent au plus puissant d'entre eux, qui estoit Othon Duc de Saxe, auquel ils défererent la Couronne. Ce Duc, qui avoit l'ame grande, fit bien voir en cette rencontre, qu'il méritoit encore plus que tout ce qu'on luy presentoit: car ne se croyant pas, pour son âge deja fort

911.

Otto Frising. l. 6. c. 16. Lambert. Schaf. Marian. Scot. Luitprand l. 2. Urspergens. Sigebert.

fort avancé, en estat de pouvoir agir avec assez de force contre les Hongrois, qui s'estoient jettez dans l'Allemagne avec une armée formidable, il supplia les Princes & les Prélats de choisir plûtost Conrad Duc de Franconie, qu'il jugeoit plus propre que luy, quoy-que ce Duc en son particulier ne fut nullement son ami. Ainsi Conrad fut élû & couronné Roy ; & aprés avoir regné sept ans avec beaucoup de sagesse & de bon-heur, il rendit bien la pareille à son bienfaiteur : car estant au lit de la mort, il pria son frere, & les autres Grands de son Royaume, de porter la Couronne qu'il leur mit entre les mains, à Henri Duc de Saxe, fils d'Othon, quoy-que ce jeune Duc fort irrité du refus que son pere avoit fait à son préjudice, se fust mis à la teste des mécontens qui s'estoient soulevez contre Conrad. Grand exemple de generosité dans ces deux Princes Conrad & Othon, qui respecterent, mesme dans leurs ennemis, le vray-merite, jusqu'au point de le préferer à leur propre agrandissement, & à celuy de leur maison, contre l'ordinaire de la pluspart des hommes, qui sont presque toujours tout prests de sacrifier toutes choses à un interest aussi délicat & aussi engageant que celuy-cy.

ANN. 950. 919.

Henry de Saxe, qui fut surnommé l'Oiseleur, pour le plaisir qu'il prenoit à la chasse de l'oiseau quand ses affaires le luy permettoient, estant donc élû de la sorte,

ANN. 950. & couronné du commun consentement des Princes, fit voir par sa conduite que Cunrad ne s'estoit nullement trompé dans le choix qu'il avoit fait de sa personne.
936. Aussi gouverna-t-il son Royaume durant dix-sept ans avec tant d'équité, de sagesse & de bonheur, & remporta de si belles victoires sur les Hongrois, qui estoient le fleau de Dieu en ce temps-là, & dont il delivra l'Allemagne, qu'on peut dire fort veritablement qu'il a esté l'un des plus grands & des plus heureux Rois de Germanie. Car pour le nom d'Auguste & d'Empereur, que les Ecrivains Allemans luy ont donné aussi-bien qu'à ses deux Prédécesseurs Conrad & Louis, c'est une pure illusion, puis qu'il est certain que ces Princes ne possederent jamais rien dans l'Italie, où l'Empire estoit alors reduit, & où Henry, un peu avant que de mourir, avoit résolu de porter la guerre, pour la delivrer des Tyrans qui l'opprimoient, & pour s'y faire couronner Empereur. Cette gloire estoit reservée à Othon l'aisné de ses fils, celuy qui par les grandes choses qu'il a heureusement executées & en paix & en guerre, a merité le premier, aprés Charlemagne, le glorieux surnom de Grand, que pas un de tous les autres successeurs de ce grand Charles à l'Empire, n'a eû le bonheur de porter.

Il y avoit déja quinze ans que ce Prince regnoit avec beaucoup de gloire en Allemagne, où il joüissoit, dans une profonde

paix,

paix, du fruit de ses victoires, aprés avoir dompté les Sclavons & les Peuples de Boheme, reduit les rebelles, pacifié toute la Germanie, & reconquis tout le Royaume de Lorraine, lors qu'il receût l'Envoyé de la Reine Adelaïs, qui le conjuroit d'accourir à son secours contre le Tyran Berenger. Othon, qui vit bien les suites avantageuses que cette entreprise pouvoit avoir pour sa gloire & pour son interest, ne manqua pas d'embrasser promptement une occasion si favorable, & de descendre en Lombardie avec une puissante armée, au bruit de laquelle Berenger, qui n'avoit pas de quoy luy répondre, leve le siége, se retire, & distribuë ses troupes dans les places fortes, pour les mettre en estat de se defendre. Ainsi Othon ayant eû le bonheur de delivrer d'abord la Reine sans tirer l'épée, l'épousa en secondes nopces, ainsi qu'ils en estoient convenus; & aprés avoir pris Pavie, où il fit entrer en triomphe sa nouvelle épouse, comme Reine d'Italie, il la conduisit encore luy-mesme en Allemagne, où elle fut receûë par tout, avec toute sorte de magnificence, comme Reine de Germanie.

ANN. 951.
Hermann.
Luitprand.
Flodoar.
Rhegin.
Otto Frising.
Sigon.
Cuspini.
952.

Cependant Berenger voyant qu'il luy seroit impossible de resister à Conrad Duc ou Gouverneur de Lorraine, qu'Othon, qui luy avoit donné une de ses filles en mariage, avoit laissé en Italie avec l'armée pour y achever cette guerre, prit le parti de se soumettre, & d'implorer la clemence

953.

ANN. 953. du vainqueur. C'est pourquoy, suivant le Conseil de Conrad, il alla luy-mesme avec son fils Albert en Allemagne, où aprés que le Roy, auquel il promit une éternelle obeïssance, l'eût receû tres-humainement en particulier, il protesta publiquement dans la Diete d'Ausbourg, qu'il estoit tout prest de subir toutes les loix qu'il plairoit à Sa Majesté de luy prescrire. La moderation d'Othon fut un peu trop grande en cette rencontre : car pouvant delivrer déslors l'Italie de ce Tyran, en luy donnant quelque Province en Allemagne, il luy rendit tout son Royaume, à la réserve du Duché de Frioul & de la Principauté de Verone, qu'il retint pour son frere Henry, auquel il avoit depuis peu donné le Duché de Baviére. Et certes il parut bientost aprés qu'il est assez dangereux de rétablir avec tant d'avantage un ennemi qu'on a puni, & qui ne manque gueres, aussitost que l'occasion s'en presente, d'estre tenté de se venger de son vainqueur, en oubliant le bien qu'on luy a fait, pour ne se souvenir que du mal qu'il en a receu.

954. Un peu aprés ce rétablissement, il se fit contre Othon une furieuse conspiration de ses plus proches, qui prirent les armes contre luy, & appellerent à leur secours les Sclavons & les Hongrois, qui se jetterent avec de prodigieuses armées dans l'Allemagne. Ces guerres civiles & étrangéres donnerent prés de douze ans un tres-penible,

mais

mais aussi un tres-glorieux exercice à ce grand Prince, qui fut toujours par tout victorieux, & aquit par là plus de gloire & d'autorité que jamais. Et cependant Berenger, qui croyoit n'avoir plus rien à craindre du costé d'Othon, qu'il voyoit attaqué par de si puissans ennemis, exerça durant tout ce temps-là une si cruelle tyrannie dans l'Italie, par toute sorte d'injustices & de violences: que les Peuples & les Seigneurs, le Pape mesme, & les Romains, à qui ce Tyran faisoit une cruelle guerre, ne pouvant plus souffrir une oppression si insupportable, envoyerent prier Othon d'avoir compassion de l'Italie, de la tirer de cette miserable servitude, & d'en accepter la Couronne. Quoy-que ce grand Prince eust encore alors quelques ennemis à combatre, il ne voulut pas néanmois, manquer une seconde fois la fortune que luy offroit l'Empire. Il envoya donc sur le champ son fils aisné Litulphe en Italie, où aprés avoir vaincu en bataille Berenger, & réduit la plus part de ses Places, la mort l'empescha d'achever ce qu'il avoit si heureusement commencé. Cela donna lieu au Tyran de reprendre de nouvelles forces, & de continuer ses injustices & ses violences; mais il en fut enfin puni.

ANN. 955.

957.

Car aussitost qu'Othon eût achevé de vaincre glorieusement tout ce qui s'estoit armé contre luy en Allemagne, il mena son armée victorieuse au-delà des Alpes, où

ANN. 961. il fut receû par tout, & mesme dans Pavie, avec de grandes acclamations des peuples, qui avoient souhaité passionnément sa venuë. En mesme temps les Prelats, les Seigneurs, & les Députez des villes de Lombardie s'estant assemblez à Milan, on y déclara les Tyrans Berenger & son fils Albert décheûs de tout le droit qu'ils pourroient prétendre au Royaume qui fut transporté à Othon, lequel receût des mains de l'Archevesque Valbert à Milan la Couronne de fer, selon la coustume, avec le titre de Roy d'Italie. Aprés quoy, comme il eust celebré la feste de Noël à Pavie, il se mit à la teste de son armée accompagné de tous ces Prélats, & de ces Seigneurs & marcha droit à Rome, où il entra comme en triomphe aux cris du peuple & du Senat, qui le proclamerent Auguste. Il fut en suite couronné par le Pape, auquel il promit de maintenir les droits du Saint Siége, & de luy rendre tout ce que l'Eglise Romaine tenoit des Empereurs François, & que les Tyrans luy avoient ravi; & il receust aussi réciproquement la promesse que luy fit ce Pontife, de luy garder toujours une inviolable fidelité. Ainsi l'Empire estant passé des François aux Italiens, qui l'usurperent sur les successeurs de Charlemagne, ausquels il appartenoit comme un membre de la Monarchie Françoise, fut transporté aux Allemans en la personne d'Othon, duquel on peut dire qu'il l'eust & par le droit de sa conqueste, & par

Luitpr. Diplom. Otton. ap. Baron. hoc ann. *Et diebus vitæ suæ nunquam ab eo se desecturum promisit.* Rhegin. Chron.

ANN. 962.

& par l'élection libre des peuples opprimez, qui ne pouvoient trouver alors d'autre Protecteur que luy, pour les delivrer de la tyrannie de Berenger. Mais il s'en fallut bien que cette nouvelle translation d'Empire fust aussi avantageuse à Rome & à l'Eglise, que le fut la premiére, qui se fit en faveur de Charlemagne. C'est ce qu'il faut maintenant que je fasse voir, en montrant quelle fut la cause des troubles & des revolutions qui suivirent l'établissement de ce nouvel Empire au desavantage des Papes.

L'Eglise Romaine, en ce malheureux Siecle dixiéme, qu'on peut appeller celuy de sa plus cruelle persecution, avoit longtemps gémi sous la tyrannie des Marquis d'Etrurie, & des plus infames personnes du monde, qui luy donnoient souvent pour Chefs des scelerats & des miserabels intrus, par des voyes si honteuses & si détestables, que le Cardinal Baronius n'a point fait de difficulté de dire qu'on ne les peut mettre au nombre des vrais Papes, quoy-qu'on les reconnust pour tels. Celuy qui occupoit, ou plûtost qui usurpoit alors le Saint Siége, estoit un de ces malheureux Intrus, à sçavoir Octavien, qui aprés la mort du Marquis Alberic son pere, fils de l'infame Marozia,

Quis enim à scortis hujusmodi intrusos sine lege legitimos dicere possit Romanos Pontifices? &c. Ad ann. 912. n. 8. 931. n. 1. 933. n. 1. 936. n. 4. Flodoard. Luitprand l. 6.

Et ipse tyranni heres tyrannus duplex efficitur, dum etiam in Ecclesiâ ambiens Principatum, summum Pontificatum usurpat. Bar 955. n. 2 954 *Abortivum istum tunc parturiit Romæ tyrannis vi pollens, armis omnia miscens, ut nullo pacto dicendus tunc fuerit legitimus Pontifex.* Bar. 955. n. 4. 955.

ANN. 962. rozia, lequel s'estoit rendu maistre de Rome, luy avoit succedé dans sa tyrannie ; & l'année suivante le Pape Agapit estant décedé, il ajousta, comme il avoit la force en main, une seconde tyrannie à la premiere, envahissant, d'autorité suprême, le Pontificat, quoy-qu'il n'eust pas encore dix-huit ans. On dit que ce fut le premier des Papes qui changea de nom, ayant pris celuy de Jean XII. mais il ne changea pas pour cela de vie, estant certain qu'il n'y en eût jamais qui deshonorast plus que luy le Pontificat par toutes sortes de vices & de débauches, qu'il continua jusques à sa mort, qui fut aussi funeste & malheureuse, que sa vie avoit esté honteuse & détestable.

Or ce Pape, qui sur le point de se voir opprimé par les Tyrans, avoit appellé Othon à son secours, ne l'eût pas si tost couronné Empereur, selon sa promesse, qu'il eût autant de peur de luy qu'il en avoit eû de Berenger. Il crût qu'un si grand Prince, qui apparemment ne se contenteroit pas d'un simple titre d'Empereur des Romains sans en avoir l'effet, voudroit estre maistre dans Rome, & y avoir l'autorité & la puissance souveraine, ainsi que l'avoient eûë autrefois les Empereurs Grecs, & les François. C'est pourquoy, dés qu'il vit Othon hors de Rome engagé au siége de quelques Places fortes qui restoient encore à Berenger, il traita secretement avec Albert, qui alloit par tout, & mesme

à tout

à tout ce qu'il y avoit encore de Sarasins en Italie, mandier du secours, & luy promit de joindre à ses forces celles de son parti, pour repousser Othon au-delà des Alpes dans l'Allemagne. Ce Prince, qui eût avis de cette negotiation, se contenta d'abord de se plaindre, par ses Ambassadeurs, assez doucement au Pape, d'une si soudaine infraction de leur Traité, & cependant ne voulut pas interrompre son entreprise. Mais comme il apprit que tandis qu'on l'amusoit par de belles paroles, Albert avoit esté receû dans Rome: alors laissant une partie de son armée au siége de Montfeltre dans l'Ombrie, où Berenger, qui croyoit cette Place imprenable, s'estoit retiré, il accourut à Rome avec tant de promptitude, que le Pape & Albert en estant surpris, & voyant que la pluspart des Romains se déclaroient hautement pour luy, s'enfuirent au-delà du Tibre, & se sauverent à Ostia avec ce qu'ils avoient de troupes. Ainsi Othon fut de nouveau receû dans Rome, avec de grandes acclamations du Peuple, du Senat, & du Clergé, qui luy renouvellerent le serment de fidélité; & de plus, s'obligerent, par une promesse solennelle, avec jurement, à ne créer, ni consacrer jamais de Pape, que du consentement, & mesme que selon le choix & la volonté de l'Empereur, & de son fils le jeune Othon, qu'il avoit déja fait couronner Roy de Germanie.

Or

ANN. 965.

Rhegin. Luitprand Sigon.

Hæc addentes, & firmiter jurantes, nunquam se Papam electuros, aut ordinaturos, præter consensum atque electionem D. Imperatoris, ipsiusque filii Regis Ottonis. Luitp. l. 6.

ANN. 963. Or comme il y avoit un tres-grand nombre de Prélats Italiens & Allemans à la suite de l'Empereur, ceux-cy, avec les Cardinaux, le Senat, & le Peuple Romain, luy remontrerent, que pour remedier à tous les desordres, & à tant de maux que souffroit l'Eglise Romaine, depuis qu'elle avoit esté miserablement opprimée par les Tyrans, & par les Intrus qu'on avoit mis si souvent, par force, & sacrilegement, sur le Trône de Saint Pierre, il estoit necessaire qu'on tint un Concile, ce qui ne s'estoit pas fait depuis tres-long-temps. Sur quoy Othon, pour satisfaire à leur desir, & à leur ardente priére, convoqua pour le troisiéme jour d'aprés, qui fut le sixiéme de Novembre, l'Assemblée generale des Cardinaux, des Evesques, & du Clergé, des Seigneurs Romains, & des Grands de sa Cour, dans la Basilique de Saint Pierre. Outre tous les Cardinaux de la Sainte Eglise, qui ne se trouverent en ce temps-là qu'au nombre de quatorze, il y eût en cette Assemblée, avec le Patriarche d'Aquilée, trois Archevesques, à sçavoir, ceux de Ravenne, de Milan, & de Tréves, quarante Evesques, environ trente des plus considerables du Clergé; & les Barons, les Magistrats de Rome, les Seigneurs de la Cour Imperiale, les principaux Officiers de l'armée; & tout ce qui pût y entrer de Peuple, y assisterent.

Rhegin. Luitprand l. 6.

D'abord, comme l'Empereur eust demandé pourquoy le Pape ne paroissoit pas dans

dans une si auguste & si sainte Assemblée; il y eust des Cardinaux & des Evesques, qui s'estant levez, répondirent, qu'il ne s'en falloit pas étonner, estant aussi méchant & scelerat qu'il l'estoit de notorieté publique; & là-dessus ils se mirent à l'accuser de mille horribles crimes, & sur tout d'homicide, d'adultere, de violement, d'inceste, de profanation, de sacrilege, de blaspheme, d'impiété, & de toutes sortes de dissolutions & de débauches, dont il deshonoroit le Saint Siege, au grand scandale de toute l'Eglise. Cela fut aussi-tost confirmé par les témoignages d'une infinité de personnes, du Peuple & du Clergé, qui asseurerent avec serment, & sur la damnation de leur ame, que ces crimes estoient non seulement veritables, mais si publics, & si connus de tout le monde, que l'on n'en pouvoit nullement douter: sur quoy on luy écrivit une lettre, dans laquelle on le prioit de venir au Concile, pour se purger des crimes dont on l'accusoit. Et comme il eust répondu en quatre lignes, qu'il excommunioit tous ceux de l'Assemblée, au cas qu'on entreprist de passer outre; on députa deux Cardinaux dans la seconde Séance qui se tint le vingt-troisiéme de Novembre, pour luy porter une autre lettre, où l'on protestoit que s'il differoit plus long-temps à venir au Synode, afin de s'y justifier de tant d'horribles excés dont il estoit accusé, l'on ne feroit nul estat de son excommunication, laquelle ANN. 963.

retom-

ANN. 963. retomberoit sur luy. Les Cardinaux ne l'ayant pû trouver, parce qu'il estoit à la chasse, sans qu'on leur pust ou qu'on leur voulust dire où il estoit allé, rapporterent leur lettre en la troisiéme Session, où, aprés que l'Empereur eût exposé briévement comme ce Pape, qui l'avoit appellé à son secours, non seulement avoit receû dans Rome le tyran Albert, en violant, par un horrible parjure, le serment qu'il avoit fait sur l'Autel de Saint Pierre, mais aussi avoit paru armé de toutes piéces à la teste de ses troupes, & à la veûë de l'armée Imperiale, le Tibre entre deux, il demanda ce que l'Assemblée jugeoit qu'on deust faire. On répondit tout d'une voix, qu'il falloit renverser du Trône ce monstre, qui le profanoit, car c'est ainsi qu'il fut qualifié, & y mettre en sa place un vray Pape, qui édifiast autant l'Eglise par ses bons exemples, que cet infame Usurpateur l'avoit scandalisé par une vie abominable,& qu'on choisissoit pour cela Leon Protoscriniaire, ou Chancelier de la Sainte Eglise Romaine. Cela fut repeté par trois fois avec de grandes acclamations ; & alors l'Empereur y ayant donné son consentement, Leon fut solennellement intronisé, consacré, & reconnu Pape sous le nom de Leon VIII.

Voila ce qui se fit en ce Concile de Rome sous Othon le Grand, sur quoy je trouve qu'il y a des sentimens bien differens. Car plusieurs d'entre les modernes, principale-

palement depuis le Cardinal Baronius, qui ANN. 963.
déclame d'une terrible maniére contre ce
Synode & l'élection de Leon, veulent,
comme luy, que cette Assemblée ne soit
qu'un Conciliabule, & Leon VIII. qu'un
Antipape, parce, disent-ils, que ce Concile
n'a pû estre legitimement convoqué sans
l'autorité de Jean XII. qui estoit reconnu
pour vray Pape par l'Empereur mesme &
par ses Evesques; outre que quand ce pré-
tendu Concile seroit legitime, il n'a pas eû
le pouvoir de juger, ni ensuite de déposer
Jean XII. quelque méchant, & quelque
scandaleux qu'il ait pû estre; ce qu'ils
montrent par le Concile de Sinuessa, sous 302.
le Pape Marcellin. par celuy de Rome, sous 501.
le Pape Symmachus, & par cette grande
Assemblée des Prélats Italiens & Ultra- 800.
montains, tenuë à Rome en presence de
Charlemagne, puis qu'en tous Synodes les
Evesques ont toujours protesté que le Pape
ne peut estre jugé que de Dieu seul. Mais
les autres, qui sont incomparablement en
plus grand nombre, & principalement les
Anciens, & sur tout les Contemporains,
soit qu'ils ayent voulu flater l'Empereur
Othon, comme le dit Baronius, ou qu'ils
ayent écrit de bonne foy ce qu'ils croyoient
tiennent pour ce Synode, & pour la validi-
té de l'élection du Pape Leon, parce qu'ils
soustiennent que Jean XII. ayant esté ma-
nifestement intrus, ne fut jamais vray Pape,
quoy-qu'on l'ait reconnu pour tel; non plus
que ses prédecesseurs intrus comme luy,
ne

ANN. 963.

ne doivent jamais eſtre mis au nombre des vrais Pontifes, ſelon meſme le Cardinal Baronius, quoy-qu'ils ayent eſté reconnus, & ils ajouſtent qu'encore qu'on ne puiſſe juger un vray Pape, un Intrus néanmoins, quoy-que toleré & reconnu pour le bien de la paix, peut eſtre jugé, & dépoſé legitimement, pour ſes crimes, par un Concile. C'eſt ainſi qu'on raiſonne de part & d'autre en cette conteſtation. Mais pour moy, qui fuis la diſpute, ainſi que doit faire tout bon Hiſtorien, je ſuivray l'exemple du ſçavant Eveſque de Friſingue, qui, aprés avoir raconté ce que l'on fit en ce Concile, où Jean fut depoſé, & Leon VIII. élû en ſa place, dit judicieuſement ces belles paroles: *Que cela fuſt bien ou mal fait, ce n'eſt pas icy le lieu d'en juger; car je me ſuis ſeulement propoſé de raconter les choſes qu'on a faites, & non pas d'en rendre raiſon.* Ainſi me contentant de m'eſtre acquité, comme luy, fort fidellement de ce devoir, je crois que l'on trouvera bon que ſans diſputer ſur la qualité des faits, je pourſuive fort paiſiblement mon Hiſtoire.

Quæ omnia utrum licitè, aut ſecus acta ſint, dicere præſentis non eſt operis. Res enim geſtas ſcribere, non item rerum geſtarum rationem reddere propoſuimus. Otto Friſing. lib. 6. c. 23.

L'Empereur croyant n'avoir rien à craindre, ni du coſté des Romains qui l'avoient reçeu avec tant d'applaudiſſemens, ni de celuy de Jean XII. lequel eſtoit trop foible pour rien entreprendre, voulut ſoulager la Ville; & pour cet effét il renvoya dans l'Ombrie ſon armée, ne retenant auprés de ſoy que peu de troupes pour ſa garde. Mais il connoiſſoit mal les Italiens,

& ſur

& ſur tout les Romains, qui n'aimoient point du tout la domination des Allemans, & qui aprés en avoir receu le ſecours qu'ils avoient imploré contre Berenger, ne ſouhaitoient rien tant que de les renvoyer au-plûtoſt au-delà des Alpes, & de ſecoûër le joug qu'ils s'eſtoient eux-meſmes impoſé. Jean XII. qui connoiſſoit parfaitement bien leur humeur, & cette diſpoſition où ils eſtoient, ne manqua pas de les ſolliciter, ſous-main, par ſes émiſſaires, de prendre une ſi belle occaſion qu'ils avoient, diſoit-il, de ſe défaire aiſément d'Othon leur nouveau tyran, puiſque, par un coup du Ciel agiſſant pour leur liberté, il s'eſtoit comme livré luy-meſme entre leurs mains avec cette poignée de gens qui ne pourroient leur reſiſter, ſur tout quand ils ſeroient ſurpris. Et pour rendre ſes remontrances & ſes ſollicitations plus fortes; il leur promit qu'auſſitoſt qu'il ſeroit rentré dans Rome, il leur diſtribuëroit tout le grand treſor de Saint Pierre qu'il avoit eû ſoin d'emporter avec ſoy dans ſa retraite, pour ne pas l'abandonner à l'avarice des Barbares.

Il n'en fallut pas davantage pour perſuader ceux qui avoient le plus de pouvoir & d'autorité ſur le Peuple. La haine & l'eſperance, deux fortes paſſions, auſquelles on ſe laiſſe facilement entraiſner, obtinrent d'eux tout ce qu'on vouloit. Ainſi, aprés avoir concerté fort ſecretement cette entrepriſe, on prit ſoudainement les armes

par

ANN. 964. Rhegin.

par toute la Ville au jour assigné, qui fut le second de Janvier, & l'on marcha, comme en bataille, vers le Pont du Chasteau, pour surprendre, & pour opprimer Othon dans son quartier, qui estoit au-delà du Tibre. Mais ce brave Prince, que le bruit mesme de ce grand tumulte avertit assez d'une si generale conspiration, s'estant mis promptement à la teste de ses Allemans, tous vieux soldats accoûtumez à vaincre sous un si grand Chef, en méprisant le peril & la mort, s'avance vers le Tibre, se saisit de l'entrée du Pont, arreste tout court les Romains, qui en occupoient déja la moitié: il les combat, il les repousse, & aprés une legére resistance de cette lasche Bourgeoisie, qui ne pût seulement soustenir les regards de ses fiers & intrépides Allemans, dont les cris & les coups estoient également épouvantables, tout plie, tout lasche le pied, & se met en fuite, avec tant de desordre & de confusion, que se précipitant, & tombant les uns sur les autres, ils s'exposoient eux-mesmes à la sanglante boucherie qu'on en fit, jusqu'à ce qu'Othon, qui en eût compassion, arresta la fureur du soldat. Le Pape Leon de son costé le conjura d'user humainement de sa victoire, & ce fut par son entremise qu'il leur octroya dés le lendemain le pardon & la paix qu'ils demandoient ; mais ce fut à condition qu'ils presteroient de nouveau le serment, & donneroient cent ostages des plus considerables de la Ville pour

pour asseurance de leur fidelité. Ce qui augmenta la gloire & la joye d'Othon, fut que peu de jours aprés il receût la nouvelle de la prise de Montfeltre, où Berenger, qui y estoit assiégé fort étroitement, fut enfin contraint de se rendre à discrétion. Il fut envoyé prisonnier en Allemagne, où il acheva, dans une assez douce captivité, le reste de ses jours. Il ne survesquit à sa prise qu'environ deux ans, & mourut à Bamberg, où l'Empereur toujours genereux luy fit rendre les derniers honneurs, avec toute la pompe & la magnificence qu'on fait éclater dans les funerailles des plus grands Princes. La Reine Villa sa femme & sa compagne inseparable en l'une & en l'autre fortune, & en paix & en guerre, se resolut de l'accompagner à la mort autant qu'il luy seroit permis. Elle ne luy eût donc pas plutost fermé les yeux, qu'avant mesme qu'il fust inhumé, elle voulut mourir au monde, & s'ensevelir elle-mesme, en quelque maniere, en prenant le voile sacré de Religieuse.

ANN. 964.

Contin. Rhegin.

Aprés la prise de Montfeltre, on réduisit facilement les autres Villes qui tenoient encore pour Berenger, & il ne restoit presque plus que Camerino, tres-forte Place, où Albert, qui n'avoit plus d'autre ressource, s'estoit retiré, bien résolu de la defendre jusques à la derniere extremité. L'Empereur aussi résolut de l'y forcer, pour achever la guerre par sa prise; & comme

ANN. 964. il estoit sur le point de partir, pour aller joindre son armée dans l'Ombrie, croyant tout fort paisible & fort asseuré dans Rome pour son service, le Pape Leon, qui de son costé le croyoit aussi-bien que luy, le supplia tres-humblement, que pour gagner de plus en plus l'affection des Romains, en leur témoignant une entiére confiance en leur fidelité, il luy plust avoir la bonté de leur rendre leurs ostages. Il le fit, mais ce fut effectivement avec trop de bonté, & trop peu de précaution, pour un Prince aussi adroit & aussi politique qu'il l'estoit. Car les Romains beaucoup plus irritez de leur honte & de leur défaite, qu'ils n'estoient touchez de la clemence & des bienfaits de l'Empereur, ne le virent pas plûtost attaché au siége d'une Place, qui apparemment le devoit long-temps occuper, qu'ils rappellerent Jean XII. pour le remettre sur le Trône; ce qu'ils firent par les intrigues, principalement des femmes qu'il avoit débauchées; & ce ne fut qu'avec bien de la peine que Leon, qui s'enfuit au Camp, se pust sauver des mains de ce Pape vindicatif, qui asseurement ne l'eust pas épargné.

En effet, il ne manqua pas de convoquer pour le vingt-sixiéme de Fevrier, dans la Basilique de Saint Pierre, un Concile composé pour la pluspart des mesmes Cardinaux, & des mesmes Evesques d'Italie qui venoient de le condamner, & qui changeant d'avis, selon la diversité des temps, con-

condamnerent avec luy, comme usurpateur du Saint Siége, celuy-la mesme qu'ils avoient élû avec de grands éloges, comme le plus digne de le remplir. De plus, il cassa tous ses Actes, & réduisit à leur premier estat tous ceux qu'il avoit ordonnez; & se vengeant enfin cruellement de ceux qu'il croyoit luy avoir esté le plus contraires, il fit couper la main droite à Jean Cardinal Diacre, & le nez, la langue, & les doigts à Azon l'un des premiers Officiers de la Cour Romaine, qu'il avoit envoyez en qualité de ses Legats en Allemagne, pour implorer le secours d'Othon contre Berenger. Et certes, il y a de l'apparence, que de l'humeur dont il estoit, il eust porté sa haine & sa vengeance encore plus loin, si Dieu, par une mort funeste & précipitée, n'eust arresté le cours de ses crimes & de ses débauches, qu'il continuoit avec plus de scandale que jamais: car on dit qu'ayant esté surpris avec une Dame Romaine, dans une maison de campagne, la nuit du sixiéme au septiéme de May, il fut assommé dans son lit. Le bruit courut en ce temps-là que c'estoit un démon qui l'avoit traité de la sorte: mais les plus éclairez se persuaderent aisément, que ce prétendu diable ne fut autre que le mari, qui se voulut venger d'un si vilain affront qu'on luy faisoit. Quoy qu'il en soit, il est certain que le coup qu'il receut à la teste fut si grand, qu'il en mourut, aprés avoir deshonoré prés de neuf ans, par une tres-mechante

ANN. 964.

Sigebert. in Chron.
Act. Syn. ap. Baron.

Luitprand

ANN. 964. vie, le Saint Siége, qui n'en souffre non plus pour cela, ni dans la verité de sa doctrine, ni dans la sainteté de ses loix, ni dans l'autorité suprême qu'il a receû de Jesus-Christ, que la Chaire de Moïse ne souffroit autrefois des vices & des grands desordres des Pharisiens qui l'occupoient.

Rhegin. Chron.

Aussitost aprés la mort de Jean XII. le Peuple & le Clergé de Rome, qui ne se croyoient plus obligez au serment qu'ils avoient fait, de ne point élire de Pape sans le consentement de l'Empereur, mirent en la place du défunt, sur le Trône de Saint Pierre, Benoist Cardinal Diacre. C'estoit un homme tres-recommandable pour sa doctrine & pour sa vertu, mais qui s'estant trouvé aux deux Synodes précedens, avoit également consenti à l'élection, & à la déposition de Leon VIII. L'Empereur, qui estoit encore au siége de Camerino, ayant appris cette nouvelle, en fut si fort indigné contre les Romains, qui luy manquoient toujours de parole, qu'il leva brusquement le siége, quoy qu'il fut sur le point de prendre la Place, & mena toute son armée, enseignes déployées, droit à Rome, qu'il assiégea de-sorte que rien ne pouvant entrer ni par eau ni par terre dans cette grande Ville, on fut contraint, par la famine, de se rendre à discretion le vingt-troisiéme de Juin. La moderation d'Othon fut grande en cette occasion. Il ne souffrit pas que l'on fist le moindre desordre dans Rome; & il se contenta de rétablir son Pape

Leon,

Leon, qui fut de nouveau reconnu dans un nouveau Concile qu'il assembla dans l'Eglise de Latran, où avec les Evesques Allemans de la suite de l'Empereur, se trouverent encore les Cardinaux, & les Evesques Italiens qu'on avoit veû dans les deux autres Synodes, & qui estoient toujours tout prests à faire tout ce qu'on voudroit, sans se soucier de ce qu'ils avoient fait auparavant, ainsi qu'il parut en cette rencontre. ANN. 964. Continuat Luitprand Sigon. l.7.

Car ceux-là mesmes qui venoient d'élire fort librement le Pape Benoist, l'amenerent en plein Concile, revestu de ses ornemens Pontificaux, pour l'en dépoüiller avec ignominie, & pour le dégrader. Ce qu'il y a de plus étrange, c'est que Benoist Cardinal Archidiacre de la Sainte Eglise, qui, avec ses Confreres, avoit peu auparavant déposé Leon au Synode de Jean XII. n'eût point de honte de demander insolemment, & avec injure, à ce pauvre Pape Benoist, qui l'avoit fait si hardi que d'accepter le Pontificat, luy qui conjointement avec eux avoit élû le tres-saint Pere Leon là present, & s'il n'avoit pas promis, comme tous les autres, avec serment, de ne pas souffrir qu'on élust jamais aucun Pape, sans le consentement de l'Empereur? Il n'estoit pas difficile à ce Pape de confondre ce Cardinal, puis qu'ils avoit fait la mesme chose que luy contre l'Empereur & contre Leon. Mais soit qu'il voulust souffrir pour l'amour de

ANN. 964.

Dieu cette confusion, ou qu'il craignist pour sa vie, il confessa publiquement qu'il estoit coupable. Il demanda misericorde, & se jettant aux pieds de Leon, il se dépouilla luy-mesme de son *Pallium*, & remit son Baston Pastoral entre les mains de ce Pape, qui le mit en piéces devant tout le monde : aprés quoy, luy ayant fait, à la priére d'Othon, la grace de le laisser dans l'Ordre de Diacre qu'il avoit avant qu'on l'élust Pape, il le bannit, & l'envoya bien loin de Rome. Voila comme Othon s'élevoit, en abbaissant les Papes, les faisant, & les déposant comme il luy plaisoit, & tirant d'eux tout ce qu'il vouloit à son avantage : ce qui paroist particulierement en ce Synode, par le fameux Decret qu'on dit que Leon VIII. y fit, & qu'il faut maintenant que j'examine, parce qu'il y en a qui n'en demeurent pas d'accord.

On dit donc que ce Pape Leon, soit en reconnoissance des grandes obligations qu'il avoit à l'Empereur Othon, auquel il devoit le Pontificat; soit pour remedier à tant de furieux desordres qu'on voyoit depuis si long temps à Rome dans l'élection des Papes, fit en ce Synode un Decret, par lequel il déclare. *Que suivant l'exemple du Pape Adrien, qui donna au tres-victorieux Charles Roy des François & des Lombards, le pouvoir d'élire les Papes, & d'investir des Eveschez dans tous ses Estats, ceux qu'il choisiroit, pour les élever à cette grande di-*

Sigebert. in Chron. Decr. Dist. 63. c. 22.

dignité, il donne à l'Empereur Othon I. Roy des Teutons & à ses successeurs, le mesme droit. Ce Decret de Leon est rapporté tout au long par le célebre Gratien, dans son Decret, qu'il acheva environ l'an mil cent cinquante, c'est à dire, plus de cent quatre-vingts ans aprés ce Concile de Leon. Le Cardinal Baronius s'inscrit en faux contre ces deux Actes d'Adrien I. & de Leon VIII. & sur tout contre le premier, & déclame avec beaucoup d'aigreur contre le Moine Sigebert, qu'il accuse d'avoir fabriqué cet Acte, par une horrible imposture, pour favoriser l'Empereur Henry IV. duquel il tenoit le parti contre le Pape Gregoire VII. Quoy qu'on ne puisse gueres avoir plus de respect que j'en ay pour la memoire de ce grand Cardinal, qui a si bien merité de l'Eglise par ses doctes Annales, je crois neanmoins que, pour l'interest de la verité, à laquelle je dois encore plus qu'à luy, il me sera permis de dire sur cela deux choses, dont il importe qu'on soit éclairci.

ANN. 964. Distinct. 63. c. 23.

Ad ann. 774. n. 10. & seq.

La premiere, est que les raisons dont il combat cet Acte d'Adrien, & qu'il croit invincibles, se peuvent neanmoins détruire, comme elles l'ont esté par de tres-sçavans hommes, & sur tout celle qu'on croit la plus forte; à sçavoir, un Chapitre des Capitulaires, où Charlemagne laisse au Clergé & au Peuple l'élection libre de leurs Evesques: car ce Capitulaire n'est point du tout de Charlemagne, mais de son fils

P. Marca de Concord. l. 8. c. 12.

ANN. 964. Louïs le Debonnaire, ainsi que le sçavant Pere Sirmond le fait voir clairement dans le second Tome de ses Conciles. Et pour le reste, on satisfait à tout sans beaucoup de peine, en disant que dans le premier voyage que Charlemagne fit en Italie, & dans lequel il put facilement aller deux fois à Rome, avant & aprés la prise de Pavie, ce qui n'est compté que pour un de ces quatre voyages dont parle Eginhard, le Pape Adrien, en reconnoissance de ces magnifiques donations que luy fit ce grand Prince, luy donna ce beau droit, dont on verra bientost que luy & ses Successeurs ont joüi; & l'on peut dire qu'il le luy donna solennellement, & dans une Assemblée de plus de cent Evesques ou Abbez de France & d'Italie, lesquels accompagnerent Charlemagne, & signerent sa donation; cela sans doute, avec les Cardinaux & les Evesques qui estoient à Rome auprés d'Adrien, pouvoit bien former ce Concile dont parle Sigebert. Et quant à ce qu'Eginhard, qui suivoit toujours Charlemagne, n'a rien dit d'une chose si considerable, qu'on veut que le Pape Adrien I. ait faite en sa faveur; on répond que ce mesme Eginhard n'a rien dit aussi de cette seconde donation que Charlemagne fit au Pape, ce qui n'empesche pas que Baronius, aussi-bien que nous, ne la tienne tres-veritable. Cela suffit, pour faire voir que cet Acte n'est pas aussi manifestement faux que le croit ce celebre Cardinal, qui ne veut pas seulement

Anast. Bibliot in Adr. I.

ment qu'il nous soit permis de douter un peu de sa fausseté. ANN. 964.

La seconde chose que j'ay à dire est, que quand il seroit supposé, comme il y en a qui le croyent, on n'a pas droit pour cela d'accuser d'imposture Sigebert, puis que Leon VIII. avoit fait mention de cet Acte plus de cent quarante ans avant cet Auteur, qui a crû pouvoir rapporter dans sa Chronique un fait appuyé d'une si grande autorité. Car que ce Decret de Leon VIII. qu'on lit aussi dans Gratien, depuis mesme que son Ouvrage a esté corrigé à Rome par l'ordre de Gregoire XIII. soit encore une piece fausse, & fabriquée par quelque imposteur semblable à Sigebert, ainsi que le pretend le Cardinal Baronius sans le prouver, j'avouë que je n'y vois nulle apparence. Bien loin de cela, toutes les présomptions sont pour le contraire, selon que le docte Archevesque de Paris M. de Marca l'a tres-bien remarqué: car enfin les Romains avoient fait serment de ne point élire de Pape que du consentement d'Othon, & conformement à son choix; & l'on fait un sanglant reproche à Benoist V. en plein Synode, & en presence de Leon & de l'Empereur, d'avoir violé ce serment. Que restoit-il aprés cela, si-non que puis qu'on avoit confirmé ce serment, par la punition de Benoist, on le confirmast encore plus authentiquement par la Constitution de Leon? Et pour montrer qu'il ne faisoit rien

Decret. loc. cit.

De Concord. l. 8. c. 12. Luitprand. l. 6.

ANN. 964. de nouveau en cela, il voulut s'autoriser de l'exemple du Pape Adrien I. qui fit la mesme chose en faveur de Charlemagne dans un Synode, comme Leon VIII. le dit positivement dans son Decret, qui est rapporté tout au long par Thierri de Niem, n'estant qu'en abregé dans Gratien. Voila ce que l'on peut dire pour ces deux Actes d'Adrien I. & de Leon VIII. & que j'ay crû estre à propos de rapporter icy, sans pourtant que je veuille rien déterminer sur ce sujet, laissant à mon Lecteur la liberté d'en juger comme il luy plaira.

Ce qu'il y a de bien certain est, que l'Empereur Othon ne manqua pas de se mettre en possession de ces trois grands avantages, dont les Empereurs Grecs & les François avoient joüi, & que Charles le Chauve est accusé d'avoir abandonnez, pour ravir l'Empire à son frere ; à sçavoir, de la Souveraineté dans Rome, du droit de succession à l'Empire pour ses enfans, & du pouvoir d'élire un Pape, ou du moins, ce qui revient à peu prés au mesme, d'empescher que l'on n'en éleust aucun sans son consentement. Pour les deux premiers, la chose est toute évidente ; car comme les Empereurs, devant & aprés la Traslation de l'Empire aux François, exercerent leur Souveraineté dans Rome & par eux-mesmes & par leurs Officiers, ainsi qu'on l'a pû voir assez souvent dans mes autres Histoires ; & que les Papes mesmes, aussi-

bien

bien que les autres, prestoient le serment de fidelité entre les mains des Envoyez de l'Empereur : de mesme Othon, & quand il fut receû à Rome volontairement, & quand il l'eût conquise par deux fois, y fut reconnu Souverain, & en fit tous les Actes. De plus, il nomma son fils pour luy succeder, quoy-que les Princes Allemans, pour garder leur droit d'élection qu'ils avoient dans la Germanie, l'ayent encore élû. Et pour le troisiéme avantage, il est certain que les Empereurs, depuis que Justinien eut repris Rome & l'Italie sur les Gots, furent Maistres de l'élection des Papes ; de-sorte qu'elle ne se pouvoit faire sans leur permission, & qu'il falloit de plus, qu'estant faite, ils la confirmassent. Et quoy-que les Empereurs François eussent rétabli la liberté des élections, il paroist neanmoins par plusieurs exemples, sur tout par ceux de Benoist III. de Gregoire IV. & de Sergius I. qu'on ne les pouvoit ordonner, que les Commissaires de l'Empereur, qui devoient assister à leur Consecration, n'eussent jugé que l'élection s'estoit faite Canoniquement, & qu'en suite le Prince n'y eust consenti. Or voila le pouvoir en possession duquel Othon se remit, & qu'il étendit si loin, en soumettant absolument l'élection à son autorité, qu'on n'élisoit que celuy qu'il vouloit qui fust élû.

ANN. 964. Not. Sr. Baluf. ad Agobard. p. 122. & seq.

Diur. Pontif. Marc. l. 8. c. 9. & Not. Balusii ad Flor. c. 61. Hist. du grand Schism. d'Occid. p. 14. Marc. l. 8. c. 14. n. 8. & Not. Balus. ad Agobar. p. 125.

Ayant ainsi disposé de Rome à sa volonté, comme il eust appris qu'Albert, qui

Rhegini Continuat. Sigon.

ANN. 964. craignoit d'estre pris dans Camerino, l'avoit abandonné, & s'estoit retiré dans l'Isle de Corse, il partit au commencement de Juillet ; & aprés avoir passé l'Esté en Toscane, & tout l'Automne en Lombardie, pour y rafraischir son armée fort diminuée par la peste qui s'y estoit mise, il
965. s'en retourna par la Lorraine en Allemagne, emmenant avec soy le Pape Benoist, qu'il rélegua à Hambourg, où bientost aprés il finit ses jours en grande opinion de sainteté.

Adam. Chron. l. 2. c. 6. Ditmar. Chron.

Continuat. Regin.

Cependant le Pape Leon VIII. estant décedé, les Romains, qui s'estoient si mal trouvez de n'avoir pas gardé la promesse qu'ils avoient faite à l'Empereur, luy envoyerent des Ambassadeurs, pour apprendre sa volonté touchant l'élection d'un nouveau Pape. Sur quoy ce Prince extrémement satisfait de leur deference, leur permit d'élire celuy qu'ils jugeroient le plus propre, pourveu que ce fut en presence & du consentement des Commissaires qu'il nomma pour cet effet ; & ceux-cy furent Orger Evesque de Spire, & le celebre Luitprand de Crémone. Ils approuverent de sa part l'élection qu'on fit de Jean XIII. qui estoit Evesque de Narny, & d'une vie irreprochable, laquelle néanmoins ne le pût garantir de la violence & de la fureur des Romains. Car le Gouverneur de Rome, les principaux Magistrats, & sur tout les Tribuns du Peuple, ou les Capitaines des quartiers, qui avoient tou-

Leo Ostiens. Chron. Cass. l. 2. Sigon. l. 7.

toujours grande envie de secoûër le joug, ANN. 965.
& de reprendre l'autorité Souveraine
qu'ils avoient usurpée déja plus d'une fois,
voyant qu'ils ne pouvoient gagner le
Pape, pour le faire entrer dans leur révolte, le chasserent enfin de Rome; de
sorte qu'il fut obligé d'aller chercher un
azile à Capoûë chez le Comte Pandolphe
son ami, qui l'y receut avec toute sorte
d'honneur, & trouva mesme le moyen de
faire tuër dans Rome le Comte Rofroy,
le plus puissant Seigneur de la Champagne d'Italie, que les Romains avoient
pris pour leur Chef. Il arriva qu'en mesme temps on receut à Rome la nouvelle
de la défaite d'Albert par Burchard Lieutenant de l'Empereur, qui avoit taillé en
pieces, sur les bords du Pô, l'armée de ce
Tyran, que quelques révoltez de Lombardie avoient fait revenir de l'Isle de Corse pour le remettre sur le Trône. Alors 966.
les Romains qui avoient perdu leur Chef
& leur Protecteur, & qui avoient compté Continuat. Rhegin. Sigon.
sur la revolte des Lombards, & sur Albert,
se voyant tout seuls, & sans forces, apprehenderent la juste indignation de l'Empereur, auquel ils avoient si souvent faussé
la foy. *C'est* pourquoy ils rappellerent
promptement le Pape, qu'ils rétablirent
dans son Siége, esperant que par son moyen
ils se pourroient mettre à couvert de la
tempeste qui les menaçoit, & qu'ils feroient, par son entremise, facilement leur
paix avec Othon.

ANN. 1166.

Mais leur esperance fut vaine. Car ce sage Prince voyant que la clemence & la bonté, dont il avoit si souvent usé envers les Romains, aprés tant de parjures & de révoltes, n'avoit servi qu'à les endurcir dans leur crime, par l'impunité, resolut de les contenir desormais dans leur devoir par la rigueur, & de leur faire sentir, à ce coup, les effets de sa justice. C'est pourquoy, comme il eust tenu pour cet effet une Diéte à Wormes, il descendit pour la troisieme fois, avec une puissante armée, en Italie; & aprés avoir puni les rebelles de Lombardie, dont il envoya les principaux Chefs en Lorraine & en Saxe, il alla célebrer les festes de Noël à Rome; aprés quoy, pour donner de la terreur aux méchans, il fit faire une tres-sevére justice des auteurs de la rebellion. Ceux que l'on avoit fait Consuls, comme pour retablir la forme de l'ancienne Republique, furent transportez hors de l'Italie; les Capitaines des quartiers, qui avoient pris le titre & la qualité de Tribuns du peuple, furent tous pendus; on déterra le cadavre du Comte Rofroy, qui fut traisné par les boûës, & mis en mille pieces, que l'on jetta à la voirie; & celuy qui luy avoit succedé en la Charge de Préfet de Rome, fut mis tout nud sur un asne, la teste tournée vers la queuë, conduit en cet état par toute la ville, fustigé dans toutes les places & à tous les carrefours, puis jetté tout sanglant & tout dechiré de coups dans un cachot.

Aprés

Aprés cela, l'Empereur qui vouloit regler les affaires de l'Italie, ou l'on avoit veû tant d'étranges revolutions depuis plus de cinquante ans qu'elle avoit esté miserablement opprimée par les Tyrans, établit de nouvelles loix qui ont succedé dans l'Empire aux Capitulaires des Empereurs François, selon lesquels on se regloit auparavant avec autant de deference & de respect, qu'on en a pour les saints Canons. Ensuite il visita la plus-part des villes de la Toscane & de la Romagne jusqu'à Ravenne, où le Pape, qui le voulut accompagner en ce voyage, celebra un Concile en sa presence, pour le reglement des affaires Ecclesiastiques. Ce fut là que cet Empereur rendit effectivement au Pape, Ravenne & l'Exarcat, que les Tyrans avoient enlevé au Saint Siége, & qu'il luy confirma de nouveau les donations de Pépin & de Charlemagne, comme il avoit fait cinq ans auparavant au Pape Jean XII. Cela fait, ils se separerent : le Pape reprit le chemin de Rome, & luy s'avança jusques à Verone, où il receu le jeune Othon son fils déja couronné Roy de Germanie & de Lorraine, à Aix la Chappelle, & qu'il avoit fait venir d'Allemagne, pour l'associer à l'Empire, comme il fit, l'ayant conduit à Rome, où le jour de Noël il receut des mains du Pape la Couronne Imperiale dans la Basilique de Saint Pierre.

ANN. 966. 967.

Rhegin. Chron. Sigon.

Lambert. Schaff. Sigon.

Il ne restoit plus rien pour la gloire de ce grand Prince, que de réünir à l'Empire d'Oc-

ANN. 967. d'Occident, dont il fut le restaurateur, toute l'Italie, en la delivrant des Grecs & des Sarasins, qui tenoient en ce temps-là une bonne partie de ce qu'on appelle aujourd'huy le Royaume de Naples. Et c'est ce que la perfidie des Grecs & sa bonne fortune luy donnerent lieu d'executer heureusement, à cette occasion que je vais dire. Comme il estoit en paix avec les Grecs, il avoit envoyé en Ambassade Luitprand Evesque de Crémone, vers leur Empereur Nicéphore Phocas, luy demander, pour le jeune Empereur Othon, la Princesse Anne, ou Theophanie, fille du feu Empereur Romain Argyrus & de l'Imperatrice Theophanie, qui par un execrable parricide l'avoit empoisonné, afin qu'elle pût épouser Nicephore. Ce Prince brutal, dont j'ay fait le portrait dans mon Histoire du Schisme des Grecs, sur l'original que Luitprand nous en a donné dans la Relation de son Ambassade, aprés avoir traité, durant quatre mois, tres-indignement cet Evesque, le renvoya sans rien conclure, parce qu'il ne pouvoit souffrir qu'on ne luy donnast que le titre d'Empereur des Grecs, & que cependant Othon prist celuy d'Empereur des Romains : mais peu de temps aprés, afin de s'en pouvoir venger, en le trompant de la maniere la plus lasche du monde, il resolut de luy envoyer des Ambassadeurs, pour l'asseurer qu'il se tiendroit extrémement honoré de son alliance, & qu'il avoit fait passer en Calabre la

Prin-

Princeſſe Theophanie, avec une belle & nombreuſe ſuite, afin de la remettre entre les mains de ceux qu'il le prioit d'y envoyer au-plûtoſt pour la recevoir. Il n'y a perſonne qu'on puiſſe plus facilement tromper & trahir, que ceux qui ſont le plus incapables de trahiſon. Othon, qui avoit l'ame grande & genereuſe, croyant toujours qu'on agiſſoit, comme luy, fort ſincerement, quoy-qu'il euſt déja experimenté trois ou quatre fois qu'on luy avoit fauſſé la foy donnée & à Rome & en Lombardie, ne ſe défia point du tout de l'Empereur Grec, & crût d'abord, ſans peine, & ſans concevoir le moindre ſoupçon de ce qu'on tramoit contre luy, tout ce que ces Ambaſſadeurs diſoient. Sur quoy il détacha de ſon armée un corps conſiderable de Cavalerie & d'Infanterie, avec une partie de ſa nobleſſe, pour aller recevoir la Princeſſe, qui ſe devoit rendre au lieu qu'on leur avoit marqué dans la Calabre, & pour la conduire à Rome, où l'on faiſoit cependant, avec toute ſorte de magnificence, les preparatifs de ces nopces Imperiales. Mais le perfide Grec avoit fait mettre en embuſcade, aux environs du rendez-vous, tout ce qu'il y avoit de gens de guerre dans la Poüille & dans la Calabre; de-ſorte que s'eſtant jettez de toutes parts à l'improviſte ſur les Allemans qui ne s'attendoient à rien moins qu'à une ſi horrible perfidie, & ne marchoient point en ordre de bataille, il ne leur fut pas malaiſé de

ANN. 968.

Witichind. l.3. Sigon. l.7.

ANN. 968. de les défaire, & d'en tuer une grande partie.

Alors Othon, qui avoit écrit peu auparavant aux Princes d'Allemagne, que tout luy ſuccedoit heureuſement; qu'il attendoit les Ambaſſadeurs de l'Empereur Grec; & que s'il ne luy donnoit une entiere ſatisfaction, il avoit reſolu de luy enlever la Pouïlle & la Calabre, afin d'eſtre maiſtre abſolu de toute l'Italie, ne manqua pas de ſe mettre en eſtat de dégager au-plûtoſt ſa parole Pour cet effet, il aſſembla toutes ſes troupes qui eſtoient aux environs de Rome, & les envoya contre les Grecs, ſous la conduite de ſon fils le jeune Empereur Othon accompagné de Gonthier & de Sigifroy, deux de ſes plus grands Capitaines, qu'il luy donna pour le conduire, & luy donner lieu de faire, par leur conſeil, un glorieux apprentiſſage de la guerre; comme il fit. Car ayant joint les
969. forces que luy amenerent Pandolphe Prince de Capoüë, ceux de Benévent, & les autres Comtes ou Gouverneurs de la Champagne d'Italie, qui, quelque temps auparavant, avoient quitté le parti des Grecs, deſquels ils relevoient, & s'eſtoient mis ſous l'Empire d'Othon, il marcha droit vers la Calabre, où il défit d'abord ce qu'il y avoit encore de Saraſins, qu'il contraignit de ſe ſauver dans leurs vaiſſeaux, & d'abandonner d'Italie. Il prit enſuite ſur les Grecs Tarente, & Metapont, qui eſtoit alors une grande Ville, & n'eſt plus maintenant

tenant qu'un miserable reste de Chasteau; ANN. 969.
enfin, aprés que les Grecs, devenus temeraires & insolens, par quelques petits avantages qu'il leur avoit laissé prendre en de petits combats, pour les attirer où il vouloit, se furent engagez en des lieux desavantageux, où il leur avoit dressé des embusches, il les envelopa si-bien, qu'ils furent presque tous ou tuez ou fait prisonniers, & pour punir le traistre Nicephore, comme il le méritoit, il luy renvoya tous ceux-cy, aprés leur avoir fait couper le nez, pour donner à Constantinople un pitoyable spectacle, qui fist voir aux Grecs un sanglant effet de la perfidie de leur Empereur. Et certes, cela fit encore beaucoup plus que le victorieux n'en attendoit, pour la vengeance qu'il prétendoit tirer de se perfide: car à la veuë de cet horrible spectacle, qui leur annonçoit, d'une si étrange maniere, la détaite entiére de leur armée, tout le Peuple se souleva contre Nicephore, qu'on accabloit de mille maledictions, comme la cause de la perte de tout ce qui restoit aux Grecs en Italie; & ensuite l'Imperatrice, laquelle avoit changé en une haine effroyable, l'amour criminel qu'elle avoit eû pour luy, prit cette occasion de le faire massacrer par le fameux Capitaine Jean Zimisces, qu'on mit ensuite sur le Trône.

Ce nouveau Prince, qui, pour se mieux 970.
établir dans l'Empire, vouloit avoir la paix avec Othon, duquel il craignoit la puissan-

ANN. 971. ce & la fortune, ne manqua pas, comme on l'en pressoit, de luy envoyer la Princesse Theophanie pour le jeune Othon, qui, aprés avoir pris sur les Grecs, & remis sous l'Empire d'Occident la Poüille & la Calabre, estoit retourné tout couvert de gloire à Rome, où il l'épousa, & la fit cou-
972. ronner solennellement par le Pape. Aprés cela le grand Othon, qui se trouvoit au comble de la gloire, & de la prosperité du monde, ayant, par une suite continuelle de victoires, réüni les trois grands Royaumes de Germanie, de Lorraine, & d'Italie, dans une seule Monarchie, qui faisoit alors l'Empire d'Occident, retourna dans la Saxe, où il termina une si glorieu-
973. se vie par une mort tres-douce & tres-heureuse.

Car comme aprés avoir receû à Mersebourg les Ambassadeurs qui estoient venus de toutes parts, & mesme de l'Afrique, pour le feliciter de ses victoires, il se fut retiré à une de ses maisons à la campagne,
Witikind. l. 3. Ditmar. où il arriva le sixiéme de May, le Mardy avant la Pentecoste; il ne manqua pas de se lever le lendemain de grand matin, pour assister, selon sa coustume, aux divins Offices de Matines & de Laudes; & en suite à la Messe solennelle qu'on chantoit tous les jours devant luy. Aprés quoy, s'estant un peu reposé, il parut à disner beaucoup plus gay qu'il n'avoit esté depuis la mort de la Reine Mathilde sa mere, décedée peu avant son retour en Allemagne;

Prin-

Princeſſe que ſes éminentes vertus ont fait mettre au nombre des Saintes. A l'iſſuë du diſner, il voulut encore oüir Veſpres, ſur la fin deſquelles il ſe trouva mal, & tomba tout à-coup en defaillance, entre les bras des Seigneurs & des Officiers qui l'environnoient. Et comme on l'eût fait revenir à force de remédes, il preſſa fort qu'on luy donnaſt ſur le champ le Saint Sacrement, qui eſtoit là preſent ſur l'Autel, & qu'il receût avec une extréme devotion; & un moment aprés il rendit tres-paiſiblement, ſans agonie, & meſme ſans aucun ſoupir, ſon eſprit à Dieu, en la trente-ſeptiéme année de ſon Regne, & l'onziéme de ſon Empire. Prince qui eſt celuy des Empereurs qu'on peut dire avoir merité, aprés Charlemagne, avec plus de juſtice, le ſurnom de Grand, parce que c'eſt celuy qui, ſans contredit, a le plus approché de ce grand Monarque, par les merveilles de ſa vie, & par le bonheur de ſa mort. Car ce que Pierre de Damien a écrit de cet Empereur, à ſçavoir qu'eſtant à la Meſſe, reveſtu de ſes habits Imperiaux, & environné des Princes de l'Empire, le jour meſme de la Pentecoſte, il fut frappé de mort ſoudaine, par un juſte jugement de Dieu, en punition de ce qu'il avoit épouſé Adelaïs, avec laquelle il avoit contracté une alliance ſpirituelle, en tenant avec elle un enfant ſur les ſacrez fonts de Bapteſme, eſt une ridicule fable, qui ſe détruit d'elle-meſme par toutes ſes cir-

ANN. 973.

Epiſt. ad Deſider. Abb.

ANN. 973.

circonstances manifestement fausses, & est démentie par le témoignage de Witikind, Historien qui florissoit en Saxe quand Othon y mourut. Mais c'est que ce saint Cardinal, qui n'écrivoit qu'environ soixante ans aprés la mort du grand Othon, donnoit un peu trop dans la vision, ainsi que l'a tres-bien remarqué le Cardinal Bellarmin, examinant ce que Pierre de Damien, dans une de ses Epîtres, rapporte bonnement de certaines ames de Purgatoire, qu'on voyoit tous les jours de Dimanche s'envoler du Lac d'Averne, comme des oiseaux; ce qui asseurement a bien de l'air d'une de ces ridicules fables dont on amuse la curiosité des petits enfans, pour les endormir. Et puis il deferoit encore trop aux relations de certains faux zelez & ignorans, qui ne font point de scrupule de debiter, avec tres-peu de jugement, & encore moins de charité, de petits contes contre l'honneur des plus grands hommes, quand ils croyent que cela peut servir à faire des exemples formidables; comme si Dieu, qui est la verité mesme, avoit besoin du mensonge & de la fausseté des hommes, pour leur inspirer la crainte de ses Jugemens.

Bellarm. de script. Eccles.

In qua narrantur quædam leviora de animabus defunctorum, quæ die Dominico refrigerium pœnarum videntur habere, & in figurâ avicularum de Lacu Averno exire cernuntur, quæ fabulis fortasse similiora sunt quàm Historiæ. Bell. ibid. p. 281.

Ainsi le conte fabuleux de Pierre de Damien ne peut nuire à la glorieuse memoire d'Othon le Grand, dont la mort fut également funeste à l'Eglise & à l'Empire. Car aussitost qu'on en eust receu la nouvelle à Rome, Cincius, homme turbulent & séditieux,

tieux, Chef du parti contraire à l'Empereur,& qui n'avoit osé se déclarer durant sa vie, aprés la severe punition qu'on avoit faite des rebelles, entreprit, comme on avoit fait auparavant,de rétablir l'ancienne liberté, ou plutost de l'opprimer, & de se faire Tyran de Rome, sous ce beau pretexte. Il avoit pour son confident Boniface Francon Cardinal Diacre,l'un des plus méchans hommes du monde,& toujours prest à n'épargner aucun des plus grands crimes, pourveû qu'il pust servir à satisfaire son ambition. Ces deux grands scelerats, dont l'un vouloit estre Consul, & l'autre Pape, trouverent enfin, aprés avoir bien deliberé sur cette affaire, que pour venir à bout de leur dessein, il falloit necessairement se défaire de Benoist VI. qui, aprés la mort de Jean XIII. décedé l'année précedente, & de Donus II. qui n'avoit tenu le Siege qu'un mois, avoit esté choisi pour leur succeder du consentement de l'Empereur, auquel il vouloit garder une inviolable fidélité. Cet execrable parricide estant resolu de la sorte, fut aussitost executé d'une tres-cruelle maniere. Ces deux Impies, suivis d'une troupe de leurs satellites, entrent dans le Palais Pontifical, se saisissent du Saint Pontife, l'entraisnent comme une miserable victime dans le Chasteau, & là le font inhumainement étrangler; aprés quoy le parti de ces révoltez, qui estoit alors le plus fort, élut en tumulte ce furieux Diacre, qui n'eust pas horreur de passer,

ANN. 973. Ciacon. Sigon.

974. Ciacon.

ANN. 974. passer, si j'ose m'exprimer ainsi, par dessus le Corps du Vicaire de Jesus-Christ, pour monter sous le nom de Boniface VII sur le Trône de Saint Pierre, par un crime si effroyable.

Il ne joüit pas toutefois fort long-temps de son crime; car les Comtes de Tuscanelle, de la Maison des Marquis d'Hetrurie, qui avoient long-temps dominé dans Rome, ne pouvant souffrir cét Intrus, ni qu'un autre usurpast la souveraine puissance qu'ils n'avoient plus, animerent contre eux leur faction, qui estoit encore tres-puissante, & les pousserent avec tant de vigueur, qu'ils furent contraints de s'enfüir: mais ce ne fut qu'aprés que l'impie Boniface eût enlevé le tresor de l'Eglise de Saint Pierre, avec quoy il se retira, par mer, à Constantinople, laissant le Siége qu'il avoit envahi à Benoïst Evesque de Sutri, parent de ces Comtes, qui le firent
Onuphr. Sigon. élire en sa place. Les Chefs des factieux estant chassez, il fut reconnu de tous pour
Ciacon. Sigon. vray Pape; & comme il avoit la force en main, avec beaucoup d'esprit & de courage, & qu'il s'estoit fort bien mis avec
975. l'Empereur, qui approuva son élection, il se maintint neuf ans entiers dans le Pontificat, sans que la faction de Boniface osast rien entreprendre contre luy, comme elle fit contre son successeur.

Cependant les Empereurs Grecs Basile & Constantin avoient appris de Boniface,
Sigon. que non seulement Rome, mais aussi la

plus-

plusſpart des Villes d'Italie taſchoient de ſecouër le joug des Allemans pour ſe remettre en liberté. Ils ſçavoient d'ailleurs que le jeune Othon eſtoit engagé dans une dangereuſe guerre contre les François, au ſujet de la Lorraine, que le Roy Lothaire avoit entrepris de réünir à ſa Couronne. Cela les fit réſoudre à profiter d'une ſi belle occaſion de prendre la Pouïlle & la Calabre, dont le grand Othon avoit dépoüillé Nicephore. Leur entrepriſe réüſſit ſans peine : car ayant fait deſcendre dans la Poüille une puiſſante armée, fortifiée des Saraſins qu'ils avoient appellez d'Afrique, aprés les avoir chaſſez peu auparavant de l'Iſle de Candie, elle s'empara d'abord des Villes de Bari & de Matera, qui n'ayant preſque point de garniſon, furent emportées de vive force, & ſaccagées. Aprés quoy tout la reſte de la Poüille, & toute la Calabre enſuite, ſe remirent, ſans reſiſtance, ſous l'obeïſſance des Grecs. Othon fort irrité de cette perte, & craignant que les victorieux ne pouſſant leurs conqueſtes plus avant dans l'Italie, fit le plûtoſt qu'il pût la paix avec Lothaire, qui, par un étrange aveuglement, faute d'avoir ſceû dépenſer en eſpions, bien loin de profiter de l'embarras où ſe trouvoit ſon ennemi, qui ſceût le luy cacher avec adreſſe, luy abandonna laſchement, & contre l'avis de ſon Conſeil, toute la Lorraine, dont il avoit déja repris une grande partie. Cela luy attira la haine & le mépris des

ANN. 975.

979.

Hist. de France.

D Sei-

ANN. 979. Seigneurs François, déja furieusement animez contre son Frere Charles, qui avoit receû d'Othon la Basse-Lorraine en titre de Duché comme son vassal, & sous l'hommage de l'Empire. Et cela fut cause qu'aprés la mort de Loüis V. son neveu décedé sans enfans, on le priva de la Couronne pour la transporter à Hugues Capet, ce fameux Chef de la troisiéme race de nos Rois.

Ainsi l'Empereur ayant fait une paix si avantageuse, eust le moyen de rassembler toutes ses forces, avec lesquelles il descen-
980. dit en Lombardie, accompagné de l'Imperatrice Theophanie, & de la plus part des Grands de l'Empire; & aprés avoir rétabli son autorité dans les Villes où il y avoit
Sigebert. Chron. Otto Frising. Lambert. Schaf. eû du soulevement, de la revolte, puni les seditieux, & recompensé magnifiquement ses bons serviteurs, il alla passer les Festes de Noël à Rome, où il fut receu avec beaucoup de magnificence & de joye. Mais cette joye, que ceux mesmes du parti contraire au sien taschoient de faire éclater à l'envi, pour regagner ses bonnes graces ne dura pas long-temps; car ce Prince se
981. souvenant que le feu Empereur son Pere n'avoit pu retenir les Romains dans leur devoir, que par la rigoureuse punition qu'il fit des revoltez, en voulut faire autant que luy; mais il le fit à contretemps, & d'une maniere qui le rendit tres-odieux.

Ayant fait preparer au Vatican un grand & su-

ANN. 981.

& ſuperbe feſtin, il y invita tous les Grands de Rome & les Magiſtrats avec les Députez des Villes qui eſtoient à ſa Cour; & comme on fut à table, & que l'on euſt commencé à ſe réjoüir, Othon s'efforçant d'inſpirer la joye à toute la compagnie, par le bon accueil qu'il faiſoit à tous, on vit ſoudainement entrer dans la ſale des compagnies de ſoldats, qui, l'épée à la main, environnerent tous les conviez, ſaiſis d'horreur & de crainte, à la veuë d'un ſpectacle ſi étonnant & ſi terrible. La terreur fut encore bien plus grande un moment aprés, lors qu'au ſignal que l'Empereur donna, on ſe ſaiſit de tous ceux dont les noms eſtoient marquez dans un papier que l'on liſoit à haute voix, & qu'auſſitoſt qu'on les euſt entraiſnez hors de la ſale, on entendit les pitoyables cris qu'ils jettoient inutilement, tandis qu'on les maſſacroit ſans miſericorde. Othon cependant prioit tous les autres de faire bonne chere, & n'oublioit rien de ce qui pouvoit contribuer à la gayeté qu'il vouloit qu'on euſt, & à rendre ſon feſtin auſſi agreable qu'il eſtoit magnifique: mais malgré cette joye forcée qu'ils taſchoient de faire paroiſtre ſur leur viſage, de peur de l'offenſer, cette affreuſe image de la mort qu'ils avoient devant les yeux, & l'horrible idée qui leur demeuroit d'une ſi cruelle boucherie, les empeſchoit bien de ſe réjoüir dans le fond de l'ame, & leur faiſoit ſoupirer ſecretement aprés la fin d'un ſi funeſte repas, qui

ANN. 981. fut cause que les Italiens, & sur tout les Romains l'eûrent toujours depuis en horreur, & luy donnerent le surnom de Sanguinaire. Mais ce ne fut pas-là l'unique vengeance qu'ils en prirent, & ils trouverent enfin le moyen de le faire miserablement perir avec toute son armée. Voicy comment.

Les troupes qu'il avoit levées en Lombardie & en Toscane s'estant assemblées avec toutes celles qu'il avoit amenées d'Allemagne, il y joignit encore les Regimens qu'il fit dans Rome; & s'estant avancé dans la Champagne d'Italie, il les fortifia de celles que luy fournirent ceux de Benévent, de Capouë, de Naples, & de Salerne.
982. Avec cette armée, qui eût pû conquerir l'Empire des Grecs, il entre dans la Poüille, où ayant prévenu les ennemis, qui n'estoient pas encore en estat de se mettre en campagne, il fait d'abord de grands progrés, & sans rien trouver sur sa marche qui pût s'opposer à ses armes, il est receu par tout, & penétre mesme jusqu'à Tarente, qu'il réduit, sans beaucoup de peine,
Sigon. à son obeissance. Mais comme aprés avoir rafraischi ses troupes aux environs de cette Ville, il avançoit vers la Calabre pour y poursuivre ses conquestes, & que les Grecs & les Sarasins, qui avoient eû le loisir d'assembler toutes leurs forces dans cette Province, marchoient à luy, en resolution de le combatre, les deux armées se rencontrerent auprés de Basentelle, Bourgarde

située

ſituée ſur le rivage de la mer ; de ſorte que rien ne les ſeparant, il en fallut venir à la bataille, qui ſe donna le quinzieme de Juillet de cette année neuf cens quatre-vingts-deux. ANN. 982.

Ce fut icy qu'Othon fut puni de ſa cruauté par l'infidelité & la trahiſon que luy firent ceux qu'il avoit furieuſement irritez contre luy. Car on n'eût pas plûtoſt donné le ſignal du combat, que la pluſpart des Italiens, & ſur tout les Beneventins & les Romains, comme s'ils euſſent agi de concert avec les ennemis, quitterent leur poſte, & ſe retirerent, & par leur retraite mirent le trouble & la confuſion parmi les Allemans, qui furent en ſuite aiſément mis en deſordre, & puis envelopez, & inveſtis de toutes parts, & enfin preſque tous taillez en pieces, aprés avoir neanmoins combatu en braves gens, pour vendre cherement leur vie. La pluſpart des Princes & des Seigneurs, des Eveſques meſmes & des Abbez, qui ſuivoient l'Empereur, & qui, ſelon l'abus de ce temps-là, portoient les armes, & combatoient dans les armées, périrent en cette journée. Ce ne fut qu'à grand peine qu'Othon ſe ſauva du carnage, s'eſtant jetté dans une barque qu'il trouva par haſard ſur le rivage de la mer, où il fut pris par des Pirates. Mais comme il ne fut pas connu, & qu'il leur promit une groſſe rançon, que l'Imperatrice, qui fut avertie de cette aventure à Roſſano, luy fit tenir à un petit port proche de là, où ces Ecumeurs

Sigebert. Herman. Lambert. Ditmar. Godefr. Viterb. Sigon. Cuſpini.

 avoient

ANN. 982. avoient abordé, il se retira de leurs mains, & la fut trouver, puis se rendit avec elle à Capouë.

Il est certain que si les Grecs & les Sarasins victorieux, en l'estat où se trouvoit alors le pauvre Othon, eussent vivement poursuivi leur pointe, & marché droit à Rome, ils s'en fussent rendus les maistres, plus facilement encore que n'eust fait Annibal, s'il y fut allé aprés la bataille de Cannes: mais s'estant amusez à reprendre les Places qu'Othon avoit prises d'abord dans la Pouïlle & dans la Calabre, & qui ne leur pouvoient manquer, ils luy donnerent le loisir de mettre sur pied une nouvelle armée, tant du débris de celle qu'il avoit perduë, que des garnisons, & des autres troupes qu'il tira des Villes de la Champagne & des Provinces les plus proches. Ce fut avec ces forces qu'au commencement de l'année suivante il alla décharger sa colere
983. sur ceux de Benevent, qui avoient esté les premiers à le trahir, & qu'il surprit si-bien, qu'il s'empara, sans resistance, de leur Ville, à laquelle, pour se venger de leur perfidie, il fit ressentir tous les maux que l'on peut souffrir par l'insolence & par la cruauté du soldat à qui l'on auroit tout permis
Sigon. dans une Ville prise d'assaut. Aprés cela, il passa dans la Lombardie pour y assembler de nouvelles troupes, & pour y recevoir celles qu'il faisoit venir d'Allemagne. Puis ayant fait de la sorte une armée presque aussi puissante que la premiere, il revint à Rome,

Rome, fort resolu de poursuivre les Grecs, & d'effacer la honte de sa défaite par une seconde bataille. ANN. 983.

Mais la mort l'empescha de passer outre : car soit que tant de rudes mouvemens qu'il s'estoit donnez durant cette guerre, & le chagrin qu'il avoit d'avoir esté vaincu, luy eussent desseché les entrailles, ou qu'une playe qu'il avoit receuë d'un coup de fléche empoisonnée, n'ayant pas esté bien guerie, luy eust laissé dans le corps quelque maligne impression de venin, qui eust corrompu la masse du sang, il est certain qu'il tomba dans une langueur mortelle, qui l'enleva du monde à Rome mesme le huitiéme de Decembre, aprés l'humble confession de ses pechez qu'il fit au Pape, duquel il receut l'absolution, en donnant toutes les marques d'une solide pieté. Prince, qui à la reserve qu'il n'eust pas autant de bonheur & de moderation que son pere, luy fut assez semblable dans les autres perfections du corps & de l'esprit.

Cuspinien

Ditmar. Chron. l. 3.

Lors qu'il estoit encore en Lombardie, aprés son malheur, il avoit déclaré dans une Assemblée generale qu'il tint à Verone, & qui approuva son dessein, qu'il vouloit associer à l'Empire son fils Othon III. jeune Prince âgé seulement de treize à quatorze ans, comme il l'avoit esté luy-mesme par le feu Empereur son pere. Sur quoy il avoit envoyé en Allemagne l'Archevesque de Ravenne, pour donner ordre

Ditmar. ibid.

ANN. 983. Ditmar. ibid.

à ce qu'il fut premierement couronné Roy de Germanie, ainsi qu'il le fut en effet le jour de Noël par l'Archevesque de Mayence à Aix la Chapelle, selon la coustume : mais parce qu'aprés la ceremonie du couronnement on receût la nouvelle de la mort de l'Empereur son pere, décedé dix-sept jours auparavant, ce qui pouvoit apporter du changement dans les affaires d'Allemagne, cela fit remettre à un autre temps le voyage que le nouveau Roy devoit faire en Italie, pour aller prendre la Couronne Imperiale à Rome, où cette mort causa cependant de grands troubles & de terribles révolutions. Comme le dessein de la guerre que le feu Empereur vouloit faire au Grecs & aux Sarrasins, s'estoit évanoüi par son decés, son armée, aprés avoir proclamé Empereur Othon III. reprit le chemin d'Allemagne, pour y aller servir son nouveau Maistre, laissant le soin des affaires de Rome au Pape Benoist, qui avoit toujours esté fortement attaché aux interests de l'Empereur. Mais ce bon Pape ne luy survesquit que tres-peu de temps. Il mourut le dixiéme de Juillet de l'année suivante neuf cens quatre-vingts-quatre : & comme il avoit rétabli & conservé l'ordre dans Rome, & sur tout dans le Clergé, on élût en sa place, six jours aprés, & sans tumulte, sous le nom de Jean XIV. Pierre Evesque de Pavie, lequel avoit esté grand Chancelier en Italie, du défunt Empereur Othon II.

Ciacon. in Bened. VII.

984.

Ciacon.

Sa

Sa vertu & sa rare doctrine, dans un temps où l'ignorance estoit fort grande, l'avoient rendu tres-digne de cette souveraine dignité Il n'en joüit pas neanmoins long-temps, ni Rome aussi, de la tranquillité dans laquelle Benoist VII. l'avoit maintenuë durant tout son Pontificat. Car l'impie Antipape Boniface, croyant qu'aprés la mort de l'Empereur & de Benoist, il pourroit rentrer aisément dans Rome, y revint de Constantinople avec l'argent qu'il avoit fait des vases sacrez de l'Eglise de Saint Pierre qu'il y avoit vendus, & gagna si bien ceux de son parti, qui n'avoient rien osé entreprendre pendant son absence, & plusieurs autres des plus seditieux, en leur distribuant une partie de son tresor, qu'il se rendit le plus fort de la Ville. Il s'empara mesme du Chasteau, & s'estant saisi de la personne du Pape, l'y enferma, & le fit enfin miserablement perir de miseres & de faim, dans un sale & puant cachot; aprés quoy l'ayant exposé sur le pont, à la porte de la forteresse, afin que personne ne pust douter que ce Pontife ne fut mort, il envahit de nouveau le Saint Siége, d'où la Justice Divine, lassée de tant d'horribles crimes qu'il avoit commis, le renversa bientost, par le plus terrible de tous les chastimens; car il mourut de mort soudaine, dans son peché, quatre mois aprés, & ceux mesmes qui l'avoient porté sur le Trône en eûrent tant d'horreur, pour sa vie abominable, que l'ayant veû mort, ils luy donnerent encore

ANN. 984.

Sigon.

985.

Vet. Cond. Rom. Pontif. ap. Baron.

ANN. 985. cent coups de poignard, & trainerent par les pieds son miserable cadavre tout nud, jusques dans la place où l'on voit la statuë de l'Empereur Marc Aurele à cheval, & d'où quelques-uns du Clergé, l'ayant trouvé le lendemain de bon matin dans un si pitoyable estat, l'enleverent pour l'enterrer en quelque lieu caché, de peur que l'on ne le jettast à la voirie.

Ainsi l'Eglise estant delivrée de ce monstre qui l'eust desolée, & ceux de son parti qui l'avoient si maltraité aprés sa mort ne faisant plus de violence, on élut Pape Jean XV. Romain, homme sçavant & vertueux, & d'un grand courage pour maintenir l'autorité du Saint Siége, comme il le fit paroistre durant tout son Pontificat de prés de dix ans, qui neanmoins ne fut pas bien paisible. Car Crescentius, un des principaux Seigneurs Romains, ne se contentant
986. pas de tenir à Rome le premier rang, & d'y exercer la plus honorable Magistrature, en qualité de Consul, voulut s'en faire encore le Maistre absolu, & le Tyran, suivant l'exemple des Alberts & des Alberics. Il
Moles Hadriani. s'empara de la grosse Tour d'Adrien, qui fut appellée long-temps le Chasteau de Crescentius, jusques à ce qu'on luy donna le nom de Chasteau Saint Ange, qu'elle retient encore aujourd'huy. Le nouveau Pape eût lieu de craindre que ce Tyran, qui ne l'aimoit pas, & dont il connoissoit l'humeur altiére & violente, ne luy fist un mauvais parti, & ne le traitast de mesme

que

que Boniface avoit fait son Prédecesseur : ANN. 986.
c'est pourquoy il se retira dans une des Places de l'Eglise en Toscane ; & pour avoir un puissant protecteur, il envoya souvent prier Othon de venir, à l'exemple de son pere & de son ayeul, delivrer le Saint Siége du Tyran qui l'opprimoit. Baron. hoc an. & du Chesne, in Joan. XV.

Alors les Romains, & mesme Crescentius, craignant, avec raison, ce jeune Prince, & la venuë des Allemans, qui avoient déja fait dans Rome de si terribles executions sous ses Prédecesseurs taschérent par toute sorte de soumissions d'appaiser ce Pape, & ce bon Pontife s'estant laissé vaincre à leurs priéres, aprés avoir bien pris ses seuretez, se hazarda de retourner à Rome. Il y fut receû avec de grandes acclamations, & honoré de tous comme le Vicaire de Jesus-Christ, sans que le Tyran, qui prit le parti de dissimuler, entreprist ouvertement de le troubler dans l'exercice de ces fonctions Pontificales. Aussi trouve-t on qu'il s'en aquita tres-dignement, & qu'il maintint toujours les droits & l'autorité du Saint Siége, avec beaucoup de fermeté, comme il parut principalement dans la cause de Gerbert Archevesque de Reims, dont l'Histoire est tellement engagée dans celle d'Othon III. qui le fit Pape, que je ne puis me dispenser de la raconter icy le plus briévement & nettement qu'il me sera possible. Et je le fais d'autant plus volontiers, que c'est un des points de l'Histoire qu'on a le moins débarassé, & où

ANN. 986. l'injuſte paſſion de quelques Ecrivains, ou malins, ou préoccupez, a meſlé le plus de fauſſetez contre l'honneur d'un des hommes du monde qui s'eſt rendu le plus célebre en ſcience & en vertu, & dont la poſterité doit le plus honorer la memoire.

Celuy dont je parle eſt donc le fameux Gerbert, qui eſtant monté par degrez, peu à peu, du plus bas eſtat du monde au plus haut où l'on puiſſe aſpirer, a eû cet avantage, qu'il n'a rien deû à la fortune, & qu'il doit toutes choſes à ſon merite, qu'il aquit en cultivant ſoigneuſement les grands dons que Dieu luy avoit départis. Il naſquit en Auvergne de parens ſi pauvres, qu'il n'y avoit pas lieu d'eſperer qu'ils puſſent jamais rien contribuer à ſon avancement : mais la nature luy donna un eſprit ſi grande & ſi vif, ſi ſubtil & ſi penetrant, avec un ſi beau naturel, que Geraud de Saint Seré Abbé d'Aurillac, qui le receut tout jeune en ſon Monaſtére, où il ſe fit Moine Benedictin, crût avoir trouvé dans un fond ſi riche & ſi fertile, de quoy faire le plus habile homme de ſon temps. En effet, s'eſtant appliqué fortement durant quelques années à l'eſtude des bonnes lettres & des hautes ſciences, ſous la diſcipline de cet Abbé & de ſon ſucceſſeur Raymond de la Vaur, il y fit de ſi grands progrés, qu'il ſurpaſſa en toutes ſortes de belles connoiſſances tous ceux non ſeulement de ſon âge, mais auſſi de ſon temps: de- ſorte

Du Cheſne, vies des Papes.

forte que comme personne ne luy pouvoit plus rien enseigner, & qu'il avoit cependant une soif insatiable d'apprendre toujours plus qu'il ne sçavoit, on luy donna permission de voyager, pour trouver ailleurs, s'il pouvoit, de quoy satisfaire cet ardent desir. Pour cet effet, il fut en Espagne, afin d'y pouvoir consulter les Docteurs Arabes, & apprendre d'eux les secrets & le fin de leurs sciences, & sur tout de l'Astrologie, où ils ont toujours excellé.

ANN. 986.
Ut suos quosque coætaneos variæ artis notitiâ superarit. Ditmar. in Chron.
Mag. Chron. Belgic. ex Guidone.

Il fut aussi en Italie, & passa peu aprés en Allemagne, où cette haute reputation qu'il s'estoit acquise, & qui rendoit son nom celebre par toute la terre, le fit appeller par l'Empereur Othon II. pour luy confier l'éducation de son fils Othon III. dont il fut durant quelque temps le Précepteur à Magdebourg. Ce fut-là qu'il trouva l'invention de ces Horloges à ressort, qui par leurs mouvemens secrets & reguliers, marquent précisement toutes les mesures du mouvement des Cieux & des Planetes : ce qui avec les belles instructions qu'il donna à ce jeune Prince, luy acquit tellement son estime & son amitié, qu'outre qu'il luy fit avoir la fameuse Abbaye de Bobio, il continua toujours, quand mesme il fut Empereur, d'entretenir un commerce de lettres avec luy lors qu'il fut de retour en France. C'est icy que son mérite fut encore récompensé d'une maniere tres-éclatante, par l'honneur que

Gerbertus pro maximæ sapientiæ suæ merito toto radiabat mundo. Helgaud. Floriacens.
Vid. Robert in Gall. Christ.
Aimon. Ditmar. in Chron.
Gerbert. Ep. 153. 154, &c.

ANN. 986.

Ditmar. in Chron. Helgaud. Floriacens.

luy fit Hugues Capet Comte de Paris, de luy donner à instruire le jeune Comte Robert son fils, qui fut depuis Roy de France avec luy : de sorte que Gerbert eût l'honneur d'avoir formé aux lettres & à la vertu, la jeunesse de ces deux grands Princes, en quoy il reüssit si bien, que ses deux illustres disciples devinrent, sous sa discipline, les deux plus sçavans & plus vertueux Princes de leur temps, & principalement Robert, dont nous avons encore aujourd'huy les Hymnes sacrez, qu'il composa pour honorer Dieu publiquement, & dans luy-mesme, & dans ses Saints.

Helgaud. Floriacens.

Id.

Or comme la Comtesse Adelaïs sa mere, Princesse extrémement dévote, voulut qu'on l'élevast à Reims dans l'école de l'Eglise de Nostre-Dame, à qui elle avoit dévoué ce cher fils; ce fut aussi là que Gerbert, en cultivant l'esprit & les mœurs du jeune Prince son disciple, acquit tellement, par sa sage conduite, & par sa profonde érudition, l'estime & l'affection de l'Archevesque Adalberon, que l'ayant fait Prestre, il resolut de faire en sorte qu'il pust estre son Successeur aprés sa mort, ne trouvant personne plus propre que luy à remplir la Chaire Pontificale de Saint Remy. Et certes, ceux qui ont écrit de ce grand homme en ce temps-là, & qui le devoient beaucoup mieux connoistre que ceux qui sont venus au monde en d'autres siécles, s'accordent tous à le loüer, autant pour sa

Orat. Gerber. ad Concil. Mosom. t. 9. Concil. Ed. Paris.

vertu,

vertu, & mesme pour la sainteté de sa vie, que pour la vaste étenduë de son esprit, & pour la profondeur de sa doctrine; & l'on ne peut rien dire de plus avantageux sur ce sujet, que ce qu'en a dit Ciaconius dans l'éloge qu'il en a fait, en ramassant en peu de mots tout ce que ces Auteurs en ont écrit.

ANN. 986. Helgaud. Flor. Ser. IV. in ejus Epitaph. *Naturâ prudens, misericors, pietate præstans, fide insignis, constantiâ mirabilis, in consiliis providus, &c.* Ciacon. in Silvest. 2.

Voila l'estat où se trouvoit Gerbert à Reims auprés de l'Archevesque Adalberon, lors que le Roy Loüis V. estant décedé sans enfans, on éleva, d'un commun consentement, sur le Trône, Hugues Capet, à l'exclusion de Charles Duc de Lorraine, parce que ce Prince oubliant ce qu'il devoit à la France, & à ceux dont tout son bonheur dépendoit, s'estoit aveuglément abandonné à l'Empereur & à ses Allemans, desquels il reconnut enfin l'impuissance, mais un peu trop tard, quand ils furent contraints, par la necessité de leurs affaires, de l'abandonner. Cependant, comme il avoit beaucoup de cœur, & qu'il ne doutoit point que le Royaume ne luy appartint legitimement par le droit de sa naissance, il ne manqua pas de disputer son héritage les armes à la main. D'abord il se rendit maistre de Laon, par le moyen de son neveu Arnoul, qui estoit fils naturel du Roy Lothaire, frere de ce Duc Charles, & avoit beaucoup de credit dans la Ville où le Roy son pere l'avoit dévoué à l'Eglise. Ce jeune Prince, qui, par un sentiment fort naturel, suivoit le parti de son oncle, auquel

987.

988. Ep. Episcopor. ad Joan. Pap. t. 9. Concil. Edit. Paris.

ANN. 988. il ne pouvoit souffrir qu'on ravist la Couronne, fit si bien, par le pouvoir & l'autorité qu'il avoit à Laon, Ville Royale en ce temps-là, qu'on en ouvrit les portes au Duc Charles, lequel ensuite se saisit de l'Evesque, nommé tantôt Adalberon, & tantôt Ascelin, qu'on sçavoit estre fort fidelle au Roy Hugues Capet. Mais ce Prélat extrémement adroit, agit en cette occasion d'une maniere si fine & si délicate, que pour se mettre en estat de pouvoir servir son Roy, il sceût se rendre maistre de l'esprit de l'oncle & du neveu, qui le detenoient prisonnier: de-sorte que Charles, non seulement le delivra, mais aussi luy donna la meilleure part dans sa confidence, particulierement depuis que ce Prince eût défait l'armée de Hugues, qui l'avoit assiégé dans Laon.

Robert. in Gall. Christ.

Continuat Aimoin. l. 5.

Sur ces entrefaites l'Archevesque de Reims estant mort, cet Evesque de Laon, qui entretenoit toujours une secrete intelligence avec le Roy, promit au Prince Arnoul, que pourveû qu'il voulût estre serviteur du Roy, il luy feroit avoir cet Archevesché, qui estoit alors le plus considerable de la France; ce qu'Arnoul accepta de tout son cœur, soit qu'il agist en cette occasion de bonne foy, ou qu'il eust resolu de faire une contre-trahison en faveur de son oncle qu'il sembloit abandonner. Quoy qu'il en soit, il est certain que par l'entremise de cet Evesque, le Roy Hugues, pour retirer Arnoul du parti de son ennemi, & l'en-

l'engager à son service, le fit élire Archevesque de Reims, & qu'il fit serment de fidelité aux Rois Hugues & Robert son fils, selon la Formule qu'il souscrivit, & par laquelle il se soumet à la malediction de Dieu & des hommes, & à estre privé de sa dignité, s'il viole jamais son serment & la foy qu'il promet aux deux Rois.

Il arriva cependant que six mois aprés qu'il eût esté consacré Archevesque, les gens du Duc Charles, aprés que l'on eût chassé Hugues de devant la ville de Laon, entrerent dans Reims par la trahison d'un Prestre, qui leur en ouvrit une porte; & qu'aprés avoir pillé, saccagé, & desolé la Ville & l'Eglise Métropolitaine, ils emmenerent à Laon l'Archevesque, comme s'il eust esté pris avec les autres prisonniers. Mais cet artifice un peu trop grossier de ce Prélat fut bientôt découvert, quoi que pour le mieux joüer, il eust excommunié tous ceux qui estoient entrez de la sorte dans Reims, & y avoient commis tous ces excés. Car le bruit s'estant répandu par tout que cette trahison ne s'estoit faite que par les intrigues, & selon les ordres de l'Archevesque Arnoul, qui s'entendoit toujours avec le Duc Charles son oncle, cela fut confirmé par des témoignages si authentiques & si convaincans, que le Roy Hugues, qui s'estoit retiré à Paris, pour y rassembler ses troupes, ne crût pas qu'on en pust douter : outre qu'Arnoul ne le fit

que

ANN. 989.

Ep. Gerberti ad Ottonem, ap. Papyr. Mass. Annal. l. 3. Ep. Hugon. ad Joan. XV. t 9 Conc. Edit. Parif Libell. fidelit. edit. ab Arnulph. ibid. Ep. Gerb. ad Otton: apud Mass. l. 3. Sigebert. Concil. Silvaneƈt. t. 9. Conc.

990.

Arnulphi commonit t 9. Conc. Hugo Abb. in vit. S. Ricard. apud Rob. in Gall. Christ.

Ep. Hug. ad Joan. XV.

Ep. Hug. ad Joan. XV.

ANN. 990. que trop paroistre, en prenant quelque temps aprés les armes, & se déclarant tout ouvertement contre Hugues. C'est pourquoy jugeant qu'il falloit faire un exemple de ce traître, pour empescher les dangereuses suites que pourroit avoir une si grande perfidie, il s'adressa, comme firent aussi les Suffragans de l'Eglise de Reims, au Pape Jean XV. le suppliant de trouver bon que les Evesques de France s'assemblassent dans un Concile, pour y faire, sous son autorité, le procés à cet Archevesque, qui avoit si laschement trahi son Roy. Mais soit que les Envoyez du Comte Heribert de Vermandois beau-pere de Charles, ayant pris le devans, eussent prevenu le Pape en faveur d'Arnoul; soit que le Tyran de Rome Crescentius, gagné par leurs presens, & irrité de ce que les Ambassadeurs du Roy, & les Envoyez des Evesques, ne luy en avoient fait aucun, eust trouvé moyen d'empescher qu'on ne les satisfist: on sçait que s'estant presentez trois fois, trois jours consecutifs, à la porte du Palais, pour avoir réponse à leurs lettres, on ne voulut jamais permettre qu'ils entrassent. C'est pourquoy ils s'en retournerent en France sans réponse; & de plus, le Pape n'en fit aucune durant les dix-huit mois entiers qu'on employa à tascher de réduire Arnoul à son devoir, & de l'obliger à se venir justifier des crimes dont on l'accusoit.

Ep. Hug. ad Joan. X V. Ep. Episcopor. ad Joan. Pap. t. 9. Concil.

Lib. Gerber. de Act. Syn. Remens. apud Papyr. Mass. l. 3.

Cependant l'Evesque de Laon, qui sceût si bien jouër & contrefaire le zelé pour Char-

Charles, qu'Arnoul mesme se laissant tromper à ces belles apparences, crut qu'effectivement il avoit changé de parti, entretenoit toujours son intelligence avec le Roy, & disposoit sous main toutes choses à l'execution de son dessein, qui réüssit. Car Hugues, auquel son ennemi, par une grande negligence, avoit donné le loisir de faire une nouvelle armée, ayant mis une seconde fois le siége devant Laon, où Charles, au lieu de profiter de sa victoire, se tenoit sans rien faire; l'Evesque, aprés avoir secretement gagné les principaux habitans pour le Roy, luy en fit ouvrir de nuit une porte, par laquelle il entra avec son armée, & y surprit ainsi le pauvre Duc Charles, & l'Archevesque Arnoul, qui ne s'attendoient à rien moins qu'à une trahison semblable à la sienne. Charles fut mené prisonnier à Orleans: mais pour Arnoul, le Roy l'amena luy-mesme à Reims, pour y estre jugé dans un Synode qu'il y fit célebrer pour cet effet, au mois de Juin de cette année neuf cens quatre-vingts-onze. Outre les Comprovinciaux ou les Suffragans de Reims, il se trouva dans ce Concile plusieurs Evesques, & mesme des Archevesques des autres Provinces, & un tres-grand nombre d'Abbez, entre lesquels estoit Gerbert. Seguinus Archevesque de Sens, qui estoit alors Legat du Saint Siége en France, y présida.

ANN. 990.

Hugo Floriac. Continuat. Aimoin. l. 5. c. 45.

991. Conc. Remens. ap. Sanctum Basolum t. 9. Concil. Edit. Paris.

Libell. Gerb. ap. Baron. ann. 995. n. 10.

Il n'y eût que deux Séances en ce synode. Dans la premiere, que l'on tint le dix-

septiéme

ANN. 991.

Conc. Remens. t. 9. Concil. Pet. de Marca de Concord. l. 7. c. 25. Lib. Gerbert. de Act. in Concil. Epist. Gerbert. ad Otton. ap. Masson. l. 3.

septiéme de Juin, on examina d'abord quel estoit le pouvoir du Synode en cette occasion. Ceux que l'on avoit nommez pour défendre la cause d'Arnoul, dirent qu'on ne pouvoit passer outre en ce jugement, sans le consentement & l'autorité du Pape, alleguant pour cela les Epîtres des anciens Papes, qu'Isidore a mises dans sa Compilation: mais d'autre part on soustint que c'estoit assez qu'on se fust addressé au Pape, ainsi que le Roy & les Evesques avoient fait, pour luy demander justice d'un Evesque prévenu d'un si grand crime. On ajousta qu'on avoit attendu dix-huit mois entiers inutilement la réponse du Pape; qu'aprés cela, puis que l'on voyoit manifestement qu'il ne vouloit pas connoistre de cette cause, le Roy, pour le bien de l'Eglise & de l'Estat notablement interessé dans cette affaire, avoit pû legitimement convoquer un Concile, qui, selon les Canons de Nicée, d'Antioche, & d'Afrique, pouvoit juger de cette cause: ce que l'on confirma par l'exemple d'Ebbo autre Archevesque de Reims, qu'on déposa, par un jugement Canonique, au Synode de Thionville, pour avoir trahi l'Empereur Loüis le Debonnaire.

Le pouvoir du Concile ayant esté établi de la sorte, on produisit ce qu'on avoit à dire contre Arnoul; & comme il nioit hardiment le fait & la trahison de laquelle il estoit accusé, on luy confronta le Prestre Adalgaire, qui luy soustint que c'estoit par

ses

ses ordres qu'il avoit ouvert une porte de la Ville aux gens du Duc Charles. Alors Arnoul se voyant convaincu, choisit entre les Evesques, selon la coustume de ce temps-là, des Confesseurs, ou des Juges particuliers ausquels il confessa secretement toutes les circonstances de ses crimes: sur quoy ceux-cy déclarent au Synode en general, qu'Arnoul a fait une entiere confession de ses pechez, & que se jugeant luy-mesme indigne de l'Episcopat, il demande qu'on le dépose. Le jour suivant, dans la seconde Session, où les Rois Hugues & Robert son fils se trouverent avec les plus Grands Seigneurs du Royaume, Arnoul se déclara publiquement coupable, & indigne d'estre Evesque, selon la Formule que nous en avons encore, & qu'il signa, se condamnant luy-mesme à perdre son Archevesché, puisque, selon les Canons, tout Evesque qui viole le serment de fidelité qu'il à fait à son Prince, mérite d'estre déposé. Et sur cela ses Juges choisis ayant dit, suivant la coustume, ces paroles, *Selon vostre propre confession vous devez quitter vostre Charge*, il se déposa; puis s'estant jetté à terre tout de son long en forme de Croix, il implora la misericorde des deux Rois, qui, à la priére de Daïbert Archevesque de Bourges, parlant au nom de toute l'Assemblée, luy donnerent la vie, & se contenterent de l'envoyer prisonnier à Orleans avec le Duc Charles son oncle. Cela fait, on

ANN. 991.

ANN. 991. on élut, selon la volonté des Rois, l'Abbé Gerbert, qu'on mit ensuite sur le Trône Pontifical de l'Eglise de Reims, avec grand applaudissement du Peuple & du Clergé.

Mais il s'en fallut bien qu'on en fust aussi satisfait à Rome. Le Pape croyant que l'on avoit attenté dans ce Jugement contre l autorité supréme du Saint Siége, auquel ces causes majeures, où il s'agit de la déposition d'un Evesque, sont reservées, fit un coup d'une grande force, & dont il y a peu
992. d'exemples dans l'Histoire: car il interdit d'abord tous les Evesques qui avoient assisté à ce Jugement, & Gerbert mesme, pour avoir consenti à son élection. Ce procedé si rigoureux l'irrita tellement, qu'il ne pût s'empescher d'écrire, d'une maniere tres-aigre contre l autorité du Pape, des choses lesquelles, quand il fut parvenu au Pontificat, il eût voulu sans doute n'avoir pas écrites. Il fit mesme tous ses efforts pour empescher que les Evesques ne gardassent cet interdit. Il en écrivit sur tout à l'Archevesque Seguinus, d'un stile qu'on voit bien qui est beaucoup plus de sa passion que de son esprit; & il luy dit entre autres choses, pour l'irriter contre Rome, que ce qu'il condamne, c'est à dire Arnoul, le Pape le justifie; & que ce qu'il approuve, comme estant tres-juste, c'est à dire, l'élection de Gerbert, le Pape le condamne, & le rejette. Cela nous fait voir cependant que le Moine de Saint Germain des Prez, qui a continué, mais tres-mal, l'Histoire d'Aimoi-

Epist. Gerb. ad Seguin. Arch. Seno.

moinus, & sur lequel Baronius se fonde en cet endroit de l'Histoire, se trompe manifestement, quand il dit, d'une maniere tres-outrageuse à la memoire de Hugues Capet, que l'Archevesque Seguinus ne voulut jamais consentir à ce Jugement, ni à la malice & à l'injustice du Roy, qui voulant extreminer toute la race du Roy Lothaire, fit dégrader, par force, l'Archevesque Arnoul, homme de bien, & fort moderé, sous pretexte qu'il estoit bastard. Il n'y a pas un mot ni de verité, ni mesme de vraysemblance en tout ce qu'il dit là, ainsi qu'on le peut voir dans cette Histoire de Gerbert, que j'ay tirée des Lettres & des autres piéces tres-authentiques que l'on ne peut nullement contredire. ANN. 992.

Cependant le Pape bien loin de s'étonner de cette conduite de Gerbert, qui sembloit vouloir faire en France un parti contre luy, agit toujours avec plus de force & de fermeté, fort resolu de se faire obéir. On fit tout ce qu'on pût pour l'appaiser. Le Roy luy envoya, par l'Archidiacre de Reims, un écrit contenant les raisons qu'on avoit eûës d'en user comme on avoit fait. Il luy écrivit une Lettre extrémement respectueuse, dans laquelle il proteste qu'on n'a rien fait qui pût choquer tant soit peu son autorité, le conjurant de s'instruire bien de la verité, & de ne prendre pas des soupçons & des conjectures, pour des choses certaines. Il s'offre mesme à l'aller recevoir jusqu'au pied des Alpes, s'il 993.

Ep. Hug. Franc. Reg. ad Joann. P. XV. t. 9. Concil. Edit. Paris.

ANN. 993. s'il veut venir en France, où il sera receû avec tous les honneurs qu'on luy doit, & où apprenant sur les lieux la verité des choses, beaucoup mieux qu'il ne feroit ailleurs, il trouvera que ni luy ni les siens n'ont jamais eû intention de décliner son jugement. Mais tout cela ne put obtenir de ce Pape, qu'il approuvast ce que l'on avoit fait à Reims, & qu'il révoquast la Sentence d'interdit qu'il avoit portée contre les Evesques. Il voulut qu'on remist les choses en l'estat où elles estoient avant le Synode de Reims: & soit qu'il ne voulust point, ou peut-estre qu'il ne pust pas sortir de Rome, parce que le Tyran Crescentius, qui en estoit Maistre, l'y retenoit

Ut intelligatis & cognoscatis nos, & nostros vestra nolle declinare judicia.

994. pour s'en asseûrer davantage, il envoya Légat en sa place Leon Abbé de Saint Boniface de Rome, avec ordre de déposer Gerbert, de rétablir l'Archevesque Arnoul, & de célebrer pour cet effet un Concile dans la Province de Reims, parce que les Evesques de France avoient refusé d'aller à Aix-la Chappelle, & mesme à Rome, où le

Continuat Aimon. l. 5. c. 46. Conc. Mosom. t. 9. Conc. edit Paris. Papyr. Mass. Ann. l. 3.

995. Pape les avoit invitez. Ce Legat convaqua donc de la part du Pape un Synode pour le second jour de Juin de l'année neuf cens quatre-vingts-quinze, à Mouzon, où il ne se trouva que quatre Prélats de l'Empire; à sçavoir l'Archevesque de Tréves, & les Evesques de Liége, de Verdun, & de Munster, outre quelques Abbez avec le Comte Godefroy, accompagné de peu de Gentilshommes des Pais voisins. Les Eves-

Civitatis Minigardeurde pro Minimigardum Munster.

Evesques de France n'y voulurent pas aller, non plus qu'à Aix-la-Chappelle, ni à Rome, parce que Mouzon estant de l'autre costé de la Meuze, n'estoit pas alors du Royaume le France, dont les bornes ne passoient pas en ce temps-là cette fameuse riviere, que l'on voit maintenant couler bien avant dans ce Royaume, depuis que Loüis le Grand en a étendu les limites par ses armes victorieuses, avec tant de gloire, mesme jusqu'au-delà du Rhin. ANN. 995.

Au reste, ce petit Synode se termina dans une seule Séance, où aprés qu'on eût leû la Lettre du Pape pour la convocation de ce Concile, Gerbert, qui seul de tous les Evesques de France voulut paroistre à cette Assemblée, pour y justifier sa conduite & celle du Concile de Reims, fit une harangue, qu'il donna par écrit à l'Abbé de Saint Boniface. Aprés quoy ce Legat voyant fort bien qu'on ne pourroit rien faire d'authentique, si l'on ne tenoit ailleurs un autre Synode, où les Evesques de France pussent venir, il déclara que de l'autorité du Pape il le convoquoit à Reims pour le premier jour de Juillet; & cependant il fit dire, par les Evesques, à Gerbert, qu'il luy ordonnoit de la part du Pape, de garder son interdit, jusqu'à ce qu'on eust terminé son affaire dans le Concile. A quoy Gerbert refusa d'obéïr, en soustenant au Legat mesme, qu'il n'y avoit point de puissance sur la terre qui pust ni interdire, ni excommunier uu homme qui n'estoit

ANN. 995. convaincu d'aucun crime. Il s'abstint néanmoins, à l'instante priére que luy en fit l'Archevesque de Treves, de célebrer la Messe en public, afin d'éviter le scandale. Mais comme il crût qu'il y avoit un puissant parti formé contre luy en faveur d'Arnoul, & que le Roy Hugues ne voulant pas se broüiller avec Rome, dans le commencement d'un nouveau Regne, qui n'estoit pas encore trop bien établi, estoit resolu de l'abandonner, il ne voulut pas se trouver au nouveau Concile de Reims, quelque instance que luy en fist la Reine Adelaïs.

Ep. Gerbert. ad Reg. Adelaïd. t. 9. Concil.

Libell. Gerbert. ibid.

Et certes, il ne fut pas trompé dans sa croyance : car quoy-que les Evesques, qui avoient déposé Arnoul, y eussent défendu leur cause, en ajoûtant mesme aux raisons qu'ils avoient déja produites, qu'ils n'avoient rien fait en cela qu'en presence, & du consentement de l'Archevesque de Sens Legat du Saint Siége en France; on cassa neanmoins ce Jugement. Arnoul fut rétabli dans sa dignité d'Archevesque, & Gerbert déposé, parce que ce Concile déclara qu'on n'avoit pû proceder legitimement en cette cause, sans l'autorité & le consentement du Pape ; & depuis ce temps-là on crût en France qu'un Evesque, quoy-qu'il n'eût pas appellé à Rome, ne pouvoit estre déposé que par un Jugement Canonique rendu par le Pape, ou par ses Commissaires. Arnoul ne fut pas néanmoins pour cela tiré de la prison où il estoit pour un crime d'Estat, dont la connoissance

P. de Marca loc. citat.

noissance & la punition appartenoit au Roy. Ceux qui ont crû le contraire, se sont trompez, en suivant le Continuateur d'Aimoinus, contre Aimoinus mesme, qui dans la vie de Saint Abbon Abbé de Saint Benoist sur Loire, asseure que ce ne fut que trois ans aprés, sous le Roy Robert, que cet Archevesque fut delivré. Voilà la fermeté que Jean XV. témoigna dans cette cause de Gerbert, qui se voyant si maltraité, abandonna la France, & s'en alla trouver l'Empereur Othon, que la Providence Divine avoit destiné pour élever son Précepteur jusques au Souverain Pontificat. Aussi le receût-il à bras ouverts à Mayence, comme il estoit sur le point d'en partir avec une puissante armée, pour son expedition d'Italie, dont il faut maintenant que je fasse voir la cause & le succés.

Aimoin. vit. S. Abb. Floriac. c. 11.



HISTOIRE DE LA DÉCADENCE DE L'EMPIRE APRÉS CHARLEMAGNE.

LIVRE SECOND.

ANN. 995.



L y avoit déja prés de douze ans qu'Othon III. regnoit fort paisiblement dans la Germanie, où il estoit extrémement cheri de tous ses Peuples, lors qu'il apprit d'une part, que le Tyran Crescentius, non content d'avoir opprimé la liberté de Rome, avoit encore entrepris d'envahir l'Empire, & persecutoit le Pape qui s'opposoit tout ouvertement à sa tyrannie; & de l'autre, que les Milanois avoient chassé leur Ar-

Sigon. l.7.

Archevesque Landulphus, qui luy avoit toujours esté fidelle. Cela, outre le dessein qu'il avoit de se faire couronner à Rome, comme son pere & son ayeul l'avoien esté, le fit resoudre à passer au-plustost en Italie avec toutes ses forces, ce qu'il fit sur la fin de cette année neuf cens quatre-vingts-quinze. Son entreprise fut heureuse. Les Milanois craignant d'estre emportez de vive force, par des gens aussi résolus que l'estoient les Saxons, qui assiégeoient leur Ville, & commençoient à les presser d'une étrange maniere, prirent la résolution de recevoir leur Archevesque, & se soumettre à l'Empereur, qui fit en suite son entrée dans Milan, où il fut couronné Roy d'Italie. Puis ayant donné ordre aux affaires de Lombardie, il marcha droit à Rome, que le Tyran Crescentius, qui s'estoit retiré dans sa forteresse, n'ayant pas assez de forces pour défendre la Ville, luy abandonna. Il y fut donc receu sans resistance; & fort peu de temps aprés son entrée, il arriva que le Pape mourut, soit que ce Pape fust encore Jean XV. ou, comme quelques-uns le croyent, que ce fust Jean XVI. son Successeur, qui ne luy survesquit que de peu de jours; ce qui fait que plusieurs ne l'ont pas mis au rang des Papes. Alors Othon suivant l'exemple de ses Peres, qui s'estoient rendus Maistres de l'élection des Papes, fit élire Brunon son proche parent, fils d'Othon de Saxe Duc de Franconie

[Margin: ANN. 995. — 996. — Martin. Ciacon. Du Chesne, hist. des Pape. — Ditmar. in Chron. Ciacon.]

ANN. 996. conie & de Suaube, cousin germain de l'Empereur.

Ce Pape fut un Prince de grande vertu, & qui s'estant consacré à l'Eglise dés sa tendre jeunesse, avoit eû neanmoins bien de la peine à consentir qu'on l'ordonnast Prestre, & beaucoup plus encore qu'on le fist Evesque de Verden, se croyant indigne du Sacerdoce, par sa profonde humilité, que Dieu voulut récompenser, en l'élevant à la supréme dignité de l'Eglise. Il prit le nom de Gregoire V. & aprés la ceremonie de son Couronnement, il couronna luy-mesme l'Empereur, & l'Imperatrice Marie sa femme, fille du Roy d'Arragon. Cela fait, il celebra un Concile à Rome, où plusieurs se sont voulu persuader que, pour favoriser sa Nation, il avoit institué le College de sept Electeurs, tous Princes Allemans, qui auroient desormais uniquement le droit d'élire les Empereurs. Il faut avouër que c'est icy un des points de l'Histoire le plus obscur, & le moins connu, & sur lequel on a écrit avec plus de chaleur, plus de diversité de sentimens, & plus de préoccupation, non seulement du costé des Protestans, mais aussi de celuy des Catholiques qui ne s'accordent pas entre eux : de-sorte qu'aprés avoir leû ce grand nombre de livres & de traitez qui ont paru sur ce sujet dans le dernier siécle, on se trouve à peu prés aussi embarassé qu'auparavant. C'est pourquoy l'on trouvera bon, je m'asseure, que je tasche de l'éclaircir en peu de

Rupert. Abb. Tuit. in V. S. Herib. Arch. Colon.

Lambert. Schaf. Odorann. Ciacon. Tom. 9. Concil. Edit. Paris.

de mots, comme j'espere que je feray, ANN. 996.
en établissant quelques veritez de fait,
incontestables parmy les sçavans, d'oû
il sera aisé de conclure ce qu'on doit
croire sur ce point si difficile à démesler.

Premierement, il est certain que depuis Witikind.
que la race des Carlovingiens fut éteinte l. 1.
en Allemagne, le Royaume de Germanie Luitprand
qui estoit auparavant successif selon la Loy l. 2. c. 7. Witik. l. 1.
fondamentale des François, devint électif,
& que les Rois Conrads premier, Henry
l'Oiseleur, & son fils le Grand Othon
furent élus par les Princes & les Seigneurs Ecclesiastiques & Séculiers, &
par les Députez des Villes representant le
Peuple.

Secondement, depuis que l'Empire fut Contin.
transporté aux Allemans en la personne Rhegin.
d'Othon le Grand, & que la dignité d'Em- Platin.
pereur fut unie à celle de Roy de Germa- Ditmar. l. 4. Otto
nie; quoy-que le fils pour l'ordinaire suc- Frisin. l. 6.
cedast au pere, & que les Othons se fussent c. 27. & 28. Urfper-
mis en possession du droit de succession en gens. in
faveur de leur posterité, on élût nean- Chron. ann. 1053.
moins toujours comme auparavant les & 1106.
Empereurs, jusqu'aprés Frideric II. ce qui Continuat
paroist manifestement par les temoignages Sigibert. in Chron.
des Auteurs qui ont marqué l'élection qui ann. 1126.
s'est faite de tous ces Princes. Otto Fri-

En troisiéme lieu, il faut observer qu'il sing. de reb. gest.
y a eû de temps en temps du changement Frid. l. 2. c. 1. Ur-
E 4 dans sperg. in Chron.

ann. 1220. Litt. Princip. Ger. ad Innoc. 3. apud Baron. ann. 996.

ANN. 996.

dans ces élections, qui se faisoient pourtant toujours en de fort grandes Assemblées. D'abord on y admit les Peuples representez par les Députez des Villes, ce qui a duré plus d'un siécle, comme on le peut voir par l'élection de Conrad III. selon qu'elle est rapportée par Othon Evesque de Frisingue. Et parce que le Royaume d'Italie & Rome mesme estoient, depuis le Grand Othon, de la Monarchie Teutonique, ou Allemande, les Princes, les Seigneurs, & les Villes d'Italie, & le Pape mesme par ses Legats, comme representant le Peuple Romain, pouvoient donner leurs suffrages, quand ils vouloient, dans ces élections, comme ils firent en celles des Empereurs Henri IV. Lothaire II. Conrad III. & Frideric I.

Couring. de elect. & Wiquefort. c. 4. Ditmar. l. 4. de elect. S. Henr. Otto Frising. l. 7. c. 22.

De plus, comme les Princes Officiers de l'Empire avoient le plus de credit & d'autorité dans ces Assemblées, ils trouverent moyen, sous le regne de Henri V. de faire changer en leur faveur la forme de l'élection; de-sorte que les autres Princes, les Seigneurs & les Députez nommoient seulement, & presentoient celuy qu'ils jugeoient devoir estre élû par ces Officiers: & si ceux-cy en élisoient un autre, il falloit aussi réciproquement que leur élection fust approuvée par le plus grand nombre de ceux qui composoient cette Assemblée. C'est comme furent élus Lothaire II. &
1115. Frideric I. ainsi que nous l'apprenons de
1153. deux manuscrits, dont l'un est de Velbert,

Ursperg. ad an. 1054. Continuat. Sigebert. an. 1126. Otto l. 7. c. 22. Otto Fris. de reb. Frid. l. 2. c. 1. M. S. Amandi apud Windik. Comment. de elect. c. 5.

Cha-

Chapelain de Conrad III. l'autre d'Amandus Secretaire de Frideric I. & desquels Paul Vindekius nous a donné les fragmens dans son Traité des Electeurs. Que s'il y avoit Schisme dans l'Empire pour l'élection d'un Empereur, ce qui est souvent arrivé, alors chacun donnoit sa voix dans les Assemblées comme auparavant, sans qu'on s'adressast plus aux Officiers, puis qu'ils estoient eux-mesmes divisez: cela se voit clairement par les lettres qu'on écrivit au Pape Innocent III. sur les deux élections que l'on avoit faites d'Othon IV. & de Philippe de Suaube, aprés la mort de l'Empereur Henri VI.

ANN. 996.

Paul. Vindek. c. 4. & 7.

Apud Baron. ad ann. 996. n. 57. & seq.

Mais il y eût encore un autre changement tres-considerable dans les élections des Empereurs. Car aprés celle de Conrad III. on n'y admit plus que les Feudataires de l'Empire Ecclesiastiques & Séculiers; & depuis celle de Frideric I. il n'y eût plus que les seuls Allemans qui eussent droit d'élire l'Empereur, comme il paroist par le fameux Chapitre *Venerabilem de electione*, tiré de l'Epistre d'Innocent III. à Berthold Duc de Zaringhen, aprés l'élection de l'Empereur Othon IV. Mais aprés celle de Frideric II. laquelle se trouve estre la derniere qui se fit, en l'année mil deux cens dix ou onze, par la pluspart des Princes Allemans, de la maniere que nous avons dit; ces mesmes Princes, d'un commun consentement, défererent uniquement le droit d'élire l'Empereur aux sept grands

Otto Frisin. de gest. Frider. l. 2. c. 1.

Ursperg. ann. 1210. Vinc. t. 4. l. 31. c. 1.

ANN. 996. Officiers de l'Empire, ausquels on presentoit auparavant celuy qu'on desiroit qui fut élû: de-sorte que les autres, depuis ce temps-là, ne prétendirent plus avoir aucune part dans cette élection. C'est ce qu'Albert Abbé de Staden, qui écrivoit du temps de cet Empereur Frideric, nous apprend, en termes formels, quand il dit que Gregoire IX. qui avoit excommunié Frideric II. en l'année mil deux cens trente-neuf, voulant qu'on en mist un autre en sa place, les Princes ausquels il en avoit écrit, luy repondirent l'année suivante, qu'il n'avoit rien à voir en l'élection de l'Empereur, & que c'estoit à eux seuls qu'il appartenoit de la faire. Puis il adjouste, qu'en vertu d'un Decret, que les Princes avoient fait auparavant d'un consentement general, ceux qui élisent l'Empereur, sont les Archevesques de Mayence, de Tréves, & de Cologne, le Comte Palatin, le Duc de Saxe, le Marquis de Brandebourg, & le Roy de Boëme, qu'il nomme comme surnumeraire. Martin le Polonois, qui florissoit sous le regne du mesme Frideric, dit aussi qu'il fut arresté que l'élection se feroit par les sept grands Officiers de l'Empire, qu'il nomme chacun selon son rang & son office. Et c'est là la premiere fois qu'on trouve dans l'Histoire les sept Electeurs, qui en suite de cette nouvelle institution élurent, environ huit ans aprés, Guillaume Comte de Hollande, en la place de Frideric, excommunié de nouveau, & déposé

Ex prætaxatione principum, & consensu, eligunt Imperatorem Trevirensis, Moguntinus, &c.

Trithem. Siffrid. Mon Pad. 1248.

déposé par le Pape Innocent IV. au Concile de Lyon. Mais parce que ni Martin, ni Albert de Staden n'ont marqué précisement le temps de l'établissement de ce nouveau College Electoral, nous n'en pouvons rien dire de certain, si non que ç'a d'eû estre necessairement dans l'intervalle qui est entre l'année mil deux cens dix, en laquelle Frideric II. fut élû, selon l'Abbé d'Urspergue, par la pluspart des Princes Feudataires; & l'année mil deux cens quarante, que ces sept Electeurs comme l'asseure Albert de Staden, estoient déja établis du consentement de tous les Princes. Et pour empescher qu'il ne se fist plus aucun changement en cette maniere d'élection, qui s'est trouvée la meilleure de toutes, comme il s'y en estoit fait quelque petit de temps en temps jusqu'à Charles IV. cet Empereur en fit une Loy irrévocable, par la Bulle d'or, en l'année mil trois cens cinquante-six; & c'est depuis ce temps-là que ces Princes, qui ont seuls le droit d'élire les Empereurs, ont pris le titre d'Electeur, qui est le plus illustre de l'Empire aprés celuy d'Empereur & de Roy des Romains.

ANN. 996.

V. Le sieur de Wiquefort Resident de Brandebourg, en son discours de l'Election, c. 6. Couring. de Germ. Imp. Elect. p. 111.

Enfin, la derniere verité de fait, que je présuppose, comme estant incontestable, c'est que le Pape Innocent III. dans le Chapitre *Venerabilem de electione*, Clement V. au Concile de Vienne, les Princes mesmes de l'Empire, dans leur lettre de l'année mil deux cens soixante & dix-

Clement. de jurejur. c. 1.

ANN. 996. 1311. neuf au Pape Nicolas III. & l'Empereur Albert, en l'une de ses déclarations de l'année mil trois cens trois, disent positivement que le droit d'élire les Empereurs est émané du Saint Siége; ce qui est sans doute une autorité à laquelle on doit beaucoup de déference.

Apud Bellarm. l. 3. de Transl. c. 3. & apud Baron. ad ann. 996. n. 45.

Cela établi de la sorte sur des témoignages qui sont tres-authentiques & tres-évidens, & de la nature de ceux sur lesquels toute la certitude de la créance humaine & de la foy de l'Histoire est fondée; il n'est pas maintenant, ce me semble, fort difficile de découvrir la verité. Il ne faut pour cela que sçavoir distinguer deux choses dans l'élection de l'Empereur. La premiere est, que celuy qu'on choisit soit Chef & Souverain de la Monarchie Allemande, dont tous les membres relevent de luy. Et la seconde, qu'en cette qualité, à l'exclusion de tout autre, il ait droit de recevoir du Pape la Couronne Imperiale, avec le titre d'Empereur. Pour la premiere, il est tout évident qu'elle ne vient nullement des Papes, qui n'y prétendent aucune part. Car dans les Royaumes électifs, c'est de Dieu seul, indépendemment des Papes, que les Estats tiennent le droit qu'ils ont d'élire un Roy, comme on fait en Pologne, & comme on fit au Royaume de Germanie, aprés que la race de Charlemagne y fut entierement éteinte. Ainsi le droit que quelques Princes Allemans ont encore aujourd'huy d'élire le Chef & le Souverain de ce

qui

qui leur reste de leur ancienne Monarchie, & de tout ce qui en dépend, ne leur est venu que des Estats & de l'Assemblée des Princes & des Feudataires, qui, d'un commun consentement, le leur ont attribué sous l'Empire de Frideric II. ainsi qu'Albert de Staden, qui écrivoit en ce temps-là, nous en asseûre. ANN. 996.

Pour la seconde chose que j'ay dit qu'on doit observer en cette élection; à sçavoir, que celuy que les Electeurs ont choisi pour leur Chef & leur Souverain, ait droit uniquement de recevoir du Pape la Couronne Imperiale avec le titre d'Empereur; il est tout manifeste que cela leur vient des Papes, qui se sont obligez eux-mesmes à couronner, & à proclamer Empereurs les Rois de Germanie; si ce n'estoit toutefois qu'il y eust quelque empeschement essentiel qui s'y opposast, comme, par exemple, que ce Roy qu'on auroit élû fust ou Heretique, ou Payen, ainsi que le Pape Innocent III. le déclare en termes formels dans le Chapitre *Venerabilem de electione.* Ce n'est pas néanmoins que la céremonie du Couronnement soit absolument necessaire, afin que celuy que les Electeurs auront choisi soit reconnu comme Empereur, & ait tous les droits & tous les honneurs qui sont deûs à cette auguste dignité. Les Papes mesmes, dans la suite des temps, ont trouvé qu'il estoit à propos que les élûs ne se donnassent pas la peine de passer les Alpes, pour

ANN. 996. aller prendre la Couronne Imperiale à Rome; où, quoy-que dans les Actes publics on ne leur donne que la qualité de Roy des Romains & d'élû Empereur, leurs Ambassadeurs toutefois ne laissent pas, comme par tout ailleurs, d'estre appellez Ambassadeurs de l'Empereur, & d'avoir toutes les préeminences qui sont attachées à cette qualité. Ainsi les Electeurs tiennent des Estats & des Princes de la Germanie, le pouvoir d'élire leur Chef & leur Souverain, & d'un Pape le droit qu'ils ont que celuy qu'ils auront élû, soit couronné à Rome par le Pape.

D. Th. de Reg. Princ. Aug. Triumph. de sum. Potest. Eccl. I. Vill. l. 4. Bergom. l. 12. Blond. l. 3. dec. 3. Plat. in Greg. 5. S. Antonin. p. 2. tit. 16. c. 4. Krantz. Naucler. Bellarm. Gretser. Paul. Windek. &c.

Or il s'agit maintenant de sçavoir quel est ce Pape duquel les Electeurs ont receû ce second droit qui est tout-à-fait different du premier. C'est une chose étrange, que la pluspart des Auteurs modernes, & mesme des anciens, mais pourtant de ceux qui n'ont écrit que plus de soixante & dix ans aprés la mort de Gregoire V. & d'Othon III. se sont mis dans l'esprit, les uns que ce fut ce Pape, & les autres que ce fut cet Empereur Othon III. qui donna ce droit aux sept Electeurs par une Constitution, à laquelle, en faisant valoir leurs conjectures, ils font dire, quoy-qu'ils ne l'ayent jamais veuë, tout ce qu'il leur plaist. Cependant de toutes les opinions differentes que l'on a euës jusques à maintenant sur ce sujet, il n'y en a point de plus insoustenable, ni de plus manifestement fausse que celle-cy. Car outre que ni dans les

Ar-

Archives des Papes, ni dans celles des Empereurs, ni dans toutes les Compilations que l'on a faites de ces sortes de Pieces & de Decrets, il ne se trouve rien qui marque qu'il y ait jamais eû une pareille Constitution de Gregoire ou d'Othon, & qu'aucun des Ecrivains de ces temps-là n'en a jamais dit un seul mot, non plus que des sept Electeurs : il est certain par tous les témoignages authentiques que j'ay produits, que tous les Empereurs qui sont venus aprés Gregoire V. & Othon III. jusques à Frideric II. dans l'espace de plus de deux cens ans, ont esté élus ou dans les Diétes generales, ou dans les Assemblées des Princes de la Germanie, & que le College des Electeurs n'a esté establi qu'aprés l'année mil deux cens dix. Ainsi tout ce qu'on a dit sur cela de Gregoire & d'Othon, n'est qu'une pure vision, semblable à ces songes qui s'évanouïssent aussitost qu'on les veut examiner.

ANN. 996.

Vitikind. Luitpr. Rhegin. Marian. Otto Frisin. Ursperg. Sigebert.

1210

Ce qu'il y a de plus rare & de plus surprenant en cette rencontre, c'est que le fondement sur quoy ces Ecrivans ont fondé leur opinion, est tout seul capable de la détruire. Car ils disent que l'Empereur Othon se voyant sans enfans, & sans esperance d'avoir un fils qui luy pust succeder, comme luy-mesme avoit succedé à son pere Othon II. & celuy-cy au grand Othon, crut avec le Pape, que pour empescher les guerres civiles qui pourroient naistre aprés sa mort, entre ses parens, pour

Baron. ad ann. 996. n. 52. & alii.

la

AN N. 996. la succession, il falloit donner aux sept Princes Allemans le droit & la liberté de choisir celuy qu'ils voudroient. Mais ces gens qui parlent d'Othon comme s'il eust esté dans une extréme vieillesse, ne voyent pas qu'il n'avoit en ce temps-là qu'environ vingt-six ans; qu'il estoit marié; & que pouvant, & devant mesme raisonnablement présumer qu'il auroit des enfans capables de luy succeder, il n'avoit garde de rendre leur fortune incertaine, en rendant l'Empire purement électif. Ainsi il est indubitable que ce n'est ni d'Othon III. ni du Pape Gregoire V. son cousin, que ce droit des Electeurs est émané.

Ce n'est pas aussi le Pape Innocent IV. qui a fait les sept Electeurs au premier Concile de Lyon, comme le Cardinal Baronius s'est engagé de le soustenir hardiment par les Actes mesmes de ce Concile. Mais il faut avouër que ce grand homme, qui estoit accablé de cette grande multitude de livres dont il avoit besoin pour ses Annales, est digne de compassion, pour avoir esté mal servi de ses Copistes infidelles ou ignorans, qui l'ont pitoyablement abusé plus d'une fois. Celuy qu'il a employé en cette occasion, luy a fourni une fort méchante digression, que Mathieu Paris, en décrivant les Actes de ce Concile de Lyon, fait tres-mal à propos, sur les Princes & les Electeurs de l'Empire, & dans laquelle il débite des fa-

bles

ANN. 996.

bles & des fauſſetez toutes viſibles ; & ce pauvre Copiſte, & ſon Maiſtre en ſuite qu'il a trompé, ont pris cette ridicule digreſſion du Moine Anglois, pour un des Actes du Concile, où ceux qui nous les ont donnez n'ont eû garde de l'inſerer. Voila la faſcheuſe aventure à laquelle ſont expoſez ceux qui ſont contraints de lire les livres par les yeux d'autruy. Si ce ſçavant Cardinal euſt veû par luy-mſme cet endroit de Mathieu Paris, il n'euſt pas fondé ſon opinion ſur une béveuë ſi groſſiere. Et puis Albert de Staden ayant parlé de ces ſept Electeurs ſous l'année 1240. en laquelle il vivoit, il eſt tout évident qu'ils ont eſté avant le Concile de Lyon, qui ne fut celebré que cinq ans aprés. C'eſt pour cela meſme qu'à plus forte raiſon l'on ne peut pas dire, avec quelques-uns, que cette inſtitution s'eſt faite de l'autorité de Greguire X. au ſecond Concile de Lyon, qui ne s'eſt tenu qu'en l'année mil deux cens ſoixante & quatorze, vingt-neuf ans aprés le premier.

Avent. l. 5. Ann. Bojor. Onuphr. lib. de Comit. Imp.

Cela eſtant ainſi, comme il me ſemble qu'on n'en peut douter aprés toutes les veritez que je viens d'éclaircir, je trouve qu'il y a trois Papes, deſquels on peut dire qu'eſt venu le droit que les Princes Allemans, depuis que le Grand Othon eût receû à Rome la Couronne Imperiale, ont eû que celuy qu'ils auroient choiſi pour leur Souverain fuſt auſſi couronné Empereur. Le premier eſt le Pape Jean XII.

qui

ANN. 996. qui couronna le Grand Othon, quand ce Roy se fut rendu maistre & de l'Italie & de Rome : car comme la dignité Imperiale fut alors unie à celle de Roy de Germanie, de la mesme maniere qu'elle fut attachée aux Successeurs de Charlemagne, quand le Pape Leon III. couronna ce grand Prince à Rome ; il faut aussi conclure que ce fut alors que le droit d'élire l'Empereur devint inseparable de celuy qu'on a d'élire un Roy de Germanie.

In Decr. Grat. dist. 63. c. 23. & ap. Baron. ann. 964. n. 21.

Le second Pape duquel on peut dire que ce droit est émané, est Leon VIII. qui par un Decret qu'il fit du consentement du Clergé & du Peuple Romain, donna à l'Empereur Othon I. & à tous ceux qui luy succederoient, à perpetuité, le droit d'élire un successeur, non pas asseurement à la Monarchie Allemande qu'Othon avoit indépendemment du Saint Siége, partie par élection, & partie par conqueste, mais à la dignité Imperiale. Or comme aprés la mort d'Othon III. qui mourut sans enfans, tout le droit de cet Empereur fut dévolu aux Estats qui luy succederent dans la Souveraine autorité, & qui subsistant toujours, ne meurent jamais : il est certain qu'ils recueillirent aussi ce droit d'élire celuy

Dist. 63. c. 23.

Ego quoque Leo Episcopus, servus servorum Dei, cum toto Clero & Pop. Romano, per nostram Apostolicam authoritatem, concedimus atque largimur Domno Otoni primo Regi Teutonum ejusque successoribus, hujus Regni Italiæ in perpetuum facultatem eligendi successorem, atque Summæ Sedis Apostolicæ Pontificem ordinandi, ac per hoc Archiepiscopos, seu Episcopos, ut ipsi ab eo investituram accipiant, & consecrationem unde debent.

luy qui seroit Empereur, ce qu'ils résignerent depuis aux sept Electeurs, comme nous l'avons dit. C'est icy, que pour l'interest de la verité, que je ne puis, ni je ne dois jamais abandonner, & pour le mien propre, qui veut que j'aille au devant d'une objection que l'on me pourroit faire, il faut que je découvre une méprise d un grand homme, pour qui j'avouë qu'on doit avoir beaucoup de veneration. Ce Decret du Pape Leon VIII. tiré d'une Constitution qu'il fit au Synode de Rome, & qui est rapporté par Gratien, est conceu en ces termes: *Nous Leon Evesque, serviteur des serviteurs de Dieu, avec le Clergé & le Peuple Romain, accordons, & donnons à Othon I. Roy des Allemans, & à ses successeurs en ce Royaume d'Italie, le pouvoir & la faculté, à perpetuité, d'élire un Successeur, & de créer un Pape, & ensuite les Archevesques, & les Evesques; de-sorte qu'ils reçoivent de luy l'investiture, & ensuite qu'ils soient consacrez par ceux ausquels il faut pour cela qu'ils s'adressent.*

ANN. 996.

Le Cardinal Baronius produisant ce Decret sous l'année 996. n. 41. n'en rapporte qu'une partie, & s'arreste tout court à ces paroles, d'*élire un Successeur*, sur lesquelles il appuye, & il en veut tirer grand avantage pour faire valoir l'autorité du Pape, par l'ordre duquel, dit-il, & en vertu de ce Decret, Othon choisit son fils pour luy succeder & au Royaume & à l'Empire, & il ne man-

Idque factum ut authoritate diplomatis hujus, &c.

ANN. 996. manque pas ensuite sur cela de traiter Leon VIII. de vray Pape. Mais par malheur ce grand Cardinal, qui s'estoit obligé à faire tant de gros Volumes, ne s'est pas souvenu, qu'aprés avoir produit sous l'année 964. n. 22. cette Constitution de Leon VIII. toute entiere comme elle est, avec ces paroles qui suivent, *& de créer un Pape*, il asseure, comme il l'avoit déja dit sous l'année 774. n. 13. que cette Constitution est fausse, & fabriquée par quelque imposteur; & que quand mesme elle auroit esté faite, elle n'auroit néanmoins nulle autorité, parce qu'elle seroit d'un Intrus & d'un usurpateur du Saint Siége: de sorte qu'il appelle en ces deux endroits Antipape & Intrus ce mesme Leon, qu'il reconnoist aprés pour un vray Pontife Romain, qui a fait un Decret de tres grande autorité, qu'il a dit néanmoins auparavant n'en avoir aucune. Tant il importe à celuy qui écrit l'Histoire de prendre bien garde à parler consequemment, & à ne pas juger des choses selon qu'elles sont ou plus ou moins conformes au sentiment, ou plutost à la preoccupation qu'on veut avoir. Pour moy, je tireray toujours de cette conduite cét avantage, que si pour combatre mon sentiment sur ce que j'ay dit de Leon, on me soustient que ce Decret n'a nulle force, selon le Cardinal Baronius; j'auray lieu de répondre, que selon le mesme Annaliste, il est de grande autorité, & sur tout sur le point dont il s'agit.

Ex praescripto igitur Romani Pontificis factum videmus, &c. Ad ann. 996. n. 41. *Hancipsam adscititiam esse & imposturam.* Ad ann. 964. n. 22. *Hanc contendimus esse imposturam, & commentitium esse decretum.* Ad ann. 774. n. 15. *Etsi verè fieri contingit, nullius esse roboris constat, quod non à legitimo Papa, &c. Edita est ab eo qui nec est dignus qui Pontifex nominetur, sed intrusus, & occupator sit potius nominandus.* Ad ann. 964. n. 22. & 23.

En-

Enfin le troisiéme Pape que je produis est le fameux Gerbert, qui succeda au Pontificat à Grégoire, & que Naucler, Auteur Allemand, dit avoir fait un Decret, qui se trouve dans les Archives de l'Eglise d'Aquilée, par lequel il donne aux Allemans ce droit d'élection, & approuve celle qu'ils firent de Saint Henri, aprés la mort d'Othon III. Mais comme ces piéces, qui sont si cachées dans les Archives, qu'elles en deviennent invisibles, me sont fort suspectes ; je crois que le plus seûr est de s'en tenir à ce que j'ay dit du Pape Jean XII. que je ne doute nullement qui ne soit la vraye origine de ce droit d'élection à la dignité Imperiale, qui des Estats de l'Empire est passé aux sept Electeurs plus de deux cens ans aprés la mort de Gregoire V. & d'Othon III. auquel, aprés cette disgression, qui peut-estre ne déplaira pas, il faut maintenant retourner.

ANN. 996.

To. 2. Gene 34.

Ce Prince, aprés son Couronnement, avoit resolu de forcer Crescentius dans son Chasteau, & de le chastier, pour tant de crimes qu'il avoit commis durant sa Tyrannie. Mais le nouveau Pape esperant de le gagner à force de bienfaits, & de s'acquerir par cette bonté la bienveillance des Romains, fit tant auprés de l'Empereur, qu'il pardonna tout le passé à ce Tyran, en luy laissant mesme, par une assez méchante politique, le gouvernement de sa forteresse. Ainsi Othon, aprés avoir reglé les

Chronic. Hilders-heim. t. 9. Concil. edit. Paris.

ANN. 997.

les affaires de Rome, en partit pour aller donner ordre à celles de la Lombardie. Là, comme il eust appris la mort de Jean Archevesque de Ravenne, il donna ce grand Archevesché à Gerbert, pour le consoler de la perte qu'il avoit faite de celuy de Reims. Le Pape, qui estoit fort persuadé du mérite de ce grand homme, luy envoya le *Pallium*, avec une ample confirmation de tous les anciens privileges de son Eglise, qu'il augmenta de plusieurs autres; & ce fut environ ce temps-là, que l'Empereur se trouvant à Modene, fit ce memorable Acte de Justice dont toute la terre a parlé.

Ep. Greg. V. ad Gerbertum Raven. Episc. t. 9. Conil. edit. Paris.

L'Imperatrice Marie d'Arragon, de qui la vie estoit fort dereglée, s'estant veû rebutée d'un jeune Comte aussi beau & aussi chaste que Joseph, s'en voulut venger comme fit la femme de Putiphar de ce Saint Patriarche. Pour cet effet, elle accusa le Comte à l'Empereur, qui crut trop legerement une chose de cette importance, sans l'avoir bien examinée, & luy fit brusquement trancher la teste. La Comtesse, à qui son mari, sur le point de tendre le col au Bourreau, avoit déclaré ce que par une trop grande discretion, il n'avoit pas voulu découvrir, de peur de deshonorer l'Imperatrice & l'Empereur, s'alla presenter à ce Prince, comme il rendoit la justice, suivant la coustume des Empereurs & des Rois d'Italie, dans l'Assemblée generale qui se tenoit en une grande plaine auprés de Plaisance,

Gotfrid. Viterb. Chron. p. 17. Alb. Crantz. Cuspini. in Oth. III. Sigon.

Roncalia. V. Gloss. D. du Cange.

ſance, & ſans qu'il ſceuſt qui eſtoit cette femme, elle luy demanda juſtice du meurtrier de ſon mari. Othon luy promit ſur le champ de la luy faire ſelon toute la rigueur des loix, au cas qu'elle le repreſentaſt. Alors cette genereuſe Comteſſe luy montrant la teſte du Comte, qu'elle prit d'un de ſes gens qui la tenoit cachée ſous ſon manteau, *C'eſt vous-meſme, Seigneur,* luy dit-elle, *qui eſtes ce meurtrier, qui avez fait mourir injuſtement l'innocence meſme, en la perſonne du Comte mon Seigneur & mon mari; ce que je ſuis réſoluë de prouver par l'épreuve du feu, en tenant un fer chaud entre mes mains ſans me bruſler.* A la verité l'Empereur ne devoit pas admettre cette épreuve, que le Pape Eſtiénne VI. avoit condamnée plus de cent ans auparavant, & contre laquelle le ſçavant Archeveſque de Lyon Agobard avoit fait un traité: mais ſoit qu'il cruſt toujours que le Comte avoit eſté juſtement condamné, ou que ne croyant pas en cette épreuve, il ne doutaſt point du tout que la Comteſſe ne ſe deuſt bruſler les mains, il y conſentit, & fit apporter dans un grand braſier un fer tout rouge, que la Comteſſe prit ſans balancer, & tint tant qu'on voulut entre ſes mains, ſans ſe bruſler; puis ſe tournant vers Othon tout confus & épouvanté d'un ſpectacle ſi ſurprenant, elle eut la hardieſſe de luy demander ſa propre teſte, ſelon la Sentence qu'il avoit portée contre luy-meſme, puis qu'il eſtoit convaincu par cette épreuve d'eſtre

ANN. 997. Reſcr. Steph. VI. ap. Ivon. Ep. 74. 205. 252. 280.

ANN. 997. d'estre le meurtrier de ce pauvre Comte tres-innocent. Mais enfin, aprés plusieurs delais qu'elle accorda à l'Empereur, qui se confessa coupable, & digne de mort, elle se contenta qu'on punist l'Imperatrice, qui l'avoit surpris par une horrible calomnie. Cela fut aussitost executé selon l'Arrest de l'Empereur mesme, qui par un Acte de Justice qu'on trouvera peut-estre un peu trop approchant de la cruauté, eût assez ou de fermeté, ou de dureté pour la condamner au feu. Terrible exemple cependant, qui fait voir l'horreur qu'on doit avoir d'un pareil crime, que Dieu ne manque gueres de punir d'une fin tragique, soit d'une maniere éclatante devant les hommes, comme on le vit en cette occasion, soit d'une autre d'autant plus funeste, qu'elle n'est connuë que de celuy qui punit quelquefois les pecheurs endurcis & scandaleux du plus formidable de tous les chastimens, en les faisant mourir dans leur peché.

Ce fut-là la fin du premier voyage d'Othon III. qui estant retourné en Allemagne, fut bientost aprés obligé de repasser en Italie, pour exterminer le Tyran Crescentius: car aussitost que ce scelerat se vit delivré de la crainte de l'Empereur, qu'il sceut estre prest de repasser les Alpes, il fit, sans peine, révolter les Romains, parmi lesquels il avoit un puissant parti, qui entraisna facilement les autres; & sous prétexte de vouloir secouër le joug de l'étran-

Glaber. l. 1. c. 4. Sigon. l. 7. Ciacon. in Greg. V.

ger,

ger, & de se remettre en liberté, il se fit ANN.
déclarer de nouveau Consul, & Prince de 997.
la République, exerçant sous ce nom une domination absoluë dans Rome. Le Pape Gregoire, qui n'avoit pas de quoy luy résister, fut contraint de se sauver en Lombardie; & en mesme temps le Tyran, comme si ce Pape eust esté intrus par la violence d'Othon, fit élire en sa place un Calabrois nommé Jean Philagathus, homme d'esprit, & qui avoit aquis beaucoup de reputation pour sa doctrine & en Grece & en Italie, mais au reste méchant & débauché, & sur tout si ambitieux, qu'ayant esté fait Evesque de Plaisance, il se fit porter la Croix devant luy, & s'érigea de son autorité particuliére en Metropolitain. Voilà l'homme, que le Tyran, aprés en avoir receû une bonne somme d'argent, choisit pour en faire un Antipape, & pour en disposer comme il luy plairoit, en l'opposant au Pape Grégoire V. qui aprés avoir excommunié Crescentius & ses complices dans un Synode qu'il tint à Pavie, alla implorer le secours de l'Empereur en Allemagne.

Act. S. Nili. Pet. Dam. Ep. 2. ad Cadol.

Chron. Heildes. c. 9. Concil. Ed. Paris.

Ce Prince, qui avoit beaucoup de zele pour l'Eglise, d'amitié pour le Pape, &
d'égard à la Majesté de l'Empire, que l'on 998.
avoit si cruellement offensée par cette révolte, ne manqua pas d'assembler au-plutost toutes ses forces, & de passer une seconde fois en Italie, à l'exemple de ses prédécesseurs, avec une armée plus forte que la

Ditmar. Glaber. l. 1. c. 4. Sigon. Ciacon.

ANN. 998. la premiere, qu'il mena d'abord devant Rome. On s'y défendit durant quelque temps avec assez de resolution: mais enfin comme les Romains vivement attaquez au dehors par les Saxons, & plus furieusement encore au dedans par la famine, se virent réduits à l'extrémité, & que Crescentius desesperant de pouvoir tenir plus long-temps, se fut retiré dans sa forteresse, ils implorerent la clemence du vainqueur; & pour la mériter, & tout ensemble pour se venger de leur miserable Antipape, qu'ils regardoient alors avec horreur, comme la cause de tous leurs maux, ils se jettent sur luy avec une extréme fureur, luy arrachent les yeux, luy coupent les oreilles & le nez, & l'ayant mis en ce pitoyable estat sur un asne, la teste tournée vers la queuë, ils le promenent par la ville, en criant de toute leur force, *Voilà ce que mérite celuy qui veut envahir le Saint Siége.*

Petr. Dam Ep. 2. ad Cad. Ciacon.

Othon à qui l'on ouvrit en suite les portes, receut en grace les Romains, & rélegua ce malheureux dans le fond de l'Allemagne, où il mourut peu de temps aprés de douleur, dans ce profond abysme de miseres où son ambition, qui ne l'avoit élevé si haut que pour rendre sa cheûte plus funeste, l'avoit précipité. La fin de Crescentius son patron ne fut pas plus heureuse. Comme il se vit extrémement pressé dans la forteresse que l'armée attaquoit sans relasche par toutes sortes de machines, il en sortit secretement, favorisé de quelques Sei-

Sigon.

Ciacon.

Seigneurs de la Cour, qui luy vouloient ANN. 998.
sauver la vie, & s'alla jetter en habit de suppliant aux pieds de l'Empereur pour obtenir sa grace. Mais Othon qui avoit resolu de l'avoir d'une autre maniére, pour en faire un terrible exemple, regardant les Seigneurs qui l'environnoient, *Et comment*, leur dit-il avec un sourire accompagné d'un certain air fier & majestueux, & meslé pourtant de douceur à leur égard, *Comment voulez-vous que le Prince des* Glaber. l. 2
Romains, celuy qui dégrade les Empereurs, qui fait & defait les Papes comme il luy plaist, se contente des hutes des Saxons où vous souffrez qu'il entre? Non, non, qu'on le remene dans son Chasteau, où il sera logé plus magnifiquement que parmi nous; & où l'on taschera de luy rendre ce qu'on luy doit. Sur quoy il fut remené sur le champ jusqu'à la porte du Chasteau, où il se défendit encore quelque temps en desesperé. Mais les Saxons, qui combatoient comme des Glaber.
lions à la veuë de leur Empereur, qu'ils ibid. Ditmar. l. 4.
sçavoient avoir resolu de ne donner point de quartier à ces revoltez, ayant fait bréche, retournerent si souvent à l'assaut, qu'ils l'emporterent enfin de vive force, & firent passer par le fil de l'épée tout ce qui s'y trouva, à la reserve de Crescentius, qui fut pris fort blessé, & précipité sur le champ du plus haut de la forteresse, traisné par les boûës, & puis pendu à un gibet si haut, qu'il pût estre veu de toute la Ville; & ce fut là le dernier terme d'éle-

ANN. 999. vation & de grandeur où l'ambition porta ce tyran.

Le Pape Grégoire ayant esté si heureusement rétabli dans son Siége dix mois aprés sa retraite de Rome, ne joüit pas fort long-temps du repos que la victoire d'Othon luy avoit aquis. Car il mourut le dix-huitiéme de Février de l'année suivante; & l'Empereur, qui se croyoit faire honneur en portant le plus haut qu'il pourroit son Précepteur, ne manqua pas de faire élire en la place de ce Pontife le fameux Gerbert, qu'il avoit déja fait Archevesque de Ravenne, & qui passa de cét Archevesché au Souverain Pontificat, sous le nom de Silvestre II. C'est une chose étrange que Baronius, qui ne luy a jamais pû pardonner ce qu'il a écrit contre le Pape Jean XV. qui le fit deposer de l'Archevesché de Reims, le traite encore tres-indignement en cét endroit, en le voulant faire passer pour un homme tres-indigne de cette souveraine dignité de l'Eglise. Si ce sçavant Cardinal n'eust esté en mauvaise humeur contre luy, il eust pû se ressouvenir d'Eneas Sylvius Piccolomini, qui pour avoir écrit contre la puissance du Pape en faveur du Concile de Basle, n'a pas laissé aprés cela d'estre un excellent Pape: ainsi encore que Gerbert ait déclamé contre Jean XV. duquel il se tenoit fort offensé, cela n'a pas empesché néanmoins qu'il n'ait tres-dignement rempli de Siége de Saint Pierre, auquel mesme

Ditmar. Herman. Lambert. Marian. Ciacon. Fragm. Chron. Flori apud Pith. Baron. ad hunc ann. n. 2.

me un de ses Successeurs l'a comparé, & qu'il n'ait saintement & tres-sagement gouverné l'Eglise, comme le dit le plus célebre de tous les Ecrivains des Vies des Papes. Il eût mesme la gloire de rétablir pleinement l'Archevesque Arnould en la place duquel on l'avoit élû Archevesque de Reims, & qui non obstant la sentence renduë par le Legat Leon au second Concile de Reims en sa faveur, n'avoit esté delivré de prison que l'année précedente; & il le rétablit d'une maniére extrémement adroite, en accordant les anciens droits de Gerbert, ausquels il ne vouloit pas renoncer, avec ceux du Saint Siége, qu'il devoit maintenir comme Pape. Il dit donc dans la lettre qu'il écrivit à cét Archevesque, que c'est à ce Siége supréme qu'il appartient de faire grace à ceux qui sont tombez; & il ajouste qu'il la luy veut faire, afin qu'il sçache que comme il a esté déposé pour quelques excés, sans le consentement de Rome, il peut aussi estre remis en son premier estat par la bonté du Pontife Romain.

ANN. 999. Sergius IV. in ejus Epitaph. *Sanctè & prudenter administrato Pontificatu.* Ciacon. in Syl. 2. Aimoin. in vit. Abbon. Abb. Floriac. Ep. 2. Sylvest. Pap. ad Arnul. Arch. Rem. t. 9. Concil. edit. Paris.

Ce Pape fit en suite de fort belles choses pour le bien de l'Eglise: car avant le départ d'Othon, qui retourna l'année suivante en Allemagne, il fit en sorte que cét Empereur confirma les donations que Pepin, Charlemagne, & Loüis le Debonnaire avoient faites au Saint Siége, Il envoya à Saint Estienne I. Roy de Hongrie cette célebre Couronne Royale, dont on a toûjours

1000. Sigon.

ANN. 1000. v. S. Steph. ap. Sur. 2. Aug. couronné ses Successeurs : il voulut mesme qu'on portast la Croix devant ce Prince & qu'il disposast, comme Legat perpetuel du Pape, des Eglises de son Royaume, pour avoir agi en Apostre, aussi-bien qu'en Roy, en convertissant à la Foy une grande partie de ces Peuples infidelles. Il remit l'ordre dans les Villes du Domaine du Saint Siége,

Sigon. & reduisit par force celles qui s'estoient soustraites de son obeïssance. Il rendit enfin son Pontificat illustre par des exemples éclatans de toutes sortes de vertus, & sur tout par sa liberalité envers les pauvres, dont il fut le pere. Cela pourtant n'empescha pas que les Romains, qui pour flater l'Empereur lors qu'il estoit à Rome, le luy avoient demandé pour Pape, ne le persecutassent pendant l'absence de ce Prince, & n'excitassent, selon leur coustume, de nouveaux troubles contre les Allemans, dont ils ne pouvoient souffrir la domination.

Multa in eo virtutum operatus est insignia, & præcipuè in eleemosynâ sanctâ quam fortiter tenuit &c.

Helgald. Floriac. in vit. Rob. Reg. Continuat. Aimoin. l. 5. c. 45. Ciacon. Sigon.

C'est pourquoy Othon, qui estoit revenu en Italie pour en chasser les Sarasins qui s'estoient saisis de Capouë, n'eût pas plûtost repris cette Ville, & donné ordre aux autres affaires de l'Italie, qu'ayant distribué son armée dans les Villes pour la rafraischir, il vint luy-mesme à Rome, peu accompagné, afin d'y appaiser ce tumulte par sa presence : mais il apprist bientost aux Souverains, par l'extréme danger où il se trouva de perir miserablement, qu'ils ne doivent jamais exposer la Majesté desarmée à la discrétion de ceux dont ils ont une fois

Ditmar. l. 4. Sigon. Sigebert.

fois experimenté l'infidelité. Comme il s'appliquoit à rétablir l'ordre dans Rome, le Peuple s'estant soulevé, courut aux armes, & l'assiegea dans son Palais, où il alloit estre forcé, si le Duc Henri de Baviere, & Hugues Marquis d'Etrurie, qui avoit la principale autorité dans la Ville, ne luy eussent donné moyen de s'évader, tandis qu'ils amusoient les mutins, par un faux traité qui ne servit qu'à leur faire auplûtost souffrir la peine que leur révolte méritoit : car Othon ayant ramassé tout ce qu'il avoit de troupes aux environs, rentra dans Rome le plus fort, & punit tres-séverement les auteurs de la sedition. ANN. 1001.

Aprés quoy, comme il eût appris qu'il commençoit à se former un parti contre luy en Allemagne, il se mit en chemin au commencement de l'année suivante, pour s'y en retourner : mais avant qu'il fust hors de l'Italie, il mourut à l'âge d'environ trente-deux ans, soit de la petite verole, ainsi que l'asseure l'Evesque de Mersebourg, le plus exact de tous ceux qui ont écrit l'Histoire de son temps; soit, comme on le dit plus communement, du poison que luy avoit donné la veuve de Crescentius, l'une des plus belles femmes de son temps, qui se voulut venger par cette voye de ce que cet Empereur luy ayant promis de l'épouser pour obtenir d'elle ce qu'il vouloit, luy manquoit de parole, & l'abandonnoit. Si estant homme, il a pû estre Ditmar. l. 4. Ditmar. Ruper. Tuiti in v. Herib. Colon. Sigon. Cuspini. & alii.

ANN. 1002. sujet à l'infirmité, qui n'est que trop ordinaire aux hommes; comme il en fit une tres-austere penitence, par des jeusnes tres-rigoureux, par de grandes ausmones, & en passant souvent les nuits entiéres, à l'exemple de David, en de ferventes priéres, accompagnées de gémissemens & de larmes, pour effacer ses crimes; cela n'empesche pas que l'on ne doive honorer sa mémoire, & le mettre au rang des plus sages & plus vertueux Princes de son temps. Il eût aussi la consolation de se voir assisté à la mort par Saint Heribert Archevesque de Cologne, son Directeur en la vie spirituelle, & par le Pape Silvestre qui l'accompagnoit en ce voyage, & qu'il aimoit & honoroit comme son Pere & son Maistre.

Plurima ingemiscens fatinora noctis silentio, vigiliis & orationibus intentus, lacrymarum quoque rivis abluere non desistit, sæpenumero omnem hebdomadam, exceptâ quintâ feriâ, jejunium producens, in eleemosynis valdè largus.

Or soit que ce Pontife fust déja fort vieux, ou que le regret qu'il eût de la mort de son cher disciple & de son bienfaiteur luy eust avancé ses jours, il est certain qu'il ne luy survescut gueres plus d'un an, & qu'il mourut l'année suivante, au mois de May, aprés avoir gouverné l'Eglise en grand Pape environ quatre ans & demi. On luy rendit aprés sa mort tous les honneurs qui sont deûs à la Souveraine dignité de Pontife Romain, & l'on voit encore aujourd'huy à Rome son sepulcre enrichi d'un éloge en vers, qu'un de ses successeurs, tres-saint homme, luy consacra. Cela, outre une infinité d'autres raisons, fait voir la sotte imposture de ceux, qui,

Ditmar. l. 4. Ibid. Sigon.

1003.

Ciacon.

Sergius IV.

qui, parce qu'il estoit tres-habile en tou- ANN. 1003.
tes sortes de sciences, & mesme dans les Mathematiques, en un siécle tres-ignorant, & que son rare mérite fut enfin recompensé du Souverain Pontificat, se sont deshonorez eux-mesmes, en écrivant qu'il estoit Magicien, & qu'il s'estoit donné au Diable pour estre Pape. Fable, qui est accompagnée de certaines circonstances si manifestement fausses & si ridicules, qu'il seroit honteux maintenant de les vouloir examiner, puis qu'il n'y a plus personne, non pas mesme parmi les plus grands ennemis du Saint Siége, qui ne s'en moque. Il eût pour successeur Jean XVII. dont les qualitez bonnes ou mauvaises nous sont aussi inconnuës que ses actions, que son païs, & son extraction, qui estoit tres-basse: mais Othon III. en eût un, que sa haute naissance, ses rares perfections, & sur tout son éminente sainteté ont rendu tres-illustre.

Benno. apud Papyr. Maff. in Silvest. platin. Mart. Polon. Sigebert.

Platin.

Celuy-cy fut Henri Duc de Baviére, petit-fils de Henri, à qui Othon le Grand son frere donna le Duché de Baviére; desorte que, comme il estoit cousin du feu Empereur, auquel il croyoit avoir droit de succeder, il se fit d'abord rendre les ornemens Imperiaux par l'Archevesque de Cologne, à qui Othon III. les avoit consignez en mourant. Mais les Estats s'estant mis en possession du droit qu'ils avoient d'élire leur Souverain, il fallut attendre qu'il eust les suffrages que tous les

Ditmar. l. 5. *Regalia.* Gloss. D. du Cange.

ANN. 1003. Otto Frising. l. 6. c. 27. Sigebert. Sigon.

Princes & les Députez luy donnerent d'un commun consentement, aprés qu'on eût fait à Aix-la-Chapelle de magnifiques funerailles au défunt Empereur, qui y voulut estre inhumé auprés du corps de Charlemagne, qu'il avoit découvert, & honoré d'un riche monument deux ans auparavant. Comme les Italiens soupiroient toujours aprés le recouvrement de l'Empire, Ardoüin Marquis d'Ivrée, homme de teste & d'execution, n'eût pas beaucoup de peine à persuader aux Seigneurs Lombards, qu'ils le devoient proclamer Roy d'Italie, pour luy faire obtenir en suite la Couronne Imperiale. Il eût mesme au commencement de son entreprise bien du bonheur, ayant défait au pieds des Alpes l'armée que Henri avoit promptement envoyée contre luy, sous la conduite d'Othon Duc de Saxe: mais y estant allé en personne l'année suivante, Dieu benit tellement ses armes, qu'aprés avoir vaincu les rebelles, qui recoururent à sa clemence, pour obtenir leur grace qu'il leur accorda, il fut receû de tous les Peuples avec grand applaudissement, & couronné Roy à Pavie; puis ayant repassé les Alpes, il alla combatre les Polonnois, qui, pour profiter de son absence, avoient fait Irruption dans l'Allemagne, & sur lesquels il remporta une glorieuse victoire. Aprés quoy se voyant en paix, il employa sept ou huit ans à reformer tous les ordres de ses Royaumes, & sur tout l'Estat Ecclesiastique, par de fré-

Ditmar. l. 5. & 6.

quens

quens Synodes où il assistoit avec les Evesques, ausquels il rendoit de grands honneurs; à fonder des Eglises comme entre autres celle de Bamberg, sa Ville cherie; & à laisser par tout de riches monumens de sa pieté, & des exemples tres-édifians de toutes sortes de vertus Royales & Chrestiennes, jusques à ce qu'il fut obligé de passer une seconde fois en Italie à cette occasion que je vais dire. ANN. 1004.

Aprés la mort des Papes Jean XVII. qui ne tint pas le Saint Siége cinq mois entiers, & Jean XVIII. qui l'occupa plus de cinq ans & demi, sans avoir rien fait de fort memorable, on elût Pierre Evesque d'Albano, qui prit le nom de Sergius IV. 1009. homme d'une admirable sainteté, jointe Ciacon. Platin. à une prudence consommée, & à toutes les autres belles qualitez qu'on peut souhaiter dans un Pape, pour bien gouverner l'Eglise de Dieu : mais le peu de durée de son Pontificat, qui ne fut que de deux ans & quelques mois ne luy donna pas le loisir d'executer les grandes choses qu'il avoit entreprises, & sur tout le dessein qu'il forma d'abord de chasser les Sarasins de la Sicile, d'où ils faisoient souvent de soudaines & dangereuses irruptions dans l'Italie. La mort de ce Pape causa du trouble dans l'Eglise Romaine, par le Schisme que l'on y fit : car ceux qui estoient opposez au parti des Comtes de Tuscanelle & de Segni, qui avoient toujours eû beaucoup de pouvoir à Rome, & sur tout dans les élections des

ANN. 1012. Papes, où ils avoient tres-souvent abusé de leur puissance, ne purent souffrir que la plus grande partie du Clergé eust élû l'Evesque de Porto, grand homme de bien, qui estoit de cette illustre Maison, & qu'on appella Benoist VIII. C'est pourquoy ils firent un Antipape nommé Grégoire, dont le parti se rendit d'abord si puissant par les armes, qu'il chassa de Rome Benoist, qui fut contraint d'aller en Allemagne, pour implorer le secours de Henri. Le saint Empereur le receût avec de grands honneurs, & luy promit de l'aller bientost retablir. En effet, il partit au mois de Septembre avec toutes ses forces d'Allemagne, qu'il accrût durant le Printemps de celles qu'il avoit en Lombardie. Cela donna tant de terreur aux séditieux de Rome, que s'estant remis promptement dans leur devoir, pour éviter la punition de leur crime, ils chasserent leur Antipape, & rappellerent en mesme temps le Pape Benoist.

Marian. Hermann. Sigeber. Sigon. Ditmar. l. 6. 1013.

Cependant Saint Henri défit une seconde fois auprés de Verone l'armée de l'Usurpateur Ardoüin qui s'estoit remis en campagne. Puis ce Prince victorieux voyant que tout paroissoit paisible, & soumis dans la Lombardie, se mit en marche au commencement de l'année suivante pour aller prendre la Couronne Imperiale à Rome. Le Pape, avec tout le Clergé, le Senat & le Peuple, furent en ceremonie au-devant de luy. Et ce fut alors que Benoist fit une cho-

Sigon. Ditmar. l. 7. Glab. l. 1. sub fin.

chose tres-particuliére & toute nouvelle, en presentant à ce saint Prince un globe d'or enrichi de pierres prétieuses, avec une croix élevée au dessus du Globe, pour luy montrer que l'Empereur doit gouverner le monde en le soumettant à la croix de Jesus-Christ. Ce fut avec une extréme joye que Henri receût ce mysterieux present ; & aprés avoir dit qu'il devoit justement appartenir à ceux qui portoient le mieux la croix du Sauveur, il résolut de l'envoyer au Monastére de Clugny, qui en ce temps là florissoit pardessus tous les autres en toutes sortes de vertus Chrestiennes & Religieuses. Il fit en suite son entrée dans Rome, & le Dimanche suivant, qui fut le vingt-quatriéme de Février, il fut solennellement couronné dans la Basilique de Saint Pierre, avec l'Imperatrice Cunegonde sa femme, aussi sainte que son mari.

ANN. 1014.

Ditmar. l. 7.

Aprés cette auguste ceremonie il confirma par ses Patentes toutes les donations que les Empereurs François & les Othons ont faites à l'Eglise Romaine, & y en ajousta de nouvelles, en se réservant néanmoins toûjours la souveraine puissance, & le droit d'envoyer des Commissaires pour recevoir les plaintes des Peuples, & leur rendre justice contre ceux qui pourroient les avoir opprimez. Il rétablit enfin la liberté de l'élection des Papes, & voulut que celuy qui seroit librement &

Privileg. Henri. Imper. ap. Baron. hoc ann. n. 7.

Salvâ in omnibus potestate nostrâ pe-sterorumque nostrorum Misso nostro nobis renunciante per nostros nuncios à nobis directos emendetur.

ANN. 1014. canoniquement élû, fust consacré avant mesme qu'il eust fait le serment accoustumé entre les mains des Commissaires Imperiaux. Cela fait, il alla passer les Festes de Pasques à Pavie; & aprés avoir appaisé tout ce qui restoit encore de troubles dans la Lombardie, il repassa en Allemagne, laissant en Italie son frere Arnoul, qu'il avoit fait consacrer Archevesque de Ravenne par le Pape, & qui fit si heureusement la guerre conjointement avec un autre Arnoul Archevesque de Milan, contre le Tyran Ardoüin qui s'estoit jetté de nouveau dans la Lombardie, qu'il l'obligea enfin de renoncer à toutes ses prétentions, & de se condamner luy-mesme à passer le reste de ses jours en penitence dans un Monastere.

Dithmar. l. 7.

Sigon.

1015.

Enfin, pour terminer heureusement une vie si sainte & si glorieuse, il fit un troisiéme voyage en Italie, où il fut appellé par le Pape, pour repousser les Grecs, qui estant fortifiez par de grands secours que leur Empereur Basile envoyoit souvent dans la Poüille, avoient poussé leurs conquestes jusqu'à Benévent, & sembloient mesme déja menacer Rome. Le saint Empereur réüssit admirablement en son entreprise: car ayant joint à son armée les forces de ces braves Normans, qui commençoient alors, par leur sage & vaillante conduite, à fonder un nouveau Royaume en Italie, de la maniere que je l'ay briévement raconté au premier livre de l'Histoire

Glaber. l. 3. c. 1. Leo Ostiens. l. 2. c. 40. Marian. Ursperg. &c.

1022.

ſtoire des Croiſades, il batit les Grecs en toutes les rencontres : il reprit ſur eux toutes les Places qu'ils avoient occupées dans la Champagne de Rome & dans celle de l'Italie ; il leur enleva toute la Poüille, aprés avoir pris à diſcrétion Troye, qu'ils avoient extrémement fortifiée ; & les ayant contraints de ſe retirer dans un coin de la Calabre, il laiſſa à ces adroits & genereux Normans le ſoin de les chaſſer de ce peu qui leur reſtoit encore en Italie. ANN. 1022.

Aprés tant de belles & grandes actions, comme il eût ramené ſon armée victorieuſe en Allemagne, il ſe rendit, avec une ſuperbe ſuite de Princes & de Nobleſſe, à cette fameuſe Conference qu'il eût avec le Roy Robert, un peu au deſſous de Mouzon, à l'endroit où le Chier ſe décharge dans la Meuſe. Ce fut là que les deux plus grands Princes du monde, & les plus Saints traiterent eux-meſmes de la paix entre l'Empire & la France, d'une maniere franche & genereuſe, ſans s'arreſter à toutes ces formalitez trop délicates, qui rendent aujourd'huy les ſeuls préliminaires des traitez de paix à peu prés auſſi difficiles à terminer que la guerre meſme qu'on veut finir. Car comme les Miniſtres des deux Princes vouloient qu'ils s'avançaſſent également chacun dans ſon bateau, pour ſe rencontrer juſtement au milieu de la Meuſe, de-peur que l'un d'eux ne ſemblaſt avoir quelque avantage ſur l'autre ; Henri, qui

1023. *Super Moſam fluvium, qui limes eſt utriuſque regni.* Glaber. l. 3. c. 2. *Ad Carum.* Sigebert.

ANN. 1023. qui ne vouloit point de ce rafinement de politique, dont il ne pouvoit s'accommoder, parce que cela ne s'accordoit pas avec l'idée qu'il s'estoit formée du veritable honneur, passa le premier du costé de Robert, duquel il fut receû avec une magnificence incroyable; & Robert aussi dés le
Sigebert. lendemain passa du costé de Henri, qui ne manqua pas de luy rendre la pareille, avec une splendeur & une profusion, laquelle, comme parle un Historien, on pourroit comparer à celle des anciens Monarques de Perse: de-sorte qu'en traitant ainsi Royalement l'un avec l'autre, avec une parfaite confiance & une extréme bonté, en vrais Saints & en grands Monarques, ils terminerent en deux Conferences toutes leurs affaires, & firent entre la France & l'Empire une paix solide, & une alliance qui s'est inviolablement maintenuë plus de cinq cens ans. Tant les Princes, qui sçavent accorder la sainteté avec la majesté, ont d'avantage pardessus les autres hommes, pour réüssir heureusement dans toutes les choses qu'ils entreprennent.

1024. Ce fut-là une des derniéres actions mémorables de cét Empereur: car estant de retour en Allemagne, il y mourut l'année d'aprés, qui fut la vingt-deuxiéme de son regne, aussi saintement qu'il avoit vescu. Comme par une rare merveille il avoit joint l'estat de perpetuelle virginité à son mariage avec Cunegonde, qu'il ren-

dit Vierge aux Comtes Palatins ses parens, n'ayant point d'enfans qu'il pust recommander aux Princes, il les pria d'élire en sa place Conrad Duc de Franconie, Prince de la Maison de Saxe, & fils de Henri Duc de Franconie, frere du Pape Grégoire V. Du costé de sa mere il estoit François, vivant selon la Loy Salique qu'il avoit choisie, d'où il fut surnommé le Salique. Il eût pour competiteur son cousin germain, appellé aussi Conrad : mais comme, aprés que dans l'Assemblée generale qui se tint entre Vormes & Mayence, en pleine campagne, sur les bords du Rhin, on eût réduit à ces deux Princes le nombre de ceux qui pouvoient prétendre à l'Empire, & que le Peuple, representé par les Députez des Villes, eût demandé à l'Archevesque de Mayence, qui a droit d'opiner le premier, lequel des deux il éliroit : il nomma sur le champ, sans hésiter, Conrad le Salique. Cela fut aussitost approuvé de tous les autres Prélats, & de tous les Princes des deux Royaumes, au-deça & au-delà du Rhin, qui luy donnerent, d'un commun consentement, leur voix, excepté l'Archevesque de Cologne, & Frideric Duc de Lorraine, qui favorisoient Conrad ou Cunon cousin du Salique, & qui revinrent néanmoins aprés quelque legere contestation au sentiment des autres. Voilà ce que Wipon, Auteur de ce temps-là, & mesme de la Cour de l'Empereur, raconte de l'élection de Conrad II.

ANN. 1024.

Wiquefort. de l'Election. Gloss. D. du Cange. Cuspinian. Wipo. in vit. Conrad.

ANN. 1024. ce qui découvre manifestement l'illusion de cette foule d'Auteurs, qui se suivant aveuglement les uns les autres, ont attribué l'origine & l'établissement du College des sept Electeurs au Pape Gregoire V. ou à l'Empereur Othon III. Et cela nous fait voir encore, qu'en écrivant l'Histoire, il faut plûtost examiner que compter les Auteurs sur la foy desquels on écrit.

Sigebert. Ursperg. Hermann. Otto Frise. Cuspini. Sigon. Glab. l. 4.

Ce Prince, qui estoit également sage, vaillant, & religieux, aprés avoir appaisé, par sa prudence & par son courage, les troubles que quelques mécontens exciterent dans d'Allemagne au commencement de son Regne, dompté les Esclavons rebelles, & renouvellé l'alliance que l'Empire avoit avec la France, passa en Italie, où ayant d'abord réprimé, à vive force, quelques révoltez, il se fit couronner à Milan, & puis à Modoece, comme avoient fait les

1026. Empereurs François, dont il voulut suivre l'exemple, qui fut depuis imité de ses Successeurs. Aprés quoy, comme il eût tenu, selon la coustume, l'Assemblée generale des Lombards dans la Campagne de Plaisance, & visité les principales Villes du Royaume, il se rendit à Rome, où il estoit

In Roncaliis.

1027. invité par le Pape pour y recevoir la Couronne Imperiale. Ce Pape estoit Jean XIX. qui depuis environ trois ans avoit succedé au Pontificat à son frere Benoist VIII. par la faction, par la puissance, & par les largesses de son autre frere Alberic Comte de Tuscanelle & de Segni, & de ses autres pa-

Glaber. l. 4. c. 1. Ciacon. du Chesne.

parens, qui avoient encore alors le plus de pouvoir & d'autorité dans Rome. Ainsi la liberté des élections, que le feu Empereur Saint Henri avoit rétablie, n'eût point de lieu des la premiere création qui se fit d'un Pape quelques mois avant sa mort; & l'on vit par experience, que les élections qui s'estoient faites par l'autorité des Empereurs, en leur presence, ou en celle de leurs Commissaires, avoient esté beaucoup plus regulieres, & avoient donné à l'Eglise des Papes incomparablement meilleurs que ceux qui se firent ou dans ces Assemblées tumultueuses du Peuple & du Clergé de Rome partagé en differentes factions, ou par le pouvoir absolu de ces petits Tyrans de Comtes & de Marquis, qui disposerent si souvent du Saint Siége, comme il plût à leur passion d'en ordonner. ANN. 1027.

Ce Pontife pourtant, quoy-qu'il ne plust gueres aux Romains, ne laissa pas de se maintenir toujours, par la faveur & la protection de Conrad, qu'il estoit allé recevoir jusques à Côme, & qu'il couronna à Rome le jour de Pasques avec l'Imperatrice Gisele, dans la Basilique de Saint Pierre. Ils y furent conduits avec une pompe tres-magnifique par Raoul Roy de Bourgogne, & oncle de l'Imperatrice qu'il avoit voulu accompagner en ce voyage, & par Canut le Grand, Roy des Anglois & des Danois, qui estoit venu réverer le Sepulcre des Saints Apostres. Aprés cela, comme il naissoit

Glab. l. 4. Oth. Fris. l. 6 c. 29.

ANN. 1027. naiſſoit tous les jours des querelles entre les Allemans & les Romains, qui ne les ſouffroient qu'à regret, il s'en retourna le plûtoſt qu'il pût en Allemagne. Il y fit de fort belles choſes, principalement dans la guerre qu'il eût contre les Friſons & les autres Peuples voiſins, qui abandonnant leurs mareſcages, s'eſtoient jettez dans les Provinces de l'Empire, d'où, aprés en avoir taillé en piéces une prodigieuſe multitude en pluſieurs combats, il

1032. les contraignit enfin de ſe retirer, & ſe ſauver dans leurs mareſt. Il eût auſſi le bonheur de réünir à l'Empire le Royaume de Bourgogne, que le Roy Raoul laiſſa par ſon teſtament à ſon petit-neveu le Prince Henri fils aiſné de cét Empereur; de ſorte que ce Royaume, que le premier Raoul avoit eû pour ſa part, dans ce démembrement genéral qui ſe fit de la Monarchie Françoiſe ſous Charles le Simple, environ cent quarante ans auparavant, fut réduit en Province, aprés la mort de ce dernier Raoul, par Conrad, qui vainquit en pluſieurs batailles, & fit enfin perir Eudes Comte de Champagne, qui prétendoit à ce Royaume comme le plus proche héritier, eſtant fils de la ſœur de Raoul.

Glaber. l. 4. c. 8.

Herman. Marian. Sigebert.

Sigebert.

1037. Il ſemble qu'il ne manquoit plus à cét Empereur, pour accomplir la deſtinée de ſes Prédeceſſeurs, que de faire encore un voyage en Italie. Auſſi fut-il obligé de le faire par la révolte genérale des Lombards, qui, ſelon leur couſtume, ne manquoient

quoient gueres auſſitoſt qu'ils voyoient l'Empereur éloigné, ou occupé en des guerres civiles ou étrangeres, de vouloir ſecoûër le joug. Mais comme leur réſolution, leur courage, & leurs forces ne répondoient pas à leur mauvaiſe volonté, Conrad qui avoit une bonne armée, de vieilles troupes aguerries, & toûjours victorieuſes, réprima bientoſt leur inſolence, punit ſévérement les auteurs de la rébellion, & rétablit l'ordre & l'obéïſſance dans les Villes, qui furent toutes chaſtiées, excepté Milan, qu'il épargna, ſur ce que durant le ſiége de cette Ville, & pendant qu'on célebroit la Meſſe devant luy, il ſe fit tout-à-coup d'horribles tonnerres; & qu'alors Saint Ambroiſe, à ce que l'on dit, parut l'épée à la main, en le menaçant d'un viſage terrible, s'il paſſoit outre dans ſon entrepriſe. Quoy qu'il en ſoit, car pour ces ſortes de viſions qui ne ſont pas trop autoriſées, je ne les veux pas garantir, il eſt certain qu'il leva le ſiége de cette Ville, ſur le point qu'il eſtoit de la prendre, & qu'il ſe contenta de réduire toutes les autres.

ANN. 1037. — Herman. Cuſpin. Sigon. — Sigebert. in Chron.

Ce fut en cette occaſion qu'eſtant à Crémone, il y receût le Pape Benoiſt IX. qui vint luy demander ſa protection contre ſes ennemis. C'eſt ainſi qu'il appelloit ceux qui eſtoient extrémement ſcandaliſez, comme on le devoit eſtre, de ſa vie tout-à-fait dereglée, & plus encore de ſa violente & indigne exaltation, qui fut la honte de l'Égliſe. En effet, le Comte Alberic, 1038.

qui

ANN. 1038.

qui par son crédit, & par ses intrigues, avoit déja fait Papes ses deux freres Benoist VIII. & Jean XIX. & qui aprés la mort de celuy-cy décedé cinq ans auparavant, ne vouloit pas que le Pontificat sortist de sa Maison, en vint jusqu'à ce point de témeraire & insolente extravagance, qu'il fit élire par force & par argent, son nommé Theophylacte, qui n'avoit alors qu'environ douze ans, & dont les mœurs estoient déja tres-corrompuës, ainsi qu'il ne parut que trop par la vie scandaleuse qu'il mena durant tout son Pontificat. A la verité l'on ne peut nier que cette intrusion ne fust une chose tres-monstrueuse, & qui ressemble fort à cette abomination de desolation qui parut dans le Sanctuaire. Mais puis que ce seroit une fort grande injustice de s'emporter contre le temple, & d'en parler comme d'un lieu infame & détestable, pour avoir esté profané par cette abomination que des hommes impies & sacrileges y introduisirent par force; il faut conclure que c'en est une aussi grande, de déclamer brutalement, à l'exemple de quelques Protestans, contre l'Eglise Romaine, à laquelle on fit une extréme violence, en opprimant sa liberté, & en la soumettant indignement à ces sortes de Monstres & d'Intrus, qui ont profané le Saint Siége.

Glab. l. 4. c. 5. Herman. Sigebert. Petr. Dam. Ep. ad Dom.

Facitne ista Ecclesia ipsa Romana an patitur, cùm in eam indignus intruditur, & monstrum aliquod sæculari potentiâ in sacrosanctam illam Sedem provehitur, & exaltatur? Baron. ann. 1033. n. 4.

Ce qu'il y a de blasmable en cecy, & qu'on ne peut dissimuler, c'est que Conrad qui avoit la souveraine autorité dans Rome,

Rome, eût trop de complaiſance pour ces Comtes de Tuſcanelle, dont il devoit avoir reprimé l'inſolence, & le trop grand pouvoir, afin d'arreſter le cours de leur violence, & de cette inſupportable tyrannie qu'ils exerçoient principalement en l'election des Papes. Mais bien loin d'en uſer ainſi, il continua de les proteger. Le jeune Pape Theophylacte ou Benoiſt IX. qui n'avoit en ce temps-là que diy-ſept à dix-huit ans, pour ſe le rendre encore plus favorable, excommunia Heribert Archeveſque de Milan, qui tenoit contre l'Empereur. Aprés quoy tout le reſte de la Lombardie s'eſtant ſoumis, il conduiſit Conrad juſqu'à Rome, où il fut bien-aiſe de faire connoiſtre aux Romains qu'il eſtoit ſous la protection d'un ſi grand Monarque. Ce Prince, peu de temps aprés, à la tres-humble & tres-inſtante ſupplication des Moines du Mont-Caſſin, paſſa dans la Champagne d'Italie, pour les delivrer de la tyrannie de Pandolphe Prince de Capoüë, qui les opprimoit, & dont il donna la Principauté à Guaimare Prince de Salerne. Cela fait, comme il s'en retournoit en Allemagne tout le long de la Mer Adriatique, la peſte s'eſtant miſe en ſon armée durant les chaleurs de l'Eſté, il en perdit une bonne partie, outre pluſieurs des plus Grands de la Cour qu'elle enleva, & meſme la Princeſſe Cunegonde fille du Roy d'Angleterre, & femme du Prince Henri, que ſon pere Conrad avoit déja fait couronner dix ans auparavant, du con-

ANN. 1038.

Cuſpin.

Leo Oſti. Chron. Caſſ. l. 2.

Hermann. Contr. in Chron.

Otto Friſ. Urſpergenſ. Widequefort. c. 4.

ANN. 1639. consentement de tous les Princes & de tout le peuple, & qui en effet luy succeda l'année suivante, estant en Frise, où son pere mourut de mort soudaine.

Otto Frisin. l. 6. Ursperg. & Herm. &c. Ce nouvel Empereur Henri III. surnommé le Noir, Prince qui surpassoit encore son prédecesseur en toutes sortes de vertus & qualitez Royales, aprés avoir employé glorieusement les premiéres an-
1040.
1041. nées de son regne dans les guerres qu'il eût contre le Duc de Boëme, qui fut enfin
1042. contraint de se soumettre à tout ce qu'il
1043. voulut, & contre les Hongrois, qui avoient chassé leur Roy qu'il rétablit en son Royaume, fut appellé en Italie pour appaiser les horibles troubles que causoit dans Rome le Schisme le plus scandaleux qu'on y eust jamais veû. La pluspart des Romains ne pouvant plus souffrir l'insolence & les débauches de Benoist IX intrus dans le Pontificat par le Comte Alberic son pere, prit les armes, sous la conduite du Consul Ptolomée, Chef de la faction contraire aux Comtes de Tuscanelle, le chasserent de son Siége, & gagnez par l'argent que Jean Evesque de Sabine leur distribua, mirent en sa place ce Simoniaque, qui se fit appeller Silvestre III. Trois mois aprés, la faction des Comtes s'estant renforcée, Benoist rentre dans Rome à main armée, & chasse du Palais de Latran Silvestre, qui résolu de se maintenir dans une dignité qu'il avoit achetée bien cher, s'empara du Palais du Vatican, où il se mit en estat de

Hermann. Otto Frising. l. 6. c. 32. Leo Ostiens. Chron. Cass. l. 2. c. 80.

1344.

Ciacon.

se

se bien défendre. C'est pourquoy Benoist, qui d'ailleurs se voyoit extrémement haï, & méprisé dans Rome, craignant que le parti de Silvestre ne prévalust de nouveau contre luy, aima mieux se défaire de son Pontificat, qu'il vendit, par une execrable simonie, à un Prestre de Rome nommé Jean, lequel il consacra luy-mesme ; aprés quoy il se retira dans la maison de son pere, pour y continuer ses débauches avec plus de liberté. ANN. 1044. Leo Ost. Hermann. Leo Ost.

Mais il s'ennuya bientost de la vie privée ; & son ambition, que la crainte avoit assoupie pour quelque temps, s'estant tout-à-coup reveillée, par la honte qu'il eût de n'estre plus compté pour rien, & par les reproches qu'on luy fit de sa lascheté, il réprit les armes, rentra de vive force dans le Palais Pontifical de Latran, & en chassa celuy qu'il y avoit sacrilegement établi Souverain Pontife en sa place. De-sorte que l'on vit en mesme temps trois des plus méchans hommes du monde portant la Tiare dans les trois principales Eglises de Rome, Benoist à Saint Jean de Latran, Silvestre dans Saint Pierre, & Jean à Sainte Marie Majeure ; & ce qu'il y a de plus surprenant & tout ensemble de plus abominable, c'est que ces trois scelerats Antipapes ne songeant qu'à joüir de leurs plaisirs, s'aviserent de s'accorder, en partageant entre eux tous les revenus du Saint Siége, pour mener en repos une vie infame & voluptueuse, au grand scandale de toute la terre. Otto Fris. loc. cit.

ANN. 1044. Id. Ciacon.

Cependant un saint Prestre nommé Gratien, homme de qualité, & de tres-grande autorité dans Rome, touché du pitoyable estat où il voyoit réduite l'Eglise Romaine sa bonne mere, entreprit de la delivrer de cette miserable servitude, où elle estoit opprimée sous la tyrannie de ce monstre à trois testes. Mais il faut avouër que son zele, quoy-que peut-estre fort sincere, ne fut pas néanmoins tout-à-fait selon la science, comme parle l'Apostre, puis que pour parvenir à la fin, sans doute tres-sainte, qu'il s'estoit proposée, il prit une certaine voye qui le pouvoit rendre suspect, & qui en effet ressembloit un peu à la simonie, & fut ensuite condamnée comme telle dans un Concile. Car connoissant tres-bien le foible de ces Antipapes, qui ne se soucioient que d'avoir de quoy fournir à leurs débauches, il fit tant qu'à force d'argent il leur persuada de se deposer eux-mesmes, & promit sur tout à Benoist qu'on le laisseroit joüir librement de toutes les grandes sommes que le Saint Siége tiroit en ce temps-là de l'Angleterre. Sur quoy comme ils se furent déposez tous trois à ces conditions, qu'ils trouvoient tres-avantageuses, il fut élû, du consentement de tous, en leur place, & prit le nom de Gregoire VI.

Otto Frising. loc. cit.

Petr. Dam Ep. ad Greg.

Glab. l. 5. Wilel. Malmes. l. 2. c. 13. Guilel. Bibliot.

On ne peut nier que ce Pape n'ait gouverné tres-sagement l'Eglise dans le peu de temps qu'il tint le Saint Siége; qu'il n'ait reformé les abus, fait cesser les desordres; que

que joignant la force à ses decrets & à ses bons exemples, il n'ait réprimé l'insolence des seditieux, repris ce qu'on avoit enlevé au Saint Siége, par la negligence, & mesme par la connivence de ces faux Pontifes que l'avoient précedé, & qu'il n'ait enfin rétabli l'ordre par tout. Cela néanmoins ne pût détourner la disgrace qu'il eût à l'arrivée de l'Empereur, au-devant duquel il voulut aller jusqu'à Plaisance, où il fut receû de ce Prince avec tout l'honneur qui est deû au Souverain Pontife. Mais comme on approcha de Rome, environ la Feste Noël, Henri s'arresta à Sutri, où il avoit convoqué l'Assemblée qu'on y tint des Evesques Italiens & Allemans, que l'on voyoit toujours en tres-grand nombre à la suite de l'Empereur. Gregoire, qui venoit de presenter une riche Couronne à ce Prince, qui le traitoit toujours en Pape avec beaucoup d'honneur, fut bien surpris de voir qu'on y voulut examiner ce qui s'estoit passé à Rome entre luy & les trois Intrus au Pontificat, & qu'en suite on jugea que son election s'estoit faite par simonie, à cause de l'argent & des revenus du Saint Siége qu'il leur avoit donnez.

ANN. 1045.

1046.

Hermann. de Contr.

Otto Frising.

Il est certain qu'il eust pû se justifier, puisqu'il ne les avoit pas donnez pour estre elû, mais seulement pour les obliger à quitter le Pontificat qu'ils avoient usurpé. Mais aprés tout, comme cette largesse le rendoit un peu suspect, & que d'ailleurs il estoit grand homme de bien, il aima

Idem.

ANN. 1046. mieux, suivant l'avis de l'Empereur qui vouloit venir à ses fins, se déposer volontairement, comme il fit sur le champ avec une incroyable humilité, se confessant mesme coupable, d'estre occasion d'un nouveau Schisme, en voulant retenir le Pontificat contre celuy qu'il voyoit bien qu'on alloit élire en sa place. Cela donna bien de la joye à l'Empereur, qui fut ravi d'avoir trouvé l'occasion de rentrer en possession du pouvoir que les Othons avoient eû de créer les Papes. C'est pourquoy il alla aussitost aprés à Rome, où il entra un peu avant la Feste; & ayant assemblé le Clergé, le Senat, & les Chefs du Peuple, dans la Basilique de Saint Pierre, comme il eût demandé, seulement par céremonie, s'il y avoit quelque bon sujet qu'on crust digne d'estre mis en la place de Gregoire, & qu'on eût répondu, pour luy complaire, qu'on n'en connoissoit aucun, il nomma luy-mesme Suidger Evesque de Bamberg, qui fut aussitost approuvé & receû de toute l'Assemblée. Il fut en suite sacré le jour de Noël, & couronné sous le nom de Clement II. & fit en mesme temps la céremonie du Couronnement de l'Empereur & de l'Imperatrice Agnés fille de Guillaume Comte de Poitiers & Duc d'Aquitaine.

Ciacon.

Leo Ost. l. 2. c. 80. Herman. Otto Frising.

Ciacon. Ce Pape, qui nasquit en Saxe de parens assez pauvres, estoit un homme également vertueux & sçavant, que son seul mérite avoit élevé à la Charge de Chancelier

lier de l'Empereur, & à la dignité d'Evesque de Bamberg, où il avoit toujours vescu avec tant de moderation que ce ne fut qu'avec bien de la peine qu'on le contraignit enfin d'accepter le Souverain Pontificat, dont il se défendit autant qu'il pût, quoy-qu'asseurément il enfust tres-digne, ainsi qu'il le fit bientost paroistre. Et de fait, pour remédier à tant de maux dont l'Eglise Romaine estoit accablée depuis plus de cent soixante ans, qu'ayant cessé d'avoir des Empereurs François pour protecteurs, elle gémissoit dans une deplorable servitude, il tint un Concile à Rome en presence de l'Empereur Henri, pour la réformation des abus, & sur tout de la simonie, qui faisoit en ce temps-là presque par tout de terribles ravages dans l'Eglise. Il enflamma si-bien le zele de l'Empereur dans ce Concile, que ce Prince en convoqua quelque temps aprés en Allemagne un autre beaucoup plus grand, de tous les Evesques de son Empire, pour delivrer l'Eglise de cette peste qui la desoloit. Mais ce saint Pontife n'eût pas le loisir d'achever ce qu'il avoit si heureusement commencé, parce que l'Empereur, aprés avoir visité le Mont-Cassin, & quelques Villes de la Champagne d'Italie, où il donna aux Princes Normans l'investiture de tout ce qu'ils tenoient alors en Italie, reprit le chemin d'Allemagne, & voulut avoir avec soy son nouveau Pape, depeur que les Romains, qui n'aimoient point

ANN. 104.

Petr. Dam. Ep. ad Henr. Ravenn. Archi.

Glab. l. 6. c. 5.

Leo Ost. l. 2. c. 21.

ANN. 1047. point du tout les Allemans, ne le maltraitassent durant son absence; car on avoit veû déja plus d'une fois qu'ils en avoient usé de la sorte envers les autres Papes établis par les Empereurs.

Otto. Frisin.

Il vouloit aussi emmener Gregoire VI. pour s'asseûrer de sa personne, craignant que s'il le laissoit à Rome, on n'entreprist de le rétablir dans sa dignité. Hildebrand Moine de Clugny, son disciple, qui estoit alors Sousdiacre, fut contraint de l'accompagner, parce qu'il témoignoit publiquement qu'il n'approuvoit point du tout ce qu'on avoit fait contre son Maistre au Concile de Sutri. On ne sçait pas précisement ce que devint Gregoire, mais il y a grande apparence qu'il mourut bientost en son exil, puis que son disciple Hildebrand, qui n'auroit pas abandonné son Maistre, retourna, peu de temps aprés, en son Monastere de Clugny, où il se rendit si considérable, qu'on l'en fit Prieur. Quant au Pape Clement, il est certain que n'aynt tenu le Saint Siége qu'environ neuf mois, il mourut le huitiéme d'Octobre en Allemagne, & fut inhumé dans son Eglise de Bamberg. Cela ne fut pas plûtost sceû à Rome, que Benoist IX. qui se repentoit déja de s'estre déposé, reprit la Tiare, & envahit pour la troisiéme fois le Saint Siége, qu'il tint encore huit mois, jusqu'à ce que l'Empereur ayant envoyé à Rome Poppo Bavarois, Evesque de Bresse, pour y estre mis en la place

Invitus ultra montes cum Dom. Gregorio Papa abiit. Greg. VII. in Conc. Rom. an. 1080.

Otto Frising.

Otto Frising. l. 6. c. 33.

Herman. Leo Ost. l. 2. c. 82.

place de cét Intrus, il fut élû par les Romains, qui n'osoient s'oppoſer à la volonté de l'Empereur, & nommé Damaſe II. Mais ſon Pontificat fut bien court, car il mourut dans vingt-trois jours; & comme Benoiſt ſe fut encore une quatriéme fois emparé du Saint Siége, par la faction de ſes parens, qui avoient tousjours un grand parti dans Rome, les principaux du Clergé, qui ne pouvoient plus ſouffrir cét infame uſurpateur, députerent vers l'Empereur en Allemagne, pour luy demander un homme de bien, de ſçavoir, & d'autorité, qui puſt remettre en honneur le Saint Siége.

ANN. 1048.

1049.

Otto Friſin. l. 6. c. 33. Vit. S. Leon. MS. ap. du Cheſn. Hiſt. PP. Wibert. vit. Leon. IX.

Henri, aprés avoir examiné la choſe dans une grande Aſſemblée de Princes & de Prélats, qu'il tint pour cét effet à Wormes, nomma Brunon Eveſque de Toul, Prince de la Maiſon d'Alſace & de Lorraine, ſon couſin, que toute l'Aſſemblée, d'un conſentement géneral, jugea digne de cette ſouveraine dignité, qu'il fut enfin contraint d'accepter, aprés une fort longue réſiſtance.

Ce fut en cette occaſion que Hildebrand ne pouvant ſouffrir que l'Empereur ſe meſlaſt de faire les Papes, fit un coup de tres-grande adreſſe, pour commencer à exécuter le deſſein qu'il avoit conceû de remettre un jour l'Egliſe Romaine en pleine liberté. Comme le nouveau Pape, qui avoit déja pris le nom de Leon IX. avec les ornemens Pontificaux, paſſoit par la

Otto Friſing. l. 6. c. 33.

ANN. 1050. Bourgogne, pour aller prendre à Rome possession du Siége Apostolique il voulut visiter la célebre Abbaye de Clugny. Hildebrand qui en estoit Prieur, prit alors son temps pour luy remontrer. *Qu'il luy seroit non seulement honteux, mais aussi tres-dangereux, de recevoir d'une main laïque le Souverain Pontificat, ainsi qu'avoient fait plusieurs de ses Prédecesseurs, qui s'en estoient tres-mal trouvez; témoin, pour ne pas rémonter plus haut, Clement & Damase, lesquels venant d'estre instalez par l'Empereur, contre les Canons, qui veulent que l'élection se fasse librement par le Peuple & par le Clergé, avoient esté, par un manifeste jugement de Dieu, presque aussitost précipitez dans le tombeau qu'ils estoient montez sur le Trône de Saint Pierre par la puissance temporelle, contre les ordres de l'Eglise; Qu'il y avoit un moyen seûr & tres-facile de tout accorder, de rendre à Dieu ce qui luy appartient, en sauvant les droits de l'Eglise, & de satisfaire au desir & à la volonté de l'Empereur; Qu'il n'y avoit pour cela qu'à aller à Rome, avec un peu moins de bruit & de pompe, & qu'à y entrer simplement, comme un homme qui va visiter les saints lieux; Qu'il luy répond, que le Peuple & le Clergé, ravis d'une si grande modestie, à laquelle ils devront leur liberté, ne manqueront pas aussitost de l'élire librement & canoniquement, & qu'en suite il aura, avec le repos de sa conscience, la satisfaction, d'estre entré dans la Bergerie de Jesus-Christ, par la porte,*

porte, comme le bon Pasteur, & non pas comme un voleur, par la fenestre. ANN. 1049.

Il n'en fallut pas davantage pour persuader Leon, qui estoit un tres-saint homme, & qui n'avoit accepté le Pontificat par l'ordre de l'Empereur, qu'avec beaucoup de répugnance. En effet, il se dépoüilla sur le champ des habits Pontificaux, & s'estant vestu simplement en pelerin; il fit le voyage de Rome en cét estat, avec Hildebrand, qui ne manqua pas de bien instruire les Romains de ce qu'il avoit fait pour la liberté des élections, & de le faire en suite élire avec grand applaudissement du Peuple & du Clergé. Ainsi Leon fut élevé, par une voye canonique, sur 1051. le Saint Siége; & il faut avoüer que du- 1052. rant les cinq ans qu'il le remplit tres-digne- 1053. ment, il fit tout ce que l'on pouvoit at- 1054. tendre d'un des plus saints Papes qui fut jamais, pour la réformation de tous les Ordres de l'Eglise, par ce grand nombre de Conciles ausquels il présida luy-mesme, en Italie, & en France, & en Allemagne. De-sorte qu'on peut dire, que comme le Soleil n'est jamais plus beau ni plus agréable que quand il commence à paroistre, aprés que le Ciel a esté long-temps obscurci par d'horribles nuages, durant une grande tempeste, où l'on ne voyoit point d'autre lumiére que celle des éclairs; aussi le Pontificat de Leon IX. a esté le commencement du retour des beaux jours de l'Eglise, aprés avoir esté si long-

ANN. 1054. temps ensevelie dans une effroyable obscurité, par les desordres des Intrus, qui envahirent le Saint Siége, & par les terribles tempestes de la persecution que luy firent ceux qui opprimoient sa liberté.

Ce changement ne se fit pas néanmoins tout-à-coup, & il fallut qu'elle souffrist encore d'autres furieuses tourmentes, avant qu'elle fust établie dans cette parfaite tranquilité dont elle joüit aujourd'huy. Car aprés la mort de Leon, les Romains, qui n'osoient encore proceder à l'élection d'un Pape, sans le consentement de l'Empereur, luy députerent Hildebrand, pour le prier, ainsi qu'on l'avoit fait auparavant, de donner un Pape à l'Eglise. Cét habile homme, pour retenir encore quelque espece de liberté dans cette élection, luy demanda Gebehard Evesque d'Astade, proche parent de l'Empereur; ce qu'il eût peine d'accorder, parce que c'estoit celuy qui avoit la meilleure part dans sa confidence. Mais il s'y résolut enfin, suivant l'avis des Prélats d'Allemagne, qu'il avoit fait assembler à Mayence, pour déliberer sur une affaire aussi importante que celle-là. Ainsi ce Prélat fut conduit à Rome par Hildebrand, & consacré Pape, ayant pris le nom de Victor II. & ce fut le quatriéme Allemand que l'Empereur Henri III. éleva sur le Trône Apostolique. C'estoit un grand homme de bien, comme ses trois Prédecesseurs, & il prit grand soin d'imiter principalement le

Leo Ost. l. 2. c. 90

Herman. 1053.

le Pape Leon dont il confirma tous les Actes. Il en fit aussi de nouveaux, & au Concile de Florence, en presence de l'Empereur, qui l'avoit suivi de fort prés en Italie, pour la raison que je diray bientost, & en plusieurs autres Synodes qu'il célebra luy-mesme, ou qu'il fit celebrer par Hildebrand son Legat, pour réformer les mœurs des Chrestiens, & sur tout des Ecclesiastiques, qui estoient fort corrompuës en ce temps-là. Il se transporta mesme en Allemagne, où il fut invité pour le mesme effet par l'Empereur, avec lequel il célebra la Nativité de la Sainte Vierge, & qui en mesme temps estant tombé griévement malade, mourut tres-chrestiennement, entre ses bras, en la trenteneuviéme année de son âge, au commencement du mois d'Octobre, aprés que, du consentement des Princes & des Prélats de l'Empire, il eût fait reconnoistre pour son successeur le jeune Prince Henri son fils, qui n'avoit encore que cinq à six ans.

ANN. 1055.

Ciacon.

1056. Ursperg. Marian.

Aprés cela, comme le Pape fut de retour à Rome, l'année suivante, au commencement du Caresme, il fit encore un voyage en Toscane, où il mourut à Florence le vingt-huitiéme de Juillet, & cinq jours aprés on élût canoniquement à Rome Estienne X. dont il faut que je raconte briévement l'origine & la Fortune, celle de son frere Godefroy le Hardi, Duc de Lorraine, pour servir d'éclaircissement

1057. Leo Ost. l. 3. c. 8.

ANN. 1037. à ce qui doit suivre dans mon Histoire.

Aprés que le Royaume de Lorraine eût passé des François aux Allemans, de la maniére que nous l'avons veû, il fut divisé peu à peu en plusieurs Principautez Ecclesiastiques & Seculiéres, relevantes de l'Empire, dont les deux principales furent les Duchez de la Basse Lorraine, ou du Brabant, & de la Haute, ou de la Mozellane, qui est celle qui a retenu jusqu'à maintenant le nom de Lorraine. Brunon Archevesque de Cologne, que son frere l'Em-
959. pereur Othon le Grand fit son Lieutenant
Flodoard. in Chron. général dans ce Royaume, en luy donnant
M. le Febvre le titre d'Archiduc, établit dans la Haute
Chantereau. Lorraine Frideric, lequel en effet se trouve avoir esté le premier Duc de ce Duché, qui passa depuis, par droit de succession, à son fils Théodoric; & le Duché de la Basse Lorraine fut donné par l'Empereur
977. Othon II. à Charles frere du Roy Lothai-
Sigebert. & alii. re. Aprés la mort du Duc Othon fils de Charles, l'Empereur Saint Henri donna l'investiture de ce Duché à Godefroy le Barbu, Comte d'Ardenne, à l'exclusion de Gerberge & d'Hernengarde, sœurs du Duc Othon décedé sans enfans; & com-
1018. me Godefroy mourut aussi sans en avoir,
Otto Frising. l. 6. Gothelon son frere luy succeda, du consentement du mesme Empereur; & quin-
Alb. Krantz. l. 4. c. 32. ze ou seize ans aprés Frideric II. Duc de la Haute Lorraine n'ayant laissé que deux filles en mourant, l'Empereur Conrad le Salique,

Salique, qui crût en ce cas pouvoir disposer de ce Duché, le luy donna : de-sorte que, ce qui n'est jamais arrivé que cette fois, il réünit les deux Duchez sous une seule domination. Mais ce fut aussi-là l'occasion d'une grande querelle : car ce Duc Gothelon estant mort, son fils aisné Godefroy le Hardi, ou Gozzelon, comme l'appellent quelques-uns, car ces deux noms se confondent assez souvent, prétendit devoir succeder non seulement au Duché de la Basse Lorraine, mais aussi à celuy de la Haute, que Conrad avoit donné à Gothelon. Et comme il vit que l'Empereur Henri III. qui n'aimoit pas d'avoir un vassal qui fust si puissant, ne vouloit pas qu'il l'eust, & qu'en effet il l'avoit donné à un autre, il prit les armes pour le conquerir, défit en bataille, & tua le Comte Albert de Namur, qui en avoit receû l'investiture de Henri, lequel ensuite en investit Gerard d'Alsace, frere de Frideric II. Aprés cela Godefroy s'estant joint à Baudoüin de l'Isle, Comte de Flandre, son cousin, qu'il avoit attiré à son parti fit long-temps la guerre à l'Empereur, jusques à ce que le Pape Leon IX. son parent fit sa paix à son premier voyage d'Allemagne ; & trois ans aprés, luy & son frere Frideric accompagnerent ce Pontife, lequel estant venu encore une autre fois en Allemagne, s'en retournoit en Italie avec un grand secours qu'il avoit obtenu de l'Empereur, pour faire la guer-

AN N. 1034. Magn. Chron. Belg. 1044. Sigebert. V. M. le Fevre Chantereau. Sigebert. Annal. de Fland. c. 39. 1049. Hermann. Contr. 1053. Lambert. Schafn.

ANN. 1057. re aux Normans, qui s'estoient jettez sur les terres de l'Eglise.

Il ne fut pas plûtost à Rome, qu'il fit le Prince Frideric, Cardinal Diacre, Bibliothecaire & Chancelier de l'Eglise Romaine, & peu de temps aprés il l'envoya Legat, avec le Cardinal Humbert, à Constantinople, où ils firent contre le Patriarche Michel Cérularius Schismatique, les belles choses qu'on peut voir dans mon Histoire du Schisme des Grecs. Pour le Duc Godefroy son frere, il ne suivit pas le Pape Leon à la guerre contre les Normans, parce qu'il ne voulut pas perdre une fort belle occasion que sa bonne fortune luy presenta de s'agrandir. Boniface Marquis d'Hetrurie, le plus puissant Prince de l'Italie, où il possedoit une grande partie de la Toscane & de la Lombardie, avec le Duché de Mantoûë, avoit esté l'année précedente traistreusement assassiné auprés de Cremone, par un homme qu'il avoit banni de ses Estats. Sa veuve la Marquise Beatrix, fille de l'Empereur Conrad le Salique, & sœur de Henri III. ayant trouvé dans le Duc Godefroy, qui l'estoit allé visiter à Mantoûë où elle tenoit sa Cour, quelque chose encore de plus que ce que la renommée publioit par tout de ce Prince, luy offrit de l'épouser, pourveu qu'il asseurast le mariage de son fils Godefroy le Bossu avec la Princesse Mathilde, qu'elle avoit eûë du Marquis Boniface.

Leo Ost. l. 2. c. 89.

1052.

Sigon.

Le

Le Duc, qui avoit perdu sa premiére femme, n'avoit garde de refuser un parti si avantageux. Les deux mariages se firent, l'un sur le champ, & l'autre quand la jeune Princesse, qui n'avoit encore que sept ou huit ans, fut en âge: mais cela causa bien du trouble; car les autres Princes envieux d'une si éclatante fortune, & qui craignoient peut-estre, ou du moins faisoient semblant de craindre qu'un Prince aussi entreprenant & aussi brave que l'estoit ce Duc Godefroy, se trouvant si puissant en Italie, n'en voulust envahir l'Empire, y appellerent l'Empereur. Henri en effet en prit de la jalousie, & d'ailleurs il estoit fort irrité de ce que sa sœur s'estoit mariée de la sorte sans son consentement, avec un Prince qui avoit presque toujours esté son ennemi, & duquel il avoit encore grand sujet de se défier. Aussi ne manqua-t-il pas de se transporter avec une bonne armée en Italie, fort resolu de l'en chasser; ce que le Duc n'attendit point, car ne se trouvant pas alors en estat de luy résister, il laissa la Duchesse dans Mantoüe, où elle n'avoit rien à craindre pour le bon ordre qu'il y avoit mis, & se retira promptement en Lorraine, pour donner lieu à l'Empereur son beaufrere de s'appaiser.

ANN. 1057.

Domnizo vit. Mathild.

Sigon.

1059.

Cela n'eut pas pourtant le succés qu'il en attendoit; car la Duchesse Beatrix estant allé trouver l'Empereur son frere pour justifier sa conduite, ce Prince qui croyoit

ANN. 1057. yoit toujours qu'elle eust conspiré avec
Ursperg. son nouveau mari contre luy, pour luy enlever l'Italie, la fit arrester, & résolut, pour s'en asseûrer davantage, de l'emmener en Allemagne. Cependant comme on eût fait malicieusement courir le bruit que le Cardinal Frideric, nouvellement retourné de sa Légation de Constantinople, en avoit rapporté des sommes immenses; Henri, a qui la jalousie d'Estat faisoit tout craindre, en prit de l'ombrage, comme si ce Cardinal eust destiné
Leo Ost. l. 2. c. 90. ces prétendus tresors au Duc Godefroy son frere, pour luy faire la guerre. C'est pourquoy Frideric, qui estoit grand homme de bien, & ne vouloit laisser aucun soupçon de sa conduite à l'Empereur, prit cette occasion, pour exécuter le dessein, qu'il avoit pris de renoncer au monde, & s'alla rendre Moine au Mont Cassin, d'où, peu de temps aprés, il fut fait Abbé. Mais le Duc Godefroy son frere prit une conduite bien differente: car ayant
Hermann. Annal. de Flandr. résolu de perir, ou de se venger de l'Empereur, qui le traitoit avec tant de rigueur, il se révolta tout ouvertement contre luy, reprit toutes les Places que Henri luy avoit confisquées dans sa premiére révolte, & ne cessa point de faire la guerre avec
1056. le secours du Comte de Flandre son cousin; jusques à ce que l'Empereur estant
Sigebert. mort sur ces entrefaites, le Pape Victor, qui estoit en Allemagne, fit leur paix dans une Assemblée generale qui se tint à

Cologne,

Cologne, pour pacifier les troubles de l'Empire. ANN. 1057.

Ce fut alors que le Duc Godefroy, qui avoit reconquis tout son Duché de la Basse Lorraine, revint en Italie avec sa femme Beatrix, qui le mit en possession de tous ces grands Estats, dont la Princesse Mathilde sa fille, aprés la mort du jeune Boniface son frere, estoit devenuë l'unique héritiére. Ce fut aussi en ce mesme temps que le Pape Victor, qui au retour de son voyage d'Allemagne avoit passé l'hiver à Rome, estant allé aprés Pasque à Florence, le Cardinal Humbert y amena le Prince Frideric, élû depuis peu Abbé du Mont-Cassin, pour recevoir de Sa Sainteté la benédiction Abbatiale. Ce Pape qui ne vouloit pas laisser un si grand homme dans un Monastere, fit beaucoup plus que ce qu'on prétendoit de luy; car il voulut absolument qu'il reprist son ancienne dignité pour le bien de l'Eglise, & le créa de nouveau Cardinal Prestre, du titre de Saint Chrysogone, dont il luy ordonna d'aller prendre possession à Rome; & comme peu aprés on y eût appris que le Pape estoit mort à Florence le vingt-huitiéme de Juillet, il fut élû Pape, du commun consentement du Peuple & du Clergé, qui l'entraisna comme par force de son Palais, dans l'Eglise de Saint Pierre aux Liens, où il fut installé dans cette supréme dignité de l'Eglise le second d'Aoust, jour de la Feste

Sigon.

Leo Ost. l. 2. Ciacon. &c.

de

ANN. 1057. de Saint Estienne Pape, en memoire du quel il prit le nom d'Estienne X.

Ce Pape, qui estoit un homme de grande vertu, jusques-là mesme qu'on asseure que Dieu la voulu manifester par de beaux miracles qui se firent à son tombeau, fit d'abord de tres-belles choses pour la réformation des mœurs: mais comme la sainteté n'empesche pas qu'on n'ait pour ses parens un amour raisonnable & bien reglé, il conceut aussi en mesme temps le plus noble dessein qu'il pust avoir pour élever encore plus haut sa Maison, & pour y transporter l'Empire, en faisant le Duc Godefroy son frere Empereur, puis que le jeune Henri Roy de Germanie n'ayant encore que six à sept ans, n'estoit pas en estat de le pouvoir estre. Et parce qu'il luy falloit bien de l'argent pour venir à bout de son entreprise de la maniére qu'il s'y vouloit prendre, il ordonna aux Moines du Mont-Cassin de luy apporter tout ce qu'il y avoit de plus précieux dans le Tresor de l'Abbaye, qu'il avoit luy-mesme augmenté d'une partie tres-considerable, leur promettant au reste de leur en rendre dans peu beaucoup plus qu'il n'en auroit pris. Mais comme il vit tout ce grand Tresor, & que ces pauvres Moines qui le luy presentoient tout fondant en larmes, témoignoient par là l'extréme douleur qu'ils avoient de se voir contraints de s'en dessaisir, il en fut si fort attendri, qu'il le renvoya sur le champ, sans

Leo Ost. l. 2. c. 99. 100. & seq.

ANN. 1058.

ſans en rien retenir qu'une petite image de prix qu'il avoit rapportée de Conſtantinople ; & cependant il ne laiſſa pas de pourſuivre avec ardeur ſon entrepriſe : mais la Providence Divine qui en avoit autrement diſpoſé, ne luy donna pas le loiſir de l'exécuter. Car comme il fut arrivé à Florence, où le Duc ſon frere l'attendoit, pour y conſommer cette grande affaire, il y fut attaqué d'une ſi violente maladie, qu'il en mourut le vingt-neuviéme de Mars, n'ayant tenu le Saint Siége qu'environ huit mois.

En partant de Rome il avoit ordonné, du conſentement des Cardinaux & du Clergé, que s'il arrivoit qu'il mouruſt en ce voyage, comme s'il euſt préſagé ſa fin prochaine, on ne procedaſt point à une nouvelle élection, juſqu'au retour du Legat Hildebrand, qu'il avoit envoyé vers l'Imperatrice Agnés, pour les intereſts de l'Egliſe. Mais les Comtes de Tuſcanelle & de Galerie, & les autres factieux de Rome voulant reprendre, durant la minorité de Henri, l'autorité qu'ils avoient ſi long-temps uſurpée dans la création des Papes, n'eurent pas plutoſt appris la mort d'Eſtienne, qu'ils s'emparerent de nuit, à vive force, du Palais, & de l'Egliſe de Latran, où ils firent élire Pape Jean Mincius Eveſque de Velitre, parent de ces Comtes, homme ſans eſprit & ſans mérite, & qui n'avoit rien de conſiderable que ſa naiſſance & ſon argent, avec quoy il avoit

Leo Oſt. l. 3. c. 12. Petr. Dam. Ep. ad H. Archiep. Ciacon. Act. Nic. II. Card. Arag. ap. Baron.

ANN. 1058. avoit corrompu quelques-uns du Clergé, qui approuverent cette élection tumultueuse. Ceux qui s'y opposerent, & entre les autres le celebre Pierre de Damien, que le feu Pape venoit de tirer de son hermitage, pour le créer Cardinal & Evesque d'Ostie, furent contraints de se sauver de Rome, pour se mettre à couvert de la violence de ces furieux, qui ne parloient que de massacrer tout ce qui oseroit leur résister. Ainsi cét intrus & simoniaque fut intronisé le cinquiéme d'Avril dans le Siége Pontifical, & consacré par l'Archiprestre d'Ostie, que l'on contraignit, le poignard sur la gorge, de faire cette fonction, qui n'appartenoit qu'au Cardinal Evesque d'Ostie, lequel bien loin de la vouloir faire, avoit foudroyé de mille anathemes cét Antipape.

Sur ces entrefaites Hildebrand qui retournoit de sa Legation d'Allemagne, ayant appris cét horrible desordre, comme il estoit déja dans la Toscane, invita les Cardinaux, & tous ceux d'entre le clergé, la noblesse & le peuple qui s'estoient retirez de Rome, à se rendre auplûtost à Sienne, où, en presence du Duc Godefroy qui leur promit de soustenir l'élection libre qu'ils alloient faire, il proposa Gerard Evesque de Florence, natif de Bourgogne, homme également agréable aux Italiens & aux Allemans. Il fut ensuite élû Pape, tout d'une voix; ce que le jeune Henri confirma, aprés que les

Ricord. hist. Flor. Sigon.

Lambert. Schaph.

les principaux d'entre les Romains qui ANN. 1058.
protesterent qu'ils luy vouloient garder la mesme fidelité qu'au feu Empereur son Pere, luy eûrent envoyé demander son consentement. Il prit le nom de Nicolas II. & avant que d'entrer à Rome, où il fut conduit selon l'ordre exprés de Henri, par le Duc Godefroy, avec une bonne armée, pour en chasser par force l'Antipape, il tint un Concile à Sutri, où il avoit convoqué les Evesques de la Lombardie, de la Toscane, & de la Champagne de Rome. L'unique chose qu'on y fit, fut de condamner, & déposer l'Evesque de Velitre, intrus dans le Pontificat, qui soit qu'il fust touché d'un veritable repentir de ses crimes, ou qu'il vist bien que les Comtes de Tuscanelle n'estoient pas en estat de le maintenir contre la puissance du grand Duc Godefroy, quitta la Tiare, aprés avoir usurpé neuf mois le Saint Siége, & se retira comme un homme privé dans sa maison. Sur quoy le Pape Nicolas ayant esté receû dans Rome fort paisiblement, y fut solennellement consacré au mois de Janvier, & peu de jours aprés l'Antipape dégradé s'alla jetter à ses pieds, pour demander sa grace, laquelle il obtint, à condition 1059.
qu'il passeroit le reste de ses jours en penitence, privé de toute fonction Sacerdotale, comme il fit, n'ayant survescu que peu de mois à la Sentence portée contre luy.

Vit. Nic. II. t. 9. Concil. Edit. Paris.

Sed & magnum Godefridum. Gest. Rom. Pont. per Nic. Car. Arag. apud Baron. Leo Ost. l. 3.

Ciacon.

Aprés

ANN. 1059. Aprés cela le nouveau Pontife, qui vouloit imiter le zele du grand Pape Nicolas I. dont il portoit le nom, entreprit de remédier efficacement à tant de maux que l'Eglise souffroit, & principalement à ces cinq qui la pressoient le plus en ce temps-là. Le premier, & la source de tous les autres, estoit l'élection forcée, ou simoniaque, que les Grands de Rome, & sur tout les Comtes de Tuscanelle & de Segni faisoient si souvent faire de sujets tout-à-fait indignes de remplir le Saint Siége, jusques-là qu'ils avoient déja fait six Papes de leur Maison en cette execrable maniere. Et parce que ces Intrus ne se soucioient pas d'empescher un desordre qu'eux-mesmes avoient introduit; aussi la simonie s'estoit tellement répanduë presque par tout, que plusieurs Evesques conferoient tout ouvertement les Ordres sacrez pour de l'argent, afin de regagner, par ce sacrilege trafic, ce que leurs Eveschez leur avoient cousté. De plus, comme un abysme en attire un autre, ces simoniaques estoient devenus si méchans & si vicieux, & si impudens mesme dans leur vice, qu'ils avoient ou des concubines, ou des femmes avec lesquelles ils s'estoient mariez, soustenant scandaleusement que cela leur estoit permis, par la coustume qui avoit autant de force & d'autorité qu'une Loy. Pour surcroist de malheur, c'estoit en ce mesme temps que l'hérésiarque Berenger, soustenu de l'Evesque d'Angers,

gers, qui s'estant laissé séduire à cét imposteur, devint aussi opiniastre & aussi corrompu que luy dans la doctrine, répandoit ses erreurs, que les Sacramentaires ont tirées de luy, pour combatre, comme ils font encore aujourd'huy, la presence réelle du Corps de Jesus-Christ au Saint Sacrement de l'Autel. Enfin les Normans qui avoient chassé les Grecs de la Poüille & de la Calabre, n'estant pas encore contens des Païs qu'ils avoient conquis, & obtenus des Empereurs, envahissoient toutes les terres de l'Eglise, & desoloient les Monasteres; & quoy-qu'ils eussent admirablement bien traité le Pape Leon IX. quand ils le firent prisonnier à Bénevent, aprés avoir défait son armée, ils ne luy rendirent pourtant rien de ce qu'ils avoient usurpé sur le Saint Siége. ANN. 1059.

Voila les cinq sortes de maux que l'Eglise souffroit en ce temps-là. Il est vray que les Papes Allemans, & sur tout Leon IX. avoient tasché d'y apporter quelque reméde; mais les remédes n'avoient gueres operé. Les Normans demeurez victorieux estoient plus puissans que jamais. Les Comtes de Tuscanelle venoient de faire encore tout nouvellement un Antipape. Berenger condamné déja deux fois dans les Synodes de Rome & de Vercel, sous Leon IX. & qui avoit mesme abjuré ses erreurs dans celuy de Tours, en presence du Legat Hildebrand, les publioit plus effrontément, & avoit encore plus de Sectateurs 1050. 1055.

qu'au-

ANN. 1059. qu'auparavant. Et quant à la simonie & à l'incontinence des Ecclesiastiques, la corruption du siécle estoit si grande, qu'il sembloit qu'elles fussent autorisées par une prescription assez longue pour se maintenir contre toutes les Loix divines & humaines. C'est pourquoy Nicolas II. pour apporter un remède plus efficace à de si grands maux, convoqua à Rome un Concile de cent & treize Evesques, qui fut célebré dans l'Eglise de Latran, & que quelques-uns ont mis au nombre des Conciles Généraux.

Lanfranc. Concil. Rom. t. 9. Conc. edit. Paril. Guit. mond.

L'Archidiacre Berenger, qui comparut en ce Concile, y abjura de nouveau ses erreurs, selon le fameux Formulaire, *Ego Berengarius*, qu'il demanda luy-mesme qu'on luy prescrivist, & qui fut dressé par le sçavant Cardinal Humbert, & approuvé de tous les Peres. Mais il parut en cette occasion que ce n'est pas assez que le Chef d'un parti condamné par l'Eglise, signe le Formulaire qu'il approuve, ou qu'il fait semblant d'approuver; & que de plus, il seroit bon de prendre de certaines précautions un peu plus efficaces pour s'asseûrer de l'avenir, & se mettre en pouvoir de répondre de sa personne. Car ce perfide ne fut pas plûtost retourné parmi ses disciples, lesquels il vouloit toujours retenir, pour ne se pas défaire de la qualité de Chef de parti, que sous le faux prétexte qu'on l'avoit surpris, il rétracta tout ce qu'il avoit fait, & fit un écrit tout rempli d'in-

Lanfranc. de Euch. contr. Bereng. De Consf. dist. 2. ap. Ivon. p. 2. c. 10.

d'injures atroces, selon le stile ordinaire des Heretiques, & de sanglantes invectives contre l'Auteur du Formulaire, & contre le Pape & le Concile qui l'avoient approuvé. Pour remédier aux desordes qu'on avoit veûs si souvent dans l'élection des Papes, on fit un Decret, par lequel on confirma au Roy Henri IV. futur Empereur, le pouvoir que son pere avoit eû, ou de nommer, à la priére du Peuple & du Clergé, celuy qu'on recevroit pour Pape, ou d'approuver & confirmer celuy que l'on auroit élû, & qui ne pourroit estre intronisé sans son consentement.

ANN. 1059.

Baron. ad hunc ann.

Davantage, il fut arresté que tous les Evesques simoniaques, & tous ceux qu'ils ordonneroient à l'avenir, soit gratuitement, ou non, seroient déposez, en faisant grace neanmoins pour le passé, à ceux, qui sçachant bien que ces Evesques estoient simoniaques, avoient receû d'eux les Ordres, sans rien donner pour obtenir leur Ordination. Enfin l'on foudroya d'anatheme les Clercs, & principalement les Prestres, qui, au grand scandale de tout le monde, avoient des concubines ou des femmes, avec lesquelles ils s'estoient mariez, contre la loy inviolable que l'Eglise, selon la Tradition Apostolique & les Decrets des Saints Conciles, a toûjours observée.

C. *Statuimus* 1. q. 1. Ivo. p. 5. c. 79.

Aprés cela, pour achever ce que le Pape s'estoit proposé, il ne luy restoit plus qu'à réduire les Normans à leur devoir, & à re-

ANN. 1059. retirer de leurs mains ce qu'ils avoient usurpé sur l'Eglise : mais comme d'une part, ils n'estoient pas gens à se dessaisir pour rien, de ce qu'ils avoient pris, & que de l'autre estant aussi braves & aussi puissans qu'ils l'estoient en Italie, il ne luy eust pas esté trop facile de les y contraindre par la voye des armes, qui n'avoit pas réüssi au Pape Leon ; il en prit une autre, qui fut également avantageuse & au Saint Siége & aux Normans. Il traita donc avec leur fameux Prince Robert Guischard, qui desirant d'avoir la protection du Saint Siége, pour asseûrer ses conquestes à sa posterité, luy avoit envoyé des Ambassadeurs pour l'inviter à une Conference, de laquelle il luy promettoit qu'il auroit tout sujet d'estre satisfait. Le Pape, qui avoit aussi ses veûës, ne manqua pas d'accepter cette offre, & mesme de se transporter jusques dans la Poüille, où aprés avoir conferé avec ce Prince, ils convinrent de ces deux chefs où chacun trouvoit son avantage. Le premier, que les Normans rendroient au Pape le Duché de Bénevent, & les autres terres qu'ils avoient usurpées sur le Saint Siége, moyennant quoy le Pape leur donneroit solennellement l'absolution de tous les anathemes que les Papes ses prédecesseurs avoient lancez contre eux. Le second, que Robert & ses successeurs seroient sous la protection du Pape, qui leur confirmeroit la possession de tous les Estats qu'ils avoient en Italie, & de

Nicol. Aragon. Card. Gest. Pont. ap. Bar. Leo Ost. l. 3. c. 12. 15.

de la Sicile, quand ils l'auroient conquise ANN.
sur les Sarasins; mais à condition qu'ils 1059.
tiendroient tous ces Estats comme feudataires du Saint Siége, auquel ils payeroient tous les ans une certaine redevance.

Cela fut établi de la sorte, & confirmé dans un Concile que le Pape tint pour cét effet à Melphi. Ensuite on exécuta le Traité tres fidellement de part & d'autre, & Robert presta le serment de fidelité, dont l'Original se garde encore aujourd'huy dans le Vatican, & où il s'intitule, *Robert, par la grace de Dieu & de Saint Pierre Duc de la Poüille & de Calabre, & Duc futur de Sicile.* Mais lors que les Normans l'eûrent conquise peu de temps aprés sur les Sarasins, ce titre un peu trop médiocre pour une si belle Monarchie, fut changé, en celuy de Roy. Voilà le fondement du droit des Papes sur les Royaumes de Naples & de Sicile qui relevent d'eux. Ils doivent ce bienfait, & cette partie si considerable de leur grandeur temporelle, aux Normans. Car pour engager les Papes dans leur défense, particuliérement contre les Empereurs, qui pouvoient prétendre qu'une grande partie de ce dont ces Conquerans s'estoient emparez leur appartenoit, ou qu'ils la tenoient d'eux en fief, ne firent point de difficulté de se déclarer vassaux du Saint Siége, qu'oy-qu'ils le fussent déja de l'Empire, afin qu'on ne leur pust faire la guerre sans s'exposer aux foudres de l'Eglise. Au reste, le Pape Nicolas tira sur le

ANN. 1059. champ un grand avantage de ce Traité qu'il venoit de faire avec les Normans, parce qu'il ne fut pas plûtost de retour à Rome, que Robert Guischard, qui s'y rendit à sa priére, avec une bonne armée qu'il tenoit toûjours toute preste pour s'en servir en toutes les occasions, alla ravager au-deça & au-delà du Tibre toutes les terres des Comtes de Tuscanelle, de Segni, & de Galerie, & des autres Barons Romains, qui opprimoient indignement l'Eglise depuis si long-temps: de sorte qu'aprés avoir bientost pris par force presque toutes leurs Places, ils les contraignit de se soumettre au Pape, dont ils estoient auparavant les maistres, ou plûtost les tyrans. Ainsi le Pape Nicolas eût le bonheur de rétablir dans l'Eglise Romaine la paix & la tranquilité, dont toutefois on ne joüit que jusqu'à sa mort, qui survint à Florence peu de mois aprés, & fut en mesme temps suivie d'une nouvelle tempeste plus furieuse encore que les précedentes.

Nicol. Card. Aragon. Gest. Pontif. ap. Baron.

1060.

1061.

Car aussitost qu'on eût à Rome la nouvelle de cette mort, il s'y forma deux grands partis, qui diviserent tous les ordres de la Ville, & ne purent jamais s'accorder sur l'élection d'un nouveau Pape. D'une part Hildebrand, qui depuis le Pape Leon IX. avoit eû la meilleure part dans le gouvernement, & souffroit toûjours impatiemment que l'élection des Papes dépendist de la volonté des Empereurs, crût que la minorité de Henri estoit une con-

Leo Ost. l. 3. c. 20. Ciacon. Platin.

conjonĉture tres-favorable pour ſecoûër ANN. 1061.
enfin ce joug, & ſe rétablir dans l'eſtat où l'on avoit eſté à cét égard, durant les quatre premiers ſiécles de l'Egliſe. Et comme preſque tous les Cardinaux, & la plus grande partie du Peuple & du Clergé eſtoient pour luy, il leur perſuada ſans peine qu'il falloit prendre cette occaſion pour ſe remettre en pleine liberté, en éliſant, & en introniſant un Pape, ſans le conſentement du Prince. D'autre part, ces Comtes de Tuſcanelle & de Galerie, & tous les autres de leur faction, que les Normans avoient ſoumis au Pape, à force d'armes, & qui vouloient ſe rétablir en gagnant le jeune Emperenr, ſe joignirent au Cardinal Hugues, Allemand de nation, avec ce grand nombre de partiſans qu'ils avoient toûjours eûs dans Rome, & ſouſtinrent hautement que ſelon l'uſage receû de long-temps, & autoriſé de nouveau par le Decret de Nicolas au Concile de Rome, on ne pouvoit créer de Pape ſans le conſentement du Prince. Sur quoy, aprés avoir proteſté de nullité de tout ce qu'on pourroit faire au contraire, ils envoyerent en Allemagne leurs Députez, & ceux-cy ſe joignirent aux Envoyez des Eveſques de Lombardie, qui eſtoient en ce temp-là pour la pluſpart ſimoniaques, & concubinaires, ou mariez, & avoient réſolu de demander pour Pape à l'Empereur un de leur Corps, qui les laiſſaſt vivre à leur mode.

Hermann. Chron.

Aĉt. Pontif Nic. Aragon. ap. Baron.

ANN. 1061.

Hildebrand, & tous ceux du bon parti qui estoient à Rome, craignant avec raison que ces gens-là ne les détruisissent à la Cour de l'Empereur, en les faisant passer pour des séditieux & des rebelles, qui avoient entrepris d'abolir le droit dont les Empereurs avoient paisiblement joüi depuis si long-temps, députerent aussi de leur costé un fort habile homme, à sçavoir Pierre Moine de Clugny, que le défunt Pape, qui connoissoit son grand mérite, avoit fait Cardinal avec Hildebrand, autrefois Prieur de ce mesme Monastere : mais les autres qui l'avoient prévenu rendirent sa legation tout-à-fait inutile, par le crédit du Chancelier Guibert de Parme, que les Evesques Lombards avoient gagné, & qui gouvernoit tout alors, sous la Régence de l'Imperatrice Agnés, dont il estoit la créature. Il leur fit donc avoir d'abord une audience favorable, dans laquelle les Députez des Comtes Romains presenterent au jeune Prince, comme de la part du Senat, du Peuple, & du Clergé de Rome, une magnifique Couronne d'or, avec le titre de Patrice des Romains, de la maniére qu'on l'avoit donné au grand Othon & à Charlemagne, lors qu'aprés qu'on se fut delivré de l'oppression des Empereurs Grecs, & des tyrans de l'Italie, le Pape, comme le premier membre du corps de la République Romaine, le Senat, le Peuple, & le Clergé leur transporterent tout le droit qu'ils avoient alors de se gouverner eux

Petr. Dam. in Dial. de fens. & Advoc.

Act. Nicol. Arag.

Ibid. Hermann. Contract.

eux-mesmes, & les firent leurs Souverains. Car cest là ce que signifie en cette occasion le titre de Patrice, qui avant cela signifioit toute autre chose. A N N. 1061. Gloss. D. du Cange. Goldast. & Lechassiers.

En suite ils demanderent que selon le droit qui estoit aquis à tous ses augustes Prédecesseurs depuis Carlemagne, il luy plust de choisir un sujet qui fust digne de remplir le Siége Apostolique, pour réparer les fautes que le défunt Pape Nicolas avoit faites par sa conduite violente & tyrannique; car c'est ainsi qu'ils la qualifioient d'une maniére tres-injuste, pour parvenir à ce qu'ils prétendoient. Le Chancélier avec lequel ils avoient concerté, ne manqua pas de les appuyer fortement, & de persuader à l'Imperatrice Régente, qui suivoit aveuglément tous ses conseils, qu'il y alloit de son honneur, & du bien de l'Estat, de maintenir, principalement en cela, les droits de l'Empereur son fils. Sur quoy ce Prince, qui estoit alors vers le haut Rhin, résolut, par l'avis du Chancelier, afin de garder quelques mesures, pour le moins en apparence, de tenir à Basle, sur cette affaire, une grande assemblée des Evesques de Germanie, & de ceux de la Lombardie, qui estoient venus demander un Pape à l'Empereur. Ibidem. Petr. Dam. in Dialog.

Ce fut-là que ce jeune Prince, qui n'avoit encore que neuf à dix ans, fut ravi de paroistre sur son Trône, revestu des habits Royaux, avec cette belle Couronne que les Ambassadeurs de Rome luy avoient Hermann. Contin. Bertold. Const. Chron.

ANN. 1061. presentée, & de s'entendre proclamer, avec de grands cris d'allegresse de toute l'Assemblée, Patrice des Romains. Et comme sur ces entrefaites le Cardinal Pierre arriva de la part des Cardinaux, & de la plus saine partie du Peuple & du Clergé Romain, pour exposer les raisons qu'on avoit de proceder à l'élection d'un nouveau Pape, il trouva que les choses estoient tellement disposées en faveur de ses adversaires, qu'on ne voulut pas seulement luy donner audiance: de sorte qu'aprés qu'il l'eut inutilement sollicitée cinq ou six jours, voyant qu'on le jouoit, il s'en retourna promptement à Rome, pour y rendre compte au plutost de sa commission qui avoit si mal réüssi. Alors le Cardinal Hildebrand, qui vit bien qu'il n'avoit plus rien à menager avec des gens résolus de le perdre & toute l'Eglise, en faisant Pape quelqu'un d'entre eux qui fût le ministre & l'esclave de leurs passions, fit aisément comprendre à tous ceux du bon parti, qu'ils ne devoient pas attendre davantage à élire un bon Pape, de-peur que s'ils se laissoient prévenir, comme ils feroient asseurément pour peu qu'ils differassent, on ne fist retomber sur eux le blâme d'avoir fait un schisme, en opposant un nouveau Pape à celuy qu'on auroit déja créé. Il ajousta néanmoins, que pour garder quelque temperament en une occasion si délicate, il en falloit élire un qu'on pust raisonnablement présumer qui seroit agréable au Prin-

Petr. Dam. ibid.

Prince, & qu'on n'en pouvoit choisir un ANN. 1061.
plus propre pour cela qu'Anselme Evesque de Luques, qui outre qu'il estoit d'un mérite extraordinaire, avoit esté nourri à la Cour du feu Empereur, auquel il devoit son avancement, & estoit fort connu & consideré des Ministres. Cela fut approuvé de tous, & l'on élût en suite, d'un consentement général, cét Evesque Anselme, qui peu de jours aprés alla prendre à Rome possession de la Chaire Pontificale, sous le nom d'Alexandre II.

Il n'en alla pas toutefois comme le Cardinal Hildebrand l'avoit esperé; car aussitost qu'on sceût à Basle ce que l'on avoit fait à Rome, toute l'Assemblée, laquelle, aussi-bien que le Chancelier, s'estoit hautement déclarée pour les Députez de Rome, & pour les Evesques de Lombardie, & qui avoit déja cassé tous les Decrets que le feu Pape Nicolas avoit faits pour arrester le cours de leurs desordres, s'écria que c'estoit une manifeste entreprise contre les droits de l'Empereur, sans la volonté duquel on ne pouvoit créer un Pape, & que pour maintenir un si beau droit, il en devoit faire un qui fust reconnu dans ce Concile pour le vray Pontife Romain. Sur cela, comme le Chancelier Guibert de Parme, & les Evesques de Plaisance & de Vercel eûrent proposé Cadaloüs Pallavicin Evesque de Parme, & que le jeune Prince, & l'Imperatrice sa mere, que le Chancelier gouvernoit absolument, l'eûrent Ciacon.

AN N. 1061. Herman. Contin. Bertold Constan.

approuvé, il fut élû Pape, tout d'une voix, le vingt-huitiéme d'Octobre, avec grand applaudissement, sur tout des Evesques de Lombardie; car comme ils menoient pour la plusspart une vie tres-infame & tres-scandaleuse, ils ne doutoient point du tout que ce nouveau Pape, qui estoit encore plus méchant & plus débauché qu'eux, ne deust autoriser tous leurs desordres, non seulement par son exemple, mais aussi par ses decrets, en définissant, ainsi qu'ils le prétendoient, que la simonie, & le mariage des Ecclesiastiques estoient permis.

Cét Evesque n'eût pas plûtost receû le Decret de son élection schismatique, qu'il prit à Parme les ornemens Pontificaux, avec le nom d'Honorius II. & résolut mesme d'aller promptement à Rome, pour y prendre possession du Siége Apostolique. Pour cét effet, il employa & l'argent & les armes; l'argent qu'il fit distribuer aux plus considérables d'entre ceux

1062. qui reconnoissoient le Pape Alexandre, &

Petr. Diam. Ep. ad Alex. & Hildeb.

les armes que les Evesques firent prendre, sans peine, à leurs Lombards, qui vouloient maintenir un Pape de leur nation. Cela fut cause qu'Alexandre se retira de Rome, où il ne se crût pas en seûreté, parce qu'outre les factieux qui tenoient le parti des Comtes, il voyoit que plusieurs des siens mesmes s'estoient laissé corrompre par l'argent de Cadaloüs, Il s'alla donc réfugier en Toscane, sous la

pro-

protection du Duc Godefroy, & de sa femme la Princesse Beatrix, qui avoient entrepris genereusement sa défense. Cependant l'Antipape, qui s'estoit mis en marche le premier avec de bonnes troupes, les prévint, & paroissant tout-à-coup devant Rome, lors qu'on l'y attendoit le moins, il campa dans les prairies de Neron, vers la porte Angelique, esperant que ceux qu'il avoit gagnez à force d'argent, trouveroient moyen de la luy ouvrir. Mais il fut trompé dans son esperance; car le peuple, qui n'estoit pas de la faction de ces traistres, courut promptement aux armes, & se saisit de cette porte: il eût mesme tant de courage, que bien loin de l'ouvrir à l'Antipape, ce fut par la mesme qu'il fit sur luy une furieuse sortie, croyant le surprendre, & luy tailler en piéces une bonne partie de ses troupes. Tout le contraire pourtant arriva; car soit qu'il fust averti du dessein des Romains, par ceux de son intelligence, ou qu'il tinst ses troupes en bon ordre pour entrer en bataille aussitost qu'on luy auroit ouvert les portes, ainsi qu'il l'esperoit; ces pauvres gens, qui estoient sortis brusquement, avec peu d'ordre, & en tumulte, comme asseurez de la victoire, furent batus, & repoussez avec une perte assez considerable.

ANN. 1062.

Otto Frising. lib. 6. c. 44. Act. Card. Aragon. Petr. Dam. Ep. ad Cadalo. Ciacon. & alii.

Cét Antipape néanmoins ne joüit pas fort long-temps du plaisir qu'il eut d'avoir remporté ce petit avantage sur une popu-

ANN. 1061. lace mal armée, & encore plus mal conduite : car le Duc Godefroy estant entré sur ces entrefaites dans Rome, avec ses troupes aguerries, en sortit peu aprés en bataille, & donna avec tant de vigueur & de conduite sur les Schismatiques, qu'aprés en avoir taillé en piéces la plupart, il contraignit le reste de prendre la fuite, & de se sauver dans leur camp, où l'Antipape ne pouvoit éviter d'estre pris s'il n'eust gagné, à force de priéres & d'argent, quelqu'un des Officiers de l'armée victorieuse, qui luy donna moyen de s'évader, & de se retirer à Parme. Cette victoire fit un grand effet, particuliérement en Allemagne, où le saint Archevesque de Cologne Annon en prit occasion de faire un coup, à la verité bien hardi, mais qu'il crut estre absolument necessaire pour remédier aux desordres de l Empire, & pour faire bientost cesser ce malheureux Schisme, qui causoit déja de si grands troubles dans l'Eglise.

Lambert. Schafn. Herm. Cont. Act. Card. Arag. Petr. Dam. Ep. ad Annon. Arch. Colon.

Ce Prélat donc, aprés avoir concerté la chose avec les Princes qui estoient de son intelligence, mena le jeune Empereur dans une Isle du Rhin, où il l'avoit invité, sous prétexte de luy vouloir donner un agréable divertissement sur l'eau, & de-là il le fit descendre jusqu'à Cologne, malgré toute la résistance qu'il put faire par ses larmes, voyant bien qu'on vouloit le séparer de l'Imperatrice sa mere. Mais il fut bientost appaisé, lors que, par l'Arche-

chevesque, il se vit environné, servi, & reveré des Princes & des Grands de l'Empire, qui lui faisoient assidûment une Cour d'Empereur, & qu'il s'apperceût avec joye, qu'on le traitoit de toute autre maniére qu'il ne l'avoit esté lors qu'il estoit encore sous la tutelle de sa Mere. Alors Annon, pour achever l'exécution du dessein qu'il avoit formé; tint presque en mesme temps deux grandes & celébres Assemblées: l'une, des Princes & des Officiers de l'Empire, où il fut chargé du soin des affaires, durant le bas âge du Prince, & l'on déposa le Chancelier Guibert de Parme, avec ordre de se retirer de la Cour; l'autre fut des Evesques & des Abbez, où aprés avoir bien examiné les raisons que le Cardinal Pierre de Damien avoit fait donner par ecrit à cette Assemblée, on jugea que dans l'élection du Pape Alexandre, de la maniére qu'elle s'estoit faite à Rome, il n'y avoit rien qui choquast les droits de l'Empereur, & en suite l'on condamna celle qu'on avoit faite à Basle.

ANN. 1062.

Concil. Osbori. 2. 9. Concil. edit. Parif.

Leo Ost. Petr. Dam. ep. ad Cunibert. Lambert. Schafnab.

Ce fut alors que l'Imperatrice Agnés touchée bien moins de sa disgrace, que du repentir de s'estre laissé si aveuglément précipiter dans le Schisme, par les mauvais conseils de son Chancelier, prit une généreuse résolution de renoncer entiérement au monde, & d'effacer son crime par une penitence exemplaire. Pour cét effet il fut à Rome se jetter aux pieds du Pa-

Aut. lib. de reb. gest. S. Anel. Lucens.

Petr. Dam. ep. ad Agnet. August.

ANN. 1062. pe, en le conjurant de luy prescrire ce qu'elle devoit faire pour obtenir pardon de son peché. Et aprés que selon ses ordres, elle se fut réconciliée à Dieu & à l'Eglise, par une confession génerale qu'elle fit avec beaucoup de larmes au saint homme Pierre de Damien, elle consacra le reste de sa vie, qui fut encore de quinze ans, au service de Dieu, auprés de l'Eglise de Saint Pierre, dans les exercices continuels de toutes sortes de vertus, & sur tout d'une penitence si austére, qu'elle peut passer pour inimitable, comme estant beaucoup au dessus des forces de la nature. Exemple, qui doit estre un jour devant le Tribunal de la Justice Divine, la condemnation des Princes, qui tirant avantage de leur qualité, pour commettre les plus grands crimes, sans rien craindre du costé des hommes, croyent qu'elle les exempte de l'obligation d'en faire en cette vie une severe penitence, pour éviter en l'autre monde celle qu'on fait d'une maniére infiniment plus rude, mais inutilement, dans les Enfers.

Lambert. Schaf.

Un si grand changement qui se fit dans la Cour Imperiale contre l'Antipape en faveur d'Alexandre, remit le calme & la tranquillité dans Rome, où le saint Pontife eût en suite le moyen de célebrer dans l'Eglise de Latran un Concile de plus de cent Evesques, dans lequel on agit contre l'Evesque de Florence, accusé par les Moines de Saint Jean Gualbert; & l'on fit un De-

Concil. Rom. sub Alex. II. t. 9. Conc. edit. Paris.

ANN. 1061.

Decret contre eux, à l'occasion d'un des plus surprenans & plus extraordinaires évenemens qu'on ait jamais veûs dans le monde, & dont les preuves sont si authentiques, que je ne crois pas que les plus incredules osent le révoquer en doute, pour ce qui regarde le fait.

Vit. S. Joan. Gualberti ap. Sur. Act. ejusdem prolix. ab Attone. Pistor. Ep. ap. Baron. Epist. Apolog. Petr. Dam. Ex Codic. Vatic. ap. Baron.

Il y avoit bien du trouble à Florence, & une espece de Schisme qui divisoit tous les ordres de la Ville; par le zele tres-indiscret des Religieux du Monastere de Saint Jean Gualbert, qui oserent entreprendre la chose du monde la plus insoustenable, & la plus digne de punition, selon toutes les Loix Civiles & Ecclesiastiques: car ces bons Moines ayant sceû je ne sçay comment, ou croyant sçavoir de toute certitude que Pierre de Pavie leur Evesque estoit simoniaque, sortirent de leur Monastere de Saint Sauveur prés de Florence, & se partageant par toute la Ville, ils se mirent à publier par tout, avec un furieux emportement, lequel ils prenoient pour ferveur d'esprit, que leur Evesque estoit simoniaque & herétique; que toutes les benédictions qu'il donnoit, & tous les Sacremens qu'il conferoit, estoient autant de maledictions & de sacrileges; qu'en suite on ne les pouvoit recevoir ni de luy, ni de pas un de ceux qu'il avoit ordonné Prestres, & que l'on estoit obligé, sur peine de damnation, de se séparer absolument de sa Communion. Comme ces simples ignorans & hardis dévots, qui s'e-

ANN. 1062.

s'estoient laissé bonnement séduire par un fameux Réclus de Florence qu'on disoit avoir des révelations, estoient, comme luy, en grande réputation de sainteté, & qu'on se persuade aisément que toutes les actions de ces gens-là sont des vertus, & toutes leurs paroles des oracles : une grande partie non-seulement de peuple, mais aussi du Clergé, se separa de l'Evesque, & fuyoit comme des hérétiques tous ceux qui suivoient son parti.

Le Cardinal Pierre de Damien, qui fut envoyé du Pape à Florence, pour y appaiser ce tumulte, fit tout ce qu'il put pour en venir à bout, en remontrant, ce qui est tres-vray, que c'estoit une présomption damnable à des particuliers, de vouloir juger & traiter de la sorte un Evesque qui n'estoit ni condamné, ni mesme accusé juridiquement: mais quoy qu'il pust dire, il luy fut impossible de rien gagner sur l'esprit de ces Moines présomptueux & opiniastres, que le peuple suivoit aveuglément, & qui bien loin de se rendre, le traiterent luy mesme de simoniaque & d'hérétique. Ainsi tout estoit à Florence dans une effroyable confusion, les uns défendant l'Evesque, qui protestoit aussi de son costé qu il estoit innocent; les autres s'attachant toûjours aux Moines avec tant d'opiniastreté, que plusieurs aimerent mieux mourir sans Sacremens, que de les recevoir des Curez qui se déclaroient pour leur Evesque, comme ils

ils y estoient obligez. Ainsi le tumulte dura toûjours, jusques à ce que le Duc Godefroy, qui vit bien qu'il falloit apporter à un si grand mal quelque reméde un peu plus fort que celuy des discours & des remontrances du Cardinal Pierre de Damien, le fit cesser, en menaçant ces Moines de les faire pendre s'ils ne se retiroient promptement en leur solitude; ce qu'ils furent obligez de faire bien viste, & sans replique. ANN. 1062.

Mais ils ne laisserent pas pour cela de poursuivre cét Evêque avec encore plus d'ardeur qu'auparavant, quoy-que par une autre voye plus legitime, & qu'on ne leur pouvoit défendre. Pour cét effet, ils députerent quelques-uns d'entre eux au Pape Alexandre, qui estoit alors occupé à recevoir les Evesques qui s'assembloient à Rome pour y celebrer le Concile de Latran. Là ils accuserent en pleine Assemblée leur Evesque, protestant avec une extréme asseûrance, que pour prouver invinciblement qu'il estoit simoniaque, ils estoient tout prests d'entrer dans un grand feu; & que s'ils n'en sortoient sans se brusler, ils vouloient qu'on les tint pour des imposteurs. Alors tous les Evesques de cette Assemblée se recrierent contre eux d'une terrible maniére, comme contre des fanatiques, qui recouroient à des moyens defendus par l'Eglise, pour opprimer, par des prestiges, leur Evesque, contre lequel ils s'estoient revoltez 1063. Acta prolix. S. Joa. Gualb. per Atton.

avec

ANN. 1063.

avec le plus grand scandale qui fut jamais. Il y en eût mesme plusieurs qui soustinrent qu'ils avoient merité la mort. Et le Cardinal d'Ostie Pierre de Damien, luy qui estoit si grand protecteur des Religieux, & pere de tant de Moines, dit néanmoins au Pape hautement, & au nom de tous les autres, que ceux-cy estoient ces dangereuses sauterelles qui desoloient le beau champ de l'Eglise, & qu'il falloit que par une juste indignation l'on fist souffler le vent du Midy, qui les precipitast dans la mer Rouge. Enfin il ne se trouva dans l'Assemblée que le seul Cardinal Hildebrand, qui, selon son humeur severe, & la connoissance qu'il avoit des desordres de ce temps-là, ne doutant point que l'Evesque de Florence ne fust coupable du crime de simonie, prit la protection de ces Moines, qu'il defendit contre l'avis de tous les autres, non pas en s'amusant à raisonner sur la conduite si peu reguliére qu'ils avoient tenuë en cette occasion, mais comme en commandant avec cét air d'autorité qui luy estoit si naturel.

Exod. 10. *Pater sancte, isti sunt locustæ quæ depascuntur viriditatem Ecclesiæ: veniat Auster, & perferat eas in mare rubrum.*

Quod non pedetentim ratiocinandi, sed apertè, & fortissimè defendit contra omnium opinionem.

Act. S. I. Gualb. ap. Baron.

Alors le Pape prit dans cette contestation un temperament extrémement sage, entre les Evesques & Hildebrand. Il dit donc d'une part qu'il falloit avoir pitié de ces pauvres Moines, qui disoient tout naïvement & simplement ce qu'ils croyoient sans aucune mauvaise intention. Mais d'autre part il ajousta qu'il se garderoit bien ni de déposer un Evesque qui n'estoit

n'estoit convaincu d'aucun crime, ni d'accepter cette espece de preuve extraordinaire qu'ils proposoient, en s'offrant de passer par le feu, & dont l'Eglise défendoit de se servir. Et là-dessus il renvoya ces Moines dans leur Monastere, avec ordre de s'y tenir en paix, & de ne plus attaquer leur Evesque. Mais cét ordre fut mal gardé : car le peuple ayant sceû ce qu'ils avoient offert au Pape pour verifier leur accusation, courut en foule au Monastere de Saint Sauveur, & les conjura de vouloir rendre la paix à la Ville, en l'éclaircissant sur le doute qu'ils avoient fait naistre, & qui estoit la cause de la division, laquelle cesseroit aussitost que le Ciel auroit déclaré par l'épreuve qu'eux-mesmes avoient proposée, auquel des deux partis on estoit obligé de s'attacher.

ANN. 1063.

Epist. Cleri & populi Floren. ad Alex. Pap. ap. Baron.

Soit que ces bons Religieux se fussent fortement persuadé que Dieu ne manqueroit pas de faire un miracle, en confirmation de la verité qu'ils croyoient soustenir; soit qu'ils craignissent que le peuple ne les prist pour de francs imposteurs, s'ils refusoient d'accepter la condition à laquelle ils s'estoient solennellement engagez devant le Pape & les Evesques assemblez dans un Concile, ou qu'il y eust en cela quelque autre mystere qui m'est inconnu, il est certain qu'ils accepterent sur-le champ ce parti sans balancer. Là-dessus on prend jour au Mecredy de la premiere semaine de Caresme, & l'on

choi-

ANN. 1063.

choisit au Monastere, pour faire cette étrange épreuve; un Religieux de grande vertu, nommé Pierre, de la Maison Aldobrandine, laquelle a esté depuis honorée du Souuerain Pontificat, en la personne de Clement VIII. On dresse en mesme temps deux grands buschers, chacun de dix pieds de long, sur cinq de largeur, en ayant de hauteur quatre & demi, & separez tous deux d'un petit sentier, qui n'avoit gueres plus d'une coudée de largeur, & qu'on avoit rempli, à trois ou quatre doigts d'épaisseur, de menu bois extrémement sec, & tout disposé à estre bientost converti en charbon.

Cela estant préparé de la sorte, & le jour assigné estant venu, le Religieux choisi pour faire l'épreuve, chante une Messe solennelle, sur la fin de laquelle quelques-uns des Moines avec la Croix, le Benitier, l'Encensoir, & douze cierges benits & allumez, vont mettre le feu aux deux grands buschers, qui pour estre entrelassez de sarmens & de fagots bien secs, furent en peu de momens tout enflammez, aussi-bien que l'espace d'éntre-deux, qui fut tout réduit en charbons Alors le Prestre ayant acheve les Divins Mysteres, & mis bas sa Chasuble, marcha vers les buschers revestu du reste des ornemens Sacerdotaux, tenant d'une main la sacrée Croix, & de l'autre son mouchoir pour essuyer la sueur, qui asseûrément ne luy pouvoit manquer,

quer, en une occasion où il faisoit extrémement chaud, & suivi des Moines & des Clercs chantant les Litanies, & d'une infinité de peuple de l'un & de l'autre parti accouru à un spectacle si étrange & si nouveau pour y entendre, ou plûtost pour y voir, disoit-on, ce que Dieu, par son jugement, alloit décider sur ce grand different qui partagoit toute la Ville. ANN. 1063.

Comme on eût fait faire silence, un de ces Religieux qui avoit la voix la plus forte, leût hautement dans un écrit qu'on en avoit dressé par forme de Contract, la condition que ces Moines avoient stipulée, à sçavoir que si le P. Pierre Aldobrandin sortoit du feu sans lésion, on abandonneroit entiérement le parti de l'Evesque; ce qui fut confirmé, & ratifié avec de grandes acclamations par toute l'Assemblée. Alors, apres que le Pere eût chanté une Colecte faite exprés, pour demander à Dieu qu'il luy plust le conserver au milieu des flâmes, comme il avoit préservé du feu les trois jeunes hommes dans la fournaise de Babylone, s'il estoit vray, que Pierre de Pavie eust obtenu à prix d'argent son Evesché : on le vit entrer (& voicy les propres termes de la lettre des Florentins) on le vit entrer les pieds nuds, gravement, & à petit pas, dans le sentier étroit, & rempli par tout d'un grand brasier extrémement ardent, entre les deux buschers tout embrasez, qui pous-

ANN. 1063. Epist. Flor. ad Alex. *Nam flammæ undique concurrentes, & circumquaque exurgentes Albam quasi byssinam intrabant, & intrando inflabant: sed naturæ suæ immemores, &c. Manipulum denique & Stolam, eorumque fimbrias, more ventorum sustollendo, huc illùcque variè ferebant: sed calore perdito, &c. Inter capillos nempe flammæ circumsurgentes intrabant, eosq; flando levabant & relevabant, &c.* Desid. Cassin. l. 3. Dialog.

poussoient de part & d'autre contre luy de gros tourbillons de flâmes, au milieu desquels il marchoit Majestueusement & lentement comme sur des roses, dans une belle allée, dont les arbres plantez & disposez des deux costez en droite ligne sont agréablement agitez d'un petit vent, qui n'a qu'autant de soufle qu'il en faut pour rafraischir l'air, en temperant les ardeurs du Soleil. On voyoit mesme les flâmes ondoyantes, & poussées doucement par le vent, s'engouffrer dans les plis de son aube qu'elles enfloient comme une voile, & qu'elles rendoient plus blanche & plus éclatante, en faisant voltiger en mesme temps les franges de son manipule, les extrémitez de son étole, & les poils des ses cheveux & de sa barbe, sans laisser nulle part aucune trace de leur violence; de sorte qu'il sembloit que le feu, à son égard, ayant perdu toute sa chaleur, n'avoit plus que sa lueur & son éclat pour éclairer au triomphe de ce victorieux de sa force & de ses ardeurs.

C'est ainsi qu'il alla toûjours d'un pas ferme, & avec une démarche mesurée, jusqu'à l'autre bout des buschers, lors que s'estant apperceû qu'il avoit laissé tomber son mouchoir, il retourna froidement sur ses pas, pour le retirer, comme il fit, du milieu des flâmes, aussi blanc & aussi entier qu'il l'avoit quand il y entra; puis reprenant son chemin fort modestement,

&

& ſans ſe haſter, il acheva de fournir de la ſorte une ſi dangereuſe carriére. Il vouloit meſme encore repaſſer par ce meſme ſentier de feu, pour retourner d'où il eſtoit venu; mais il fut arreſté par l'ardeur & l'impétuoſité du Peuple, qui ſe jettant en foule ſur luy pour luy baiſer les mains, ou pour toucher du moins quelque partie de ſes habits, penſa l'étoufer; & ce ne fut qu'avec une extréme difficulté qu'on le put ramener bien tard, comme en triomphe, dans ſon Monaſtere, parmi les acclamations de toute la Ville, qui écrivit enſuite au Pape une fort longue lettre, pour luy rendre compte d'un évenement ſi merveilleux, & pour luy demander un vray Paſteur, au lieu du ſimoniaque qui eſtoit alors en horreur à tout le monde.

ANN. 1063.

Le Pape, qui eſtoit encore au Concile de Latran, agit en cette occaſion ſi extraordinaire avec toute l'adreſſe & toute la prudence qu'on peut ſouhaiter dans un grand Pontife. D'Une part il n'y avoit nulle apparence que l'on puſt raiſonnablement douter de la verité d'un fait qui eſtoit de notoriété publique, & confirmé authentiquement par le témoignage de toute une Ville, qui l'a veû, & qui en écrit au Pape une grande lettre, où toutes les circonſtances d'un évenement ſi merveilleux ſont marquées tres-exactement. Auſſi les Ecrivains de ce temps-là, & ſur tout Didier Abbé du Mont-Caſſin, qui fut

Abbas Urſperg. Bertold. Conſt. Deſid. Caſſin. l. 13. Dial.

ANN. 1063. fut depuis Pape, en parlent comme d'une chose si certaine & si connuë de tout le monde, qu'on ne la pouvoit révoquer en doute; & celuy qui voudroit aujourd'huy s'inscrire en faux sur un fait averé par des témoignages de cette force, entreprendroit en mesme temps de renverser tous les fondemens de l'Histoire. D'autre part, on ne peut appuyer un jugement équitable sur cette sorte de preuve qui se fait par le feu: car outre qu'elle est défenduë par les Canons, qui, selon l'Evangile, ne veulent pas qu'on tente Dieu; il y a sujet de douter si cela se fait par miracle, ou par quelque autre voye, soit diabolique, soit naturelle. Et certes l'experience a fait voir assez souvent, que l'on peut avoir des secrets qui empeschent l'activité du feu; & nous avons veû depuis peu des gens qui en avaloient, & qui prenant un fer chaud le mettoient sur leur langue sans se brusler. D'ailleurs il y avoit de grandes présomptions contre Pierre Evesque de Florence, & dans la certitude qu'on y croyoit avoir alors qu'il estoit coupable du crime dont on l'accusoit, on ne pouvoit, sans scandale, & sans danger évident de sédition, luy laisser encore exercer les fonctions Episcopales.

Sur cela voicy le temperament que le Pape prit en cette affaire. Il ne voulut pas le condamner sur cette preuve du feu, laquelle n'estoit nullement canonique, mais il le suspendit de l'exercice de ses fonctions, jusqu'à ce qu'aprés avoir bien examiné

ANN. 1053.

né sa cause, l'on eust veû ce qu'il en falloit juger. Et il y a grande apparence que le jugement, faute d'avoir contre luy d'autres preuves que celles du feu, luy fut favorable: car il se trouve qu'estant quelque temps aprés retourné à Florence en qualité d'Evesque, il fit, par une grande générosité Chrestienne, une donation considérable à ce mesme Monastere dont les Religieux l'avoient si furieusement persecuté. Et pour ce qui regarde ces bons Moines qui avoient peché par simplicité plûtost que par malice, en soulevant le Peuple contre leur Evesque, entre plusieurs autres decrets qu'on fit dans le Concile, pour réformer les grands abus qui estoient alors dans l'Eglise, on en fit un contre eux, qui est inseré dans le Droit, & par lequel, en renouvellant celuy du Concile de Calcedoine, il leur fut enjoint de se tenir renfermez dans leur Cloistre, avec défense d'en sortir pour aller dans les villages & dans les Villes, & de prescher, sinon à ceux ausquels ils donneront l'habit de leur Ordre. Pour le Pere Pierre Aldobrandin, que l'on appella depuis *Petrus Igneus*, c'est-à-dire Pierre de Feu, comme c'estoit un fort bon Religieux, qui n'avoit fait qu'obéir tout simplement à son Superieur, on le tira, pour le faire Abbé, d'entre les vaches & les asnes du Convent, qu'il avoit gardez par humilité. Et quand le Cardinal Hildebrand, qui avoit seul soustenu ces Moines, fut Pape, il ne manqua pas de le faire

Diploma Petr. Abbat. ap. Baron.

C. *Justa* 16. q. 1. *Monachis, quamvis Religiosis, ad normam S. Benedicti, intra claustra morari præcipimus: vicos, castella, civitates peragrare prohibemus, & à populorum prædicatione omnino cessare censuimus, &c.*

Abb. Ursperg. Act. prolix. S. Jo. Gualb. *Post custodiam vaccarum & asinorum, quam in Vallumbrosa, jussu beati Joannis humiliter tenuit.*

ANN. 1063. faire Cardinal, & Evesque d'Albano, pour se servir avantageusement d'un homme qui passoit par tout pour miraculeux. C'est ainsi que se termina le Concile de Latran, aprés lequel, comme Alexandre qui vouloit faire un petit voyage en Toscane, fut sorti de Rome, il s'en fallut peu que Cadaloüs ne s'en rendist maistre.

Lambert. Schafnab. Act. Nic. Card. Arag.

Cét Antipape, aprés qu'on eût défait ses troupes devant Rome l'année précedente, avoit si bien rétabli ses affaires, qu'outre les Evesques de Lombardie qui estoient presque tous pour luy, il avoit encore regagné une grande partie de ceux d'Allemagne, qui nonobstant le jugement que l'Archevesque Annon avoit fait porter contre luy, faisoient entendre au jeune Empereur qu'il y alloit de son interest, & du plus beau de tous les droits de sa Couronne, de maintenir celuy que luy-mesme avoit fait élire au Concile de Basle contre Alexandre qu'on avoit élû & intronisé à Rome; sans avoir sceû la volonté du Prince. On dit mesme que le Duc Godefroy, par cette raison, le favorisoit, pour témoigner du zele au service de l'Empereur. Et de fait, il courut un bruit dans le monde, que ce fut de son consentement qu'on le fit évader, quand il luy tailla en piéces son armée devant Rome: ce qui fut cause que le Cardinal Pierre de Damien luy écrivit une belle lettre sur ce sujet, pour le ramener au bon parti, s'il estoit vray qu'il l'eust quitté. Quoy qu'il en soit, il est cer-

certain qu'outre le parti qui s'estoit déclaré pour Cadaloüs en Allemagne & en Lombardie, il y en avoit encore un tres-considérable dans Rome mesme, où quelques-uns des plus puissans, & sur tout Cencius fils du Préfet de la Ville, qu'il avoit gagnez à force d'argent, luy promirent de l'y recevoir, pourveû qu'il vint le plus secretement qu'il luy seroit possible se presenter devant les portes. AN N. 1063.

En effet, s'y estant rendu de nuit avec l'élite de ses gens, il y fut receû par Cencius, qui estant Gouverneur du Chasteau Saint Ange, estoit maistre de ce quartier-là. Il fut conduit en suite sur le champ dans la Basilique du Vatican, dont il s'empara sans peine, pour y prendre possession du Siége Apostolique: mais il n'en eût pas le loisir; car comme on découvrit la trahison au point du jour, & qu'on sceût que Cadaloüs occupoit l'Eglise de Saint Pierre: le Peuple, qui tenoit alors pour Alexandre, & qui estoit furieusement irrité de se voir si laschement vendu, courut aux armes dans tous les quartiers, & marcha avec tant de résolution & de promptitude contre les traistres, que ceux qui accompagnoient l'Antipape ne se croyant pas assez forts pour résister à cette grande multitude de gens armez qui s'en venoient fondre sur eux, prirent soudainement la fuite: de sorte que se trouvant presque seul, il alloit estre pris, si Cencius ne l'eust fait promptement entrer dans le Chasteau par un passage qui

ANN. 1063. le joint au Vatican. Ce fut-là néanmoins plûtost une prison qu'un lieu de seûreté pour luy : car il y fut aussitost investi par les Romains, qui l'y tinrent comme assiégé prés de deux ans, durant lesquels Cencius, qui estoit un grand scelerat, de
1064. son Protecteur s'estant fait son geollier,
1065. luy fit souffrir mille maux, & ne voulu jamais le laisser sortir, comme il le pouvoit aisément par de certains endroits fort secrets du costé de la campagne, qu'il ne luy eust donné asseûrance de luy payer une grosse somme d'argent pour obtenir sa liberté.

Act. N. Card. Arogon. La disgrace de cét Antipape ne put pas néanmoins empéscher que le Schisme ne se fortifiast toûjours de plus en plus, particuliérement en Allemagne, où le nombre des partisans de Cadaloüs croissoit tous les jours, parce qu'ils croyoient par là défendre la cause de l'Empereur. C'est pourquoy bien que l'Archevesque de Cologne tint toûjours pour le Pape Alexandre, toutefois parce que la pluspart soustenoient que son élection ne s'estoit pu faire sans le consentement de l'Empereur, & qu'il ne vouloit pas qu'on crust qu'il abandonnoit les droits du Prince, il fut d'avis, comme les autres, dans une Assemblée des Princes que l'on tint pour ce sujet, que la chose méritoit bien d'estre examinée dans un Concile, & que c'estoit-là le moyen le plus efficace qu'on pouvoit prendre pour abolir auplûtost ce malheureux Schisme.

Sur

Sur quoy cét Archevesque fut prié de passer luy-mesme en Italie, & de se joindre au Duc Godefroy, pour presser le Pape Alexandre de convoquer un Concile en quelque Ville que l'on jugeroit la plus propre pour y assembler les Prélats d'Allemagne & d'Italie. ANN. 1065.

Le saint homme entreprit tres-volontiers ce voyage pour un aussi grand bien 1066. que celuy de la paix de l'Eglise. Il prit en passant par la Toscane le Duc Godefroy, & se rendit avec luy à Rome, où dans l'audiance qu'ils eûrent en presence de tous les Cardinaux, il se plaignit du Pape au Pape mesme, avec beaucoup de douceur & de modestie, luy parlant en ces termes: *Comment est-ce, mon frere Alexandre, que vous avez accepté le Pontificat sans les ordres du Roy mon maistre, car il y a tres-long-temps que nos Rois sont en possession de ce droit, qu'on ne puisse creer de Papes sans leur consentement?* Et là-dessus il se mit à luy faire une longue liste des Patrices & des Empereurs, c'est-à-dire, de Pepin, de Charlemagne, & de ses Successeurs Carlovingiens, & des Othons, selon l'ordre & la volonté desquels on a fait plusieurs Papes. A quoy le Cardinal Hildebrand répondit, que les Rois ne devoient avoir aucune part dans l'élection des Papes, & cita là-dessus plusieurs Canons & Decrets des Peres & des Conciles, & principalement celuy du Pape Nicolas II. au Concile de Rome, auquel cent & treize Evesques souscrivirent:

Deinde Alexandrum PP. mansuetè & modestè ita alloquutus est: Qua ratione frater Alexander absque mandato D. mei Regis recepisti Papatum? á longis enim temporibus á Regibus, &c.

Acta PP. N. Card. Arrag. ap. Bar. & ex Cod. MS. Bibl. Canon. Luc. ap. Florentin. in hist. Comitiss. Matild.

ANN. 1066. ce qui fait voir qu'il ne parloit que de l'élection & de la demande du Peuple & du Clergé, & non pas de l'intronization, laquelle, selon ce Concile, ne se peut faire sans le consentement de l'Empereur. A quoy le saint Archevesque Annon, qui estoit du mesme sentiment, ne Repliqua rien, & parut estre sati fait. Mais il ne laissa pas, selon l'ordre qu'il en avoit de l'Empereur, de supplier tres-humblement le Pape de convoquer un Concile dans la Lombardie, où les Evesques d'Allemagne & d'Italie pussent facilement s'assembler, afin qu'il y pust terminer cette grande affaire, en faisant voir clairement la validité de son élection, & la nullité de celle de Cadaloüs.

Quoy-qu'il semblast que cela fust contre la dignité du Souverain Pontife, & contre l'usage, il eût néanmoins la bonté d'y condescendre pour le bien de la paix, estant d'ailleurs fort asseûré de son innocence & de son bon droit. Aprés avoir donc conferé avec le Duc & l'Archevesque, il nomma, pour y célebrer ce Concile, la Ville de Mantoûë, qui estoit au Duc Godefroy, & où l'on ne s'assembla que l'année suivante, pour donner le temps aux
1067. Sig-bert. Joan. Marian. Evesques d'Allemagne de s'y rendre avec ceux d'Italie. Il y en vint mesme quelques uns d'Espagne, & l'on y cita Cadaloüs,
Act. N. Card. Arragon. qui depuis sa sortie du Chasteau Saint Ange estant arrivé à Parme en tres-miserable équipage, se portoit toûjours pour vray Pape:

Pape : mais se défiant de sa cause, il refusa toujours opiniastrément de comparoistre en ce Concile. Pour Alexandre, il y parla avec tant de sagesse & tant de force, pour y faire voir la justice de son élection, qui ne choquoit nullement les droits de l'Empereur, auquel on s'estoit adressé pour luy en rendre compte, que les Evesques mesmes de Lombardie qui avoient toujours esté ses plus grands ennemis, se déclarerent ouvertement pour luy. Et quant au crime de simonie dont ils l'avoient accusé devant l'Empereur, on n'exigea de luy autre chose, sinon que, selon la coustume de quelques-uns de ses Prédecesseurs, il s'en purgeast par serment, comme il fit; aprés quoy il fut reconnu généralement de tous pour vray Pape, & l'on condamna solennellement Cadaloüs, comme Antipape. Ce Decret fut un coup de foudre, dont ce malheureux Intrus se sentit si rudement frapé, qu'il en mourut peu de jours aprés d'une mort funeste.

ANN. 1067.

Sigebert.

Act. Card. Arrag.

Ce Concile estant si heureusement terminé, le Duc Godefroy qui l'avoit en partie procuré pour donner la paix à l'Eglise, la luy donna encore d'une autre maniére tres-glorieuse, par les armes, parce qu'en mesme temps il mena le Pape, avec une bonne armée, contre les Normans, qui, au préjudice du Traité qu'ils avoient fait avec le défunt Pape, s'estoient emparez de plusieurs Places de l'Estat Ecclesiastique. Cette guerre pourtant ne fut pas longue;

1068.

Act. Card. Arrag.

Leo Ostiens. l. 3.

ANN. 1069.

car aprés quelques petits combats où il eût toujours l'avantage, comme il les eût poussez jusques auprés d'Aquin, & que ne pouvant plus poursuivre leur retraite, ils eûrent peur de tout perdre s'ils en venoient à la bataille contre un si puissant ennemi & un si grand Capitaine, il les contraignit de demander la paix, qu'ils obtinrent, en rendant tout ce qu'ils avoient usurpé sur l'Eglise. Aprés cela ce grand Duc, tout couvert de gloire pour tant de belles choses qu'il avoit exécutées en faveur du Saint Siége, depuis que par son mariage avec la Princesse Beatrix il estoit devenu Duc de Toscane, estant allé faire un voyage en Lorraine, afin d'y regler les affaires de ce Duché, il y mourut fort chrestiennement, la veille de Noël, & fut inhumé dans l'Eglise Cathedrale de Verdun, qui estoit alors une des principales Villes de ses Estats, Ce fut certainement un Prince doûé de mille belles qualitez, duquel les Ecrivains de ce temps-là ne parlent presque jamais qu'avec de grands éloges, comme de celuy qui surpassoit sans contredit tous les autres en toutes sortes de perfections, & dont la réputation s'étendoit par toute la terre, qu'il avoit remplie de la gloire de son nom. Mais ce qu'il y a de plus admirable dans un homme de guerre comme luy, qui eut presque durant toute sa vie les armes à la main, c'est que depuis la penitence publique qu'il voulut faire avec une extréme rigueur, pour

Berthold. Const. Lambert. Schafn.

Godefridus Dux inter seculares excellentissimus. Berthold. Const. *Dux Lotharingiorum Godefridus, omnibus penè terris magnitudine rerum gestarum compertus & cognitus.* Lambert.

ANN. 1069.

pour avoir bruslé la grande Eglise de Verdun, lors qu'il prit d'assaut cette Ville sur l'Empereur qui luy avoit osté le Duché de la Haute Lorraine, il conserva toujours un esprit de componction & de dévotion si tendre, qu'il fondoit en larmes à la seule pensée de ses pechez, & prenoit grand soin de les racheter par les grandes aumosnes qu'il faisoit, & ausquelles sa merveilleuse chasteté donnoit encore un plus grand prix. Car le Cardinal Pierre de Damien nous apprend par une de ses Lettres à la Duchesse Beatrix femme de ce Prince, qu'ils vescurent tous deux, d'un mutuel consentement, dans l'estat d'une continence perpetuelle. Enfin je ne trouve que Hildebrand qui ne luy soit pas bien favorable; parce que ce Duc n'alloit pas aussi viste que ce Cardinal, selon son humeur ardente, eust voulu en certaines choses que Godefroy Prince aussi sage que vaillant vouloit qu'on examinast bien, avant que de les entreprendre. Son fils Godefroy le Bossu, ou Gozelon, comme d'autres l'appellent, luy succeda non-seulement au Duché de Lorraine, mais aussi au Duché de Toscane, comme mari de la Comtesse Matilde, qu'il avoit épousée par Procureur : car il y a des Actes qui font voir qu'à son arrivée en Toscane, qui ne fut que trois ou quatre ans aprés, il y agit en Souverain, comme Duc & Marquis de Toscane; & cependant les deux Princesses Beatrix & sa fille Matilde, qui sont in-

In recordatione peccatorum suorum ad compunctionem lacrymarum facillimus, in erogatione eleemosynarum largissimus. Berthold.

De mysterio autem mutuæ continentiæ quam inter vos Deo teste servatis, &c. Ut virum quidem tuum arbitrarer hilariter hoc pudicitiæ munus offerre, &c. Petr. Dam. t. 1. lib. 7. ep. 14.

Greg. VII. Ep. lib. 1. ep. 72.

Lambert. Schafnah.

Gio. Batt. Florentin. della grand' Contessa d'Italia.

1070.

ANN. 1071. Ibidem. differemment appellées par les Historiens du temps, & dans les Actes authentiques, Comtesses, Marquises, & Duchesses de Toscane, gouvernoient ensemble les grands Estats qu'elles possedoient en Italie, entretenant toujours une tres-étroite correspondance avec le Pape Alexandre, particuliérement pour arrester le cours des desordres de l'Empereur Henri leur proche parent, puis qu'il estoit neveu de Beatrix, & cousin germain de Matilde.

Ce jeune Prince, qui n'avoit alors que vingt & un an, n'estant plus retenu par la
Lambert. Schafn. Ursperg. presence & par les sages conseils de Saint Annon Archevesque de Cologne, son premier Ministre, auquel il avoit donné avec joye la permission que le saint Prélat avoit demandée de se retirer de la Cour, menoit une vie fort licentieuse, & maltraitoit la noblesse, (ce qui en partie fut cause de la
1072. révolte des Bavarois & des Saxons;) payoit les gens de guerre des biens d'Eglise qu'il leur abandonnoit, & vendoit mesme assez souvent les gros Benefices qu'il conferoit. Alexandre, pour l'avertir en Pere de tous ces desordres, luy avoit envoyé le Cardinal Pierre de Damien, qui empescha bien par ses fortes remontrances qu'il ne fist ce scandaleux divorce qu'il vouloit faire avec l'Imperatrice Berthe; mais pour le reste, il n'avoit presque rien gagné sur son esprit, & la simonie regnoit toujours comme auparavant dans sa Cour, ce qu'Alexandre ne pouvoit souffrir. Il ne se plai-

gnoit

gnoit pas de ce que Henri donnoit l'investiture des Evesch̃ez & des Abbayes, ainsi que ses Prédecesseurs avoient toujours fait; mais seulement de ce qu'il les donnoit à prix d'argent, contre les Loix de Dieu & de l'Eglise. C'est pourquoy voyant que nonobstant toutes ses remontrances ce trafic infame continuoit toujours, il résolut d'y apporter un reméde plus efficace. En effet, il luy écrivit par l'Archevesque de Cologne, & par l'Evesque de Bamberg, qui estoient venus de sa part en Italie pour y recueillir ses droits, qu'il falloit que luy-mesme y vint, pour se justifier devant le Tribunal de l'Eglise, des crimes dont on l'accusoit. Mais cela n'eût aucun effet, parce qu'outre que cét Empereur fit fort peu d'estat d'une pareille citation, qu'on n'avoit jamais faite, & qu'il croyoit estre une entreprise manifeste contre les droits des Souverains; la mort du Pape qui déceda cette mesme année, au mois d'Avril, l'empescha de poursuivre son dessein.

ANN. 1073.

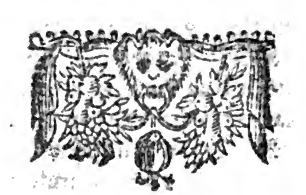
Ursperg. Otto Frising.

Decret. Elect. Greg. init. Regest. Epist. ejusd. Marian. Scot.

Ce fut asseûrément un Pape d'un mérite extraordinaire, & d'une grande pureté de vie, que Dieu, à ce que dit Leon d'Ostie, voulut manifester par quelques Miracles que ce Saint Pontife fit en visitant la célebre Abbaye du Mont-Cassin. Or comme le Cardinal Hildebrand, dont il se servoit fort, & qui fut son Successeur, l'avoit porté à cette derniére action contre Henri; aussi résolut-il, non seulement de la poursuivre, mais de passer encore bien plus outre.

Leo Ostiens. l. 3. c. 35.

ANN. 1073. tre. Car ne s'estant pas contenté d'agir contre la simonie, qu'on ne doit nullement souffrir, il entreprit encore d'oster aux Empereurs & aux Rois le pouvoir qu'ils avoient eû jusques alors de donner les Eveschez & les Abbayes dans leurs Estats. C'est ce qui causa ces étranges révolutions qui se firent & dans l'Eglise & dans l'Empire; dans l'Eglise, par les furieux Schismes qui la déchirerent d'une pitoyable maniére; dans l'Empire, par les sanglantes guerres qui le desolerent, & le réduisirent enfin peu à peu en l'estat où nous le voyons aujourd'huy. C'est ce qu'il faut maintenant que je montre, aprés avoir fait voir en peu de mots, en quoy précisément consiste ce grand differend qui estoit alors entre les Papes & les Empereurs au sujet des investitures.



HISTOIRE DE LA DÉCADENCE DE L'EMPIRE APRÉS CHARLEMAGNE.

LIVRE TROISIEME.

TANDIS que les Eglises n'eûrent point d'autre revenu que celuy qu'elles tiroient des offrandes & des aumosnes des Fidelles, & du fruit des héritages qu'on leur pouvoit leguer, depuis que le grand Constantin en eut donné la permission par Edit, il leur fut permis de faire librement l'éléction de leurs Evesques, & de disposer à leur volonté des biens d'Eglise qu'ils laissoient aprés leur mort. Mais cette prétieuse liber- ANN. 1073.

ANN. 1673. té qu'elles devoient à leur pauvreté, leur fut ravie par les richesses, aprés le prodigieux changement qui se fit dans leur fortune temporelle, qui de tres-petite qu'elle estoit dans les cinq premiers Siécles, devint tres-grande & tres-puissante, par la liberalité des Rois & des Empereurs, qui les éleverent aux grandeurs de la terre les plus éclatantes, en leur donnant de grandes Seigneuries, des Comtez, des Principautez, & des plus beaux Fiefs d'entre ceux qui relevent de leur Couronne. Le premier Roy Chrestien, le grand Clovis, fut aussi le premier qui commença d'enrichir, & d'honorer ainsi les Eglises de son Royaume, comme il paroist par le testament de Saint Remi, que nous avons dans Flodoard, ce que les Rois de la premiére Race ses Successeurs, firent aussi, à son exemple, fondant, & dotant magnifiquement des Eglises & des Abbayes par toute la France. Pepin en fit encore davantage, & fut le premier qui agrandit de cette sorte l'Eglise Romaine, en luy donnant l'Exarcat de Ravenne, & la Pentapole ou Marche d'Ancone.

Flodoard. Hist. Rom. l. 1. c. 8.

Charlemagne qui surpassa tous ses Prédecesseurs en prudence & en piété aussibien qu'en puissance & en grandeur, alla encore bien plus loin. Car ce fut luy qui rendit la pluspart des Eglises & des Abbayes d'Allemagne riches & puissantes, à l'égal des plus grands Princes, ce qu'il fit non seulement par dévotion, mais aussi par une tres-

tres fine politique; car il ne doutoit point que les Evesques & les Abbez, devenus si puissans par ses bienfaits, ne luy deussent estre plus fidelles que les autres, dont il éprouvoit si souvent l'infidelité; & il crût que si ceux-cy se révoltoient, il les pourroit plus aisément réduire avec le secours qu'il tireroit de ces Princes Ecclesiastiques, qui employeroient contre eux non-seulement les armes temporelles, par les soldats qu'ils luy devoient fournir pour les fiefs qu'ils tenoient de luy, mais aussi les spirituelles, en lançant contre les rebelles les foudres de l'anatheme en sa faveur. Ses Successeurs dans la seconde & la troisiéme Race ont imité sa liberalité, par leur sainte magnificence qui éclate encore aujourd'huy dans les illustres monumens qu'ils nous en ont laissez. Les Comtes & les Ducs suivirent aussi cét exemple, quand les fiefs furent heréditaires en France. Et cette liberalité s'accrût encore lors que vers cét onziéme Siécle, dont j'écris maintenant l'Histoire, on introduisit dans l'Eglise la coustume de changer la penitence canonique en aumosnes, & d'en relascher autant, à proportion, qu'on donneroit de terres & de possessions aux Eglises & aux Monasteres. Et ce que j'ay dit de la France se doit aussi entendre de l'Espagne, de l'Angleterre, & des autres Royaumes où les Eglises ont esté magnifiquement fondées & dotées par les Rois.

ANN. 1073.

Willem. Malmesbur. l. 5.

Cùm à pœnitentibus terram accipimus, juxta mensuram muneris, etc. de quantitate pœnitentiæ relaxamus. Petr. Dam.

Or cette liberalité des Princes, & les gran-

ANN. 1073.

grandes richesses des Eglises ont produit deux effets qu'on ne peut nier, & dont la verité paroist clairement dans l'Histoire. Le premier est que comme les Princes eurent aprés cela grande raison, pour leur interest, de se bien asseurer de la fidelité de ceux qui possedoient ces grands biens & ces fiefs qu'on tenoit d'eux, & qu'ils furent en suite devenus en quelque maniére les Patrons de ces grands Benefices : ce furent eux aussi qui depuis ce temps-là les confererent. Cela se voit manifestement dans l'Histoire de nos Rois, qui, peu aprés l'établissement de la Monarchie, se mirent en possession du droit qu'ils eurent de donner les Eveschez de leur Royaume, tantost en recevant favorablement la requeste du Peuple & du Clergé qui leur demandoit quelqu'un pour Evesque; tantost en faisant élire celuy qu'ils vouloient; maintenant en le choisissant eux-mesmes par l'avis des Prélats & des Seigneurs de leur Conseil; quelquefois en envoyant au Métropolitain celuy qu'ils vouloient qui fust consacré; enfin en disposant toujours si bien des Eveschez, qu'il n'y eust jamais d'Evesque qui ne le fust selon leur volonté, & par leurs ordres, en vertu d'un Rescrit ou d'un Decret qui ressembloit assez au Brevet qu'on donne aujourd'huy. C'est ce qu'on peut voir aisément dans le second Tome des Conciles du Pere Sirmond, dans le docte Traité des Benefices du Pere Thomassin de l'Oratoire de Jesus, & sur tout dans

Hist. Greg. Tur. Formula Marculphi & alia t. 2. Conc. P. Sirm. P. de Marca l. 8. Concord. c. 9. & seq. Annal. Eccles. Franc. Caroli Cointe. P. Thomassin. de Benefic. p. 2. lib. 2. c. 33. 34. M. Auberi de la Reg. l. 1. c. 1.

dans l'excellent ouvrage des Annales de l'Eglise Gallicane, que le sçavant Pere le Cointe, de cette mesme illustre Congregation, continuë tous les jours à nous donner, avec une gloire immortelle & de sa Compagnie & de son nom. L'Illustrissime Archevesque de Paris Pierre de Marca nous montre aussi dans le beau Livre qu'il a fait de l'accord du Sacerdoce & de l'Empire, que les Rois d'Angleterre & ceux d'Espagne, depuis la conversion de Recaréde, en usoient à peu prés de la mesme maniére qu'on faisoit en France. ANN. 1073. Lib. 8. c. 10. Math. Paris. Guill. Malmesb.

Et parce que, selon la Loy Salique, quand le Roy faisoit un Vassal, en luy donnant quelque fief relevant de sa Couronne, il le faisoit avec cérémonie, en luy mettant en main un petit rameau, un brin d'herbe, un baston, ou quelque autre chose semblable, qui n'estoit que pour signifier qu'il l'investissoit de ce fief, ce que l'on appelloit *investitura* ou *vestiture*, comme parlent les Capitulaires : aussi quand il donnoit un Evesché à celuy que luy-mesme choisissoit, ou qu'il accordoit aux priéres du Peuple & du Clergé, il l'investissoit solennellement de cette grande dignité pour le temporel, en luy mettant entre ses mains la Crosse, & luy donnant l'Anneau avant sa consécration. Car c'est ainsi que l'Empereur Loüis le Debonnaire investit Saint Rambert de l'Archevesché de Brémen, a- P. de Mar. l. 8. c. 19. Aut. V. S. Ramb.

ANN. 1073. vec le Baston Pastoral ; que Saint Romain Evesque de Roüen receût l'investiture de Clovis II. & Ives de Chartres, qui florissoit sur la fin de l'onziéme Siécle, dit qu'on le fit Evesque luy-mesme malgré qu'il en eust, lors qu'aprés son élection ayant esté mené par force devant Philippe I. ce Roy luy mit en main une Crosse, quoy qu'il pust faire pour s'en défendre; aprés quoy il fut conduit à Chartres, d'où il alla se faire consacrer par le Pape Urbain II. qui estoit alors à Capoüe. Et cela mesme se faisoit en Angleterre, où, comme l'asseûre Mathieu Paris, le Roy Saint Edoüard, en ce mesme Siécle, donna le Baston Pastoral à Ulstan Evesque de Vigorne. Aprés cette céremonie, l'Evesque s'alloit faire consacrer selon l'ordre prescrit par l'Eglise, & puis il faisoit hommage pour les terres qu'il tenoit du Roy, & luy prestoit le Serment de fidelité.

Rex, convocatis tam Episcopis quam Abbatibus, baculum illi contulit Pastoralem. Antiq. Aut. Vit. S Rom. *Cum clericorum primò ingenio, postà violentia Regi fuissem præsentatus, & inde cum virga Pastorali mihi intrusâ ad Ecclesiam Carnotensem adductus.* Ivo. ep. 8. Ep. Urb. 2. ad Cler. & pop. Carn. ap. Ivo. P. de Marca l. 8. c. 21. 1092.

Il est tout évident que ce que j'ay dit de ces Rois se doit dire aussi des Empereurs, puis que la création mesme des Papes dépendoit de leur volonté, & qu'on ne les pouvoit intronizer, ni consacrer sans leur consentement, comme il paroist par les exemples qu'on à veûs dans cette Histoire, & plus clairement encore par celuy du grand Saint Grégoire, qui pour se delivrer du fardeau du Souverain Pontificat qu'on luy vouloit mettre sur les épaules, & qu'il apprehendoit bien fort, écrivit

écrivit à l'Empereur Maurice, en le conjurant de ne vouloir jamais consentir à son élection, ce que pourtant il ne pût obtenir de ce Prince, qui au contraire commanda qu'on le mist sur le Trône de Saint Pierre, malgré toute sa résistance. Aussi en cét onziéme Siécle dont je parle maintenant, les Empereurs estoient fort paisiblement en possession du pouvoir de conferer les Eveschez & les Abbayes en cette maniére. Quand un Evesque estoit mort, on portoit son Anneau & sa Crosse à l'Empereur, qui choisissoit celuy qu'il vouloit gratifier de cette grande Prélature, dont il l'investissoit en céremonie, en luy donnant la Crosse & l'Anneau de son Prédecesseur.

ANN. 1073.

Scripserat Mauricio Imperatori, conjurans ne unquam consensum praestaret populis... datâ praeceptione, ipsum jussit institui. Greg. Turon. l. 10. c. 1.

Il est vray qu'il y eût en cela de grands abus, particuliérement en ce mesme Siécle, où la simonie faisoit bien du ravage dans l'Eglise. On conferoit assez communément les Eveschez à des personnes qui en estoient tout-à-fait indignes, & bien souvent encore à ceux qui en donnoient le plus d'argent, & qui soustenoient hardiment qu'il estoit permis de les acheter, & mesme l'Ordination. A la verité, ce dogme insolent & impie fut generalement condamné de tous ceux qui avoient encore quelque reste de pudeur, & de sentiment de Religion. Mais comme il s'est toûjours trouvé de mauvais Sophistes, qui, par de subtiles distinctions, ou plutost par de fausses subtilitez, ont tasché de corrompre la doctri-

ANN. 1073. doctrine & la morale de l'Eglise, en faisant passer le mal pour le bien à la faveur de leurs sophismes: il y eût en ce temps là

1065. deux Chapelains du Duc Godefroy, qui enseignerent à Florence qu'on pouvoit acheter des Princes les Eveschez sans simonie, pouveu que l'on ne donnast rien pour recevoir la consecration; parce qu'en ce cas, disoient-ils, on n'achetoit point le sacerdoce & le spirituel, à sçavoir l'Ordination qui donne le Saint Esprit, mais seulement le temporel & la possession des biens & des revenus de l'Evesché. Et c'est-là justement l'héresie des Simoniaques, ainsi que l'appelle Saint Grégoire: elle n'est donc pas nouvelle, comme le dit Pierre de Damien qui la combatit à Florence. En effet, ce fut celle d'Antonin Evesque d'Ephese, qui, du temps de Saint Jean Chrysostome, avoit introduit dans le Diocese d'Asie cette détestable coustume d'exiger de l'argent des Prestres que l'on ordonnoit, à proportion de ce qu'ils tiroient des Eglises ausquelles ils estoient attachez; & il disoit pour sa défence, que ce n'estoit point du tout pour l'Ordination qu'il exigeoit cét argent, mais seulement pour le temporel, & pour le revenu que le Prestre tiroit de son Eglise. Deslors cette héresie fut condamnée, comme elle le fut depuis par Saint Grégoire le Grand, & comme elle l'a toujours esté en tous les Conciles qu'on a tenus pour extirper la simonie. Car icy, le spirituel

P. Dam. ep. ad. Alexand. II.

Pallad.

Lib. 7. ep. 110. & alibi pass.

ritual & le temporel sont unis comme le corps & l'ame, & le droit de joüir du temporel dépend de la grace de l'Ordination qui luy est attachée, & que l'on doit necessairement recevoir quand on obtient un Benefice de cette nature: de sorte que le prix qu'on donne pour l'un, tombe indirectement sur l'autre; ce qui est faire injure au don de Dieu, qu'on met ainsi à prix d'argent. Cét abus estoit donc alors en Allemagne, & à la Cour de l'Empereur, mais il estoit aussi ailleurs, & mesme en France, où ce commerce criminel s'exerçoit, par la corruption du Siécle, comme dans les autres Royaumes; & Hildebrand luy-mesme avoit esté Legat en France, où il célebra des Conciles, pour remedier à ce grand desordre: mais ce n'est pas de quoy il s'agissoit dans ce grand different qui fut entre le Pape & l'Empereur, puis que l'on demeuroit d'accord qu'il ne falloit pas souffrir la simonie, & qu'on devoit déposer les simoniaques. La contestation n'estoit que sur le droit que les Empereurs pretendoient avoir de conferer les Eveschez, & d'en donner l'investiture, depuis que les Evesques estoient devenus feudataires de l'Empire par les grands biens qu'ils possedoient.

ANN. 1073.

Abbo Floriac. V. l. 8. de Conc. c. 13.

Germen istud iniquum cœpit pullulare, ut sacerdotium venderetur à Regibus, aut compararetur à Clericis. Greg. Turon. de Vit. Patr. c. 6.

Le second effet qu'ont produit les grandes richesses des Eglises, & qui vient naturellement du premier, c'est qu'aprés la mort d'un Evesque les Princes qui ont

ce

ANN. 1073. ce droit d'investiture, ou de nomination, croyent aussi avoir celuy de joüir de tous les fruits & revenus de l'Evesché, & de conferer les prébendes & les autres benefices qui en dépendent, jusqu'à ce qu'il y ait un autre Evesque qui ait presté le serment de fidelité qu'il doit à son Souverain, & c'est ce qu'on appelle le droit de Régale, qui est tellement attaché à celuy de l'investiture, dit un fort habile homme, qu'on peut dire qu'ils ne sont tous deux qu'un mesme droit. Car comme celuy qui donne un fief qui n'est pas heréditaire, a droit de le posseder, & d'en joüir aprés la mort du feudataire, & de disposer de tout ce qui en dépend, jusqu'à ce qu'il l'ait donné à un autre, qui fasse le serment comme son vassal: aussi, les Rois & les autres Princes qui ont droit de donner un Evesché, ont tout ensemble, par une suite naturelle, celuy de joüir, aprés la mort de l'Evesque, de tous les biens du patrimoine de cét Evesché, qui dés-là mesme qu'ils y sont annexez, deviennent nobles, & sont élevez à la condition des fiefs. Ils ont donc droit d'en percevoir tous les fruits durant la vacance, & de conferer ce qui en dépend, jusqu'à ce qu'il y ait un nouvel Evesque qui ait presté le serment qu'il doit faire: d'où il est aisé, ce me semble, de découvrir ce qu'on a cherché depuis si long-temps, à sçavoir quelle est l'origine de la Régale, car elle n'est autre que celle de l'investiture, ou du droit que l'on a de donner les Eveschez, puis

P. de Marca l. 8. Concord. c. 19. & 22.

Ibid. c. 22. M. Aub. l. 2. c. 2. p. 134.

puis que la Régale en fait une partie; & quoy-qu'on n'ait pas toujours usé de ce droit, & qu'il y ait eû des Princes, qui, pour certaines considerations, ont bien voulu s'en abstenir, il ne laisse pas néanmoins d'estre fort effectif. Et c'est sur cela que se fondent ceux qui croyent que la Régale s'estend généralement, & sans exception, sur tous les Evesches que l'on a droit de conferer; ce que je ne veux pas entreprendre de prouver, parce que je ne fais que rapporter simplement, en Historien, le sentiment des autres, sans dire le mien, qu'il n'importe pas que l'on sçache, puis qu'il n'est point du tout considerable. ANN. 1073.

Quoy qu'il en soit, comme sous Grégoire VII. il ne se parla point de la Régale, & que d'ailleurs on convenoit de part & d'autre qu'on ne devoit rien recevoir pour le prix des benefices: il est certain que ce grand differend qui fut entre le Pape & l'Empereur consistoit précisément en ce que Grégoire ne voulut plus souffrir que les laïques, quoy-qu'ils fussent Empereurs ou Rois, donnassent l'investiture des Eveschez & des Abbayes, & qu'il excommunia tous ceux qui la donnoient, & tous ceux qui la recevoient, ce qu'aucun Pape n'avoit fait avant luy. Ses Prédecesseurs avoient bien fait tous leurs efforts pour corriger les abus qui s'estoient glissez dans les investitures, & pour empescher que les Empereurs, & les Rois ne donnassent les Eveschez & les Abbayes pour de l'argent, ou

ANN. 1073.

ou à des personnes indignes de les posseder, ce qui mesme fait voir qu'on ne trouvoit pas à dire qu'ils les donnassent, pourveû qu'ils les donnassent bien : mais Gregoire VII. qui avoit fortement résolu de rétablir entiérement la liberté des élections dans l'Eglise, & d'empescher que les Empereurs & les autres Princes n'en fussent plus les maistres, comme ils l'avoient esté jusques alors, fut le premier qui prit occasion de ces abus qui se commettoient dans l'usage des investitures, pour les abolir elles-mesmes, en faisant en sorte que les laïques, de quelque qualité qu'ils fussent, ne se meslassent plus de conferer les benefices & les dignitez de l'Eglise. Voila precisément le sujet de cette fameuse querelle entre les Papes & les Empereurs, qui a causé tant de Schismes, & tant de guerres, & qui a produit enfin ces grandes révolutions qu'on a veûes dans l'Eglise & dans l'Empire, par l'exaltation temporelle de l'une, & par l'abbaissement de l'autre.

Or cette querelle qui partagea toute l'Europe, & en arma une partie contre l'autre, a tellement divisé, & en suite échaufé les esprits des Auteurs qui en ont écrit, que je puis asseûrer qu'on ne vit jamais tant de chaleur, tant d'amertume, & tant d'aigreur, ni mesme tant d'emportement, qu'il en paroist dans les ouvrages de ceux qui ont entrepris de défendre, & de soustenir l'un ou l'autre parti, & qui à causé de la passion, & du sentiment dont

ils

ils ſont préoccupez, ſans vouloir ſeulement ſouffrir qu'on l'examine, vont toûjours aux extrémitez. Car outre qu'ils n'épargnent pas les injures les plus atroces, dont ils s'accablent impitoyablement les uns les autres, contre toutes les regles, je ne diray pas du Chriſtianiſme, mais de l'honneſteté civile, & meſme de l'humanité. Les uns, aprés le Cardinal Schiſmatique Bennon, dechirent de la plus horrible maniére du monde la mémoire du Pape Gregoire VII. & en font le plus méchant & le plus déteſtable de tous les hommes; & les autres tout au contraire veulent qu'il ait eſté l'incomparable en toutes les perfections qui ſont propres d'un grand Pontife, & ne peuvent trouver à leur gré d'aſſez grands éloges, ni d'aſſez magnifiques loûanges pour les luy donner. Pour moy, qui aime paſſionnément la verité, & qui n'ay pas lieu de rien eſperer, ni auſſi de rien craindre de ceux dont je parle, environ ſix cens ans aprés leur mort, laiſſant là les injures dont tout honneſte homme doit s'abſtenir, je diray fort ſincérement & fort paiſiblement les choſes, ainſi qu'aprés une exacte diſcuſſion que j'en ay faite, je trouve qu'elles ſe ſont paſſées. Et comme je déclare nettement, que je crois que les crimes qu'on a imputez à Grégoire VII. ſont des impoſtures des Schiſmatiques furieuſement animez contre luy; j'eſpere auſſi qu'il me ſera permis de dire que je ne le tiens

ANN. 1073.

ANN. 1073. pas infaillible dans la conduite qu'il a tenuë en cette occasion, & que je vais representer en veritable Historien.

Act. Vatic. ap. Baron. Act Card. Aragon. Gregor. VII. l. 1. epist. 2. Onuphr. Ciacon. & alii.

Le jour mesme qu'on enterra le défunt Pape à Saint Jean de Latran, ce que l'on fit dés le lendemain de sa mort, le Cardinal Hildebrand qui avoit le plus d'autorité dans la Sacré College, exhortant l'Assemblée à un jeusne, & à des prieres de trois jours, pour se disposer à faire un bon Pape, tout le Peuple, comme inspiré soudainement du Saint Esprit, se prit à crier que Saint Pierre faisoit Hildebrand Pape; & quelque résistance qu'il pust faire pour empescher qu'on ne passast plus outre, soit qu'il ne voulust pas estre Pape, ou qu'il le voulust estre d'une autre maniére, le Peuple l'enleva de vive force, & l'ayant revestu des habits Pontificaux, le mit sur la Chaire de Saint Pierre, aprés que tous les Cardinaux eûrent approuvé son élection par un acte authentique. Il estoit de Soane, petite Ville de Toscane, d'une illustre maison, de laquelle sont sortis depuis les Comtes de Petiliane; car ce que l'on dit ordinairement, qu'il estoit fils d'un Charpentier, & que ramassant des copeaux en se jouant, lors qu'il estoit encore petit enfant, il en avoit formé par hasard des lettres disposées en sorte qu'elles composoient ce verset du Psalmiste, *Il dominera d'une mer à l'autre*, n'est qu'une pure fable, fondée sur ce que ses ennemis d'Allemagne ne le connoissant pas, luy reprochoient qu'il estoit de basse naissance.

Decret. Elect. Gregor. in exord ejus Regest. Onuphr. in vit. Gregor. VII. ex Bibl. Bavar ap. Cretf.

Dominabitur à mari usque ad mare.

Il fut élevé fort jeune, à Rome, auprés de l'Eglise de Saint Pierre, de laquelle il dit luy-mesme qu'il a esté nourrisson, sous la discipline de Laurent, qui fut depuis Archevesque d'Amalphi, l'un des plus saints & des plus habiles hommes de son temps, & que Bennon, pour décrier Grégoire son disciple, dit avoir esté Magicien, aussi-bien que le célebre Gerbert, ou Sylvestre II. ce qui fait voir quelle créance on doit donner à cét Auteur, qui, pour satisfaire sa passion contre Grégoire, ne fait nulle difficulté de dire, en son stile froid & grossier, ce que l'imposture mesme, si elle pouvoit écrire, auroit honte de publier. Aprés estre sorti de l'école de ce grand homme, il fut en Allemagne, à la Cour de l'Empereur, d'où s'estant dégousté du monde, il passa en France, & se fit Moine en l'Abbaye de Clugny, sous Saint Odilon, qui en estoit alors Abbé, & qui, comme il eût reconnu son esprit & son adresse, l'envoya quelque temps aprés à Rome, pour y avoir soin des affaires de son Ordre. Ce fut-là qu'il acheva de se former sous la conduite de l'Archiprestre Gratien, qui fut peu de temps aprés Pape, appellé Grégoire VI. Il l'accompagna dans son exil en Allemagne, puis estant retourné dans son Monastere, il en eût le gouvernement en qualité de Prieur, jusqu'à ce qu'il alla pour la troisiéme fois à Rome avec Leon IX. & aprés avoir fidellement servi les Papes, durant plus de vingt

ANN. 1073.
Greg. l.6. ep.23.

Onuphr.

ANN. 1073. ans, en des affaires, & des Legations tres-importantes, il fut luy-meſme élû Pape, de la maniére que j'ay dit, & prit le nom de Grégoire VII. en memoire de ſon bon maiſtre Grégoire VI. qui l'avoit extrémement cheri.

Willel. Malmesb. l. 3. de geſt. Reg. Angl. Petr. Dam. C'eſtoit un homme qui pouvoit avoir alors environ ſoixante ans, d'une ſtature beaucoup au deſſous de la médiocre, mais ayant dans ce petit corps une ame tres-grande, un eſprit extrémement vif, & fort éclairé, un courage intrépide, & incapable de ceder, quelque difficulté qu'il rencontraſt dans la pourſuite de ſes entrepriſes, d'un naturel ardent, imperieux, prompt, hardi, & entreprenant, allant ſans doute un peu bien viſte à l'exécution, & pouſſant aiſément les choſes aux derniéres extrémitez, ſans apprehender les faſcheuſes ſuites que pouvoient avoir les réſolutions vigoureuſes à la verité, mais auſſi quelquefois trop violentes qu'il prenoit : au reſte irreprochable dans ſa vie, de quelque calomnie dont ſes ennemis l'ayent voulu noircir ; donnant le premier aux autres l'exemple de tout ce qu'il exigeoit d'eux, & tres-ſçavant, ſur tout dans les ſciences divines, & dans le Droit, les regles & les couſtumes de l'Egliſe, comme les Hiſtoriens, meſme Allemans, qui ne luy doivent pas eſtre trop favorables, en conviennent. Enfin, ſi ſon humeur imperieuſe & infléxible luy euſt pû permettre d'accompagner ſon zele de cette belle modera-

Forma gregis factus, quod verbo docuit, exemplo demonſtravit. Otto Friſing. *Virum ſacris litteris eruditiſſimum, & omnium virtutum genere celeberrimum.* Lambert. Schafnab.

dération qu'eûrent ses cinq Prédecesseurs, ANN. 1073.
qui s'estant contentez de corriger les abus qui s'attachent quelquefois à l'exercice des choses les plus saintes, se garderent bien d'entreprendre de dépoüiller les Princes d'un droit, dont, sans choquer les loix divines, ils estoient en possession depuis si long-temps, & qu'ils ont eû encore aprés, du consentement des Papes mesmes & des Conciles: il est certain qu'il eust épargné bien des maux, & bien du sang à la Chrestienté, & l'Histoire n'eust eû que de grands éloges à luy donner. Mais c'est assez avoir dit ce qu'il fut; il faut maintenant dire ce qu'il fit pour arriver à cette fin qu'il s'estoit proposée: voicy comme il s'y prit.

Aussitost aprés son exaltation, comme Onuphr.
il se vit sur le point d'exécuter le dessein qu'il avoit conceû dés le temps de Leon IX. & à quoy ni ce Pape, ni pas un des autres quatre qui l'avoyent suivi dans le Pontificat, n'avoient jamais pû se résoudre, il commença à craindre, tout intrépide qu'il estoit, en regardant d'un peu plus prés la grandeur de son entreprise. Il considera qu'il auroit affaire à un jeune Empereur, riche, puissant, tout plein de feu & de courage, jaloux de son honneur & de ses droits, qu'il ne voudroit jamais abandonner, aprés que ses Predécesseurs en avoient toujours fort paisiblement joüi depuis le grand Othon, sans qu'aucun Pape eust jamais entrepris de s'y opposer. Il vit qu'en

ANN. 1073.

attaquant ce Prince, il se prenoit en mesme temps à tous les autres Rois, qui soustiendroient sa cause, comme estant la leur, puis qu'ils prétendoient tous avoir le mesme droit dont ils avoient toujours joui, sans aucune opposition, dans leurs estats; outre qu'il auroit sur les bras presque tous les Evesques d'Allemagne, dont il sçavoit déja fort bien qu'il n'estoit nullement aimé, parce que durant ses Legations il les avoit traitez avec beaucoup de séverité & d'aigreur, pour les punir de leurs desordres.

Ces difficultez néanmoins ne luy paroissoient pas insurmontables, parce que les Saxons & les Bavarois, qui entraisnoient avec eux une bonne partie de l'Allemagne, s'estant révoltez contre l'Empereur, il crut que le temps luy estoit favorable pour entreprendre une pareille chose; qu'il y auroit un grand parti, qui se joindroit avec luy contre l'Empereur; & que pourveu qu'il ne dist rien aux autres Princes, ils luy laisseroient demesler cette querelle avec Henri, sans s'y vouloir interesser, puis qu'on les laissoit en répos, ce qui en effet arriva. Il n'y avoit qu'une seule chose qui l'inquiétoit extrémement, & le jettoit dans un grand embarras, dont il voyoit fort bien qu'il ne luy seroit pas aisé de se tirer. Et c'est que pour faire ce qu'il vouloit, il falloit qu'il agist par l'autorité Pontificale, & consequemment qu'il fust reconnu pour vray Pape, & qu'on ne pust luy

luy disputer legitimement cette qualité. Or dans l'estat où estoient les choses, il falloit necessairement pour cela, selon mesme le Concile de Rome sous Nicolas II. que son éle&tion fust approuvée & confirmée par l'Empereur, car autrement il ne seroit pas reconnu dans l'Empire: on feroit élire en sa place un autre Pape; & il sçavoit assez la peine que l on avoit faite à son Prédécesseur, quoy-que ce Pape eust envoyé un Cardinal à l'Empereur, pour luy rendre compte de son éle&tion. ANN. 1073.

D'ailleurs, il estoit difficile qu'il se pust résoudre à faire une pareille démarche, & à demander ce consentement; car c'estoit-la confirmer par un Acte solemnel ce qu'il vouloit oster à l'Empereur, & devenir luy-mesme en quelque maniére une preuve authentique d un droit qu'il prétendoit détruire, ce qui pourroit passer pour une chose assez bizarre dans le monde. Aprés y avoir bien pensé, il résolut enfin de passer pardessus cette difficulté, & de demander le consentement de l'Empereur, afin qu'ayant asseuré son Pontificat, que personne ensuite ne luy pourroit plus disputer, il pust agir en Pape, contre celuy-là mesme auquel il auroit demandé l'effet d'un pouvoir & d'un droit qu'il prétendoit estre abusif, & dont il avoit dessein de le dépoüiller, se réservant toujours à dire qu'il n'en avoit usé de la sorte que pour se rédimer d'une injuste vexation.

S'estant donc arresté à ce parti, il ne voulut.

ANN. 1073.

Acta Vatic. Gregor. ap. Baron.

lut jamais ſouffrir qu'on le conſacraſt, ni qu'on le couronnaſt, juſqu'à ce qu'il euſt receû la réponſe de l'Empereur, auquel il écrivit, & envoya promptement un Exprés, pour l'informer de tout ce qui s'eſtoit paſſé dans ſon élection, qu'il proteſtoit avoir eſté faite contre ſa volonté, malgré toute ſa réſiſtance, le ſuppliant tres-inſtamment, ainſi que le Grand Saint Grégoire avoit fait autrefois, de n'y pas donner ſon conſentement, & d'empeſcher par là qu'il ne fuſt Pape. Il ajouſta meſme, que ne s'eſtant fait encore ni conſacrer, ni couronner, il ne feroit ni l'un ni l'autre, juſqu'à ce qu'il euſt appris ſur cela ſa derniére volonté. Comme il n'y avoit rien de plus net, ni de plus ſoumis que ce procedé, l'Empereur en parut d'abord tres-ſatisfait: mais les Eveſques qui eſtoient du Conſeil, & qui apprehendoient extrémement l'humeur ſevere, & la fermeté inébranlable de ce nouveau Pape, dont ils ne pourroient jamais s'accommoder, remontrerent au Prince, *Qu'il ſe devoit defier d'un homme qui ne parloit de la ſorte que pour ſe mettre en eſtat de luy pouvoir nuire, quand il auroit, par ſon moyen, l'autorité ſupréme dans l'Egliſe; Qu'il falloit qu'il le priſt au mot, & qu'il ſe gardaſt bien de conſentir à une election qu'on avoit faite avec tant de précipitation, & d'une maniere ſi tumultueuſe, ſans s'adreſſer à l'Empereur, pour ſçavoir ſes intentions, comme on l'avoit deû faire, ſelon la couſtume obſervée*

Lambert. Schafn. Onuphr.

de

de tout temps à l'égard de ses Prèdecesseurs ; Qu'on sçavoit assez quel estoit l'humeur & le dessein de Hildebrand, qui n'estant encore que simple Moine, avoit fait tout ce qu'il avoit pû pour retablir les elections contre le droit des Empereurs ; Qu'aussitost que cet homme violent seroit confirmé dans la dignité Pontificale, par l'autorité du Prince, il ne manqueroit pas d'attaquer cette mesme autorité, & d'employer toutes les forces de la sienne, pour faire en sorte que les Empereurs n'eussent plus aucune part dans l'election des Papes, ni mesme dans celle des Evesques & des Abbez, en abolissant les investitures, ce qui seroit oster aux Empereurs celuy de tous les droits de leur Couronne, dont ils doivent estre le plus jaloux, puis que c'est celuy qui leur donne le plus de pouvoir dans l'Empire, & qui leur fait le plus de creatures. ANN. 1073.

Henri fut tellement ébranlé par ces remontrances, qu'il suspendit la résolution qu'il avoit déja prise d'approuver l'élection de Hildebrand. Il envoya le Comte Eberard à Rome, avec ordre de s'informer exactement sur les lieux de la verité des choses ; de sçavoir des Romains pourquoy ils avoient entrepris de faire un Pape, sans avoir sceû auparavant quelles estoient les intentions de l'Empereur ; de demander la mesme chose à Hildebrand, & comment il avoit souffert qu'on l'élust, & mesme qu'on l'intronisast de la sorte ; & au cas qu'il ne pust le satisfaire, ni justi- Lambert. Schafnab.

ANN. 1073. fier sa conduite, de le contraindre de se dépoüiller sur le champ de sa Dignité. Le Comte estant arrivé à Rome, trouva que tout ce que Grégoire avoit écrit à l'Empereur estoit fort veritable. Ce Pape le receût avec grand honneur : il luy parla de la maniére la plus douce & la plus raisonnable du monde, en luy disant que bien loin d'avoir aspiré à cette souveraine dignité du Pontificat, *il s'estoit opposé, autant qu'il avoit pû, à la violence de ceux qui l'avoient enlevé, malgré toute sa resistance, pour le mettre sur le Trône Pontifical; Qu'il n'y avoit pourtant encore rien de fait, parce que si l'on avoit pû l'elire malgré qu'il en eust, & sans consulter sur cela la volonté de l'Empereur, il avoit sceû aussi empescher jusques alors, mesme en sortant de Rome, & en se retirant, comme une personne particuliere, à Albano, qu'on ne consommast cette affaire, en le consacrant; Qu'ainsi l'Empereur en seroit toûjours le maistre, parce qu'il donnoit sa parole, qu'il ne permettroit jamais que l'on fist la cérémonie de son Sacre, sans quoy il estoit évident qu'il ne pouvoit estre Evesque de Rome, jusques à ce qu'il eust appris quelle estoit sur cela sa volonté.*

Il n'en fallut pas davantage pour faire revenir Henri à sa premiére résolution, & pour luy oster la crainte & la défiance que les Evesques luy avoient donnée. Il fut si satisfait de ce procedé si franc & si sincére de Grégoire, que quoy qu'on luy pust dire

pour

pour l'en détourner, il confirma authen- ANN. 1073.
tiquement son élection, & mesme avec de grands éloges, disant que c'estoit un saint homme, tres-digne du Pontificat, & qu'il ne seroit jamais ingrat jusqu'au point de vouloir persecuter son bienfaicteur. Sur quoy il envoya à Rome l'Evesque de Vercel son Chancelier en Italie, pour ratifier de sa part cette élection, pour donner ordre qu'on le consacrast, & pour assister à la ceremonie de son Sacre & de son Couronnement, qui se fit aussitost aprés à Rome; avec grand applaudissement de tout le monde.

Mais Henri ne fut pas long temps à se repentir de ce qu'il avoit fait. Car Grégoire ayant obtenu tout ce qu'il vouloit, & se voyant si bien établi sur la Chaire de Saint Pierre, qu'il n'y avoit nulle apparence qu'on luy pust disputer son élection, qui s'estoit faite du consentement général du Peuple & du Clergé de Rome, & que l'Empereur venoit d'approuver & de confirmer si solennellement, avec connoissance de cause, il ne manqua pas de faire valoir toute la force de l'autorité Pontificale, pour exécuter ce qu'il avoit depuis si long temps projetté en faveur des élections, contre le droit que les Empereurs, les Rois, & les autres grands Princes prétendoient avoir de conferer les Eveschez & les Abbayes dans leurs Estats.

En effet, dés le premier Concile qu'il 1074.
tint à Rome, selon la coustume de ce

ANN. 1074. temps-là, où les Papes ne manquoient gueres d'en célebrer un tous les ans, au commencement du Caresme, il renouvella tous les Decrets de ses Prédecesseurs contre les Simoniaques & les Ecclesiastiques concubinaires, ou mariez, & en fit pour la premiére fois un nouveau, par lequel il excommunia tous ceux qui recevroient d'un laïque, de quelque qualité qu'il fust, l'investiture d'aucun Benefice, & tous ceux qui la donneroient. En mesme temps il envoya les Cardinaux d'Ostie & de Palestrine, & les Evesques de Croire & de Come, en Allemagne, pour y célebrer un Concile, où l'on remédiast, selon ces Decrets, aux grands abus qui se commettoient dans l'Empire. L'Empereur, qui dans l'estat où estoient ses affaires, avoit grand interest de se bien maintenir avec le Pape, s'avança jusqu'à Nuremberg, pour aller au-devant des Legats, & les recevoir avec plus d'honneur : mais il fut bien surpris d'apprendre qu'ils avoient ordre exprés de le traiter en excommunié, & de ne point conferer avec luy, jusqu'à ce qu'il se fust soumis aux ordres de l'Eglise, & qu'il eust receû d'eux l'absolution qu'il avoit encouruë pour le crime de simonie dont on l'avoit accusé devant le feu Pape.

Lambert. Schafnab. Concil. Rom. I. sub Greg. VII. c. 10. Conc. edit. Paris. Chron. Virdu. Hugon. Flav. ap. Phil. Labbe c. 1. Bibl. MM. SS. Onuphr. Sigon l. 9. Lambert. Guill. Bibliot. Act. Greg. VII.

Ce Prince avoit alors une dangereuse guerre sur les bras, & estoit sur le point de marcher contre les Saxons & les autres rebelles qui faisoient de grands progrés : c'est pourquoy il jugea qu'il estoit à propos de dissi-

dissimuler, de peur que s'il passoit pour excommunie, comme on craignoit bien plus ces sortes d'anathemes en ce temps-là que l'on n'a fait depuis, il ne se vist tout-à-coup abandonné d'une grande partie de ses gens. Il fit donc tout ce qu'on voulut; il contrefit le penitent, & receût l'absolution, & protesta, ce qu'il écrivit mesme au Pape, qu'il obéiroit toûjours ponctuellement à tous les ordres du Saint Siége. Mais cependant, comme il se vit appuyé des Evesques, qui craignoient qu'on n'agist contre eux dans le Concile que les Legats vouloient tenir en Allemagne, il ne voulut pas permettre qu'ils le convocassent, sur ce que les Archevesques de Mayence & de Brémen, qui se disoient Legats nez du Saint Siége, protesterent hautement qu'ils ne le souffriroient jamais, & qu'il n'appartenoit qu'au seul Souverain Pontife de le tenir. Ainsi les Legats furent obligez de s'en retourner sans faire autre chose, & sans publier leurs decrets dans un Concile. ANN. 1074.

Cela pourtant n'empescha pas Grégoire de poursuivre sa pointe, & de pousser toûjours les choses encore plus loin. Car dans le Synode qu'il tint l'année suivante en Caresme, selon la coustume, il suspendit Liémar Archevesque de Brémen, & luy interdit la Communion du sacré Corps de Jesus-Christ, pour avoir esté la cause de cette puissante opposition qu'on avoit faite l'année précedente à ses ordres. Il excommunia cinq des principaux Officiers de l'Em- 1075. Conc. Rom. 2. sub Greg. VII. l. 10. Concil. edit. Paris. L. 2. ep. Greg. post ep. 52.

ANN. 1075. l'Empereur, s'ils ne comparoissoient à Rome dans le premier de Juin, pour y rendre compte de leurs actions, & y répondre sur ce qu'ils estoient accusez d'avoir conseillé le trafic que Henri avoit fait des Benefices. Et comme c'est celuy de tous les Papes qui s'est le plus servi des foudres de l'anatheme, particuliérement contre les Princes, il excommunia de nouveau, ainsi qu'il avoit déja fait l'année précedente, le célebre Robert Guischard Duc de la Poüille, de Calabre, & de Sicile, avec tous ses Normans, qui s'estoient emparez de quelques terres de l'Eglise dans la Marche d'Ancone; & passant encore plus outre, il déclara, par une entreprise sans doute bien hardie, conformément à la menace qu'il avoit faite auparavant au Roy de France Philippe I. qu'il l'excommunioit, s'il ne donnoit aux Legats qu'il luy envoyoit pleine & entiére satisfaction, sur ce qu'on l'accusoit d'avoir vendu des Benefices; & d'avoir fait arrester & saisir les effets de certains Marchands Italiens qui negotioient en Gascogne, & de plus s'il ne l'asseûroit qu'il changeroit ses mœurs, qui estoient assez dereglées.

Greg. ep. l.1.Ep 35. L.2. ep.5. 18. 32.

Mais toutes ces excommunications luy attirerent une méchante affaire. Car Guibert de Parme, autrefois Chancelier de l'Empereur, & que ce Prince avoit fait Archevesque de Ravenne, estant demeuré à Rome aprés le Concile, eût le loisir durant plus de huit mois de traiter fort secre-

secretement, par l'ordre, comme on croit, de l'Empereur, avec ce mesme Cencius, qui avoit tenu le parti de l'Antipape Cadaloüs: de sorte que ce scelerat, que Grégoire avoit encore tout nouvellement excommunié, estant entré la veille de Noël, avec une troupe de gens armez aussi méchans que luy, dans l'Eglise de Sainte Marie Major, comme le Pape y célébroit la Messe de minuit, il se jetta sur luy comme une furie déchaisnée, & l'arrachant du Saint Autel, l'entraisna avec une extréme fureur, par les cheveux, dans son Palais; & là, sans doute, il luy eust fait un tres-mauvais parti, si toute la Ville, qui prit sur le champ les armes, & accourut à son secours, ne l'eust promptement retiré d'entre les mains de cét impie, qui eût bien de la peine à se sauver, tandis que le Pape estant retourné à l'Autel, avec une incroyable presence d'esprit, y acheva de célebrer les Saints Mysteres. Pour Guibert de Parme, comme il avoit tenu sa trame fort secrete, il s'en retourna froidement, sous le bon plaisir du Pape, à Ravenne, avec le Cardinal Hugues le Blanc, que le Pape Alexandre avoit receû en grace, aprés le Schisme de Cadaloüs, & qui estant débauché par Guibert, trahit une seconde fois son Maistre. Là se rendit encore Liémar Archevesque de Brémen, grand confident de l'Empereur, & qui estoit fort irrité contre le Pape; & ils y firent, avec la pluspart des Evesques de Lombardie que Grégoire avoit

ANN. 1075. Lambert. Ursperg. Guillelmus Biblioth. Sigon.

ANN. 1075. avoit suspendus, ou excommuniez, une furieuse conspiration contre luy, que ce Pape, par sa conduite un peu bien forte, selon sa coustume, fit éclater plûtost, & d'une maniére peut-estre encore plus violente qu'elle n'eust fait, s'il eust pû se résoudre à mesler un peu de douceur avec cette grande séverité qui luy estoit si naturelle.

Car voyant que Henri faisoit tout le contraire de ce qu'il luy avoit promis, il luy envoya de nouveaux Legats, pour se plaindre de ce qu'au mépris du Saint Siége, il retenoit encore auprés de soy ceux d'entre ses Ministres qu'on avoit nommément excommuniez; de ce qu'il conferoit les Eveschez, & mesme ceux qui estoient du domaine de l'Eglise; & enfin de ce qu'il avoit negligé de faire publier dans ses Estats, les decrets que l'on avoit faits dans les Conciles, contre les simoniaques, & l'incontinence des Clercs: ce qui estoit manifestement fomenter ces deux effroyables desordres, qui desoloient en ce temps-là l'Eglise de la Germanie, & là-dessus ils le citerent, pour comparoistre au Synode prochain de Rome, le Lundi d'aprés le second Dimanche de Caresme, à faute de quoy ils luy déclarerent de la part du Pape, qu'il l'excommunieroit ce jour-là mesme. Un avertissement qui se donne en temps & lieu avec esprit de charité, & par un Superieur qui agit en pere, ne manque gueres de produire un bon effet. Mais quand il est don-

Gregor. l.3. ep.10.

Lambert. Schafn.

donné, avec un peu trop de hauteur, & avec menaces, sur tout à un grand Prince, & à contre-temps: d'un mal auquel on pourroit aisément remédier, on en fait ordinairement une maladie incurable. ANN. 1075.

Henri estoit alors accompagné de la plusspart des Princes de l'Empire à Goslar, Ville de Saxe, où il avoit fait son entrée, comme en triomphe, aprés avoir glorieusement achevé sa campagne, par la memorable victoire qu'il avoit remportée sur les Saxons, qui en suite s'estoient reduits à leur devoir, en acceptant toutes les conditions de paix qu'il luy plût leur prescrire. Car il faut avoüer qu'encore que ce Prince ait eû ses defauts, qui asseûrément n'estoient pas petits, il eût aussi ses perfections qui n'estoient gueres moindres que ses vices, & sur tout qu'il estoit vaillant, grand Capitaine, & heureux à la guerre, où il s'est trouvé dans tout le temps de son Regne, en prés de soixante tant batailles que combats, dont il est presque toûjours sorti à son honneur, & avec avantage. Comme il estoit donc fier d'une aussi grande victoire que celle qu'il venoit de remporter sur les rebelles; qu'il se voyoit maistre absolu, craint, flaté selon l'ordinaire, & adoré de tous les Grands, dans une si grande prosperité; & que l'ardeur de la colere se meslant avec celle de la jeunesse, à son âge de vingt-cinq ans, luy échaufoit terriblement le sang, dans une rencontre où il se croyoit indignement traité,

1076. Lambert. Schafnab.

Ursperg. in Chron.

ANN. 1076. Lambert. Schafnab. Concilib Wormatiens. e 10. Concil. edit. Paris. Hugo Flavin ap. Labb. ibid. Domn. in vit Math. Act. S. Ansel. Lucenl Act. Greg. VII.

traité, sans aucun respect de la Majesté Imperiale, ainsi que l'auroit pû estre le dernier de tous ses Sujets: il s'emporta d'une si furieuse maniére contre les Legats, qu'il les chassa de sa presence avec injures; & aprés leur avoir fait souffrir toute sorte d'indignitez, les renvoya sans autre réponse à leur maistre.

Il fit bien plus: car ayant résolu sur le champ, par le conseil de l'Archevesque de Brémen, de prendre toutes les voyes qu'il pourroit trouver les plus efficaces pour oster le Pontificat à Grégoire, qu'il regardoit alors comme un ennemi irréconciliable, il fit assembler à Wormes tout ce qu'il put d'Evesques & d'Abbez, & d'autres Ecclesiastiques qui y accoururent de toutes parts en foule, tant pour la haine qu'ils avoient conceûë contre Grégoire, qui vouloit absolument les réduire en l'estat où ils devoient estre, sur tout en leur ostant leurs femmes, que pour la crainte qu'ils avoient d'un Empereur victorieux & violent, duquel ils dépendoient plus que jamais. Il s'y rendit aussi luy mesme, avec une grande suite de Princes: & là, le Cardinal Hugues le Blanc, à qui le Pape venoit d'oster sa dignité, à cause de sa double révolte, & qui agissoit de concert avec l'Archevesque de Brémen, parut soudainement, comme estant survenu tout à propos, & par un effet de la Providence divine, lors qu'on l'y attendoit le moins. En mesme temps il se porta pour délateur contre Grégoire, & pré-

presenta en suite à l'Assemblée des informations qu'il avoit fabriquées en Lombardie avec l'Archevesque Guibert, comme si elles eussent esté faites juridiquement, & signées de bons témoins, & dans lesquelles il n'y a point d'horrible crime de simonie, de meurtre, de luxure, de trahison, d'attentat sur la vie du Prince, d'impiété, de sacrilege, & mesme de magie, qu'on ne prétendist que Grégoire avoit commis durant tout le cours de sa vie, dés sa plus tendre jeunesse, avant & aprés son élection au Pontificat. Alors on s'écria de tous costez qu'il n'y avoit plus rien à faire; que Dieu, par sa divine Providence, leur avoit fourni des preuves qu'on ne pouvoit douter qui ne fussent tres-claires & tres-convaincantes; qu'un si méchant homme, & couvert de tant de crimes si abominables, n'avoit jamais pû estre Pape, ni recevoir de qui que ce soit le pouvoir de lier & de délier; qu'enfin son élection estoit nulle, & que tout ce qui l'avoit suivi ne pouvoit avoir aucun effet. ANN. 1076.

C'est une chose étrange, que dans une si grande Assemblée il ne se trouva que deux Evesques, Adalberon de Wirtzbourg & Herman de Mets, qui s'opposerent durant quelque temps à ce furieux torrent d'injustice, en remontrant à l'Assemblée, que c'estoit une chose tout-à-fait injuste, & contre les Canons, de condamner un Evesque sans avoir oüi, ni examiné les témoins qu'on prétendoit produire contre

luy,

ANN. 1076. luy, beaucoup plus le Souverain Pontife, contre lequel on ne peut recevoir aucune accusation, parce qu'il ne peut estre legitimement jugé de personne. Mais Guillaume Evesque d'Utrecht, homme d'esprit & sçavant, mais fort superbe, que l'Empereur avoit fait son premier Ministre, leur dit, d'un air fier & imperieux, qu'il falloit necessairement, ou souscrire à l'avis des autres, ou déclarer que contre le serment qu'ils avoient fait, ils renonçoient au service de l'Empereur. A quoy comme on ne repliqua que par un geste de soumission, on écrivit, au nom de toute l'Assemblée, à Grégoire, des lettres pleines d'injures & d'opprobres, par lesquelles on luy déclaroit qu'on ne le vouloit plus du tout reconnoistre pour Pape, & que tout ce qu'il pouvoit faire desormais seroit de nulle autorité. On envoya promptement à Rome deux hommes, l'un Italien, & l'autre Alleman, qui firent une si grande diligence, qu'ils arriverent justement comme il falloit, pour presenter au Pape ces insolentes lettres, la veille du jour qu'on devoit faire l'ouverture du Concile : ce qu'ils firent mesme d'une maniére extrémement brutale, & en perdant tout-à-fait le respect qu'ils devoient au Pape.

Conc. Rom. 3. sub Greg. VII. c. 10. Concil. edit. Paris. Lambert. Schafnab.

Mais ce Pontife, qui, nonobstant son naturel prompt & ardent, sçavoit fort bien se posseder, les ayant prises froidement, sans leur rien dire, les fit lire le lendemain dans l'Assemblée, qui estoit de cent dix

Eves-

Evesques, outre un tres-grand nombre d'Abbez, & d'autres Ecclesiastiques: aprés quoy, du consentement de tout le Concile, il prononça solennellement la Sentence d'anatheme contre l'Empereur, & ce qu'aucun Pape n'avoit encore jamais fait, il le priva de la dignité d'Empereur, & de ses Royaumes de Germanie & d'Italie; déclara que tous ses sujets estoient absous, par l'autorité Pontificale, du serment de fidelité qu'ils luy avoient fait, & écrivit en suite sur cela des Lettres circulaires à tous les Evesques, & à tous les Princes d'Allemagne, par lesquelles il leur permettoit, au cas que Henri persistast opiniastrément dans sa revolte contre le Saint Siége, d'élire par la mesme autorité un autre Roy, qui pust recevoir la Couronne de l'Empire, & le gouverner justement selon les loix. En mesme temps il excommunia Sigefroy Archevesque de Mayence, Guillaume Evesque d'Utrecht, Robert Evesque de Bamberg, les principaux auteurs de l'attentat commis contre le Saint Siége dans le Conciliabule de Wormes, pareillement les Evesques de Lombardie & d'Allemagne, qui agissoient de concert avec eux; & pour les autres qu'on sçavoit fort bien qui n'avoient souscrit que par crainte à ce Decret impie, il leur donna jour pour venir demander à Rome le pardon de leur crime, à faute de quoy ils seroient frapez du mesme anatheme. Mais les Evesques

ANN. 1076.

Greg. l. 3. ep. 6. & l. 4. ep. 2. & 3.

de

ANN. 1076. de Lombardie, bien loin de s'étonner de ses menaces, & de l'anatheme dont il les avoit foudroyez, s'assemblerent aussitost aprés à Pavie, comme dans un Concile, & faisant beaucoup plus encore qu'on n'avoit fait à Wormes, non-seulement ils déclarerent que Hildebrand n'avoit jamais esté qu'un Intrus, par de tres-méchantes voyes dans le Pontificat; mais ils prononcerent aussi la Sentence d'excommunication contre luy.

Cependant Grégoire qui avoit préveû d'abord que cette querelle luy feroit de puissans ennemis, avoit pris des précautions, & prenoit encore tous les jours de nouvelles mesures, pour fortifier son parti contre celuy de l'Empereur. Premiérement, il avoit sceû gagner, & mettre tout-à-fait dans ses interests les trois Princesses qui devoient avoir le plus de crédit auprés de ce Prince, & le plus de pouvoir sur son esprit, à sçavoir l'Imperatrice Agnés sa Mere, la Duchesse Beatrix sa Tante, & la Comtesse Mathilde, qui estoit sa Cousine germaine. Pour l'Imperatrice, elle pouvoit servir utilement par ses priéres & par ses remontrances. En effet, elle fit le voyage d'Allemagne avec les Legats que Grégoire y envoya la premiére fois, & l'Empereur luy promit de la satisfaire sur tout ce qu'elle demandoit au nom du Pape, quoy-que pourtant il n'en fit rien. Mais pour les Comtesses Beatrix & Mathilde, comme elles estoient tres-puissantes en Italie,

Lambert. Greg. l. 1. ep. 85. & l. 2. ep. 30.

lie, où elles possedoient de tres-grands Estats, Grégoire en pouvoit tirer encore des secours bien plus efficaces que celuy des simples remontrances, dont Henri ne faisoit pas trop grand estat. Ces deux Princesses, qui estoient fort dévotes, avoient conceû une tres-haute idée de la vertu de Grégoire, qui en effet estoit en grande réputation d'estre Saint, & de Saint tres-austere, qu'on disoit mesme avoir des révelations & des extases, avec le don de prophetie & de miracles, ce qui est un fort grand attrait pour la direction. En suite elles s'estoient mises entiérement sous sa conduite; & luy aussi de son costé correspondant à cette confiance qu'elles avoient en luy, prenoit tres-grand soin de les diriger, par ses lettres, dans le chemin de la vertu, & leur témoignoit beaucoup d'affection, & une confiance reciproque. Ainsi, quand cette éclatante rupture, qui se fit entre le Pape & l'Empereur, eût partagé l'Empire en deux partis, elles ne balancerent point du tout entre les deux, & se déclarerent hautement pour Grégoire, qu'elles résolurent d'assister de toutes leurs forces, & principalement la Comtesse Mathilde, qui luy promit une éternelle & inviolable fidelité, ce qu'elle renouvella plus fortement encore cette année aprés la mort du Duc Godefroy son mari.

Ce Prince, qui avant cette grande querelle estoit venu en Toscane, au commencement du Pontificat de Grégoire, avoit pro-

ANN. 1076.

Willelm. Malmesb. l. 3. de gest. Reg. Ang. Auth. vit. S. Ansel. Lucens. ap. Baron. *In veritate vobis loquimur, quod in nullis terrarum principibus tutiùs quàm in vestrâ nobilitate confidimus, quoniam hoc verba, hoc facta, hoc pia devotionis studia, hoc fidei vestræ præclara nos constantia docuerunt.* L. 2. ep. 9. *Quia si diligor ut diligo, nullum mortalium mihi præponi à vobis cognosco.* Lib. 1. ep. 50. Lib. 2. ep. 40. Lambert. Schafnab.

ANN. 1076. promis à la Comtesse Mathilde sa femme, & au Pape, de marcher en personne contre les Normans, qu'on avoit excommuniez, & qu'on avoit grande envie de domter, & de réduire à leur devoir. Mais comme il vit que les affaires commençoient à se brouïller, & que d'ailleurs l'Empereur eût besoin de luy dans la guerre qu'il fit aux Saxons, il laissa les Normans en paix, & s'en alla servir Henri, aux interests duquel il s'estoit inviolablement attaché, comme son fidelle vassal. Il fit semblant néanmoins qu'il ne retournoit en son Duché que pour y lever de bonnes troupes, qu'il promit au Pape d'amener au plûtost à son secours; mais il ne manqua pas de les mener tout droit à l'Empereur. Cela fascha extrémement Grégoire, qui luy en écrivit des lettres fort aigres, & les deux Comtesses, qui entroient toûjours dans les sentimens de ce Pape, en témoignerent aussi bien du déplaisir. Henri tout au contraire en eût une extréme joye, parce que c'estoit principalement sur ce Duc qu'il avoit fondé son esperance pour l'heureux succés de cette guerre.

Greg. l. 1. ep. 72.

Ibid. ep. 57.

Et effet, quoy-que Godefroy ne payast nullement de mine, estant de fort petite stature, & bossu, il estoit néanmoins & grand Prince, & tres-habile homme, & de tous ceux qui accompagnoient alors l'Empereur, c'estoit sans contredit celuy qui avoit les meilleures troupes, le plus magnifique equipage, & qui faisoit la plus belle

belle dépense; & ce qui valoit encore infiniment mieux que tout cela, c'estoit celuy qui entendoit le mieux la guerre, qui avoit le plus de sagesse & de conduite, & qui sçavoit le mieux inspirer ses sentimens aux Officiers, & la valeur & l'obéïssance aux soldats, par une certaine éloquence naturelle, noble, & aisée, qui luy faisoit tourner sans peine les esprits comme il luy plaisoit. Aussi c'estoit sur luy seul qu'on se reposoit en cette armée, & ce n'estoit que selon les mesures qu'il prenoit, & les ordres qu'il donnoit, que ce grand corps, dont il estoit l'ame, agissoit. Estant retourné couvert de gloire en son Duché de la Basse Lorraine, aprés que l'on eût remporté sur les Saxons cette célebre victoire, qu'on deût à sa conduite & à sa valeur, il y fut malheureusement assassiné dans Anvers, la nuit du vingtiéme de Février de cette année mil soixante & seize, par la trahison, ainsi qu'on le crut, de Robert Comte de Flandre, avec lequel il s'estoit fort broüillé. Il mourut sept jours aprés la blessure mortelle qu'il receut par l'assassin que ce Comte avoit aposté, & son corps fut porté dans l'Eglise Cathedrale de Verdun, auprés de celuy du feu Duc son Pere.

ANN. 1075.

In quo omnium quæ agebantur cardo & summa vertebatur, pro eo quod licet staturâ pusillus & gibbo deformis esset: tamen opum gloriâ, & militum lectissimorum copiâ, tum sapientiâ & eloquii maturitate, cæteris principibus quam plurimum eminebat. Lambert. Schafnab.

Au reste, c'est une fort grande injustice que luy a faite le bon homme Bertold, Prestre de Constance, quand il a dit que ce fut luy qui fit prendre le Pape la veille de Noël par Cencius Préfet de Rome; car ou

cela

ANN. 1076.

cela se fit cette année, aprés le Concile de Rome, comme le veulent ceux qui se sont laissé abuser à cét Auteur, & il est évident qu'alors il y avoit déja dix mois que ce Prince estoit mort; ou ce fut l'année précedente, & il est certain qu'il n'estoit pas alors en Italie, mais dans ses Estats de Lorraine, où il fut tué deux mois aprés: mais c'est que ces bons Auteurs, un peu simples, ne sont pas toûjours trop croyables. Et certes l'on ne peut nier que ce brave Duc, quoy-que peu ami de Grégoire, ne fust néanmoins un fort honneste homme, comme nous le dépeint Lambert de Schafnabourg, le plus fidelle des Historiens de ce temps-là, & mesme le plus favorable à Grégoire. Car aprés avoir souvent dit beaucoup de bien de ce Prince, il ajouste ailleurs, en achevant son éloge en deux mots, qu'il surpassa de beaucoup tous les Princes de son temps, en magnificence, en force, en prudence, & sur tout en cette belle moderation qu'il garda toûjours en toute sa conduite; ce qui est sans doute bien éloigné de ce noir attentat, que ce Prestre mal informé luy attribuë, contre la foy de tous les Ecrivains de ce temps-là.

Prudentiæ quoque maturitate, postremò totius vitæ temperantiâ longè cæteris principibus supereminebat.

Or comme il fut toûjours fort attaché au service de l'Empereur, & qu'il craignoit que la Comtesse sa femme estant gouvernée par le Pape ne se déclarast pour luy, contre ce Prince, quoy-qu'il fust son cousin germain, il avoit tasché depuis quelque temps

L. Florent. Histoire de la Grande Comtesse.

temps de se bien remettre avec elle, afin de pouvoir empescher ce coup : mais Grégoire qui comprit fort bien le dessein de Godefroy, fit en sorte que ce traité qu'on negotioit tirast en longueur, & empescha toûjours cét accommodement, jusques à la mort de ce Duc. Comme il mourut sans enfans, l'Empereur donna au Prince Conrad son fils aisné, ce Duché de la Basse Lorraine, qu'il prétendoit luy estre dévolu, comme fief masculin de l'Empire ; & il fallut que le jeune Prince Godefroy de Boüillon, neveu du défunt, estant fils de sa sœur Ide Duchesse de Boulogne, se contentast du Marquisat d'Anvers qu'il luy laissa pour lors avec les Comtez de Verdun & de Boüillon : mais aprés la révolte de Conrad il luy rendit tout le Duché. Or cette mort de Godefroy le Bossu vint fort à propos pour le Pape ; car la Comtesse Mathilde se trouvant alors toute seule, & maistresse absoluë de ses Estats, parce que la Duchesse Beatrix sa mere mourut presque aussitost qu'on eût appris la mort de Godefroy, elle s'attacha plus fortement encore qu'elle n'avoit fait auparavant, à suivre les conseils de Grégoire, qu'elle rendit tout-à-fait maistre de son esprit, de sa conduite, & de ses biens. En effet, suivant la coustume de ces bonnes dévotes, qui croioient que tout fust perdu pour elles si l'on éloi-

ANN. 1076.
Greg. l. 3. epist. 5.

18. d'Avril.

Lambert. Schafnab. *Post cujus mortem Romani Pontificis lateri pene comes individua adhærebat, eumque miro colebat affectu. Cumque magna pars Italiæ ejus pareret Imperio, & omnibus quæ prima mortales ducunt, supra cæteros terræ illius Principes abundaret : ubicumque operâ ejus Papa indiguisset ociùs aderat, & tanquam patri & domino sedulum exhibebat officium.*

ANN. 1076.

éloignoit leur Directeur, auquel elles ont quelquefois un peu trop d'attachement, elle fit tout ce qu'elle pût pour ne le pas perdre de veüë. Elle le suivoit assidûment par tout; elle luy rendoit mille petits soins, & mille services avec une incroyable affection. Elle n'agissoit que selon ses ordres, qu'elle exécutoit avec une merveilleuse exactitude; & quoy-qu'elle fust la plus grande Princesse d'Italie, elle préferoit néanmoins à cette qualité celle de sa tres-humble servante, & de sa chere fille, en le considerant, & le traitant comme son pere, & comme son maistre, avec beaucoup de respect à la verité, de zele, & de dévotion, mais peut-estre aussi avec un peu moins de prudence & de discretion qu'elle ne devoit, si on l'ose dire, sans rien diminuer de l'honneur qu'on doit rendre à la memoire d'une si illustre Princesse.

Car enfin, les partisans de l'Empereur, & les ennemis de Grégoire, & sur tout les Ecclesiastiques d'Allemagne, ausquels il vouloit absolument que l'on ostast les femmes, qu'ils avoient impudemment épousées contre les plus saintes loix de l'Eglise, prirent de cela mesme occasion de se déchaisner contre luy d'une étrange maniére, de l'accuser d'une trop grande privauté avec cette Comtesse, & d'en publier les choses du monde les plus fascheuses, & les plus indignes d'aucune sorte de creance, comme estant tout-à fait contraires à la verité, & à la vertu reconnuë de l'un & de l'autre.

Unde nec evadere potuit incesti amoris suspicionem, passim jactantibus Regis fautoribus, & præcipuè Clericis, quibus illicita, & contra scita canonum conjugia prohibebat, quod die ac nocte impudenter Papa ejus, &c.

l'autre. Aussi l'Historien Alleman, & contemporain, qui rapporte cecy, ajouste, qu'il n'y eût alors aucune personne tant soy peu judicieuse, & qu'une injuste passion n'eust point préoccupée & aveuglée, qui ne vist plus clairement qu'on ne voit la lumiére en plein midi, que ce n'estoient là que de pures & impudentes calomnies, qui, comme de foibles nuages, se dissipoient tellement par la seule maniére Apostolique dont le Pape vivoit, à la veuë de toute la Cour Romaine, qu'il n'en restoit pas mesme l'ombre du moindre soupçon dans l'esprit de ceux qui le connoissoient. Et certes, il ne faut que lire les lettres que Grégoire écrivoit à Mathilde, pour voir qu'il n'y avoit rien dans leur commerce qui ne respirast la vertu & la piété, & qu'il la dirigeoit tres-bien, & luy recommandant, sur tout, la frequente Communion, & la tendre & affectueuse dévotion envers la Sainte Vierge, comme les moyens les plus efficaces pour arriver à la perfection Chrestienne, à laquelle cette dévote Princesse aspiroit de tout son cœur.

AN. 1076.

Sed apud omnes sanum aliquod sapientes luce clarius constabat falsa esse quæ dicebantur. Nam & Papa tam eximiâ tamque Apostolicâ vitam instituebat, ut nec minimam sinistri rumoris maculam conversationis ejus sublimitas admitteret, & illa in urbe celeberrima, &c. Lambert. Schafn. Lib. 1. ep. 47. & 56.

Ce n'estoient donc là que des faussetez toutes visibles: mais cependant, comme le monde, par une certaine malignité qui luy est naturelle, a bien plus de penchant à croire le mal que le bien, sur tout dans les personnes qui ont quelque réputation de vertu; cela ne laissa pas de produire un mauvais effet, & de nuire à Grégoire en ce temps-là : ce qui doit apprendre aux

ANN. 1076. Directeurs des consciences, que les plus courtes conversations qu'ils pourront avoir avec leurs dévotes, seront sans doute toûjours les meilleures ; & qu'à l'égard des gens de leur profession, c'est avec beaucoup moins de fruit que de danger, du moins pour la réputation, qu'on traite si souvent, & si long-temps avec les femmes. Ce qu'il y eût en cecy de bon pour Grégoire, c'est qu'ayant mis si avant dans ses interests la Comtesse Mathilde, qui estoit toute à sa dévotion, il en tira tres-grand avantage pour se précautionner contre l'Empereur. Et parce que la bonne politique veut que quand on a quelque puissant ennemi à combatre, on tasche de s'accommoder avec les autres, afin de n'avoir pas tout à la fois tant d'affaires à démesler : aussi ce Pape qui avoit alors sur les bras les Normans d'Italie, qu'il avoit excommuniez, & qui ne craignoient pas tant les foudres de l'anatheme que faisoient les Allemans en ce temps-là, fit tout ce qu'il put pour avoir la paix avec eux, afin non seulement de n'avoir plus de si dangereux ennemis si prés de luy, mais aussi de s'en pouvoir servir dans l'occasion, comme il fit aprés fort utilement contre l'Empereur.

Gregor. l. 4. ep. ad Wilfred.

La seconde chose qu'il fit pour sa seûreté, & qui luy réüssit, fut de former un grand parti en Allemagne. A cette fin il se servit de la disposition où estoient les Saxons de se révolter de nouveau, parce qu'en

qu'en effet ils avoient esté fort maltraitez de l'Empereur, qui n'usa pas de sa victoire avec assez de modération. De plus, il gagna Rodolphe Duc de Suaube, avec lequel il se ligua contre Henri : & comme ce Duc estoit tres-habile homme, & de tres-grande réputation, pour sa sage conduite, & pour sa valeur, il l'engagea encore plus facilement dans son parti, par l'esperance qu'on luy fit concevoir, qu'estant aussi estimé qu'il l'estoit dans l'Empire, il seroit indubitablement élû en la place de Henri, si l'on en venoit jusqu'à le déposer, ce qu'on feroit asseûrément, pour peu qu'on poussast cette affaire. Davantage, il écrivit en mesme temps des Lettres circulaires à tous les Princes, & à tous les Evesques de l'Empire, dans lesquelles il prétend les obliger, ou à faire rentrer leur Roy dans l'obéissance qu'il doit à l'Eglise, où à s'assembler au-plûtost pour en élire un autre; & cependant il déclare excommuniez tous ceux qui communiqueront avec luy, défendant à tous les Evesques de l'absoudre, & donnant néanmoins pouvoir à quelques-uns d'absoudre ceux qui ont tenu jusqu'alors son parti, pourveû qu'ils l'abandonnent.

ANN. 1076.

Bibl 1. ep. 25.

Lib. 4. ep. 1. & 3. & 5.

Ces Lettres firent grand effet, car d'une part il est certain qu'en ce siécla-là on craignoit extrémement les excommunications, quoy qu'elles fussent bien plus communes qu'elles ne le sont aujourd'huy que l'on y procede avec bien plus de circonspe-

ANN. 1076. ction & de retenuë; & de l'autre, les Princes ayant consulté les Docteurs & les sçavans Canonistes, pour sçavoir si les Evesques assemblez à Wormes avoient pû excommunier le Pape, on leur avoit répondu que bien loin qu'ils l'eussent pû faire, ceux qui l'avoient fait estoient eux mesmes excommuniez. Je trouve aussi qu'Heriman Evesque de Mets, ayant proposé à Grégoire par écrit ses difficultez sur ce sujet, & demandé entre autres choses, ce qu'il falloit dire à ceux qui soustenoient que le Pape ne pouvoit déposer le Roy, ni dispenser ses sujets du serment de fidelité, comme il avoit fait au dernier Synode de Rome, il luy avoit répondu nettement, & sans hésiter, qu'il l'avoit pû faire tres-justement, selon la coustume & l'usage de ses Prédécesseurs, qui avoient excommunié des Rois, & des Empereurs, en les privant de l'Empire & de leur Royaume. Cependant, Othon de Frisingue, tres-sçavant & tres-saint Evesque, tout-à-fait bien intentionné pour les Papes, & souvent loüé par le Cardinal Baronius, nous asseûre avec grande sincerité, qu'ayant leû fort exactement les Histoires, il n'a jamais trouvé qu'aucun Pape, avant celuy-cy, eust entrepris une pareille chose. Et à ce que ce Pape, pour prouver son pouvoir, allegue dans sa Lettre les paroles de Jesus-Christ, qui donne à Saint Pierre celuy de lier & de délier, Waltram Evesque de Naumbourg, de qui nous avons la réponse qu'il fit dix-sept

Guillelm Bibliothec.

Lib. 4. ep. 25.

Lego & relego Romanorum Regum & Imperatorum gesta, & nusquam invenio quemquam eorum ante hunc à Romano Pontifice vel excommunicatum, vel regno privatum. Otto Fris. Chron. l. 6. c. 35.

Waltram. Episc. Naumburg. Apol. pro Henr. IV. l. 1. c. 3. & 4.

ſept ans aprés à l'écrit de Grégoire, dit que ce pouvoir eſt donné pour abſoudre des pechez, & non pas du ſerment de fidelité, que les ſujets ſont obligez, par une loy divine & indiſpenſable, de garder à leurs Souverains. ANN. 1076.

Mais ce qui ſervit encore beaucoup à Grégoire, fut la mort funeſte de Guillaume Eveſque d'Utrecht, qui avoit eſté le principal auteur de ce qu'on avoit fait contre le Pape dans l'Aſſemblée de Wormes. Car on dit que comme il ne ceſſoit point en toutes les rencontres, & meſme durant les Meſſes ſolennelles, de déclamer furieuſement contre Grégoire, il fut ſoudainement frappé d'un mal incurable, dont il mourut en deſeſperé, en criant effroyablement, parmi les horribles douleurs deſquelles il eſtoit tourmenté, que, par un juſte jugement de Dieu, il perdoit la vie temporelle, & meſme l'éternelle, pour avoir tres-injuſtement perſecuté, de gayeté de cœur, un ſaint Pontife, afin de pouvoir acquerir les bonnes graces de ſon Roy. Soit que cette mort fuſt arrivée de la ſorte, ou non, car je ne ſuis pas garand de ces faits que l'on peut avoir ſuppoſez, & que je raconte ſeulement ainſi que je les trouve en de bons Auteurs; il eſt certain que comme le bruit en courut par tout, on en fut effrayé, & qu'on craignit en ſuite de s'engager plus avant dans un Schiſme, qui pourroit attirer quelque terrible chaſtiment de Dieu ſur ceux qui en eſtoient là cauſe, ou les fauteurs. Lambert. Schafnab.

ANN. 1076. Enfin, tout cela mis ensemble, avec le desir de la nouveauté, & le peu de satisfaction qu'on avoit de Henri, devenu superbe, & mesme cruel, depuis sa derniére victoire, fit une suprenante révolution tout-à-coup dans l'estat de ses affaires.

Car d'un costé les Saxons se plaignants de ce que, contre la foy solennellement donnée, il avoit fait arrester & emprisonner les principaux Seigneurs de leur païs, reprirent les armes, & se mirent en campagne avec des forces tres-considerables, & de l'autre, la pluspart des Princes & des Evesques de l'Empire, & mesme l'Archevesque de Mayence, & plusieurs autres de ceux qui s'estoient trouvez au Conciliabule de Wormes, firent ensemble une étroite union de concert avec le Pape. Sur quoy il leur envoya ses Legats; & tous avec ce que chacun d'eux amena de troupes, qui jointes avec celles des Saxons faisoient une tres-grande armée, s'assemblerent le quatorziéme d'Octobre à Tribur, dont il ne reste plus maintenant que le nom, dans un lieu desert, & qui estoit en ce temps-là une assez bonne Ville entre Wormes & Mayence, au-delà du Rhin, vis-à-vis d'Oppenheim, Ville du bas Palatinat, au-deçà de ce fleuve. On y délibera durant sept jours sur l'estat present des affaires; & aprés qu'on y eût exageré les débauches, la perfidie, la violence, les extorsions, la cruauté de Henri, & tous les autres crimes qu'il avoit jamais commis, ou qu'on luy imputoit, & sur

Lambert. Schafnab.

& sur tout la desolation de l'Allemagne, & le malheureux Schisme qu'il entretenoit, au grand scandale de toute l'Eglise: tous, d'un commun consentement, les uns par zele de Religion, les autres par le desir qu'ils avoient, ou qu'ils feignoient d'avoir, de la réformation de l'Estat; ceux cy, pour profiter du changement; ceux-la, pour se venger; tous enfin, & tout d'une voix, quoy-que par differens motifs, s'accorderent à conclure qu'ils ne devoient, ni ne pouvoient obéïr à un Prince souïllé de tant de crimes, & de plus excommunié, & qu'il falloit élire un autre Roy par l'autorité du Pape, qui luy donneroit la Couronne de l'Empire. ANN. 1076.

Henri, qui depuis l'Assemblée de Wormes s'estoit arresté au-deçà du Rhin, aux environs de Spire, fut extrémement surpris de se voir abandonné de la pluspart de ses sujets, qui avoient fait une si terrible conspiration contre luy. Tout ce qu'il put faire en une si facheuse conjoncture, fut d'accourrir promptement à Oppenheim, avec ce peu qu'il avoit encore de gens de guerre, & quelques autres troupes qu'il put ramasser à la haste. Mais comme il vit qu'il luy seroit impossible de résister avec si peu de gens, à la grande armée des Confederez: il crût que tout son salut consistoit à gagner du temps, & à promettre toutes choses aux Princes, afin qu'ayant obtenu de luy tout ce qu'ils en pouvoient prétendre, ils se séparassent. Pour cét effet, il n'y

ANN. 1076. a sorte d'offres, ou plûtost de bassesses qu'il ne fit, jusques-là mesme que les voyant toûjours fermes dans leur premiére resolution, il leur offrit enfin de leur remettre entre les mains le gouvernement de l'Empire, se contentant du seul titre de Roy & d'Empereur, avec les marques de sa dignité. A la verité, c'estoit-là bien abbaiser la Majesté Royale, & s'humilier devant ses sujets d'une maniére bien pitoyable, pour un Roy qui venoit de voir tous ses plus fiers ennemis à ses pieds; & néanmoins les Confederez, toûjours obstinez à ne vouloir plus du tout qu'il regnast, refuserent encore ce parti. Mais comme ils virent que ce Prince, bien loin de fuir, comme ils l'avoient crû, quand il les verroit tout prests de passer le Rhin pour aller droit à luy, avoit mis en bataille sa petite armée, le long du fleuve, pour les combatre à mesure qu'ils passeroient, ils changerent de résolution; & soit qu'ils eussent peur d'un homme qui alloit combatre à son avantage, & en desesperé, ou qu'ils voulussent épargner le sang Chrestien pour terminer ce grand differend par une autre voye, ils luy envoyerent des Députez qu'il receût avec joye, résolu toujours, selon son premier dessein, de tout accorder, pourveu qu'il pust gagner du temps.

Ils furent donc introduits à l'audience, où ils luy dirent de la part des Princes Confederez, *Qu'encore que les causes pour lesquelles on vouloit le deposer fussent tres-legitimes,*

times, & tres-evidentes, & qu'on le pust contraindre par les armes de se soumettre, on vouloit bien néanmoins, pour agir avec plus de douceur, en passer par les voyes de la justice, à condition que le Pape, qu'on prieroit de se rendre à Ausbourg dans le commencement du mois de Février, seroit le juge souverain de cette cause; Que cependant, pour montrer par de bons effets plûtost que par des paroles & des promesses, ausquelles on ne vouloit plus se fier, qu'il est résolu d'obeïr à tout ce que le Pape en ordonneroit, on vouloit qu'à l'heure mesme il éloignast tous ses Ministres, & les Prélats qui estoient nommément excommuniez comme luy; & qu'aprés avoir licentié ses troupes, il allast demeurer à Spire, où, sans entrer dans les Eglises, ni se mesler en aucune façon du gouvernement de l'Estat, il vivroit comme un simple particulier, n'ayant que l'Evesque de Verdun auprés de sa personne, & peu d'autres qui n'auroient pas esté compris dans la Sentence d'excommunication qu'on avoit portée contre luy; & qu'au reste s'il n'en estoit absous avant que l'année de sa condamnation fust écoulée, des-là mesme, sans autre declaration, il ne seroit plus reconnu ni pour Roy, ni pour Empereur. ANN. 1076.

On ne pouvoit sans doute luy prescrire de plus rudes conditions; & néanmoins, comme il vit qu'il avoit du temps, & qu'il ne doutoit point qu'il ne deust en suite rétablir ses affaires, il les accepta fort gayment, & les accomplit, excepté qu'il n'at-

ANN. 1076. tendit pas que le Pape, auquel les Princes firent rendre compte de ce traité, se rendist à Ausbourg; car il résolut de le prevenir, jugeant bien qu'il luy seroit beaucoup plus avantageux d'aller luy-mesme se soumettre au Pape, & luy demander humblement son absolution, que d'attendre qu'il fust accusé dans un jugement reglé par ses ennemis implacables, qui ne manqueroient pas de presser vivement qu'on le déposast. Il partit donc au commencement de l'hiver avec sa femme, & un de ses enfans, & une tres-petite suite. Et aprés avoir traversé les Alpes, durant la plus rude saison de l'année, avec d'étranges incommoditez, qui pourroient faire compassion, mesme dans un simple voyageur, beaucoup plus dans un si grand Prince réduit en un estat si miserable: il descendit sur la fin de l'année en Lombardie, où il fut receû dans les Villes par les Princes & les Prélats de son parti, avec un accueïl qui le consola de ce qu'il avoit souffert dans un si penible voyage.

Cependant le Pape, qui estoit parti de Rome avec la Comtesse Mathilde, pour se
1077. rendre tous deux ensemble à la Diéte d'Ausbourg, au temps que les Princes luy avoient marqué, estoit déja arrivé en Toscane, lors qu'ils apprirent que Henri, qu'ils croyoient estre à Spire, selon le traité qu'il avoit fait avec les Confederez, estoit en Lombardie: ce qui d'abord les surprit, ne sçachant pas à quel dessein il y estoit venu.

C'est

C'eſt pourquoy la Comteſſe, afin qu'en tout évenement le Pape fuſt en lieu de ſeûreté, le mena dans ſa forteresſe de Canoſſa, place imprenable, que ſon biſayeul avoit baſtie & fortifiée d'une triple muraille, à quelques milles de Regio, ſur un rocher eſcarpé, à l'entrée d'une plaine arroſée de la petite riviére de Lienza, qui ſe précipitant comme un torrent impétueux du haut de l'Apennin, d'où elle tire ſon origine, coule plus doucement aprés dans un lit tranquille qu'elle ſe fait tout le long de cette plaine, juſqu'à ce que peu loin de là elle ſe va jetter dans le Po, Mais on fut bientoſt éclairci de l'intention de Henri, qui fit en cette occaſion ce qu'aucun Prince penitent n'avoit encore fait, & ce qu'apparemment aucun autre ne fera jamais; & j'avoûë franchement que je ne croirois point du tout ce qu'en dit Lambert de Schafnabourg, qui acheva d'écrire ſon Hiſtoire en cette meſme année, ſi Grégoire luy-meſme ne le confirmoit en termes encore plus forts, dans la Lettre qu'il en écrivit aux Princes & aux Eveſques d'Allemagne. Voici donc ce qui ſe paſſa en cette célebre action. ANN. 1077.

Henri, dans une conference qu'il eût avec la Comteſſe Mathilde, l'ayant aſſeurée qu'il n'eſtoit venu que pour demander au Pape ſon abſolution, en ſe ſoumettant à tout ce que l'on trouveroit eſtre raiſonnable qu'il fiſt pour le ſatisfaire, la pria de luy rendre office pour luy faire obtenir cette

gra-

ANN. 1077.

grace ; ce qu'elle promit, & que pourtant elle ne fit pas d'abord avec toute l'ardeur & tout le zele qu'il en attendoit. Car la Comtesse Adelaide sa bellemere, le jeune Comte Amedée fils de cette Princesse, le Marquis Azzone d'Este, avec quelques autres Seigneurs, & le saint homme Hugues Abbé de Clugny, qui se trouvoit alors auprés du Pape, estant venus demander en sa presence cette grace au Pape, il rejetta bien loin toutes leurs priéres, disant que les loix de l'Eglise ne permettoient pas d'absoudre un homme accusé de tant de crimes par les Princes d'Allemagne, qu'on ne les eust oüis juridiquement, & que l'accusé n'eust répondu à tout ce qu'on avoit à dire contre luy. Et qu'oy-qu'on repliquast que comme l'année dans laquelle Henri estoit obligé de se faire absoudre, s'en alloit finir, il demandoit seulement cette grace, pour estre en estat de se pouvoir aprés justifier devant son Tribunal, & faire paroistre son innocence, en convaincant de calomnie tous ses accusateurs : il demeura long-temps inéxorable. Mais se trouvant plûtost importuné que fléchi, ni mesme ébranlé par les continuelles & ardentes sollicitations de ces Princes, il leur répondit enfin qu'il se résoudroit donc, puis qu'ils le vouloient ainsi, à l'absoudre, à condition toutefois, que pour faire paroistre à tout le monde qu'il estoit touché d'un veritable repentir de sa révolte, il luy envoyeroit avant toutes choses sa Couronne, & tous ses autres

o orne-

ornemens Royaux, pour en disposer à sa volonté, & qu'il confesseroit publiquement qu'aprés ce qu'il avoit fait dans son infame Conciliabule de Wormes, il estoit indigne d'estre jamais ni Roy, ni Empereur. ANN. 1077.

A cette étrange proposition, tous ces Princes fremirent, voyant bien que Henri, assisté des Evesques & des Comtes de Lombardie qui luy avoient déja fourni une puissante armée, & le sollicitoient continuellement de faire ouvertement la guerre au Pape, romproit toute négotiation sur une réponse si fiére & si hautaine, & porteroit les choses à l'extrémité, quelque envie qu'il eust d'avoir son absolution avant que l'année fust révoluë. C'est pourquoy se jettant aux pieds du Pape, ils le conjurerent au nom de Dieu de ne pas exiger ce qu'il sçavoit fort bien luy-mesme qu'on n'oseroit seulement proposer, & de se contenter de quelque chose de plus supportable; & quoy qu'ils pussent faire, tout ce qu'ils obtinrent enfin, avec bien de la peine, fut qu'il pourroit donc venir à la bonne heure, s'il vouloit estre absous; mais que pour obtenir cette grace, il falloit se résoudre à faire, hors de ce point-là, tout ce qu'on luy ordonneroit pour penitence.

Henri, qui s'estoit résolu à faire toutes choses pour avoir cette absolution avant que l'an fust expiré, afin d'oster aux Allemans ce prétexte de leur rebellion, passa pardessus tout; & sans avoir rien concerté en

ANN. 1077.

Ut pro eo multis precibus & lacrymis intercedentes, omnes quidem insolitam nostræ mentis duritiem mirarentur, nonnulli verò in nobis non Apostolicæ severitatis gravitatem, sed quasi tyrannicæ feritatis crudelitatem esse clamarent. Greg. l. 4. ep. 12. & ap. Baron. hoc an. n. 17.

en particulier touchant les conditions de ſa penitence, il s'alla preſenter à la premiére porte de la forterefſe, attendant avec une extréme ſoumiſſion, ce qu'on exigeroit de luy. Dabord il fallut qu'il y entraſt ſeul, & qu'il laiſſaſt tous ſes gens dehors pour l'attendre, & pour le reconduire quand il en ſortiroit : ce qui eſtoit aſſeûrément un point fort délicat, & que tout autre Souverain que luy n'auroit jamais fait. Car enfin, c'eſtoit-là comme ſe mettre pieds & poings liez, entre les mains de ceux qui en pourroient abſolument diſpoſer comme il leur plairoit, & le retenir priſonnier dans une Place jugée imprenable, & d'où ſes gens ne l'auroient jamais pû tirer. De plus, quand il eût paſſé la premiére enceinte, on l'arreſta dans la ſeconde, & là il fallut qu'il miſt bas toutes les marques de la Majeſté Royale; que s'eſtant dépoüillé de ſes habits, il ſe reveſtiſt d'une ſimple tunique de laine, comme d'un cilice, & qu'il demeuraſt là pieds nuds, durant la plus grande rigueur de l'hiver, car c'eſtoit ſur la fin de Janvier, & à jeun, ſans rien prendre du tout depuis le matin juſqu'au ſoir, implorant avec de grands gémiſſemens la miſericorde de Dieu & du Pape. Ce qu'il y a de plus étrange, c'eſt qu'il fallut encore que ce pauvre Prince demeuraſt en un ſi triſte, ſi penible, & ſi pitoyable eſtat, durant trois jours continuels, ſans qu'on puſt jamais obtenir du Pape, à force de larmes & de priéres, qu'il l'admiſt plûtoſt à ſa preſence

ſence pour le conſoler ; & la choſe alla ſi avant, que, comme il l'avoûë luy-meſme, en ſe faiſant honneur de cette extréme ſéverité, dans ſa Lettre aux Princes d'Allemagne, tous ceux qui eſtoient avec luy en murmuroient, ne pouvant aſſez s'étonner de cette dureté d'ame, ſans exemple ; & quelques-uns meſme diſoient hautement, que cette conduite reſſembloit bien plus à la barbare cruauté d'un tyran, qu'à la juſte ſéverité d'un Juge Apoſtolique. Ce font-là les propres termes de Grégoire, rapportez par le Cardinal Baronius ; ce que je dis, afin qu'on ne trouve pas à redire ſi je les produis auſſi-bien que luy. ANN. 1077.

Au reſte, il n'en uſa gueres plus doucement envers les Eveſques Allemans, & les autres, tant Eccleſiaſtiques que laïques, qui eſtoient venu, un peu auparavant, ſe jetter à ſes pieds, pour eſtre abſous de l'excommunication qu'ils avoient encouruë. Car avant que de les abſoudre, il les fit enfermer ſeparément en de petites cellules, comme dans des priſons, & là il les fit jeuſner fort rigoureuſement aſſez longtemps, contre l'ordinaire de leur païs, où à cauſe du froid le jeuſne eſt beaucoup plus difficile à garder qu'en Italie. Quoy qu'il en ſoit, c'eſtoit-là l'humeur de Grégoire, tres-conforme à la réſolution, qu'il dit ailleurs

Imperatoribus & Regibus, cæteriſque Principibus ut elationes maris, & ſuperbiæ fluctus comprimere valeant, arma humilitatis, Deo auctore, providere curamus : proinde videtur utile, maximè Imperatoribus, ut cùm mens illorum ſe ad alta erigere, & pro ſingulari vult gloriâ oblectare, inveniat quibus ſe modis humiliet, atque unde gaudebat, ſentiat plus timendum. Gregor. ep. ad Heriman. Epiſc Met. de excom. Henri IV. Domnizo in V. Mathild. Florentin. hiſt. della grand Conteſſa.

ANN. 1077. leurs avoir prise, d'abbaisser les Rois, parce, disoit-il, qu'ils le portoient trop haut, & qu'il leur vouloit fournir par sa rigueur les moyens de s'humilier : en quoy l'on voit que ce Pape avoit un peu plus de l'esprit d'Elie que de celuy, je ne diray pas de Moïse, mais de Jesus-Christ, que les Papes qui sont venus depuis, & particuliérement ceux de ces derniers siécles, ont sans doute mieux imité, comme on l'a veu par les absolutions qu'ils ont données avec un esprit de Pere, plein de tendresse & de charité, à des Princes qui revenoient de l'hérésie, dans laquelle mesme ils estoient retombez, & ils l'ont fait sans rien exiger d'eux qui approchast tant soit peu de cette rigueur que Grégoire voulut exercer envers cét Empereur Henri IV.

Aussi il s'en fallut peu que la patience n'échappast à ce Prince sur la fin du troisiéme jour d'une si rude penitence, & il estoit sur le point de tout rompre, & de s'en retourner à ses gens qui l'attendoient, si néanmoins il l'eust pu faire, estant enfermé seul comme il l'estoit, dans une si bonne forteresse, lors que par les conseils du saint Abbé de Clugny, la Comtesse Mathilde entreprit cette affaire avec plus d'ardeur qu'elle n'avoit fait : car alors le Pape Grégoire, qui ne pouvoit rien refuser aux instantes priéres d'une si grande Princesse, & à laquelle il avoit tant d'obligation, résolut enfin de recevoir Henri le quatriéme jour au matin, & de le réconcilier à l'Eglise, à

ces conditions, *Qu'il se soumettroit au jugement que le Pape, au temps, & au lieu qu'il seroit assigné, rendroit sur les accusations qu'on avoit intentees contre luy; Que soit qu'il fust maintenu dans sa dignité, aprés s'estre justifié, ou qu'il en fust privé; pour avoir esté juridiquement convaincu, il ne chercheroit jamais à se venger de ceux qui l'avoient accusé; Qu'il donneroit toute sorte de seûreté au Pape, & à ceux de sa suite, pour aller en Allemagne, afin d'y connoistre de cette cause, & pour en revenir; Qu'il n'exerceroit cependant aucun acte de Souverain, excepté qu'il pourroit tirer les droits qui luy estoient deûs dans ses Estats, pour l'entretien de sa maison; Qu'il chasseroit d'auprés de sa personne Robert Evesque de Bamberg, & quelques autres de ses principaux Ministres qu'on luy nomma, comme estant les auteurs des mauvais conseils qu'il avoit suivis; Qu'il seroit desormais toûjours parfaitement soumis au Pape, & qu'il consentiroit à tout ce qu'il trouveroit bon d'ordonner pour la reformation des abus qui s'estoient glissez dans l'Empire; & qu'enfin s'il manquoit à un seul de ces articles, son absolution deslors seroit nulle, & qu'on seroit en pleine liberté d'élire un autre Roy.*

ANN. 1077.

Lambert. Schafnab.

Quelque rudes, & mesme quelque insupportables que luy parussent ces articles, il fallut bien néanmois qu'il les acceptast, ou qu'il fist semblant de les accepter, puis que se trouvant presque tout seul entre les mains du Pape, qui pouvoit tout dans cet-

ANN. 1077. te forteresse de Mathilde, il n'estoit plus en pouvoir de les refuser; & il fallut encore que non-seulement luy, mais aussi les Princes & les Princesses qui avoient intercedé pour luy, jurassent sur les saintes Reliques qu'il les observeroit; & que le bon Hugues Abbé de Clugny, qui ne crut pas que sa profession luy permist de faire un pareil jurement, se fist sa caution. Aprés cela, comme le Pape luy eut donné son absolution, il célebra publiquement une Messe solennelle; & quand il vint à la Communion, il rompit en deux l'Hostie consacrée, en prit la moitié, & se tournant vers les assistans, il dit d'une voix ferme, & d'un certain air intrépide, qui donnoit de la terreur à tout le monde, *Qu'il sçavoit fort bien qu'il y avoit dans cette Assemblée des gens qui l'avoient accusé d'estre entré par de mauvaises voyes dans le Pontificat, & d'avoir commis des crimes enormes, avant & aprés son exaltation: Qu'encore qu'il luy fust aisé de faire voir par des preuves invincibles la fausseté de ces accusations, qui estoient autant d'horribles impostures; toutefois, pour ne pas prejudicier aux droits des Souverains Pontifes, qui ne peuvent estre jugez de personne, il s'en vouloit justifier par une autre voye plus efficace encore que celle dont quelques-uns de ses Prédecesseurs, qui s'estoient contentez de leur serment, s'estoient servi: Que pour cela il protestoit de son innocence devant le grand Dieu, juge souverain des vivans & des morts qu'il tenoit entre ses mains;*

mains ; & que s'il estoit coupable, il vouloit ANN. 1077.
que ce Pain de vie devint à son égard un Pain de mort, & le fist mourir sur le champ. Sur quoy il se communia, tandis que toute l'Eglise retentissoit des applaudissemens & des acclamations des assistans, qui l'élevoient jusques au Ciel.

Comme il eût imposé silence à tout le monde du geste & de la voix, il s'adresse à Henri qui estoit au bas de l'Autel, & luy presentant l'autre moitié de la Sainte Hostie, il luy dit avec une grande majesté : *Mon fils, vous sçavez aussi que les Princes d'Allemagne vous ont accusé de beaucoup de tres-grands crimes, pour lesquels ils pretendent qu'on vous dépose. Si donc vous estes innocent, ainsi que vous voulez que je le croye, faites-le paroistre en faisant la mesme chose que je viens de faire.* Un coup de foudre n'eust pas plus étonné Henri qu'il le fut à ce discours, auquel il ne s'estoit pas attendu : mais aprés s'estre un peu remis, & avoir un moment communiqué avec les Princes qui l'environnoient, il répondit avec beaucoup de respect au Saint Pere, *Que comme il n'y avoit là personne de ceux qui l'accusoient, une preuve si extraordinaire de son innocence seroit fort inutile à leur égard, & qu'il le supplioit tres-humblement de se contenter des voyes ordinaires d'un jugement reglé, où il esperoit de convaincre manifestement d'imposture tous ses accusateurs.* Le Pape qui n'eut rien à repliquer à un discours si raisonnable, le communia, aprés quoy il le trai-

ta

ANN. 1077. ta magnifiquement à disner, luy donna des avis tres-salutaires, & puis le fit remener à ses gens qui l'attendoient hors de la place avec beaucoup d'inquiétude, & ausquels un Evesque envoyé du Pape avoit donné peu auparavant l'absolution de toutes les censures qu'ils avoient encouruës, pour avoir communiqué avec le Roy tandis qu'il estoit excommunié.

Voila les précautions que Grégoire prit pour maintenir avec seureté ce qu'il avoit fait avec tant de rigueur, mais il se trouva trompé dans sa politique. Car on à veu de tout temps dans le monde, que pour en vouloir trop, on perd tout, & que ce qu'on exige avec quelque espece de violence, n'est jamais de durée, comme il parut en cette occasion, quand la rupture, qui recommença bientost aprés entre le Pape & l'Empereur, devint beaucoup plus furieuse qu'elle n'avoit esté auparavant, ce qui se fit de la maniére que je vais raconter.

Lambert. Schafnab. Sigon. l.9. Aussitost que l'Evesque envoyé du Pape pour absoudre ceux qui avoient tenu jusqu'alors le parti de l'Empereur, se fut presenté pour cela devant les Evesques & les Comtes de Lombardie qui s'estoient assemblez sur la nouvelle qu'ils avoient apprise de la réconciliation de l'Empereur avec le Pape, ils le receurent avec un extréme mépris, de grandes risées, & des cris effroyables qu'ils firent pour empescher qu'il n'achevast ce qu'il avoit à dire; puis l'ayant fait taire, ils luy dirent avec un furieux

furieux emportement, qu'ils se moquoient ANN. 1077.
de toutes les excommunications de son Hildebrand, qui estoit luy-mesme excommunié, & que les Evesques d'Italie avoient déposé dans un Concile, comme un Intrus dans le Pontificat, par une manifeste simonie, & comme un homme qui s'estoit souillé depuis sa plus tendre jeunesse jusqu'alors, de tous les crimes les plus détestables que tout le monde connoissoit. Et pour ce qui regarde l'Empereur, que c'estoit un Prince lasche, sans honneur, & sans probité, qui n'avoit pas eû honte d'abbaisser indignement la Majesté Imperiale aux pieds du plus méchant de tous les hommes, qui l'avoit traité en esclave, & de les avoir tous trahis, en cherchant à s'accommoder à l'insceu de ceux qui avoient tout sacrifié pour le maintenir contre cét Intrus qui avoit entrepris de l'opprimer. Qu'au reste, ils estoient résolus de mettre en la place de cét indigne Empereur, son fils, quoy-que jeune enfant, de le mener à Rome avec cette armée qu'ils avoient sur pied, & que là il feroient un Pape legitime, qui luy donneroit la Couronne Imperiale.

Henri, qui s'estoit retiré à Regio, fut bien étonné d'apprendre qu'il couroit risque d'estre dégradé aussi-bien par les Italiens que par les Allemans: il ne fut pas pourtant trop marri de voir que ces Lombards estoient si animez contre le Pape, & que pourveu qu'il les pust appaiser, com-

ANN. 1077. me il ne luy feroit pas trop difficile, en rétractant ce qu'il venoit de faire, il estoit asseûré d'en estre puissamment & fidellement secouru contre tous les rebelles d'Allemagne. C'est pourquoy il leur envoya les Princes qu'il avoit encore auprés de soy, pour leur representer, *Que ce qu'il avoit fait à Canossa n'avoit esté que par une pure necessité qui l'y avoit contraint, pour avoir son absolution avant l'an révolu, sans quoy il luy estoit alors impossible d'empescher que les Allemans rebelles n'exécutassent leur mauvais dessein Mais puis qu'il avoit arresté par là le cours de leur fureur, qu'il feroit bientost voir aux Italiens ses fidelles sujets, avec quelle force & quelle ardeur il soustiendroit leurs interests contre Hildebrand, & qu'il estoit encore plus animé qu'eux, & plus resolu à venger toutes les injures qu'eux & luy en avoient receûs; mais que pour quelque raison, qu'ils approuveroient eux-mesmes sans doute, il falloit qu'il dissimulast encore quelque temps.* En effet, c'est qu'il avoit dessein de surprendre Grégoire & la Comtesse, qui penserent donner plus d'une fois dans les embusches qu'il leur avoit dressées, mais elles furent découvertes.

Domnizo in vit. Mathild.

Lambert. Ces remontrances qu'on fit de sa part, appaiserent un peu les esprits, mais non pas si bien, qu'on ne se défiast toûjours de luy, parce qu'il ne parloit pas encore assez fortement au gré des Lombards; de sorte que quand il alla au camp, il y fut receu assez froidement de l'armée

Plu-

Plusieurs mesme des principaux Seigneurs ayant sceu qu'il y venoit, se retirerent ; & quand il voulut visiter les Villes, bien loin qu'on luy rendist les honneurs accoustumez, on ne le faisoit loger que dans les Fauxbourgs ; & les peuples se plaignoient hautement de ce qu'au lieu d'estre venu en Italie pour faire déposer du Pontificat celuy qu'ils appelloient Antipape, & leur ennemi, ce n'avoit esté que pour se remettre bien avec luy, par les voyes du monde les plus honteuses. C'est ce qui fut cause que Henri se résolut à faire connoistre d'une autre maniére aux Lombards quelle estoit son intention; & il le fit, en rappellant tous ceux que le Pape l'avoit obligé d'éloigner; en se plaignant de luy en toutes les occasions, avec toutes les marques d'une haine irréconciliable ; & en conjurant tout le monde de se joindre à luy, pour venger le public & les particuliers de celuy qui estoit uniquement la cause de tous les troubles de l'Empire. Cela luy réüssit si bien, que les Lombards estant persuadez qu'il estoit piqué jusques au vif, & qu'il employeroit desormais toutes ses forces, pour perdre son ennemi, s'attacherent à luy plus fortement qu'ils n'avoient jamais fait, luy firent assidûment leur cour, en luy rendant avec empressement tous les honneurs qui estoient deûs aux Empereurs, & luy promirent de le servir avec une inviolable fidelité: de-sorte que comme d'ailleurs, depuis son absolution, une bonne partie

ANN. 1077.

ANN. 1077.

des Seigneurs Allemans l'estoient venu trouver avec les troupes qu'ils estoient obligez de luy fournir, il se trouva à la teste d'une des plus puissantes armées qu'il eust encore commandées. Mais il y eût, outre cela, deux choses qui acheverent de le déterminer à faire tout ouvertement la guerre & au Pape & aux Allemans Confederez.

La premiére fut, que Mathilde, qui d'une part craignoit que l'Empereur, qu'elle voyoit armé, & fort irrité du traitement qu'on luy avoit fait à Canossa, ne se jettast sur ses Estats, & qui de l'autre estoit toute au Pape Grégoire, luy fit en sa personne à l'Eglise Romaine, une ample donation de tous ses biens au préjudice de Henri, qui, outre qu'il estoit son plus proche héritier, prétendoit encore comme Empereur, que tous ses Estats estant fiefs de l'Empire, luy devoient retourner, au cas qu'elle n'eust point d'enfans. En effet, cela causa bien du trouble, & bien des querelles entre les Papes & les Empereurs, qui vouloient que la donation fust nulle. Mais enfin si l'Eglise n'a pas joüi de tout ce qu'elle contient, elle en a du moins encore aujourd'huy cette partie de la Toscane, qu'on appelle la Province du Patrimoine. La seconde chose qui acheva de déterminer Henri, & qui fit commencer la guerre, fut la derniére résolution que les Confederez d'Allemagne, ausquels le Pape avoit fait sçavoir le changement de l'Empereur, prirent à la Diéte de

Postposuit Regem, per tres tenuit pia mentes Gregorium Papam cui servit ut altera Martha. Propria clavigero sua subdidit omnia Petro. Janitor est cœli suus hæres, ipsaque Petri, Accipiens scriptum de cunctis Papa benignus, &c. Domniz. vit. Mathild.

Mathilda Comitissa Henrici Imperatoris exercitum timens, Liguriam & Tusciam Gregorio Papæ, & S. R. Ecclesiæ devotissimè obtulit. Unde in primis causa seminandi inter Pontificem & Imperatorem odii initium fuit. Leo Ostiens. Cent. l. 3. c. 47.

de Forcheim en Franconie. Ils y inviterent Grégoire ; & ce Pontife qui dissimuloit encore avec Henri, comme s'il n'eust rien sceû de ce qu'on tramoit contre ce Prince, l'avertit de s'y rendre, afin de s'y justifier, ainsi qu'il l'avoit promis. Mais Henri dissimulant aussi de son costé, luy fit dire que les affaires d'Italie ne luy permettoient pas encore d'en sortir. Sur quoy le Pape écrivit à ces Princes, qu'en l'estat où il se trouvoit alors, il ne pouvoit aller en Allemagne, parce que tous les passages estoient déja gardez par les troupes de Henri, qui taschoit de le suprendre ; qu'ainsi ils fissent avec ses Legats, qu'il leur avoit envoyez quelque temps auparavant, ce qu'ils jugeroient estre le meilleur pour le bien public. ANN. 1077.

Il n'en fallut pas davantage pour leur donner lieu d'exécuter ce qu'ils avoient depuis si lon temps projetté. Ils s'assemblerent donc à Forcheim, où aprés avoir déclaré Henri décheû de tous les droits qu'il pourroit desormais prétendre à la Couronne, ils éleurent en sa place Rodolphe Duc de Suaube, qu'ils conduisirent en suite à Mayence, où il fut solennellement consacré, & couronné par l'Archevesque Sigefroy, aprés qu'on luy eût fait jurer qu'il renonceroit aux investitures, & qu'il ne feroit pas élire, à l'exemple de ses Prédécesseurs, un de ses enfans pour luy succeder. Alors Henri qui avoit une bonne armée, se croyant assez fort pour ranger ses rebel-

Otto Fris. l. 6. c. 35. Mar. Scot. Ursperg ens. Sigebert. Onuphr.

ANN. 1077. rebelles au devoir par les armes, abandonna pour un temps l'Italie, malgré la plus-part des Seigneurs Lombards, qui eussent bien voulu l'y retenir, & alla faire en Allemagne la guerre à son rival, tandis que Grégoire, qui ne voulut encore ni confirmer Rodolphe, ni se déclarer ouvertement contre Henri, afin de pouvoir ménager entre eux quelque accord, alla regler à Rome les affaires de l'Eglise, par les Conciles qu'il y célebra.

Il en tint deux dans une mesme année, au premier desquels il renouvella toutes les censures & les excommunications qu'il a-
1078. Concil. 4. & 5. Rom. sub Greg. VII. t. 10. Conc. edit. Paris. voit déja fulminées contre Guibert Archevesque de Ravenne, & les autres rebelles à l'Eglise : & dans le second, auquel les Ambassadeurs de Henri & de Rodolphe se trouverent à sa priére, pour y conferer avec luy des moyens de pacifier les choses, il ne laissa pas de faire un Decret, par lequel il défend de recevoir de la main d'un laïque, de quelque qualité qu'il soit, l'investiture d'un Evesché, d'une Abbaye, ou de quelque autre Benefice. Dans un autre Concile
1079. Concil. Rom. 6. ibid. qui fut célebré l'année suivante, il obligea l'Archidiacre Berenger, si souvent relaps, d'abjurer encore son hérésie, comme il fit pour la derniére fois à l'âge de quatrevingts ans ; & les Ambassadeurs des deux Rois concurrens jurerent, au nom de leurs Maistres, qu'ils s'en tiendroient au jugement des Legats que le Pape envoyeroit en Allemagne, & qui furent nommez en mesme temps,

temps, à ſçavoir, ce merveilleux Pierre Aldobrandin, qui fit l'épreuve du feu à Florence, & Ulric Eveſque de Padoüë. Enfin, dans le Synode qui ſuivit en Careſme, ſelon la couſtume, l'année d'aprés, il rendit encore plus fort ſon dernier Decret contre les inveſtitures, en déclarant que non-ſeulement ceux qui les reçoivent, mais auſſi tous ceux qui les donnent, Empereurs, Rois, Ducs, Marquis & Comtes, & toute autre perſonne ſeculiére, ſont excommuniez.

ANN. 1079.

1080. *Si quis Imperatorum, Regum, Ducum, Marchionum, Comitum, vel quilibet ſæcularium poteſtatum, inveſtituram Epiſcopatuum, vel alicujus Eccleſiaſticæ dignitatis, dare præſumpſerit, ejuſdem ſententiæ vinculo ſe obſtrictum eſſe ſentiat.*

Voila ce fameux Decret qui fit naiſtre tant de troubles dans le monde en ce temps-là, & ſur lequel de fort habiles gens écrivirent de part & d'autre des Traitez, ou pour le juſtifier, ou pour le combatre.

Ceux qui ont écrit pour la défenſe du Decret, produiſent quantité de raiſons, que l'on peut réduire à ces trois, qui ſont aſſeûrément les principales, & que Grégoire employe ſouvent dans ſes Epiſtres. La premiére, qu'il l'a fallu faire pour extirper la ſimonie qui ſe trouvoit dans les inveſtitures, comme dans ſon fort, & qu'on n'avoit pû abolir par tant d'autres decrets qu'avoient faits contre ce deſordre les Prédéceſſeurs de Grégoire, depuis Leon IX. La ſeconde, parce que ces inveſtitures qui ſe donnent par les laïques, ſont contraires aux anciens Canons qui les défendent, pour maintenir la liberté des élections, ce qui eſt exprimé particuliérement dans le Decret du Pape, qui ſe fondoit ſur le Canon

ANN. 1080. du huitiéme Concile, dans lequel on défend à toutes les Puissances seculiéres de se mesler de l'élection des Patriarches, des Métropolitains & des Evesques, Aussi ce Pontife ne manqua pas de l'alleguer dans la Lettre qu'il écrivit à Hugues Evesque de Die, son Legat en France, luy ordonnant de célebrer un Synode à Langres, & d'y défendre, sur peine d'excommunication, aux Métropolitains & aux Evesques d'ordonner celuy qui auroit receû l'investiture d'un laïque; comme il veut ailleurs qu'on fasse le procés à l'Evesque d'Amiens, accusé de l'avoir receûë de son Roy Philippe I. La troisiéme raison, c'est parce qu'une dignité spirituelle, comme l'est celle d'un Evesque, & d'un Abbé, ne peut venir de la puissance seculiére, mais seulement de l'Ecclesiastique, & que le don de l'Episcopat, comme parle Grégoire, estant sans contredit un don sacré, ne peut estre legitimement conferé par une personne laïque, veu principalement que les Princes en investissant par la Crosse & par l'anneau, qui sont des marques de l'autorité sacrée d'un Evesque, font voir manifestement par là qu'ils entreprennent sur le spirituel. Et c'est ce que Geofroy Abbé de Vendosme & Cardinal de Sainte Prisque, presse le plus dans le Traité qu'il a fait de l'Ordination des Evesques & de l'investiture des laïques.

Can. 2. & 22.

Eâdem sententiâ & animadversionis censurâ quam B. Hadrianus Papa in octava Synodo hujusmodi præsumptoribus statuit. L. 4. ep. 22.

Si de manu laici defendâ ambitione & temeraria ausu investituram sumere præsumpsit. L. 4. ep. 22.

Mais d'autre part, ceux qui ont défendu la cause des Rois & des Empereurs, ainsi

que

que firent, environ ce temps-là, Waltram Evesque de Naumbourg, pour l'Empereur Henri IV. & le célebre Ives de Chartres, pour le Roy de France Philippe I. répondent à toutes ces raisons d'une maniére qu'ils croyent estre fort raisonnable. A la premiére, ils disent, qu'il faut corriger les abus, sans entreprendre d'abolir la chose de laquelle on abuse, si elle n'est pas mauvaise d'elle-mesme; qu'ensuite si les Rois & les Empereurs prennent de l'argent pour conferer les Benefices, ou qu'ils les donnent à des gens qui en soient tout-à-fait indignes, il faut tascher de faire en sorte qu'ils s'en corrigent, & ne pas entreprendre de leur oster le droit & le pouvoir dont ils sont en possession, sans que les autres Papes y ayent jamais trouvé rien à redire: outre que, disent-ils, la simonie se peut aussi-bien attacher à la voye de l'élection, qu'à celle de l'investiture, ou de la collation des Benefices, & mesme plus facilement, parce que des particuliers qui ont part à l'élection, peuvent estre tentez de recevoir de l'argent pour donner leur voix, plûtost que les Princes qui n'en ont pas tant besoin qu'eux, & qui pour l'ordinaire ont l'ame plus grande & plus généreuse. A la seconde raison, ils répondent que ces Canons & ces Decrets sont des Réglemens Ecclesiastiques, qui n'estant pas de droit divin, son sujets au changement, selon la diversité des temps & des circonstances, comme on le peut prouver par mille exem-

ANN. 1080.

Reges etiam si in Episcoporum investituris excesserint, possunt à timoratis viris & Pontifice Romano argui, & ad rectam correctionis lineam reduci.
Valtram. Naumb. tract. de investit.

ANN. 1080.

Consuetudinem quæ contra fidem nihil usurpare dignoscitur, immotam permanere concedimus, sive de primatibus constituendis, &c. Gregor. Mag. l. 1. ep. 75. ap. Ivon. Ep. ad Hug. Lugd. Waltram. Naumb. tract. de investitur.

ples, & qu'il faut suivre en cela l'usage qui est approuvé & receû, particuliérement s'il l'est depuis long-temps; qu'on ne doit pas entreprendre d'abolir une coustume établie de la sorte, & qui n'a rien qui soit contre la Foy. Or il est tres-certain, ajoustent-ils, que mesme fort long-temps avant le Pape Adrien I. qu'on prétend avoir confirmé à Charlemagne le droit des investitures, les Rois Dagobert, Sigebert, Thierri, Theodebert, & Childeric, ont fait Evesque Saint Amand, Saint Omer, Saint Eloy, Saint Lambert, & plusieurs autres qui n'ont fait nulle difficulté de recevoir l'investiture de ces Princes, comme on l'a toujours receûë depuis sans scrupule: outre qu'Ives de Chartres dit que ce Decret du huitiéme Concile se doit entendre de l'élection que les Empereurs d'Orient, selon la coustume de ce temps-là, devoient laisser libre au Clergé, mais non pas de la *Concession*, c'est-à-dire, du pouvoir qu'ils avoient d'investir du Patriarcat, ou celuy qu'on auroit élû, ou quelque autre, s'ils ne vouloient point de celuy-là.

Quamvis octava synodus solùm prohibeat eos interesse electioni, non concessioni. Ivo ep. ad Hug. Lugd. Petr. de Marc. l. 8. c. 19.

Enfin, ils croyent pouvoir détruire tres-facilément la troisiéme raison, en distinguant deux choses dans un Evesché, le temporel & le spirituel: le temporel sont les grandes richesses, les fiefs, les terres, & les autres biens que les Eglises ont receûs des Princes & des autres avec leur permission & leur agrément; le spirituel est ce pouvoir sacré, & cette autorité toute divi-

ne

ANN. 1080.

ne que JesusChrist mesme a voulu attacher à l'Episcopat. Les Evesques ne reçoivent le spirituel en vertu de leur Ordination que de celuy qui les consacre ; & les Princes ne leur donnent l'investiture qu'à l'égard du temporel: de-sorte qu'à parler bien exactement, on doit dire qu'ils leur donnent l'Evesché qui a tant de revenu, mais non pas l'Episcopat, qui est un Ordre tout saint, & tout spirituel, que les Evesques ne reçoivent que par leur consecration & l'imposition des mains, sans laquelle ils n'ont nul pouvoir de gouverner leur Diocese. Et comme l'élection qui venoit autrefois des laïques aussi-bien que du Clergé, & qui ne donnoit nullement ce pouvoir & cette autorité spirituelle, se faisoit avant la consecration ; aussi l'investiture la dévoit préceder, aprés qu'oy l'Evesque investi ou élû par le Prince se faisoit consacrer. Quant à ce que l'investiture se donnoit par la Crosse & par l'Anneau, qu'importe, dit Ives de Chartres, que les Rois la donnent en ceremonie par ce signe exterieur, ou par quelque autre, puis que par là ils ne prétendent rien donner de spirituel, mais seulement le temporel de l'Evesché? Ainsi la Crosse & l'Anneau, dit un autre, sont comme il plaist aux hommes, un signe tantost du spirituel, & tantost du temporel, à differens égards ; du temporel quand le Prince les donne à celuy qu'il choisit pour estre Evesque;

Quæ concessio sive fiat manu, sive linguâ, sive scripto, quid refert, cùm Reges nihil spirituale se dare intendant? Ivo ibid.

Die consecrationis veniens, annulum & baculum ponit super altare, & in curam pastoralem singula accipit à stolâ & autoritate S. Petri. Sed congruum magis est quod per baculum, qui est temporalis & spiritualis, &c. Walcram. Naum. ibid.

ANN. 1080. vesque; & du spirituel, lors que le Métropolitain qui consacre l'élû, luy met la Crosse entre les mains & l'Anneau dans le doigt.

Ils ajoustoient à tout cela, qu'en ostant aux Empereurs & aux Rois le droit d'investiture, on leur faisoit une injustice manifeste. Car puis qu'ils avoient donné aux Evesques de si grands biens, & tant de riches fiefs qu'ils possedoient, & qui ne pouvoient plus retourner au Prince, parce qu'estant attachez aux Eveschez qui ne meurent point, ils devoient estre aprés la mort des Evesques à leurs Successeurs : il falloit du moins que ces Princes eussent la liberté de les donner à ceux qu'ils choisiroient, & desquels ils pussent s'asseûrer, pourveû que d'ailleurs ils fussent capables, & dignes d'estre Evesques. Que s'ils ne vouloient pas dépendre des Empereurs & des Rois, en prenant d'eux l'investiture, ils estoient donc obligez de leur rendre les biens qu'ils en avoient receûs, & pour lesquels ils en devoient dépendre, conformément à ce qu'Ives de Chartres, à cette mesme occasion, rapporte de Saint Augustin, qui dit, *Ostez aux Empereurs leurs droits, qui pourra dire avec justice, Voila ma possession, voila ma raison? N'allez pas dire, qu'ay-je af-*

Aufer Jura Imperatorum, quis audeat dicere, Hæc villa mea est, mea est ista domus? Noli dicere, quid mihi & Regi? Quid tibi ergo & possessioni? Per jura Regum possidemus possessiones: dixisti, Quid mihi & Regi? Noli dicere possessiones tuas, quia ad ipsa jura renuntiasti humana, quibus possessiones possidentur. Aug. in Joan. tract. 6. C. quo jure, dist. 8. Concil. Rom. 6. & 7. t. 10. Conc. edit. Paris. Gregor. l. 6 post epist. 5. Henr. Imp. Epist. ad Gregor. ex Chron. Virdu. ap. P. Labbe.

je affaire du Roy, ou souffrez qu'on vous dise en mesme temps, qu'avez-vous affaire de rien posseder? C'est par les droits du Roy, qui peut donner ce qu'il luy plaist, que vous possedez ces grands biens: vous avez dit, je n'ay que faire du Roy, ne dites donc plus, Voila mes biens, voila mes terres, parce que vous voulez détruire ce droit par lequel vous pouviez posseder ces belles terres & ces grandes Seigneuries. Voila ce qu'on disoit en ce temps-là de part & d'autre sur ce grand differend des investitures. ANN. 1080.

Mais tandis que l'on combatoit ainsi de la plume & de la langue, l'Empereur employoit bien d'autres moyens pour défendre sa cause contre son rival. Comme il vit que d'abord ses armes n'avoient pas tout le succés qu'il en esperoit, & qu'il avoit affaire à un ennemi puissant & adroit, qui avoit déja eû de l'avantage en quelques petits combats qui s'estoient donnez, il crût qu'il falloit amuser le Pape, comme il fit, en luy promettant toujours d'en passer par le jugement des Legats qu'il envoyeroit en Allemagne, ou pour trouver quelque moyen d'accord, ou pour décider par une derniére Sentence qui des deux concurrens seroit Empereur. Mais quand son armée s'estant accruë & fortifiée par la jonction des Princes & des Evesques qui se venoient tous les jours rendre à luy avec leurs troupes, il fut maistre de la campagne; qu'il eut la liberté de desoler les terres de ses ennemis où il mettoit tout à feu & à sang; &

 qu'il

ANN. 1080. Urſperg. qu'il eut meſme remporté un grand avantage ſur Rodolphe à la journée de Fladeheim : alors il ſe moqua de toutes ces belles propoſitions qu'il avoit faites par ſes Ambaſſadeurs pour endormir Grégoire, & ne voulut plus ouïr parler de ſe ſoumettre au jugement des Legats, fort réſolu de terminer luy-meſme ce grand differend par les armes. C'eſt pourquoy Grégoire fort irrité d'avoir eſté joüé de la ſorte prés de trois ans, & craignant, ainſi qu'il le dit dans une de ſes Lettres, que s'il differoit plus long-temps à punir la perfidie & les parjures de ce Prince, il ne donnaſt lieu de croire qu'il s'entendoit avec luy : il ſe réſolut enfin de faire au Concile de cette année mil quatre-vingts, ce Decret foudroyant, par lequel il l'excommunie de nouveau, le prive de l'Empire & des Royaumes de Germanie & d'Italie, abſout tous ſes ſujets du ſerment de fidelité qu'ils luy avoient preſté; & ce qu'il n'avoit pas encore voulu faire juſques alors, il confirme l'élection de Rodolphe, auquel il envoya une riche Couronne d'or, autour de laquelle il y avoit une inſcription dans un vers, qui ſignifie que Jeſus-Chriſt, qui eſt la pierre myſtique, ayant donné la Diadéme à Pierre, en la perſonne de Grégoire le donnoit à Rodolphe.

Greg. l.7. poſt ep. 14.

L.7. ep.7.

Conc. Rom. 7. t.10. Concil. edit. Pariſ.

Petra dedit Petro, Petrus diadema Rodolpho

Ce fut ce dernier coup de foudre lancé contre l'Empereur, en un temps où il ne doutoit point qu'il ne deuſt ruïner ſes ennemis, qui acheva de porter les choſes aux

der-

dernières extrémitez. Car ce Prince déja fort aigri contre Grégoire pour le traitement qu'il en avoit receû à Canoſſa, ayant appris cette derniére action, la plus forte qui ſe pouvoit faire en une pareille occaſion, réſolut auſſi ſur le champ de ne plus rien ménager, & de luy rendre la pareille, en luy oppoſant un autre Pape, comme Grégoire luy avoit oppoſé un autre Empereur. Pour cét effet, il convoqua une Aſſemblée de ſes Princes & de ſes Eveſques, premiérement à Mayence, & puis, parce qu'il ne s'y trouva que dixneuf Prelats, à Brixen ou Breſnon dans le Tirol, entre les Villes de Trente & d'Inſpruc, où il n'y eut pas plus de trente Eveſques d'Allemagne & d'Italie, dont les principaux eſtoient le Cardinal Hugues le Blanc dépoſé par le Pape, & Guibert de Parme Archeveſque de Ravenne, excommunié déja pluſieurs fois. Or parce que l'on ne pouvoit plus déclarer nulle l'élection de Grégoire, par le defaut du conſentement de Henri, qui l'avoit approuvée, & confirmée fort librement, on chercha, pour le condamner contre toutes les formes, d'autres cauſes, qui furent principalement celles-cy. Qu'il s'eſtoit fait élire Pape par de mauvaiſes voyes, partie par force, partie par fourbe & par argent, & qu'il avoit cauſé d'horribles troubles dans l'Egliſe & dans l'Empire, en ſemant la diviſion par tout, en violant toutes les loix divines & humaines, lors que par un furieux attentat il avoit entrepris ſur la Cou-

ANN. 1080.

Brixinæ in Norico Concil. Brixin. t. 10. Concil. edit. Pariſ. Auct. vit. Henr. IV. Conrad. Urſperg. Auct. vit. S. Anſel. Lucenſ. Guillel. Biblioth.

ANN. 1080. Couronne, sur le corps, & sur l'ame de Henri Roy & Empereur ordonné de Dieu, & avoit soustenu la cause d'un perfide, d'un parjure, & d'un tyran. Ils y adjousterent tous les autres crimes énormes qu'on luy avoit déja imputez tres-faussement au Conciliabule de Wormes. Sur quoy, aprés qu'on l'eut déclaré décheu du Pontificat, on élut en sa place, tout d'une voix, l'Archevesque de Ravenne, Guibert de Parme, qui fût l'auteur de cette conspiration, & à qui l'Empereur, avec toute cette Assemblée, rendit en mesme temps tous les honneurs que l'on a coustume de rendre aux Souverains Pontifes, en se prosternant devant luy jusques en terre, & luy promit de le mener à Rome pour y recevoir de ses mains la Couronne Imperiale. Tout cela se fit le vingt-cinquiéme de Juillet, aprés quoy l'Empereur écrivit des Lettres extrémement aigres à Grégoire, qu'il n'appelloit plus que le faux Moine Hildebrand, dans lesquelles il insiste particuliérement sur ce qu'il a eu l'audace d'attenter sur sa Couronne, comme s'il la luy avoit donnée, & que le Royaume & l'Empire ne luy fust pas venu uniquement de la grace de Dieu. Il en écrivit aussi aux Romains, pour les obliger à ne plus reconnoistre Hildebrand pour Pape; puis il alla rejoindre son armée pour la mener contre Rodolphe dans la Saxe; & l'Antipape qui se fit nommer Clement III. retourna à Ravenne avec l'équipage d'un Pape, & toutes les marques de cette

Ursperg.

Ex MS. Bibl. Vat. ap. Baron. Guillel. Bibl.

Quasi nos à te regnum acceperimus, quasi in tuâ & non in Dei manu sit Regnum & Imperium.

cette souveraine dignité qu'il avoit usurpée. ANN. 1080.

D'autre part, Grégoire ne manqua pas de se munir aussi de son costé contre un si puissant ennemi, avec lequel il voyoit bien qu'il ne pouvoit plus esperer de reconciliation. Pour cét effet, il se hasta de conclure son traité avec Robert Guischard, en luy donnant, avec son absolution, l'investiture non-seulement de ce qu'il possedoit auparavant au Royaume de Naples, mais aussi de tout ce qu'il avoit nouvellement usurpé sur l'Eglise. Il écrivit des Lettres circulaires à tous les Fidelles, & singuliérement à ceux de la Province de Ravenne, pour les engager à faire une ligue avec les Princes Normans contre l'Antipape. Il en envoya d'autres aux Princes de la Germanie, pour les animer à combatre contre Henri, & promit aux uns & aux autres qu'ils remporteroient une glorieuse victoire. Mais il arriva par malheur pour luy, que le succés fut tout contraire à ces asseûrances qu'il leur donna: car trois semaines aprés la date de ses lettres, qui sont du vingt-deuxiéme de Septembre, les deux armées de Henri & de Rodolphe s'entre-choquerent furieusement le quinziéme d'Octobre, sur les bords de la riviére d'Elestre, auprés de Mersebourg en Saxe. Aprés que l'on eût combatu opiniastrément, & avec grand carnage de part & d'autre, comme les troupes de Henri vivement poussées de tous costez par les Saxons, commen-

Greg. l. 8. post ep. 1.

Greg. l. 8. ep. 7. L. 8. ep. 9.

Conr. Ursp. Berthold. Const. Cont. Herman. Cont. Marian. Scot. Sigebert. Brun. de bell. Saxon. Auct. V. Henr.

ANN. 1080.5 Guillel. Tyr. l. 9. t. 8. Gotf. Viterb. l. 17.

mençoient à reculer, Godefroy de Bouïllon, qui n'avoit alors qu'environ vingt ans, & portoit l'Aigle devant l'Empereur, courut à toute bride contre Rodolphe, qui poursuivoit sa pointe vigoureusement à la teste des siens, & luy donna si rudement du fer de sa cornette au defaut de la cuirasse dans le corps, qu'il le fit tomber demy-mort, en mesme temps qu'un Cavalier luy abbatit la main droite d'un grand coup de sabre. Ces deux coups rétablirent les affaires de Henri, & firent rentrer dans son parti la victoire, qui sembloit le vouloir abandonner: car aprés cela les Saxons perdant cœur, & abandonnant en desordre le champ de bataille, se retirerent à Mersebourg, où ils porterent le pauvre Rodolphe.

Ursperg. Auct. vit. Henr. Cuspin.

Ursperg. Auth. vit. Henr. Herm. hist. Slav. l. 1, c. 29.

On dit que comme les Evesques & les Princes qui l'avoient suivi le consoloient, & faisoient mettre le premier appareil à ses playes, il leur montra le bout de son bras tout sanglant, & sans main, & leur dit avec un grand soupir, que c'estoit par un coup de la Justice divine qu'il avoit perdu cette main, qui aprés avoir donné solennellement l'asseûrance de la fidelité qu'il avoit promise avec serment de garder inviolablement à son Roy & à son Empereur, avoit esté si malheureuse que de s'armer contre luy, pour luy oster cette mesme Couronne qu'il estoit obligé de luy conserver

Hoc ego juravi Domino meo Henrico, ut non nocerem ei, nec insidiarer gloriæ ejus: sed jussio Apostolica, Pontificumque petitio me ad id duxit, ut juramenti transgressor honorem mihi indebitum usurparem. Helmold. Bertold. Const.

ver aux dépens de sa propre vie. Aprés quoy il mourut le jour suivant, laissant à tous les Sujets une belle leçon, pour leur apprendre que toutes les Puissances souveraines estant ordonnées de Dieu, comme l'estoit mesme celle des Empereurs Payens, du temps des Apostres, qui recommandent aux Chrestiens de leur estre fidelles; il n'y a point de puissance sur la terre qui puisse dispenser de la fidelité & de l'obéïssance qu'on leur doit en toutes les choses où il n'y a rien qui soit manifestement contre la Loy de Dieu.

ANN. 1080.

Magnumque mundo documentum datum est, ut nemo contra Dominum suum consurgat. Nam abscissa Rudolphi dextera, dignissimam perjurii pœnam demonstravit, tanquam alia vulnera non sufficerent ad mortem: accessit etiam hujus membri pœna, ut per pœnam agnosceretur & culpa.

Ce qui rendit encore plus parfaite la joye, qu'eût le victorieux Henri, d'un si heureux succés, fut la nouvelle qu'il receût, peu de temps aprés, que son armée de Lombardie avoit remporté le mesme jour une grande victoire auprés de Mantouë sur celle que la Comtesse Mathilde avoit levée pour le service du Pape Grégoire. C'est pourquoy, se trouvant si favorisé de la fortune, & en estat de tout entreprendre, il résolut de porter ses armes en Italie, pour y établir son Clement dans Rome. Il est vray que les rebelles de Saxe, toûjours disposez à la révolte, suivant leur ancienne coustume, reprirent les armes un an aprés, & proclamerent Roy un Prince du Royaume de Lorraine, nommé Herman: mais ce nouveau Roy se rendit si peu considerable parmi ces peuples, que s'estant enfin résolu de se remettre dans l'obéïssance, ils l'obligerent de s'en retourner en son païs, où

Aut. vit. Henr. Berthold. Conft. Florent. V. Math. Urfperg. Auct. V. Henr. Berthold. Marian. 1082. Berthold. 1088.

ANN. 1088. Auct. vit. Henric. où il fut miserablement tué dans un Chasteau de l'Archevesque de Treves son ami, en faisant semblant, par un jeu bizarre, d'en vouloir attaquer la garnison, pour voir si les soldats qui le gardoient avoient du cœur. Ainsi l'Empereur ne craignant rien du tout de ce phantosme de Roy, qui ne luy pouvoit nuire, & ayant laissé en Allemagne plus de forces qu'il n'en falloit pour empescher les rebelles, extrémement affoiblis, de rien entreprendre, cela ne fut pas capable de le rappeller de l'Italie, où il estoit descendu au Printemps de l'année mil quatre-vint-un.

1081. Ursperg. Albert. Stad. Sigebert. Berthold. Guillel. Bibl. Domniz. Sigon. Onuphr. Domniz. Sigon. D'abord il marcha sur le ventre à tout ce qui osa s'opposer à sa marche dans les Estats de la Comtesse, où il prit plusieurs Places sur son passage, puis il alla camper la veille de la Pentecoste, avec son Antipape Clement, dans les prairies de Neron, devant Rome, qu'il croyoit devoir emporter sans beaucoup de résistance. Mais comme il trouva que Grégoire, avec un grand secours qu'il avoit receû de Mathilde, l'avoit mise en estat de se bien défendre, il se contenta de faire le degast aux environs, & s'en alla passer l'hiver à Ravenne, d'où estant retourné l'année suivante, il attaqua durant le Caresme la Ville Leonine, ou cette partie de Rome qui est au-deçà du Tibre, & la prit : n'osant néanmoins s'attacher au siége de l'autre costé de la Ville, durant les chaleurs de

1082.

l'esté,

l'esté, il laissa une partie de ses troupes sous ANN. 1082.
le commandement de l'Antipape pour la bloquer, & avec l'autre il alla dans la Champagne d'Italie, où il passa l'hiver, & s'empara de quelques places des Normans, durant l'absence de Robert Guischard, qui, 1083.
aprés avoir traité avantageusement avec le Pape, avoit passé dans la Grece, contre l'Empereur Alexis Comnéne. Enfin, Henri estant retourné devant Rome aprés Pasque, il s'en rendit maistre au commencement de Juin, soit par la trahison, ou par la négligence des Romains, qui laisserent entrer les Imperiaux par une bréche qu'on avoit abandonnée. Aprés quoy la peste s'estant mise dans la Ville, il se retira sur les montagnes voisines, laissant ce qu'il falloit de troupes pour continuer le siége du Chasteau Saint Ange, où le Pape s'estoit mis en seûreté un peu avant la prise de la Ville. Il y eût en suite pendant le reste de l'année quelque negotiation par l'entremise des Romains, qui taschoient de se delivrer de tant de miseres: toutefois comme ce traité estoit extrémement difficile à conclure, & du costé de Henri, qui ne cherchoit qu'à surprendre le Pape, & du costé du Pape, qui outre qu'il s'en défioit assez, attendoit toûjours le secours que Robert Guischard luy avoit promis; enfin tout fut rompu à l'arrivée de ce Duc victorieux, qui ayant laissé en Grece le brave Boémond son fils, avoit repassé promptement dans la Poüille avec la meilleure partie

ANN. 1084. Leo Ost. l.9. Sigon. tie de son armée. De-là, sans que l'Empereur, qui se retira dans la Toscane, osast s'opposer au passage d'un si grand homme de guerre, dont la fortune & la valeur luy estoient redoutables, il se rendit à la Porte Latine, qui luy fut ouverte par ceux qui tenoient le parti de Grégoire, qu'il tira du Chasteau Saint Ange, pour le rétablir dans le Palais de Saint Jean de Latran. Mais comme il vit que les Romains n'estoient pas bien intentionnez pour ce Pape, qu'ils croyoient avoir empesché la paix; il crût qu'il ne seroit pas en seûreté dans Rome, où il prévit que l'Empereur ne manqueroit pas de retourner au printemps avec de plus grandes forces qu'auparavant. Il luy persuada donc d'en sortir, & l'emmena avec soy à Salerne, dont ce Prince aussi adroit que vaillant estoit maistre.

Ainsi, l'Empereur estant revenu au commencement du printemps, comme le Duc Robert l'avoit préveû, il fut receu sans contredit dans Rome, où il fit son entrée le Vendredi vint deuxiéme de Mars; & le lendemain ayant fait assembler dans l'Eglise de Latran environ trente Evesques de sa suite, avec les Magistrats & le Clergé, il fit élire de nouveau son Pape Clement. Le jour suivant, qui estoit le Dimanche des Rameaux, il le fit consacrer, couronner, & intronizer dans la Basilique de Saint Pierre, par les Evesques de Boulogne, de Crémone, & de Moderne; & le jour de Pasque, pour accomplir entierement ce qu'il

Ursperg. Alb. Stad. Sigon.

qu'il avoit promis, luy & l'Imperatrice Berte receurent dans la mesme Basilique, l'onction & la Couronne Imperiale, de la main de cét Antipape. ANN. 1084.

Henri demeura en suite quelque temps à Rome, où tandis qu'il s'occupoit à donner les ordres qu'il crut estre necessaires pour y rétablir l'union, il courut fortune de perir miserablement par une horrible trahison, dont Dieu qui abhorre ceux qui attentent sur la personne sacrée des Princes, sous quelque prétexte que ce puisse estre, détourna l'effet par un merveilleux coup de sa Justice & de sa Providence. Un scelerat suborné par les ennemis de cét Empereur, qui, nonobstant ses desordres, ne laissoit pas d'avoir un assez grand fonds de pieté dans l'ame, avoit observé qu'il ne manquoit pas d'aller tous les jours, à une certaine heure, faire sa priére dans une petite Eglise dédiée à la Sainte Vierge sur le mont Aventin. Là-dessus il forma son abominable dessein, qu'il resolut d'executer en cette maniére. Il mit, & disposa tellement une grosse pierre sur un ais qu'il avoit détaché du lambris de cette Eglise, justement au dessus de la place où le Prince se mettoit pour faire ses dévotions, qu'en retirant cette planche, la pierre devoit tomber à plomb sur sa teste, & l'écraser. Mais au moment mesme qu'il remuoit cét ais, l'un de ses pieds, qu'il avoit un peu trop avancé, ayant glissé par le mouvement de la planche qui s'enfonça, il tomba tout-à-coup

Auct. vit. Henr. IV.

ANN. 1084. coup la teste devant avec la pierre, à costé de l'Empereur, qui en mesme temps, par bonheur, s'estoit un peu écarté de sa place. Cela fit bien du bruit dans Rome, où le peuple indigné d'une si lasche & si exécrable trahison, traisna par toute la Ville, & mit en mille piéces le corps de ce parricide, & détestant ceux qui l'avoient suborné, s'attacha plus fortement au service de l'Empereur, qu'il crût estre protegé de Dieu. Les ennemis de Grégoire, comme l'imposteur Bennon, ne manquerent pas de le faire auteur de cét attentat : mais l'Empereur mesme ne le crût pas, sçachant bien que le Pape, tout son ennemi qu'il le croyoit estre, avoit l'ame trop grande, ou, comme il parloit, trop hautaine, pour estre capable d'une si noire & si détestable action.

Ursperg. Aut. V. Henr. Sigon. Aprés avoir échappé ce danger, & donné ordre à toutes choses, Henri recommanda fort aux Romains son Antipape Clement, qu'il laissa dans Rome avec une bonne garnison; puis il s'en retourna en Allemagne, où il estoit rappellé par de nouveaux troubles qu'il vouloit appaiser. Ursperg. Berthold. En effet, ceux des deux partis s'estoient assemblez dans une Ville de Thuringe, pour chercher entre eux les moyens de s'accorder, & de se réünir enfin tous ensemble sous un mesme Chef. Les uns disoient qu'ils ne pouvoient en conscience se joindre à Henri, tandis qu'il seroit excommunié; les autres soustenoient qu'il ne l'estoit

ſtoit pas, & que le jugement rendu contre luy par Grégoire eſtoit nul: & comme les uns & les autres ne voulurent jamais rien relaſcher de leur ſentiment, & que la diſpute s'échauſa toûjours de plûs en plus, ſans rien conclure, comme il arrive d'ordinaire, on ſe ſepara plus broüillé, & plus irrité qu'on n'eſtoit auparavant. En ſuite les Prélats Saxons s'eſtant aſſemblez ſéparément dans une Ville de Saxe, avec le Cardinal d'Oſtie Legat du Pape, excommuniérent Guibert & ſes Cardinaux, les Archeveſques de Mayence & de Bremen, & tous les autres Schiſmatiques qui luy adheroient. Ceux-cy ne manquerent pas auſſi de leur coſté de s'aſſembler à Mayence avec l'Empereur arrivé depuis peu, & les Legats de ſon Antipape, & ils lancerent réciproquement le foudre de l'anatheme contre Grégoire & tous ceux qui le reconnoiſtroient pour Pape; & ces troubles continuerent de la ſorte durant quelque temps, juſques à ce qu'aprés qu'on ſe fut encore battu deux ou trois fois, avec de differens ſuccés, les Saxons enfin trouverent bon de s'accommoder, & firent leur paix avec l'Empereur.

ANN. 1085.

Urſperg.

Mais cependant le Schiſme continuoit toujours en Italie, où tandis que l'Antipape Guibert occupoit le Trône de Saint Pierre, le vray Pontife Grégoire VII. chaſſé de ſon Siége, & comme banni & rélegué à Salerne, y mourut l'an treiziéme de ſon Pontificat, le vint-quatriéme de May de cette année mil quatrevint-cinq. Les Ecri-

Leo Oſtienſ. l. 3. c. 64

 vains

ANN. 1085. Sigebert. vains du parti de Henri disent, que ce Pape se voyant à l'extrémité, témoigna bien du regret d'avoir porté si loin son ressentiment contre l'Empereur, & qu'il leva l'excommunication dont il l'avoit si souvent foudroyé : les autres au contraire asseûrent qu'un peu avant que d'expirer, il pro- Auth. vit. S. Ansel. Lucens. nonça ces paroles avec une grande tranqu'illité d'ame, *J'ay aimé la justice, & j'ay haï l'iniquité, & c'est pour cela mesme que je meurs maintenant en exil*; ils ajoustent aussi qu'il a fait plusieurs grands miracles, & avant & aprés sa mort. Quoy qu'il en soit, il est constant qu'il a porté la grandeur & l'autorité de l'Eglise Romaine plus haut que n'avoit jamais fait aucun de ses Prédecesseurs, que c'estoit un homme de grand mérite, d'un zele tres-ardent pour rétablir la discipline, & d'une vie fort innocente, quoy que ses ennemis, & sur tout les Ecclesiastiques d'Italie & d'Allemagne, dont il vouloit absolument corriger les desordres, ayent tasché de la noircir par mille calomnies; qui se sont détruites d'elles mesmes, pour avoir esté trop atroces, trop grossiérement inventées par une aveugle passion, qui ne dit rien pour en vouloir trop dire, & infiniment éloignées de toute vraye-semblance. Mais aprés tout, il me semble que l'on peut dire, avec tout le respect qu'on doit à sa mémoire, que s'il se fust pû aviser de faire quelque bon Concordat avec l'Empereur pour la collation des Benefices, semblable à

ceux qu'on a faits depuis fort utilement pour le bien public; comme d'une part il n'y euſt rien perdu, de l'autre il euſt épargné bien des maux à l'Egliſe & à l'Empire, à luy-meſme bien de la peine & du chagrin, & le ſang & la vie à tant de milliers d'hommes qui ont peri dans la querelle des inveſtitures. ANN. 1085.

Comme il avoit fort recommandé en mourant Didier Abbé du Mont-Caſſin & Cardinal Preſtre de Sainte Cecile, homme d'une éminente ſainteté, & d'une rare ſageſſe, il fut élû d'un commun conſentement; & malgré toutes ſes fuites, & toute ſa réſiſtance, qui dura plus d'un an, il fut enfin contraint, dans un Concile qu'on tint à Capoûë, de reprendre les ornemens Pontificaux qu'il avoit mis bas depuis qu'on l'avoit élû, & de ſe laiſſer conduire à Rome, où pendant l'abſence de Guibert il fut conſacré, & mis ſur le Trône de Saint Pierre le neuviéme de May, ayant pris le nom de Victor III. Mais comme l'Antipape ſur ces entrefaites fut retourné à Rome, le plus fort, avec les gens de l'Empereur, & que la Comteſſe Mathilde, qui eſtoit venu rendre ſes devoirs au nouveau Pape, eût eſté obligée de s'en retourner promptement en Lombardie, pour s'oppoſer aux nouveaux ennemis que Guibert luy avoit ſuſcitez: le Saint Pontife, pour épargner le ſang de ſes oûailles, ſe retira à Benevent Ville de ſa naiſſance. Là il celébra au mois d'Aouſt un Concile, où il con-

1086.

Leo Oſtienſ. l. 3. c. 65.

1087.

ANN. 1087. firma tous les Actes de Grégoire son Prédécesseur, & renouvella tous les anathemes dont il avoit foudroyé Guibert & ses adherans, & tous les laïques qui entreprendroient de donner les investitures des Eveschez ou des Abbayes. Aprés quoy, comme il se sentit pressé de la maladie dont il estoit déja frappé quand on l'élût, il se fit transporter en son Monastere du Mont-Cassin, où il mourut le seiziéme de Septembre, aussi saintement qu'il avoit vescu; & le douziéme de Mars de l'année suivante le
1088. Cardinal d'Ostie Eudes ou Othon de Chastillon, fut élû Pape à Terracine, & se fit appeller Urbain II.

Petr. Diac Chr. Cass. l. 4. c. 2. Onuphr. Ciacon. &c. Berthold. Domniz.

Ce sage Pontife, qui ne manqua pas de confirmer les Actes des deux Papes ses Prédécesseurs, fit si bien qu'il persuada la Comtesse Mathilde de se remarier, comme elle fit, à l'âge d'environ quarante-trois
1089. ans, avec le jeune Guelphe, fils de Guelphe IV. Duc de Baviére, grand ennemi de l'Empereur, & tres-puissant Prince, afin que ces deux Puissances estant jointes par le lien de ce mariage, il pust plus aisément venir à bout & de l'Antipape & des Schis-
1090. matiques d'Italie. Henri qui vit fort bien que cette alliance s'estoit faite contre luy, profita du repos où il se trouvoit alors en Allemagne, pour passer au-plûtost en Italie, où d'abord il assiégea Mantoüe, l'une des principales Villes de la Comtesse, & la
1091. prit enfin, quoy-qu'avec bien de la peine, aprés un long siége de prés d'un an. Et en suite

te il se rendit maistre, sans beaucoup de dif- ficulté, de tout ce que Mathilde avoit au-decà du Pô; puis s'estant jetté au-delà de ce fleuve dans l'Estat de Modene & de Regio qui appartenoit à cette Princesse, aprés s'y estre emparé de quelques Places, il assiégea Montebello, la plus forte de toutes. L'Antipape le vint trouver à ce siége, qui ne luy fut pas heureux : car aprés y avoir perdu l'un de ses fils, il se vit obligé de repasser le Pô, & d'aller à Verone avec une partie de son armée, pour s'opposer aux entreprises du vieux Guelphe, laissant l'autre à Conrad son fils aisné, pour achever la guerre en Italie. ANN. 1092.

Mais le pauvre Henri se trouva bien trompé dans son esperance : car le jeune Guelphe & la Comtesse Mathilde sa femme sceurent si bien tourner l'esprit de ce jeune Prince Conrad, d'ailleurs de tres-beau naturel, & plein d'honneur & de vertu, mais fort ambitieux, que, sous prétexte que l'Empereur son pere estoit excommunié, & qu'il maltraitoit l'Impératrice Adelaïde ou Praxede sa seconde femme, ils luy persuaderent aisément de quitter son parti : de sorte qu'ayant sceû gagner les Officiers de son armée, & les principaux Seigneurs de Lombardie, qui n'estoient pas marris d'avoir un jeune & nouveau maistre, duquel ils pussent disposer comme ils voudroient, il se rebella tout ouvertement contre son Pere, & se fit couronner Roy d'Italie par l'Archevesque de Milan. Je sçay 1093.

Auth. vit. Henr. IV. Berthold. Dodechin. in Append. ad Marian. Scot. Helmold. Sigon.

ANN. 1093. qu'il y en a qui ont loüé cette action : mais pour moy, qui dans l'Hiſtoire de l'Arianiſme n'ay jamais pû me réſoudre à pardonner au Roy Hermenigilde, tout grand Saint & Martyr qu'il eſt, ſa révolte contre ſon Pere Leuvigilde, quoy-qu'il fuſt Arien, & perſecuteur des Catholiques; je me garderay bien d'épargner en une pareille occaſion le Prince Conrad, qui, quelque raiſon qu'on luy puſt alleguer au contraire, ne pouvoit trahir l'Empereur ſon Pere, ſans violer tous les droits les plus ſaints de la nature & de la grace, & la Loy de Dieu qui défend tres étroitement aux enfans & aux ſujets, ſur peine de ſa malediction, de deſobeïr à leur Pere, & de ſe révolter contre leur Prince. Auſſi ne fut-il pas long-temps ſans recevoir la punition de ſon crime : car outre que ſon Pere le desherita, en faiſant déclarer le Prince Henri, ſon cadet, ſucceſſeur à l'Empire, & en rendant à Godefroy de Boüillon le Duché de la Baſſe Lorraine poſſedé par ce jeune Prince, Dieu, nonobſtant toutes ſes belles qualitez, qu'il deshonora par cette révolte, l'enleva de ce monde ſix ans aprés, dans la fleur de ſon âge, pour verifier l'Oracle divin, qui ordonne aux enfans d'honorer leur pere & leur mere, s'ils veulent joüir d'une longue vie.

Cependant, comme l'Empereur s'en eſtoit retourné en Allemagne; que les ſoldats qu'il avoit mis en garniſon à Rome eſtoient preſque tous morts de maladie con-

contagieuse; qu'en suite ceux qui tenoient pour le Pape estant devenus les plus forts, avoient chassé l'Antipape Guibert; & qu'enfin le jeune Conrad Roy d'Italie, qui n'agissoit que par les conseils de Mathilde, n'avoit garde de s'opposer au Pape Urbain: ce Pontife alla prendre possession du Siége Apostolique à Rome, où il célebra la feste de Noël. Il est vray qu'il eust pû y rentrer par force long-temps auparavant, avec le secours de Roger Duc de Calabre & de Sicile, fils de Robert Guischard, qui estoit mort peu de jours aprés le Pape Grégoire VII. Mais pour rentrer dans sa Bergerie en Pasteur, & non pas en Lion ou en Loup, avec effusion de sang humain, il aima mieux attendre que tout fust assez paisible dans Rome, où les Imperiaux ne tenoient plus que le Chasteau Saint Ange, qui fut mesme enfin contraint, par la famine, de se rendre. Il employa toute l'année à rétablir toutes choses en bon ordre à Rome: aprés quoy, comme la Lombardie estoit presque toute réduite alors sous la puissance partie de Conrad, & partie de la Comtesse Mathilde, il alla tenir le Concile de Plaisance, où il renouvella tout les anathemes qu'il avoit déja fulminez dans les Synodes de Troye, de Melphi, & de Benevent, contre l'Antipape Guibert & ses adherans, & de-là il passa en France, pour y célebrer le fameux Concile de Clermont.

Ce fut là qu'avant que de publier la premiére Croisade, de la maniére que nous l'avons

ANN. 1093.

Ursperg.

Berthold. Constanc.

1094.

T. 1. de Hist. des Croisad.

l'avons dit ailleurs, il fit entre autres Réglemens deux Decrets, qui sont le quinziéme & le seiziéme, par lesquels, conformément à ce qu'avoit fait Grégoire VII. il défend à tous les Ecclesiastiques de recevoir aucune Prélature de la main des laïques, & aux Rois & à tous les autres Princes d'en donner l'investiture : ce qu'il confirma encore l'année suivante au Concile qu'il tint à Tours. Comme le Roy de France Philippe I. ne vouloit pas d'une part perdre l'un des plus beaux droits de sa Couronne, dont luy & ses Prédécesseurs avoient joüi jusques alors, en donnant les Evesches & les Abbayes de leur Royaume, & que de l'autre il vouloit contenter le Pape, avec lequel il s'estoit bien remis cette même année : Urbain qui avoit l'esprit plus condescendant & plus doux que Grégoire VII. trouva heureusement un expedient fort raisonnable, & un temperament fort juste, qui satisfit les deux parties, sans choquer le droit de l'Eglise, ni celuy du Roy. Car Ives de Chartres écrivant quelque temps aprés à Hugues Archevesque de Lyon, & Legat du Saint Siége en France, asseûre avoir appris de bonne part, que le Pape Urbain avoit déclaré que par ces Decrets il ne prétendoit pas oster aux Rois, qui sont les Chefs du Peuple, le droit d'élire les Evesques, ni celuy de donner les Evesches à ceux qui sont élûs, & qu'on leur presente s'ils leur agréent ; mais seulement que les Rois, pour montrer qu'ils ne donnent pas la

ANN. 1095. Conc. Clar. t. 10 Concil. edit. Paris & ap. P. de Marca l. 6. de Conc. post cap. 31.

1095. Berthold.

Ivo Carnot ep. 60. *Dominus quoque Papa Urbanus Reges tantùm à corporali investiturâ excludit, in quantum intelleximus, non ab electione, in quantum sunt caput populi, vel concessione.*

P. de Marc. l. 8. de Conc. c. 19.

la dignité ſpirituelle de l'Epiſcopat, ne donneroient plus l'inveſtiture corporelle, c'eſt-à-dire, que l'élû ne ſeroit plus inveſti par la Croſſe & par l'Anneau, qui ne luy ſeroient plus donnez que par celuy qui le conſacreroit. ANN. 1096.

Quoy-que par cette céremonie de donner une Croſſe & un Anneau, qui d'elle-meſme eſt fort indifferente, nos Rois ne prétendiſſent pas de conferer la dignité ſpirituelle, qui ne ſe donne que par la conſecration, ils s'en ſont néanmoins toujours abſtenus depuis ce temps-là, pour donner les premiers à tous les Princes l'exemple d'une parfaite ſoumiſſion, en ce qui ne détruit pas les droits de leur Couronne, qu'ils ſont obligez de maintenir. Cét exemple pourtant ne fut pas ſuivi des Empereurs, qui voulurent toujours donner l'inveſtiture par la Croſſe. Mais comme ce fut preciſément en ce temps-là que les Croiſades commencerent, & qu'enſuite le Pape, les Rois, les Princes, & toutes les nations de l'Europe avoient l'eſprit tout occupé & rempli des hautes idées de cette héroïque entrepriſe de la conqueſte & de la delivrance de la Terre Sainte, il ſe fit, comme de concert, une ſuſpenſion générale de toutes les autres affaires dans tous les Royaumes, & particuliérement dans l'Allemagne, où l'on ne parla plus de la querelle des inveſtitures, juſques aprés la mort du Pape Urbain, qui déceda paiſiblement à Rome au 1099. mois de Juillet de l'année mil quatre-vint-

ANN. 1099. dix-neuf, & eût quatorze jours aprés pour successeur Regnier Cardinal Prestre de Saint Clement, qui se fit appeller Pascal II. & résolut d'abord de maintenir ce que son Prédécesseur avoit fait au sujet des investitures, comme il le fit paroistre avec éclat dans l'affaire de Saint Anselme Archevesque de Cantorbery.

Ediner. in Vit. S. Ansel. Willelm. Malmesb. Roger. Ann. Ce grand Prélat, que Guillaume II. Roy d'Angleterre, qui tenoit le parti de l'Antipape, avoit banni, venoit d'estre rappellé de son exil par Henri frere & successeur du Roy défunt; mais encore que ce nouveau Roy reconnust le Pape pascal, il voulut néanmoins toûjours avoir le droit d'investiture, & obliger en suite l'Archevesque à luy rendre hommage en vertu de ce droit. Le Saint refusa de le faire, parce que les investitures avoient esté condamnées par les Papes dans plusieurs Conciles; sur quoy, aprés de grandes contestations, il fut enfin conclu qu'on envoyeroit de part & d'autre au Pape. L'Archevesque en ayant receu une réponse conforme aux Decrets de ces Conciles, ne manqua pas de les faire publier à Londres, dans un Synode qu'il y convoqua pour cét effet, quoy-que le Roy, selon le rapport de ses Envoyez, qui estoient trois Evesques, avec lesquels il s'entendoit, protestast que le Pape, qui avoit trouvé ses raisons fort bonnes, consentoit qu'il donnast les Investitures, pourveu qu'il n'y en eust rien par écrit, de-peur que cela ne tirast à consequence. Enfin, Ep. 12. inter Epist. Ansel.

com-

comme les choses s'aigrissoient toûjours davantage, on trouva bon que l'Archevesque allast luy-mesme à Rome, pour sçavoir les intentions du Pape, & en mesme temps le Roy y envoya de sa part Guillaume Evesque d'Excester, fort habile homme, & qui possedoit sur tout un rare talent d'éloquence.

ANN. 1099 Ediner. in V. S. Ansel. Malmesbur. Vit. Pont. Angl. Roger. Ann.

En effet, il harangua si fortement, & si plausiblement, en plein Consistoire, pour les Investitures, que tous les assistans ne se purent empescher de luy applaudir, excepté le Pape & Saint Anselme, qui demeuroient immobiles sans rien témoigner de leur sentiment. Alors l'Evesque tirant avantage de ce silence, aussibien que de l'applaudissement des autres, comme si le Pape eust esté déja fort étonné de voir que tous estant persuadez par la force de ce discours, alloient conclure pour le Roy, se mit à dire avec une extréme asseurance, pour l'étonner encore davantage, qu'enfin, quoy qu'il pust arriver, le Roy son Maistre estoit fort résolu de perdre plutost son Royaume, que de souffrir qu'on luy ostast son droit d'Investiture, à l'égard des Eveschez & des Abbayes qui sont dans tous les Estats qu'il possede tant audeçà qu'audelà de la mer. Alors le Pape interrompant le discours de l'Evesque, & le regardant d'un certain air d'autorité fiére & imperieuse capable d'arrester tout court, & faire taire les plus asseurez, luy dit d'un ton ferme & fort elevé; *Et moy je vous declare*

ANN. 1099. *que je suis resolu de perdre plutost mille vies, que de souffrir jamais que vostre Maistre donne impunément les Investitures.* Comme il ne faut qu'un signe de la volonté absoluë d'un Souverain, qui sçait bien l'art de se faire obeïr sans contrainte, pour tourner aussitost de ce costé-là des esprits & les avis de ses sujets. Il n'en fallut pas davantage pour faire changer tout-à-coup la scene dans le Consistoire, où tous les applaudissemens abandonnant le parti de l'Evesque, se tournerent à l'instant mesme du costé du Pape, avec tant de bruit, que le pauvre Evesque fût contraint de se taire. Aprés quoy l'on conclu qu'on feroit grace au Roy pour le passé, & que cependant ceux qui avoient receu de luy l'Investiture de leurs Benefices, demeureroient soumis à la rigueur des Canons, jusques à ce que l'Archevesque Anselme les eust absous, aprés leur avoir imposé une bonne & salutaire penitence.

Le Roy qui fut d'abord extrémement irrité de ce jugement, fit dire à Saint Anselme, comme il estoit en chemin pour s'en retourner en Angleterre, ou qu'il consentist aux Investitures, ou qu'il ne rentrast plus dans son Royaume. Sur quoy l'Archevesque, sans balancer sur le parti qu'il devoit prendre, s'arresta à Lyon, où il s'estoit déja retiré quand il fut banni la premiére fois; & le Roy toujours plus outré, le dépoüilla de tous ses biens, & mit sous sa main l'Archevesché de Cantorbery.

Mais

Mais enfin, ce Prince qui ne vouloit pas avoir le Pape pour ennemi durant la guerre qu'il eût contre Robert Duc de Normandie son frere aisné, qui luy disputoit le Royaume, trouva bon quelque temps aprés de s'appaiser, & de suivre l'exemple du Roy de France, en s'accordant avec le Pape, comme il fit à ces conditions; qu'il recevroit l'hommage des Evesques quand il auroit agrée leur élection, mais qu'il ne leur donneroit pas l'Investiture par la Crosse & par l'Anneau. Ainsi Anselme fit hommage, & retourna dans son Eglise, & la paix fut en Angleterre au sujet des Investitures aussibien qu'en France. Mais il n'en alla pas de mesme dans l'Empire, où la guerre recommença plus furieuse que jamais sur ce sujet, aprés la mort de Henri; dont il faut maintenant que je raconte la fin déplorable. ANN. 1099.

Comme cét Empereur, à qui la révolte de Conrad avoit rompu toutes ses mesures en Italie, eût esté contraint de repasser enfin en Allemagne, il y agit avec tant d'adresse & de bonheur, que soit que l'on y fust las de la guerre, ou qu'ayant changé de conduite il eust regagné l'affection des Princes de la Germanie, il fut receû par tout comme Empereur: de sorte que la paix qui avoit esté fort long-temps bannie de l'Empire, y fut rétablie, quoyque le Schisme y fust encore, les uns reconnoissant le Pape, & les autres tenant toûjours le parti de Guibert, à l'exemple de l'Em- Auct. Vit. Henr.

ANN. 1099. Dodechin. Sigebert. Urſperg. pereur. Or il arriva ſur ces entrefaites que cét Antipape mourut ſoudainement, comme il ravageoit les terres de l'Egliſe aux environs de Rome, au commencement de

1100. ce Pontificat. Il eſt vray qu'il y eut encore aprés luy trois Antipapes, que Richard Prince de Capouë, & Verner Lieutenant de l'Empereur dans la Champagne d'Italie, firent élire entre les dix-neuf ou vingt Cardinaux que Guibert avoit créez, mais pour cela le Schiſme n'en dura gueres davantage.

Ciacon. in Paſchal. 2. 1101. Car de ces trois miſerables Intrus, les deux premiers, Albert & Theodoric, eſtant tombez l'un aprés l'autre. peu de mois aprés leur élection, entre les mains des ſoldats de Paſcal & du Duc Roger, furent, aprés qu'on les eût contraints de ſe dépoſer, enfermez dans des Monaſteres, pour y faire le reſte de leurs jours une fort rude penitence; & le troiſiéme, qui ſe faiſoit appeller Silveſtre IV. mourut miſerablement, peu de temps aprés, chaſſé & abhorré de tout le monde, ce qui fit que perſonne n'oſa plus ſonger à faire encore un Antipape. Ainſi la paix eſtant rétablie dans l'Egliſe, Paſcal crût que l'occaſion eſtoit favorable pour ramener l'Empereur à l'obéiſſance du Saint Siége; & ſur cela il luy écrivit, le priant de ſe trouver au Concile qui

Urſperg. ſe devoit tenir l'année ſuivante à Rome, afin qu'on y puſt trouver le moyen d'aſſoupir, par un bon accord, toutes les anciennes querelles.

Henri, qui affectoit toujours de faire

pa-

ANN. 1101.

paroiſtre qu'il ne ſouhaitoit rien tant que la paix & l'union, ne manqua pas de promettre qu'il s'y rendroit : mais outre qu'il ne tint pas ſa parole, & que meſme il n'y envoya pas ſes Ambaſſadeurs, on crût avoir de fortes preuves qui perſuadoient qu'il taſchoit de faire toujours de nouveaux Antipapes, pour continuër le Schiſme dans l'Egliſe. C'eſt pourquoy, dans le prochain Concile que Paſcal célebra, ſelon la couſtume, en Careſme, il l'excommunia de nouveau, comme ſes Prédéceſſeurs avoient fait, & meſme publia cét anatheme le jour du Jeudy Saint, avec ces redoutables cérémonies dont l'Egliſe a couſtume de ſe ſervir en cette occaſion, pour imprimer dans l'ame des Chreſtiens une ſainte terreur, qui les empeſche de s'attirer, par leur révolte, avec ces foudres, la malediction de Dieu. Et parce que les Schiſmatiques, dont le nombre croiſſoit tous les jours, ſouſtenoient hardiment qu'on ne doit point du tout ſe ſoucier de ces ſortes de foudres Eccleſiaſtiques qui s'en vont en fumée, l'excommunication n'ayant nulle force, ce qu'on appella l'héréſie Henricienne : de-là vint qu'on dreſſa dans ce Concile un Formulaire, dans lequel, aprés avoir déteſté toutes les héréſies, & ſinguliérement cette derniére, qui troubloit alors l'Eſtat de l'Egliſe, on promettoit, & l'on juroit obéiſſance au Pape Paſcal & à ſes Succeſſeurs, ſelon l'ordre de Jeſus Chriſt & de l'Egliſe, croyant tout ce qu'elle croit,

Urſperg.

1102.

Deteſtor omnem hæreſim, & præcipuè eam quæ ſtatum præſentis Eccleſiæ perturbat, quæ docet & aſſerit anathema contemnendum, &c. Promitto autem obedientiam Apoſtolicæ Sedis Pontifici D. Paſchali, &c.

ANN. 1102.

croit, & condamnant tout ce qu'elle condamne.

Le Pape exigea ce Serment, sur tout des Ecclesiastiques. Il fallut mesme que les Métropolitains le fissent, avant qu'on leur donnast le *Pallium*, comme nous l'apprenons de la lettre qu'il écrivit sur ce sujet à l'Archevesque de Palerme, qui en faisoit quelque difficulté, & auquel, en justifiant cette conduite, il déclare, comme à quelques autres, que sans cela ils n'auroient jamais cette marque sacrée de la plenitude de leur Ministere, & de l'autorité Pontificale qu'on leur donne avec elle, puisque s'ils ne l'ont receuë, ils ne peuvent, dit-il, ni consacrer aucun Evesque, ni célebrer aucun Synode. Cela néanmoins d'abord ne fit pas fort grand effet en Allemagne contre l'Empereur, car ce Prince, qui sçavoit bien qu'on le blasmoit de n'avoir rien contribué à la conqueste de la Terre Sainte, luy qui se disant estre le Chef des Chrestiens en Occident, avoit deû se mettre à leur teste, dans une entreprise si glorieuse fit publier fur la fin de cette mesme année, qu'il vouloit laisser l'Empire à Henri son fils, lequel il avoit déja fait élire son Successeur quatre ans auparavant, & se consacrer dans la Terre sainte au service de Jesus-Christ contre les Infidelles. Cela luy aquit tellement l'affection des Princes & de la Noblesse, des Ecclesiastiques & du Peuple, que bien loin de s'arrester à ce que l'on avoit fait à Rome contre luy, on le loûoit

Extr. de Elect. c. 4.

In pallio, frater plenitudo conceditur pastoralis Officii quia juxta Sedis Apostolicæ, & totius Ecclesiæ consuetudinem, ante acceptum Pallium Metropolitanis minimè licet aut Episcopos consecrare, aut Synodum celebrare.

Ep. Paschal. ad Archiep. Polon. ap. Baron. ex lib. Cens.

par tout avec ardeur, & l'on se préparoit de tous costez à le suivre dans une si belle & si sainte expédition. Mais c'est cela mesme qui fut la cause de sa perte: car comme il n'exécuta rien de ce beau projet, qu'il n'avoit proposé que pour amuser le monde, son fils, jeune Prince de vingt-deux à vingt-trois ans, qui avoit encore plus d'ambition que n'en avoit eu son frere Conrad, & n'avoit rien qui approchast de son beau naturel, estant fourbe, perfide, imperieux, violent, & donnant à tout pour se satisfaire, presta volontiers l'oreille aux mauvais conseils que les mécontens luy donnerent d'oster par force à son Pere l'Empire, qu'il ne vouloit pas luy ceder, aprés le luy avoir promis. AN N. 1103.

Le Cardinal Baronius rapporte cette Histoire comme il l'a tirée mot à mot de la Chronique de l'Abbé Conrad d'Ursperge, dont le témoignage, qui est favorable au jeune Henri, ne peut, dit-il, estre suspect, parce qu'outre qu'il écrivoit en ce temps-là ce qu'il voyoit, c'est un Schismatique qui est pour l'Empereur contre les Papes. Mais certes, l'on ne peut nier que ce grand Cardinal, qui, comme je l'ay remarqué ailleurs, pour avoir trop à faire, n'avoit pas le loisir de tout lire, ne se soit trompé visiblement en ces deux points. Car enfin, s'il eust bien leu cette Chronique, il y eust trouvé que cet Abbé Conrad dit qu'en l'année mil deux cens deux il fut fait Prestre; que cinq ans aprés il se fit Religieux de l'Ordre

V. Bellarm de Script. Eccl & Phil. Labbe differt.

ANN. 1103.

l'Ordre de Prémontré ; & qu'en l'année mil deux cens quinze on le fit Abbé d'Ursperge, dans le Diocese d'Ausbourg ; & de plus il eust veu que cét Auteur finit sa Chronique l'an mil deux cens vingt-neuf, c'est-à-dire, plus de six-vingts ans aprés cette action du jeune Henri : il n'écrivoit donc pas en ce temps-là. Ce qui a trompé ce grand Cardinal, c'est qu'en un endroit de cette Chronique, qu'il a inseré dans ses Annales, l'Auteur dit qu'estant arrivé a Rome à son retour de son voyage de Jerusalem en l'année mil cent deux, il assista à la ceremonie du Jeudy Saint, où le Pape Pascal excommunia l'Empereur. Il est évident que cét Auteur que Baronius a pris pour l'Abbé d'Ursperge, ni ne fut jamais, ni n'a jamais pû estre l'Abbé d'Ursperge, qui n'estoit pas encore au monde, puis qu'il dit luy-mesme, qu'en mil cent quatrevint-dix-huit il estoit encore jeune: mais c'est que cét Abbé, selon la coustume des Moines écrivains de ce temps-là, n'a fait que transcrire mot à mot ce qu'il a trouvé dans de differens Auteurs qui avoient écrit avant luy, témoin celuy qui se trouva à Rome le Jeudy Saint de l'année mil cent deux. Et comme entre ceux-cy, il y en a qui parlent assez favorablement de l'Empereur Henri IV. & d'autres qui sont contre luy, de-là vient que le Cardinal dit en quelques endroits, comme en celuy dont il s'agit, & où cét Empereur est fort maltraité, qu'il veut bien recevoir le temoignage

ge de l'Abbé d'Urſperge, & en d'autres qu'il le rejette comme celuy d'un Schiſmatique, qu'il traite d'une étrange maniére : & cependant il eſt certain que ce pauvre Abbé, qui eſtoit fort bon Catholique, n'a nulle part ni dans le bien ni dans le mal qu'on luy attribuë en cette affaire, puis qu'il n'a rien dit de luy-meſme, & qu'il ne fait que rapporter, en fidelle Compilateur, ce que d'autres avoient écrit environ cent ans avant qu'il ſceuſt ni lire ni écrire. J'ay crû eſtre obligé de faire cette petite remarque en paſſant, pour rendre l'honneur à cét Abbé fort honneſte homme, à qui nous devons pluſieurs tres-belles particularitez de l'Hiſtoire d'Allemagne, & entre autres ce qui regarde la révolte du jeune Henri, & la fin pitoyable de ſon Pere, que je veux pourtant raconter ſur les memoires des autres auſſi-bien que ſur les ſiens, afin que je puiſſe mieux découvrir la verité.

AN. N. 1103. *Hic tu primùm Urſpergenſis Schiſmatici flatus gravi olentes ex bile in ſtomacho putreſcente, ſpirantes odium in Romanos Pontifices experire.* Baron. ad ann. 1052. n. 19.

Comme l'Empereur eſtoit à Mayence, où il avoit aſſemblé quelques troupes & la pluſpart de la Nobleſſe d'Allemagne avec laquelle il faiſoit eſtat de paſſer bientoſt dans la Saxe, pour y appaiſer quelques nouveaux troubles que l'on y avoit excitez, le Prince ſon fils qui avoit déja fait ſecretement un grand parti, par l'entremiſe de trois grands Seigneurs qui eſtoient les Chefs de cette conſpiration, ſortit de la Cour avec une bonne partie de la Nobleſſe & des Officiers qui le ſuivirent en Baviére, où il ſe retira. L'Empereur bien étonné de ce

1104. Auct. Vit. Henr.

Urſperg. Otto Friſ. l. 7. c. 8. Auct. Vit. Henr.

ANN. 1104. ce coup qu'il n'avoit pas préveû, & dont il apprehendoit les suites, s'il ne les prévenoit au-plûtost par sa diligence, envoya promptement aprés luy pour le rappeller, employant toutes choses à cét effet, remontrances, priéres, promesses, & tous les efforts que peut faire l'amour paternel auquel il estoit fort sensible, particuliérement envers ce cher fils, qu'il avoit toûjours aimé avec une tendresse extraordinaire.

1105. Mais il fut bien surpris d'apprendre au retour de ses Envoyez, que bien loin de luy obéïr, il s'estoit tout ouvertement déclaré son ennemi, sous prétexte de Religion, parce qu'estant excommunié par les Papes, on ne pouvoit plus, disoit-il, avoir de commerce avec luy, ni le reconnoistre pour Empereur. En effet, la premiére chose qu'il fit, fut d'anathematiser l'héresie nouvelle, selon le Formulaire dressé au Concile de Rome, & de promettre obéïssance au Pape Pascal, entre les mains de ses Legats, qui estoient Rotard Archevesque de Mayence, que l'Empereur avoit chassé de son Siége, & Gebard Evesque de Constance; puis s'estant mis à la teste de la Noblesse de Baviére, de Suaube, du haut Palatinat, & de Franconie, qui avoit pris les armes en sa faveur, il entra dans la Saxe, où il fut receû avec de grands applaudissemens des Saxons, qui s'estoient si souvent rebellez contre l'Empereur, & qui estant ravis de changer de maistre, proclamerent Roy le jeune Henri.

Rebellionem contra patrem, sub specie religionis, eò quòd pater ejus à Romanis Pontificibus excommunicatus esset, molitur. Otto Fris. Ibid. Auct. Vit. Henr. Ursperg.

Otto Fris. Ursperg. Auth. Vit. Henr.

Attraxit omnes, & subintravit in Regiam potestatem, tanquam si sepelisset patrem. Auth. Vit. Henr.

ri V. comme si déja il eust enseveli son Pere. ANN. 1105.

Aprés cela, comme il eût convoqué pour le vint-neuviéme de May l'Assemblée générale des Evesques & des Abbez & de tout le Clergé de Saxe à Northuse, Maison Royale, où les deux Legats présiderent, on y rendit obéissance au Pape, & l'on y fit de tres-beaux Réglemens. Le jeune Roy, qui pour mieux joüer, ainsi qu'il ne parut que trop aprés dans toute sa conduite, contrefaisoit admirablement l'humble & le modeste, & n'entroit jamais au Synode qu'avec un extréme respect, y fit une harangue, dans laquelle, en cachant toûjours une furieuse ambition sous une belle apparence de piété, il protesta, les larmes aux yeux, *Que ce n'estoit point le desir de regner qui luy faisoit prendre les armes, mais le seul zele de la Religion que l'on vouloit ruiner; Qu'il prenoit à témoin le Dieu vivant, qu'il ne souhaitoit nullement qu'on ostast la Couronne à son Seigneur & à son Pere, au malheur duquel il compatissoit avec une extréme douleur, en le voyant separé de l'Eglise; & que s'il vouloit se soumettre au Pape, selon que la Loy de Dieu l'y obligeoit, qu'en ce cas le reconnoissant pour son Empereur & son Maistre, il estoit prest non-seulement de luy ceder le Royaume & l'Empire, mais aussi de l'aller servir comme le moindre de ses sujets.* Ursperg.

Cette harangue fut suivie des acclamations des bonnes gens de cette Assemblée, qui

ANN. 1105. qui fondoient en larmes, croyant bonnement que ce jeune Prince eust dans l'ame ces beaux sentimens qu'il exprimoit avec tant de marques de piété & de bon naturel. En suite il n'y eût rien qui l'empeschast de fortifier en fort peu de temps son armée de tres-bonnes troupes, avec lesquelles il marcha tout droit à Mayence, croyant y surprendre l'Empereur. Mais il trouva qu'il y estoit en estat de se bien défendre; de-sorte que n'ayant osé passer le Rhin devant un homme aussi habile que son Pere, qui n'ayant pas encore assez de troupes pour tenir la campagne, en avoit plus qu'il n'en falloit pour le batre sur son passage, il s'en alla prendre Wirtzbourg, grande Ville, mais sans défense, d'où il chassa l'Evesque que l'Empereur y avoit établi, & y en mit un autre; puis ayant congedié les Saxons, dont il crut n'avoir plus affaire, il mit le siége devant le Chasteau de Nuremberg, qui aprés s'estre défendu tres-vigoureusement durant plus de deux mois, ne se rendit que par l'ordre de l Empereur, qui avoit son dessein caché. Car le jeune Roy qui croyoit sa campagne achevée, s'estant retiré à Ratisbone, aprés avoir distribué le reste de ses troupes dans leurs quartiers, l'Empereur qui avoit son armée toute preste, & une bonne intelligence à Ratisbone, le poursuivit si vivement, qu'il arriva presque aussitost que luy devant cette Ville, qui se déclara pour son ancien Maistre; de-sorte que tout ce que pût faire

Ursperg. Auth. Vit. Henr.

ce jeune Prince, qui n'avoit presque alors auprés de soy que sa maison, fut de se sauver de vitesse par une porte, tandis que son Pere entroit par l'autre. ANN. 1105.

Mais il répara bientost cette faute; car ayant ramassé en peu temps toutes ses troupes avec les Saxons qui le vinrent rejoindre, il alla camper vis-à-vis de l'armée Impériale, qui n'estoit separée de la sienne que par la petite riviére de Regen, qui se décharge dans le Danube à Ratisbone. Aprés quelques escarmouches qui se firent durant trois ou quatre jours dans la riviére mesme laquelle separoit les deux armées, comme on estoit sur le point d'en venir à la bataille, les Princes qui de part & d'autre eurent horreur d'un parricide dont ils avoient l'affreuse image devant les yeux, en voyant le Fils armé contre son Pere, demanderent une conference pour trouver quelque voye d'accommodement. Alors le june Henri qui sçavoit que toute la force de l'armée de son Pere consistoit dans les troupes de Leopold Marquis d'Autriche, & du Duc de Boéme, beaufrere de ce Marquis, sceût si bien ménager leurs esprits, non-seulement en protestant toujours qu'il ne prétendoit autre chose que d'obliger son Pere à rendre obéïssance au Pape, mais aussi en leur faisant de grands avantages, & sur tout en promettant au Marquis Leopold de luy donner sa sœur en mariage: que ces deux Princes se retirerent sur le champ dans leurs Estats, abandonnant laschement l'Empe-

Idem Auth. Vit. Henr. Otto Frisin. l. 7.

Ursperg.

Auth. Vit. Henr. Otto Frising. l. 7. c. 9.

reur,

ANN. 1105. Urſperg. reur, ſans avoir rien ni conclu, ni meſme negotié pour ſa ſeureté, & pour l'accommoder avec ſon fils, comme ce bon Pere le ſouhaitoit, en luy offrant meſme de partager avec luy ſon Empire.

Ainſi le pauvre Prince ſe voyant trahi, & craignant qu'on ne l'arreſtaſt, s'enfuit preſque tout ſeul; & pour n'eſtre pas pourſuivi, il s'en alla par une route qu'on ne pouvoit croire qu'il deuſt prendre, premiérement en Boéme, & de-là en Miſnie, auprés de ſon gendre le Marquis Wibert, qui le fit conduire avec une bonne eſcorte à Binghen, Ville ſur le Rhin, dans le bas Palatinat, où il trouva que ſon fils s'eſtoit déja emparé de Spire, & de ſon treſor que l'on y gardoit; & qu'il avoit convoqué l'Aſſemblée des Princes & des Eveſques d'Allemagne pour le jour de Noël à Mayence. l'Empereur ſe trouvant alors réduit en un eſtat ſi pitoyable, prit réſolution de s'y trouver avec tous ceux qui tenoient encore pour luy, afin d'y défendre ſes droits contre ſon fils, eſperant que quand on verroit qu'il eſtoit tout preſt d'en paſſer par le jugement de l'Aſſemblée, & d'accorder tout ce que l'on pourroit raiſonnablement ſouhaiter de luy, on n'auroit garde de ſonger à le dépoüiller de l'Empire, pour ne ſe pas rendre coupable d'une injuſtice & d'une infidelité ſans exemple. Le jeune Henri qui eût peur que cela n'arrivaſt, réſolut d'empeſcher ce coup par adreſſe, ou plûtoſt par une grande fourberie, puis qu'il luy

Marginal notes: Auth. Vit. Henr. Urſperg. (beside "en Boéme…"); Auth. Vit. Henr. (beside "y gardoit…")

luy estoit impossible de le faire par force. ANN. 1105.

Pour cét effet, ayant obtenu de son Pere la permission de le voir, & pris auparavant ses seûretez, il l'alla trouver vers le milieu du mois de Décembre à sa maison de Conflans, peu loin de Binghen, où aprés luy avoir témoigné par une action tres-soumise, par ses paroles, & mesme par ses larmes, l'extréme regret qu'il disoit avoir de tout ce qui s'estoit passé, il luy protesta, selon sa coustume, que ce n'estoit que le desir de le voir rentrer dans l'obéïssance de l'Eglise, pour son honneur, & pour son salut, qui l'avoit porté avec trop de chaleur à ces scandaleuses extrémitez, dont il se repentoit de tout son cœur, le priant néanmoins tres-instamment de vouloir donner à tous ses bons sujets la satisfaction de le voir réconcilié avec le Pape, en luy rendant l'obéïssance qu'il luy doit. Le Pere qui aimoit encore cherement ce fils, tout ingrat & tout rebelle qu'il estoit, le receût avec une extréme bonté, & toutes les marques d'une tendresse plus que paternelle l'asseûrant qu'il effaceroit de son esprit le souvenir de tout ce que leurs ennemis communs, qui abusoient de sa facilité, luy avoient fait entreprendre contre son Pere: mais que pour ce qu'il demandoit en faveur du Pape, comme il s'agissoit en cette affaire des droits de la Couronne, & du temporel de l'Empire, il ne vouloit, ni

Epist. Henr. ad Reg. Celt. Auth. Vit. Henr.

Otto Frising. Ursperg. Epist. Henr. ad Reg. Celt.

Otto Frising.

Epist. Henr. ad Reg. Celt. Auth. Vit. Henr.

Otto Frising. Ursperg. Sigon.

ANN. 1105. ne pouvoit rien déterminer sur cela que par l'avis de l'Assemblée générale de tous les membres de l'Empire.

Auct. vit. Henric. Le jeune Prince ayant paru satisfait de cette réponse, ils résolurent d'aller ensemble à la Diéte, mais avec peu de suite, ainsi que le Fils l'avoit proposé à son Pere, afin, luy disoit-il, de ne donner ni d'incommodité, ni d'ombrage à personne : mais comme le lendemain de leur départ ils approchoient de Mayence, des gens apostez par le Prince leur estant venu dire qu'un tres-grand nombre de Seigneurs & de Prélats de Suaube & de Saxe, ennemis déclarez de l'Empereur, estoient venus à la Diéte avec une grande suite de leurs partisans ; je jeune Henri qui faisoit l'empressé pour la seûreté de la personne de son Pere, luy conseilla de s'arrester à un Chasteau, prés duquel ils estoient alors ; & d'y attendre que luy, qui pretendoit le devant, eust donné tous les ordres necessaires, pour faire en sorte qu'il pust estre à cette Assemblée, non-seulement en asseûrance, mais aussi avec tout l'honneur qui est deû à la Majesté Imperiale ; ce qu'il promit jusqu'à troisfois avec de grands sermens. Mais le perfide trahissoit son Pere : car ce pauvre Prince, que l'amour paternel aveugloit de sorte qu'il ne se défioit plus de rien, ne fut pas plûtost entré luy quatriéme aprés son bagage qu'il avoit envoyé devant, selon la coustume, qu'on ferma

Idem Epist. Henr. ad Reg Celr. Ursperg.

Epist. Henr.

la

la porte sur luy, & qu'on luy donna des gardes : ainsi estant demeuré prisonnier, il fallut necessairement qu'il fit, ou plûtost qu'il souffrist tout ce qu'on voulut. En effet, comme il se plaignoit d'un procedé si injuste & si violent, & qu'il pressoit qu'on luy donnast audience dans la Diéte, on luy envoya de la part de l'Assemblée les Archevesques de Mayence & de Cologne, & l'Evesque de Wormes, qui luy firent rendre par force les marques de l'Empire, que les Empereurs ne manquoient jamais de faire porter avec eux par tout où ils alloient, à sçavoir la Croix, la Couronne, la Lance, le Sceptre, & le Globe, que ces Prélats porterent aussitost à leur nouveau Maistre. On ne fut pas encore content de cela, car on voulut de plus qu'il renonçast en pleine Assemblée à l'Empire, & parce que son Fils ne vouloit pas que cela se fist à Mayence, où il y avoit encore quelques fidelles serviteurs de son Pere à cette Diéte, il le fut prendre luy-mesme, bien accompagné dans ce Chasteau, & le mena à la petite Ville d'Ingelheim, prés de-là, où il avoit fait assembler, avec les Legats du Pape, tous les Princes & tous les Prélats desquels il estoit asseûré. Comme on avoit déja menacé de la mort l'Empereur plus d'une fois, s'il n'exécutoit promptement tout ce qu'on vouloit, il fit en cette occasion tout ce qu'on exigea de luy : il renonça de la maniére qu'on voulut, & asseûra que c'estoit de son plein gré qu'il

ANN. 1105. Epist. Henr. ad Reg Celt. Epist. Henr. ad Princip. Auct. V. Henr. Ursperg. Otto Frising. l. 7. c. 1. *Dum ipse in quodam castro positus ac custodiæ mancipatur.* Auth Vit. Henr. Otto Frising. Albert. Krantz. Auth. Vit. Henr. Ep. Henr. ad Reg. Celt.

ANN. 1106. qu'il le faisoit, se sentant desormais incapable de gouverner l'Empire. Il recommanda son fils à l'Assemblée; il demanda pardon à tous ceux qu'il pouvoit avoir offensez: il se prosterna mesme aux pieds du Cardinal d'Albano, qui estoit là comme Legat du Pape, & luy demanda humblement son absolution, qu'il luy refusa, disant qu'il n'y avoit que le Pape qui eust le pouvoir de l'absoudre. Enfin, il fallut qu'il vist couronner son fils par les Legats, aprés qu'on l'eût elû de nouveau tout d'une voix, & proclamé solennellement Empereur. Cela fait, Henri qu'on avoit si honteusement dépoüillé, fut laissé presque seul dans cette petite Ville, pour y vivre en homme privé, du peu qu'on luy assigna pour sa subsistance, avec défense d'en sortir.

Miserabile mortalibus relinquens exemplum egenus factus. Otto Frising.

Aprés cela le jeune Henri estant retourné à Mayence, où il fut reconnu de tout le monde pour Empereur, sans que personne s'y osast opposer, il y fit condamner, & déposer dans l'Assemblée tous les Evesques qui tenoient encore le parti de son Pere; & il en envoya six autres à Rome pour y rendre obéissance au Pape Pascal, qui, sur la fin de l'année précedente ayant veû cette grande révolution des affaires de l'Empire à son avantage, avoit fait déterrer le corps de l'Antipape Guibert, & jetter ses os dans la mer. Cependant, le vieil Empereur ne demeura pas fort long-temps dans le lieu de son exil à Ingelheim: car les Princes & les Seigneurs, la plusport des Villes & des

Ursperg.

Ursperg.

Peuples

Peuples de deçà le Rhin, & sur tout Henri de Limbourg, à qui ce Prince avoit donné le Duché de la Basse Lorraine aprés la mort de Godefroy de Boüillon Roy de Jerusalem, luy avoient fait dire fort secretement, qu'on avoit dessein de le faire perir, & qu'ils estoient tout prests de le reçevoir, & d'employer tout ce qu'ils avoient de biens & de forces pour le remettre sur le Trône. Sur quoy il trouva moyen de se dérober de ceux qui l'observoient, & de descendre le Rhin jusques à Cologne, où il fut receû avec tous les honneurs que l'on a coustume de rendre aux Empereurs, & de là il se rendit à Liége, où l'Evesque Obert & le Duc Henri de Lorraine l'attendoient avec les troupes qu'ils avoient déja toutes prestes pour son service.

ANN. 1106.

Sigebert.

Epist. Henr. ad Reg. Celt.

Ursperg.

Ce fut de-là qu'il écrivit des lettres extrémement fortes à tous les Princes, & singuliérement au Roy de France, dans lesquelles, aprés s'estre plaint de la rebellion de ses sujets, de la perfidie de son fils, & de la violence qu'il en avoit soufferte, estant contraint, le poignard sur la gorge, de se depoüiller de l'Empire, il implore leur assistance, non seulement pour son interest, mais aussi pour celuy de tous les Souverains, dont on a violé la Majesté dans sa personne. Il en écrivit d'autres au Pape Pascal, où s'estant plaint de la dureté qu'il dit avoir toûjours trouvée dans ses Prédécesseurs, il proteste qu'il ne souhaite rien plus ardemment que de se réünir avec le

Epist. Henr. ad Reg. Celt.

ANN. 1106. Saint Siége, pourveû que, comme il est tout prest de rendre au Pape, avec un extréme respect, tout ce qui luy est deû, le Pape aussi ait la bonté de vouloir bien rendre à César ce qui appartient à César. Il écrivit encore à tous les Princes d'Allemagne, pour les desabuser, en leur faisant voir que ce n'est nullement par le zele de la Religion, mais par une furieuse ambition, que son fils ingrat & perfide a pris les armes avec eux contre luy, pour le renverser du Trône, & que s'ils n'abandonnent bientost cét usurpateur, ils trouveront enfin, par une malheureuse experience, qu'il n'auront jamais de plus grand ennemi que celuy dont ils flatent si laschement la passion, & de la révolte duquel ils sont maintenant les complices & les fauteurs. En quoy l'on peut dire qu'il fut Prophete, car ils n'eurent jamais de Maistre plus imperieux, & plus terrible que cét Empereur.

Mut. Chron. lib. 16.

Ce jeune Prince cependant résolu de pousser son Pere à toute extrémité avant qu'il se rendist plus fort, s'estoit avancé sur la fin du Caresme jusqu'à Aix-la-Chapelle, d'où il envoya dire à l'Evesque de Liége, qu'il y vouloit passer la Feste de Pasque: mais comme on luy eût répondu, qu'on ne connoissoit point d'autre Empereur que celuy qui estoit à Liége pour y célebrer cette mesme Feste, il détacha l'élite de ses troupes, pour se saisir du Pont de Visete, entre Liége & Mastrich, tous

Ursperg. Auth. Vit. Henr. Sigebert.

tous les autres passages estant déja occupez par les gens du Duc Henri, qui fit bien voir en cette occasion qu'il estoit Capitaine: car ayant mis en embuscade une partie de son armée dans des lieux couverts, à droit & à gauche d'un vallon où l'on pouvoit attirer l'ennemi, il envoya l'autre partie, sous la conduite de son fils, à la teste du Pont, comme pour empescher le passage; & ce Prince agit si adroitement, qu'aprés quelque leger combat qu'il donna contre ceux qu'il avoit bien voulu laisser passer, il donna lieu aux autres, en se retirant peu à peu, de croire qu'il laschoit le pied: de sorte qu'estant tous passez, & le poursuivant chaudement, tandis qu'il faisoit toujours semblant de fuir, ils donnerent aveuglément dans l'embuscade, où, comme ils furent investis de tous costez, une partie fut taillée en piéces sur le champ; l'autre qui voulut repasser, se jetta sur le Pont en foule, avec tant de précipitation, chacun voulant y estre des premiers, qu'il fondit sous eux, & qu'en suite ils perirent tous dans la Meuse, aussi-bien que ceux qui pour se sauver des Lorrains & des Liégeois, qui les poursuivoient la lance & l'épée dans les reins, se jetterent dans la riviére. Le jeune Henri deseſperé de cét affront, se retira à Bonne, où il déchargea sa colere sur le Duc de Lorraine, qu'il mit au ban de l'Empire, puis il alla mettre le siége devant Cologne. Ce fut là que par la généreuse re-

A N N. 1106. Auth. Vit. Henr.

Ursperg.

Auth. Vit. Henr.

ANN. 1106. ſiſtance de aſſiégez, durant plus de deux mois, & par les courſes continuelles des gens du Duc qui luy coupoient les vivres, il alloit recevoir un ſecond affront, plus grand que le premier, ſi la mort du vieil Urſperg. Empereur ne fuſt ſurvenuë ſur ces entrefaites à Liége le ſeptiéme d'Aouſt, en la quarante-neuviéme année de ſon Regne, & la cinquante-cinquiéme de ſon âge.

Je ſçay que quelques Auteurs, & anciens & modernes, en ont parlé d'une étrange maniére, comme du plus méchant Prince qui fut jamais. je ſçay bien auſſi qu'avec ſes defauts que je n'ay pas diſſimulez, comme on le voit dans cette Hiſtoire, il avoit de fort bonnes qualitez, & des vertus qu'on ne devoit pas ſupprimer, pour ne faire paroiſtre que ſes vices, les uns controuvez, & les autres veritables, mais que ces Ecrivains exagerent avec trop de paſſion, en diſant meſme que c'eſt à bon droit que tous les bons Catholiques l'appelloient archipirate, héréſiarque, apoſtat, perſecuteur des ames plus encore que des corps, & qui n'eſtant pas content de commettre les crimes ordinaires, en avoit inventé de nouveaux, inconnus à tous les ſiécles précedens : & néanmoins ce meſme Auteur contemporain qui parle de la ſorte, & dont nous avons l'extrait dans l'Abbé d'Urſperge, eſt contraint d'avoüer qu'il y en a qui ſont tout-à fait incroya-

croyables, & que d'ailleurs il est fort aisé de prouver qu'il n'y eût personne de son temps qui fust plus digne que luy de l'Empire, pour la force de son esprit, pour la grandeur de son courage, pour ses vertus militaires, pour sa taille majestueuse, pour la beauté des traits de son visage, & pour la merveilleuse grace qui éclatoit en toutes ses maniéres. Il pouvoit ajouster à tout cela ce que disent les autres, qu'outre qu'il estoit doux, affable, liberal envers le petit peuple, qui tenoit toujours son parti contre la pluspart des Grands qui le haïssoient, parce qu'ils le trouvoient trop populaire; il avoit encore de la piété, & sur tout une tres-grande charité envers les pauvres dont il estoit le pere.

ANN. 1106.

Pluribus autem testibus comprobare poterimus quòd nemo nostris temporibus, naturâ, ingenio, fortitudine, & audaciâ, staturâ etiam, totâque elegantiâ corporis videretur fascibus imperialibus ipso aptior.

Aussi Othon de Frisingue, qui estant fils de Leopold Marquis d'Autriche, qui l'abandonna, ne luy doit pas estre trop favorable, écrit en vray homme de bien, lors que parlant de ce qu'on fit à Ingelheim, où cét Empereur fut contraint de se dépoüiller de l'Empire, il dit ces belles paroles, qui sont d'un judicieux & sincere Historien. *Si cela fut bien ou mal fait, c'est ce que je ne veux pas dire : je diray seulement qu'il y en a qui croyent que cette grande affliction luy arriva sur la fin de ses jours, non pas à sa damnation, mais pour l'éprouver,*

Quæ omnia utrum licitè, an secus, acta sint, nos non discernimus: sunt tamen qui credant ei ad probationem, non ad damnationem hanc tentationem circa finem suum contigisse, affirmantque ipsum eleemosynis ac multis misericordiæ operibus, à Domino meruisse, ut excessus ejus, lasciviaque ex fastigio regni conversatio hoc modo in præsenti puniretur. Otto Frising l. 7. c. 11. Auth. Vit. Henr.

ANN. 1105. *ver, & pour son salut. Ils disent mesme, & avec beaucoup d'asseûrance, que ses grandes aumosnes, & les œuvres de misericorde qu'il a tres-souvent exercées, luy ont mérité de Nostre Seigneur cette grace qu'il luy a faite, de punir ainsi en ce monde les excés de la vie trop licentieuse qu'il a menée, en abusant de sa fortune & de son pouvoir souverain, pour contenter ses passions desordonnées.* Et certes, cela s'accorde parfaitement bien avec les circonstances de sa mort, qui ne fut pas subite, comme un moderne s'est avancé de le dire, sans aucune preuve, mais qui fut accompagnée de plusieurs actes de vertus Chrestiennes, & sur tout d'une tres-grande contrition & douleur de ses pechez, dont il fit mesme une confession publique, pour se confondre davantage; aprés quoy il receût le sacré Corps du Fils de Dieu avec grande dévotion. C'est ce que nous apprend l'Auteur de l'Histoire de sa Vie, qui ne l'abandonna jamais, & qui écrivit avec si peu de passion, qu'il blasme tout ouvertement son Maistre, d'avoir fait un Schisme, en faisant créer un Antipape, & qu'il ne parle jamais ni du Pape, ni du jeune Henri, qu'avec un extréme respect. L'Evesque de Liége luy fit faire de magnifiques obseques: mais quoy-qu'un peu avant que d'expirer, cét Empereur eust envoyé son anneau & son épée à son fils, pour montrer qu'il luy pardonnoit de tout son cœur; ce fils néanmoins ne voulut jamais pardonner aux Liégeois, qu'à

Ursperg.

con-

condition qu'ils feroient déterrer le corps de ſon Pere, comme céluy d'un excommunié. Il conſentit néanmoins qu'on le tranſportaſt à Spire, où il ne fut pas mis en terre Sainte, juſqu'à ce que cinq ans aprés il fut porté en céremonie dans la grande Egliſe, & mis dans un tombeau de marbre, auprés des corps de ſon Pere & de ſon Ayeul, par l'ordre de ſon fils Henri V. qui avoit bien changé de maniére à l'égard du Pape, comme on le verra dans le Livre ſuivant. ANN. 1106.



HISTOIRE DE LA DÉCADENCE DE L'EMPIRE APRÉS CHARLEMAGNE.

LIVRE QUATRIEME.

ANN. 1106.



PRE'S la mort de l'Empereur Henri IV. tous les Princes, & toutes les villes qui avoient tenu son parti, furent obligez de se soumettre à leur nouveau Maistre, qui, pour rétablir auplûtost la paix dans son Empire, les receût tous en grace, à la réserve du Duc Henri de Lorraine, qu'il fit arrester, & qu'il priva de son Duché, dont il investit Godefroy Comte de Louvain. Ainsi, comme rien ne branloit en Allemagne, où tout estoit paisible, sous un Prince

Ursperg.

Sigebert.

Prince qui se sçavoit bien faire craindre & obéir, quoy-qu'il n'eust encore que vint-quatre à vint-cinq ans, il fut tenir sa Cour à Ausbourg, où les Evesques, Députez de la Diéte de Mayence, avoient prié le Pape de se rendre dans la fin de l'année, pour y accommoder, à l'amiable, les differends qui pourroient estre encore entre le Saint Siége & l'Empire. En effet, aussitost que Pascal eût appris la mort du vieil Empereur, il se mit en chemin, & passa dans la Lombardie, où ayant esté magnifiquement receû de la Comtesse Mathilde, il fut avec elle à Guastalle, Ville sur le Pô appartenante à cette Princesse, où il avoit convoqué un Concile, pour y regler les affaires des Eglises d'Allemagne & de Lombardie, qui avoient esté dans un furieux desordre durant le Schisme. ANN. 1106. Ursperg. Donniz.

Il y usa de beaucoup de douceur & de condescendance à l'égard des Evesques, des Prestres, & des autres Clercs qui avoient esté ordonnez par des Schismatiques, déclarant qu'ils demeureroient chacun dans son Ordre, pourveû qu'ils ne l'eussent pas obtenu par simonie, ou par quelque autre crime. Mais d'autre part, il renouvella les decrets de ses Prédécesseurs contre les Investitures des Eveschez, & des autres Benefices, données par des laïques; ce qui ne plût gueres aux Ambassadeurs que Henri avoit envoyez à ce Concile, & qui sçavoient déja fort bien quelle estoit son intention sur un point si délicat. Le Ursperg. Concil. Guastall. to. 10. Conc. edit. Paris.

ANN. 1106. Ursperg.

Pape s'en apperceût bien, & en suite on luy remontra qu'il ne devoit pas se hasarder de passer en Allemagne, où il ne seroit point en seûreté, parce que l'on sçavoit de certitude, que ni le jeune Roy, ni les Princes, ni les Evesques, ne souffriroient jamais qu'on touchast aux Investitures. C'est pourquoy changeant de dessein, il prit à gauche, & s'en alla par la Bourgogne en France, accompagné de plusieurs Cardinaux, d'un grand nombre d'Evesques Italiens, & de Gentilshommes Romains, pour demander au Roy Philippe sa protection contre Henri, qui se préparoit à persecuter le Saint Siége au sujet des Investitures.

Je crois qu'il est à propos que l'on sçache comment le grand Abbé Suger, homme si sage, & si éclairé, qui nous apprend tout ce que le Pape fit en France, où il eût l'honneur de traiter avec luy, à parlé de cét Empereur qu'il pouvoit bien connoistre. *C'est un homme*, dit-il, *qui n'a aucun sentiment d'humanité, ni de cét amour que la nature mesme inspire aux enfans pour leur pere, ayant persecuté le sien avec une extréme cruauté, jusques-là que, comme on l'asseûroit alors, il l'avoit, par une insigne trahison, detenu prisonnier, & exposé aux injures*

Henricus Imperator, vir affectus paterni, & totius humanitatis expers, qui & genitorem Henricum crudelissimè persecutus exhæredavit, & ut ferebatur nequissimâ captione tenens, inimicorum verberibus & injuriis, ut insignia Regalia, videlicet coronam, sceptrum, & lanceam S. Mauritii redderet, nec aliquid in toto regno proprium retineret, impiissimè coegit. Suger. Vit. Lud. Gros. c. 9. *Hic etiam mirabilem ostendens animi generositatem, cùm toto tempore vitæ suæ nec pro matris repudio, nec etiam pro superductâ Andegavensi, ipsum in aliquo offendere, aut regni ejus defraudando dominationem in aliquo, sicut alii consueverunt juvenes, curaverit perturbare.* Ibid. c. 12.

res & aux outrages de ses ennemis, pour le contraindre de remettre entre ses mains les marques de l'Empire, à sçavoir la Couronne, le Sceptre, & la Lance de Saint Maurice, & qu'ensin, en violant tous les droits les plus saints de la nature, il ne luy laissa rien dans toute l'étenduë de son Empire dont il pust disposer. Il s'en fallut bien que Loüis, surnommé le Gros, fils du Roy Philippe, en usast de la sorte: car, comme dit ce mesme Autheur, un peu aprés avoir parlé de la sorte, *ce Prince fit paroistre une merveilleuse grandeur d'ame, en ce qu'encore que la Reine Berte sa Mere eust esté repudiée contre les Loix de l'Eglise, par le Roy, qui épousa mesme, & mit sur le Trône la Comtesse Bertrade, qu'il avoit ravie au Comte d'Anjou son mari, & qu'ensuite on l'eût excommunié: il ne laissa pas néanmoins de l'honorer, & de le servir toute sa vie avec un extréme respect, & une fidelité inviolable, bien loin de se révolter contre luy, ni de le troubler dans la possession de la moindre partie de son Royaume.* Voila comme parle ce sage Abbé, qui a voulu en cette rencontre opposer la vertu & la piété de Loüis envers son Pere à la cruelle ingratitude de Henri V. pour faire à toute la posterité cette belle leçon, qui nous apprend, que comme c'est Dieu qui commande par luy-mesme, dans le Décalogue, aux enfans, de quelque condition qu'ils soient, d'honorer leurs parens, sur peine de son indignation; il n'y a point de loy humaine, ni de prétexte de

ANN. 1106.

ANN. 1106. Religion, ni de foudres mesme de l'Eglise, qui les puissent dispenser de cette obligation qu'il a voulu estre éternelle.

Au reste, c'est grand dommage que l'illustrissime Cardinal Baronius n'ait pas eû cette Histoire de l'Abbé Suger, laquelle estoit pourtant imprimée de son temps en Allemagne: car s'il l'eust veüë, outre qu'il n'eust pas tant loüé ce mesme Henri, qu'il s'est trouvé aprés obligé de blasmer tres-justement pour une autre raison, il n'eust pas omis dans ses Annales ce qu'il y eût de plus considerable en ce voyage que Paschal fit en France, à sçavoir la célebre Conference qu'il y eût avec les Ambassadeurs de Henri sur les Investitures. Ce Pape donc, aprés les Festes de Noël, qu'il voulut passer à l'Abbaye de Clugny, où il s'estoit autrefois rendu Moine, fut avec une grande suite de Prélats François & de Noblesse, au Prieuré de la Charité sur Loire, dont il consacra l'Eglise, & où le Roy l'envoya recevoir par le Comte de Rochefort Senéchal ou Grand-Maistre de France, accompagné des plus grands Seigneurs de la Cour, pour servir Sa Sainteté tandis qu'Elle seroit dans le Royaume. De-là il descendit à Tours, pour y visiter le sepulcre de Saint Martin. Aprés quoy il se rendit à Saint Denis en France, où, contre la coustume de tous ceux qui l'avoient précedé, dit l'Abbé Suger, bien loin de rien prendre du tresor de cette riche Abbaye, il ne voulut pas seu-

Suger. Vit Lud. Cens. c. 9.

ANN. 1105.

seulement qu'on le luy montrast, s'estant contenté, aprés avoir arrosé de ses larmes les Reliques des Saints Martyrs, de prier qu'en consideration de ce qu'un de ses Prédécesseurs avoit donné liberalement Saint Denis pour Apostre aux François, on luy donnast une petite piéce des habits de ce Saint Martyr, encore rouges de son sang.

Ce fut là que le Roy Philippe & le Prince Loüis son fils le furent recevoir, en se prosternant d'abord à ses pieds; mais le Pape les ayant aussitost relevez, sans vouloir traiter avec eux qu'ils ne fussent assis à ses costez, leur representa l'estat de l'Eglise qu'on vouloit opprimer, & les conjura de le proteger en cette occasion, à l'exemple de Charlemagne & des autres Rois Tres-Chrestiens, qui avoient toujours si généreusement soustenu le Saint Siége contre les entreprises tyranniques de ceux qui taschoient de le rendre esclave. Le Roy luy ayant presenté la main, en signe d'amitié, luy promit de le secourir, en luy offrant pour cela sa personne, celle de son fils, & toutes les forces de son Royaume : mais parce qu'on avoit nouvelles que les Ambassadeurs de l'Empereur, qui avoit demandé au Roy qu'on pust traiter à l'amiable avec le Pape, tandis qu'il estoit en France, s'approchoient de Chaalons, Ville de Champagne, qu'on avoit assignée pour le lieu de la Conference, il luy donna une grande

&

ANN. 1106.

& magnifique escorte, avec les Archevesques & les Evesques les plus proches, & Adam Abbé de Saint Denis, pour l'y conduire.

Suger qui n'estoit encore alors que simple Moine,& ne laissoit pas pourtant d'estre déja de la Maison du Roy, comme son Chapelain, accompagna son Abbé en cette occasion, & fut témoin de ce qui se passa en cette Conference, où les Allemans firent paroistre beaucoup plus de faste & d'orgueüil, que de desir de s'accorder. Ils affecterent de regler tellement leur marche, que le Pape pust arriver avant eux à Chaalons, où il fallut en effet qu'il les attendist quelques jours. De plus, Adelbert Chancelier, & premier Ministre de l'Empereur, qui estoit Chef de l'Ambassade, & avoit le secret de son Maistre, ne voulut pas estre de la Conference, quoy-que le Pape y fust en personne : & il se contenta, pour garder plus de gravité, d'y envoyer les Ambassadeurs ses adjoints, qui luy devoient rendre compte de ce qu'ils y auroient traité. Ceux-cy estoient l'Archevesque de Treves, l'Evesque d'Alberstad, celuy de Munster, plusieurs Comtes & Ducs de l'Empire, & à la teste de tous Guelphe Duc de Baviére, devant lequel on portoit toûjours l'épée nuë, & qui estoit un Prince d'une taille extraordinaire & de géant, d'une largeur d'épaules, & d'une grosseur de corpulence proportionnée à sa stature excessivement haute, d'une voix de

Et cui gladius ubique præferebatur, Dux Welpho, vir corpulentus, & totâ superficie longi, & lati admirabilis, & clamosus. Suger. ibid.

ANN. 1106.

de tonnerre, & criant toûjours au lieu de parler. Comme ils s'estoient logez tout exprés à l'Abbaye de Saint Menge hors de la Ville, afin qu'ils pussent faire un plus grand tour, & que leur cavalcade parust mieux, ils furent à la Conference dans une grande & magnifique pompe, superbement montez, & avec une longue suite de Gentilshommes, d'Officiers, de Pages, de Laquais, & de Gardes, qui marchoient devant & aprés les Ambassadeurs, faisant par tout grand bruit, & grand fracas, aussi-bien que leurs Maistres, qui estoient à peu prés de mesme humeur que le Duc Guelphe: de-sorte qu'il sembloit qu'on les eust envoyez plûtost pour faire peur aux gens par leur mine fiére, & par leur maniére hautaine & tumultueuse, que pour raisonner en traitant d'affaires dans une Conference bien reglée.

Ad curiam multo agmine, multo fastu, summè phalerati venerunt.

Qui tumultuantes magis ad terrendum, quam ratiocinandum missi viderentur. Ibidem.

Il en faut pourtant excepter l'Archevesque de Treves, qui estoit un fort honneste homme, poli, agréable, éloquent, de tres-bon sens, & qui avoit l'air tout-à-fait François. Aussi ce fut luy qui porta la parole pour tous les autres, ce qu'il fit en tres-peu de mots, & néanmoins d'une maniére également forte & agréable, qui plût à tout le monde: car aprés avoir dit au Pape que l'Empereur luy souhaitoit & à toute la Cour Romaine, toute sorte de prosperité, & qu'il luy offroit son service, & tout ce qui estoit en son pouvoir, sauf en tout les droits de l'Empire: *Voicy en*

Singulariter & solus Trevirensis Archiepiscopus, vir elegans, & jocundus, eloquentia & sapientia copiosus, Gallicano cothurno exercitatus, facetè peroravit. Ibidem.

ANN. 1106.

Talis est D nostri Imperatoris, pro quâ mittimur causa, temporibus antecessorum, &c. Ibidem.

un mot, *Tres-Saint Pere*, ajousta-t-il, *sur quoy est fondé le droit que prétend l'Empereur nostre Maistre, qui nous envoye vers vostre Sainteté, pour l'informer de ses justes prétensions. Du temps de nos Prédécesseurs, en remontant mesme jusqu'à Saint Grégoire le Grand, on consultoit d'abord l'Empereur, pour sçavoir de luy s'il agréeroit la personne qu'on pretendoit élire; & quand on avoit son consentement, on procedoit canoniquement à l'élection dans l'Assemblée du Peuple & du Clergé: aprés quoy l'élû ayant esté consacré librement, & sans simonie, estoit conduit à l'Empereur, qui luy donnoit l'investiture, avec la Crosse & l'Anneau, pour les Regales, ou pour les biens qui dependent de l'Empire, & recevoit en suite l'hommage qu'il luy en faisoit, avec le serment de fidelité. Et il ne faut pas que l'on trouve étrange qu'on en use ainsi; car autrement les Evesques ne pourroient avoir ni Villes, ni Chasteaux, ni terre, ni peáges, ni redevances, ni aucun autre droit Seigneurial & Regalien, & il faudroit que tout cela retournast à l'Empereur qui en est le Seigneur Souverain. Si vostre sainteté veut consentir, comme nous l'esperons, à une chose si raisonnable, & d'un usage si ancien, la paix est faite, & l'Église & l'Empire seront desormais parfaitement d'accord, à la gloire de Dieu, pour le repos de tout le monde.*

A cela le Pape, aprés avoir fait examiner la chose en son Conseil, répondit le lendemain par la bouche de l'Evesque de Plaisance, en ces termes. *L'Eglise que Iesus-Christ a achetée,*

tée, & mise en liberté par son précieux Sang, ne doit plus rentrer dans la servitude, comme elle feroit si elle ne pouvoit élire ses Prélats sans le consentement de l'Empereur, auquel en suite elle seroit soumise en esclave, si quand les Prélats sont élûs, ils estoient obligez de recevoir de luy l'Investiture par la Crosse & par l'Anneau. Comme ces choses qui appartiennent à l'Autel sont tenuës pour sacrées, le laïque qui entreprend de les donner, usurpe les droits de Dieu mesme. Enfin, si les Evesques & les Prestres, en faisant hommage, mettent leurs mains consacrées par le Corps & par le Sang de Jesus-Christ, entre celles du Prince qui sont souillées du sang qu'il à répandu par le glaive de la justice, ou à la guerre, ils font tort à la sainteté de leur Ordre, & à l'Onction sacrée qu'ils ont receûë. ANN. 1106.

Voila précisément ce que l'Evesque de Plaisance prononça de la part du Pape; & comme il vouloit s'étendre un peu plus sur ce sujet, le Duc Guelphe, & les autres Ambassadeurs Allemans, sans songer qu'ils estoient en la presence du Pape, qui faisoit parler cét Evesque, interrompirent son discours, fremissant de colere & de dépit, grinçant des dents, frapant des mains, & faisant un bruit effroyable. Tout ce qu'ils purent faire dans la fureur où ils estoient, fut de s'empescher de luy dire des injures. Mais à cela prés, ils n'omirent rien de ce qui peut faire éclater un furieux emportement, jusques-là mesme que se levant tout en furie, ils s'écriérent tous ensemble, *Ce n'est pas icy à coups*

Cumque hæc, & his similia cervicosi audissent legati, Teutonico impetu frendentes tumultuabant, & si tutò auderent, convitia eructarent, injurias referrent. Non hic, inquiunt, sed Romæ gladiis determinabitur querela. Ibidem.

ANN. 1106. *coups de langue, par de vains discours, mais c'est à Rome, à grands coups d'épée, que cette querelle se doit vuider.* Et là-dessus, ils sortent sans prendre congé de la Compagnie. Le Pape, que ce procedé si peu raisonnable & si offensant devoit avoir fort irrité, n'en fit néanmoins rien paroistre: au contraire, pour faire voir à tout le monde qu'il ne souhaitoit rient tant que la paix, & un bon accommodement entre le Saint Siége & l'Empire, il envoya quelques-uns des plus sages, & des plus habiles de son Conseil vers le Chancelier Adelbert, pour le prier de les vouloir entendre paisiblement, comme ils estoient tout prests d'écouter aussi toutes les raisons qu'il auroit à produire pour faire valoir les prétensions de l'Empereur. Mais enfin, quoy que l'on pust faire, il n'y eût pas moyen de rien conclure; & les Ambassadeurs qui avoient ordre de ne rien relacher de ce que l'Archevesque de Tréves avoit proposé, voyant qu'on n'estoit pas en disposition de leur accorder ce qu'ils demandoient, s'en retournerent brusquement en Allemagne.

Le Pape aussi de son costé croyant estre fort asseûré du secours que le Roy luy avoit promis, résolut de suivre l'exemple de trois Papes qui l'avoient précedé, & d'agir aussi fortement contre le fils qu'ils avoient fait contre le pere. Sur quoy il partit de Chaalons, & alla tenir à Troye le Concile qu'il y avoit convoqué par la Feste de l'Ascension. L'Empereur qui avoit préveû le succés

cés de la Conference de Chaalons, vit qu'on traiteroit de son affaire en ce Concile ; & comme il estoit résolu de donner toujours les Investitures, il prit sur cela l'avis des Princes & des Evesques de Mayence, où il fut passer les Festes de Pasque. Ceux-cy, qui pour leur interest suivoient son inclination, luy conseillerent d'envoyer ses Ambassadeurs au Concile, pour y déclarer en son nom, que les Empereurs estoient en possession du droit d'Investiture, depuis Charlemagne, à qui le Pape Adrien I. l'avoit confirmé, par un acte tres-authentique : mais comme le Pape ne vouloit pas déferer à cét acte, qu'il croyoit estre supposé, il ne laissa pas de passer outre, & de renouveller encore les Decrets de Grégoire VII. & d'Urbain II. contre les Investitures données par les laïques. Et parce que les Ambassadeurs avoient aussi protesté au nom de leur Maistre, qu'il ne souffriroit pas qu'on déterminast rien sur ce sujet à son égard, hors de l'Empire, & dans les Estats d'un Prince étranger, on luy donna toute une année pour aller luy-mesme plaider sa cause à Rome, dans un Concile général qu'on y convoqueroit pour examiner ses raisons, & luy rendre justice. ANN. 1107.

Ce procedé choqua fort ce jeune Empereur, qui estoit extrémement fier, & encore moins disposé que son pere à se soumettre au Pape. Il dissimula néanmoins jusques à ce qu'il eust mis fin à quelques entreprises qu'il luy falut exécuter auparavant

ANN. 1108. en Flandre, en Pologne, en Hongrie, & en Bohéme: mais quand il eût tout ache-
1109. vé ce qu'il avoit à faire, qu'il vit que tout luy estoit entierément soumis en Allemagne & en Lorraine, & que le Roy Loüis le Gros, qui avoit succedé à son Pere, avoit trop d'affaires sur les bras pour estre en estat de pouvoir s'opposer à son entreprise: alors il tint une Assemblée générale de tous les Ordres de l'Empire à Ratisbone, au commencement de l'année mil cent dix, où il déclara qu'il
1110. Ursperg. avoit résolu d'aller à Rome, pour y prendre la Couronne Imperiale, selon la coustume de ses Prédécesseurs, & pour y faire un bon accord avec le Pape; afin qu'il n'y eust plus desormais de querelle, ni de differend entre le Sacerdoce & l'Empire, & que l'un & l'autre pust joüir fort paisiblement de ses droits; Qu'au reste, il desiroit que, pour faire honneur à la Germanie, les Princes, les Seigneurs, & toute sa Noblesse, & les Evesques mesmes l'y accompagnassent avec le plus riche équipage qu'ils pourroient, & qu'on fust prest pour partir au mois d'Aoust, comme il fit,
Caspin. avec la plus florissante armée qu'on eust veüe de longtemps, & dans laquelle, outre les Seigneurs & les volontaires qui servoient à leurs dépens, il y avoit jusqu'à trente mille chevaux.

Ursperg. Sigon. l. 10. Comme cette armée estoit trop grande pour ne faire qu'une seule route, il falut la diviser en deux. Une partie prit à gauche,

pour

pour passer par la vallée de Trente; & luy, avec l'autre, prenant à droit, passa par la Savoye, & descendit par le Mont Jove dans le Piémont. Aprés qu'il se fut un peu rafraischi à Ivrée, & qu'il eût pris d'assaut, & bruslé Novarre, qui avoit osé luy fermer les portes, il s'alla rejoindre à l'autre partie de son armée, prés de Milan, où il fut couronné Roy d'Italie par l'Archevesque Chrysolaüs. De là il fut passer le Pô à Plaisance, où il séjourna quelques temps; & à Parme, tandis qu'il traitoit par ses Députez avec la Comtesse Mathilde sa parente, qu'il ne vouloit pas avoir pour ennemie, parce quelle tenoit les passages de l'Apennin, qu'il traversa en suite en plein hiver, avec d'extrémes incommoditez: ce qui l'obligea, pour se remettre un peu, de s'arrester quelque temps à Florence, où il célebra les Festes de Noël, avec une magnificence qui étonna les Italiens; puis ayant pris & ruiné sur son passage la Ville d'Arezzo, qui avoit entrepris de luy résister, il se rendit enfin à Sutri, où ses Ambassadeurs luy apporterent le traité qu'ils avoient conclu de sa part à Rome avec le Pape, qui luy envoyoit aussi ses Députez pour le luy faire ratifier. ANN. 1111.

Car pendant que Henri marchoit avec sa grande armée fort lentement par l'Italie, il avoit envoyé à Rome des Ambassadeurs pour traiter de son Couronnement avec le Pape, selon leurs instructions toutes conformes à ce que l'Archevesque de Treves Ursperg.

ANN. 1111. avoit proposé de sa part à la Conference de Chaalons, à sçavoir, ou qu'il eust les Investitures, ainsi que ses Prédécesseurs en avoient joüi paisiblement avant le Pontificat de Grégoire VII. ou qu'on obligeast les Evesques à renoncer à tous les grands biens, & à tous les droits qu'ils tenoient de l'Empire. Le Pape qui voyoit d'une part une si formidable armée toute preste à venir fondre sur luy, sous prétexte qu'on vouloit prendre la Couronne Imperiale à Rome; & de l'autre, que le secours qu'il avoit esperé de France, & celuy qu'il estoit allé demander luy-mesme dans la Poüille aux Princes Normans, luy manquoient, eût peur que ce Prince extrémement fier & violent ne le traitast comme son Ayeul avoit fait Grégoire VI. & qu'il ne luy fist encore souffrir quelque chose de plus fascheux: c'est pourquoy il se résolut enfin de s'accommoder avec l'Empereur, aux dépens des Evesques, & sur tout de ceux d'Allemagne, ausquels il crût pourtant qu'il donneroit de quoy se consoler, sur ce qu'estant trop riches, ils seroient bientost réduits par son traité à l'estat de cette bienheureuse pauvreté où se trouvoient les Evesques des premiers siécles de l'Eglise, qui ne vivoient que des aumosnes & oblations des Fidelles.

Petr Diac. l 4. c. 37. & seq

Ce traité donc fut enfin conclu & signé à Rome dans le Portique de Saint Pierre par les Ambassadeurs de Henri, & par les Députez du Pape, dont le premier estoit Pierre

Ibidem. Et ex Cod. MS. Bibl. Vati. Car. Baron.

re de Leon, le plus riche & le plus puissant ANN. 1111.
Citoyen de Rome, & qui a donné le nom à l'illustre Maison des Pierre-de-Leon, s'estant fait de son nom propre & de celuy de son pere un surnom commun à tous ceux de cette maison. Par ce traité l'Empereur promettoit de renoncer publiquement, & par écrit, aux Investitures le jour de son Couronnement, de laisser au Pape la joüissance pleine & entiére de tout ce que les Empereurs avoient autrefois donné au Saint Siége, & de ne souffrir jamais qu'on entreprist de le déposer du Pontificat, ni de luy oster la vie ou la liberté, ni de le priver de pas un de ses membres. Ce sont-là les précautions que ce bon Pape voulut prendre, tant il se defioit des Allemans, depuis qu'il avoit veû leur maniére hautaine & violente, & oûi leurs menaces à la Conference de Chaalons.

D'Autre part aussi ce Pontife promettoit à l'Empereur d'ordonner aux Evesques de luy abandoner toutes les Régales, c'est-à-dire, tous les biens que leurs Eglises tenoient de la pieuse liberalité des Empereurs depuis Charlemagne, & s'obligeoit à luy donner une Bulle, par laquelle il seroit défendu, sur peine d'excommunication, à tous les Evesques presens ou absens, & à leurs successeurs, de jamais rien prétendre à ces Régales, ni de vouloir rentrer en possession des Duchez, Comtez, Marquisats, Villes, Chasteaux, Métairies, Terre, Heritages, Redevances, Péages, Marchez,

ANN. 1111.

Civitates, Ducatus, Marchias, Comitatus, Monetas, telonia, Mercatum, Advocatias, Curtes, &c. Cod. Vatic. Petr. Diac. Urspergeg Epist Pascal. ad Henr. Reg.

Avoûëries, Droits de Monnoyes & de Justice, & de tous les autres semblables qu'ils avoient tenus de l'Empire, & qui retourneroient à l'Empereur, sans que jamais ni luy Pape, ni ses Successeurs le pussent troubler, ni ceux qui viendroient aprés luy, ou les inquiéter dans la possession de ces Régales : ce qu'il seroit obligé de confirmer par un Acte authentique, portant malediction, avec anathéme, sur tous ceux qui entreprendroient quelque chose au préjudice de cette promesse. Enfin, il promettoit de le recevoir avec toute sorte d'honneur, & de luy donner la Couronne Imperiale, avec toutes les solennitez accoustumées, & de l'aider de tout le pouvoir que luy donnoit sa dignité de Souverain Pontife à conserver l'Empire. Toutes ces promesses furent rédigées par écrit des deux costez, pour en faire un échange réciproquement entre les mains du Pape & de l'Empereur; & il fut stipulé qu'on donneroit de part & d'autre des ostages, qui jureroient qu'au cas que l'un des deux manquast à exécuter ce qu'il promettoit, ils se tourneroient de l'autre costé contre luy.

Epist Pascal. 22. ad Henric.

Comme on eût porté ce traité à l'Empereur, avec une belle Lettre ; dans laquelle le Pape luy abandonne toutes les Régales des Evesques, & leur défend d'y plus rien prétendre, il trouva qu'à la verité on luy accordoit une des deux choses qu'il vouloit, à sçavoir, ou qu'il donnast aux Eves-

ANN. 1111.

Evesques l'Investiture pour tous les biens & tous les droits qu'ils tenoient de l'Empire, ou que les Evesques luy abandonnassent tout ces grands biens qu'ils possedoient. Mais comme il vit aussi que ces Prélats se garderoient bien d'obéïr au Pape, quand il leur ordonneroit de s'en dessaisir, & qu'ils soustiendroient hautement qu'il n'avoit nul pouvoir d'oster aux Eglises les biens que les Empereurs leur avoient donnez, veû principalement qu'il vouloit retenir tous ceux dont Pepin & Charlemagne avoient si fort enrichi le Saint Siége; il fit un trait de grande adresse pour ne se trouver pas dépoüillé luy-mesme, & sans rien avoir en contréchange de ce qu'il donnoit, & pour se mettre à couvert du reproche qu'on luy pourroit faire, & qu'en effet on luy a fait, d'avoir manqué à sa promesse, en retenant toujours comme auparavant les Investitures. Car aprés avoir leû le traité, il le ratifia sur le champ, & jura qu'il l'observeroit exactement, mais avec cette clause qu'il y ajousta, à condition que cét échange qu'il faisoit du droit des Investitures avec les Regales ou les biens que les Evesques tenoient des Empereurs, seroit approuvé, & solennellement confirmé du commun consentement de toute l'Eglise ou de tous les Princes du Royaume de Germanie. Voila ce que dit en termes formels l'Auteur que l'Abbé d'Ursperge a transcrit, & qui ajouste qu'on croyoit que cela ne se pourroit jamais faire, ou

Præbuit Rex assensum, sed eo pacto, quatenus hæc transmutatio, firmâ & authenticâ ratione, consilio quoque, & concordiâ totius Ecclesiæ, ac Regni Principum assensu stabiliretur. Ursperg. *Quod etiam vix aut nullo modo fieri posse credebatur.* Pet. Diac. l 4. c. 38. 39. Act. Sutrina ex Cod. MS. Vat. Otto Frising l 7. c. 14.

ANN. IIII.

du moins ne se feroit qu'avec une extréme difficulté. Ce traité donc estant conclu de la sor.e, Henri fut camper devant Rome, du costé de la Ville Leonine, ou du Bourg Saint Pierre, au-deça du Tibre, l'onziéme de Février. Le lendemain, qui estoit le Dimanche de la Quinquagesime, il fit son entrée dans la Ville, où il fut receû avec des honneurs extraordinaires, & conduit à la Basilique de Saint Pierre. Il y trouva le Pape qui l'attendoit au haut des degrez, & aprés luy avoir baisé les pieds, & puis le front les yeux & la bouche, le Pape luy donna réciproquement le baiser de paix, en le proclamant Empereur avec les applaudissemens & acclamations du peuple, qui l'appelloit Auguste. Il fit en suite la profession de Foy, & le serment accoustumé, & l'on recita sur luy les premiéres Oraisons qui se disent selon le Rituel Romain, à la cérémonie du Couronnement des Empereurs. Aprés quoy, prenant, selon la coustume, la main droite du Pape, dont la gauche estoit soustenuë par le premier Cardinal Diacre, ils entrent dans la Basilique, & marchent jusques auprés de la Confession de Saint Pierre, ou du tombeau des Saints Apostres. Là, comme ils se furent assis sur deux fauteuils qu'on avoit preparez à cét, effet le Pape le pria de renoncer en presence de tous les assistans, par écrit, aux Investitures, selon leur traité, puis qu'il estoit tout prest de l'accomplir aussi de son costé, en luy donnant la Bulle par laquelle il obligeoit

Ex lib. Pontif. Eccl. S. Petri ap. Spond. ann 774. n. 1. Petr. Diac. Act. ex Cod. MS. Vat. ap. Baron.

ligeoit les Evesques à luy rendre les Régales. ANN. 1111.

Alors Henri, qui avoit pris sur cela ses précautions, par la condition qu'il avoit mise à son traité, dit au Pape, en se levant de son fauteuïl, qu'il estoit juste qu'il en conferast auparavant avec les Evesques, pour sçavoir quel estoit leur sentiment, puis qu'ils avoient un si grand interest en cette affaire. Il entra donc avec eux dans la Sacristie; d'où, aprés que chacun eût protesté qu'il ne souffriroit jamais qu'on le dépoüillast de la sorte, ils sortirent en foule fort échaufez, & environnant le Pape en tumulte, ils ne manquerent pas de luy dire, comme Henri l'avoit preveû, que le traité qu'il avoit fait estoit tres-injuste de son costé, & qu'il ne pouvoit nullement disposer de leurs biens, ni oster à leurs Eglises ce que les Rois & les Empereurs leur avoient donné. Le Pape, pour les appaiser, eût beau leur dire. *Que l'on devoit rendre à Cesar ce qui appartient à Cesar; Que celuy qui s'est enrollé au service de Dieu, ne se doit point embarasser des affaires seculieres; & que, selon Saint Ambroise, ceux qui le font sont indignes du Sacerdoce;* ils ne purent jamais gouster de si belles maximes: ils protesterent toujours qu'ils ne relascheroient jamais rien de leurs anciens droits, & qu'ils joüiroient des biens & du patrimoine de leurs Eveschez, ainsi que le Pape joüissoit de ceux du Saint-Siége. Enfin, comme on contestoit de la sorte, Cod. MS. Vat. Sigon.

 & que

ANN. 1111. & que le Pape répondoit toujours, qu'ayant accompli de son costé les conditions du Pet. Diac. l. 4. c. 40 traité, il falloit que l'Empereur les accomplist aussi du sien, un puissant Alleman s'estant avancé : luy dit fiérement, comme s'il eust esté l'unique arbitre de ce differend. *A quoy bon tant de discours, nous n'avons que faire de vos conditions ; nous voulons que vous couronniez nostre Empereur, ainsi que ses Predecesseurs l'ont esté par les vostres, sans que vous entrepreniez de rien innover, ni de vouloir luy oster & à nos Evesques ce qui leur appartient.* Et comme le Pape protestoit hautement qu'il n'en feroit rien, & qu'il ne trahiroit jamais si laschement les interests de l'Eglise, l'Empereur qui estoit déja fort violent de son naturel, & que quelques Evesques Allemans enflammoient encore davantage, fit signe à ses gardes de l'environner ; ce qui n'empescha pas qu'encore qu'il fust déja tard, il n'allast célebrer la Messe à l'autel des Apostres. Mais comme Idem Otto Frising. l. 7. c. 14. elle fut achevée, & qu'il pensoit se retirer, les gardes l'arresterent, & avec luy plusieurs Cardinaux & Evesques Italiens, outre un tres-grand nombre de Prestres, de Clercs, d'Officiers, & de Gentilshommes qui estoient autour de l'Autel.

A cét étrange spectacle, il se fit dans toute l'Eglise un bruit effroyable de gens qui crioient de toute leur force, *On attente à la vie du Pape.* En mesme temps les soldats Allemans qui s'y estoient jettez en foule pour y voir la céremonie du Sacre & du Cou-

Couronnement de l'Empereur, tirent leurs épées,& ſans ſçavoir bien préciſement à qui on en vouloit, ſe mettent à frapper brutalement à droit & à gauche ſur cette multitude de gens deſarmez, qui penſerent s'étoufer les uns les autres, en ſe preſſant dans la foule, pour fuïr plus viſte, & gagner auplûtoſt les portes. Il y en eût meſme de maſſacrez, & entre ceux-cy quelques uns de ceux qui eſtoient allez le matin au devant de l'Empereur avec des palmes & des fleurs. Ils firent auſſi pluſieurs priſonniers, qui furent menez avec les autres dans un quartier occupé par les gens de l'Empereur auprés du Vatican. Enfin, il n'y eût jamais un plus grand deſordre,& l'on ne vit auſſi jamais un plus exécrable attentat, qui fut néanmoins approuvé de tous les Prélats Allemans, excepté du ſeul Conrad Archeveſque de Saltzbourg, qui le déteſta hautement, & avec tant de ſainte générosité, qu'un Seigneur Alleman l'ayant menacé, l'épée nuë, de le tuer ſur le champ s'il ne ſe taiſoit, il luy preſenta hardiment la gorge, en luy diſant, *Frape ſi tu veux, j'aime mieux perir. que de donner lieu ſeulement par mon ſilence, de croire que j'approuve une action ſi deteſtable.*

ANN. 1111.

Otto Friſing. ibid.

Auſſi elle parut ſi horrible au Peuple Romain qui aimoit Paſcal, que les Cardinaux de Tuſculum & d'Oſtie, qui s'eſtoient échapez dans le tumulte, la luy ayant dépeinte pathetiquement pour l'exciter à la vengeance, il courut auſſitoſt aux armes,& l'on tua d'abord tout ce qui ſe trouva par les ruës

Pet Diac. ibid. c. 41.

ANN. 1111. de pauvres Allemans, qui n'ayant nulle part à cette damnable entreprise, alloient innocemment visiter les Eglises par dévotion, ou voir les raretez de Rome par curiosité. On fit plus, car dés le lendemain de grand matin toutes les compagnies en bon ordre sous leurs Capitaines, ayant passé les ponts, attaquerent si brusquement les gens de l'Empereur qui estoient postez à Saint Pierre, & ne s'attendoient à rien moins qu'à cette attaque, qu'ils en mirent une bonne partie sur le Carreau, & pousserent vivement les autres jusques dans le Portique, où ils eûrent bien de la peine à se défendre. l'Empereur mesme, qui estant logé au Vatican, estoit venu d'abord à leur secours, y courut risque de la vie, qu'il eust perduë, si le Comte Othon Gouverneur de Milan ne se fust jetté entre luy & les Romains, qui de rage de ce qu'il l'avoit sauvé, le mirent en mille piéces. Mais sur ces entrefaites, ceux du camp s'estant rendus auprés de l'Empereur, qui se mit à leur teste, on eût bientost repoussé ces Bourgeois, qui furent menez toûjours battant jusqu'au Pont Saint Ange, où, comme ils s'embarassoient, & s'empeschoient les uns les autres de passer dans la foule de ceux qui vouloient tous estre les premiers hors du Pont on en fit un fort grand carnage, & plusieurs pensant se sauver à la nage, se précipiterent aveuglément dans le Tibre, où ils perirent mi-

Idem. Otto Frising. l. 7. c. 14.

Petr Diac.

Otto Frising.

miserablement. Ils voulurent pourtant encore, aprés s'estre ralliez, revenir à la charge par d'autres endroits : mais l'Empereur qui vouloit attaquer la Ville de l'autre costé de la riviére, avoit déja ramené ses gens dans son camp, d'où il partit deux jours aprés, avec le Pape, & tous ses autres prisonniers, & remontant le long du Tibre, qu'il passa vers le Mont Soracte, il étendit ses troupes dans la campagne, aux environs de Rome, où ses Allemans ne manquerent pas de faire un étrange ravage, en faisant continuellement des courses jusques aux portes de la Ville. ANN. 1111. Petr Diac. c. 31. 42.

Le Cardinal de Tusculum faisoit cependant tous ses efforts pour avoir le secours que les Normans avoient promis au Pape, s'il estoit attaqué par l'Empereur, mais il ne pût rien obtenir : car le Duc Roger & Boémond son frere estant morts en ce mesme temps, les Normans furent obligez de mettre tout ce qu'ils avoient de troupes dans leurs places, de-peur que l'Empereur se servant de l'occasion, ne s'en emparast. D'Ailleurs le Prince de Capoüe s'estant avancé avec trois cens chevaux qu'il vouloit jetter dans Rome, comme il vit que les Imperiaux avoient déjà passé le Tibre, il eût peur qu'ils ne le coupassent, & se retira bien viste à Capoüe, d'où il envoya mesme rendre ses devoirs à l'Empereur, en luy demandant sa protection. Ainsi les Cardinaux, & les personnes de qualité qui estoient prisonniers avec le Pape, qu'on servoit avec Idem. Otto Frising l. 7. c. 14.

ANN. 1111.

Pet. Diac. c. 42.

grand respect, voyant qu'il n'y avoit plus d'esperance d'estre secourus, ni de sortir d'une miserable captivité où les Allemans les menaçoient de leur faire un mauvais parti si l'on ne satisfaisoit leur Maistre, prierent Pascal de contenter l'Empereur, qui le sollicitoit continuellement de s'accommoder en luy octroyant ce que les autres Papes avant Grégoire avoient laissé aux Empereurs sans les inquiéter.

Quamvis ille non Ecclesia jura, non officia quælibet, sed Regalia sola se dare assereret. Pet. Diac l. 4. c. 42. Cod. MS. Var. ap. Baron.

Ce Pape résista long-temps à ces priéres & à ces instantes sollicitations, & protestoit toujours qu'il aimoit mieux mourir dans sa prison, que de violer les droits de l'Eglise; quoy-que l'Empereur protestast aussi toûjours de son costé qu'il n'en vouloit nullement aux droits de l'Eglise, & ne prétendoit rien donner de spirituel, ni aucun droit, ni dignité, ni Office Ecclesiastique, mais seulement les Régales, les Fiefs, & les biens temporels des Evéchez, & des autres Benefices. Mais enfin Pascal se laissa vaincre aux larmes & aux raisons de tant de personnes de merite & de qualité, qui luy remontroient *l'extréme misere de tant de captifs, qu'on menaçoit tous les jours de la mort; la desolation prochaine de Rome, qui ne pouvoit manquer d'estre prise, & en suite sacagée; le danger manifeste qu'il y avoit d'un nouveau Schisme dans l'Eglise, & mille maux effroyables qui le suivroient, & qu'il pouvoit eviter si facilement, en accordant seulement à Henri ce dont tant d'autres Papes avoient laissé paisiblement joüir les Empereurs.* Il se rendit

donc

donc à ces remontrances : de-sorte qu'aprés environ deux mois de captivité, la paix se fit entre le Pape & l'Empereur le Mardi onziéme d'Avril, à ces conditions. On promet, *Que le Pape n'inquiétera plus l'Empereur sur les Investitures, qui luy seront confirmées par un privilege contenu dans une Bulle en bonne forme, portant defense de s'y opposer sur peine d'excommunication ; Qu'en suite l'Empereur investira comme auparavant par la Crosse & par l'Anneau les Evesques & les Abbez qu'on aura élûs librement, sans simonie, & de son consentement, & puis qu'ils s'iront faire consacrer par celuy auquel ils doivent s'adresser pour cet effet ; Que les Archevesques & les Evesques pourroient librement consacrer ceux que l'Empereur aura investis de la sorte, & que l'élû ne pourra estre consacré avant que d'avoir receû l'Investiture ; Que le Pape oubliera tout ce qui s'est passé, sans en vouloir mal à personne ; Qu'il n'excommuniera jamais l'Empereur ; Qu'il ne tiendra pas à luy qu'il ne le couronne, & qu'il l'aidera toujours de tout son pouvoir.* Voila ce que le Pape jura, & fit jurer avec luy sur les Saints Evangiles, à seize Cardinaux.

ANN. 1111.

Pet. Diac. Acta Pascal. ap. Baron.

d'Autre part l'Empereur promit, *Que dans deux jours pour le plus tard, il mettroit en pleine liberté le Pape, les Cardinaux, les Evesques, & tous les autres prisonniers, & les ostages qui avoient esté retenus avec eux, & qu'il les feroit conduire en toute seûreté jusqu'à la porte qui est au-delà du Tibre ; Qu'il ne feroit plus à l'avenir arrester personne de ceux qui seront fidelles au Pape ; Qu'il donneroit*

ANN. 1111. *toute sorte de seûreté aux Romains pour leurs personnes, & pour leurs biens, & qu'il protegeroit toûjours ceux qui conserveroient la paix; Qu'il rendroit au Pape ce qu'on luy a pris du Patrimoine du Saint Siége, & employeroit de bonne foy tout son pouvoir & toute son autorité pour luy faire restituer ce qu'on trouvera que les autres luy detiennent injustement; Qu'enfin, sauf l'honneur de l'Empire, il luy rendroit toûjours l'obeïssance qui est deûë par les Empereurs Catholiques aux Pontifes Romains.*

Ces articles furent signez de l'Empereur, de quatre Evesques, du Chancelier Adelbert, & de huit Princes de l'Empire, avec serment sur les Saints Evangiles qu'ils seroient inviolablement gardez. Il ne restoit plus qu'à dresser la Bulle du Privilege, que le Pape ne pouvoit faire encore expedier, parce qu'il n'avoit ni son Sceau, ni pas un des Officiers de la Chancelerie. L'Empereur néanmoins, les Princes, & les Evesques de l'Empire voulurent absolument qu'il la donnast, avant que de rentrer dans Rome. C'est pourquoy elle fut dressée dés le lendemain; & comme on eût repassé le Tibre, on fit venir de Rome un des Officiers du Pape qui la transcrivit durant la nuit, & y apposa, selon la coustume, le Sceau de plomb, aprés quoy le Pape la signa, & la mit entre les mains de l'Empereur. On y exprima les deux raisons pour lesquelles on luy confirmoit le droit d'Investiture; l'une, parce que ses Prédécesseurs

Privileg. Henr. ap. Petr. Diac. & Baron.

ſeurs avoient enrichi les Egliſes des biens de l'Empire ; & l'autre, parce qu'il y avoit ordinairement trop de diſſenſions, de troubles, & de deſordres, dans les élections : ce qui fait voir qu'encore que les Empereurs ne donnaſſent alors l'Inveſtiture qu'à ceux que l'on avoit élûs, tout néanmoins dépendoit d'eux, parce qu'on n'éliſoit que les ſujets qu'ils vouloient qui fuſſent élûs. Ainſi, comme on eſtoit d'accord, le jour ſuivant treiziéme d'Avril, qui eſtoit le Jeudi d'aprés les Octaves de Paſque, le Pape & l'Empereur, avec leur ſuite, rentrerent dans Rome du coſté du Vatican, & furent d'abord à la Baſilique de Saint Pierre, où, toutes les avenuës en eſtant gardées pour empeſcher qu'il n'y euſt plus de trouble, l'Empereur receut la Couronne Imperiale de la main du Pape. Et comme en célebrant Pontificalement la Meſſe, durant cette auguſte céremonie, il fut arrivé à la Communion, il prit une partie de l'Hoſtie qu'il conſuma, puis ſe tournant vers l'Empereur, il luy dit ces terribles paroles : *Seigneur Empereur Henri, voici le Corps de noſtre Seigneur Jeſus-Chriſt, né de la Sainte Vierge, & qui a ſouffert pour nous ſur la Croix, ainſi que la ſainte Egliſe Catholique le croit : je vous le donne en confirmation de la paix que nous avons faite, & de la concorde qui eſt entre nous. Comme cette partie du Sacrement eſt diviſée de l'autre, que celuy de nous deux qui taſchera de rompre cet accord, & de violer cette paix, ſoit ſeparé du Royaume de Jeſus-*

ANN. 1111.

Petr. Diac. ibid.

Papyr. Maſſo in Not. ad Ivon. ex vet. Cod.

Petr. Diac. l. 4. c. 42.

ANN. 1111. *sus-Christ*. Sur quoy il le communia ; & aprés que la céremonie du Sacre & du Couronnement fut achevée, durant laquelle Henri voulut recevoir de nouveau la Bulle de son Privilege de la main du Pape, ils se separerent avec de grands temoignages de bienveillance & d'affection réciproque. Le Pape rentra dans la Ville au-delà du Tibre, où il fut receû du peuple avec une joye incroyable ; & Henri tout fier & glorieux de l'avantage qu'il croyoit avoir remporté, retourna comme triomphant en Allemagne, où s'estant rendu à Spire au mois d'Aoust, il y célebra l'Anniversaire de son Pere, auquel il fit faire de magnifiques obseques, pour honorer aprés la mort la memoire de celuy dont il avoit si maltraité la personne durant sa vie Il avoit demandé cette Permission au Pape, qui la luy avoit d'abord refusée, parce que son Pere estoit mort excommunié : mais comme les Evesques l'eûrent asseûré quelque temps aprés qu'il avoit fait penitence à la mort, avant laquelle il avoit receû l'absolution & le Saint Sacrement, il la luy octroya. Car c'est ainsi qu'en distinguant les temps, on peut, & mesme qu'on doit accorder les deux Autheurs contemporains qui semblent n'estre pas d'accord en ce point-là.

Petr. Diac. c. 42. Ursperg.

Petr. Diac.

Ursperg. Sigon. Cuspin.

Petr. Diac. l. 4. c. 38.

Anonym. ap. Ursperg.

Cependant le Pape Pascal trouva à son retour à Rome presque tous les Cardinaux, qui estoient alors en grand nombre, extrémement scandalisez de ce qu'il s'estoit

ſtoit relaſché juſqu'à donner le Privilege des Inveſtitures à l'Empereur. Il fit tout ce qu'il pût pour s'excuſer ſur la neceſſité qui l'avoit obligé d'en uſer de la ſorte malgré qu'il en euſt, pour éviter une infinité de maux, & ſur tout un Schiſme dans l'Egliſe, & la ruine entiére de Rome: cela pourtant ne les appaiſa pas, quoy-qu'ils diſſimulaſſent, afin de pouvoir plus facilement exécuter leur entrepriſe. En effet, Paſcal ne fut pas plûtoſt ſorti de Rome pour aller dans la Champagne d'Italie, qu'ils s'aſſemblerent de leur autorité, comme s'ils euſſent eû tout le pouvoir du Souverain Pontificat & du Saint Siége, & caſſerent tout ce que ce Pape avoit fait dans ſon dernier traité avec Henri, contre les decrets de Grégoire, de Victor, & d'Urbain, qu'ils confirmerent, avec tous les anathemes qu'on avoit fulminez contre les Princes laïques qui donnoient les Inveſtitures des Benefices. C'eſtoit-là ſans doute le commencement d'un tres-dangereux Schiſme, & il ſe fuſt bientoſt tout-à fait formé, ſi Paſcal n'euſt fait voir en cette rencontre une fort grande moderation. Car il n'eût pas plutoſt appris une ſi facheuſe nouvelle à Terracine, qu'il écrivit à ces Cardinaux une belle Lettre, dans laquelle, aprés les avoir repris doucement, & en pere, de ce que leur zele un peu trop précipité, leur a fait entreprendre, contre les regles de l'Egliſe, il les aſſeûre que ſçachant tres-bien qu'il n'eſt

ANN. 1111.

Epiſt. Paſcal. ad Cardin. ap. Baron.

ANN. 1111.

n'est pas infallible dans sa conduite, il est tout prest de corriger tout le mal qu'il peut avoir fait, quoy-qu'à bonne intention, pour les garantir eux-mesmes avec Rome de la derniére desolation. En suite il leur remontre, qu'il faut que ce grand zele qu'ils ont pour l'Eglise, agisse dans l'Eglise mesme, en conservant son unité, sans souffrir qu'ils se séparent de leur Chef.

Un procedé si plein de modestie, de douceur, & d'humilité, empescha tout le mal que ces Cardinaux alloient faire, & les arresta sur le bord du précipice où ils estoient sur le point de tomber. On ne laissa pas néanmoins de condamner hautement sa conduite, jusques-là que Brunus Evesque de Segni & Abbé du Mont-Cassin ayant attiré dans son sentiment d'autres Evesques, & mesme quelques Cardinaux, fit une action qui affligea plus le bon Pape Pascal que tout ce qu'on venoit de faire à Rome contre luy. A la verité cét Evesque & Abbé Brunus estoit un saint homme, qu'on dit mesme qui fit des miracles aprés sa mort. Mais comme il ne faut pas croire que les Saints soient saints en toutes choses, on peut dire que celuy-cy estoit un de ces grands hommes de bien, qui n'estant pas des plus sçavans, sont néanmoins des plus hardis à décider un point de doctrine, selon leur sens, & des plus ardens à le soustenir, par cette espece de zele, que l'Apostre dit n'estre pas selon la science. Ce Saint donc s'estant mis dans l'esprit que les Investitures avoient

Petr. Diac. Chron. Caff. l. 4. c. 44.

avoient esté condamnées depuis le temps des Apostres jusqu'à celuy de Pascal, comme contraires à la doctrine & à la Foy de l'Eglise Catholique; eût la hardiesse d'écrire, & mesme de soustenir en face, à ce Pape, que le traité qu'il avoit fait estoit impie, contraire à la Religion & à la Foy de l'Eglise, & que ce qu'il avoit permis & accordé à l'Empereur estoit une héresie comdamnée avec tous ses auteurs par l'Eglise Catholique dans les Conciles; ce qui estoit dire fort nettement au Pape, qu'il estoit héretique, ou du moins fauteur de l'héresie qu'il permettoit. Aussi Pascal, qui estoit la douceur & la bonté mesme, en fut si fort touché, qu'il ne se put tenir de dire en particulier à ses confidens, *Si je n'oste à cet homme-là son Abbaye, il soulevera tous ses Moines contre moy, & fera en sorte, par ses sophismes, en m'accusant faussement d'heresie, qu'on m'oste le Pontificat*; & là-dessus il envoya Leon Cardinal d'Ostie au Mont Cassin, commander de sa part aux Moines d'élire un autre Abbé en la place de Brunus, qu'il obligea d'aller résider en son petit Evesché de Segni, où il ne luy pourroit plus nuire, n'y ayant là aucune personne considerable qu'il pust animer contre luy.

ANN. 1111.

Le bruit pourtant qu'avoit fait cét Evesque ne cessa point: car comme on aime à disputer sur les nouvelles questions, on s'échaufa extrémement sur celle-cy, à sçavoir si l'opinion qui permet les Investitures

par

ANN. 1111.

par le Baston Pastoral & par l'Anneau est une hérésie. Les esprits estoient fort partagez sur cette question, & mesme en France, où elle fut agitée principalement entre Jean Archevesque de Lyon, & le fameux Ives de Chartres. Cét Archevesque qui estoit extrémement zelé pour la liberté de l'Eglise, & qui vouloit absolument que la doctrine & l'opinion favorable aux Investitures fust une hérésie, avoit convoqué, comme Primat des Gaules, un Concile national, pour la faire condamner par l'Eglise Gallicane. Il y avoit appellé Daimbert Archevesque de Sens, avec ses Suffragans, du nombre desquels estoit Ives Evesque de Chartres. Ce sçavant Prélat répondit au nom de son Métropolitain, & de ses Comprovinciaux, à ce Primat, qu'ils ne pouvoient aller à ce Concile, pour deux raisons; la premiére, parce que le Primat ne peut convoquer les Evesques hors de leur Province, si le Saint Siége ne l'ordonne, ou si quelqu'un des Suffragans n'appelle de son Métropolitain au Primat; la seconde, parce qu'il prétend condamner les Investitures en ce Concile, & y juger celuy qui ne peut estre soumis qu'au jugement de Dieu seul; qu'on doit plûtost l'excuser, comme il fait en cette Lettre, & quand mesme il auroit failli, que les enfans sont obligez de couvrir la honte de leur pere.

Joan. Lugd. ap Ivon. ep. 237.

Ivo ep. 233. apud Duret.

Ep. 236. & 233. *Non est nostrum judicare de Summo Pontifice.*

Et pour ce qui regarde les Investitures, que quelques uns accusent d'hérésie, il dit,

ANN. 1111.

dit, & voicy la doctrine tres-solide de ce grand homme que j'ay tirée de ses Epistres, & qu'il exprime en partie dans celle-cy, selon le temps auquel il l'écrivit. Il dit donc, que si quelque laïque estoit assez stupide pour croire qu'en donnant l'Investiture d'un Evesché, il confere ou le Sacrement, ou l'effet du Sacrement, & quelque don spirituel, commme est l'autorité Episcopale, & qu'il voulust persister opiniastrément dans cette opinion insensée, il seroit héretique, non pas à cause de l'Investiture qu'il donne, mais pour sa folle & diabolique présomption. Hors de là, qu'un Prince, comme Chef de son peuple, ou comme Patron & Collateur des Benefices, choisisse, & nomme quelqu'un pour estre Evesque, ainsi que le Peuple & le Clergé choisissoient, & nommoient autrefois leurs Evesques, & qu'en suite il l'investisse des Régales & des biens temporels d'un Evesché, en luy donnant mesme pour marque de cela une Crosse & un Anneau, qui sont des choses de leur nature tout-à-fait indifferentes, & dont on se peut servir comme d'un signe à exprimer ce que l'on veut : il n'y a rien en tout cela qui blesse la Religion & la Foy, ni qui puisse estre matiére d'hérésie : car autrement

Si quis laicus ad hanc prorumpit insaniam, ut in datione & acceptione virga, putet se tribuere posse Sacramentum, vel rem Sacramenti Ecclesiastici, illum prorsus judicamus hereticum, non propter manualem Investituram, sed propter præsumptionem diabolicam. Ivo ep. 236

In quantum sunt caput populi. Ivo ep. 60.

Quæ concessio sive fiat manu, sive nutu, sive lingua, quid refert, cùm Reges nihil spirituale se dare intendant? Ibidem. *Cùm hoc nullam vim Sacramenti gerat in constituendo Episcopo, vel admissum, vel omissum, quid fidei, quid sacræ religioni officiat, ignoramus.* Ibid. *Quòd si hæc æternâ lege sancita essent, non esset in manu præsidentium prohibitio, &c.* Idem ep. 236.

ANN. IIII.

ment tant de saints Papes n'eussent pas souffert dans l'Eglise ces Investitures, ainsi qu'ils ont fait durant plusieurs siecles; ce qu'asseûrément ils n'eussent pû faire, si elles estoient contre le droit Divin. Il est vray, dit-il, que depuis quelque temps les Papes les ont défenduës pour de bonnes raisons, & qu'en suite elles sont maintenant contre le droit humain: ainsi elles ne sont pas défenduës pour estre mauvaises en elles-mesmes; mais elles sont devenuës mauvaises, parce qu'elles sont defenduës, & que la céremonie de donner la Crosse & l'Anneau est réservée aux seuls Evesques consacrans. De là vient que le laïque qui en voudroit encore user, entreprendroit sur le droit d'autruy, & se rendroit coupable d'une damnable présomption; & dire que l'on peut donner les Investitures en cette maniére, seroit une opinion non pas héretique, comme l'Archevesque de Lyon le soustenoit, mais schismatique, parce qu'elle tend à la separation des membres d'avec le chef, & consequemment au Schisme; puis qu'elle est contre les Decrets des Souverains Pontifes. C'est pourquoy, comme le Schisme est

Forum sententiam qui investituras laicorum defendere volunt, schismaticam judico. Ivo ep. 233. *Ubi ergo sine schismate auferri potest, auferatur; ubi sine schismate auferri non potest, cum discretâ reclamatione differatur; nihil enim tali pervasione demitur Sacramentis Ecclesiasticis.* Id. ep. 236. *Cùm enim ea quæ æternâ lege sancita non sunt, sed pro honestate & utilitate Ecclesiæ instituta, vel prohibita, pro eâdem institutione ad tempus remittuntur, pro quâ inventa sunt: non est investiturarum damnosa prævaricatio, sed laudabilis & saluberrima dispensatio.* Ibid. *Unde excessum ejus non tantùm non accusamus, sed dictante ratione approbamus: si imminente strage populi, paterna caritate se tantis periculis voluit objicere, ut majoribus morbis posset in vera caritate subvenire.* Ibid.

eſt le plus grand de tous les maux qui puiſſent arriver à l'Egliſe, dont il choque & détruit l'unité, il faut oſter ces ſortes d'Inveſtitures, puis qu'elles ſont défenduës, ſi toutefois on le peut faire ſans Schiſme : car, par la meſme raiſon, ſi en les voulant oſter aux Empereurs & aux Rois, on voit qu'il y a danger manifeſte d'un Schiſme dans l'Egliſe, comme elles ne ſont défenduës que de droit humain, dont on peut diſpenſer, il les leur faut laiſſer, ſans vouloir apporter aux maux de l'Egliſe un reméde ſi violent qui perdroit tout ; & c'eſt pour cela qu'Ives de Chartres conclut qu'on doit excuſer, & meſme loüer le Pape Paſcal, bien loin de le vouloir traiter d'héretique.

Voila en tres-peu de mots tout le plan de la doctrine de cét excellent homme touchant les Inveſtitures par la Croſſe & par l'Anneau. Quand il les conſidere comme elles ſont en elles-meſmes, & avant qu'on les euſt condamnées de la maniére qu'Urbain II. s'en expliqua, aprés le Concile de Clermont ; il n'y trouve rien à redire, parce qu'il eſt fort indifferent, dit-il, qu'on donne un Eveſché par une Croſſe ou par un Brevet : mais depuis qu'on les a proſcrites avec tant d'anathemes, il les faut oſter, ſi cela ſe peut faire ſans Schiſme, comme on fit en France, où Philippe I. pour obeïr à l'Egliſe, quitta cette céremonie de la Croſſe & de l'Anneau, dont il s'eſtoit ſervi auparavant. Que ſi cela ne ſe peut faire ſans danger de Schiſme, il vaut mieux les laiſſer,

ANN. 1111.

laisser, & les permettre, en dérogeant à cét égard au droit humain. Geoffroy Abbé de Vendosme & Cardinal de Sainte Prisque, qui florissoit au mesme temps qu'Ives de Chartres, mais qui asseûrément n'estoit pas de la mesme force, n'est point du tout de cét avis, & soustient que l'Investiture qui se donne par la Crosse & par l'Anneau est une héresie, parce, dit-il, que ces choses appartiennent au Sacrement, comme le sel, l'eau, l'huile, & le cresme, sans quoy on ne fait point de consecration ni des personnes, ni des Eglises; & il ajouste qu'elles sont essentiellement des signes du don spirituel que le Sacrement confere, & par consequent qu'elles sont réservées à l'Evesque qui consacre.

Godefr. Vindoc. opusc. de ordin. Episc. & de Investit. *Laicus eùm Investituram tribuit per virgam & annulum, quæ sunt Ecclesiæ Sacramenta sicut sal & aqua, oleum & chrisma, sicut quædam alia sine quibus hominum & Ecclesiarum consecrationes fieri non possunt, &c.*

Mais il n'y a personne qui ne voye que tout ce raisonnement porte à faux, & que la Crosse & l'Anneau ne sont point de l'essence du Sacrement, non plus que les gands que l'on donne à l'Evesque quand on le consacre, & dont on se peut servir aussi-bien que d'autres semblables choses, pour signifier que l'on donne le temporel d'un Evesché, comme fit l'Empereur Saint Henri, qui donna par un gand l'Investiture de l'Evesché de Paderbone à Meinvercus; ce que le Cardinal Baronius n'a pas remarqué dans ses Annales. Le Peuple & le Clergé de Paderbone ayant perdu leur Evesque, en demanderent un à ce saint Empereur, qui par le conseil des Evesques & des Princes qu'il avoit alors prés de sa per

Vit. Meinwer. ap. Christoph. Bover. in Syderib. German. Gobelin. in Cosmodr. Æt. 6. c. 52.

ANN. 1111.

ſonne, choiſit Meinvercus, homme tres-habile, & qu'il aimoit fort; puis l'ayant fait venir, il luy preſenta un de ces grands, & luy dit, *Prenez. Quoy, Seigneur*, dit Meinvercus fort ſurpris! *L'Eveſché de Paderbone*, répond l'Empereur. Ce qui fait voir que les Princes donnoient les Inveſtitures avec telle céremonie qu'il leur plaiſoit, quoy-que la plus commune fuſt en donnant la Croſſe & l'Anneau, comme un ſigne du don temporel qu'ils faiſoient. Mais Geoffroy de Vandoſme veut que la Croſſe ne puiſſe eſtre ſigne que du don ſpirituel; & pourveû que les Empereurs en prennent un autre tel qu'il leur plaira, il avoûë qu'ils peuvent en conſcience donner les Inveſtitures, *Car il y en a*, dit-il, *de deux ſortes; l'une qui fait l'Eveſque, & l'autre qui le nourrit: la premiére eſt de droit Divin, la ſeconde de droit humain. Oſtez ce qui eſt de droit Divin, on ne pourra ordonner un Eveſque; oſtez ce qui vient du droit humain, l'Eveſque n'aura pas dequoy ſubſiſter, car il n'auroit point de poſſeſſions, ſi le Roy ne les luy donnoit; & c'eſt par luy que les Prélats reçoivent l'Inveſtiture, non pas de leur caractere ſacré, mais de leurs biens temporels. Les Rois donc*, ajouſte-t-il, *la leur peuvent donner, pourveû que ce ſoit aprés qu'ils auront eſté canoniquement élûs & conſacrez.* Et c'eſt là une condition qu'on n'avoit jamais obſervée: au contraire, on ne pouvoit conſacrer un Eveſque que le Roy ne luy euſt donné l'Inveſt. comme on voit encore

Alia eſt utique Inveſtitura, quæ Epiſcopum perficit, alia quæ paſcit. Illa jure divino habetur, iſta ex jure humano. Subtrahe jus divinum, ſpiritualiter Epiſcopus non creatur; ſubtrahe jus humanum, poſſeſſiones amittit, quibus ipſe ſuſtentatur, &c. Opuſc. de Inveſtit. ad Calliſt. P. c. 3. & 4.

ANN. 1111. core aujourd'huy que l'on ne consacre point un Evesque, qu'aprés que le Roy luy a donné son Evesché par un Brevet. Mais c'est que Geoffroy de Vendosme n'écrivit cecy qu'aprés le Concile de Latran, que le Pape Pascal celebra l'année suivante, & dont il faut maintenant que je parle.

Ce bon Pontife voyant qu'on estoit toûjours fort scandalisé, particuliérement à Rome, de ce Privilege qu'il avoit donné à l'Empereur pour les Investitures, & que plusieurs soustenoient mesme encore qu'il contenoit une héresie, convoqua un Concile à Rome dont on fit l'ouverture dans l'Eglise de Latran le vint-huitiéme de Mars de l'année mil cent douze, & où se trouverent douze Archevesques, cent quatorze Evesques, y compris les Cardinaux Evesques, outre vint-trois autres tant Prestres que Diacres, & un tres-grand nombre d'Abbez & d'autres Ecclesiastiques. Là, comme on eût traité de quelques autres affaires les quatre premiers jours, le Pape, pour remédier au scandale qu'il crût avoir donné, & qui soulevoit la pluspart des Cardinaux & des Evesques Italiens contre luy, raconta premiérement ce qu'il avoit fait avec l'Empereur, protestant avec une grande sincerité, qu'il y avoit esté contraint, non pas tant pour se garantir du peril où il se trouvoit, que pour sauver ses concaptifs, Rome mesme, & toute l'Eglise, qui n'eust pû éviter autrement tous les maux qui sui-

1112. Act. Conc Later. 1. sub Pascale t. 10. Concil. edit. Paris. Ursperg. Petr. Diac. l. 4. c. 47.

ſuivent un Schiſme. Secondement il dit, qu'encore qu'on ne luy euſt pas gardé tout ce qu'on luy avoit promis, il ne feroit pourtant jamais rien contre le ſerment qu'il avoit fait de n'excommunier jamais l'Empereur ; & de ne le plus inquiéter ſur les Inveſtitures. En quoy certainement il fit l'action d'un fort honneſte homme : car encore qu'il euſt fait ſon traité par force, lors qu'il eſtoit detenu priſonnier ; il l'avoit néanmoins ratifié de ſon plein gré, lors qu'eſtant en pleine liberté, il confirma ſur le Saint Sacrement, ſans qu'on l'y obligeaſt, & avec une terrible imprécation, ce qu'il avoit promis. Il ajouſta néanmoins en troiſiéme lieu, que comme il avoûoit que le Privilege qu'il avoit octroyé pour une bonne fin, ſans le conſentement de la pluſpart de ſes freres les Cardinaux, avoit eſté tres-mal donné, qu il deſiroit qu'on réparaſt ſa faute de la maniére que l'on jugeroit le plus à propos pour le bien de l'Egliſe.

ANN. 1112.

Sur quoy, aprés qu'on eût loûé ſa modeſtie, qui alla meſme juſqu'à ſe vouloir dépoſer, ce qu'on ne voulut pas permettre, on réſolut de caſſer ce Privilege ; ce qu'on fit en céremonie le jour ſuivant, qui fut le ſixiéme & dernier du Concile, auquel le Pape, pour éloigner entiérement de luy tout ſoupçon d'héreſie, fit ſa profeſſion de Foy, en proteſtant qu'il recevoit de tout ſon cœur tous les Livres cano-

ANN. 1112.

niques des deux Testamens, les Conciles Oecumeniques, les Decrets des Souverains Pontifes ses Prédécesseurs; & singuliérement ceux de Grégoire VII. & d'Urbain II. & qu'il approuvoit tout ce qu'ils avoient approuvé, & condamnoit aussi tout ce qu'ils avoient condamné. Cela fait, Gerard Evesque d'Angoulesme & Legat d'Aquitaine leût publiquement un écrit, par lequel tous ceux qui sont dans ce Concile condamnent & cassent par l'autorité du Saint Esprit le faux Privilege que le Roy Henri a tiré du Pape Pascal, par force & par contrainte; & ils le condamnent particuliérement, parce qu'il contient cette clause, que celuy qui aura esté canoniquement élû du Clergé & du peuple, ne soit point consacré qu'il n'ait auparavant receû du Roy l'Investiture, ce qui est contre le Saint Esprit & les Saints Canons. Et là-dessus on cria par deux fois dans toute l'Assemblée, *Amen*.

Privilegium quod verè debet dici Pravilegium. Act. Con.

Voila ce qui se fit en ce Concile contre ce Privilege des Investitures. Mais Gui Archevesque de Vienne & Legat du Saint Siége, homme d'un zele à peu prés semblable à celuy de Grégoire VII. passa bien plus outre: car il assembla au mois de Septembre, dans sa Métropolitaine, un Concile, dans lequel non-seulement il cassa ce Privilege, comme on avoit fait à Rome; mais de plus, il déclara que l'Investiture des laïques est une hérésie, & mesme il excommunia solennellement

Act. Con. Vienn. t. 10. Conc. edit. Paris. Ursperg.

ment l'Empereur : & il le fit à l'exemple de Conon Cardinal Evesque de Palestrine, & Legat du Saint Siége en Orient, qui dés la fin de l'année precedente lança mille foudres d'excommunication contre Henri, dans un Concile qu'il renouvella les années suivantes, lors qu'il visitoit en cette mesme qualité de Legat les Royaumes & les Provinces d'Occident excommuniant toujours l'Empereur par tout, en Grece, en Hongrie, en Saxe, en Lorraine, & en France; car depuis Grégoire VII. qu'Othon de Frisingue dit avoir esté le premier des Papes qui a foudroyé d'anathemes les Rois & les Empereurs, ces excommunications devinrent fort communes, comme plusieurs mesme des plus sçavans & des plus saints de ce temps-la s'en plaignirent. En effet, ils disent fort nettement qu'elles font plus de mal que de bien, ainsi que l'experience l'a souvent montré par les horribles Schismes qu'elles ont causez, & que selon Saint Augustin, le meilleur est presque toujours de s'en abstenir, en souffrant un moindre mal pour en eviter un plus grand, qu'elles entraisnent la plusspart du temps aprés elles, par le grand parti que les Rois ne manquent jamais d'avoir pour eux, soit dans le bien, soit dans le

ANN. 1112.

Ivo ep. 236 & alib. Gotfrid. Vindoc. D. Bernard.

Bonus & discretus Augustinus in epistolâ ad Parmenianum dicit, vix aut nunquam excommunicandum esse qui in malo opere obstinatam multitudinem habet secum. Nam tolerabilius videtur uni parcere, ne in Ecclesiâ Schisma seminetur plurimorum, &c. Goffr Vindoc. epist ad Pet. Leon. Card. Ivo ep. 236. *Non est salubris correctio, nisi cum ille qui corripitur non habet secum multitudinem.* Ex Aug. ibid.

ANN. 1112. le mal. Et c'est pourquoy Pascal ne voulut pas excommunier Henri, de-peur d'un Schisme, qui en effet ne manqua pas de se former aussitost qu'on en fut venu à cette extrémité. Mais cét Archevesque de Vienne, qui fut depuis Pape, n'estoit pas encore aussi moderé que l'estoit Pascal, qui continuoit mesme à traiter l'Empereur avec un esprit & une bonté de pere, dans ses Lettres; ce que cét Archevesque trop zelé luy reproche dans celle qu'il luy écrivit aprés son Concile, & dans laquelle il le prie d'une étrange maniére, de rompre tout commerce avec ce Prince, qu'il appelle un tres-cruel Tyran, protestant que s'il ne le fait, luy & ses confreres se soustrairont de son obéïssance.

Propitius sit nobis Deus, quia nos à vestrâ subjectione & obedientiâ repelletis. Epist. Guid. Vien. ad Pasc.

Or quoy-que ces excommunications fulminées par les Evesques ne fussent pas encore autorisées du Pape, elles ne laisserent pas néanmoins de nuire à l'Empereur. Car les mécontens, & les ennemis que son humeur altiére & imperieuse luy avoit faits, entre lesquels estoit mesme son Chancelier Adelbert, qu'il avoit fait Archevesque de Mayence à son retour de Rome, en prirent occasion de se soulever contre luy, sous prétexte, qu'estant excommunié, il ne luy devoient plus d'obéïssance; ce que les fidelles sujets de l'Empereur soustenoient estre une tres-fausse & tres-dangereuse maxime. Les Saxons firent une armée; ceux de Mayence, comme il y estoit presque seul, attendant les

Ursperg.

1113.

Princes

Princes & les Evesques qu'il y avoit convoquez, l'assiégerent dans son Palais, & le contraignirent de leur rendre leur Archevesque Adelbert, qu'il avoit fait mettre en prison ; & le Cardinal Dieteric, qui de la Hongrie où il estoit Legat, s'estoit venu mettre à la teste des soulevez, assembloit déja les Evesques de l'Empire à Cologne, pour y prendre contre luy des résolutions à peu prés semblables à celles que l'on avoit prises contre son pere. Mais la mort de ce Cardinal arrivée sur ces entrefaites, fit évanoüir tous ces grands desseins. Les Saxons qui craignoient beaucoup plus cét Empereur qu'ils n'avoient fait son pere, ne songerent plus qu'à se défendre s'il les attaquoit : d'ailleurs il avoit mis si bon ordre par tout, qu'il ne croyoit pas avoir lieu de rien craindre du costé de ceux qui n'avoient qu'une haine impuissante contre luy. C'est pourquoy il résolut de passer une seconde fois en Italie, à l'occasion de la mort de la Comtesse Mathilde, de laquelle, comme son plus proche parent, il prétendoit estre heritier, & comme Empereur, il vouloit se saisir de tous les fiefs, & de toutes ces belles Principautez qu'elle tenoit de l'Empire.

ANN. 1113. 1114. 1115. Ursperg.

Elle mourut d'une longue maladie le vint-quatriéme de Juillet de cette année mil cent quinze, à l'âge de soixante-neuf ans, au Chasteau de Bondeno sur le Pô, dans le Ferrarois, d'où son corps fut porté

Domniz. Florent. Mem de Mathil.

ANN. 1115.

té à l'Abbaye de Saint Benoist du Pô, fondée par son Ayeul, & qu'elle avoit fort enrichie; & plus de cinq cens ans aprés, le Pape Urbain VIII. l'a fait transporter de nos jours à Rome dans la Basilique de Saint Pierre, pour rendre cét honneur si particulier & si rare au mérite extraordinaire d'une Princesse, qui a rendu sa mémoire tres-glorieuse, & en paix & en guerre, & qui a mérité cette reconnoissance du Saint Siége, qu'elle protegea, par ses armes, durant sa vie, & auquel elle laissa son Patrimoine aprés sa mort. Il n'en joüit pas néanmoins si-tost; & ce ne fut qu'aprés plus de cent ans de fascheux démeslez & de guerres avec les Empereurs, qui s'emparerent nonseulement des fiefs qu'elle tenoit de l'Empire, mais aussi de tous ses autres biens, qu'il put enfin avoir la possession paisible de ce qui appartenoit en propre à cette Princesse dans la Toscane, & que les Papes ont voulu depuis, en sa considération, qu'on appellast la Province ou la Principauté du Patrimoine.

Henri donc estant descendu en Italie au commencement de l'année suivante, s'arresta long-temps aux environs du Pô, pour s'emparer, comme il fit, des Estats que la Comtesse Mathilde avoit possedez dans la Lombardie & dans la Ligurie; & cependant il envoya l'Abbé de Clugny & quelques Gentilshommes au Pape, pour le prier tres-humblement de casser les Sentences d'excommunication qu'on avoit portées contre luy, au préjudice de l'accord

cord qu'ils avoient fait entre eux : ce qui AN. 1116.
commençoit à troubler de nouveau la paix
& la bonne intelligence qui devoit estre Ursperg.
entre le Sacerdoce & l'Empire. Mais quoy que cét Abbé pust faire par ses priéres & par ses remontrances, il ne put jamais rien obtenir du Pape, qui estoit déja trop engagé pour pouvoir rien faire de ce qu'on prétendoit de luy. Car comme on murmuroit toûjours de ce que sous prétexte du serment qu'il avoit fait, il laissoit joüir Henri des Investitures, & refusoit constamment d'agir contre luy par les voyes canoniques ; il avoit convoqué à Rome un autre Concile pour y terminer cette affaire, résolu enfin d'exécuter tout ce qu'on ordonneroit pour la satisfaction de l'Eglise. Ce fut là que ce Pape voulut encore rendre compte du traité qu'il avoit fait avec l'Empereur pour garantir l'Eglise d'un Schisme, & la Ville de Rome d'une entiere desolation, qui estoit autrement inévitable. Il protesta que ce n'estoit que par ce motif, & pour la delivrance de son peuple qu'il avoit agi, confessant néanmoins, par une profonde humilité, que n'estant que poussiére & que cendre, & qu'un pauvre pecheur sujet aux infirmitez de l'homme, il avoit mal fait, & suppliant les Peres de luy obtenir de la misericorde Divine, par leurs priéres, le pardon de sa faute. Il ajousta, que pour montrer qu'il estoit tout prest de la réparer, il condamnoit ce méchant Privilege qu'il avoit donné, & défendoit de s'en ser-

Idem Concil. Later. 4. sub Pascal. t. 10. Concil. edit. Paris.

ANN. 1116. vit jamais, sur peine d'anatheme. Enfin, il pria toute l'Assemblée d'en faire autant, à quoy l'on consentit avec de grandes acclamations.

On ne pouvoit assûrément rien souhaiter davantage du Pape, qui sembloit mesme violer en cela le serment qu'il avoit fait, quoy qu'il ne le crust pas. Mais il parut en cette occasion, que mesme les Saints, quand ils sont trop attachez à leur sentiment, ce qu'ils doivent éviter comme un dangereux écueüil, où leur sainteté peut faire naufrage, sont sujets à tomber comme les autres hommes en de lourdes fautes. Car ce bon Evesque de Segni Brunus ou Brunon, à qui le Pape avoit osté son Abbaye du Mont-Cassin, parce qu'il luy avoit dit avec trop de hardiesse & d'opiniâtreté, que l'investiture qu'il avoit permise, estoit une hérefie, ne voulant rien relascher de son sentiment, & se ressentant aussi peut-estre un peu de l'affront qu'on luy avoit fait, se mit à dire tout haut, & comme insultant, par une fausse louânge, à cette humble confession du Pape, *Mes freres, remercions Dieu de ce que nous avons tous oüi le Pape Pascal condamner de sa propre bouche ce mechant Privilege, qui contient une hérefie*; & en mesme temps l'un de ses confreres, poussant encore plus loin cette insulte, dît avec une espece d'insolence & de sanglante raillerie, *Si ce Privilege est une hérefie, celuy d'où il vient est un hérétique.* Alors le Cardinal Jean Caïetan,

Caïetan, homme de grande autorité dans le Sacré College, & qui ne pût souffrir cette injure si atroce qu'on faisoit au Pape, se tournant vers l'Evesque de Segni, auquel il s'en prit comme à celuy qui en estoit l'auteur, *Et quoy donc,* luy dit-il, *vous osez appeller le Pape héretique en plein Concile? l'écrit qu'il a donné est mauvais, je l'avoûë, mais non pas héretique. Bien loin de cela*, dit un autre, *on ne peut pas mesme dire qu'il soit mauvais, & je soûtiens au contraire qu'il est tres-bon, parce qu'on ne l'a fait que pour delivrer d'oppression l'Eglise & le peuple de Dieu.* Et comme en suite toute l'Assemblée se récrioit contre ces deux Evesques qui avoient si indignement outragé le Pape, ce saint Pontife, qui fremit d'horreur à ces terribles mots d'héresie & d'héretique qu'on luy appliquoit, se leva de son Trône, & faisant faire silence de la voix & de la main, *Ecoutez mes freres*, dit-il, *il faut que tout le monde sçache que l'Eglise Romaine, qui a détruit toutes les héresies, n'en a jamais eû aucune, & que c'est pour cette Eglise & pour ses Pontifes que Jesus-Christ a prié, quand il a dit, J'ay prié pour toy, Pierre, afin que ta foy ne defaille jamais.* Sur quoy il termina cette Séance, qui fut la troisiéme, le Mercedy de la troisiéme Semaine de Caresme. ANN. 1116.

Il ne fut pas à la suivante du Jeudy, parce qu'il fut occupé à donner audience aux Ambassadeurs de Henri, ausquels il ne

ANN. 1117. voulut jamais promettre autre chose, sinon qu'il ne l'excommunieroit pas nommément, selon le serment qu'il en avoit fait. Ainsi dans la Séance du lendemain, quoy que pust dire le Cardinal Conon de Palestrine, pour faire en sorte que l'on excommuniast nommément l'Empereur en ce Concile, Pascal se contenta de renouveller le Decret de Grégoire VII. contre les Investitures, sans parler de personne en particulier, & de confirmer en général les Conciles que ce Cardinal & celuy de Vienne avoient tenus, sans toutefois qu'il nommast Henri que l'on y avoit excommunié, ce qui estoit effectivement l'excommunier sans le dire. C'est en cette maniére que ce bon Pape crût pouvoir asseûrer qu'il avoit gardé son serment, comme il le dît aux gens de l'Empereur. Mais ce Prince qui crût qu'on se moquoit de luy, & qu'on avoit envie de le perdre, ayant dissimulé encore tout le reste de l'année, jusqu'à ce qu'il eust achevé de donner ordre aux affaires de Lombardie, dit enfin hautement, sans néanmoins faire paroistre aucune émotion, que puis qu'on croyoit que le Privilege qu'on luy avoit donné fust nul, à cause qu'il ne l'avoit tiré du Pape que par force, il luy iroit maintenant demander la mesme grace à Rome, où ce Pontife estoit en pleine liberté. Sur quoy il s'avance vers Rome, avec son armée, qui s'estoit rafraischie tout à

loisir

loisir en de bons quartiers dans la Lombardie. ANN. 1117.

A cette nouvelle, le Pape qui ne vouloit plus se fier à cét Empereur, dont il avoit esté si maltraité, & qui croyoit aussi avoir sujet de se plaindre de luy, fit d'abord tout ce qu'il pût pour obliger les Romains à se bien défendre. Mais il s'apperceût bientost de l'intelligence que Henri avoit dans la Ville, où il avoit gagné les plus puissans, & sur tout Ptolomee Comte de Tuscanelle, qui y avoit la principale autorité, comme Consul, & auquel il avoit promis sa fille en mariage, avec tous les Chasteaux & toutes les terres que les Papes avoient repris sur ses prédécesseurs. C'est pourquoy Pascal qui vit bien qu'il n'y avoit dans Rome nulle seûreté pour luy, en sortit, & se retira dans la Champagne d'Italie, auprés des Princes Normans, dont il implora le secours. Ainsi l'Empereur s'estant approché de Rome, prit sans beaucoup de peine, toutes les petites Places, & tous les Chasteaux qui tenoient pour le Pape aux environs; aprés quoy Ptolomée & les autres Barons Romains le receûrent comme en triomphe, à son entrée qu'il fit à Rome, où de peur qu'on ne dist qu'il n'avoit esté auparavant couronné que par force, il voulut de nouveau recevoir la Couronne Impériale. Mais comme il ne se trouva personne parmi les Prélats qui estoient restez en petit nombre dans la Ville, qui osast entre-

Petr. Diac. l. 4. c. 63. Petr. Biblioth. in Pascal.

ANN. 1117. R der. Tolet. l. 6. c. 27. 28. Du Chesne Vies des Papes. Onuphr. Baron. ad ann. 1109 n. 2.

treprendre de faire cette fonction, laquelle ils disoient n'appartenir qu'au Pape, il se fit couronner dans la Basilique de Saint Pierre par ce fameux scelerat Maurice Burdin Archevesque de Braga.

Cét Archevesque estoit un Limousin, qui avoit quelque esprit, mais c'estoit un esprit mal tourné, ambitieux, & sur tout extrémement malin, ingrat, & malfaisant, & qui ne se soucioit ni des loix de la Religion, ni de celles de l'honneur, pourveû qu'il pust satisfaire son ambition, comme il ne parut que trop dans toute sa conduite. Bernard Archevesque de Tolede l'avoit pris à sa suite, en passant par la France, à son retour de Rome en Espagne, du temps du Pape Urbain, & l'avoit fait Archidiacre de son Eglise, d'où il estoit parvenu à l'Evesché de Conimbre, & de-là à celuy de Braga; de-sorte que c'estoit à luy qu'il devoit sa grandeur: mais cét esprit vain & ingrat ne se contentant pas de l'Archevesché de Braga, qu'il ne méritoit point, & qu'il avoit obtenu par de mauvaises voyes, mouroit d'envie d'avoir celuy de Tolede, au préjudice de son bienfaicteur, qui remplissoit cette place tres-dignement, estant sans contredit l'un des plus grands hommes que l'Espagne ait jamais portez. C'est pourquoy, comme cét ingrat vit cét excellent Archevesque disgracié, dans une grande persecution qu'il souffrit pour la justice, il eût l'effronterie de s'aller presenter au Pape Pascal, pour le

Onuphr.

Du Chesne.

prier

prier de luy faire avoir cét Archevesché, en luy offrant mesme, tant il estoit brutal & aveuglé de son ambition, une grosse somme d'argent pour l'obtenir. Mais se voyant rebuté & traité de ce Pape comme il le méritoit, il résolut de s'en venger. Pour cét effet, il fut offrir son service à Henri, auquel il s'attacha, suivant continuellement la Cour, où il se distinguoit par son orgueil & par sa legereté, plus encore que par la grandeur de son train & de sa dépense, en menant une vie fort dissoluë, sans se soucier de son Eglise, quelque commandement que le Pape luy fist d'y résider; & c'estoit luy qui aigrissoit toujours de plus en plus l'esprit du Prince, & qui taschoit de le porter aux derniéres extrémitez. L'Empereur donc qui estoit fort asseûré que cét Archevesque feroit toujours tout ce que l'on voudroit, quand il s'agiroit de choquer le Pape, ne luy eut pas plutost témoigné qu'il desiroit qu'au refus des Prélats de la Cour de Rome il le couronnast, qu'il le fit de tout son cœur, ravi d'avoir cette premiére occasion de se venger du Pape, en attendant qu'il en eust une autre plus importante, qu'il prévoyoit déja, & qui ne manqua pas d'arriver bientost aprés: & cependant l'Empereur, qui pour éviter les chaleurs de Rome, s'estoit retiré vers la Toscane, ne laissa pas d'envoyer de nouveaux Ambassadeurs au Pape, auquel il demandoit son amitié, luy offrant toute sorte de satisfaction, soit qu'il ne prétendist

que

ANN. 1117.

Du Chesne Vies des Papes.

Accito Mauritio Bracharensi Archiepiscopo, qui ob superbiam levitatemque Curialis effectus per biennium extra parochiam propriam opulentissimè cultu regio, hac & illac molliter dissolutéque vagaverat. Ciacon.

Petr. Diacon. l. 4. c. 63.

Ursperg.

ANN. 1117. que de l amuser, pour tascher à le surprendre, soit qu'il fust épouvanté des grands prodiges qu'on dit qui furent veûs en ce temps-là, & des horribles tremblemens de terre, qui firent de furieux ravages & en Allemagne & en Italie. Quoy qu'Il en soit, cette négotiation ne dura gueres : car le Pape, qui, durant l'absence de l'Empereur, s'estoit peu à peu approché de Rome, y estant rentré soudainement, lors qu'on l'y attendoit le moins, y mourut deux jours

1118. Petr. Biblioth. aprés, au mois de Janvier, d'une grande maladie qu'il avoit eûë peu auparavant, & dont il n'estoit pas encore bien gueri, quand il se mit en chemin pour retourner à Rome.

Il avoit tenu le Siége Pontifical dix-huit ans & cinq mois; & comme en l'estat où l'Eglise se trouvoit alors, on crût qu'il falloit promptement luy donner un Successeur, cinquante & un Cardinaux qui s'estoient rendus auprés de sa personne, à son

Pandulph. subd. ap. Baron. Ciacon. Platin. retour, s'assemblerent avec les autres du Clergé, dans un Monastere de Benedictins appellé *Palladium*, qui estoit en ce temps-là au costé Septentrional du Mont Palatin, tout joignant le Palais des Frangipanes; & là, le troisiéme jour aprés le déceds de Pascal, à sçavoir le vint & uniéme de Janvier, ils élûrent Jean Cardinal Caïetan, homme de sainte vie, d'une prudence consommée, le plus sçavant du Sacré College, & celuy-là mesme qui avoit défendu Pascal contre ceux qui reprochoient que son Privilege des Investitures estoit une héresie,

ANN. 1118.

ce qu'il foustint toûjours estre tres-faux. Il fut appellé Gelase II. & mis en mesme temps sur le Trône Pontifical avec une incroyable joye des Cardinaux, des Evesques, & des Ecclesiastiques, qui s'applaudissoient eux mesmes d'avoir fait une si sainte élection. Mais cette joye ne dura gueres; car Cincius Chef de la puissante maison des Frangipanes, toute devoûée au service de l'Empereur, voyant qu'on n'avoit pas élû un Cardinal qu'il avoit fort recommandé, sortit tout en furie de son Palais, suivi d'une bonne troupe de gens armez, qu'il tenoit tout prests pour s'en servir, au cas qu'il n'eust pas ce qu'il prétendoit, enfonce les portes du Monastere, entre par force dans l'Eglise, où l'on faisoit encore la cérémonie de l'adoration, se jette comme une beste feroce, tout écumant de rage, sur le Pape, luy donne cent coups de poing, de pieds, & d'éperons, & l'entraisne par les cheveux dans son Palais, tandis que ses satellites, aussi barbares que leur maistre, frapent indifferemment sur les Cardinaux, les Evesques, les Clercs, & les laïques, comme ils les rencontrent dans cét effroyable tumulte, jettent à bas de leurs mules ceux qui avoient déja pû y monter à la haste pour prendre la fuite, les dépouillent, les lient, & les chargent de mille coups, en les chassant devant eux pour les faire entrer dans le Palais de Frangipane, qui les y retint prisonniers avec le Pape.

Quoy-

ANN. 1118.

Quoy-qu'il y eust dans Rome un tres-puissant parti pour l'Empereur, un si détestable attentat donna néanmoins tant d'horreur au peuple, & irrita si fort les principaux de la Noblesse Romaine, que tout courut aux armes dans tous les quartiers; & comme on se fut assemblé en bon ordre sous les enseignes, dans la place au dessous du Capitole, où Pierre Préfet de Rome, Pierre-de-Leon, Estienne le Normand, Estienne de Thibaud, & quelques autres des plus riches & des plus puissans de la Ville s'estoient rendus avec les Magistrats: on envoya faire commandement à Frangipane de rendre sur le champ le Pape, avec tous les prisonniers, sur peine d'estre traité comme ennemi de la patrie; ce qui l'épouvanta si fort, qu'il rendit tout, & s'évada, pour se mettre à couvert de la juste furie du peuple. Alors on revestit le Pape de ses habits Pontificaux, & l'ayant mis, selon la coustume, sur une haquenée blanche, tout le peuple en armes le conduisit au Palais de Latran, où il fut quelque temps en paix, donnant ordre aux affaires de l'Eglise, jusqu'à ce que comme il y pensoit le moins, le Cardinal Hugues d'Alatre entrant la nuit dans sa chambre, luy vint dire avec précipitation, qu'on venoit d'apprendre que l'Empereur estoit arrivé au Vatican, qui estoit occupé par ses gens, & qu'il falloit promptement se sauver.

En effet, ce Prince qui estoit en Lombardie, ayant sceû la mort de Pascal par un

courrier de luy dépeſcha le Comte Ptolo- ANN. 1118.
mée ſon gendre, le priant de ſe rendre auplûtoſt à Rome pour y faire un Pape à ſa dévotion, avoit pris l'élite de ſa cavalerie, & s'eſtoit deja mis en marche, lors qu'il apprit la nouvelle de l'élection de Gelaſe. Il en eût d'abord de la joye, croyant que ce nouveau Pape confirmeroit ſon Privilege, qu'il avoit défendu contre ceux qui l'avoient taxé d'héreſie. Mais comme on l'avertit bientoſt aprés qu'il avoit déja déclaré nettement qu'il n'en feroit rien, il pourſuivit ſon chemin, & fit une ſi grande diligence, en marchant nuit & jour, qu'il prévint la nouvelle de ſon arrivée: de ſorte que le Pape qui craignit d'eſtre ſurpris dans ſon Palais cette nuit-là meſme, ſe retira ſur le champ chez un homme de qualité, duquel il ſe tenoit fort aſſeûré; & s'eſtant jetté ſur le Tibre le lendemain de grand matin, il deſcendit juſqu'à la mer, qu'il trouva ſi haute & ſi rude, qu'on fut contraint de s'arreſter. Alors les Allemans qui le pourſuivoient, ſe mirent à décocher au travers du fleuve une infinité de fléches empoiſonnées dans ſes galiotes, menaçant de les aller bruſler auſſitoſt que leurs bateaux ſeroient arrivez, ſi on ne leur livroit le Pape. Et certes rien ne le pouvoit ſauver, ſi la nuit ne fuſt ſurvenuë, durant laquelle on le mit à terre de l'autre coſté de la riviére; & comme il eſtoit ſi foible pour ſon grand âge, qu'il ne pouvoit marcher, & qu'on n'avoit point de chevaux, le Car-

dinal

ANN. 1118. dinal Hugues d'Alatre fit une action plus digne encore des éloges de la postérité, que ne fut celle du pieux Enée, que les Poëtes, qui aparemment en ont esté les inventeurs, nous ont si fort vantée. Car enfin ce fameux Héros de Virgile ne porta sur son cou le bon homme Anchise son pere, que jusqu'au Temple de Cerés, qu'on trouvoit aussitost que l'on estoit sorti de Troye ; mais ce généreux Cardinal ayant chargé sur ses épaules, au bord du Tibre, son bon pere & son maistre le Pape Gelase, le porta plus de deux bonnes lieuës de-là, durant la nuit, jusqu'au Chasteau d'Ardée, d'où quand la mer fut appaisée, il fut en quatre jours à Gaïéte, Ville de sa naissance. La plus grande partie des Cardinaux, & plusieurs Evesques s'estant rendus auprés de luy, il y fut solennellement consacré par le Cardinal d'Ostie, en presence de Guillaume Duc de la Poüille, & de Richard Prince de Capoüe, qui luy amenoient le secours qu'ils avoient promis à son Prédécesseur, & ausquels il donna l'Investiture des Estats qu'ils tenoient du Saint Siége.

Est urbe egressus tumulum, &c. L. 2. Æneid.

Cependant l'Empereur qui ne vouloit plus rien ménager avec un homme qu'on voyoit manifestement qu'il avoit voulu surprendre, & que ses gens avoient poursuivi avec tant de rage pour s'en saisir, tint une grande assemblée de ses partisans Ecclesiastiques & séculiers au Vatican. Ce fut-là qu'aprés qu'on eût déclaré nulle l'élection de Gelase, comme ayant esté faite

sans

ſans le conſentement de l'Empereur, ce qui eſtoit contre les Decrets des Papes & de pluſieurs Conciles, & contre la couſtume établie depuis pluſieurs ſiécles, il fit élire en ſa place cét Archeveſque de Braga Maurice Burdin, qui l'avoit déja couronné, & auquel il fit prendre le nom de Grégoire VIII. comme pour l'oppoſer au Pape Grégoire VII. qui avoit le premier de tous attaqué les Inveſtitures. Gelaſe l'ayant ſceû, ne manqua pas de l'excommunier auſſi-bien que Henri qui avoit fabriqué cét idole, & d'écrire en meſme temps des Lettres circulaires à tous les Princes, pour les informer de l'intruſion manifeſte de cét Antipape. Ce qu'il y eût encore de plus fort, c'eſt que les Princes Normans qui avoient raſſemblé toutes leurs troupes dans un grand corps d'armée pour ſecourir le Pape, s'eſtant avancez juſqu'à Saint Germain, l'Empereur qui aſſiégeoit une Place forte, laquelle tenoit encore pour le Pape dans la Champagne de Rome, ne voulut pas haſarder la bataille avec le peu de troupes qu'il avoit alors, contre des gens accouſtumez à vaincre. Il leva donc le ſiége, & auſſitoſt aprés il reprit le chemin d'Allemagne, laiſſant ſon Antipape à Rome, où les Frangipanes, les Comtes de Tuſcanelle, & ſes autres partiſans eſtoient alors les plus forts, & les maiſtres. On dit qu'une des choſes qui ſervit autant à faire en ſorte que Lando Seigneur de Torricelle, & ſes trois freres, qui avoient entrepris de défen-

ANN. 1118.

dre

ANN. 1118. dre la Place, s'y maintinrent avec tant de courage, contre tous les efforts que l'Empereur fit inutilement pour la prendre, fut un gros barbet, que l'on avoit fort bien dreſſé pour le ſervice qu'on en prétendoit tirer. Car ce fidelle animal, que les aſſiégeans ne s'aviſoient pas de foüiller, ne manquoit pas de porter au camp des Normans les lettres que les aſſiégez luy avoient attachées ſous ſon poil, qui eſtoit fort grand, & d'en rapporter la réponſe qui leur apprenoit l'eſtat du ſecours qu'ils attendoient, & le temps auquel préciſément il devoit arriver, pour attaquer les Allemans dans leurs retranchemens, s'il ne ſe retiroient, comme ils firent.

Le Pape néanmoins pour cela n'en fut gueres mieux: car comme les Princes Normans crurent avoit aſſez fait que d'avoir obligé l'Empereur à ſe retirer hors de l'Italie, ils ne voulurent point paſſer outre, ni s'engager à faire le ſiége de Rome, pour en chaſſer l'Antipape Burdin, & pour y rétablir Gelaſe. C'eſt pourquoy ce Pape, qui vouloit abſolument y rentrer, pour y conferer avec ceux de ſon parti, s'y rendit plûtoſt en ſimple pelerin qu'en Souverain Pontife: mais comme il voulut célebrer Pontificalement la Meſſe dans l'Egliſe de Sainte Praxede, les Frangipanes & leurs partiſans y eſtant entrez les armes à la main, y firent un deſordre preſque ſemblable à celuy qu'ils avoient fait auparavant dans le Monaſtere *Palladium*; & ce ne

ne fut qu'avec bien de la peine que Cresçentius neveu de Sa Sainteté, jeune homme plein d'ardeur & de courage, put sauver son oncle dans ce tumulte, le tirer autravers des épées de ces furieux hors de l'Eglise, & l'ayant mis à cheval, habillé comme il estoit pour célebrer la Messe, le mener hors de Rome dans le Monastere de Saint Paul. Aprés cela Gelase voyant bien qu'il n'y avoit plus nulle seureté pour luy dans Rome, où ses ennemis dominoient avec l'Antipape, dit à ceux qui l'accompagnoient, qu'il avoit résolu de suivre l'exemple de ses Prédécesseurs, & de se retirer en France, comme dans l'azile des Papes persecutez par les tyrans & par les schismatiques, & comme au port asseûré, où le vaisseau de Saint Pierre s'est toûjours mis à l'abri des tempestes qui l'ont tant de fois furieusement agité. Ainsi, ayant laissé le Cardinal Evesque de Porto son Vicaire à Rome, avec les ordres qu'il crût necessaires pour le gouvernement de cette Eglise pendant son absence, il se mit sur mer au commencement du mois de Septembre, avec six Cardinaux, & quelques Evesques qui voulurent l'accompagner, & aprés une heureuse navigation, il alla descendre en l'Isle de Maguelone en Languedoc vis-à-vis de Montpellier.

ANN. 1118.

Chron. Benev.

Suger. in Vit. Lud. VI.

Ce fut-là que l'Abbé Suger le complimenta de la part du Roy, & luy fit un magnifique present, pour soulager la pauvreté où il estoit réduit par cette horrible per-

sécution

ANN. 1118. Act. Gelas. Pandul. Subdiac. Urſperg. 1119. Pandulph. Suger. Urſperg. Ciacon.

ſécution qu'il ſouffroit de ſes ennemis. Delà il fut par l'emboucheûre du Rhône à Saint Gilles, où il trouva l'équipage que Ponce Abbé de Clugny luy avoit fait tenir tout preſt, avec lequel, aprés avoir eſté receû par tout ſur ſon paſſage avec toute ſorte de magnificence, & des tranſports de joye qui ne ſe peuvent exprimer, il ſe rendit enfin en cette célebre Abbaye, où il avoit paſſionnément ſouhaité de ſe voir; & ce fut auſſi là qu'à ſon retour de Vienne en Dauphiné, où il tint un Concile, dont les Actes ſe ſont perdus, il trouva un parfait repos aprés tant de peines & tant de travaux: car il y mourut d'une pleureſie tres-ſaintement, le vint-neuviéme de Janvier; aprés avoir fort recommandé qu'on luy donnaſt pour Succeſſeur Canon Cardinal de Paleſtrine, croyant qu'en l'eſtat où l'Egliſe ſe trouvoit alors, elle avoit beſoin d'un homme auſſi ferme & auſſi zelé qu'il le connoiſſoit. Mais ce Cardinal ayant refuſé conſtamment cét honneur, & nommé en ſa place le Cardinal Archeveſque de Vienne, Legat du Saint Siége en France, toute l'Aſſemblée ſe rendit à ſon avis: de ſorte que cét Archeveſque fut êlû Pape d'un commun conſentement en ſon abſence. Et quoy-qu'eſtant arrivé à Clugny, il fiſt tout ce qu'il put pour s'en defendre, il fallut enfin qu'il cedaſt à une ſi douce violence, & qu'il acceptaſt le Pontificat, comme il fit, en prenant le nom de Calliſte II. Il ne voulut pas néanmoins

eſtre

estre consacré, jusqu'à ce que le Cardinal Pierre-de-Leon, qu'il avoit envoyé à Rome pour y donner avis de son élection, en eust rapporté le consentement, que les Cardinaux, le Préfet de la Ville, & tout le Clergé & le peuple y donnerent, à la réserve de peu de Schismatiques Imperiaux, qui tenoient encore pour l'Antipape. ANN. 1119.

Ce nouveau Pontife estoit François de nation, & d'un sang tres-illustre, estant frere d'Estienne Comte de Bourgogne, oncle de la Reine de France Adelaïs, & proche parent de l'Empereur. Cela n'empescha pas pourtant, qu'estant Archevesque & Legat en France, il ne l'excommuniast au Concile de Vienne: mais quand il fut Pape, il prit une autre conduite & fit tout ce qu'il put pour luy donner la paix, en le reconciliant avec le Saint Siége. Il espera mesme qu'il la luy donneroit bientost, parce qu'aprés que le Cardinal de Palestrine eût déclaré en Allemagne que l'Empereur avoit esté solennellement excommunié au Concile de Rome, les Princes l'avoient obligé de tenir une Diéte de l'Empire à Tribur, entre Vormes & Majence. Là, sur les plaintes qu'on luy fit de ce qu'à cause de son differend avec les Papes, tout estoit en un furieux desordre dans la Germanie, comme du temps du défunt Empereur son pere que luy-mesme avoit fait déposer pour cette cause, il promit qu'il satisferoit les Princes & les Evesques sur ce sujet, & qu'afin de trouver les voyes de Ursperg.

ANN. 1119. s'accommoder avec le Pape, il iroit luy-mesme au Concile que ce Pontife avoit convoqué à Reims pour le dix-huitiéme d'Octobre Feste de Saint Luc.

de Campellis. Act. Con. Rem. per Hesson. Scholast. t. 10. Conc. edit. Par.

Guillaume de Champeaux Evesque de Chaalons, & Ponce Abbé de Clugny le furent trouver à Strasbourg, & negotiérent fort heureusement avec luy : car aprés que l'Evesque l'eût asseûré qu'on ne demandoit de luy que ce que l'on faisoit en France, où, quoy-que les Evesque ne receussent pas l'Investiture de leurs Eveschez par la Crosse & par l'Anneau, ils ne laissoient pas de s'aquiter fidellement de tous les devoirs ausquels ils estoient obligez pour le temporel & les fiefs qu'ils tenoient du Roy, il protesta qu'il se contentoit de cela : ce que ces deux Députez ayant rapporté au Pape, qui estoit alors à Paris, il en eût tant de joye, qu'il luy envoya avec eux sur le champ deux Cardinaux qui le trouverent entre Mets & Verdun, s'avançant toûjours pour s'approcher de Reims, & l'asseûrerent que le Pape estoit tout prest de le recevoir à cette condition, à laquelle il s'obligea de nouveau sans difficulté. Il leur donna mesme un écrit, par lequel il promettoit en ce cas de ceder les Investitures, & de rendre à tous ceux qui avoient refusé de les recevoir toutes les terres qu'il leur avoit ostées, & reciproquement aussi ils luy mirent entre les mains un écrit du Pape, par lequel il s'obligeoit à luy donnér & à tous ses adherans la paix de l'Eglise, en

en leur rendant tout ce qu'ils avoient pû perdre pour sa querelle. Sur quoy l Empereur promit qu'il seroit à Mouzon, dans le vint-quattiéme d'Octobre, pour s'aboucher avec le Pape, & pour y exécuter de bonne foy ce que l'on venoit d'arrester. ANN. 1119.

Cela stipulé de la sorte, le Pape, avec toute sa Cour, & celle du Roy, se rendit à Reims, où il fit l'ouverture du Concile le Dimanche dix-neuviéme d'Octobre, dans la grande & magnifique Eglise Métropolitaine de Nostre-Dame, où apres les cérémonies accoustumées dans une pareille action, il consacra Turstan Archevesque d'York, contre la volonté du Roy d'Angleterre, qui vouloit, que selon la coustume, il fust consacré par l'Archevesque de Cantorberi, en promettant de luy estre soumis comme à son Primat, ce que celuy d'York estoit fort résolu de ne pas faire. Le lendemain, on célebra la premiére Séance; & là, outre les Cardinaux qui accompagnoient le Pape, le Trône duquel on avoit dressé sous le Crucifix, il se trouva quinze Archevesques, plus de deux cens Evesques de France, d'Espagne, d'Allemagne, & d'Angleterre, & plus grand nombre encore d'Abbez, & d'autres Prélats; de sorte qu'ils estoient en tout quatre cens vint-sept qui furent rangez le long de la nef à droit & à gauche. Tout le reste de cette grande Eglise estoit rempli d'une multitude infinie d'Ecclesiastiques, & d'autres personnes de qua-

Acta Concil. per Orderic. Vitak. Eadmer. Hist. l. 5. Suger. in V. Lud. Crass. Roger. in An. Augl.

Hesso Schol.

Orderic. Vit.

Hesso Schol.

ANN. 1119. qualité, qui accompagnoient ces Prélats ; le seul Archevesque de Mayence, qui amenoit avec luy six Evesques Allemans, y estant venu entre autres, avec une superbe suite de plus de cinq cens Gentilshommes.

Ludovicus Rex cum Principibus Francorum Synodum introivit, querimoniamque suam rationabiliter deprompsit, erat enim ore facundus, statura procerus, pallidus & corpulentus. Order. Vital. Hist. Eccles. l. 12.

Mais ce qu'il y eût de plus magnifique, c'est que le Roy accompagné des Officiers de la Couronne, & des plus grands Seigneurs de son Royaume y voulut assister, comme il fit, assis au costé du Pape. C'estoit un Prince qui avoit alors environ quarante-deux ans, d'une grande majesté, estant de haute stature, mais fort replet, & d'une grosseur proportionnée à la grandeur de sa taille, ce qui luy aquit le surnom qu'on luy a donné dans l'Histoire, où il est appellé Loüis le Gros. Comme il estoit naturellement éloquent, il fit d'abord une belle harangue, dans laquelle il se plaignit des injustices & des violentes usurpations de Henri Roy d'Angleterre, qui avoit envahi le Duché de Normandie dépendant de la Couronne de France, sur le Duc Robert son frere aisné, à qui le Royaume d'Angleterre devoit appartenir. Il adjousta beaucoup d'autres plaintes qu'il fit de ce Prince ; & comme Geoffroy Archevesque de Roüen eût commencé d'y répondre pour l'excuser, l'Assemblée que le Roy avoit persuadée par son discours, fit tant de bruit pour interrompre ce Prélat, en témoignant hautement, par ses cris & par ses gestes, qu'elle ne croyoit rien de tout ce qu'il disoit, qu'enfin il

fut

fut obligé de se taire. Alors le Pape pre- ANN. 1119.
nant la parole, pria le Roy de remettre cette affaire à un autre temps, afin qu'on pust traiter en ce Concile du sujet pour Act. Hesson. Scholast.
lequel il estoit principalement convoqué, à sçavoir pour exterminer de l'Eglise la simonie & les Investitures. A quoy Loüis ayant eû la bonté de s'accorder, le Cardinal d'Ostie & l Evesque de Chaalons exposérent par son ordre au Concile tout ce qu'ils avoient négotié avec l'Empereur, & representerent l'écrit qu'il avoit donné, duquel on fut tres satisfait. Le jour suivant, le Pape déclara que pour terminer au plûtost cette grande affaire, il vouloit aller en personne à Mouzon, afin d'y faire exécuter à l'Empereur, qui s'y devoit rendre dans deux jours, ce qu'il avoit promis, ordonnant à tous les Prélats de l'attendre, & de faire cependant des priéres publiques, particuliérement le Vendredi, qui estoit le jour assigné pour la Conference, auquel il voulut que l'on fist une Procession générale, où l'on alla pieds nuds depuis Nostre-Dame jusqu'à Saint Remi, pour demander à Dieu une heureuse conclusion de cette paix tant souhaitée.

Cela fait, il partit dés le lendemain Mercredi, avec une grande suite de Cardinaux & de Prélats, & arriva le Jeudi au soir à Mouzon. Et comme on eût apris que l'Em- Orderic. Vital.
pereur estoit campé prés de la Ville avec une armée de trente mille hommes, on pria le

ANN. 1119.

pe de se tenir dans le Chasteau qui appartenoit à l'Archevesque de Reims, & de ne pas s'exposer à une aventure semblable à celle du Pape Pascal. Il crût ce conseil, & envoya le Vendredri de bon matin le Cardinal d'Ostie avec l'Evesque de Chaalons, l'Abbé de Clugny, & plusieurs autres Prélats au camp de l'Empereur, où il fallut qu'ils attendissent fort long temps avant que d'avoir audiance, ce qui fut pour eux de mauvais présage. En effet, quand on les eût introduits dans la tente du Prince, ils se virent d'abord environnez de ses gardes, qui faisant briller à leurs yeux les épées nuës, les épouvantérent bien fort. Cela n'empescha pas pourtant que l'Evesque de Chaalons ne luy parlast avec beaucoup de force, quoy qu'avec grand respect, en le priant de renoncer aux Investitures, ainsi qu'il l'avoit promis. D'abord il le nia fortement: mais comme on luy eût represénté son écrit signé de sa main, il s'expliqua, en disant qu'on l'avoit surpris; qu'il ne pouvoit rien faire de semblable sans l'avis & le consentement des Princes de l'Empire; qu'il consulteroit avec eux le reste du jour; qu'il tascheroit mesme de les y faire consentir; & que cependant ils pourroient traiter avec les Commissaires qu'il leur nomma, de la maniére dont il pourroit recevoir l'absolution du Pape, sans rien faire contre la Majesté de l'Empire, comme le feu Empereur son pere avoit fait à Canossa. Cela se fit,

Act. Hesson. Scholast.

quoy-

quoy-que le Pape, qui fut informé de tout par les Députez, se doutast bien que Henri le vouloit tromper. Et de fait, comme ils furent revenus le Samedy pour sçavoir sa réponse, & qu'ils le pressoient d'exécuter de bonne foy ce qu'il avoit si solennellement promis, il leur dit, qu'aprés avoir consulté sur cela ses Ministres, il avoit trouvé qu'il ne pouvoit passer outre en une affaire de cette importance, que dans une assemblée générale de tous les ordres de l'Empire. ANN. 1119.

C'est pourquoy, le Pape voyant qu'on le joûoit, & craignant d'ailleurs que ce Prince ne l'allast investir dans Mouzon, repassa promptement la Meuse, & se retira dans un Chasteau voisin beaucoup plus fort appartenant au Comte de Champagne qui l'accompagnoit; & quoy-que l'Empereur eust envoyé prier ce Comte de faire en sorte que le Pape attendist encore un jour, aprés quoy il luy donneroit satisfaction, il en partit le Dimanche avant le jour; & de peur que Henri ne le fist suivre pour l'arrester par les chemins, il fit une si prodigieuse diligence, qu'il se rendit le mesme jour à Reims, où il dit encor la Messe, & consacra l'Evesque de Liége. Mais aussi tout ce qu'il put faire le Lundy, n'en pouvant presque plus de tant de fatigues, fut d'entrer au Concile, pour y exposer en tres-peu de mots le malheureux succés de son voyage; puis s'estant reposé tout le Mardy, il y revint le Mecredy, à dessein de le terminer ce

ANN. 1119.

jour-là, aprés que l'on y auroit approuvé les cinq Canons qu'il avoit fait dresser contre les simoniaques, & les Ecclesiastiques mariez, ou concubinaires ; contre ceux qui envahissoient & usurpoient les biens d'Eglise, ou qui les laissoient à leurs heritiers ; contre les Prestres qui exigeoient de l'argent pour les Sacremens, ou pour la sepulture des Fidelles ; & contre les Investitures, ce qui estoit la fin qu'il s'estoit principalement proposée. Mais comme ce Canon estoit conceû en ces termes : *Nous defendons absolument de recevoir de la main d'aucune personne laïque l'Investiture des Eglises, ni des biens Ecclesiastiques* ; il se fit un grand bruit dans l'Assemblée, sur ce qu'il sembloit que le Pape ne se contentant pas d'empescher que les Princes ne donnassent plus l'Investiture des Eglises par la Crosse & par l'Anneau, leur vouloit encore défendre de la donner des fiefs & des Régales qui dépendent de leur Courronne : de sorte qu'aprés que l'on eût contesté jusques au soir sur cét article, qui estoit rejetté de la plus grande partie du Concile, il fallut que le Pape en remist la conclusion jusqu'au jour suivant, auquel, en presence du Roy, qui voulut assister à cette derniére Séance, il satisfit pleinement toute l'Assemblée, en réformant ce Canon, que l'on réduisit à ces termes : *Nous defendons absolument de recevoir des laïques l'Investiture des Eveschez & des Abbayes* ; ce qui fut approuvé de tous les Peres. Aprés cela l'on

Investituram Episcopatuum et Abbatiarum per manum laicam fieri penitus prohibemus.

l'on apporta quatre cens vint-sept cierges allumez, qu'on distribua à tout autant d'Evesques & d'Abbez presens à cette Assemblée, qui se tenant debout, les éteignirent aussitost que le Pape eût prononcé la Sentence d'excommunication contre l'Empereur & l'Antipape Maurice Burdin, & contre plusieurs de leurs adherans, qui furent compris nommément dans cette Sentence; & puis le Pape ayant donné la benediction Pontificale a tous les assistans, termina le Concile.

ANN. 1119.

Voilà ce qu'en dit cét Hesso Scholasticus, que l'Abbé d'Ursperge nous asseûre avoir tres-exactement rapporté les Actes de ce Concile, auquel il fut present, comme il le témoigne luy-mesme, concluant sa narration par ces mots: *J'ay écrit en prose fidellement, & le plus briévement qu'il m'a esté possible, ce que j'ay veû, & ce que j'ay oüi moy-mesme en ce Concile.* Et de là nous devons conclure que l'Annaliste Anglois Roger de Roveden, qui n'a écrit qu'environ soixante & dix ans aprés ce Concile de Reims, s'est trompé sans doute, premiérement quand il a dit que dans le second Canon, comme il le rapporte tres-mal, on défend non seulement l'investiture des Eveschez & des Abbayes, mais aussi de toutes les choses qui leur appartiennent: car outre que le Pape voyant qu'on s'estoit récrié contre cette clause, l'osta du Canon, comme Hesso qui estoit là present nous en asseûre, elle ne se trouve

Ejusdem actionem Concilii, si quis plenariè cognoscere quærit, in litteris cujusdam Scholastici nomine Hessonis eleganter enucleatam reperire poterit. Ursperg. *Quod vidi & audivi fideliter, & quanto brevius potui pedestri sermone descripsi.* Hesso Schol. t. 10. Conc. edit Paris. Roger Hoved. Ann. Angl. Concil. Rhem. t. 10 Conc. edit. Paris.

ANN. 1119.

nullement dans les Canons que nous avons de ce Concile. Secondement, quand il veut faire croire qu'on envoya ces Canons à l'Empereur, & qu'avant la fin du Concile on voulut sçavoir sa réponse sur ces quatre articles qu'on luy proposa ; le premier, qu'il laissast faire librement les elections ; le second, que les élûs fussent consacrez par ceux qui avoient le pouvoir de les ordonner ; le troisiéme, qu'il ne donnast plus l'Investiture des Eveschez & des Abbayes par la Crosse & par l'Anneau ; & le quatriéme, qu'il renonçast mesme à celle qu'il donnoit des biens temporels de ces Eglises : & il ajouste que Henri accorda les trois premiers, mais qu'il ne voulut jamais consentir au quatriéme, & que pour cela il fut excommunié.

Comment cela pourroit-il estre, puis que les Canons ne furent proposez & examinez que dans la Séance du Mecredy, où l'on rejetta cét article, qui défend aux laïques de donner l'Investiture des biens temporels des Eglises, & que ce ne fut que le jeudy à la derniére Séance que cette clause estant ostée, les Canons furent approuvez, & qu'en mesme temps le Pape excommunia l'Empereur ? De plus, si ce Prince eust accordé ces articles, excepté le dernier, comment eust-il pû estre legitimement excommunié ? Ce n'eust pas esté pour vouloir donner l'Investiture des Eveschez par la Crosse & par l'Anneau, puis qu'il y renonçoit à ce

que

que dit cet Annaliste; ni aussi parce qu'il la vouloit donner des Fiefs & des Régales des Eglises, car le Roy qui estoit present à ce Concile, la donnoit, comme firent aussi ses Successeurs, sans qu'on y trouvast à redire. Il faut donc necessairement conclure que cét Annaliste s'est trompé, & que l'Empereur ne fut excommunié au Concile de Reims, que parce que, contre la promesse qu'il avoit faite, il vouloit encore donner les Investitures des Evesches & des Abbayes par la Crosse & par l'Anneau; ce que les Papes disoient estre un signe du spirituel & de la Prélature, & à quoy nos Rois avoient renoncé. J'ay crû estre obligé de donner à mon Lecteur ce petit éclaircissement, qui est tout-à-fait necessaire à mon Histoire, & sans lequel on ne se pourroit jamais tirer d'un terrible embarras: car autrement on seroit obligé de dire, ou que l'Empereur ne fut point excommunié dans ce Concile, ou que le Roy Loûïs les Gros, qui y estoit present, eust esté enveloppé avec luy dans la mesme excommunication; & il est évident que ni l'un ni l'autre de ces deux points ne se peut raisonnablement soustenir. Et certes, ce que je viens de dire aprés l'Historien qui écrivoit en ce temps-là ce qu'il voyoit, & que l'on nous a donné depuis peu, paroist encore manifestement, par l'accord qui se fit enfin pour les Investitures entre le Pape & l'Empereur, à cette occasion que je vais dire.

ANN. 1119.

Pet. de Marca de Concord. l. 8. c. 21.

D. Bernard. ep. 164.

Ex editione Sebasti. Teg. Natil. t. 10. Concil edit. Paris.

ANN. 1119. Pandulph. Subdiac. Urſperg. Comme le Pape, qui aprés avoir viſité une partie de la France, eſtoit allé en Italie, s'avançoit vers Rome, les Romains qui ne pouvoient plus ſouffrir la domination violente des ſchiſmatiques, en témoignerent tant de joye, & s'apreſterent avec tant d'ardeur à le recevoir, que le miſerable Burdin Antipape, qui s'eſtoit rendu odieux à tout le monde, par ſa tyrannie, & par ſes infames débauches eût peur qu'ils ne le livraſſent entre ſes mains, & ſe ſauva promptement à Sutri, Place forte, où il y avoit garniſon Impériale. Le Pape néanmoins, aprés avoir eſté receû dans Rome avec des tranſports de joye & des témoignages d'amour & de reſpect qui ne ſe peuvent exprimer, réſolut de l'avoir par force, afin d'éteindre entiérement le Schiſme, en s'aſſeûrant de la (Pet. Diac. Chr Caſſ. l. 4. c. 70.) perſonne de celuy qui en eſtoit le chef C'eſt pourquoy dés que ce ſage Pontife eût achevé de rétablir toutes choſes en bon ordre à Rome, il s'en alla dans la Champagne d'Italie, & dans la Poüille, où, à la faveur du Duc Guillaume, & des autres Princes (Pandulph. Subd. Vit. Call.) Normans, il leva une bonne armée, avec laquelle eſtant retourné à Rome l'année ſuivante, il alla mettre le ſiége devant Sutri, d'où l'Antipape, durant ſon abſence, (1121.) avoit fait continuellement des courſes, en deſolant, & ſaccageant toute la campagne juſqu'aux portes de Rome.

Mais il ne fut pas long-temps ſans porter la peine de tant de crimes qu'il avoit com-

mis : car comme les Normans pressoient vivement le siége, & qu'ils estoient tout prests de donner l'assaut, résolus, selon leur coustume, de perir ou de vaincre, & d'emporter la Place, les Bourgeois qui estoient plus forts que la garnison, ne voulant pas se mettre en danger de perir pour cét infame, sonnerent la chamade, & sauverent leur Ville, en le livrant pieds & poings liez aux Normans, qui le traiterent d'une étrange maniére. Car l'ayant revestu, au lieu de la Chape Pontificale, de deux peaux de Chévre toutes sanglantes, ils le mirent sur un Chameau, la teste tournée vers la queuë; qu'ils luy firent tenir au lieu de bride, & le menerent en cét équipage par toute la Ville, l'accablant d'injures, & luy faisant une infinité d'outrages. Enfin, le Pape l'ayant avec bien de la peine tiré de leurs mains, voulut que pour dernier supplice on luy laissast la vie, qu'on luy fit passer dans une prison de Monastere, parmi les rigueurs & les austéritez d'une penitence forcée; & les Romains, pour témoigner la joye qu'ils eûrent de cette victoire, le firent peindre sous les pieds du Pape, en un grand tableau, qui fut mis dans la Chambre Pontificale.

ANN. 1121.

Suger in Vit. Lud. Grof. Act. Vatic.

Suger.

Voila ce qui est rapporté par Suger, que le Roy avoit envoyé un peu auparavant au Pape, & qui s'en retournant en France, apprit sur le chemin, que son Abbé Adam estant mort, les Religieux de Saint Denis l'avoient élû en sa place tout d'une voix: mais

ANN. 1121.

Sed quia inconsulto Rege factum fuerat, meliores fratrum cùm obtulissent D. Regi electionem ut assensum praeberet, multis affectos conviciis Aurelianis castello inclusos, &c.

que le Roy fort irrité de ce qu'on avoit fait cette élection sans avoir sceû de luy auparavant quelle estoit sur cela sa volonté, avoit fait mettre en prison les Moines qui luy estoient venu demander son consentement & la confirmation de l'élection qu'on avoit faite. Mais enfin le Roy s'appaisa pour l'amour d'un si habile homme, dont il se servoit si utilement dans les affaires les plus importantes du Royaume, & se contentant d'avoir puni la faute que l'on avoit faite, il delivra les prisonniers, & voulut bien que Suger fust Abbé, & qu'en suite il fust consacré à son retour. C'est ce que j'ay voulu remarquer, comme un témoignage invincible, qui fait voir qu'en ce temps-là, non-seulement il falloit que nos Rois consentissent à l'élection d'un Evesque & d'un Abbé avant qu'on le consacrast, mais aussi qu'on ne la pouvoit faire sans leur en avoir demandé la permission, & sceû d'eux quelle estoit leur volonté, c'est-à dire en un mot, qu'on n'élisoit que ceux qu'ils vouloient; ce qui estoit à peu prés autant que s'ils les eussent nommez, comme ils avoient auparavant, & comme l'on a fait depuis: & néanmoins quoy-que Suger eust d'abord envoyé donner avis à Callis̃te de ce que le Roy avoit fait, nous ne voyons pas que ce Pape s'en soit formalisé, parce qu'en effet tout le differend qui estoit alors entre luy & l'Empereur, n'estoit que sur la cérémonie des Investitures que ce Prince donnoit par la Crosse & par l'Anneau,

neau, ce qu'il fut enfin contraint de ceder. ANN. 1121.

Car le Pape, aprés sa victoire, s'estant rendu maistre absolu dans Rome, où il prit & fit raser les forts & les tours que les Frangipanes & les autres partisans de l'Empereur avoient fait bastir en divers endroits de la Ville, pour la tenir en bride, envoya solliciter Adelbert Archevesque de Mayence, qui estoit devenu grand ennemi de l'Empereur, de conclure auplûtost la ligue qu'il avoit entrepris de faire contre luy. C'est à quoy ce Prélat, qui avoit bien du credit, & beaucoup d'esprit, réüssit si bien, qu'il y engagea plusieurs Evesques & Princes de l'Empire, & sur tout les Saxons, qui se déclarerent hautement contre les schismatiques: de sorte qu'il s'en vint avec une puissante armée de ces Princes confederez, au devant de celle de l'Empereur, qui, aprés avoir fait le degast aux environs de Mayence, au-deçà & au-delà du Rhin, estoit en résolution d'attaquer cette grande Ville. Et déja les armées estoient en presence, & à la veille d'une sanglante bataille, lors que les plus sages des deux camps, considerant que de quelque costé que la victoire tournast, elle ne pouvoit manquer d'estre tres-funeste à l'Empire, qui perdroit en cette bataille la meilleure & la plus grande partie de ses forces, demanderent à conferer ensemble. Ils résolurent en cette Conference d'aller tous ensemble trouver l'Empereur, & de le sup-

Pandulph. Subdiac.

Ursperg.

plier

ANN. 1121.

plier tres-humblement de rendre la paix à l'Eglise, & en suite à l'Empire, en s'accordant avec le Pape. qui estant son proche parent, ne luy devoit point estre suspect.

Ils le firent donc, & agirent si fortement & si heureusement auprés de ce Prince, qu'ils obtinrent de luy, sans peine, beaucoup plus encore que ce qu'ils en pouvoient raisonnablement esperer. Car soit qu'il craignist que le Pape, qui s'estoit rendu si puissant, ne réünist toute l'Allemagne contre luy, ou que Dieu, qui tient les cœurs des Rois entre ses mains, eust tout-à-coup changé le sien, il leur répondit sur le champ, qu'il ne souhaitoit rien tant que la paix qu'ils demandoient ; & que pour leur montrer qu'il y procedoit de bonne foy, il les faisoit eux-mesmes les arbitres de ce different, & qu'il feroit absolument tout ce qu'ils trouveroient estre necessaire pour arriver à cette fin qu'ils s'estoient proposée. Sur quoy douze des principaux Seigneurs des deux armées s'estant assemblez pour en conferer, il fut arresté qu'on tiendroit dans trois mois une Assemblée générale de tous les ordres de l'Empire. Elle se tint en effet à Virtzbourg, le jour de la Feste de Saint Michel ; & aprés qu'on y eût fait quelques Réglemens pour le repos des peuples, on députa Brunon Evesque de Spire, & Arnoul Abbé de Fulde vers le Pape, pour le prier de convoquer un Concile général à Rome, dans lequel on traitast de la réünion du Sacerdo-

Vrsperg. Ansel. Gemblac. in Chron.

ce.

ce & de l'Empire, & où ce que les hommes n'avoient pû faire jusqu'alors, s'accomplist enfin par le jugement infaillible du Saint Esprit, auquel & l'Empereur & tous les membres de l'Empire estoient tout prests de se soumettre. Les Ambassadeurs ausquels il fallut du temps pour se mettre en equipage, n'ayant pû arriver à Rome que l'année suivante, eûrent audience du Pape, qui de son costé ne souhaitant rien tant que de pouvoir enfin terminer ce malheureux Schisme des Investitures, qui depuis plus de cinquante ans avoit causé une infinité de maux à l'Eglise & à l'Empire, convoqua un Concile général pour le Caresme de l'année d'aprés, à Rome, dans l'Eglise de Latran. ANN. 1121. 1122.

Il s'y trouva plus de trois cens Evesques de tous les Royaumes de l'Europe, & prés de sept cens Abbez, entre lesquels estoient Suger Abbé de Saint Denis, & Ponce Abbé de Clugny, proche parent du Pape & de l'Empereur. Ce fut là qu'aprés qu'on eût fait vint-deux Canons pour le rétablissement de la discipline & pour les Croisades, on traita de la grande affaire des Investitures & de la réconciliation de l'Empereur avec le Pape; & l'on jugea que pour faire une paix solide, il falloit que chacun cedast quelque chose de son costé. Ainsi aprés que l'on eût bien examiné toutes choses, il fut arresté d'une part, *Que l'Empereur laisseroit libre les élections; Qu'il ne donneroit plus d'Investiture par la Crosse & par l'Anneau, & qu'il.* 1123. Not. Gab. Cossart. in hist. Concil. t. 10. Concil. edit. Paris. Pandulph. Subdiac. Suge. in V. Lud. G. Ursperg.

ANN. 1122. *qu'il restituëroit tout ce qu'on detenoit encore des biens & des possessions du Saint Siege, & des autres Eglises.* Voila ce que promirent les Ambassadeurs de Henri, qui avoient plein pouvoir de conclure cette affaire aux conditions que le Concile trouveroit raisonnables. D'autre part aussi le Pape accorda ces articles à l'Empereur, *Que les élections des Evesques & des Abbez du Royaume Teuthonique ou d'Allemagne, se feront desormais en sa presence, ou en celle de ses Commissaires, mais sans simonie, & sans violence. Que s'il arrive quelque discorde dans l'élection, il en jugera par le conseil du Metropolitain & de ses Suffragans; Que l'élû recevra de luy l'Investiture des Fiefs & des Régales, non pas par la Crosse, mais par le Sceptre ou par un Baston; & qu'en suite il s'aquitera fidellement de tout ce qu'il doit à l'Empereur, en vertu de ces Régales; & pour les autres parties de l'Empire, c'est-à-dire, pour l'Italie, que l'élû sera obligé, six mois aprés sa consecration, de recevoir pareillement par le Sceptre l'Investiture de ses Fiefs.*

Cela estant arresté de la sorte, les Ambassadeurs retournerent en Allemagne avec les Legats du Pape, qui furent Lambert Cardinal d'Ostie, & deux autres Cardinaux; & aprés que l'on eût examiné huit jours durant tous ces articles, dans une grande Diéte qui se tint pour cét effet à Wormes, l'Empereur enfin les ratifia, quoyque plusieurs tâchassent de l'en détourner, & il

& il le fit par un Acte authentique signé de luy & de plusieurs Evesques, Comtes, Marquis & Ducs de l'Empire, & reciproquement aussi les Legats luy mirent entre les mains la promesse du Pape en bonne forme. Cela fait, on alla lire les articles de ce Traité en pleine campagne, en presence d'une multitude infinie de personnes de toutes les conditions, accouruës de tous costez pour assister à un spectacle qu'on avoit si long-temps souhaité, dans l'ardent desir que l'on avoit de revoir l'accord & la parfaite intelligence de l'Empire & du Sacerdoce. Puis le Cardinal d'Ostie s'estant revestu de ses habits Pontificaux, donna solennellement, de la part du Pape, l'absolution à l'Empereur, & à tous ceux qui luy avoient adheré dans le Schisme, & ayant célébre Pontificalement la Messe, le communia en signe d'une entiére réconciliation. Et quelque temps-aprés les Legats s'en retournerent à Rome tres-satisfaits, accompagnez des Ambassadeurs de Henri, qui les chargea de tres-riches presens pour le Pape, avec lequel il entretint toûjours depuis une grande correspondance. ANN. 1122.

Ainsi finit le Schisme des Invéstitures par ce temperament, qui fut si sagement trouvé dans le Concile de Latran, & dans lequel le Pape & l'Empereur, en relaschant, par une prudente & chrestienne condescendance pour le bien de la paix, quelque chose chacun de son costé, trouverent également leur avantage; le Pape en rétablissant

dans

ANN. 1123. dans l'Eglise la liberté des élections, particuliérement en Italie, & sur tout à Rome, où les Empereurs depuis ce temps-là n'ont gueres entrepris de créer les Papes, comme ils avoient fait si long-temps, & où ensuite les Souverains Pontifes commencerent insensiblement à devenir les maistres absolus, & à jetter les fondemens de la puissance souveraine qu'ils y ont aujourd'huy comme dans tout le reste de l'Estat Ecclesiastique. L'Empereur aussi d'autre part y trouva son avantage, en ce qu'en abandonnant la cérémonie de la Crosse & de l'Anneau qu'il avoit retenuë opiniastrément jusques alors, quoy-qu'elle fust condamnée par l'Eglise, on luy laissoit au fond presque tout l'effectif & le solide qu'il avoit auparavant. Car comme les élûs estant obligez de recevoir de l'Empereur l'Investiture par le Sceptre, dépendoient aussi bien de luy que s'ils la recevoient par une Crosse, & que d'ailleurs les élections se devoient faire en sa presence & de son consentement : qui doute qu'il n'en fust le maistre, ainsi qu'il l'estoit avant cet accord ? Et par cette clause, qui veut que l'élû s'aquite de tout ce qu'il luy doit en suite de l'Investiture des Régales qu'il à receûë, le Pape rétablit l'Empereur dans la possession du droit qu'il a de recevoir des Evesques l'hommage & le serment de fidelité, dont il faut maintenant que je parle, pour éclaircir en peu de mots ce point qui doit necessairement avoir place en cette Histoire.

Il

Il est certain que les Evesques qui tiennent des fiefs sont vassaux, & que tous, sans exception, de quelque nature que soient les biens qu'ils possedent, sont sujets de leurs Souverains : c'est pourquoy, comme vassaux, ou comme sujets, qui sont dans une grande dignité, ils leur doivent ou l'hommage, ou le serment de fidelité, ce que l'Eglise a toujours reconnu : car elle veut que, selon l'ordre exprés de Jesus-Christ, on rende à César ce qui appartient à César, & à Dieu ce qui luy est deû. Et certes, il y a plus de mille ans que le quatriéme Concile de Tolede excommunia les Evesques qui violeroient le serment de fidelité qu'ils avoient fait aux Rois des Visigots, qui regnoient alors dans l'Espagne ; & l'on voit clairement dans le dixiéme Concile qui fut celebré dans la mesme Ville, que l'on exigeoit en Espagne ce serment, non-seulement des Evesques, mais aussi de tous les Ecclesiastiques, & mesme des Moines. Et pour ce qui regarde la France, & les autres Royaumes, il ne faut que lire nos anciens Conciles, les Lettres & le Decret d'Ives de Chartres & celuy de Gratien, l'Abbé Suger, & les autres Auteurs contemporains, François, Allemans, & Anglois, pour trouver les formules du Serment de fidelité que faisoient les Evesques, & pour voir que s'ils manquoient de le garder, on leur ostoit leurs Eveschez, & que ceux qui avoient des fiefs en faisoient hommage, en mettant, selon

ANN. 1123.

633. Conc. Tolet. 4 c. 75.

Conc. Tolet. 10 c. 2. Conc. 3. Turon. c. 1. an 813 Conc. Aquisgr. an. 836. c. 12. Iv. Decr. part. 12. c. 76. Decr. Grat. c. 22. q. 5. Suger. Vit. Lud. Gros. Guill. Malmesb. l. 1. Gest. Pont. Reg. Hoved. Ann. p. 1. ad ann. 1099.

ANN. 1123.

selon l'ancienne coustume, leurs mains entre celles du Roy, & en luy promettant de le servir fidellement comme ses hommes, ou par eux mesmes, ou par d'autres, dans les choses qui n'estoient pas de leur profession, comme, par exemple, à la guerre.

Pet. de Marca. l. 8. de Concil. c. 21. & Juret. Not. ad Ivon. ep. 190. Decr. Greg. ap. Jur. ad ep. Ivon. 190. ex Cod. Ant.

Cependant Grégoire VII. qui le premier de tous les Papes voulut oster aux Princes les Investitures, en quelque maniére qu'ils les donnassent, défendit aussi de leur rendre hommage, & de leur prester le Serment de fidelité, qui en est la suite. Le Pape Urbain II. quoyque, pour le bien de la paix, il eust déclaré qu'il ne condamnoit que les Investitures qu'on donnoit par la Crosse & par l'Anneau; à quoy nos Rois aquiescerent, ne laissa pas néanmoins de renouveller ce Decret au Concile de Clermont, en defendant positivement aux Evesques de faire hommage aux Princes, apportant pour raison de sa défense, que c'est une chose tout-à-fait indigne que des mains qui ont esté consacrées pour offrir le Corps & le Sang de Jesus-Christ à Dieu son Pere, soient soumises à des mains qui ont esté souvent soüillées par l'effusion du sang humain, & peut-estre encore par des rapines, & par d'autres crimes, ce que nous avons veû que le Pape Pascal avoit allegué à la Conference de Chaalons. Aussi ne manqua-t-il pas de faire la mesme défense en l'un de ses Conciles. Mais ni la France, ni l'Angleterre n'y voulurent point déferer, estant persuadées, comme l'estoit presque tout

Ne Episcopus, vel Sacerdos Regi, vel alicui laico in manibus ligiam fidelitatem faciat. Conc. Clar. c. 17. Roger. Hoved. Ann. Anglic. ad ann. 1099.

Interdicentes ne quisquam omninò Clericus hominium laico faciat.

tout le monde, que cette raiſon qu'on tire de la qualité des mains des Eveſques, & des mains des Princes, pour appuyer cette défenſe, eſtoit extrémement foible, & ne la pouvoit du tout ſouſtenir. Ainſi, comme Anſelme Archeveſque de Cantorberi refuſoit de faire hommage, ſur ce que le Pape luy avoit tres expreſſément défendu par ſes lettres, Henri I. luy dît bruſquement, qu'il n'avoit que faire des Lettres du Pape, quand il s'agiſſoit des droits de ſa Couronne: & de plus, il luy déclara qu'il falloit qu'il luy fiſt hommage de ſes Régales, ou qu'il ſortiſt de ſon Royaume. Mais enfin Paſcal qui eſtoit fort moderé, & n'alloit pas à beaucoup prés ni ſi viſte, ni ſi avant que le Pape Grégoire VII. conſentit que le Roy receuſt l'hommage des Eveſques, pourveû qu'il ne les inveſtiſt point par la Croſſe & par l'Anneau, à quoy il s'accorda fort volontiers, à l'exemple des Rois de France.

ANN. 1111. Concil. Later. ſub Paſcal Epiſt. Anſelm. ad Paſcal. ap. Juret. in Not. ad ep. Ivon. 190. Willel. Malmesb. de geſt. Pont. l. 1

La choſe ſe paſſa un peu plus doucement en ce Royaume, où comme Ives de Chartres, ſelon les ordres qu'il en avoit de ce meſme Pape Paſcal, eût demandé au Roy, dans un Parlement qui ſe tint à Orleans, que Radulphe Archeveſque de Reims, chaſſé de ſon Siége par un Intrus, y fuſt rétabli de la maniére que le Pape le ſouhaitoit, toute l'Aſſemblée proteſta qu'il ne rentreroit jamais dans ſon Egliſe, qu'à con-

Ivo ep. 190. *Sed reclamante Curiâ plenariam pacem impetrare nequivimus, niſi prædictus Metropolitanus per manum & ſacramentum eam Regi fidelitatem faceret, quod prædeceſſoribus ſuis Regibus Francorum anteà fecerant omnes Remenſes Archiepiſcopi & cæteri Regni Francorum quamlibet religioſi & ſancti Epiſcopi.*

ANN. 1123. condition qu'il feroit le ferment de fidelité, & rendroit hommage au Roy, avec les cérémonies ordinaires, en mettant ses mains entre celles du Roy, comme l'avoient fait avant luy tous les Archevesques de Reims, & tous les autres Archevesques & Evesques de France, & mesme les plus religieux & les plus saints. Céla se fit, & l'Evesque de Chartres qui estoit bien plus habile homme que l'Archevesque de Cantorberi, qui persista long temps dans son refus, ne manqua pas, en rendant compte au Pape de tout ce qui s'estoit passé dans cette affaire, de luy prouver par de bonnes raisons, qu'il estoit à propos qu'il s'en tinst là, & qu'il se relaschast dans une chose qui ne choquoit en rien du tout la loy de Dieu : à quoy ce bon Pape, qui estoit fort sage, & aimoit la paix, acquiesça.

Nos Rois néanmoins qui ont toujours esté les premiers à contenter les Papes en tout ce qui ne détruit pas les droits de leur Couronne, ayant déja cedé la cérémonie de la Crosse & de l'Anneau, qui ne fait rien à l'essentiel de l'Investiture, quitterent quelque temps aprés aussi celle des mains jointes dans l'acte de l'hommage, à l'égard des Evesques qui tenoient des fiefs; car pour les autres, on se contenta du serment de fidelité: & comme par les amortissemens, & par d'autres voyes legitimes, les premiers ont esté depuis déchargez de certaines obligations & servitudes qui sont attachées à leurs fiefs; de-là vient que l'on se

Petr. de Marca de Concord. l. 8. c. 21.

ANN. 1123.

ſe contente aujourd'huy du ſerment de fidelité, que les uns & les autres ſont tenus de faire aprés leur conſecration, & avant que la Régale ſoit fermée. Mais pour nous arreſter préciſément au temps où nous ſommes maintenant dans cette Hiſtoire, il eſt certain par tout ce que je viens de dire, & qui ſont des faits inconteſtables, que le Pape Calliſte, par une clauſe générale inſerée dans ſa Conſtitution qui autoriſe les Inveſtitures par le Sceptre, ou par quelque autre ſigne different de la Croſſe & de l'Anneau, rétablit l'hommage des Eveſques que trois de ſes Prédéceſſeurs leur avoient défendu de rendre à leurs Souverains.

Et parce que ce qu'on appelle la Régale eſt une ſuite neceſſaire du droit d'Inveſtiture; car ſi les biens, les droits, les fiefs, & le patrimoine d'un Eveſché n'eſtoient mis ſous la main du Prince, durant le Siége vacant, comment pourroit-il en inveſtir le nouvel Eveſque? de-là vient que par cette Conſtitution du Pape Calliſte II. les Empereurs joüïrent paiſiblement de ce droit de Régale, comme faiſoient nos Rois, ainſi que le ſçavant Archeveſque de Paris feu M. de Marca, l'a doctement fait voir dans ſon excellent ouvrage de la Concorde du Sacerdoce & de l'Empire: de ſorte que les Inveſtitures, & leurs ſuites que Grégoire VII. vouloit abſolument oſter, & qui avoient oſté le ſujet de tant de querelles entre les Papes & les deux Henris, & l'occaſion de tant d'horribles deſordres qui ſe firent dans l'Egliſe & dans

Petr. de Marca de Concord. l. 8. c. 23.

Ibid. c. 22.

ANN. 1123.

dans l'Empire, furent enfin autorisées dans un Concile général, & par un acte solennel & tres-authentique d'un Pape, à la réserve de la cérémonie de la Crosse & de l'Anneau, laquelle, comme dit Ives de Chartres, Docteur si sçavant & si Catholique, est de sa nature tres-indifferente, & n'entre point du tout dans l'essentiel de l'Investiture. Ainsi les Empereurs donnerent depuis ce temps-là l'Investiture des Evefchez par le sceptre, comme ils la donnoient des Royaumes par l'epée, & des Provinces, c'est-à-dire, des Marquisats, des Comtez, & des Duchez, par un étendart. Aprés cela, qui pourra douter que l'Eglise ne puisse changer ses Réglemens & ses Decrets en matiére de discipline & de conduite? que, comme dit Saint Augustin, les Conciles qui ont précedé doivent estre quelquefois corrigez en ces sortes de choses par ceux qui les suivent? & que ce que l'un aura défendu ne soit aprés fort raisonnablement permis par l'autre, quand on juge qu'il est necessaire d'en user ainsi pour le bien de la paix, & pour le repos de toute la Chrestienté?

Otto Frising. l. 3. de Gest. Frid. I. c. 6.

Priora posterioribus emendari L. 2. de Bapt. contr. Donatist. c. 3. & 9.

Au reste, le Pape Callifte, aprés avoir heureusement achevé ce grand ouvrage de la paix de l'Eglise, comme s'estant aquité fidellement de la charge pour laquelle il semble que Dieu l'avoit élevé au Souverain Pontificat, le quita sur la fin de l'année suivante, par une mort aussi chrestienne & aussi sainte que l'avoit esté sa vie. L'élection

lection qui se fit peu de jours aprés de son ANN. 1124.
successeur, fut à la verité fort libre du costé
de l'Empereur, qui ne s'en mesla point, Pandulph. Subdiac.
mais elle ne laissa pas pour cela d'estre ex- Ciacon.
trémement tumultueuse. Car comme les &c.
Cardinaux, le Clergé, & le Peuple se furent assemblez pour l'élection dans l'Eglise de Latran, le Cardinal de Saint Cosme & de Saint Damien ayant proposé d'abord le Cardinal Thibaud de Saint Anastase, celuy-cy fut sur le champ proclamé Pape, revestu de la Chape Pontificale, & appellé Celestin, comme si Dieu l'eust soudainement envoyé du Ciel; & là-dessus on se mit à chanter le *Te Deum*. Mais on n'en estoit pas encore à la moitié de ce Cantique, que les Frangipanes qui avoient résolu auparavant de faire Pape Lambert Cardinal d'Ostie, & qui avoient esté surpris & déconcertez par cette proclamation si soudaine, se prirent aussi de leur costé, avec tous leurs partisans qui estoient en grand nombre, à le proclamer Pape, l'appellent Honorius II. De sorte qu'il se fit un tumulte effroyable par ces deux partis opposez, chacun voulant maintenir le Pape qu'il avoit fait, jusques à ce que le bon homme Celestin, qui avoit toujours protesté qu'il ne vouloit point estre Pape, se fut dépoüillé de sa Chape de poupre, en renonçant fort sincerement au Pontificat; car alors tous, d'un commun consentement, revinrent au Cardinal d'Ostie. Mais celuy-cy qui se fit justice à luy-mesme, ne jugeant pas que son élection

ANN. 1124. fust canonique, se démit volontairement douze jours aprés, & protesta publiquement qu'il aimoit mieux estre comme auparavant vray Evesque d'Ostie, que faux Pontife & Evesque de Rome; ce qui agréa tellement à tout le monde, tres-édifié de sa modestie & de son humilité, qu'on l'élût de nouveau tres-librement, & qu'on luy fit reprendre son nom d'Honorius II.

L'Empereur qui en suite de la paix qu'il avoit faite avec l'Eglise, ne trouva rien à redire en cette élection, ne survesquit que cinq ou six mois à Calliste, & mourut à Utrecht, aprés avoir pacifié les troubles
1125. Ursperg. Cuspin. d'Allemagne, où son humeur imperieuse, avare & cruelle luy suscitoit de temps en temps de nouveaux ennemis. Comme il mourut sans enfans, il envoya un peu avant que d'expirer les ornemens Imperiaux dans le Chasteau d'Hermeinstein, sous la garde de Frideric Duc de Suaube, & de Conrad Duc de Franconie ses neveux, fils de sa sœur Agnés, que l'Empereur Henri IV. son pere avoit fait épouser au vieux Frideric, auquel il donna le Duché de Suaube, aprés la mort du Duc Rodolphe qu'on avoit fait Empereur contre luy. Mais les Princes de l'Empire qui haïssoient la memoire de Henri V. leur préfererent Lothaire Duc de Saxe, qui estoit universellement aimé pour ses belles qualitez; ce qui fut cause d'une longue guerre entre luy & les deux freres neveux de Henri, qui estoient fort puissans: mais elle fut

fut enfin terminée par l'adresse de Saint Bernard, qui avoit engagé Lothaire au secours du Pape Innocent II. successeur d'Honorius, contre l'Antipape Anaclet. ANN. 1123.

Je ne feray pas l'Histoire de ce fameux Schisme, où l'Empire n'eût point de part. Je diray seulement, pour ne rien omettre de ce qui appartient à mon sujet, que peu d'heures aprés l'élection canonique d'Innocent II. successeur d'Honorius, le Cardinel Pierre de-Leon fut proclamé Pape sous le nom d'Anaclet, par les Cardinaux de sa faction. Et comme sa maison estoit trespuissante dans Rome, & qu'il employoit pour se maintenir & la force & l'argent, il eût bientost dans son parti presque toute la Ville. Une bonne partie de l'Italie le reconnut aussi, depuis que Roger Duc de la Poüille & de Calabre, auquel il donna le titre de Roy de Sicile, se fut hautement déclaré pour luy : de sorte qu'il fallut que le vray Pape allast chercher, à l'exemple de ses Prédécesseurs, un asile en France. Il y trouva Saint Bernard, qui agit pour luy avec tant d'efficace, & tant de succés, par ses prédications, par ses lettres, & par ses miracles, qu'il attira, & qu'il maintint dans son parti non-seulement toute la France, excepté l'Aquitaine, qui tint long-temps pour l'Antipape, mais aussi tout le reste de l'Europe, & sur tout l'Empereur, dont le nom, la puissance & l'autorité pouvoient extrêmement servir à reduire

1130.

Petr. Diac. l. 4. Bern. ep. Ciacon. Plat. &c.

Petr. Diac. l. 4. c. 99.

Bern. Bonæval.

ANN. 1131. les Italiens & les Romains à leur devoir. Il conduisit mesme le Pape à Liége, pour s'y aboucher avec l'Empereur, qui s'avança jusques-là pour le recevoir. Il n'y a sorte d'honneur que ce Prince ne luy rendist, en luy promettant d'employer toutes les forces de l'Empire pour le rétablir dans son Siége : mais il l'embarassa bien fort par la priére qu'il luy fit en cette occasion, de luy rendre les Investitures par la Crosse & par l'Anneau, que le Pape Calliste avoit ostées à son Prédécesseur.

Pet. Diac. loc. cit. Pierre Diacre dit qu'Innocent les luy accorda : mais ce Moine du Mont-Cassin, qui, comme son Abbé, & tous les autres Moines de cette Abbaye, estoit alors pour l'Antipape, on à voulu rendre par là Innocent odieux aux Italiens, ou du moins n'estoit pas si bien informé que Bernard Abbé de Bonneval, qui estoit sur les lieux, & qui nous asseûre qu'encore que les Cardinaux eussent grande peur que Lothaire, en cas de refus, ne fist à Innocent ce que Henri avoit fait à Pascal, le Pape protesta toujours qu'il ne les luy pouvoit donner, & il ajouste que Saint Bernard, qui estoit present à cette Conference, sceût si bien manier l'esprit de Lothaire par ses fortes & sages remontrances, qu'il se rendit enfin à la raison, & se contenta de l'Investiture par le Sceptre, comme Calliste l'avoit accordée à Henri. En effet, cét Empereur ne laissa pas de secourir Innocent, qu'il remena luy

luy-mesme à Rome, où il fut couronné ANN. 1133.
par ce Pontife dans l'Eglise de Latran. Urlperg. Rob. de Mont.

Mais il ne fut pas si tost retourné en Allemagne, que l'Antipape, qui tenoit le Vatican & le Chasteau Saint Ange, faisant d'une part tous ses efforts pour chasser Innocent, & de l'autre Roger Roy de Sicile 1134. 1135. s'avançant vers Rome avec une bonne armée qui s'estoit déja emparée de la plusspart des Places de l'Eglise, ce bon Pape fut contraint de se réfugier à Pise. C'est pourquoy l'Empereur, dont il imploroit le secours, revint une seconde fois en Italie, bien plus fort qu'il ne l'avoit esté 1136. auparavant: aussi fit-il alors tout ce que l'on pouvoit attendre d'un des plus grands Princes du monde. Car ayant divisé son Chron. armée en deux, il en donna une partie Bener. à son gendre Henri Duc de Baviére, l'un Petr. Diac. l. 4. des plus vaillans Capitaines de son temps, c. 106. qui entra avec le Pape par la Champagne de Rome, dans celle d'Italie: & luy avec l'autre, prenant à gauche, se jetta par l'Abruzze dans la Pouïlle, prit tout 1137. ce qui osa luy résister sur son passage, se rendit maistre de Bari, aprés un siége de quarante jours; puis s'estant rejoint aux troupes du Pape & du Duc Henri, contraignit tout le reste de la Pouïlle à se rendre, subjuga presque toute la Calabre, réduisit Salerne, Capoûë, Benevent, en un mot toute la Campagne, reprit toutes les Places que Roger avoit enlevées à l'Eglise, & remena le Pape en

ANN. 1138. triomphe jusques dans Rome, où le miserable Anaclet mourut de douleur de se voir abandonné presque de tout le monde. Aprés tant de belles choses si glorieusement exécutées, comme cét Empereur s'en retournoit victorieux en Allemagne, & que nonobstant une dangereuse maladie dont il fut attaqué à Verone, il ne laissoit pas de poursuivre son voyage, il mourut dans une méchante cabane sur les Alpes, prés de Trente, laissant à la posterite une tres-glorieuse mémoire de son nom, pour avoir rétabli deux fois le Pape dans son Siége, & vaincu les Normans qui avoient esté jusques alors invincibles dans l'Italie.

Vrsperg. Otto Frising. l. 7. Rob. de Mont.

1139. Aussi ces vaillans hommes ne craignant plus rien aprés la mort d'un si redoutable ennemi, réparerent en peu de temps toutes leurs pertes, sous la conduite de Roger, qui s'estant réconcilié avec le Pape Innocent, receût de luy la confirmation du titre de Roy de Sicile.

Otto Frising. l. 7. c. 24.

Au reste, la mort de Lothaire fut le commencement de la ruïne de l'Empire & des Empereurs en Italie: car l'élection de Conrad III. neveu de l'Empereur Henri V. laquelle se fit quatre mois aprés, contre les prétensions de Henri le Superbe Duc de Baviére, gendre de l'Empereur défunt, ayant fait naistre une longue guerre civile en Allemagne, la pluspart des Villes d'Italie qui avoient déja commencé auparavant à secoüer le joug, & que Lothaire avoit réduites, se révolterent tout ouvertement

tement pour se mettre en liberté, & s'ériger en Republiques. Elles se firent mesme entre elles une cruelle guerre, pour s'agrandir, en opprimant la liberté de leurs voisines, en mesme temps qu'elles travailloient à établir la leur : tant l'ambition est aveugle, injuste & bizarre en ses entreprises, de vouloir détruire dans les autres ce qu'elle tasche de se procurer. Et ce mal qui devint bientost contagieux, s'étendit jusqu'à Rome, où il fit un étrange desordre, par la méchante & pernicieuse doctrine d'un Ecclesiastique de Bresse, appellé Arnaud, grand Républicain, héretique, & chef de parti, fort connu dans l'Histoire, sous le nom d'Arnaud de Bresse, & dont Othon de Frisingue: qui le connoissoit tres-bien, nous a fait la peinture. *Cet Arnaud*, dit-il, *ne manquoit ni d'esprit, ni d'adresse, ni d'éloquence ni de politesse en sa langue naturelle, quoyque dans la verité ce ne fust qu'une fausse eloquence, qui ne consistoit que dans une grande abondance de mots, & un flus de belles paroles qui n'avoient rien de fort & de solide: de sorte qu'il n'y avoit guéres que ceux qui n'estoient pas trop fins & connoisseurs, qui s'y laissassent prendre. De plus, c'estoit un esprit qui aimoit extrémement la nouveauté, & à se distinguer par une conduite extraordinaire, & par des pratiques & des opinions fort singulieres ; & c'est là justement tout ce qu'il faut pour faire un homme propre à fabriquer une nouvelle héresie, & à former quelque dangereux Schisme dans l'Eglise. Ce qui contribuoit encore à cela, c'est*

ANN. 1140.

1141.

1142.

Arnaldus iste ex Italiâ, civitate Brixia oriundus, vir quidem natura non hebetis, plus tamen verborum profluvio quàm sententiarum pondere copiosus. Otto Frising. de reb. gest. Frid. l. 2. c. 20.

Diserto fallebat sermone rudes. Poet. Lig. de gest. Frid. l. 3.

ANN. 1142.

c'est qu'estant extrémement vain, il estoit néanmoins grand hypocrite, contrefaisant admirablement l'homme sage, & cachant sous une belle apparence de piété, ou comme parle l'Evangile, sous une peau de Brebis, la fureur d'un Loup, mordant & dechirant inhumainement tous ceux à qui il en vouloit, sans pardonner ni à Evesque, ni à Pape, & sur tout ennemi irréconciliable des Religieux qu'il ne pouvoit souffrir:

Singularitatis amator, novitatis cupidus, cujusmodi hominum ingenia ad fabricandas hereses, schismatumque perturbationes sunt prona. Otto Frising. de gest. Frid. l. 2. c. 20. *Gaudens popularibus auris. Assumptâ sapientis fronte.* Poet. Ligur. de gest. Frid. l. 3. *Religiosum habitum quo amplius fallere posset induit sub typo religionis, & ut Evangelicis verbis utar, sub ovinâ pelle lupum gerens: omnia lacerans, omnia rodens, nemini parcens, Clericorum & Episcoporum derogator, Monachorum persecutor.* Otto Frising. de reb gest. Frid. l. 2. c. 20 *Monachorum acerrimus hostis, Pontifices ipsumque gravi corrodere linguâ. Audebat Papam.* Poet. Lig. l. 3. Otto Frising. de reb gest. Frid. l. 1. c. 27. Ibid. c. 28.

Or entre les erreurs que ce dangereux homme publia, mesme dans Rome, celle sur quoy il appuya le plus, fut que les gens d'Eglise, depuis les Moines jusques au Pape, ne se pouvoient sauver, s'ils avoient autre chose que les aumosnes & oblations des Fidelles, & que tout le reste devoit appartenir aux Princes & aux Républiques, pour en faire part seulement aux personnes laïques: ce qui, avec ses autres hérésies, ayant esté condamné cette mesme année dans le grand Concile de prés de mille Prélats, que le Pape célebra dans Saint Jean de Latran, Arnaud fut banni d'Italie, & contraint de se réfugier en Allemagne. Mais sa méchante & séditieuse doctrine ne laissa pas de faire à Rome tout l'effet qu'il prétendoit. Car les Romains faschez de ce que le Pape estoit enfin deve-

nu

nu maistre absolu dans Rome, se révolterent tout ouvertement, & soustenant, selon les maximes d'Arnaud de Bresse, qu'il ne pouvoit rien posseder, ils rétablirent leur Senat & leurs Tribuns, quoyque le Pape Innocent, qui n'avoit pas assez de force pour réprimer leur insolence, pust faire pour les en empescher. Ils écrivirent mesme à Conrad une lettre fort artificieuse, pour l'engager à les soustenir, en l'asseûrant que ce qu'ils avoient fait n'avoit esté que pour le remettre en possession de la Capitale de son Empire, & des autres Villes que les Papes avoient usurpées sur les Empereurs, & sur tout Innocent, qui venoit mesme de se liguer avec Roger Roy de Sicile, ennemi de l'Empire, & auquel il avoit accordé les Investitures par la Crosse & par l'Anneau ; ce qu'ils disoient tres-faussement, pour le rendre encore plus odieux à l'Empereur, auquel il refusoit la mesme grace. Mais Conrad qui estoit un Prince fort sage & moderé, découvrit aisément ce malicieux artifice : & comme il ne vouloit pas avoir le Pape pour ennemi, particulierement durant la guerre qu'il avoit alors contre le Bavarois & quelques autres Princes ses confederez, il se moqua de leur vanité, & receût au contraire parfaitement bien ceux que le Pape Innocent luy avoit envoyez en mesme temps, pour luy demander sa protection contre les rebelles. ANN. 1142.

Cela néanmoins ne fut pas capable d'arrester leur fureur : car comme ils se virent

ANN. 1143. Otto Frising. l. 7. c. 31. & 38. rebutez de l'Empereur, & que le Pape Innocent mourut sur ces entrefaites, & cinq mois aprés luy, Celestin II. son successeur, ils créérent un Patrice, en luy donnant l'autorité & la puissance souveraine
1144. dans Rome, de la mesme maniére que leurs ancestres, conjointement avec le Pape, l'avoient donnée, avec le mesme titre à Charlemagne, & depuis à Othon le Grand.
Otto Frising. Chr. l. 7. c. 31. Ce nouveau Patrice fut Jourdan, fils de Pierre-de-Leon, & frere de l'Antipape Anaclet; & aprés qu'ils l'eûrent tous reconnu pour leur Chef, ils allerent trouver en corps le nouveau Pape Lucius II. & luy dirent avec une extréme insolence, qu'absolument il falloit qu'il cedast à leur Patrice, non-seulement la Ville de Rome, mais aussi tout ce que ses Prédécesseurs avoient jamais receû des Empereurs & des autres Princes, & que selon la Loy de Dieu, il se devoit contenter des oblations des Fidelles & des Décimes, à l'exemple des premiers Papes & des Evesques de la primitive Eglise. Enfin, ils affligerent tellement ce bon Pape, & firent tant d'horribles choses contre l'honneur & l'autorité du Saint Siége, qu'il en mourut de douleur dans l'année.

1145. Otto Frising. de reb. gest. Frid. l. 2. Eugene III. qui luy succeda, en fut aussi d'abord tres-maltraité, sur tout par le seditieux héréfiarque Arnaud de Bresse. Car cét homme pernicieux estant revenu à Rome sur la nouvelle qu'il receût des grands progrés que ses disciples qui s'y estoient rendus

rendus les maiſtres, y faiſoient, diſoit ANN. 1152.
par tout hautement, que le temps eſtoit
venu auquel les Romains secoûant l'indigne
joug que le Pape, qui ne devoit ſe
meſler que des affaires purement Eccleſiaſtiques,
leur vouloit impoſer, feroient
voir qu'ils eſtoient la digne poſterité de
leurs glorieux Anceſtres, qui aprés avoir
chaſſé leurs tyrans, eſtoient devenus les
maiſtres du monde. Et comme on a veû de
tout temps que les heretiques ne pouvant
ſouffrir de maiſtres, ſont grands ennemis
de la Monarchie: ainſi ce nouveau dogmatiſte,
qui attaquoit également en cette occaſion
le Pape & l'Empereur, & meſme le
nouveau Patrice, vouloit que les Romains,
ſous prétexte de liberté, ſe rétabliſſent dans
l'eſtat de leur ancienne République; & par
ces inſolens diſcours, il anima tellement
les rebelles contre Eugene, que ce Pontife
fut contraint, pour échaper à leur fureur,
de ſe ſauver de Rome, & de ſe retirer à
Viterbe, tandis que ces furieux pilloient,
ſaccageoient, renverſoient de fond en comble
les maiſons & les Palais des perſonnes
de qualité, & des Cardinaux qui avoient
refuſé de faire le ferment de fidelité à leur
Patrice. Mais enfin Eugene, aprés s'eſtre
ſervi des armes ſpirituelles de l'anatheme
contre le faux Patrice Jourdan & les principaux
miniſtres de ſa fureur, en employa
d'autres qui firent bientoſt plus d'effet
pour les ranger à leur devoir. Car ayant
fait de bonnes troupes, qu'il joignit à celles

Circa principia Pontificatus Eugenii urbem ingressus, amplius eam in seditionem excitavit, praeponens antiquorum exempla, qui, &c. Otto Frising. de reb. gest. Frid. l. 2. c. 20.

Otto Frising. Chron. l. 7. c. 31. & 32.

ANN. 1145. des Tiburtins, ennemis des Romains, qu'ils avoient déja bien batus trois ou quatre ans auparavant, il les combatit avec tant de succés, & les réduisit à de si grandes extrémitez dans Rome, qu'ils furent contraints de luy demander humblement la paix, laquelle ils obtinrent à ces conditions: *Que le rebelle Jourdan seroit depouillé de la dignité de Patrice, qui seroit éteinte; Qu'on rétabliroit dans Rome le Gouverneur que les Papes y avoient mis; & que les Senateurs n'agiroient que selon les ordres, & sous l'autorité du Pape.* Ainsi Eugene rentra comme en triomphe dans Rome, où, quoy-qu'Arnaud eust esté contraint d'en sortir, il resta néanmoins encore un si grand nombre d'Arnaudistes, qu'afin d'y pouvoir estre en seûreté,
1146. Otto Frising. l. 7. Chron. c. 34. il fut obligé de quitter le Palais de Latran, & de passer au-deçà du Tibre, pour mettre ce fleuve entre luy & ces dangereux ennemis, ausquels, quelque soumission qu'ils luy eussent faite, il ne croyoit pas qu'il se pust fier. Et cependant ce fut alors que se trouvant un peu plus libre, il acheva de faire, à la sollicitation de Saint Bernard,
1147. cette fameuse Croisade, où l'Empereur Conrad témoigna beaucoup de zele, & eût le mauvais succés, qu'on peut voir dans le
1148. second Tome de mon Histoire des Croisades.

1149. Otto Frising. de reb gest. Frid. l. 1 c. 62. Le Pape Eugene consola par ses Lettres ce bon Prince à son retour; & comme aprés avoir combatu bien plus heureusement contre quelques rebelles en Allemagne, qu'il

qu'il n'avoit fait contre les Sarasins en Orient, il se préparoit à aller prendre la Couronne Imperiale à Rome, il mourut à Bamberg le quinziéme de Février de l'an mil cent cinquante deux, en la treiziéme année de son Regne, laissant les ornemens Imperiaux à Frideric Duc de Suaube son neveu, qui fut son successeur, & sous lequel recommença la facheuse querelle des Investitures d'une maniére qui causa ces furieux desordres qu'on verra dans le Livre suivant.

AN N. 1152.

Otto Frising.



HIS-

HISTOIRE
DE LA
DÉCADENCE
DE L'EMPIRE
APRÉS
CHARLEMAGNE.

LIVRE CINQUIEME.

ANN. 1152.

Otto Frising. de reb. gest. Frid. l. 2. c. 2.

LEs Princes & les Evesques de l'Empire, & mesme quelques Seigneurs Italiens, s'estant assemblez à Francfort dix-sept jours aprés la mort de Conrad III. pour y proceder à l'élection d'un nouvel Empereur, on élût, d'un commun consentement, Frideric Duc de Suaube, non-seulement pour ses rares perfections de corps & d'esprit, qu'on peut voir dans le portrait fort fidelle que j'en ay fait au livre cinquiéme de mes Croisades; mais aussi pour une raison toute particuliére, qu'il

est

eſt à propos que je déclare briévement icy, parce qu'elle peut donner beaucoup de lumiére pour l'intelligence de ce que j'ay à dire dans la ſuite de cét ouvrage. Il y avoit ſur les confins de l'Allemagne & de l'Italie vers le haut Rhin, deux Maiſons tres illuſtres & tres-anciennes, l'une des Henris de Guibeling, & l'autre des Guelphes d'Aldorf, qui par une émulation de gloire, & une jalouſie d'ambition eſtoient preſque toûjours en querelle, & cauſoient aſſez ſouvent, pour leur diſſenſion, bien du deſordre dans l'Empire. Les Empereurs Conrad le Salique, & les trois Henri eſtoient de la premiere; & la ſeconde a produit les Ducs de Baviére, fort connus ſous le nom de Guelphe, & meſme encore ſous celuy de Henri. Ce brave Frideric Baron d'Hohenſtauf, à qui l'Empereur Henri IV. aprés la défaite & la mort de Rodolphe ſon competiteur, donna ſa fille Agnés en mariage pour récompenſe de ſa fidelité inviolable à ſon ſervice, eſtoit de la maiſon de Guibeling, auſſi bien que ſon Empereur; & il eût de cette Princeſſe deux fils, à ſçavoir Frideric Duc de Suaube, & Conrad Duc de Franconie, qui fut Empereur. ANN. 1152.

Or il arriva que dans un bon intervalle, & comme dans une eſpece de tréve qui ſe fit entre ces deux maiſons, le jeune Duc Frideric épouſa la fille de Henri Duc de Baviere, qui eſtoit ſorti des Guelphes d'Aldorf,

& ce

ANN. 1152.

& ce fut de ce mariage que nasquit cét autre Duc Frideric dont je parle, neveu de l'Empereur Conrad, qui connoissant ce qu'il valoit, luy avoit donné en garde les ornemens Imperiaux, en le priant de donner à son fils, qu'il laissoit fort jeune, son Duché de Suaube, quand il seroit élû Empereur, comme il n'en doutoit pas. En effet, & outre son mérite connu de tout le monde,& le jugement de Conrad, les Princes de l'Empire considerant qu'il réünissoit par sa naissance le sang de deux puissantes Maisons des Guibelins & des Guelphes, si ennemies l'une de l'autre, crûrent que son election feroit cesser l'inimitié mortelle qui estoit entre elles, & seroit en suite un moyen tres-efficace pour empescher que leurs querelles ne troublassent plus l'Allemagne. Et c'est là sans doute la veritable origine des noms qu'on donna quelque temps aprés à ces deux grandes factions qui partagerent toute l'Italie entre les Papes & les Empereurs. Ceux qui tenoient pour l'Empereur estoient appellez Guibelins du nom de la Maison, d'où sont sortis les Empereurs Ducs de Suaube; & ceux qui suivoient le parti du Pape, prenoient au contraire le nom de Guelphes, qui estoit celuy des ennemis déclarez de cette Maison.

Ce fut donc principalement pour cette raison que les Princes élûrent Frideric Duc de Suaube, au préjudice mesme du fils de Conrad, ainsi que nous l'apprend le sçavant & pieux Evesque de frilingue Othon, qui devoit

ANN. 1152.

devoit estre mieux informé que personne de tout ce qui regarde Frideric qui estoit son neveu : car la Princesse Agnés, sœur de l'Empereur Henri IV. & mere de Conrad III. & de Frideric de Suaube, pere de l'Empereur Frideric, fut mariée en secondes nopces avec Saint Leopold Marquis d'Austriche, dont elle eût entre autres fils Othon Evesque de Frisingue en Baviére, qui fut ainsi frere uterin du pere de cét Empereur, avec lequel il eût toujours une fort grande liaison. En effet, comme aprés avoir achevé les huit livres de ses Chroniques, il voulut écrire l'Histoire des cinq premiéres années de ce grand Prince ce fut à luy-mesme qu'il s'adressa, pour le supplier tres-humblement de luy en fournir des memoires, ce qu'il fit, en luy envoyant un abregé, où il fait paroistre tant de modestie & de bon sens, joint à un certain air noble de sincerité dont on ne se peut défier, qu'il est presque impossible en lisant ce petit écrit, qu'on doute de la verité de ce qu'il contient, & ce caractere de modestie & de verité, joint à celuy d'un fort honneste homme, & d'un homme de bien, se fait si bien sentir dans l'Histoire de son oncle Othon de Frisingue, qu'il me semble que je ne puis mieux faire que de suivre dans la mienne de si bons memoires, particuliérement quand ils s'accordent avec les Ecrivains de ce temps-là, avec les Lettres des Papes & des Princes, les Actes publics, & autres semblables piéces authentiques, desquelles

Epist. Frider. Imp. ad Ottonem Frising. t. 4. Hist. Germ.

ANN. 1152.

quelles on peut facilement s'instruire, en distinguant le vray d'avec le faux, quand on s'est une fois défait de la préoccupation d'esprit, & de la passion pour un parti, qui sont les corruptrices de l'Histoire.

Je diray donc, suivant ces memoires tres-asseûrez, que Frideric qui estoit alors dans la force, & mesme dans la fleur de son âge de vint-huit à vint-neuf ans, & dans une si haute réputation, que tout plia d'abord sous luy dans l'Allemagne, se fit couronner à Aix-la-Chapelle, d'où il envoya ses Ambassadeurs au Pape Eugene, pour luy rendre l'obéïssance filiale que les Princes Chrestiens doivent au Vicaire de Jesus-Christ. Mais il arriva peu de temps aprés qu'ils se broüillerent à l'occasion de l'Archevesché de Magdebourg, auquel le nouvel Empereur pourveût d'une maniére qui ne plût pas au Pape, & voicy comment. L'Archevesque estant mort, comme l'on voulut proceder à l'élection d'un nouveau Pasteur, il se forma, ce que l'on voit assez souvent dans les élections, deux partis contraires, qui aprés avoir long-temps combatu, ne pûrent jamais s'accorder, les uns voulant le Doyen du Chapitre, & les autres le Prevost. Sur quoy, comme on se fut adressé à l'Empereur qui estoit alors en Saxe, ce Prince voyant qu'aprés les avoir exhortez à la paix, il n'avoit pû les mettre d'accord, crût que selon le Traité de Henri V. avec le Pape Callixte II. il pouvoit terminer

Otto Frising. l. 2. c. 3. 4 5. Ursperg.

Otto Frising. l. 2. c. 6.

miner ce different, comme il fit, en persuadant au Doyen, & à tous ceux de son parti, d'élire pour leur Archevesque Guicman, jeune homme à la verité, mais qui estoit d'une illustre naissance, & de plus Evesque de Zits, & auquel il ne manqua pas de donner en mesme temps l'Investiture de cét Archevesché. ANN. 1152.

Gerard Prevost de Magdebourg se voyant décheû de son esperance par cette élection qu'il n'avoit pas préveûë, parce qu'il ne croyoit avoir affaire qu'au Doyen, sur lequel il avoit toujours esperé de l'emporter, en alla porter luy-mesme ses plaintes au Pape, auquel huit des principaux Archevesques & Evesques d'Allemagne, du nombre desquels estoit Othon de Frisingue, écrivirent pour la défense & la justification de l'Empereur: mais Eugene qui prit la chose d'une autre maniére qu'ils ne croyoient, trouva fort mauvais, non pas qu'il eust fait élire un Evesque, pour le transferer à un autre Siége, & récrivit à ces Evesques, en termes extrémement forts, qu'ils avoient deû s'opposer à cette entreprise, qui estoit contre les saints Canons, *Parce que*, dit-il, *ces translations, selon les Loix de l'Eglise, ne se doivent faire que dans une pressante necessité, ou du moins pour une tres-grande utilité, & que par un consentement beaucoup plus général du Peuple & du Clergé qu'il ne le faut dans les autres élections*; & ensuite il leur ordonne de faire en sorte auprés de l'Empe-Ibid. c.8.

ANN. 1152. reur, qu'il laisse faire librement une autre élection. Mais Frideric à qui l'on avoit dit qu'il s'estoit fait long temps auparavant de semblables translations, & qui s'estoit persuadé que celle-cy s'estoit faite pour le plus grand bien de l'Eglise de Magdebourg, ne laissa pas de maintenir son Archevesque. Il fit plus: car le Pape ayant envoyé deux
1153. Cardinaux Commissaires, pour faire le procés à quelques Evesques, comme aprés en avoir déja déposé deux par la permission du Prince, ils vouloient proceder, selon l'ordre qu'ils en avoient, la déposition du nouvel Archevesque de Magdebourg, il leur défendit de passer outre, & leur commanda mesme de se retirer. Cela sans doute eust esté capable d'aigrir encore davantage le Pape Eugene, s'il eust eû le temps d'en estre informé au retour de ces Cardinaux: mais il mourut sur ces entrefaites, avant leur arrivée, & environ deux mois avant Saint Bernard, qui avoit esté autrefois son Abbé au Monastere de Clairvaux.

Dumque post hæc in Magdeburgensem, & quosdam alios sententiam ferre cogitarent, à Principe inhibiti, & ad propria redire compulsi sunt.
Ibid. c.5.
Ibid. c.10.
Ciacon.

On luy donna pour successeur, dés le lendemain de sa mort, le Cardinal Evesque de Sabine, nommé Anastase IV. Ce nouveau Pontife, qui avoit grande envie de terminer le differend que le Pape Eugene avoit eû avec l'Empereur, luy envoya pour cét effet le Cardinal Gerard, qui le trouva à Vormes, où il passoit les Festes de Noël. Mais comme ce Legat voulut agir de hauteur, & entreprendre de certaines choses contre les ordres & la volonté de Frideric;

ce

ANN. 1154.

ce Prince, qui tout civil & honneste homme qu'il estoit, ne pouvoit rien du tout souffrir qui choquast tant soit peu les droits & la majesté de l'Empire, luy fit ressentir les effets de sa colere, le traitant fort mal, & le chassant honteusement de sa presence, avec ordre exprés de sortir au-plûtost de l'Allemagne : ce qui toucha si vivement le pauvre Cardinal, qui se crût perdu d'honneur & de réputation, se voyant contraint de s'en retourner avec opprobre sans avoir rien fait, qu'il en mourut de douleur en chemin. Frideric néanmoins, pour montrer que ce n'estoit pas au Saint Siége qu'il en vouloit, & qu'en maltraitant un Legat qui manque à son devoir, & perd le respect qu'il doit à l'Empereur, il veut rendre au Pape tout ce qui luy est deû, envoya l'Archevesque de Magdebourg à Rome, pour rendre compte de tout ce qui s'estoit passé dans son élection. Et il le fit si bien, en justifiant l'Empereur, qu'Anastase n'y trouva rien à dire : de-sorte qu'aprés avoir confirmé ce qui s'estoit fait en cette occasion, il donna mesme le *Pallium* à l'Archevesque, comme Frideric l'en prioit ; ce qui fit croistre merveilleusement la puissance & l'autorité de ce Prince, mesme dans les affaires Ecclesiastiques, c'est-à-dire, pour disposer des grands Benefices dans ses Estats. Ce fut-là presque l'unique chose d'importance qu'Anastase fit en son Pontificat : car il mourut la mesme année, le second de Décembre ; & le jour suivant les Cardinaux luy

Cum quædam ibi secus illius nutum tractare vellet, indignationem ejus incurrens, Infectis negotiis pro quibus venerat, mandatis levioribus ingloriè redire coactus, in via etiam vitâ decessit. Ibidem.

1154.

Ex hinc non solùm in secularibus, sed & in Ecclesiasticis negotiis disponendis auctoritas Principis crevit. Ibidem.

ANN. 1154. luy donnerent, d'un commun consentement; pour successeur, Nicolas Cardinal Evesque d'Albano, qui prit le nom d'Adrien IV.

Il se trouvera peu de fortunes semblables à celle de ce grand Pontife, que la Providence Divine semble avoir pris soin de tirer de la poussiére, & de la derniére bassesse d'une extréme pauvreté, pour le faire asseoir sur le Trône de la supréme grandeur Ecclesiastique, & le mettre au rang des Princes de son Peuple, qui sont les Souverains Pontifes. Il estoit Anglois de nation, appellé Nicolas Breskpeade, fils d'un Villageois nommé Robert, si pauvre & si miserable, qu'aprés la mort de sa femme, n'ayant pas de quoy vivre, il s'alla presenter à l'Abbaye de Saint Alban, d'où son village dépendoit, & fit si bien qu'il y fut receû Moine, pour y servir dans les offices domestiques. Et comme ce bon frere Robert, craignant sans doute d'estre trop à charge à son Monastere, ne vouloit point du tout souffrir que son fils Nicolas y parust, & qu'il l'en chassoit mesme à sa maniére villageoise, avec des paroles fort rudes, & des menaces, quand il y venoit demander l'aumosne : ce pauvre garçon fut contraint de passer la mer, pour venir chercher une meilleure fortune en France. Il ne la trouva d'abord que fort médiocre, & tout ce qu'il put faire, aprés avoir bien couru les Provinces, fut d'entrer enfin au service des Chanoines Réguliers de la célebre

Neubrigens. l. 2. c. 6. Ciacon.

bre Abbaye de Saint Roux à Valence en Dauphiné, où, comme il estoit fort bien fait, d'un tres-beau naturel, ayant le visage toûjours gay, avec une grande modestie, & qu'il faisoit paroistre avec cela bien de l'esprit & de la vivacité dans toutes ses actions & ses manieres, on luy donna en peu de temps l'habit de l'Ordre. Alors ayant moyen de cultiver son esprit par l'étude, il fit tant de progrés dans les sciences, & se rendit si habile homme en tout, & mesme dans le maniment des affaires temporelles, qu'on le fit Prieur, & qu'aprés la mort de l'Abbé on l'élût en sa place pour gouverner non-seulement ce Monastere, mais aussi tout l'Ordre dont il est le Chef. ANN. 1154.

Il n'y fut pas toutefois long-temps en repos, car comme il estoit grand homme de bien, & qu'il voulut entreprendre de reformer ses Religieux, qui menoient une vie tres-peu conforme à leur profession, ils se liguerent contre luy: & se mirent à le persecuter d'une etrange maniere, jusques-là mesme qu'ils le citerent devant le Tribunal du Pape, où ils croyoient qu'en luy imputant de faux crimes dont ils l'accusoient, ils le pourroient accabler de leurs calomnies, & le faire deposseder. Ce fut-là justement que Dieu, par un merveilleux secret de sa Providence, luy fit naistre l'occasion de s'élever plus haut par les mesmes voyes qu'on prenoit pour le faire tomber du lieu où son merite l'avoit fait

ANN. 1154. monter. Car le Pape Eugene qui avoit le discernement tres-fin, l'ayant oüi répondre avec autant de modestie & de netteté que de force à toutes les accusations que ses calomniateurs formoient contre luy, connut si bien non-seulement son innocence, mais aussi sa grande capacité, que ces Chanoines, qu'il avoit renvoyez dans leur Monastere avec leur Abbé parfaitement justifié, estant revenus quelque temps aprés pour l'accuser une seconde fois, *Allez*, leur dit-il, *vous ne méritez pas d'avoir un si excellent homme pour Abbé; je vous permets donc d'en élire un autre, & moy je le retiens pour le bien de l'Eglise universelle, où les beaux & rares talens qu'il a receûs de Dieu profiteront bien plus que dans une Abbaye aussi dereglée que la vostre, & remplie de Religieux si incorrigibles.* Et là-dessus ayant renvoyé les Chanoines chargez de honte & de confusion, il fit ce saint Abbé Nicolas Cardinal & Evesque d'Albano, & l'envoya bientost aprés Legat en Dannemarc & en Norvége, où il convertit la pluspart de ces peuples Septentrionaux; puis estant retourné de sa Legation à Rome sur la fin du Pontificat d'Anastase, il fut immediatement aprés sa mort élû Pape tout d'une voix, estant ainsi monté peu à peu, par les seules voyes du mérite, de la vertu, & de l'honneur, du plus bas degré de la vie au plus haut où la fortune, la faveur, & l'industrie puissent porter un homme dans l'Estat Ecclesiastique.

Ce-

Cependant le commencement de son Pontificat fut extrémement troublé par les Arnaudistes, qui crûrent qu'ils avoient une fort belle occasion, sous un Pape étranger, de reprendre dans Rome l'autorité souveraine qu'ils avoient perduë sous le Pape Eugene. Les plus puissans de cette dangereuse Secte qui estoient du nombre des Senateurs, furent donc trouver Adrien, & eûrent l'insolence de luy dire, qu'il falloit desormais qu'il souffrist que le Senat eust le gouvernement absolu de l'Estat, comme il l'avoit anciennement, & qu'ils le prioient de consentir de bonne grace à une chose si juste & si raisonnable, laquelle enfin on estoit résolu d'obtenir de gré ou de force. En effet, comme ils virent que le nouveau Pape, qui pour ne se pas exposer à la violence de ces brutaux, se ténoit au-deça du Tibre, dans le Vatican, rejettoit bien loin leur demande, ils rappellerent Arnaud dans la Ville, où, par ses furieuses déclamations contre les Evesques & les Cardinaux, qu'il vouloit réduire à l'aumosne, & contre la domination du Pape, laquelle il vouloit abolir, il souleva bientost toute la Ville, & principalement le petit peuple: de sorte que comme tout y estoit dans une effroyable confusion, il se trouva parmi cette canaille quelques-uns de ces héretiques qui se jetterent sur le Cardinal de Sainte Pudentiane, qui alloit trouver le Pape, & l'étendirent à coups d'épée demi mort sur la place. Alors le Pape

ANN. 1154.

Vet. Cod. Vatic ap. Baron. Ciacon. in Adrian.

1155.

ANN. 1155. epouvanté d'un si exécrable attentat, & n'ayant point encore d'autres armes que les spirituelles, mit toute la Ville en interdit, & l'on n'y célebra point les Divins Offices jusqu'au Mecredy Saint.

Comme on ne s'estoit jamais veû dans Rome en un estat si lugubre & si lamentable privé des Sacrements & de tous les saints exercices de la Religion Chrestienne, cela fit grande impression sur les esprits de ceux qui avoient encore quelque sentiment de piété. Ainsi, à la priére du Clergé, & mesme du Peuple revenu de son emportement, & qui ne pouvoit plus souffrir la honte de se voir sans Messe & sans sermon, principalement dans un si saint temps, la plus saine partie du Senat s'alla jetter aux pieds du Pape, le suppliant tres-humblement de lever l'interdit, & luy jurant sur les Saints Evangiles, qu'on chasseroit de Rome Arnaud & tous ses plus dévoûëz partisans, s'ils ne se soumettoient sur le champ à Sa Sainteté: ce qu'ayant refusé de faire, car ces gens là ne vouloient point du tout de Pape, on les contraignit effectivement de se retirer, & en suite le Pape fit le lendemain à Saint Pierre l'Office du Jeudy Saint; puis s'estant laissé conduire comme en triomphe par le Peuple à Saint Jean de Latran, il y célebra la solennité de Pasques, & logea dans le Palais Pontifical de cette Eglise, selon la coustume de ses Prédécesseurs. Il n'y demeura pourtant gueres; car comme il ne se pouvoit fier aux Arnaudistes, dont le parti estoit encore tres-puissant dans Rome, il se retira à Viterbe, pour y attendre l'arrivée

Super sancta quatuor Euangelia juraverunt, quod prædictum Arnaldum hæreticum & alios ipsius sectatores de tota urbe Roma & ejus finibus expellerent, nisi, &c.

de l'Empereur, duquel il esperoit un puissant secours contre ces rebelles, aprés les belles choses que ce Prince avoit déja faites en Italie. ANN. 1155.

En effet, ayant achevé de faire ses preparatifs pour son premier voyage d'Italie, il estoit descendu l'année précedente au mois d'Octobre, par la vallée de Trente, dans la plaine de Verone. De-la s'estant avancé dans la Lombardie, il y avoit réduit à son obéïssance, à la réserve de Milan, toutes les Villes qui vouloient secoüer le joug des Empereurs, pour se mettre en liberté, pris de vive force, saccagé & renversé de fond en comble les plus opiniastres, comme Aste & Tortone, pour donner de la terreur à toutes les autres. Et aprés tant de glorieux travaux, qui furent honorez d'un superbe triomphe dans Pavie, où il fut prendre possession de son Royaume d'Italie, il passa dans la Toscane, & alla camper au mois de Juin dans la campagne de Viterbe, pour s'aboucher avec le Pape. Mais Adrien, à qui cette armée victorieuse donnoit de l'ombrage, s'estoit retiré à Città di Castello, d'où il envoya quelques Cardinaux vers l'Empereur, pour traiter avec luy des conditions de son Couronnement, & pour prendre ses seûretez, que Frideric donna par écrit, telles qu'on les voulut, asseûrant au Pape & aux Cardinaux la vie, la liberté, les biens, & qu'on ne leur feroit aucun outrage, car ils avoient toûjours presente en leur esprit, la fascheuse aventure du Pape Pascal; & sur tout, il promit qu'il conserveroit inviolablement au Pape tous ses droits. Au reste, un des princi-

Otto Frising, l. 2. de reb. Frid c. 11. & seq. Ep Frid. ad Otto. Frising.

1155. paux points des instructions de ces Cardinaux, estoit l'ordre exprés qu'ils avoient de demander Arnaud de Bresse, qui ayant esté pris dans la Toscane où il dogmatisoit toûjours, en se moquant de tous les anathemes de l'Eglise, avoit esté mené au camp de l'Empereur, parce que ce sage Prince vouloit connoistre par luy-mesme quel estoit cét homme qui faisoit tant de bruit & tant de desordre dans l'Italie; & comme il eût aisément découvert que ce n'estoit qu'un méchant imposteur, qui sous prétexte de réformer le monde, & sur tout l'Estat Ecclesiastique, tendoit manifestement à détruire toute puissance legitime, il ne fit aucune difficulté de le livrer au Pape, qui l'envoya pieds & poings liez à Pierre Préfet de Rome, & celuy-cy qui exerçoit sa charge avec une grande integrité, & n'estoit point du tout de la cabale de cét héretique, ne manqua pas de luy faire bonne & briéve justice: car il le fit pendre sur le champ comme rebelle & séditieux de notoriété publique, & son corps, comme celuy d'un héretique, fut bruslé & réduit en cendres, qu'on jetta dans le Tibre, afin que les sots & les entestez d'un homme qu'ils canonisoient selon leur caprice, ne puissent rien garder de cét imposteur, pour s'en faire une relique comme d'un Martyr. Telle fut

Cod. Vatic ap. Baron. Otto Frising. l. 2. c. 20.

In Tuscia finibus captus, Principis examini reservatus est, & ad ultimum ligno adjectus, ac rogo, in pulverem redacto funere, ne à stolida plebe corpus ejus venerationi haberetur, in Tiberim sparsus, Affixusque cruci, flammâque cremante solutus In cineres, Tiberine, tuas est sparsus in undas, Ne stolida plebis quem fecerat improbus error Martyris ossa novo cineresque foveret honore. Gunter Ligur. lib. 3. Cod. Vatic. ap. Baron.

la

la fin de cét héresiarque, qui doit apprendre, par un si funeste exemple, à tous ceux qui troublent le monde comme luy par la nouveauté de leurs dogmes pernicieux, que s'ils font bien du mal aux autres, ils courent fortune de s'en faire encore beaucoup plus à eux-mesmes, en obligeant la justice humaine à prévenir en ce monde, par leur chastiment, la justice Divine, qui leur prepare en l'autre vie des supplices infiniment plus rigoureux, qu'ils subiront éternellement sans mourir, s'ils ne desarment sa colere par une prompte & sincere conversion. ANN. 1154.

Le Pape donc & l'Empereur estant ainsi parfaitément d'accord, l'entrevûë se fit auprés de Sutri, où comme d'abord Frideric eût refusé de faire l'office d'Escuyer, & de prendre la bride de la mulle du Pape, disant qu'il n'estoit point obligé à cette céremonie, les Cardinaux eûrent si grande peur qu'on ne les fist arrester, qu'ils s'enfuïrent, & laisserent le Pape presque tout seul. Mais ce généreux Prince montra bien qu'il n'agissoit en cela que de bonne foy: car si-tost qu'on luy eût fait voir que c'estoit là une ancienne coustume que ses Prédécesseurs avoient observée, pour rendre honneur à Jésus-Christ en la personne de son Vicaire en terre, il s'aquita de ce pieux devoir avec beaucoup de joye, aidant le Pape à monter, & le conduisant quelques pas en presence des Princes, & de toute l'armée qui ap-

ANN. 1155.

Otto Friseng. l. 2. c. 21. &c.

plaudit à cette action de piété & de Religion, qui ne pouvoit tirer à consequence pour le temporel, pour les droits, & pour la dignité d'un Prince Souverain. Aprés cela, comme le Pape eût fait à l'Empereur de grandes plaintes des Romains, qui bien qu'ils eussent laissé prendre leur faux Prophete Arnaud de Bresse, qui leur avoit inspiré l'esprit de rebellion, ne laissoient pas d'avoir encore dans l'ame le dessein de se rendre Souverains : ils furent ensemble, se donnant toûjours réciproquement des marques d'une parfaite amitié, jusques auprés de Rome, du costé du Palais de Latran, où Frideric prétendoit conduire le Pape. Mais il prit tout-à-coup d'autres mesures ; car aprés avoir répondu en maistre à une insolente harangue que luy firent les Députez du Senat & du Peuple, qui exigeoient de luy des choses tout-à-fait indignes de la Majesté de l'Empire, il repassa promptement le Tibre, & entra dans la Ville Leonine, où dés le lendemain il fut couronné dans la Basilique de Saint Pierre : aprés quoy laissant le Pape dans le Palais du Vatican, il se retira dans son camp. Il fut toutefois bientost obligé d'en sortir, pour accourir au secours du Pape, que les Romains, desesperez de ce qu'on avoit fait cette grande cérémonie sans leur participation, attaquoient furieusement dans son Palais. Comme presque toute la Ville en armes avoit passé le Tibre, partie sur les ponts, &

par-

partie en bateaux pour faire cette attaque, le combat fut long & sanglant ; mais il fut enfin funeste aux Romains, dont plus de mille furent étendus sur la place, & plusieurs autres submergez dans le Tibre, comme ils repassoient avec précipitation ce fleuve, pour se sauver des mains des Allemans, qui les poursuivoient l'épée dans les reins. Ainsi l'Empereur ayant delivré le Pape, qui le pria d'épargner Rome, le conduisit, à sa priére, par le Mont Saint Silvestre, à la Ville de Tibur, où Tivoli, qu'il contraignit de se rendre, & qu'il luy remit de bonne foy entre les mains, comme estant du domaine du Saint Siége. Aprés quoy, comme les maladies causées par les grandes chaleurs des mois de Juin & de Juillet, diminuoient tous les jours son armée, il fut obligé de s'en retourner en Allemagne, avec la gloire d'avoir réduit en peu de temps la plus grande partie de l'Italie, qui commençoit à secoüer le joug, & d'avoir delivré le Pape de l'oppression qu'il souffroit des rebelles & des héretiques. Cela pourtant n'empescha pas que cette belle amitié qui estoit entre eux, & qui unissoit alors si parfaitement le Sacerdoce avec l'Empire, ne se rompist bientost aprés par une fascheuse rencontre qui renouvella les anciennes querelles, & causa bien du trouble dans l'Eglise : c'est ce qu'il faut maintenant raconter.

ANN. 1155.

L'Evesque de Londres retournant de Ro-

ANN. 1152.

me. Où il estoit allé pour y visiter les saints Lieux, avoit esté pris sur les terres de l'Empire par des gens inconnus, qui aprés l'avoir volé, le detenoient encore dans une miserable captivité, pour l'obliger à racheter sa liberté par une grosse somme d'argent qu'ils prétendoient tirer de luy, outre ce qu'ils luy avoient pris. Et comme l'Empereur, je ne sçay par quelle raison, car l'Histoire ne nous en apprend rien, ne se fut pas trop empressé d'ordonner que l'on fist une exacte recherche des coupâbles, pour punir un si grand crime, le Pape qui prit cette affaire fort á cœur, luy envoya deux des principaux membres du Sacré College, Roland Cardinal de Saint Marc & Chancelier de la sainte Eglise Romaine, & Bernard Cardinal de Saint Clement, qui le trouverent à Besançon, où il tenoit une grande Assemblée des Princes de l'Empire. D'abord, comme ces Legats asseûrerent qu'ils n'estoient venus que pour traiter avec sa Majesté Imperiale d'une chose qui luy seroit fort agréable, ils furent parfaitement bien receûs. Ils eûrent ensuite audience, selon la coustume, en presence des Princes, où aprés que le Chancelier de l'Empire eût leû hautement & interprété la Lettre du Pape à l'Empereur, il y eût bien du bruit & du tumulte dans toute l'Assemblée, qui témoignoit une extréme indignation, non-seulement parce qu'on trouvoit que cette Lettre estoit écrite d'un stile trop fort & trop ai-

Otto à S. Blas. App. c. 8. *Sicut qui boni nuncii se bajulos asserérent, benigne & honeste recepti sunt.* Radev. l. 1. c. 8. Frid. Lit. Encycl. ibid. *Magna Principes qui aderant indignatione commoti sunt, quia tota literarum continentia non parum acedinis habere videbatur. Præcipue tamen universos accenderat quod, &c.* Rad c. 10.

aigre, mais principalement à cause de certains termes, par lesquels il sembloit que le Pape, en accusant d'ingratitude l'Empereur, voulust dire que Frideric tenoit de luy l'Empire, en disant que l'Eglise Romaine luy avoit conferé la plenitude d'honneur & de dignité quand elle luy avoit donné la Couronne Imperiale. ANN. 1157.

Ce qui choquoit encore ces Princes, c'est que le Pape se servoit en cette Lettre du mot de *Beneficium*, qui signifie un Fief, comme pour exprimer par là que l'Empereur relevé du Saint Siége. Cela mesme estoit tres-conforme à ce qu'ils asseuroient avoir veû & oüi dans Rome lors que l'Empereur y alla pour s'y faire couronner; car ils disoient qu'on leur avoit soustenu que les Rois Teutons ne tenoient le Royaume d'Italie, ni l'Empire, que du Pape, ce qu'on avoit mesme publié par des écrits que l'on avoit rendus publics; & ce qui est encore plus étrange, ils ajoustoient, qu'on avoit mis dans le Palais Pontifical de Latran, un tableau tres-scandaleux, dans lequel on avoit representé l'Empereur Lothaire II. en posture de vassal aux pieds du Pape Innocent II. Et afin qu'on n'en pust douter, on avoit mis au bas de cette peinture deux vers latins, qui signifient que cét Empereur, en recevant du Pape la Couronne Imperiale, devient son homme & son vassal: ce que

Ad præfata interpretationis fidem auditores induxerat, quod à nonnullis Romanorum temere affirmari noverant imperium urbis & Regnum Italicum donatione Pontificum Reges nostros hactenus possedisse, idque non solum dictis, sed scriptis atque picturis repræsentare. ibid. c. 10. *Rex venit ante fores, jurans prius urbis honores, Post homo fit Papæ, sumit quo dante coronam.*

ANN. 1157. Frideric, qui en fut extremement scandalisé, ayant appris, il avoit tiré parole de ce mesme Pape Adrien, qui ecrivoit en cette occasion d'un stile tout conforme à ce tableau, qu'il le feroit oster.

Tout cela joint ensemble fit croire à tous ces Princes Allemans, qu'il y avoit du dessein dans cette Lettre, & que le Pape en ecrivant de la sorte, pretendoit faire entendre que l'Empire dependoit de luy : ce qu'ils ne pouvoient nullement souffrir, non plus que Frideric, qui estoit le Prince du monde le plus jaloux de son autorité souveraine, & des droits de sa Couronne, qu'il tenoit estre independante de tout autre que de Dieu seul. Mais ce qui fit qu'ils n'en douterent plus, & qu'on porta les choses en suite aux dernieres extremitez, fut le procedé bien hardi d'un de ces deux Cardinaux. Car comme il vit que le murmure croissoit toûjours de plus en plus dans l'Assemblée, au lieu de tascher d'adoucir un peu les esprits, par une benigne interpretation des paroles de cette Lettre, comme le Pape mesme le fit quelque temps aprés, il s'adresse aux Princes, & leur dit d'un air extremement fier : *Et de qui donc voulez-vous que vostre Empereur tienne l'Empire, si ce n'est du Pape?* A ces paroles le bruit recommence plus fort qu'auparavant ; la patience echape à tous ces Princes, & entre autres le Comte Palatin Othon de Baviere, qui portoit l'epée Imperiale devant l'Empereur,

A quo ergo habet, si à domino Papa non habet Imperium. Radev. ibid. *Unus autem legatorum quasi pro Apostolico loquens stolidissime his ita respondit. &c.*

ANN. 1157.

reur, se laisse tellement transporter à l'ardeur de son zele, pour l'honneur de l'Empire, que la tirant avec précipitation, & courant se jetter sur ce Legat, il la luy alloit passer au-travers du corps, si l'Empereur qui se possedoit admirablement, mesme dans la colere où il estoit aussi-bien que les autres, ne l'eust arresté avec bien de la peine. Mais en mesme temps il commande en maistre aux Legats de sortir de l'Assemblée, & de se retirer dans leur logis, & le lendemain de grand matin il leur envoye faire commandement de s'en retourner à Rome sur le champ, & par le chemin le plus court, sans se détourner ni à droit ni à gauche pour traiter avec ses sujets, & sur tout avec les Evesques & les Abbez. Aprés quoy, il écrivit à toutes les Villes des Lettres circulaires, dans lesquelles, aprés avoir exposé briévement ce qui s'estoit passé dans cette audience, il dit, *Que comme c'est de Dieu seul, par l'élection des Princes, qu'il tient le Royaume & l'Empire : quiconque ose dire qu'il a receû du Pape la Couronne, comme un bienfait, ou un* Benefice *qui vient de luy, en a menti.*

Ott. à S. Blas. Append. c. 8. *Unus eorum, videlicet Otto Palatinus Comes de Bojoariâ.* Radev. ib. *Qui gladium majestatis Imperatori adstans tenebat, ipso gladio evaginato, impetu in Cardinalem facto, vix ab Imperatore retentus est, qui in exitio Cardinalem dederit.* Otto à S. Blas. c. 8. *Cumque per electionem Principum à solo Deo Regnum & Imperium nostrum sit.... quicumque nos Imperialem coronam pro* beneficio *à Domino Papa suscepisse dixerit, mendacii reus erit.* Radev. ibid.

Cependant les Legats estant arrivez à Rome, firent de grandes plaintes de l'Empereur, exagerant fort le mauvais traitement qu'ils en avoient receû, & faisant tous leurs efforts pour porter le Pape à la vengeance d'un si grand affront, qu'ils disoient luy avoir esté fait en leur personne. Mais quand on eût assemblé sur cela le Consistoire,

ANN. 1157.

In hoc negotio ita inter ſe Clerus Romanus diviſus eſt, ut pars eorum partibus faveret Imperatoris, & eorum qui miſſi fuerant incuriam ſeu imprudentiam, cauſarentur, quædam vero pars votis ſui Pontificis adhæreret. Ibid. c. 15.

il ſe trouva que les eſprits eſtoient fort partagez. Les uns eſtoient pour le Pape, & croyoient qu'il ſe devoit reſſentir de l'injure qu'on luy avoit faite, en traitant ſi mal ſes Legats; les autres au contraire, furent aſſez hardis pour ſouſtenir en preſence du Pape, que l'Empereur avoit eû raiſon d'en uſer comme il avoit fait, & que l'on ne devoit attribuer le mauvais ſucces de cette Legation qu'à ces deux Cardinaux, qui par leur méchante conduite s'eſtoient attiré le mal dont ils ſe plaignoient. C'eſt pourquoy le Pape, pour contenter les uns & les autres, prit un milieu entre ces deux avis; & ſans vouloir porter les choſes aux extrémitez, par une marque trop éclatante de ſon reſſentiment, ni auſſi d'autre part abandonner les intereſts du Saint Siége, il ſe contenta d'écrire une Lettre circulaire à tous les Archeveſques & Eveſques d'Allemagne.

1158.

Occaſione cujuſdam verbi, quod ipſarum literarum ſeries continebatur inſigne videlicet coronæ beneficium *tibi contulimus.* Ibidem.

Là prémiérement il ſe plaint du procedé de l'Empereur, qui s'eſt ſi fort emporté contre luy, pour une cauſe auſſi legere que cette expreſſion dont il s'eſt ſervi dans ſa Lettre, *Nous vous avons conferé l'inſigne Benefice de la Couronne Imperiale.* Et puis il les exhorte à faire en ſorte par leurs avertiſſemens & leurs remontrances, qu'il rentre dans ſon devoir, & ſur tout, qu'il luy faſſe juſtice du mauvais traitement que le Comte Palatin & le Chancelier de l'Empire ont fait à ſes Legats. La réponſe que ces Prélats luy firent, eſt tout enſemble extré-

me-

ANN. 1158.

mement forte & respectueuse : car le traitant toûjours avec beaucoup de respect & de vénération comme Chef de l'Eglise universelle, ils luy disent fort librement, *Que cette expression dont il s'est servi dans sa Lettre à l'Empereur, a troublé tout l'Empire, & que les Princes ne l'ont nullement pû souffrir ; Que pour eux ils luy avoûënt franchement que comme on luy peut donner un tres-mauvais sens, ils n'osent ni ne peuvent la défendre, ni l'approuver, estant inouï qu'aucun avant luy ait jamais osé dire une pareille chose ; Qu'au reste ils n'ont pas manqué, comme il le leur ordonne par sa Lettre, à avertir l'Empereur leur Maistre, & qu'il leur avoit fait une réponse digne d'un Prince sage & tres Catholique, en ces termes. Mon Empire doit estre gouverné selon les saintes loix des Empereurs, & les bonnes coustumes de mes Prédécesseurs & de nos Peres : ni je ne veux, ni je ne puis jamais donn:r au-delà de ces bornes que l'Eglise mesme, qui ne veut rien qui ne soit juste & raisonnable, nous a prescrites, & je rejeteray toûjours tout ce qui sera contraire à ces deux principes de ma conduite. Je ne manqueray pas de rendre en toutes les oc-*

Litt. Episcop. German. ad Hadr. ap. Radevic. l.1. c.16.

Ea tueri propter sinistram ambiguitatis interpretationem, vel consensu aliquo approbare, nec audemus, nec possumus, eò quòd insolita, & inaudita fuerunt usque ad hac tempora.

Ab eo responsum, Deo gratias accepimus tale quale decebat Catholicum Principem, in hunc modum. Duo sunt quibus nostrum regi oportet Imperium. Leges sanctæ Imperatorum, & usus bonus prædecessorum, & patrum nostrorum. Istos limites Ecclesiæ nec volumus præterire, nec possumus: quidquid ab his discordat, non recepimus. Debitam patri nostro reverentiam libenter exhibemus, liberam Imperii nostri coronam divino tantùm beneficio adscribimus. Electionis primam vocem Moguntino Archiepiscopo, deinde quod superest, cæteris secundùm ordinem principibus recognoscimus. Regalem unctionem Coloniensi, supremam verò, quæ Imperialis est, Summo Pontifici. Quicquid præter hæc est, abundanti est, à malo est. Ibidem.

ANN. 1158. *casions tout l'honneur & le respect que je dois au Pape, comme à mon Pere : mais pour ce qui regarde ma Couronne, qui est absolument libre, & indépendante de toute autre puissance que de celle de Dieu, je ne la tiens que de sa grace par la voye de l'élection, Je reconnois que dans cette élection l'Archevesque de Mayence a droit de donner le premier sa voix: Que tous les autres Princes de l'Empire la peuvent donner aprés luy, chacun dans son ordre, & selon son rang: Que l'Archevesque de Cologne me doit donner la prémiere Onction, qui est la Royale, & que c'est au Pape de me donner la derniere, qui est l'Imperiale, & de me couronner comme Empereur. C'est là tout le droit qui luy appartient, & s'il prètend quelque chose de plus, sa pretension est nulle, & tres-mal fondée.*

Voilà précisément ce que répondit Frideric sur un point si délicat, & il parla de la sorte, parce qu'il croyoit, aussi-bien que les autres Princes d'Allemagne, & comme on l'a toûjours crû en France, que quand les Papes avoient couronné Charlemagne & le grand Othon, ils ne leur avoient du tout donné que l'Onction sacrée; & que tout ce que ces deux grands Monarques possedoient alors dans la Monarchie Françoise & dans la Teutonique, qui estoient effectivement en leur temps ce qu'on appelloit l'Empire d'Occident, ils l'avoient ou de leurs Prédécesseurs, ou de leur épée. Et pour ce qui concerne la Ville de Rome dont ils estoient les Souverains

c'est

c'eſt que le Senat, le Peuple, & le Clergé Romain, conjointement avec le Pape, comme leur Eveſque & premier citoyen de Rome, s'eſtoient donnez comme ſujets à ces grands Princes, afin qu'eſtant ſous la puiſſante domination de ces Empereurs, ils fuſſent delivrez, ainſi qu'ils le furent, des Tyrans qui les opprimoient. Et c'eſt ſur cela meſme que Frideric fonda cette réponſe qu'il fit au point principal de la lettre du Pape: car elle contenoit quelques autres plaintes; & les Eveſques ajouſtent dans leur lettre, qu'aprés y avoir briéuement répondu, il revint encore à ce point qui luy tenoit au cœur, & qu'il leur dit: *C'eſt une choſe bien étrange, que Dieu ait exalté l'Egliſe Romaine par l'Empire, & qu'aujourd'huy cette meſme Egliſe, ce que je ne crois pas qui vienne de Dieu, s'efforce de ruiner l'Empire. On a commencé par une peinture, de la peinture on a paſſé à un méchant écrit, & l'on prétend autoriſer maintenant cét écrit par la lettre d'un Pape adreſſée à l'Empereur: c'eſt ce que je ne ſouffriray jamais; je perdray plutoſt ma Couronne que de ſouffrir qu'on la ravale ſi indignement en ma perſonne. Qu'on efface ces peintures, qu'on rétracte & que l'on condamne ces écrits, pour ne pas laiſſer à la poſterité des marques de l'inimitié, qui autrement ſeroit éternelle entre le Sacerdoce & l'Empire.*

ANN. 1158.

Deus per Imperium exaltavit Eccleſiam, Eccleſia (non per Deum ut credimus) nunc demolitur Imperium. A picturâ cœpit, ad ſcripturam pictura proceſſit. Scriptura in auctoritatem prodire conatur. Non patiemur, non ſuſtinebimus; coronam ante ponemus, quam Imperii coronam unà nobiſcum ſic deponi conſentiamus. Picturæ deleantur, ſcripturæ retractentur, ut inter Regnum & Sacerdotium æterna inimicitiarum monumenta non permaneant.

En-

ANN. 1158.

Enfin ces Evesques, pour rendre au Pape un compte exact de toutes choses, luy font sçavoir que le Comte Palatin, duquel il se plaint, estoit déja parti, avec une partie des troupes, pour la guerre que l'Empereur vouloit faire aux Milanois, & quant au Chancelier Renaud, qu'il avoit une profonde veneration pour Sa Sainteté; mais qu'il croyoit que les Legats au lieu de se plaindre de sa conduite, luy devoient de grands remercîmens, puis que sans luy le peuple ayant sceû ce qui s'estoit passé dans leur audience, les eust mis en piéces. Aprés quoy ils concluënt, en suppliant tres-humblement Sa Sainteté de prendre en bonne part l'avis qu'ils luy donnent, & qu'ils estiment necessaire pour le bien de l'Eglise & de l'Empire, à sçavoir d'appaiser l'Empereur, en adoucissant par une seconde lettre ce qu'il y a de trop aigre & de trop choquant dans la premiére.

Ut magnanimitatem filii vestri, sicut bonus pastor leniatis, scriptis vestris scripta priora suavitate mellitâ dulcorantibus.

Il n'y a rien qui fasse mieux connoistre la générosité d'un grand Prince, que quand ne pouvant estre jugé de personne, il veut bien se juger luy-mesme, & n'estant soumis à nul autre, il se soumet à la raison qu'il écoute, & dont il exécute les arrests, quand mesme elle les prononce contre luy. Le Pape Adrien, suivant ce principe d'une veritable grandeur d'ame, voulut bien se faire justice, & fit ensuite une action que ceux mesme qui blasment extrémement Frideric en cette rencontre, n'ont pû s'empescher de loûër. Il prit le parti

Baron. ad hunc ann. n. 6.

ANN. 1158.

parti que luy proposoient ces sages Evesques, Henri Duc de Saxe & de Baviére, l'Evesque de Bamberg, & quelques autres qu'on luy avoit députez, & qui luy conseilloient la mesme chose. Il corrigea sa premiére lettre par une seconde qu'il fit presenter à l'Empereur par deux autres Cardinaux Legats qu'il luy envoya, & qui le trouverent dans son camp prés d'Ausbourg, tout prest d'entrer en Italie. Ils le saluerent d'abord d'une maniére tres-respectueuse & tres-soumise, de la part du Pape & des Cardinaux, qu'ils appellent ses Chapelains, le reconnoissant comme Seigneur & Maistre de la Ville de Rome, & de tout *l'Orbe Romain*, c'est-à-dire, de l'Empire. Puis ils presenterent les lettres du Pape, que l'Empereur fit lire & interpreter par son Oncle Othon Evesque de Frisingue, Prélat d'un mérite éminent, & qui avoit une douleur extréme de voir cette rupture qui estoit entre le Sacerdoce & l'Empire.

Reverenter ac demisso vultu, voce modestâ, tale sua legationis assumunt principium. Trasul S.R.Eccles.... salutant etiam vos venerabiles fratres nostri, Clerici autem vestri universi Cardinales tanquam Dominum & Imperatorem Urbis & Orbis. Radev. ib.

Mais il fut bientost consolé en lisant ce qui est contenu dans ces lettres, où le Pape, aprés s'estre plaint doucement de ce qu'on a mal interpreté ces paroles, les explique en cette maniére. *Quand*, dit-il, *je me suis servi de ce mot* Beneficium, *je ne l'ay pas pris dans la signification qu'on luy a donnée pour* ex-

Hoc enim nomen ex bono & facto est editum, & dicitur Beneficium apud nos non feudum, sed bonum factum. Et Tua quidem Magnificentia liquidò recognoscit, ita bene & honorifice imperialis dignitatis insigne tuo capiti imposuimus, ut bonum factum valeat ab omnibus judicari. Per hoc enim vocabulum contulimus, *nihil aliud intelleximus, nisi quod superius dictum est*, *imposuimus*. Radev. ibid. c. 23.

ANN. 1158. *exprimer un fief, ou une possession que l'on tient d'un autre Seigneur dont elle releve, mais seulement pour une chose qui est bien faite selon son origine naturelle, qui se tire de ces deux mots,* bonum & factum, *qui signifient ce qui est bien fait,* bonum factum; *& Vostre Majesté voit bien qu'il n'y a personne qui ne juge que ce ne soit une chose fort bien faite d'avoir mis la Couronne Imperiale sur sa teste, comme j'ay fait. C'est pourquoy c'est mal à propos qu'on se scandalise de cet autre mot* contulimus, *nous vous avons conferé ou donné la Couronne Imperiale; car je n'ay entendu par là que ce que je viens de dire, à sçavoir, nous vous avons mis sur la teste la Couronne, en un mot, nous vous avons couronné au jour de vostre Sacre.* Ces lettres estant leûës, Frideric en parut estre tres-satis-fait, comme en effet il avoit bien sujet de l'estre, puis que le Pape luy mettoit entre les mains le plus authentique de tous les Actes, par lequel il reconnoist en termes fort clairs, que l'Empereur ne releve de personne; que sa Couronne est indépendante de tout autre que de Dieu, pour le temporel; que comme il ne tient pas de l'Archevesque de Cologne le Royaume de Germanie, pour avoir esté couronné la premiére fois à Aix-la-Chapelle par ce Prélat, ni de l'Archevesque de Milan le Royaume d'Italie, pour avoir receû de ses mains la Couronne de fer à Pavie, à Milan, où à Modoéce; de mesme, il ne tient pas du Pape l'Empire, pour avoir esté couronné de sa main à Rome d'une

d'une Couronne d'or; & enfin, que quand l'Empereur va recevoir cette Couronne Imperiale à Rome, ce qu'il ne fait plus il y a long-temps, le Pape ne luy donne rien que l'Onction, & ne fait autre chose que la cérémonie du Couronnement & du Sacre. Voila ce que raconte Radevic Chanoine de Frisingue, qui écrivoit en ce temps-là les choses qu'il voyoit, & qui dit en fort honneste homme, ce que je veux dire aussi comme luy, afin qu'on sçache quelle est précisément l'obligation de laquelle je dois m'aquiter en écrivant l'Histoire. Il dit donc que se contentant d'honorer, comme il fait avec une profonde véneration, le Pape & l'Empereur, il ne veut juger de l'action ni de l'un ni de l'autre, mais rapporter seulement en fidelle Historien le fait ainsi qu'il est contenu dans les lettres qu'il produit du Pape mesme, de l'Empereur, & des Evesques; qu'ensuite c'est au Lecteur de s'instruire luy-mesme, & de porter tel jugement qu'il luy plaira, sur ce dont il s'agissoit alors en cette contestation, qui finit de la maniere que j'ay dit. Mais par malheur elle fut bientost aprés suivie d'une autre presque aussi facheuse, qui nasquit encore de la vieille querelle des Investitures, & qui eût des suites bien plus pernicieuses à l'Eglise. Voicy comment.

ANN. 1158.

Lectorem non nostris verbis niti volumus, sed ponentes epistolas hinc inde directas ex eis colligat quam partem tueatur, nobis autem indulgentiam petimus, qui potius utramque personam, sacerdotalem scilicet & regalem, reverentiâ debitâ veneramur, quam temerè de altera judicare præsumimus. Radev. l. 1. c. 25.

L'Empereur Frideric estoit alors au plus haut point de gloire & de puissance où pas un de ses Prédécésseurs depuis Othon le Grand

ANN. 1158. Radev. l. 1. c. 4. 5. Grand fust encore parvenu. Il venoit de contraindre par les armes Boleslas Duc de Pologne, qui s'estoit révolté, d'implorer à ses pieds sa misericorde, de luy faire hommage, & de payer le tribut qu'il devoit. Ibid. c. 13. Il avoit donné la Couronne Royale à Ladeslas, qu'il fit premier Roy de Boéme, Ibid. c. 12. & l'Investiture au Roy de Dannemarc. Ibid. c. 7. Il avoit receû les asseûrances que le Roy de Hongrie luy fit donner de sa fidelité, & les magnifiques presens que luy fit le Roy d'Angleterre qui demandoit son amitié; enfin, toute l'Allemagne estoit dans une parfaite soumission, sans qu'il y eust dans toute la vaste étenduë de ses Provinces, le moindre mouvement contraire à ses volontez, qui estoient receûës par tout avec un extreme respect, & promptement exécutées avec une exacte fidelité. De sorte que dans cette disposition de ses sujets, ayant fait sans peine une florissante armée, Ibid. c. 25. & seq. Otto à S. Blas. c. 11. il estoit descendu, accompagné de presque tous les Princes de l'Empire, une seconde fois en Italie, où il avoit enfin contraint par un fameux siége les Milanois de se rendre à discretion, & de subir toutes les loix qu'il luy plût de leur imposer.

Radev. l. 2. c. 1. & seq. Otto à S. Blas. c. 14. Or aprés tant d'heureux succés, il tint une assemblée générale, selon la coustume, dans la champagne qui est entre Plaisance & Crémone, où il fit faire une exacte recherche de tous les droits des Empereurs; & apres avoir repris ceux que l'on avoit

avoit usurprez sur ses Prédécesseurs, ou qu'eux-mesmes avoient laissé perdre par leur negligence, il attribua de nouveau, & confirma à chacun ce qui luy devoit appartenir, selon les titres qu'on en faisoit voir, & en suite il voulut que tous ces feudataires nouvellement confirmez, tant Ecclesiastiques que laïques, & consequemment les Evesques & les Abbez, luy fissent hommage de ce qu'ils tenoient de l'Empire, & prestassent le serment de fidelité. Cela donna bien du chagrin au Pape, qui avoit déja l'esprit fort irrité contre luy pour d'autres choses qui luy tenoient du moins autant au cœur que celle-cy. C'est pourquoy il luy envoya Octavien Cardinal de Sainte Cécile, celuy des Saints Nerée & Achillée, & deux autres, pour se plaindre particuliérement de ces trois choses : la premiére, qu'il envoyoit à Rome de ses Officiers pour y agir en son nom contre les droits du Pape, auquel seul il appartenoit d'y établir des Magistrats, & qu'il exigeoit des terres de l'Eglise, comme de celles des vassaux de l'Empire, du fourage & des vivres pour son armée : la seconde, qu'il ne gardoit pas l'accord qu'il avoit fait avec le Pape Eugene, & par lequel il s'estoit obligé à ne point traiter avec le Senat & le Peuple Romain que du consentement du Pape : & la troisiéme, qu'il recevoit l'hommage des Evesques.

ANN. 1159.

Radev. l. 2, c. 30.

Fodrum. Ibid. c. 30.

Frideric qui sçavoit se posseder, répondit assez paisiblement à ces trois points. Aupre-

ANN. 1159.

premier, *Qu'estant par la grace de Dieu Empereur des Romains, il falloit bien qu'il fust maistre dans Rome; qu'autrement ce nom d'Empereur des Romains, qu'il avoit l'honneur de porter, ne seroit qu'une pure illusion, & qu'un vain titre sans réalité.* Au second, *Qu'il n'y estoit plus obligé, puis que le Pape, contre leur traité, avoit fait sans luy son accord avec Guillaume Roy de Sicile, qui estoit leur ennemi commun.* Au troisiéme, *Qu'il ne demande pas que les Evesques d'Italie luy fassent hommage, pourveû qu'ils veulent bien ne point posseder de fiefs de l'Empire; Que s'ils prennent tant de plaisir d'oüir le Pape, quand il leur dit, qu'avez-vous affaire de l'Empereur? qu'ils ne trouvent pas mauvais que l'Empereur aussi leur dise, qu'avez vous affaire de possessions & de fiefs?* La réponse qu'il fait au Pape dans la lettre qu'il luy écrit, est conceûë en termes un peu plus forts. Adrien l'avoit repris assez aigrement dans la sienne, de ce qu'il vouloit que les Evesques, qui sont des Dieux sur terre, & les enfans du Tres-haut, luy fissent hommage, & prestassent le serment de fidelité, en tenant leurs mains sacrées entre les siennes. Il répond à cela, *Pourquoy ne recevrois-je pas l'hommage & le serment de ceux qui sont, à la verité les enfans de Dieu par adoption, mais aussi qui tiennent nos Régales*

Cùm diviná ordinatione ego Romanus Imperator & dicar & sim, speciem tantùm dominantis effingo, & inane utique porto nomen sine re, si Urbis Romæ de manu nostra potestas fuerit excussa.

Radev. l. 2. c. 30.

Episcoporum Italiæ ego quidem non affecto dominium, si tamen & eos de nostris regalibus nihil delectat habere, qui si gratanter audierint à Romano Præsule, quid tibi & Regi? consequenter quoque eos à Romano Imperatore non pigeat audire quid tibi & possessioni?

Ibidem.

Ab iis, qui dii sunt & filii Excelsi omnes, Episcopis videlicet dominium requiris fidelitatem exigens, & manus eorum sacratas tuis innectis.

&

& nos fiefs, veu principalement que Jesus-Christ mon Maistre & le vostre, qui n'ayant rien receû d'aucun Roy, mais au contraire ayant donné à tous les hommes tous les biens qu'ils ont, voulut bien payer pour soy-mesme & pour Saint Pierre le tribut qu'on devoit à l'Empereur, & vous ordonne sur cela de suivre son exemple? Que ces Evesques donc nous rendent nos fiefs & nos Régales; ou s'il s'en accommodent, & qu'ils trouvent qu'il leur est utile de les garder, qu'ils rendent à Dieu ce qui est à Dieu, & à Cesar ce qui appartient à Cesar.

ANN. 1159.

Ep Hadr. Frid. in append. ad Radevic.

Aut igitur Regalia nostra nobis dimittant, aut si hæc utilia judicaverint, quæ Dei sunt Deo, quæ Cæsaris Cæsari persolvant.

Ce fut avec cette réponse qu'il renvoya les Cardinaux accompagnez de ses Ambassadeurs, dont le Chef estoit le Comte Palatin, ausquels il donna ordre d'offrir au Pape de remettre ce differend au jugement des arbitres qu'on choisiroit de part & d'autre: que s'il le refusoit, il leur ordonna de traiter avec le Senat Romain, qui estoit toujours mal avec le Pape, & ne vouloit point dépendre de luy. Ce procedé acheva d'irriter Adrien, & luy fit prendre enfin une derniére & dangereuse résolution, à laquelle plusieurs le portoient, à sçavoir d'excommunier l'Empereur: Mais la mort l'empescha de l'exécuter: car peu de jours aprés le retour de ses Cardinaux, il mourut le premier de Septembre, à Anagnie, où il s'estoit retiré, pour se mettre à couvert des insultes du Senat, dont il se défioit toujours. Il tint le Saint Siége prés de cinq ans, durant lesquels il donna de rares exemples de toutes les vertus Chres-

Ep Frid. ad Hadr. in app. ad Radevic.

Ciacon.

ANN. 1159.

tiennes, & sur tout d'un tres-grand détachement de la chair & du sang, quoy qu'à parler sincérement, il le porta trop loin, & bien au-delà des bornes que la vertu, qui garde en toutes choses un milieu, nous prescrit. Car bien loin qu'on le blasme, comme l'on a fait quelques autres Papes, d'avoir eû trop de passion pour l'agrandissement de ses neveux, & de ses autres parens qui estoient fort pauvres, je trouve qu'on le loûë mal à propos de les avoir tellement abandonnez, qu'il ne leur voulut jamais donner un seul obole, jusques-là mesme qu'il se contenta de recommander sa mere, qui estoit fort vieille, & dans une extréme pauvreté, à la charité & aux aumosnes de l'Eglise de Cantorbery, qui en prit si peu de soin aprés la mort de ce Pape, que la pauvre femme en pensa mourir de faim & de misere. Cela sans doute est ce qu'on appelle outrer la vertu, qui veut bien qu'on s'éloigne d'une extrémité, mais sans donner dans l'autre, principalement quand elle est, comme celle-cy, contre la Loy de Dieu, laquelle ordonne aux enfans d'honorer leur pere & leur mere, & de les tirer, s'ils le peuvent, de la necessité quand ils y sont. Mais une plus longue réfléxion sur ce sujet seroit fort inutile, car il n'y a pas lieu de craindre que ce mauvais exemple soit jamais suivi des autres Papes, qui auront toujours l'ame trop grande pour aller jusques à cét excés de dureté à l'égard de leurs parens.

Joan. Sarisber. & Bar. hoc ann. n.23.

Cujus mater apud vos algore torquetur & inediâ, Alexand. III. epist. 24. l. 1. ex Cod. Vat. ap. Baron.

Cepen-

Cependant si la mort du Pape Adrien empescha d'une part qu'il ne se fist une nouvelle rupture entre le Sacerdoce & l'Empire, au sujet de la suite des Investitures, qui est l'hommage des Evesques : de l'autre, elle fut occasion d'un pernicieux Schisme qui se forma de nouveau dans l'Eglise, de la maniére que je vais briévement raconter, aprés avoir leû fort exactement les pieces des deux partis ; desquelles, encore qu'elles soient contraires les unes aux autres, il n'est pas malaisé de tirer la verité, en découvrant par le témoignage mesme des adversaires, qui estoit le vray Pape. Il y avoit durant la vie d'Adrien deux partis formez dans le Sacré College : l'un, qui estoit le plus nombreux & le plus fort, ayant pour chef Roland Cardinal de Saint Marc & Chancelier de la Sainte Eglise, favorisoit contre l'Empereur tout ouvertement Guillaume, surnommé le Mauvais, Roy de Sicile, & porta le Pape à s'accorder avec ce Prince, pour avoir un refuge asseûré auprés de luy, en cas de rupture avec Frideric. L'autre parti dont le chef estoit Octavien Cardinal de Sainte Cecile, portoit les interests de l'Empereur contre le Roy de Sicile, & avoit empesché durant quelque temps que le Pape qui l'avoit excommunié ne traitast avec luy.

ANN. 1159.

Ciacon. in Hadrian. IV. & Alex. III.

Or Adrien un peu avant que de mourir, craignant que si le Cardinal Octavien, qui estoit grand ami de l'Empereur, devenoit

ANN. 1159. Pape, il ne luy laissast faire tout ce qu'il voudroit, contre les loix & la liberté de l'Eglise, avoit prié ceux du parti contraire de ne pas souffrir qu'on l'éleust, ni pas un de ses partisans, & de choisir quelqu'un qui pust s'opposer avec fermeté aux injustes prétensions de Frideric, contre lequel, à cette mesme fin, ils avoient déja sollicité les Villes de Milan, de Bresse, de Plaisance, & quelques autres. Sur cela ce Pape mourut, & les Cardinaux ayant fait porter son corps à Rome, où il fut enterré dans la Basilique de Saint Pierre, s'y assemblerent le cinquiéme de Septembre, en nombre de trente, pour proceder à l'élection d'un nouveau Pontife; & aprés avoir contesté durant quelque temps sans se pouvoir accorder, enfin quatorze Cardinaux du premier parti, qui estoit le plus puissant, donnerent leur voix au Chancelier Roland leur chef, & neuf du second élûrent le Cardinal Octavien. Alors cinq autres qui estoient demeurez neutres, se déclarerent pour le plus grand nombre; & en mesme temps quatre de ceux d'Octavien voyant que le Chancelier alloit estre indubitablement Pape, se rangerent aussi de son costé; de sorte qu'il se trouva avec vint-trois Cardinaux qui l'avoient élû: ce qui estoit bien plus qu'il n'en falloit pour faire que son élection fust legitime & canonique, & Octavien demeura seulement avec cinq, qui ne voulurent pas l'abandonner.

Epist. 1. Cardinal. part. Vict. ap. Rad. l. 2. c. 51. Ciacon.

Mais

Mais comme il estoit incomparablement plus hardi que Roland, qu'il estoit asseûré du Senat, d'une bonne partie du Clergé & des Chanoines de Saint Pierre, qui s'estant joints à ses cinq Cardinaux, l'environnoient en le proclamant Pape, il se jette sur Roland, luy arrache de vive force le manteau, ou le camail Pontifical que le premier Diacre s'efforçoit de luy ajuster, se fit mettre avec précipitation par ses gens celuy qu'ils tenoient tout prest par ses ordres, & tous ensemble le prenant à ce moment mesme, sans donner le loisir aux autres de se reconnoistre dans ce tumulte, le font asseoir sur la Chaire de Saint Pierre, & l'adorent comme vray Pape, sous le nom qu'il prit de Victor IV. Cependant on ouvre les portes de la Basilique, laquelle est aussitost remplie de Senateurs, & de gens armez, qu'on tenoit tout prests pour faire valoir cette élection, & d'un peuple infini, qui voyant sur le Trône Octavien revestu des habits Pontificaux, & entendant un Diacre qui demandoit à haute voix, s'il ne consentoit pas à l'élection de Victor IV. répondit trois fois avec de grands cris, *Vive le Papé Victor*: & en mesme temps on l'enleve en cérémonie, & on le mene accompagné du Clergé, du Senat, des Magistrats, des Capitaines des quartiers avec leurs banniéres, & suivi en foule de tout le peuple, au Palais de Latran.

ANN. 1159. Epist. Canon. S. Petr. ap. Radev. c. 66. Epist. Alex. ap. Radev. c 51. *Mantum.* V. Gloss. D. du Change. Immantare ibid. Act. Alex. ap. Baron. Epist. Alex. ap. Radev. c. 51.

Act. Conc. Papi. ap. Rad. c. 67. Epist. Praesid. Concil. Epist. Episc. Bamberg. & aliae ap. Radev. c. 72. & seq.

Durant ce tumulte les vint-trois Cardi-

ANN. 1159. naux qui s'estoient tenus à quartier avec le
Act. Vat. nouvel elû, appellé Alexandre III. & qui
Alex. ap. Bar. Ciac. n'avoient eû garde de rien dire, de-peur
Et Epist. que les gens apostez par Octavien, ayant
citat. ap. les armes à la main, ne les maltraitassent,
Radev. s'estant écoulez doucement de l'Eglise, se
Act. Conc. retirerent dans le Chasteau Saint Ange,
Pap. ap. eund. dont le Gouverneur les favorisoit. Mais le Senat qui tenoit pour Octavien, mit le jour mesme des gardes aux portes pour empescher qu'ils n'en sortissent : de sorte qu'ils y furent retenus comme prisonniers huit ou neuf jours, jusqu'à ce que le peuple estant détrompé, on fut contraint, de peur d'une sedition, de leur rendre la liberté. Alors ces Cardinaux accompagnez des Frangipanes, de quelques autres Seigneurs & Barons Romains, & d'une bonne partie du Clergé & du Peuple, criant par les ruës, *Vive le Pape Alexandre*, conduisirent le nouveau Pontife à quatre ou cinq lieuës de Rome, en un lieu célebre appellé Nympha, auprés de l'ancienne Ville d'Aricia, où il fut solennellement consacré le dix-huitiéme de Septembre, Octavien ne l'ayant pû estre que le premier Dimanche d'Octobre, parce que n'ayant qu'un seul Cardinal Evesque de son costé, il fallut attendre qu'il eust trouvé deux autres Evesques qui fissent cette fonction.

Voila dans l'exacte verité comme se firent deux élections, & la maniére dont se forma ce Schisme, qui n'eust jamais pu sub-

subsister, si Frideric qui ne pouvoit souffrir Roland, qu'il tenoit pour son ennemi, sans qu'on pust néanmoins raisonnablement douter qu'il ne fust alors le vray Pape Alexandre III. ne se fust déclaré pour Victor. Mais comme ce Prince adroit & politique, & qui s'estoit aquis la réputation d'estre extrémement sage & équitable, vouloit du moins sauver les apparences, & faire croire à tout le monde qu'il n'avoit agi en cela que par un principe de conscience: il tint une Assemblée d'Evesques & de Docteurs, où l'on conclut que puis qu'il y avoit deux Papes, dont l'un & l'autre prétendoit que son élection fust legitime, c'estoit à l'Eglise, representée dans un Concile général, à décider ce different, & à déterminer, aprés avoir examiné les raisons que l'on produisoit de part & d'autre, qui des deux estoit le vray Pape. Sur cela prétendant qu'en une pareille occasion, c'estoit à luy comme Empereur, de convoquer ce Concile, il écrivit à tous les Rois, les priant d'envoyer les Evesques de leur Royaume au Concile qui se devoit célebrer à Pavie, dans l'Octave des Rois, pour éteindre le Schisme en sa naissance: mais comme il assiégeoit alors la Ville de Creme, confederée des Milanois, laquelle il vouloit avoir à discretion, & qui ne se rendit que le vint-sixiéme de Janvier, il remit le Concile jusques à la Feste de la Purification de Nostre-Dame.

ANN. 1159.

Epist. Frid. ap. Rad. c. 56.

Il s'y trouva cinquante tant Archevesques

ANN. 1560. Rad l. 2. c.6.62.63. Acta Concil. Pap. ap. eund. Concil. Pap t. 10 Concil. edit. Paris.

ques qu'Evesques, & une multitude incroyable d'Abbez & de Dignitez des Eglises, mais presque tous de l'Allemagne & de l'Italie, & plusieurs Ambassadeurs & Députez des Princes & des Villes. L'Empereur, aprés avoir fait son entrée dans Pavie, avec une magnificence extraordinaire, pour rendre sa victoire plus célebre par cette espece de triomphe, voulut assister accompagné des Princes de l'Empire, à l'ouverture du Concile, où comme il estoit naturellement éloquent, il fit une fort belle & courte harangue, dans laquelle il dit, *Qu'encore qu'en cette occasion il ait pû legitimement comme Empereur convoquer ce Concile, où l'on devoit rendre la paix à l'Eglise, en jugeant qui des deux concurrens estoit le vray Pape; il reconnoissoit toutefois que comme laïque, il n'avoit nul caractere, pour avoir droit de porter son jugement sur une affaire de cette nature qui est toute Ecclesiastique: que cela n'appartenoit qu'aux Evesques que Dieu a établis dans son Eglise pour juger les Rois mesmes, & les Empereurs dans les choses qui regardent le salut de leur ame, & qui sont purement spirituelles. C'est pourquoy qu'il les prioit & les exhortoit de se representer dans le jugement qu'ils devoient porter en cette cause, que c'est à Dieu seul, & non pas à leur Empereur, qu'ils seront obligez d'en rendre compte.*

Rad. c.64.

Aprés cela il sort de l'Assemblée, en luy laissant, au moins à ce qui parut, une pleine & entiére liberté de juger de cette

te grande affaire. Il avoit cité les deux Papes devant ce prétendu Concile. Alexandre, de qui l'élection surpassoit de tant de voix celle de Victor, n'avoit garde d'y comparoistre, puis qu'en effet il estoit le vray Pape, & qu'ensuite cette Assemblée n'ayant pû estre legitimement convoquée sans luy, n'estoit qu'un Conciliabule. Pour Victor, comme il n'esperoit qu'en la protection de l'Empereur, il ne manqua pas de s'y presenter avec une grande soumission, & d'y faire plaider sa cause par un Avocat, qui dît tout ce qu'il put en sa faveur. Aprés quoy l'on examina cette cause, durant sept ou huit jours, sans que l'on révoquast en doute qui des deux avoit eû le plus de suffrages; car on demeuroit d'accord que de vint-huit Cardinaux, vint-trois avoient élû Alexandre, & que de neuf qui estoient au commencement pour Victor, quatre l'avoient abandonné: de sorte qu'il n'en avoit eû que cinq de son costé.

ANN. 1160. Epist. Frid. ad Roland. ap. Rad. c. 55. Acta Concil. Pap. ap. Rad. c. 67. Ciacon. Epist. 5. Cardin. part. Vict.

Tout ce donc qui résulte pour Octavien de la déposition d'un tres-grand nombre de témoins qu'on peut voir dans les Actes de ce Conciliabule, se réduit à deux choses; l'une, que Victor fut le premier revestu de la Chappe Pontificale, intronisé dans Saint Pierre, adoré, reconnu, & agréé du Clergé, du Senat, & du Peuple, sans que le Cardinal Roland, ni ceux de son parti qui estoient presens s'y opposassent, & qu'on chanta le *Te Deum* en

Acta Concil. & epist. ap. Rad. loc. cit. *Immantatus.*

ANN. 1160. action de graces pour son élection ; l'autre, que les mesmes choses ne se firent à l'égard d'Alexandre que douze jours aprés, hors de Rome, dans le lieu appellé Nympha, ou la Cisterne de Neron. Mais qui ne voit que toutes ces choses ne sont que des céremonies, qui présupposoient la validité de l'élection qui fait un vray Pontife ? Ainsi l'élection d'Octavien estant manifestement nulle, pour le peu de suffrages qu'il eût, toutes ces cérémonies, en quelque temps qu'elles se soient faites, ne luy pouvoient servir de rien. Au contraire, l'élection d'Alexandre ayant esté tres-canonique, pour avoir eû, sans violence & sans simonie, presque toutes les voix des Cardinaux : il est certain que soit qu'il eust receû les marques de sa dignité plus tost ou plus tard, il estoit toujours l'unique vray Pape, & néanmoins sur ce que je viens de dire, joint à ce qu'il refusa toujours de comparoistre devant cette Assemblée, ce prétendu Concile cassa l'élection d'Alexandre, & confirma celle de Victor, qui en suite receut de toute l'Assemblée, & puis de l'Empereur & des Princes, tous les honneurs que l'on a coustume de rendre au Vicaire de Jesus-Christ en terre.

Otto à S. Blas. Rad. c. 65. Act. Concil ap. eumd.

Ainsi ce pernicieux Schisme se forma non pas comme sous les Henris, parce qu'on avoit fait un Pape sans avoir demandé auparavant si l'Empereur le vouloit bien, car les Empereurs depuis les Henris avoient abandonné ce droit dont leurs Prédécesseurs avoient

avoient fort paisiblement joüi durant plusieurs siécles : mais parce qu'encore qu'on eust choisi un sujet capable pour sa science & pour sa vertu, de remplir tres-dignement le Siége de Saint Pierre, c'estoit pourtant un homme que Frideric croyoit estre son ennemi, & qui avoit esté fort maltraité dans sa Légation d'Allemagne, lors que le Comte Palatin le voulut tuër, pour avoir dit en pleine Assemblée des Princes, que c'estoit du Pape que l'Empereur tenoit l'Empire. Tant il importe, quand il faut élever un homme à cette souveraine dignité, d'en choisir un qui ne soit pas tout-à-fait desagréable aux Puissances Souveraines, & aux Rois de la Chrestienté, quoy-qu'ils fassent tres-mal, lors que pour n'avoir pas eû sur cela toute la satisfaction qu'ils prétendoient, ils font naistre, ou fomentent un Schisme, comme fit l'Empereur en cette rencontre, quoy-qu'il le fist d'une maniére assez fine & délicate, & tres-capable de tromper bien des gens. ANN. 1163.

Cela pourtant n'arriva pas comme il l'avoit cru : car quoy-qu'il fist durant ce malheureux Schisme tout ce qu'il put par ses Ambassades, & par ses Lettres à tous les Princes de l'Europe, pour les faire entrer dans le parti de son Antipape : il ne put jamais rien gagner ; & les Rois de France, d'Angleterre, de Sicile, de Jérusalem, de Hongrie, de Dannemarc, & de Norvege, aprés avoir connu la verité telle que je viens de l'exposer, demeurerent tou-

ANN. 1160. jours fermes dans l'obéïssance qu'ils rendirent au Pape Alexandre : de-sorte qu'il n'y eut que l'Allemagne & une partie de l'Italie, qui suivant l'exemple de l'Empereur, adhérerent à l'Antipape. Or comme la suite de ce malheureux Schisme ne fait rien du tout au sujet que je me suis proposé de traiter en cét Ouvrage, je n'en diray en tres-peu de mots qu'autant qu'il en faut pour la raison de toutes les parties de mon Histoire.

1161. Otto à S. Blas. c. 15. & seq. Ciacon. Alexandre, qui ne pouvoit trouver de seûreté dans Rome, ni agir librement en Italie, où les Schismatiques estoient trop puissans, se résolut de prendre le chemin de ses Prédécesseurs, & de se retirer en France, comme il fit, sur les Galéres du Roy de Sicile; & là il tint un grand Con-
1162. cile à Tours, où les Actes du Conciliabule de Pise furent cassez, & l'Empereur & son Antipape excommuniez, tandis que
1163. celuy-cy fulminoit aussi à Lodi contre Alexandre, en presence de Frideric, qui aprés avoir heureusement achevé la guerre contre les Milanois & leurs confederez, dont il prit toutes les villes, & Milan mesme, qu'il ruina, & renversa de fond en comble, s'en alla triompher en Allemagne. Cependant Victor qu'il avoit laissé le plus
1164. fort en Italie, ne joüit pas long-temps des fruits d'une si puissante protection, car il mourut bientost aprés à Luques, sans néanmoins que sa mort fist cesser le Schisme, parce que ces Cardinaux s'estant assem-

assemblez avec tout ce qu'ils purent amaf- ANN. 1164.
ser de Prélats de leur faction, substituerent en sa place le Cardinal Gui de Creme, qui prit le nom de Pascal III. Frideric Epist. Frid ex Cod. Vatic. apd. Baron.
le fit reconnoistre dans la Diéte de Wirtsbourg, où il obligea les Princes & les Evesques à luy promettre, avec serment, que quand mesme il viendroit à mourir, ils suivroient néanmoins toujours le parti de Pascal & de ses successeurs contre Alex- 1165.
andre, qu'ils tiendroient pour un Intrus & un Antipape. Aprés quoy, à la priére de Pascal, contre qui les Romains s'estoient déclarez pour Alexandre qu'ils avoient rappellé à Rome, il passe encore une autre fois les Alpes, avec une armée plus puissante qu'auparavant, assiége & prend Ancone sur les Grecs qui s'estoient liguez avec Alexandre, va joindre les troupes des Archevesf- 1166.
ques de Mayence & de Cologne, aprés qu'ils eûrent défait devant Tusculum une armée de trente mille Romains, attaque ensuite Rome, la prend, & y fait couronner l'Imperatrice par son Antipape, tandis que le Pape Alexandre, qui durant ce tumulte s'estoit retiré dans la Tour des Frangipanes, se sauve en habit déguisé à Benevent; & puis la peste s'estant mise dans l'armée des Allemans, où elle fit un furieux ravage, ce fut avec bien de la peine que l'Em- Romuald. in Chron.
pereur regagna l'Allemagne, aprés une si funeste victoire qui luy cousta bien cher. 1167.

Car la plusspart des Villes d'Italie voyant Ciacon. Sigon.

ANN. 1167. son armée ruinée par la peste, & voulant profiter de l'occasion qu'elles avoient de se remettre en liberté, firent une puissante ligue, rebastirent Milan, où les Milanois dispersez en divers endroits s'estoient déja tous rassemblez pour réparer les
1168. ruines de leur Ville, ce qu'ils firent en tres-peu de temps; & pour se fortifier contre Frideric, tous ces peuples confederez bastirent une nouvelle Ville, laquelle, pour luy faire encore plus de dépit, ils appellerent Alexandrie, en l'honneur du Pape Alexandre. Cela fascha si fort ceux de Pavie & les Montferrins qui tenoient toujours pour Frideric contre Alexandre, qu'ils l'appellerent par dérision Alexandrie de la Paille, nom qu'elle retient encore aujourd'huy. Sur ces entre-
1169. faites Pascal mourut dans la Forteresse de Saint Pierre, & ceux de sa faction luy donnerent pour Successeur un certain Abbé Hongrois nommé Jean, que l'Antipape Victor avoit fait Cardinal, & qui s'ap-
1170. pella Calliste III. L'Empereur persistant toujours opiniastrément dans le Schisme, le fit reconnoistre dans tous ses Estats; & les Romains qui changeoient éternellement, selon que leurs passions les tournoient, le receûrent avec de grands témoignages de joye en haine de leurs ennemis les Citoyens de Musculum, qui s'estoient ren-
1174. dus au Pape Alexandre. Mais ils changerent encore quelque temps aprés: car voyant que le Schisme s'affoiblissoit toujours de

de plus en plus, ils se remirent sous l'obéïssance du vray Pontife, lequel enfin joüit d'un parfait repos aprés tant de traverses par la paix qui se fit peu de temps aprés entre luy & l'Empereur. ANN. 1174.

Ce Prince estoit descendu pour la cinquiéme fois en Italie, avec de grandes forces, pour faire la guerre aux Villes liguées. Et comme il eût esté d'abord contraint de lever le siége d'Alexandrie, qu'il avoit assiégée durant tout l'hyver, & que l'année d'aprés il eût perdu contre les Confederez la bataille, où luy-mesme qui combatoit toujours tres-vaillamment, pensa perir, il crût enfin, selon les remontrances de ses bons serviteurs, que Dieu qui avoit toujours beni ses armes jusques alors, l'avertissoit par cette adversité de ne plus s'obstiner, comme il faisoit, à maintenir le Schisme dans l'Eglise, & résolut de faire sa paix avec Alexandre. Pour cét effet, il luy envoya les Archevesques de Mayence & de Cologne, l'Evesque de Vormes, & le premier Secretaire d'Etat, avec plein pouvoir de traiter de sa réconciliation avec le Pape, lequel aussi de son costé ne desirant rien tant que la paix de l'Eglise, convint aisément avec eux de ces conditions: *Que l'Empereur rendroit comme les autres Princes Chrestiens obéïssance au vray Pape Alexandre; Qu'il luy restituëroit toutes les terres qu'on trouveroit appartenir au Saint Siége entre ce qu'il avoit pris durant la guerre; Qu'il feroit treve pour quinze ans*

1175. Urspèrg. Robert. de Monte. Dodechin. Otto à S. Blas.

1176.

Alex. Epist. Act. Alex. Vatic. ap. Baron. Romuald. Archiep. Salernit. Chron. Roger. Hoved. Annal.

ANN. 1176. *ans avec le Roy de Sicile; & pour six avec les Villes Confederées de Lombardie, afin qu'on pust terminer à l'amiable durant ce temps-là tous leurs differends.* Tout estant accordé de la sorte, & les seûretez prises du costé de l'Empereur comme on le demandoit, le Pape suivi de la pluspart des Cardinaux s'embarqua sur treize Galéres du jeune Guillaume Roy de Sicile, avec Romuald Archevesque de Salerne & le Comte d'Andria ses Ambassadeurs, & se rendit en neuf jours à Venise, où se devoit accomplir cette grande affaire. L'Empereur accompagné de tous les Princes & de tous les Evesques qui estoient alors à sa suite, partit aussi de Ravenne, pour s'y rendre au jour assigné; & s'estant arresté à Chiozgia, il y ratifia le Traité, puis s'avança jusqu'au Monastére de Saint Nicolas, où il renonça solennellement au Schisme, en presence des Cardinaux députez par le Pape, & receut en suite l'absolution avec tous les Princes & Prélats qui l'accompagnoient.

Cela fait; il fit son entrée dans Venise avec une magnificence digne de cette Sérénissime République, puis il fut conduit par le Doge Sebastien Zani accompagné du Senat à l'Eglise de Saint Marc, sur les degrez de laquelle ayant trouvé le Pape environné des Cardinaux & des Prélats de sa Cour, toute la Place estant remplie d'une infinité de Peuple accouru à cét agréable spectacle, il se prosterna à ses pieds,

les

les luy baisa, & receût aussi réciproquement de luy le baiser de paix, en signe d'une parfaite réconciliation. Aprés quoy le Pape l'ayant à sa droite & le Doge à sa gauche, ils entrent dans l'Eglise où l'on chanta le *Te Deum*; & le jour suivant Feste de Saint Jacques, aprés que le Pape eût celebré Pontificalement la Messe dans Saint Marc, l'Empereur l'ayant conduit hors de l'Eglise, luy aida, selon la coustume, à monter à cheval, & le premier jour d'Aoust il se rendit au Palais Patriarcal où le Pape estoit logé, & là il jura solennellement la Paix comme firent aussi les Ambassadeurs du Roy de Sicile & tous les Députez de Lombardie. Voila ce qui se fit en cette célebre action, suivant le rapport tres-fidelle & tres-exact qu'en ont fait ceux qui non-seulement ont écrit en ce temps-là, mais aussi qui ont assisté à cette cerémonie, & sur tout Romuald Archevesque de Salerne, qui estoit present, & avoit part à tout en qualité d'Ambassadeur de Guillaume Roy de Sicile. Ainsi ce qu'on a voulu dire qu'Alexandre, pour faire valoir en cette occasion la Majesté Pontificale, mit le pied sur le cou de l'Empereur, en luy disant, *Il est écrit, Tu marcheras sur l'Aspic & sur le Basilic, & tu fouleras aux pieds le Lion & le Dragon*, est une ridicule fable, qui n'a nul fondement dans l'histoire; outre qu'elle est meslée de tant de sots contes, comme entre-autres que le Pape, de-peur de tomber entre les mains de Frideric, se travestit en Cuisinier

pour

ANN. 1176.

Andr. Dandul. Chron.

Auct. Actor. Alex III. Romuald. Saler. Chron.

ANN. 1176. pour aller à Venise, où il se fit jardinier dans un Monastére, qu'elle ne mérite point du tout qu'on se donne la peine de la réfuter. Et certes, il n'y a rien qui soit plus éloigné que cela de l'humeur & du génie du Pape Alexandre, qui eût tant de bonté, que bien loin d'insulter au pauvre Antipape Calliste, qui s'alla jetter à ses pieds à Tusculum, il le receût à bras ouverts, & voulut mesme qu'il eust l'honneur de manger à sa table.

Romuald. in Chron.

C'est ainsi que finit par une Paix générale le Schisme, aprés avoir duré dix-sept ans sous le Pape Alexandre, qui regna encore depuis ce temps-là dans un profond repos, prés de quatre ans, durant lesquels il établit puissamment son autorité dans Rome,
1178. & célebra le Concile général de trois cens Evesques dans la Basilique de Latran. Entre autres Decrets qu'on y fit, il y en eût un par lequel, pour empescher qu'on ne pust desormais faire de Schisme comme a-
1179. voit fait Octavien, il déclare que pour estre élû Pape canoniquement, il faut qu'on ait non-seulement la pluralité, mais aussi les deux parties des voix du Sacré College. Enfin peu de temps aprés ce Concile, il mourut saintement à Rome le vint-septiéme d'Aoust de l'année mil cent quatre vint-un.
1181. Pour l'Empereur, aprés cette bienheureuse paix qu'il entretint toujours avec les Papes, il se trouva bientost dans toute l'étenduë de son Empire en un estat plus florissant encore qu'il n'avoit jamais esté, ayant pa-

Concil. Later. 3. t. 10. Concil. edit. Paris. Ciacon.

pacifié toute l'Allemagne, receû l'homma- ANN. 1181.
ge & les soumissions des Milanois, & des
autres Villes de Lombardie dans la Diéte de
Constance, fait alliance avec tous les Rois 1183.
de l'Europe, & accompli à Milan mesme le Otto à S. Blas. c. 27.
mariage de Henri son fils aisné, avec la
Princesse Constance, heritiere des Rois 1185. Idem c.
Normans en Italie, ce qui mit dans la Mai- 28.
son les Royaumes de Naples & de Sicile De
sorte que comble de gloire & de toutes sor- 1186.
tes de benédictions du Ciel, il joüit dans
une profonde & délicieuse paix, durant prés
de douze ans, du fruit de celle qu'il avoit
renduë à l'Eglise, jusqu'à ce que las d'un si
long repos, il prit la croix pour aller à la 1181.
conqueste de la Terre Sainte, & finit glo- Idem c.
rieusement sa vie au service de Dieu à la 31.
guerre contre les Infidelles, aprés y avoir 1190.
fait ces grandes & héroïques actions que *Forma cor-*
j'ay décrites fort au long au premier Tome *poris de-*
de mon Histoire des Croisades, où l'on *center ex-*
pourra voir son Eloge & son Portrait. Et si *acta, statu-*
l'on en veut avoir un qui soit encore plus *ra longissi-*
exact & plus ressemblant que celuy que j'en *mis bre-*
ay fait, on le trouvera, comme je l'ay mis *vior, pro-*
icy en marge, dans Radevic, qui le voyoit *cerior*
& l'é- *eminen- tiorque mediocri- bus, flava caesaries*

paululum à vertice frontis crispata, aures vix superjacentibus crinibus operiuntur, tonsore pro reverentiâ Imperii pilos capitis & genarum assidua succisione currante: orbes oculorum acuti & perspicaces; nasus venustus, barba subrufa, labra subtilia, nec dilatatioris angulis ampliata, totaque facies læta & hilaris. Dentium series ordinata niveum colorem repræsentant. Gutturis & colli non obesi sed parumper succulenti lactea cutis, & quæ juvenili rubore suffundatur. Eumque illi crebro colorem, sed verecundia facit: humeri paulisper prominentes, crura suris fulta turgentibus honorabilia & benè mascula. Incessus firmus & constans. Vox clara, totaque corporis habitudo virilis. Radev. l. 2. c. 76. Nicet. Chron.

ANN. 1190. & l'étudioit tout à loisir tel qu'il estoit à l'âge de quarante ans, en l'année mil cent soixante, pour le bien faire connoistre à la posterité, en nous representant avec une merveilleuse exactitude jusques au moindres traits du visage de ce grand Prince, que l'on peut dire avoir esté l'un des trois Héros de l'Empire dont le premier est Charlemagne, le second est Othon le Grand, & le troisiéme ce Frideric surnommé Barberousse.

Il eût pour successeur son fils aisné Henri VI. qu'il avoit déja fait couronner à Aix-la-Chapelle, du consentement des Princes, & qui receût du Pape Celestin III. la Couronne Imperiale à Rome, comme il alloit avec une puissante armée recueillir la succession des Royaumes de Naples & de Sicile, qui estoit écheûë à l'Imperatrice Constance sa femme, aprés la mort du jeune Guillaume Roy de Sicile. Il est vray que cét Empereur conserva tout ce que son pere luy avoit laissé dans l'Empire ; qu'il y ajousta ces deux beaux Royaumes dont il se mit en possession par les armes, contre ceux du parti de Tancrede qui les luy disputa quelque temps & qu'il se rendit si formidable aux Grecs, que l'Empereur Alexis Ange fut contraint, pour obtenir de luy la Paix, de luy payer tribut : mais aprés tout, il faut avoûër, qu'il deshonora ce qu'il avoit de Bonnes qualitez par sa perfidie & par sa cruauté, laquelle il fit paroistre principalement en faisant perir sous de faux prétextes tout ce qui restoit de la race de ces braves Princes Normans,

mans, qui avoient autrefois si glorieusement conquis cette belle partie de l'Italie, qu'il tenoit d'eux par l'Imperatrice leur héritiére. Aussi dit-on que cette Princesse, pour s'en venger en punissant un grand crime par un autre encore plus grand, luy donna le poisson dont il mourut à Messine en la trentedeuxiéme année de son âge & la septiéme de son Regne. ANN. 1197. Ursperg.

Comme son fils le jeune Frideric, qu'il avoit déja declaré son successeur, du consentement des Princes, n'avoit encore que trois à quatre ans, & qu'on vouloit un Empereur qui pust agir, il se fit dans l'Empire un furieux Schisme. Car les uns élûrent Philippe Duc de Suaube, auquel le défunt Empereur son frere avoit laissé en mourant les ornemens Imperiaux, & les autres luy opposerent Othon Duc de Saxe, fils de Henri le Jeune Duc de Saxe & de Baviere, & de Mathilde sœur de Richard Cœur-de-Lion, Roy d'Angleterre. Cela causa dans l'Allemagne une guerre civile de prés de dix ans, pendant lesquels le Pape Innocent III. qui n'aimoit point la posterité de Frideric Barberousse, s'estant déclaré pour Othon, ne manqua pas de profiter en fort habile homme d'une si belle occasion, de recouvrer, comme il fit, par les armes spirituelles, & par les temporelles, la Romagne, la Marche d'Ancone, le Duché de Spolete, & le Patrimoine de la Comtesse Mathilde, que des Ducs & des Comtes tenoient en fief des Empereurs, qu'ils reconnoissoient pour leurs

Ursperg. Vinc. Bellow. l. 26. c. 59. Sigon. Cuspin. 1198. 1199. Ciacon. Sigon. l. 15. Ciacon. 1206.

ANN. leurs Souverains. Et comme il receût aussi
1200. à Rome l'hommage du Préfet & du Senat,
Sigon. qui ne prétendit plus y estre le maistre,
comme il faisoit auparavant, on peut dire
que c'est luy qui a commencé d'établir plus
1202. solidement que tous les autres la Souverai-
1203. neté des Papes dans leur temporel, que les
Empereurs précedens avoient occupé, ou
1204. du moins qu'ils vouloient toujours qui re-
levast de leur Couronne.

Mais enfin les Princes Allemans estant las de cette longue guerre, en laquelle Philippe eût presque toujours de l'avantage sur Othon, & voyant d'ailleurs que leur Empire s'affoiblissoit tous les jours par cette funeste division, firent la paix entre les deux concurrens, à condition que Philippe qui avoit appaisé le Pape Innocent, en luy pro-
Cuspin. mettant le Duché de Toscane pour le Prince Richard son frere, seroit seul Empereur, & qu'Othon auquel Philippe donneroit sa fille en mariage, luy succederoit à l'Empire; ce qui arriva bien plûtost que le pauvre Philippe ne croyoit : car peu de temps aprés il fust traistreusement assassiné
1208. par Othon Comte Palatin, en vengeance de ce que cét Empereur luy ayant promis une de ses filles, la luy avoit depuis refusée pour une mechante action que ce Comte avoit faite, & pour laquelle il avoit esté noté d'infamie dans une Diéte.

Ainsi Othon de Saxe ayant succedé à l'Empire selon l'accord qu'il avoit fait avec Philippe, du consentement des Prin-

ces,

s, fut prendre, selon la coustume, la ANN. 1208.
ouronne Imperiale à Rome, en promet-
nt au Pape tout ce qu'on voulut, & sur
ut qu'il conserveroit inviolablement les
oits du Saint Siége, & qu'il n'entrepren- 1209.
oit jamais rien ni sur les Estats de l'E-
ise, ni sur ceux du jeune Roy Fride-
c, qui estoit sous la tutelle & la prote-
ion du Pape. Il avoit mesme promis aux
vesques quand il fut élû Empereur, qu'il
oliroit la coustume que ses Prédéces-
urs avoient gardée jusques alors, de se
iisir en vertu du droit de Régale, non-
eulement des terres & des fiefs, mais auf-
de tous les biens mobiles des Evesques
c Abbez mourans, pour en disposer com-
ne il leur plairoit, & il les avoit asseurez
que desormais on les laisseroit à leurs suc-
cesseurs, comme eux-mesmes l'avoient Epist.
écrit au Pape, en luy rendant comte de Princ. ad
on élection. Mais aprés son Couron Inn. ap.
nement il ne se souvint plus de ses pro- Bar. an.
messes, & fit tout le contraire. En ef- 996. Pet.
fet, sous prétexte qu'il avoit aussi juré de Marc.
de conserver tous les droits de l'Empire, l. 8. c. 23.
il les fit examiner par des Jurisconsultes
qui estoient à luy, & ausquels il fit di-
re que le Pape & le jeune Frideric en a-
voient usurpé plusieurs durant le Schisme
de l'Empire : & là-dessus, quoy qu'In- Sigon.
nocent pust faire par ses remontrances & append.
par ses menaces pour l'arrester, il se jetta
sur les terres de l'Eglise, s'empara du Pa-
trimoine de Saint Pierre, & passa jusques
dans

ANN. dans la Champagne d'Italie, où il prit
1209. quelques Places sur le jeune Roy Frideric.

1210. C'est pourquoy le Pape Innocent l'excommunia, & fit tant auprés des Princes d'Allemagne, appuyé principalement de la faveur & du credit de Philippe Auguste, qui n'aimoit point Othon neveu du Roy d'Angleterre son ennemi, que la pluspart d'entre eux, & sur tout le Roy de Boheme, les Ducs d'Autriche & de Baviére, le Lantgrave de Turinge, & les Archevesques de Mayence, de Treves, & de Cologne, dé-
1211. poserent Othon, qu'ils haïssoient déja d'ailleurs pour sa perfidie & pour son orgueïl insupportable, & élûrent en sa place Frideric II. Ce jeune Prince passa promtement en Allemagne, & s'alla faire couron-
1212. à Aix-la-Chapelle, tandis qu'Othon qui avoit aussi repassé les Alpes, aprés avoir abandonné sa malheureuse entreprise de Naples, faisoit de vains efforts pour ruiner le parti des Princes liguez contre luy. Il crut pourtant qu'il en viendroit à bout, s'il pouvoit abbatre, ou du moins affoiblir la puissance du Roy Philippe Auguste, son plus redoutable ennemi, & protecteur déclaré de Frideric, avec lequel il venoit de faire alliance contre luy. Mais ce qu'il pensoit estre le moyen le plus propre & le plus efficace pour se rétablir, fut la derniére cause de sa rüine: car ayant perdu son honneur, son crédit, & tout ce qu'il avoit de forces, en perdant avec les Anglois & les Fla-

Flamans ses alliez la fameuse bataille de ANN. Bovines contre Philippe Auguste, qui luy 1214. défit entiérement toute sa grande armée de prés de deux cens mille hommes, il eût bien de la peine à se sauver presque tout seul en Allemagne; & comme il se vit en suite abandonné de tout le monde, il s'alla 1216. cacher enfin dans un coin de la Saxe, où il mourut de douleur, peu de temps aprés, en laissant Frideric II. unique & paisible possesseur de l'Empire.

Cét Empereur eût de grands démeslez avec les Papes, dont il fut souvent excommunié : mais comme on en peut voir l'Histoire fort au long dans le second Tome des Croisades, à l'occasions desquelles il eût ces grandes & facheuses querelles qui causerent de si grands troubles dans l'Eglise & dans l Italie, je ne diray dans cét ouvrage que deux choses qui sont essentielles à mon sujet. La premiére est, qu'aprés avoir esté couronné à Aix-la-Chapelle, 1213. il fit à Egra une Constitution ou Bulle *Constitut. Frid. II.* d'or, par laquelle il restituë toutes les Pro- *ap. Baron. ad ann.* vinces & toutes les terres du Saint Siége 1097. n. que ses Prédécesseurs avoient occupées ; 71. 77. & pour plus grande seûreté, il les donne 78. de nouveau aux Papes en toute Souveraineté, à la réserve que quand il ira prendre 1216. la Couronne à Rome, ou que les Papes l'y appelleront à leur secours, elles seront tenuës comme tous les autres fiefs dépendans de l'Empire, de luy fournir leur part de vivres & de fourage pour la subsistance *Fodrum.*

ANN. 1216. de son armée. De plus, il ordonne que la liberté des élections soit par tout inviolablement gardée, & en retenant toujours le droit de donner aux Evesques & aux Abbez l'investiture par le Sceptre, & de recevoir d'eux l'hommage & le serment de fidelité, il abolit la mauvaise coustume, dit-il, que les Empereurs avoient prise de disposer à leur volonté du revenu & des fruits des Abbayes & des Eveschez durant leur vacance, comprenant manifestement dans ces fruits la collation des Benefices qui en dépendent. Car il ajouste, qu'il veut laisser aux Ecclesiastiques l'entiére disposition des Benefices, afin que faisant un juste partage de ce que chacun doit avoir, on rende à César ce qui luy appartient, & à Dieu ce qui est à Dieu.

Cela fait voir clairement que les Empereurs jouïssoient de ce droit qui est attaché à la Régale, & que Frideric II. appelle un abus en cette Constitution qu'il fit au commencement de son Regne, sous le Pape Innocent III. son Tuteur & son Protecteur, & qu'il renouvella sept ans aprés quand il fut couronné à Rome par
1220. le Pape Honorius III. Cependant il est tres-certain que les Rois de France & ceux d'Angleterre en jouïssoient en ce temps-là, sans que les Papes y trouvassent à redire, comme il paroist par un Rescript d'Alexandre III. à Henri II. Roy d'Angleterre, & par le Testament de Philippe Auguste,

Ap. Ant. August & Pet. de Marca de Concor. l. 8. c. 22.

Auguste, où il recommande à la Reine & à l'Archevesque de Reims, ausquels il laissa le soin des affaires quand il fut à la Terre Sainte, de ne donner les Benefices, dont la collation leur appartiendroit durant la Régale, qu'à des personnes de sçavoir & de probité. Saint Louïs même, tout grand Saint qu'il estoit, s'estant plaint de ce que Clement IV. avoit disposé d'un Canonicat de Reims, pendant que le Siége vaquoit, il fallut que ce Pape révoquast la provision qu'il en avoit donnée, & qu'il laissast à ce saint Roy la pleine jouïssance de ses droits, qu'il eût toûjours grand soin de conserver inviolables, sans souffrir qu'aucune puissance sur terre entreprist d'y toucher.

ANN. 1220.

Tit. 6. Libert. Eccl. Gallic. Nangius. Pet. de Marc. l. 8. c. 22.

La seconde chose que j'ay à dire touchant l'Empereur Frideric II. est que comme entre les autres grandes qualitez qu'il avoit, & que l'on peut voir dans le portrait que j'en ay fait ailleurs, il estoit grand homme de guerre; il reprit la pluspart des Villes qui s'estoient soustraites de l'obéïssance des Empereurs. Il est vray que dans les querelles qu'il eût avec les Papes Gregoire IX. & Innocent IV. toute l'Italie se partagea entre le Saint Siége & l'Empire, & que ce fut alors que se formerent ces deux fameux partis des Guelphes & des Gibelins, qui firent par tout des desordres effroyables, ceux-cy tenant pour l'Empereur, & ceux-là pour les Papes: mais aprés tout, il est certain que de son

1228.

ANN. 1228. temps les Gibelins furent les plus forts, & qu'encore que ces deux Papes eussent fait tous leurs efforts pour oster l'Empire à Frideric, & pour armer toute l'Europe contre luy, il se maintint toûjours avec beaucoup de force & de vigueur, & réduisit souvent ses ennemis à de grandes extrémitez. Sur tout, il eût grand soin d'entretenir toujours parfaitement l'alliance & la paix qu'il avoit avec la France, aux bons offices de laquelle il devoit l'Empire: & la France aussi réciproquement sous le Roy Saint Loüis garda religieusement cette alliance, sans vouloir prendre parti dans cette querelle, quelque effort que l'on fist pour l'obliger à se déclarer contre luy.

1239. *Math. Par. ad hunc ann.*

Et de fait, comme Grégoire IX. l'eût excommunié, & déposé de l'Empire, pour s'estre emparé de la Sardaigne, que le Pape pretendoit luy appartenir, & que Frideric soustenoit estre de l'Empire, il envoya en France ses Legats, qui eûrent ordre d'offrir de sa part l'Empire au Roy pour son Frere Robert Comte d'Artois. Mais on leur répondit en pleine Assemblée des Princes & des Grands du Royaume par ordre du saint Roy, *Qu'on s'étonnoit fort que le Pape eust entrepris de déposer un aussi grand Prince que l'Empereur; Que quand même il seroit convaincu des crimes dont on l'accusoit, ce qui n'estoit pas, & qu'ensuite on le pourroit deposer, ce ne seroit point du tout au Pape que ce pouvoir appartiendroit; Que pour les*

Coram ipso & toto Baronagio Franciæ. Ad quod initio consilio circumspecta prudentia Francorum respondit, quo spiritu vel ausu temerario Papa tantum Principem... non convictum, nec confessum

ANN. 1239.

les François, ils n'ont garde de faire la guerre à un Prince qui leur a esté toûjours fidelle allié, & tres-bon voisin, & qu'ils croyent estre fort bon Catholique ; Que neanmoins, afin de contenter le Pape, on envoyera des Ambassadeurs à Frideric, pour sçavoir de luy, s'il est vray, comme ses ennemis le publient, qu'il ait renoncé à la Foy Chrestienne : car si cela estoit, ajousta-t-on, *il n'y auroit plus d'alliance ni de paix avec luy, les François estant résolus de poursuivre jusqu'à la mort tous ceux qui se seront declarez contre Dieu, fust ce l'Empereur, ou mesme le Pape.*

Sur cela les Legats furent renvoyez à Rome, & l'on envoya des Ambassadeurs à Frideric pour apprendre de luy ce qui en estoit : mais comme il les eût asseûrez, les larmes aux yeux, de l'integrité de sa Foy, en prenant Dieu à témoin de son innocence, & luy demandant la vengeance d'une si horrible calomnie par laquelle on vouloit l'opprimer, *A Dieu ne plaise*, luy dirent les Ambassadeurs François, *que nous attaquions de gayeté de cœur, & sans raison, un Prince Chrestien & nostre allié : car pour l'ambition, & pour l'envie de posseder vostre Empire que l'on nous offre, ce n'est pas de quoy nous sommes tentez. Vostre Majesté doit sçavoir que le Roy nostre Maistre, qui tient de ses glorieux Ancestres le premier Royaume de la Chrestienté, par droit de naissance & de succession, est plus grand que tout Empereur, de qui la fortune dépend de la volonté des hommes par l'election libre qu'ils en font, pour le mettre*

de objectis sibi criminibus exhæreditavit, & ex apice Imperiali præcipitavit? Qui si meritis exigentibus cassandus esset, non nisi per generale Concilium cassandus judicaretur. Nobis adhuc insons, imò bonus fuit vicinus, nec quid sinistri vidimus de eo in fidelitate sæculari & fide Catholica. Et si nihil nisi sanum invenerint, cur infestandus est? Sin autem & ipsum, imo etiam ipsum Papam, si malè de Deo senseris, vel quemlibet mortalium

ANN. 1239.

mettre sur le Trône: & pour ce qui regarde Monseigneur Robert Comte d'Artois, il n'a que faire de l'Empire, ayant l'honneur d'estre frere d'un si grand Roy. Frideric qui avoit l'ame grande, fut ravi de cette générosité Françoise, & respectant la verite, qui s'estoit exprimée si noblement par la bouche de ces Ambassadeurs, il leur donna toutes les marques qu'il pût de sa bienveillance & de son amitié; & aprés les avoir chargez de rendre au saint Roy mille graces d'un procedé si genereux & si obligeant, il les congedia, fort satisfaits des honneurs & des beaux presens qu'ils avoient receûs de cét Empereur.

Voila ce que raconte le célebre Mathieu Paris, Historien Anglois de ce temps-là, qui asseûrément n'estoit pas gagé pour loüer les François, & qui nous fait si bien connoistre en cét endroit que la grandeur d'ame & la supréme generosité s'accordoient admirablement dans Saint Loüis avec l'humilité Chrestienne; & que ce grand Roy, qui avoit tant de vénération pour les Papes, ne vouloit point du tout souffrir qu'ils passassent au-delà du spirituel, pour étendre leur pouvoir sur le temporel des Princes, comme aussi réciproquement il se contenoit toûjours dans les bornes du temporel, sans jamais rien entreprendre sur le spirituel, qu'il laissoit tout entier aux puissances Ecclesiastiques, afin de conserver par ce moyen, qu'il jugeoit absolument necessaire,

usque ad internecionem persequemur. Nolit Deus utunquam ascendat in cor nostrum, ut aliquem Christianum, sine manifestâ causâ, impugnemus. Nec nos pulsat ambitio. Credimus enim Dominum nostrum Regem Galliæ, quem linea Regii sanguinis provexit ad Sceptra Francorum regenda, excellentiorem esse aliquo Imperatore, quem sola electio provehit voluntaria: sufficit Domino Comiti Roberto fratrem esse tanti Regis. Et his dictis

cessaire, le parfait accord qui doit estre ANN.
entre le Sacerdoce & la Royauté. Ainsi 1239.
l'Empereur Frideric qui entretint une cum gratiâ & di-
bonne correspondance avec le Roy Saint lectione Imperiali
Loüis, auquel même il fournit des vivres recesse-
en abondance pour son premier voyage de runt. To-
la Terre Sainte, se maintint toujours avec tus in gra-
beaucoup de force dans l'une & dans l'au- tiarum actiones
tre fortune; & ce ne fut que par la division assurgo.
qu'on fit naistre entre les Princes, & principalement par l'interrégne de vint-deux ans qu'il y eût aprés sa mort, que l'Empire recommença plus que jamais à tomber dans la décadence.

En effet, aussi-tost que le Pape Inno- 1245.
cent IV. eût prononcé au Concile de Lyon la Sentence d'excommunication & de déposition de l'Empire contre Frideric, ce Pontife agit si fortement auprés des Princes d'Allemagne, qu'encore que l'on eust déja élû Roy des Romains Conrad fils de l'Empereur, les Archevesques de Mayence, de Cologne, & de Treves s'estant assemblez à Wirtzbourg avec les
Evesques de Strasbourg, de Mets, & 1246. *Suffrid.*
de Spire, & quelques autres Princes, ils *Monach.*
éleverent sur le Trône, contre Frideric, *Pad. Cuspinian.*
Henri Lantgrave de Thuringe & de Hesse, frere du Lantgrave Loüis, mari de Sainte Elizabeth, lequel mourut de maladie, s'estant embarqué avec l'Empereur pour le voyage de la Palestine. Ce nouveau Prince eût au commencement de l'avantage sur Conrad, qu'il défit auprés de

ANN. 1247. *Suffrid. Monach. Pad. Cuspin.* Francfort; mais la fortune se lassa bientost de le favoriser: car ayant mis le siége devant Wormes, aprés sa victoire, il fut contraint par l'armée de Conrad de le lever, & en le levant, il receût un grand coup de fléche, dont il mourut en peu de jours. Aprés sa mort, les Electeurs que le Pape Innocent avoit absolument gagnez, élûrent en sa place Guillaume Comte de Hollande, jeune Prince d'environ vint ans, riche, liberal, & vaillant, & qui estant appuyé de la pluspart des Princes, eût peu de peine à s'établir en Allemagne, pendant l'absence de l'Empereur Frideric occupé dans les guerres d'Italie, & qui mourut quelque temps aprés dans la Poüille, par le parricide, à ce qu'on dit, de Mainfroy son fils naturel, qui le voyant surmonter peu à peu par la force de sa complexion celle du poison qu'il luy avoit donné, & dont il estoit tombé dangereusement malade, l'étoufa dans son lit en la trente-deuxiéme année de son Regne, & la cinquante-septiéme de son âge; Prince, de qui les belles qualitez qui le rendirent beaucoup plus semblable à Frideric Barberousse son ayeul qu'à Henry VI. son pere, furent obscurcies par plusieurs autres tres-mauvaises, & sur tout par sa lubricité, par son desir insatiable de vengeance, & par sa cruauté, qui luy firent commettre de grands crimes, que Dieu néanmoins, à ce qu'on peut croire, luy fit la grace d'effacer dans

Monach. Pad. I. Villan. l. 6. c. 42.

1250. *Blond. Decad. 2. l. 7. Anton. tit 19. c 6. §. 4.*

sa

ſa derniére maladie, par la grande douleur AN N. 1250.
qu'il en conceût, & qu'il accompagna des
effets & des fruits d'une vraye penitence
Chreſtienne.

Aprés ſa mort, ſon fils Conrad, qui prit 1251.
le titre d'Empereur, malgré l'anathé-
me dont il fut frappé par le Pape Inno- 1252.
cent, qui ſouſtenoit le parti de Guillau- 1253.
me de Hollande, abandonna l'Allemagne,
& paſſant promptement en Italie avec tou- *Blond.*
tes les forces qu'il pût ramaſſer, ſe rendit *Dec* 2. *l.* 8.
maiſtre de ſes deux Royaumes héredi- *Antonin.*
taires de Naples & de Sicile, dont le Pa- *tit.* 20. *c.* 1.
pe avoit entrepris de le dépoüiller. Il ne *Nancler.*
les tint pas néanmoins long temps, par- *Villan. l.* 6.
ce qu'il périt miſerablement par le crime *Cuſpin.*
de Mainfroy, qui ajouſtant un ſecond
parricide au premier, le fit empoiſon-
ner, pour s'emparer de ſes Royaumes, 1254.
comme il fit, durant la minorité du jeune
Conrad ou Conradin, dont il n'eſt pas ne-
ceſſaire que je raconte icy la déplorable for-
tune, que j'ay repreſentée ailleurs, & *Tom* 2. *de*
qui n'eſt pas de cette Hiſtoire. Ainſi le *Croiſades.*
Hollandois demeura ſeul paiſible poſſeſſeur 1256.
de l'Empire, qu'il perdit peu de temps a- *Suffrid.*
prés avec la vie, dans la Friſe, où aprés *Trithem.*
l'avoir reconquiſe ſur ſes propres ſujets re- *Cuſpin.*
belles, il fut malheureuſement tué par
des aſſaſſins de ce païs-là, qui l'attendoient
dans un paſſage qu'il alloit reconnoiſtre;
peu accompagné, pour y conduire ſon
armée.

Alors les Electeurs s'eſtant partagez en

ANN. 1257 deux factions, il se fit un nouveau Schisme
Io. Villan. l. 6. c. 75. Cuspin. dans l'Empire : les uns élûrent Richard frere de Henri III. Roy d'Angleterre, & les autres Alphonse X. Roy de Castille. Richard estant appellé par les Archevesques de Mayence & de Cologne, & par le Comte Palatin qui l'avoient élû, se rendit promptement en Allemagne, où aprés avoir fait des dépenses excessives pour gagner les Princes & les Villes qui luy estoient contraires, quand il n'eût plus rien à donner, on se moqua de luy, & se voyant méprisé & abandonné de ceux-là mesmes qui l'avoient couronné comme un Roy de théatre, il fut enfin contraint de se retirer en Angleterre, où il ne fut pas plus heureux qu'en Allemagne : car il fut pris au siége de Londres, en servant
1263. le Roy son frere, qui assiégeoit cette grande Ville, & peu aprés tué d'un coup de
Trithem. Cuspin. fléche en assiégeant une autre Place. Pour Alphonse, surnommé l'Astrologue, Roy de Castille, il ne sortit point d'Espagne, & ne voulut, ou ne pût jamais aller prendre possession ni de l'Allemagne, ni de l'Italie. Aussi n'eût-il qu'un titre imaginaire de Roy des Romains, sans aucune autorité ; & cependant comme l'Empire n'avoit point de Chef, tout y estoit dans un tres-grand desordre, par
Sigon. Continu. les guerres civiles, qui y faisoient par tout d'horribles ravages, particuliérement en Italie, où une partie des grandes Villes se mettoient en liberté, & les autres estoient oppri-

opprimées, soit par les plus puissantes, qui vouloient agrandir leur nouvelle République, soit par des particuliers qui s'en estant rendus les maistres, en firent de petits Estats, qu'ils laisserent à leur posterité. C'est pourquoy les Princes voyant que tout alloit en décadence dans l'Empire durant un si long intervalle, s'accorderent enfin presque tous, aprés de longues contestations, à élire un nouvel Empereur, qui fut le fameux Rodolphe Comte d'Hasbourg.

ANN. 1263.

1273.

Ce Comte qui estoit d'une fort médiocre fortune, & d'une tres-haute naissance, tiroit son origine de la tres-illustre Maison d'Alsace, laquelle, aprés l'Auguste Maison de France, tient sans contredit aujourd'huy le premier rang entre toutes celles des Princes de l'Europe. Et comme une grande riviére, aprés avoir roulé majestueusement ses eaux par les vallons & par les campagnes, se divise quelquefois en plusieurs bras, qui forment de belles & grandes isles: ainsi cette illustre Maison, aprés s'estre étenduë par l'espace de prés de deux cens ans en six générations depuis Archinoalde ou Archambaud, cousin germain du Roy Dagobert par sa mere Gerberge, & Maire du Palais sous Clovis II. jusques à Hugues Comte de Ferrette, se separe en deux grandes branches, dont l'une fait la Maison de Lorraine, & l'autre celle d'Hasbourg. La premiére vient d'Eberard Comte d'Alsace, fils aisné de Hugues

Argentin. Suffrid I. Villan. Colm. Chron. Cuspin. L'origine des Maisons d'Alsace, de Lorraine, &c. du P. Vignier.

ANN. 1273. Comte de Ferrette, & ayeul de Gerard d'Alsace Duc de Lorraine, duquel sont descendus de masle en masle, les Princes de Lorraine qui sont aujourd'huy. La seconde sort de Gontran le Riche, Comte d'Altembourg, qui fut le troisiéme fils de ce mesme Hugues, & duquel dans la neuviéme generation est descendu l'Empereur Rodolphe Comte d'Hasbourg, qui donna le Duché d'Autriche à son fils Albert; & celuy-cy en ayant pris son surnom au lieu de celuy d'Hasbourg, l'a laissé à tous les Princes de cette Maison, feconde en Couronnes, laquelle plus heureuse encore par ses alliances que par elle mesme, a produit dans la suite des temps six Rois d'Espagne, depuis Philippe I. jusqu'à Charles II. & treize Empereurs, dans l'espace de quatre cens ans, depuis Rodolphe I. qui fut mis sur le Trône de l'Empire en l'année mil deux cens soixante & treize, jusqu'à Leopold Ignace qui regne aujourd'huy doucement par la paix que le Roy Loüis le Grand, aprés tant de glorieux avantages qu'il a remportez par tout sur ses ennemis, a eû la bonté de luy octroyer pour le bien de l'Empire, qui la souhaitoit ardemment, & qui l'a receuë avec joye telle que l'on a voulu la luy donner en cette année mil six cens soixante & dix-neuf. Ainsi on a pû voir dans les deux fortunes bien differentes de ces deux Maisons de Lorraine & d'Autriche qui sont sorties d'une mesme tige, ce que l'Ecriture

Sainte

Sainte a dit des deux freres Esaü & Jacob, à sçavoir que le dernier l'emporteroit de beaucoup pardessus le premier, & que l'aisné serviroit le cadet, sans rien gagner; ce qui est arrivé de nos jours. ANN. 1273.

Au reste, ce nouvel Empereur Rodolphe estoit un Prince tel qu'il le falloit pour rétablir l'Empire dans son premier estat, si le periode fatal de cette grande Monarchie estant venu, eust pû permettre à la fortune & à la vertu de changer ce qui en estoit arresté dans les destinées. Il estoit alors à l'âge d'environ cinquante-cinq ans, de haute stature, & d'une taille proportionnée à cette hauteur, ayant les épaules larges & quarrées, la complexion tres-robuste, la teste peu grosse, les cheveux clairs, le tour & les traits de visage extrémement beaux, les yeux vifs & perçans, le nez fort long & aquilin, la mine haute, & en toutes ses maniéres un certain air de grandeur & de Majesté digne de l'Empire, & qui le faisoit respecter de toute la Cour, quand mesme il n'y estoit encore qu'en un rang assez médiocre. Pour de l'esprit, il en avoit autant que l'on en peut avoir, non-seulement du solide, mais aussi de l'agréable, comme il paroist par mille choses qu'il a plaisamment dites, & dont Albert de Strasbourg Annaliste de ce temps-là a fait un recueil. Ce qui rehaussoit encore infiniment toutes ces belles qualitez du corps & de l'esprit, sont les vertus morales, politiques, civiles &

Cùm corpus haberet procerum & faciem regiam, specie decorâ, quæ Regem deceat, formâ quadratâ, capite haud magno, crinibus raris, naso aquilino... quàm justo major, &c. *Cuspin. in Rodulph.*

Cuspin.

ANN. 1273. militaires qu'il poſſedoit en un ſouverain degré de perfection. Et comme ſi la fortune devenuë conſtante pour luy ſeul euſt fait gloire de s'attacher inſéparablement à ſa vertu, il réüſſit en toutes les entrepriſes qu'il fit, pour réduire ſous ſon obéïſſance en Allemagne ceux qui durant le Schiſme de l'Empire en avoient uſurpé les droits & les fiefs. Il prit toutes les Villes qu'il attaqua, & remporta toujours une glorieuſe victoire en quatorze batailles rangées qu'il fut obligé de donner contre les rebelles, & ſur tout contre le fier Ottocare Roy de Boheme, qui avoit uſurpé une grande partie de l'Allemagne, & entre autres belles Provinces l'Autriche, qui aprés la mort de ce Roy devint la principale partie de l'hérédité de la Maiſon d'Hasbourg, appellée depuis ce temps-là beaucoup plus noblement Maiſon d'Autriche.

Enfin, ce qui couronna ſon mérite & ſa fortune, fut cette inſigne piété Chreſtienne, dont il donna tant de marques durant toute ſa vie, & à laquelle il eſt certain qu'il eſtoit redevable de l'Empire. Car n'eſtant encore que ſimple Comte d'Hasbourg, petit Chaſteau ſitué ſur la Montagne, entre Baſle & Zurich; comme il alloit un jour, ſuivi d'un ſeul homme à cheval comme luy, viſiter une célebre Récluſe qui eſtoit en haute reputation de ſainteté, il rencontra dans un chemin tres-difficile un Curé de Village, qui portoit le tres-Saint Sacrement à un malade dans une pauvre cabane fort

Serari. Rer. Mogunt. l. 5. in, Gerard. 1.

fort éloignée de sa Paroisse. Alors touché d'un vif sentiment de Religion meslé d'une extréme douleur de voir celuy qui portoit son Maistre en si pauvre estat, il se jette avec précipitation à bas de son cheval, le donne à ce Curé pour s'en servir toujours en une pareille occasion, & celuy de son serviteur au Clerc du Curé, puis accompagne & reconduit à pied le Saint Sacrement jusqu'à la Paroisse, aprés quoy il fait sa visite à la Récluse ; & celle-cy luy ayant dit d'abord ce que Dieu luy avoit révelé de la belle action qu'il venoit de faire, l'asseûra de sa part qu'il recevroit de sa divine liberalité, dés ce monde, un honneur qui seroit bien au-delà du centuple de celuy qu'il luy avoit rendu par une marque si éclatante de sa dévotion & de son religieux respect envers son Dieu caché sous les especes de l'adorable Sacrement. Cela fut accompli vint-deux ans aprés, lors que ne songeant à rien moins, tandis qu'il estoit devant Basle, qu'une des deux factions qui partageoient les habitans de cette Ville assiégeoit sur l'autre, l'Archevesque de Mayence agit si efficacement pour luy à Francfort à son insceû, qu'il le fit élire Empereur. Grand exemple, qui doit apprendre aux Princes de cette Maison, que comme les choses ne se conservent que par les mesmes principes qui leur ont donné l'estre : aussi la grandeur à laquelle il a plû à Dieu de les élever en ce monde, en récompense de la piété

ANN. 1273.

de

ANN. 1273. de l'Empereur Rodolphe leur Chef, ne durera que tandis qu'ils auront un vray zele pour la Religion ; & que s'ils le perdent par une fausse politique, pour ne songer qu'à leur agrandissement temporel & à leur interest, en abandonnant celuy de Jesus-Christ, ils periront.

Voila donc quel fut l'Empereur Rodolphe, qui parmi tant de rares qualitez, comme il n'y a rien de parfait en ce monde, eût aussi son défaut, qui fut l'avarice ; & ce defaut fut cause que l'Empire qu'il avoit rétabli dans l'Allemagne, s'affoiblit fort en Italie. *Cuspin.* Car non-seulement il n'y voulut jamais aller pour prendre la Couronne Imperiale à Rome, ce qui n'a pas empesché qu'il ne fust veritablement Empereur ; mais il vendit aussi pour de grosses sommes leur liberté aux Boulonnois, aux Florentins, aux Luquois, & à plusieurs autres peuples, en se réservant l'hommage & le titre de Souverain. Il crût que pour éviter les guerres, que les Empereurs estoient obligez de faire continuellement en Italie, en épuisant d'hommes & d'argent toute l'Allemagne, il doit suffire à l'Empereur qu'on releve de luy, comme on fait encore aujourd'huy dans une partie de l'Italie & dans l'Allemagne, où les Villes Imperiales sont devenuës libres, & les Princes Ecclesiastiques & Séculiers se sont rendus les maistres dans leurs Estats particuliers, & dans leurs fiefs, sous l'hommage & dans la dépendance de l'Empire.

pire, dont l'Empereur est le Chef, & mesme ANN. 1291.
le Souverain, mais d'une maniére qui est beaucoup plus Aristocratique que Monarchique. Enfin, aprés avoir gouverné dix-huit ans l'Empire, en usant de cette politique qu'il croyoit fort bonne, & qu'il trouvoit du moins extrémement favorable à ses interests particuliers, il mourut âgé de soixante & treize ans.

Six mois aprés sa mort, Adolphe Comte 1292.
de Nassau fut élû par l'adresse de Gerard *Siffrid. Tritbem.*
Archevesque de Mayence son cousin: car *Antonin.*
ayant dit à chaque Electeur en particulier, *I. Villan. Cuspin.*
que la pluspart des suffrages alloient indubitablement à un certain Prince qu'il luy nommoit, & qui estoit ennemi de cét Electeur, ils eûrent tous tant d'apprehension que l'on n'élust leur ennemi, que chacun le fit le dépositaire, ou plutost le maistre de son suffrage, en luy donnant pouvoir d'élire tel Prince qu'il voudroit, pourveu que ce ne fust pas celuy qu'il disoit qu'on vouloit élire. Ainsi le jour de l'élection estant venu, il déclara que le Comte Adolphe estoit Empereur; mais cét élû fit tant de choses indignes de la Majesté de l'Empire, en le deshonorant par ses brutales débauches, & par toutes sortes de vices dont il se soüilloit, & se rendit si odieux & si insupportable à la pluspart des Princes, & à son cousin mesme qui l'avoit élevé sur le Trône: qu'ils résolurent de luy oster l'Empire, & élurent en sa place celuy-là mesme qu'ils eussent élu auparavant,

ANN. 1292. vant, si l'Archevesque de Mayence ne les eust pas trompez, à sçavoir Albert Duc d'Autriche, & fils de l'Empereur Rodolphe.

Comme Adolphe estoit brave, & qu'il avoit encore quelques Princes dans son parti, avec une bonne armée, il fallut que le nouvel élû conquist à la pointe de son épée cét Empire qu'on venoit de luy déferer. C'est ce qu'il fit, avec beaucoup de
1298. gloire, à la bataille de Hasenphuël, prés de Spire, où aprés avoir fait durant six heures que dura ce sanglant combat, tous les devoirs de grand Capitaine & de vaillant soldat, il remporta une pleine victoire sur son ennemi, qu'il tua de sa propre main sur la place, l'ayant trouvé & combatu à la teste d'un escadron, dans le plus fort de la meslée. Ce fut au reste un Prince, qui posseda parfaitement toutes les vertus de son pere, ausquelles il ajousta la liberalité & la magnificence que Rodolphe n'eût pas. Mais aprés avoir dompté les rebelles, toujours vaincus en douze batailles qu'il leur donna, pacifie toute l'Allemagne, & fait regner durant son Regne de dix ans les Loix & la Justice dont il estoit grand & sevére observateur, il fut malheureusement assassiné prés de Rinsfeld, par son propre neveu le Duc
1308. Jean d'Autriche, qu'il retenoit auprés de soy, pour arrester le cours de ses débauches, qui luy faisoient dissiper tout son patrimoine.

Il

Il eût pour successeur Henri VII. le premier Empereur de l'illustre Maison de Luxembourg, auquel son frere Baudoüin Archevesque de Treves trouva moyen de procurer les suffrages des Electeurs. D'abord il establit puissamment sa maison, qui n'avoit pas alors de fort grands biens, par le mariage qu'il fit du Prince Jean de Luxembourg son fils avec Elizabeth fille & unique héritiére de Venceslas l'ancien, Roy de Boheme, ce qui aquit ce beau Royaume à sa posterité. Aprés quoy, comme il vit que tout estoit paisible en Allemagne, où l'on estoit fort satisfait de son gouvernement & de sa conduite également douce & efficace, il entreprit de restablir les droits & les affaires de l'Empire en Italie, où tout estoit alors plus que jamais dans un effroyable desordre. Comme il y avoit prés de soixante ans que les Empereurs n'avoient passé les Alpes, la plupart des Villes ne voulant plus estre soumises à l'Empire, ou estoient opprimées par de petits Tyrans qui s'en estoient rendus les maistres, ou opprimoient les autres qu'elles avoient assujeties par force pour accroistre leur domination, ou se desoloient elles-mesmes par les cruelles & sanglantes discordes des Guelphes & des Gibelins, qui sans se plus guere soucier ni des interests du Pape, ni de ceux de l'Empire qu'ils faisoient profession de soustenir, ne songeoient qu'à se rendre les plus puissans dans leurs Villes, pour en chasser leurs

ANN. 1308.
Cuspin.
Vecer. vit. Henr. V.

ANN. 1308. leurs ennemis: de sorte que l'on ne voyoit par tout que des bannis de l'une & de l'autre faction, qui n'attendoient que les occasions de se venger, & d'accabler sous les ruïnes mesmes de leur patrie, s'ils ne le pouvoient autrement, ceux qui les en avoient chassez.

Ce qui augmentoit encore le desordre & les troubles, estoit l'absence du Pape Clement V. lequel avoit transporté le Saint Siége en France depuis cinq ou six ans. Cela fut cause de la desolation non-seulement de Rome horriblement dechirée par les deux factions des Guelphes & des Guibelins, mais aussi de l'Estat Ecclesiastique, où la plusspart des Villes furent envahies par des usurpateurs, qui ne se soucioient gueres des foudres qu'on leur lançoit inutilement du Palais d'Avignon, s'ils n'estoient ou accompagnez, ou suivis d'autres armes dont les coups leur estoient bien plus redoutables. C'est pourquoy le Pape Clement qui avoit d'abord approuvé l'élection de Henri de Luxembourg, pourveû qu'il allast prendre dans deux ans la Couronne Imperiale à Rome, de la main de celuy qu'il députeroit pour la luy donner, le pressoit fort d'accomplir sa promesse: car il s'estoit persuadé que c'estoit là le moyen le plus efficace de pacifier les troubles de l'Italie, & de contraindre les usurpateurs des biens de l'Eglise, de rendre ce qu'ils avoient pris de son patrimoine.

D'autre part les bannis de la faction Gibeline,

beline, qui avoient à leur teste Mathieu ANN. 1308.
Visconti, que Gui de la Tour, Chef du parti Guelphe avoit chassé de Milan, sollicitoient continuellement l'Empereur de descendre en Italie, l'asseûrant que les Villes opprimées par les Guelphes, n'attendoient que sa venuë pour secouër le joug de ces Tyrans ennemis déclarez de l'Empire, & se remettre sous l'obéïssance des Empereurs. Ainsi ce Prince, qui d'ailleurs estoit aussi brave que sage, & qui aimoit la gloire, espera qu'il auroit l'honneur d'avoir rétabli l'autorité de l'Empire dans l'Italie où elle estoit presque entiérement rüinée. Aprés avoir donc assemblée toutes ses forces aux environs de Luxembourg, & laissé Jean Roy de Boheme son fils Vicaire de l'Empire en Allemagne, il s'en 1310.
alla, suivi de presque tous les Princes, avec une tres-belle armée, passer les Alpes, par les terres du Comte de Savoye son beaufrere, & arriva heureusement en Italie, où il eust d'abord tout le bon succés qu'il pouvoit souhaiter. Car toutes les Villes du Piémont, & la pluspart de celles de la Lombardie luy ouvrirent leurs portes, soit par crainte, soit par amour, soit par le desir qu'elles avoient de se delivrer de ceux qui opprimoient leur liberté: il fut receu mesme dans Milan avec de grandes acclamations du peuple, il y fut couronné de la Couronne de fer, dans l'Eglise 1311.
de Saint Ambroise, le jour des Roys, & y restablit les Visconti, aprés en avoir chassé
les

ANN. 1311. *l. Villan. l. 9. c. 7. seq. Aret. hist. Flor. 2. 5. Anton. t. 21. Blond Platin. in Clem. V. Argentin. Naucl. gen. 44. Cor. p. 2. Vecec. vit. Cuspin. Sigon.*

les Turrians ou de la Tour, qui faillirent à le surprendre par une dangereuse conspiration qu'ils avoient faite contre luy. Il prit en suite presque toutes les Villes qui refusoient encore de luy obéir, y mit des Lieutenans, ou des Vicaires de l'Empire, pour les tenir dans le devoir, & en tira de grosses sommes pour faire de nouvelles troupes, son armée estant fort diminuée par les siéges qu'il avoit faits, & par la maladie contagieuse. Enfin, ayant passé l'hiver à Genes, & le printemps à Pise, sans avoir encore osé attaquer Florence, ni les autres Villes, comme Luques & Boulogne liguées contre luy sous la protection de Robert Roy de Naples, il marcha droit à Rome, pour y recevoir la Couronne d'or par le ministere des Cardinaux que le Pape avoit nommez pour faire en son nom cette auguste cérémonie.

1312.

Il n'y avoit rien de plus déplorable que la face de cette grande Ville horriblement défigurée par la cruelle guerre que se faisoient dans l'enceinte de ses murailles les Guelphes & les Gibelins. Ceux-cy avoient à leur teste les Colonnes pour l'Empereur, ceux-là les Ursins contre luy; & les uns & les autres faisoient tous les jours les derniers efforts, par de sanglans combats, pour chasser de Rome leurs ennemis. Mais enfin, Henri estant arrivé avec le gros de son armée, aprés la défaite des troupes qui oserent luy disputer le passage du Tibre

bre à Ponté Molé, les Guelphes furent contraints de se retirer au-delà des Ponts, dans la Ville Leonine, où ils occcupoient le Vatican bien fortifié, & le Chasteau Saint Ange. C'est pourquoy l'Empereur, aprés avoir inutilement attaqué ces postes, qui furent vigoureusement defendus par les Ursins, voyant qu'il ne pouvoit estre couronné dans l'Eglise de Saint Pierre selon la coustume, se résolut, du consentement du Pape Clement, de recevoir la Couronne & l'Onction sacrée dans la Basilique de Latran, par les mains de trois Cardinaux representans le Pape; ce qui se fit avec beaucoup d'éclat & de majesté, le jour même de la Feste des Saints Apostres Saint Pierre & Saint Paul. Aprés quoy, comme il eût repassé dans la Toscane, pour y faire la guerre aux Florentins qu'il bloqua durant tout l'hiver, il se fit malheureusement une nouvelle rupture entre le Sacerdoce & l'Empire, laquelle eût quelque temps aprés des suites encore plus fascheuses que celles que nous avons veûës dans ces grands démeslez qu'eûrent les Papes avec les Henris & les Friderics; & cette querelle nasquit à cette occasion que je vais dire.

ANN. 1312.

Il est certain que l'Empereur & Robert Roy de Naples & Comte de Provence avoient de grands sujets d'estre mécontens l'un de l'autre. Car d'une part, non-seulement Henri, qui prétendoit que la Provence devoit estre de l'Empire, avoit refusé de faire

ANN. 1312. faire alliance avec ce Roy qui luy avoit demandé la Princesse Imperiale pour son fils le Duc de Calabre : mais de plus il la fit avec Frideric Roy de Trinacrie, ou de l'Isle de Sicile, ennemi de Robert. D'Autre part, ce Prince fort irrité de cét affront, s'estoit déclaré protecteur des Guelphes contre l'Empereur, ce qui avoit obligé plusieurs Villes de Lombardie à se révolter de nouveau contre l'Empire, & à se joindre aux Florentins, que Robert soustenoit tout ouvertement contre l'Empepereur, outre qu'il avoit envoyé six cens chevaux à Rome pour y fortifier les Ursins contre les Colonnes, qui tenoient le parti de Henri, & estoient aussi soustenus des troupes Imperiales, que le Prince Loüis de Savoye frere du Comte Amedée leur avoit amenées. Ainsi les esprits de ces Princes estant extrémement aigris l'un contre l'autre, il y avoit grande apparence que leur inimitié alloit éclater par les armes, lors que le Pape Clement, desirant sur toutes choses la paix de l'Italie, donna charge à quelques Cardinaux qui estoient encore à Rome, de negotier une bonne paix entre l'Empereur & le Roy de Naples. Or dans les lettres qu'il écrivit sur ce sujet à ces Cardinaux, & qu'ils presenterent à l'Empereur, qui estoit alors à Pise, il se servoit de ces termes, qui asseûrement paroissent un peu forts, à sçavoir, *Que l'Empereur & le Roy Robert estant obligez de luy obéïr, par le serment de fidelité qu'ils luy*

Clement. de jurejur.

luy avoient fait, & par les bienfaits qu'ils ANN. 1312.
en avoient receûs, devoient aussi temoigner plus d'ardeur que tous les autres à servir l'Eglise. A ces mots, qui marquoient assez clairement que le Pape prétendoit que l'Empire relevast de luy, comme le Royaume de Naples, Henri s'emporta d'une étrange maniére, & se ressouvenant de ce que Frideric Barberousse avoit fait à l'égard du Pape Adrien IV. en une pareille occasion, il fit venir promptement des Notaires, devant lesquels il protesta, par un Acte authentique, que ni luy, ni ses Prédécesseurs n'avoient jamais fait serment de fidelité à personne.

Il est vray, qu'il fit deux sermens avant que d'estre couronné; l'un, par les Ambassadeurs qu'il avoit envoyez au Pape à Avignon pour luy demander la Couronne Imperiale, & qu'on luy fit faire encore en personne, quand il fut la recevoir à Rome; l'autre, dans la céremonie de son Couronnement, selon la formule qui est prescrite dans le Pontifical Romain. Par le premier, les Ambassadeurs promettent & jurent de la part de l'Empereur, sur les Saints Evangiles, sur la Croix, & sur les Reliques des Saints, *Qu'il ne souffrira jamais qu'on attente sur-la vie ou sur l'honneur du Pape; Qu'il ne fera aucune Ordonnance dans Rome sans son consentement; Qu'il fera rendre à l'Eglise toutes les terres qu'il sçaura lui appartenir; Qu'il exaltera la Sainte Eglise, & defendra ses droits autant qu'il pourra par luy-mé-*

Instrument. Sacram. præst. per Procurat. ap. Raynald. ann. 1309. n. 11.

 me

ANN. 1312.

me & par ses Lieutenants & ses Officiers ; & qu'au jour de son Couronnement il jurera les mêmes choses, & fera de-plus l'autre serment accoustumé en pareille cérémonie. Par ce second serment qu'il fit en effet, il promit, & jura, suivant la formule du Pontifical, *Qu'il seroit le protecteur, l'avoûé, & le défenseur du Pape & de la Sainte Eglise Romaine ; & qu'il la conserveroit toûjours, autant qu'il pouroit, dans son patrimoine, ses possessions, ses droits, & ses honneurs.*

Clement. de jurejur.

Or l'Empereur soustenoit que bien loin que ce fust là un serment de fidelité, tel que les vassaux le font à leur Souverain, c'en estoit un tout semblable à celuy que les Souverains font au jonr de leur Sacre, de proteger & de defendre leurs sujets, & de conserver leurs droits & leurs privileges ; & que si dans la procuration de ses Ambassadeurs, il leur avoit donné pouvoir de promettre, avec jurement de sa part, la fidelité qui est deûë au Pape & à la sainte Eglise Romaine, & de faire tout autre serment qu'il faudroit, cela se devoit entendre de la maniére qu'ils l'avoient fait, & de la fidelité avec laquelle il estoit resolu de garder inviolablement ce qu'il promettroit. Mais le Pape au contraire prétendoit que ce fût-là un serment de fidelité, tel qu'un vassal le doit faire au Seigneur du quel il releve ; qu'avant que de l'avoir fait, en recevant la Couronne des mains du Pape, celuy qu'on avoit élû ne fust point Empereur,

Epist. Henr. ad Clem. V. ap. Raynald. ann. 1309. n. 10.

reur, & n'euſt aucun droit d'en faire les fonctions ; & que durant l'interregne ce fuſt au Pape de diſpoſer abſolument des affaires de l'Empire, du moins dans l'Italie. Et il eſt ſi vray que le Pape prétendoit tout cela, qu'il en fit une Conſtitution, qui fut miſe quelque temps aprés ſa mort parmi les Clementines, dans le corps du droit. C'eſt peut-eſtre auſſi pour cela que le Cardinal Baronius, à l'endroit où il dit, ſelon les Actes du Pape Adrien IV. que l'Empereur Frideric I. fit ſur la Croix & ſur les ſaints Evangiles un ferment par lequel il promit de n'oſter ni la vie, ni les biens, ni l'honneur à ce Pape, & de conſerver à l'Egliſe tous ſes droits, a mis à la marge ces paroles en gros caracteres, *A Friderico præſtitum juramentum fidelitatis Papæ. Le ſerment de fidelité fait au Pape par l'Empereur Frideric.* Cela pourtant, à parler fort ſincerement, ne reſſemble pas trop à ce qu'on appelle preſter le ſerment de fidelité,

ANN. 1312.

Juravit vitam & membra non auferre, ... nec honorem, nec bona, nec auferre permittere.

Ad ann. 1155. n. 7.

Quoy qu'il en ſoit, il eſt certain que cette pretenſion de Clement, ainſi qu'elle eſt exprimée dans ſes lettres, fut cauſe que l'Empereur rompit ouvertement avec ce Pape, & que laiſſant là pour un temps les Florentins, il ſe reſolut de faire la guerre à Robert Roy de Naples. Pour cét effet, comme il prétendoit que ſon Royaume fuſt un fief de l'Empire, il le cita juridiquement à Piſe devant ſon Tribunal ; & ſur le refus qu'il fit de s'y 1313.

ANN. 1313. presenter, il le mit au ban de l'Empire, & le priva de son Royaume, qu'il donna à Frideric Roy de Sicile. Aprés quoy, comme il eût receû toutes les troupes qu'il avoit fait lever durant l'hiver & le printemps en Allemagne, & le grand secours que les Gibelins luy amenerent de toute l'Italie, il partit de Pise le neuviéme d'Aoust de l'année mil trois cens treize, & marcha droit vers Rome, avec une florissante armée de terre, qui estoit soustenuë d'une fort belle flote de soixante & dix galeres Génoises, outre les vaisseaux des Pisans. Le même jour Frideric Roy de Trinacrie estant sorti du Port de Messine avec cinquante galeres bien armées, alla descendre, sans aucune résistance, en Calabre; & aprés avoir pris Rhegio, & les autres Places de cette coste, il cingla vers Gaïéte, où la flote de l'Empereur le devoit joindre; de sorte que, selon toutes les apparences, la perte de Robert, qui n'avoit pas de quoy résister à deux si puissans ennemis qui l'attaquoient en mesme temps par terre & par mer, estoit inévitable, si la mort de Henri, laquelle survint sur ces entrefaites n'eust rompu tout-a-coup une entreprise si bien concertée.

Villan. l. 6. c. 56.

Fazel. 2. Dec. 9.

Je sçay que plusieurs ont écrit que ce brave Prince estoit mort d'une Hostie empoisonnée que luy donna, en le communiant le jour de l'Assomption de la Sainte Vierge, un certain Pere Bernard Jacobin,

que

que les Florentins avoient corrumpu pour faire cét horrible parricide, d'une maniere si abominable : mais comme les Auteurs de ce temps-là asseûrent tous qu'il mourut à Bonconvento, d'une fiévre ardente causée par une apostume qui luy vint à la cuisse ; on doit croire que ce n'est là qu'une calomnie, qui fut publiée par les ennemis des Florentins, pour attirer sur eux la haine publique, par le grand amour qu'on portoit à l'Empereur. Et certes, il se trouvera peu de Princes dont la mort ait esté pleurée avec des larmes aussi veritables que celles qui furent répanduës par ses sujets, qui l'aimoient avec une incroyable passion pour ses éminentes vertus Chrestiennes, jointes à la prudence d'un grand politique, à l'autorité d'un maistre absolu, à la douceur d'un pere, & à la valeur d'un conquerant, qu'ils regardoient comme celuy qui devoit retablir la gloire de l'Empire, particuliérement en Italie. Mais il fallut enfin que cét Empire subist la loy de sa destinée, qui le fit aller toûjours de plus en décadence, par cette fascheuse querelle que Clement V renouvella, & qui estant poursuivie par son successeur avec plus d'ardeur que jamais ; fit naistre dans l'Eglise & dans l'Empire ces furieux desordres que nous allons voir dans le dernier Livre de cette Histoire.

ANN. 1313.

I. Villan. c. 51. Contin. Ptolem. Lucen. Albertin. Mussat Patavin. Onuphr.

HISTOIRE DE LA DECADENCE DE L'EMPIRE APRÉS CHARLEMAGNE.

LIVRE SIXIÉME.

ANN. 1314.

LA mort de l'Empereur Henri VII. fut bientost suivie de celle du Pape Clement V. qui mourut le vintiéme d'Avril del 'année suivante; & de l'une & de l'autre de ces deux morts nasquirent deux Schismes tres-pernicieux dans l'Eglise & dans l'Empire. Le premier fut entre les Cardinaux qui entrerent au commencement du mois de May au Conclave qu'on avoit préparé dans le Palais Episcopal de Carpentras. De vint-deux qu'ils estoient alors en France, il y en avoit la moitié de Gascons, parce que Clement, qui l'estoit luy-mesme, avoit eû grand soin durant son Pontificat de neuf ans, de remplir le Sacré College de Car-

Bernard. Guid. Amalric. Auger. Memorial. Histor. Onuphrius. Papyr. Masso. Ciacon.

Cardinaux de son païs. L'Autre moitié estoit composée d'Italiens & de François, qui s'unirent tous pour exclure les Gascons, dont ils ne vouloient point du tout; & ceux-cy se voyant beaucoup plus forts que chacune de ces deux nations, avoient aussi resolu de ne concourir jamais à l'élection d'un sujet qui ne fust pas Gascon. Ainsi chacun demeurant toûjours ferme dans sa premiére resolution, sans qu'aucun d'eux se voulust jamais détacher de son parti pour donner sa voix en faveur de l'autre, on fut là trois mois sans rien faire. Alors quelques uns d'entre les Gascons qui s'ennuyoient d'estre si long-temps renfermez avec de grandes incommoditez, parce qu'on gardoit exactement en ce temps-là l'ordre qui veut qu'on retranche les vivres aux Cardinaux tandis qu'ils sont dans le Conclave, pour les obliger à faire bientost leur élection, s'avisérent d'un terrible moyen pour en sortir sans rien conclure. ANN. 1314.

Car on asseûre qu'ils y mirent le feu, qui termina dans un moment leurs longues contestations, & les contraignit de se jetter bien viste hors du Palais, pour n'estre pas enveloppez dans cét embrasement, qui s'estant répandu au dehors, brusla une partie de la Ville. Et quoy qu'avant que de sortir de Carpentras, ils eussent arresté entre eux qu'ils se rassembleroient dans un certain temps en un autre lieu, le chagrin qu'ils avoient les uns contre les au-

ANN. 1314. autres fit que par une étrange bizarrerie ils s'accorderent tous à n'en vouloir rien faire, sous divers prétextes qu'ils alleguöient, & principalement sur ce qu'ils ne pouvoient, ou plûtost qu'ils ne vouloient pas convenir du lieu où ils feroient leur assemblée, chacun prenant plaisir à faire naistre des difficultez sur celuy que l'on proposoit. Ainsi, quoy que pust faire le Roy Louïs Hutin, pour les obliger à se rassembler, afin de donner au-plûtost un Chef à l'Eglise; ils s'obstinerent durant plus de deux ans, au grand scandale de tout le monde, à contester inutilement sur le lieu de l'Assemblée, & se seroient encore opiniastrez plus long-temps, si Philippes Comte de Poitiers, frere du Roy, n'eust trouvé fort adroitement le moyen de les rejoindre malgré qu'ils en eussent.

L. Villan. Bernard. Guid. Contin. Polon. Nang. in Chron.

Ce Prince donc estant venu à Lyon par ordre du Roy son frere, sous prétexte de quelque affaire de grande importance pour le bien du Royaume, écrivit séparement à tous les Cardinaux qui estoient en divers lieux de la Gascogne & du Languedoc, les priant, chacun en particulier, de se rendre en un certain jour à Lyon, pour y communiquer avec luy de quelque chose qui luy importoit, & qui estoit du service du Roy, luy promettant au reste qu'il auroit toute liberté dans Lyon, & qu'il en pourroit sortir quand il luy plairoit, aprés qu'on l'auroit instruit de l'af

faire

faire dont il s'agissoit, & qu'il auroit promis d'y servir fidellement Sa Majesté. Il n'y en eût pas un qui ne se tinst fort obligé de l'honnenr que luy faisoit un si grand Prince : de sorte que sans rien sçavoir l'un de l'autre, ils ne manquerent pas de se rendre à Lyon au jour nommé, qui estoit le vint huitiéme de Juin, veille de la Feste des Apostres Saint Pierre & Saint Paul. Alors Philippes ne manqua pas aussi de son costé de les enfermer tous, quelque résistance qu'ils fissent, dans le Convent des Jacobins, où il leur avoit fait préparer fort secretement le Conclave, leur disant au reste que la parole qu'on leur avoit donnée qu'ils seroient libres pour se retirer quand il leur plairoit, leur seroit inviolablement gardée, bien entendu, quand ils auroient achevé l'affaire importante pour laquelle on les avoit tous appellez, qui estoit de faire un Pape ; ce qu'on esperoit qu'ils feroient bientost, parce qu'on vouloit bien qu'ils sceussent qu'ils ne sortiroient point de là, & qu'on leur y feroit observer un jeusne fort rigoureux, jusques à ce qu'on eust un Pape. Ainsi les Cardinaux, sans y penser, se trouverent dans le Conclave où ils furent étroitement gardez par le Comte de Forests, que Philippe, qui sur la nouvelle qu'il receût de la mort du Roy son frere, étoit retourné promptement à Paris, avoit mis en sa place, pour avoir soin de faire achever au-plûtost cette grande affaire.

ANN. 1314.

ANN. 1314. Elle traisna neanmoins encore quarante jours, ces Cardinaux ne s'estant pas mieux accordez à Lyon qu'ils n'avoient fait à Carpentras. Mais enfin, le Cardinal Neapoleon des Ursins se contentant d'avoir jeusné une seconde quarantaine dans une même année, trouva le moyen de sortir d'affaire. Pour cét effet, comme il eût tiré parole du Cardinal d'Ossa Evesque de Porto, que si on le faisoit Pape, il rétabliroit le Saint Siége à Rome, il fut trouver tous ses Confreres de l'un & de l'autre parti, & leur dît que puis qu'ils ne pouvoient s'accorder autrement, il falloit qu'ils fissent un compromis, par lequel ils s'obligeassent à reconnoistre pour Pape celuy qui seroit nommé par le Cardinal de Porto, qui estant de Cahors, n'estoit ni Gascon, ni Italien, ni mesme François à proprement parler puis qu'il estoit, à l'égard de Paris, d'une Province de de-là la riviére de Loire; qu'ainsi, outre qu'il estoit fort homme d'honneur, & d'un tres-grand mérite, il ne devoit estre suspect à pas une des trois nations dont le Sacré College estoit composé.

Cette proposition fut receüe & approuvée également des deux partis; car les Gascons se persuaderent que la Province de Querci estant si voisine de la Gascogne, qu'elle pouvoit passer pour en estre une partie, le Cardinal d'Ossa ne manqueroit pas de nommer un de leur corps; & ceux

de

de l'autre faction crurent aussi que comme il n'estoit pas du nombre des Gascons naturels, il en auroit autant d'aversion qu'ils en avoient, & qu'en suite il choisiroit quelqu'un de leur parti. Mais aprés que le compromis fut signé, il trompa bien l'esperance des uns & des autres, & même celle de Neapoleon des Ursins: car, suivant le conseil que ce Cardinal luy avoit donné, & qu'il embrassa fort volontiers, il se nomma luy-mesme, & fut ainsi reconnu generalement de tous pour vray Pape le septiéme jour d'Aoust de l'année mil trois cens seize, ayant pris le nom de Jean XXII. Et aprés son Couronnement, qui se fit le jour de la Nativité de Nostre-Dame, les troubles d'Italie luy fournirent un assez beau prétexte pour ne pas garder la promesse qu'il avoit faite au Cardinal des Ursins, de remener la Cour à Rome & pour aller de nouveau tenir le Saint Siége à Avignon, où il se rendit au commencement d'Octobre.

ANN. 1314.

1316.

Ce Pape estoit alors âgé d'environ soixante & dix ans, tres-petit de corps, mais de grand esprit, & d'un cœur encore plus grand, qui l'élevoit infiniment pardessus sa fortune & sa naissance, qui estoit tres-basse; car il estoît fils d'un pauvre Savetier de Cahors, & n'ayant pas de quoy suivre son génie dans une si miserable condition, il trouva moyen d'enter au service de Pierre Ferrier Archevesque d'Arles, & Chancelier de Charles le Boiteux

ANN. 1316. Roy de Naples, & Comte de Provence. Cét Archevesque qui connut d'abord la beauté de son esprit & de son naturel, l'entretint aux études, où il fit de si grands progrés en toutes sortes de sciences, qu'on le fit Evesque de Fréjus, & aprés la mort de l'Archevesque son patron, le Roy Robert fils de Charles le jugea digne de succeder à ce Prélat en la charge de Chancelier. Il s'en aquita si bien, que ce Prince luy procura le Chapeau, que Clement V. luy donna, aprés l'avoir transferé de l'Evesché de Fréjus à celuy d'Avignon, qu'il quitta quelque temps aprés pour celuy de Porto, qui luy servit de degré pour monter sur le Trône Pontifical de la maniére que j'ay dit. Ainsi finit ce scandaleux Schisme des Cardinaux, lequel peu de mois aprés sa naissance fut suivi de celuy de l'Empire, qui dura beaucoup plus long-temps, & qui fut l'occasion d'un nouveau Schisme dans l'Eglise, par cette grande & fameuse querelle qu'il fit naistre entre le Pape Jean XXII. & le célebre Empereur Louis de Baviére.

Or par ce que c'est icy l'endroit le plus délicat de tout mon ouvrage, & le plus difficile à bien éclaircir, à cause des differentes passions de ceux qui ont travaillé sur ce sujet, & qui l'ont obscurci en le traitant avec beaucoup d'aigreur & de préoccuppation d'esprit en faveur du parti pour lequel ils ont écrit : j'ay pris grand soin de m'informer fort exa-

ctement

ctement de la verité; pour laquelle seule je fais profession d'écrire, sans avoir ni d'amour que pour elle, ni de haine que pour le mensonge; & comme je crois l'avoir découverte, en examinant tres-soigneusement les actes & les piéces authentiques de l'un & de l'autre parti; j'espere que je la diray avec tant de sincerité & de solidité, sans offenser, ni aussi flater laschement personne, & que je la feray paroistre ensuite dans un jour si pur & si clair, qu'on la reconnoistra sans peine. ANN. 1310.

Il y avoit déja plus d'un an que l'Empire estoit vaquant par le déceds de l'Empereur Henri de Luxembourg, lors que les Electeurs s'estant divisez au sujet de l'élection, luy donnerent deux successeurs. qui furent deux Princes cousins germains, à sçavoir Louïs Duc de Baviére, & le Duc Frideric d'Autriche; ce qui se fit de la maniére que je vais raconter. L'Archevesque de Mayence ayant assigné, du consentement de tous les autres Electeurs, 1314. le dixneuviéme d'Octobre, pour proceder à l'élection d'un nouvel Empereur a Francfort sur le Mein, selon la coustume, cinq Electeurs, à sçavoir les Archevesques de Mayence & de Treves, Jean Roy de Boheme, Valdemar Marquis de Brandebourg, & Jean Duc de Saxe, se rendirent au Fauxbourg de cette Ville-là, d'où ils envoyerent citer pour le lendemain leurs deux autres Collegues, Henri de Virnebourg Archevesque de Cologne, &

AN N. 1316. Rodolphe Comte Palatin, qui estoient prés de-là. Et comme ils refuserent de se joindre aux autres, ceux-cy qui avoient plus de voix qu'il n'en falloit pour faire un Empereur, s'accorderent tous à élire Loüis Duc de Baviére, frere du Comte Palatin; aprés quoy l'ayant fait proclamer & reconnoistre solennellement dans l'Eglise de Saint Berthelemi à Francfort, suivant l'ancienne coustume, ils le conduisirent à Aix la-Chapelle, où il fut couronné par l'Archevesque de Mayence, & mis avec les cérémonies ordinaires sur le Trône de Charlemagne. En mesme temps l'Archevesque de Cologne, & le Comte Palatin Rodolphe, ausquels se joignirent deux autres Princes, qu'eux-mesmes n'avoient pas voulu reconnoistre pour Electeurs dans les lettres convocatoires pour l'élection, ne laisserent pas de passer outre, & d'élire Frideric d'Autriche, qui estoit grand ami & allié de l'Archevesque, & auquel le Palatin, qui voulut tenir sa parole, au préjudice même de son frere, avoit promis sa voix; puis l'ayant mené à Bonne, Ville appartenante à l'Archevesque de Cologne, il y fut couronné par ce Prélat.

Voila précisément comme les choses se passérent en cette double élection, selon le témoignage irreprochable que nous en avons dans les lettres que les cinq Electeurs, qui avoient élû Loüis de Baviére, en écrivirent durant le Siége vacant à ce-

luy

luy qu'on éliroit Pape, pour le prier non pas de confirmer l'élection, mais de sacrer & de couronner en temps & lieu celuy qu'ils avoient legitimement élû. Ces lettres, dont le double qui fut donné à Louïs de Baviére, se gardent encore aujourd'huy dans les Archives des Ducs de Baviére, sont datées du vint-troisiéme d'Octobre mil trois cens quatorze, & scellées des Sceaux de ces cinq Electeurs: & l'on en peut voir la copie collationnée à l'original, & attestée par l'Evesque d'Ausbourg, & par des Notaires Apostoliques & Imperiaux dans le Livre que Jean George Herwart, Chancelier de Baviére, imprima l'an mil six cens dix-huit, contre les faussetez & calomnies de Bzovius, par ordre exprés du sage Duc Maximilien, Général de la Ligue Catholique, celuy-là mesme qui gagna la fameuse bataille de Prague, & servit si utilement l'Eglise contre les Protestans rebelles. De plus, elles sont confirmées par le témoignage des Magistrats de Francfort, écrivant à ceux d'Aix-la-Chapelle, pour leur rendre compte de l'Election de Louïs, cinq jours aprés qu'elle fut faite, & par celuy que six Electeurs, à sçavoir les trois Archevesques, avec le Marquis de Brandebourg, le Comte Palatin, & le Duc de Saxe en rendirent au Pape Benoist XII. l'asseûrant que Louïs avoit esté legitimement élû par la plus grande partie des Electeurs.

C'est ce que confirment aussi les Auteurs

ANN. 1316.

Voto unanimi supplicamus, ut ipsum Electum nostrum in Regem Romanorum paternis ulnis amplectentes, munus unctionis & consecrationis conferendo, de sacrosanctis manibus vestris Sacri Imperii diadema dignemini loco & tempore favorabiliter impertiri.

Ap. Herwart. l. 1. c. 2.

A majore parte Principum Electorum fuit ritè & rationabiliter electus in Regem Romanorum, in Imperatorem posteà consecrandus. *Ibidem.*

ANN. 1316. *Lib. 9. c. 66.* teurs de ce temps-là, comme Jean Villani, Rebdorfius, & sur tout l'Auteur anonyme qui a écrit l'Histoire de Baudoüin de Luxembourg Archevesque de Treves, & *Miscellaneor. lib. 1.* que M. Baluze, à qui le public est obligé de tant de rares piéces, dont il l'enrichit tous les jours, nous a donné depuis peu, l'ayant tiré d'un vieux Manuscrit de la Bibliotheque du Roy. Ainsi aprés des Actes aussi authentiques que le sont ces lettres des Electeurs, qui attestent eux-mesmes ce qu'ils ont fait, on doit tenir pour faux tout ce qu'il y a de contraire à cela dans les Historiens & les Chroniqueurs, qui racontent diversement les circonstances de ces deux élections. *Vide Herwart. loc. cit.* Car à l'égard du point essentiel ils conviennent presque tous, que Loüis de Baviére fut elû par le plus grand nombre des Electeurs: c'est ce qu'il a fallu d'abord bien établir, parce que c'est par cela mesme que mon Lecteur pourra juger de tout ce qui va suivre en cette Histoire.

Au reste, si le Trône de l'Empire eust pû contenir ensemble deux Empereurs, ces deux braves Princes estoient tres capables de le remplir. *Cuspinian. in Frider. & Ludov. Ba.* Frideric Duc d'Autriche, fils aisné de l'Empereur Albert I. & d'Elisabeth Duchesse de Carintie, & Comtesse du Tirol, estoit un des hommes de son temps le mieux fait, d'une taille tres avantageuse, de bonne mine, d'un port extrémement majestueux, avec tous les traits du visage si agréables & si déli-

cats

cats dans la fleur de son âge, où il estoit encore alors, qu'il en aquit le surnom de Beau, qui lui est toûjours demeuré: Prince au reste, qui dans un si beau corps avoit l'ame encore plus belle, comme il le fit paroistre par toutes les vertus Royales qui le rendoient digne d'une fortune plus constante que celle qui l'abandonna. ANN. 1316.

Loïs de la tres-illustre maison des Ducs de Baviére, qui, comme les Comtes Palatins tirent leur origine d'Othon premier Comte de Schiren, descendu d'un des Princes de la premiére maison d'Autriche, estoit fils de Loüis le Severe Comte Palatin & Duc de Baviére, qui espousa en troisiémes nopces Matilde fille de l'Empereur Rodolphe, & sœur de l'Empereur Albert pere de Frideric, de laquelle il eût l'Electeur Rodolphe, Comte Palatin, & le Duc Loüis de Baviére, duquel est descendu de Pere en fils, dans l'onziéme génération, Maximilien II. qui est aujourd'huy Electeur & Duc de Baviére, jeune Prince dont l'esprit, le mérite extraordinaire, & les belles inclinations font esperer qu'il surpassera mesme le fameux Maximilien son ayeul, dont il porte le nom, quand il aura pris le gouvernement de l'Estat à sa majorité où il doit entrer dans quelques mois. Il a depuis peu succedé au feu Duc Ferdinand Premier son pere, que la mort qu'on n'attendoit pas vient de ravir à ses Sujets qu'il gouvernoit heureusement dans une pleine paix, durant

M. Wiquef. de l'élection & des Elect.

ANN. 1316. durant les troubles de la guerre, sous la protection du Roy, qu'il à méritée par la fidelité inviolable avec laquelle il a toûjours entretenu l'alliance qu'il avoit faite avec la France. Or cét Empereur, qui avoit alors environ trente ans, estoit un Prince qui en belles qualitez de l'ame & de l'esprit ne cedoit point à son cousin & son concurrent Frideric, au témoignage mesme des Auteurs qui ne luy sont pas les plus favorables, estant certain qu'outre qu'il estoit tres bien fait de sa personne, il fut extrémement brave & vaillant, intrépide dans les plus grands perils, prudent, adroit, vigilant, pourvoyant à tout, sans jamais s'embarasser de rien, ferme, constant, inébranlable en ce qu'il avoit entrepris, toûjours égal dans l'une & dans l'autre fortune, sans jamais se hausser ni s'abbaisser, d'un esprit tres-fort, & tout ensemble, ce qui est assez rare, tres-doux, civil, affable, caressant, officieux, clement, & tres facile à pardonner, aimant ses Sujets, & en estant réciproquement fort aimé, & enfin digne d'estre mis au rang des Heros de l'Empire, si le dépit de se voir un peu trop poussé ne luy eust fait aussi pousser son ressentiment & sa vengeance au delà des bornes que la raison, la pieté, & le soin qu'il devoit avoir de l'unité de l'Eglise luy prescrivoient. Mais c'est que le dépit est une dangereuse passion, dont les plus grands hommes ont bien de la peine à se défendre, & à laquelle ils sont d'autant

d'autant plus sujets que les autres, qu'estant ANN. 1316.
plus dignes d'estre respectez pour leur mérite & pour leur qualité, il leur est plus insupportable d'estre maltraitez, sur tout quand ils sont fortement persuadez que l'on entreprend sur leurs droits, & qu'on les veut mettre au dessous de la place & du rang qu'ils croyent leur appartenir.

Cependant toute l'Allemagne fut bien- *Rebdorf.*
tost divisée en deux redoutables partis, par *Argentin.* *Cuspin.*
cette double élection, les uns s'armant *Muti.*
pour Louïs de Baviére, & les autres pour Frideric d'Autriche. Et comme ces Princes estoient tous deux braves, & que leurs Maisons estoient tres-puissantes, il s'alluma une sanglante guerre entre eux, qui dura plus de huit ans, & dans laquelle, outre quantité de combats, de siéges & de prises de Villes, on donna deux grandes batailles, pour terminer, s'il se pouvoit tout d'un coup, ce grand differend, & décider par la perte de l'un des deux, à qui l'Empire devoit demeurer. La premiére bataille se donna sur les rives du Necre,
auprés d'Eslinghen, que Frideric d'Au- 1315.
triche assiégeoit, & que Louïs de Baviére avoit entrepris de secourir, de peur que s'il laissoit prendre, faute de secours, une Ville qui s'estoit défenduë avec toute la vigueur imaginable, toutes les autres de son parti craignant d'en estre abandonnées dans une pareille occasion, ne se rendissent au victorieux. Mais Frederic estant allé

ANN. 1316. allé au-devant de son ennemi, qui marchoit en bataille droit à luy, pour forcer un de ses quartiers, les deux armées, qui avoient les deux Empereurs à leur teste, s'entrechoquerent en rase campagne, avec tant de courage & d'opiniastreté, qu'il n'y eût que la seule obscurité de la nuit qui les pût séparer aprés un horrible carnage qu'on fit de part & d'autre; le champ de bataille estant demeuré tout couvert de morts, & abandonné des deux partis, qui se retirerent, sans que ni l'un ni l'autre pust s'attribuer la victoire. La perte pourtant fut un peu plus grande du costé de Louïs; mais aussi Frideric fort affoibli, aprés une si sanglante bataille, & attiré ailleurs par les armes de son ennemi, qui, pour faire diversion, alla ravager les Provinces qui luy obéïssoient, fut contraint de lever le siége; & c'estoit-là tout ce que Louïs de Baviére prétendoit.

I. Villan. l. 6 c. 174. Hen. Rebdorf. Albert. Argentin. Cuspin. in Frideric. & Ludov. Naucler. gener. 45. Onuphr. & a.

1322.

La seconde bataille, qui termina cette grande guerre, ne fut donnée que sept ans aprés la premiére, dans la campagne de Muldorf, Ville de la Basse Baviére sur l'Ins, où Frideric, aprés avoir fait un furieux ravage dans tout ce Duché, estoit campé avec le Prince Henri son frere, qui luy avoit ramené d'Italie, depuis peu, les troupes qui estoient allé, par ses ordres, au secours du Pape & des Guelphes, ainsi que nous le dirons en son lieu. Louïs, qui se voyoit fortifié des grands secours que Jean Roy de Boheme, & Baudoüin de Luxembourg

bourg Archevesque de Tréves luy avoient amenez, & qui craignoit que Leopold Duc d'Autriche, autre frere de Frideric, ne se joignist a luy avec l'armée qu'il commandoit sur le haut Rhin, s'alla poster entre les deux, á dessein de combatre l'un ou l'autre séparément, avant leur jonction. Son armée estoit d'environ trente mille fantassins, & de deux à trois mille chevaux, avec force Noblesse volontaire. Celle de Frideric estoit bien plus forte en cavalerie, mais aussi beaucoup moindre en infanterie ; & néanmoins comme il vit que Loüis avoit passé une petite riviére, qui séparoit les deux armées, & qu'il sembloit lui insulter, en luy presentant la bataille, l'impatience le prit, & il résolut de le combatre contre l'avis de presque tous les Officiers qui lui conseilloient de differer, ou pour se joindre à Leopold, ou s'il ne le pouvoit, pour prendre l'ennemi entre les deux armées, ce qui rendroit sa perte indubitable. Mais comme il se fioit en sa cavalerie, qu'il crût estre invincible, & qui estoit encore augmentée d'un nouveau renfort qu'il avoit receû de quatre mille Hongrois, tous gens bien faits, & aguerris, & qui estoient extrémement animez contre les Bavarois leurs anciens ennemis, il ne douta point qu'il de deust remporter la victoire, & tailler en piéces cette infanterie qu'il crût devoir estre bientost abandonnée de la cavalerie qui ne pourroit tenir contre la sienne.

ANN. 1316.

Il

ANN. 1316.

Il sortit donc de son Camp le vint-huitiéme de Septembre, veille de Saint Michel, dés la premiére pointe du jour, & fit trois grands corps de cavallerie, qu'il rangea sur trois lignes; mettant le peu qu'il avoit d'infanterie au milieu, entre les escadrons, afin d'en pouvoir estre soustenuë de tous costez; & s'estant mis à la teste du corps qu'il commandoit en personne, avec de magnifiques armes, qui ne laissoient pas d'éclater sous une casaque toute chargée d'aigles en broderie, le casque en teste, ayant une couronne sur le timbre: comme il estoit de fort belle taille, de haute stature, & monté sur un grand cheval de bataille superbement caparassonné des armes d'Autriche & de l'Empire, il paroissoit de toute la teste pardessus tous ceux qui l'environnoient, & se faisoit ainsi connoistre comme Empereur à son armée pour l'animer, & à celle des ennemis pour leur donner de la terreur. Il n'en fut pas ainsi de Louïs de Baviére son Rival, qui en cette journée qu'il avoit si fort souhaitée, ne combatit que sous de simples armes, & sans aucune marque de sa dignité, soit qu'en un jour de bataille il ne voulust point d'autre éclat que celuy du fer, qui devoit décider de sa fortune; soit qu'il ne jugeast pas à propos de se mettre en bute aux traits de ceux qu'il croyoit s'estre dévoûëz pour luy donner la mort, fust-ce mesme en la recevant; ou peut-estre aussi qu'estant résolu de perir ce jour-là,

Ipse ne agnosceretur victus

là, s'il ne demeuroit victorieux, il ne voulust pas que ses ennemis le pussent reconnoistre aprés sa mort; quoy qu'il en soit, il est certain qu'il ne parut en cette bataille, comme Empereur, que par les belles choses qu'il y fit, & par les bons ordres qu'il y donna.

ANN. 1316.

mori non dubitans si vinceretur, vestes non regias, sed militares induit. *Cuspin. in Frider.*

Car il rangea tous ses bataillons sur un fort grand front, qui avoit pourtant assez de hauteur, afin d'enveloper l'ennemi, & de le prendre en flanc à droie & à gauche au signal qu'il en donneroit. Il mit la plus grande partie de ce qu'il avoit de cavalerie dans les intervalles des bataillons, pour en estre mieux soustenuë contre celle de l'ennemi incomparablement plus forte que la sienne, & n'en jetta que fort peu sur les aisles pour couvrir son infanterie, parce que le front de sa bataille estant beaucoup plus étendu que celuy des ennemis, il ne craîgnoit pas d'estre pris en flanc. Le Roy de Boheme qui conduisoit l'avantgarde, eût la pointe droite où il combatit, tout joyeux du bon présage qu'il tira de ce que ce jour-là on célebroit en Boheme la Feste du bien-heureux Roy Saint Wenceslas Patron de son Royaume. Sifride Sveperman de Nuremberg, vieux Capitaine, & Lieutenant General de Louïs, fut à la gauche, avec l'arriéregarde qu'il commandoit. Louïs se mit au milieu dans le corps de bataille, auprés de la grande Aigle Imperiale, qu'il entreprit de défendre avec une troupe choisie de volontaires qui l'environ-

Continu. Steron.

Chron. M.S. Nuremberg. ap. Herwart.

ANN. 1316. vironnoient, tous fort résolus comme luy de vaincre ce jour-là, où de mourir. Puis ayant donné le corps de réserve à Frideric Burggrave de Nuremberg, comme il luy eût expliqué ses intentions, & ce qu'il devoit exécuter au temps qu'il lui marqua, il luy fit prendre un assez long circuit, pour s'aller mettre à couvert d'une hauteur qui n'estoit pas loin du champ de bataille. Ainsi les deux armées estant rangées & en presence, avec une grande resolution de bien faire, & une égale esperance de vaincre, s'avancent fiérement l'une contre l'autre, & en viennent aux mains.

On a veû rarement une bataille en rase campagne durer si long-temps. On combatit douze heures entiéres, depuis le lever du Soleil jusqu'à son coucher, sans que la victoire, qui sembloit voler, si je l'ose dire, tantost d'un costé & tantost de l'autre, comme incertaine du parti qu'elle devoit prendre, & balançant entre les deux qu'elle tenoit toûjours en haléine par cette incertitude, se déclarast ouvertement ni pour l'un ni pour l'autre. Tout combatit, tout se mesla, tout fut vaincu, & vainquit réciproquement en cette sanglante journée, où les deux Empereurs sur tout se signalerent, mais en deux differentes maniéres, Frideric agissant bien plus en soldat qu'en Capitaine, & Loüis beaucoup plus encore en Capitaine qu'en soldat. En effet, Frideric ayant enfin rompu la cavalerie Bavaroise,

varoiſe, aprés avoir tué de ſa main plus de cinquante hommes, ne ſongeoit qu'à pourſuivre les fuyards, croyant déja tenir la victoire, ſans ſonger à ce qu'il laiſſoit derriére luy. Mais Loüis qui regardoit tout, & donnoit ordre à tout en meſme temps, ayant fait avancer, par un demi tour à droit d'un coſté, & à gauche de l'autre, ſes gros bataillons contre luy, pour le couper, & en ſuite l'envéloper à ſon retour de la pourſuite de ceux qui fuyoient, l'arreſta tout court, & luy fit tourner teſte, & cependant il rallia ſa cavalerie: mais comme il vit que les chévaux n'en pouvant plus, elle eſtoit inutile, il luy fit mettre pied à terre, & à l'exemple des anciens Romains, qui s'eſtoient ſouvent ſervi de ce ſtratagéme dans les batailles, il én forma de nouvéaux bataillons, qui vinrent prendre Frideric en queuë, tandis que les autres l'attaquoient de front & par les flancs. ANN. 1316.

Mais ce qui acheva de le ruïner, fut que comme l'on combatoit encore dans l'incertitude de la victoire, on vit paroiſtre tout-à-coup ſur les hauteurs voiſiſines une nouvelle armée, qui au ſon des trompettes & des tambours, ſe haſtoit de deſcendre dans la plaine. Alors les Auſtrichiens qui virent briller les armes d'Autriche ſur le grand étendart de ces troupes, firent un grand cry de joye, ne doutant point que ce ne fuſt l'armée de Leopold, qui eſtoit venu ſi à propos à leur

ANN. 1316.

secours, pour les faire achever de vaincre. Mais ils furent êtrangement surpris, lors que ces prétendus Leopoldins, estant à la portée du trait & de la fleche, firent leur dêcharge sur eux, & leur donnant à dos, les enfoncerent à grands coups d'épée & de lance. En effet, c'estoit le Burgrave de Nuremberg, qui suivant les ordres de Louïs de Baviére, ayant levé ce faux étendart pour surprendre les ennemis, avoit pris son temps pour se jetter sur les Austrichiens, qui combatoient sous le commandement du Duc Henri frere de Frideric, tandis que ce Prince avoit affaire à ceux qui taschoient de l'enveloper à son retour de la poursuite des fuyards.

Post laborem enim fessi milites hunc exercitum Leopoldi credebant, respirantes paululum, vexillo decepti adulterino. Obruti igitur insperatò australes concluduntur veluti septo. Cuspin. ibid.

On n'eût pas trop de peine à vaincre des gens, qui outre qu'ils estoient déja las d'avoir combatu presque tout le jour, avoient perdu le courage avec l'esperance, se voyant si rudement attaquez par des ennemis tout frais, & par ceux-là mêmes qu'ils croyoient estre venus à leur secours : de sorte qu'estant comme pris entre deux armées, & combatus de tous costez, ils furent presque tous taillez en pieces ou faits prisonniers, entre lesquels se trouva le Duc Henri; qui fut pris avec le grand étendart, par les gens du Roy de Boheme. Aprés cette exécution, le Burgrave ayant pénetré jusqu'à l'endroit où Frideric se défendoit encore, ce ne fut plus un combat, mais une tuérie; peu se sauverent par la fuite, tout le reste perit

rit ou fut pris. Frideric mesme abandonné de tous les siens, estant tombé de son cheval qui fut tué sous luy, fit apeller le Burggrave, qu'il apprit par un cavalier estre là, & se rendit à luy sur sa parole qu'il receût d'avoir la vie sauve. Et certes, on la luy garda fort exactement ; car ayant esté presenté à Louis de Baviére, ce Prince victorieux le receût assez civilement, en luy disant, *Mon cousin, c'est avec grand' joye que nous vous voyons :* mais il le retint long-temps prisonnier. Le Duc Leopold son frere qui apprit cette grande défaite comme il s'approchoit déja pour se joindre à luy, fit tous les efforts imaginables pour obtenir sa liberté, par les armes qu'il employa fort inutilement pour cét effet, & par ses priéres auprés du Pape & du Roy de France Charles le Bel, auquel le Roy Jean de Boheme accorda celle du Prince Henri qui mourut peu de temps aprés. ANN. 1316.

On dit mesme que le Duc Leopold se servit pour cela de la voye abominable des enchantemens, & qu'ayant évoqué un Diable en forme humaine, ce Démon luy promit qu'il tireroit son frere de prison, pourveû que ce Prince le voulust croire : mais que Frideric auquel il se presenta durant la nuit dans le Chasteau de Trausnit prés de Ratisbone, où l'on gardoit ce prisonnier, l'asseûrant qu'il l'en feroit sortir à l'heure mesme s'il le vouloit suivre, ne s'y voulut jamais fier. Quoy *Tritbem. in Chron. Albert. Argentin. Cuspinian.*

ANN. 1316. qu'il en soit, Louïs de Baviére qui vouloit s'asseûrer de son rival, puis qu'il n'avoit fait la guerre que pour s'en defaire par les voyes d'honneur, ou pour l'avoir en son pouvoir, ne luy rendit sa liberté qu'au bout de trois ans, aprés avoir fait un traité, par lequel Frideric, auquel il laissa par honneur un vain titre de Roy des Romains, s'obligea par serment, à ne songer jamais plus à l'Empire, ni à demander la Couronne au Pape, ce qu'il garda inviolablement, quoy-qu'on la luy offrist, & qu'il fust fortement sollicité plus d'une fois de l'aller prendre ou à Rome, ou à Avignon. Tant ce genereux Prince fut religieux observateur de sa parole, contre laquelle il ne voulut jamais rien entreprendre. Il vescut toûjours fort paisiblement avec le titre de Roy qu'il retint jus-
1330. ques à sa mort, qui avint en Autriche cinq ans aprés sa delivrance. Ainsi Louïs demeura seul en possession de l'Empire, mais avec une guerre beaucoup plus funeste qu'il eût en même temps avec le Pape, pour les raisons que je vais dire, en reprenant la chose de plus haut.

Tandis que ces deux rivaux disputoient de la Couronne, le Pape Jean XXII. qui fut élû deux ans aprés le commencement de ce Schisme de l'Empire, comme je l'ay dit, quoy-qu'il penchast beaucoup plus du costé de Frideric pour plus d'une raison, ne se voulut néanmoins d'abord déclarer ni pour l'un ni pour l'autre.

Il les

Il les entretint tous deux de bonnes paroles, & de fort belles esperances, croyant comme il estoit aussi adroit que hardi & entreprenant, que durant leur division il pourroit plus facilement étendre sa puissance dans l'Empire, & singuliérement en Italie, en ruinant le parti dés Gibelins. Voicy comme il s'y prit. ANN. 1316.

d'Abord il publia les Clementines, entre lesquelles est cette Constitution, par laquelle le Pape Clement V déclare que l'Empire dépend de l'Eglise Romaine, & que les Empereurs en recevant la Couronne, doivent prester le serment de fidelité au Pape. Et la mesme année, par la premiére Constitution qu'il fit, il cassa tous les Vicaires ou Lieutenants de l'Empire, que l'Empereur Henri VII avoit établis dans les Villes, comme Canis Scaliger à Verone, Bonacosse à Mantoüe, Mathieu Visconti à Milan, & quelques autres Gibelins ailleurs; déclarant au reste, que quand l'Empire estoit vacant, comme il vouloit qu'il le fust alors, le gouvernement en appartenoit uniquement au Pape, à qui, en la personne de Saint Pierre, Dieu mesme, dit il, à donné tout le droit qu'on peut avoir, aussi-bien sur l'Empire de la terre que sur celuy du Ciel, défendant en suite à toutes sortes de personnes, de quelque condition qu'elles soient, mesme Royale & Patriarcale, de prendre la qualité de Vicaire, ou de quelque autre charge & dignité de l'Empire, 1317.

Clement. de jurejur.

Extravag. com. cap. si fratrum.

Cui in personâ B. Petri terreni simul & cœlestis Imperii jura Deus ipse commisit.

L. 1. ep. Cur. 76. ap. Raynald.

 sans

ANN. 1317. ſans la permiſſion du Pape, ſur peine d'excommunication pour les perſonnes, & d'interdit pour leurs Eſtats & pour leurs terres. Et en meſme temps, à l'exemple de ſon Prédeceſſeur, il créa le Roy Robert Vicaire de l'Empire en Italie.

Jea. ep. 237. ep. 1. De plus, pour montrer qu'il eſtoit le Souverain Seigneur, & l'arbitre de l'Empire, il ne manqua pas de citer les deux élûs devant ſon Tribunal, pour y produire les raiſons par leſquelles ils prétendoient prouver la validité de leur élection, afin que les ayant ouïës, il prononçaſt ſur cette grande affaire, & déclaraſt par ſon Arreſt auquel des deux l'Empire apartenoit. Enfin, comme il vit que les Gibelins retenoient toûjours leurs Vicariats de l'Empire dans les Villes qu'ils occupoient, & refuſoient ouvertement d'obéïr à ſes ordres, il ſe joignit aux Guelphes, qui eſtoient leurs ennemis mortels, & taſchoient par toutes ſortes de moyens de les exterminer, comme auſſi réciproquement les Gibelins ne ſongeoient qu'à les perdre, pour étendre leur domination dans l'Italie.

Car il ne faut pas que l'on s'imagine que ces deux factions, dont l'une eſtoit pour les Papes, & l'autre pour les Empereurs, ſe fiſſent la guerre pour la Religion. Les uns & les autres faiſoient profeſſion d'eſtre Catholiques ; ce n'eſtoient que la haine & l'ambition qui les armoient les uns contre les autres, pour s'entre-détruire,

&

& pour établir leur puissance dans les Provinces dont ils auroient chassé leurs ennemis. Il y avoit seulement cette difference entre eux, que les Gibelins reconnoissoient les Empereurs pour leurs Souverains, & tenoient de l'Empire ce qu'ils occupoient : au contraire, les Guelphes s'estant détachez de l'Empire, qu'ils ne vouloient pas reconnoistre, se tenoient toûjours du costé des Papes contre les Empereurs. Le Pape donc voyant que les Gibelins qui retenoient toûjours leurs Vicariats, ne luy vouloient pas obeïr, se joignit aux Guelphes contre eux, & employa, pour les ruïner, le glaive spirituel & le temporel ; le spirituel, en excommuniant solennellement Matthieu Visconti le plus puissant des Gibelins, & tous ceux qui luy adheroient; & le temporel, envoyant Legat en Italie le Cardinal Bertrand de Poiget son neveu, pour leur faire la guerre, avec quelques troupes qu'il devoit joindre à celles de Robert Roy de Naples, des Florentins, des Boulonnois, & des autres Villes tenuës par les Guelphes.

ANN. 1317. 1318. 1319.

Il agit même si efficacement auprés du Roy Philippe le Long, qu'il envoya Philippe de Valois son cousin en Lombardie, avec quinze cens chevaux choisis parmi la Noblesse Françoise: mais ce Prince, qui s'estoit un peu trop avancé, sans vouloir attendre les troupes des confederez, ayant trouvé les Visconti campez auprés de Mortare avec une fort bonne armée, où il y

ANN. 1320. avoit trois mille chevaux, trouva bon pour ne pas s'exposer à tout perdre, de se laisser gagner à leur feinte soumission, & aux belles protestations qu'ils luy firent d'estre tout à la France, & s'en retourna sans avoir rien fait que d'abbatre par cette honteuse retraite le courage aux Guelphes, & de relever l'esperance des Gibelins, qui se rendirent en suite les plus forts. Car voyant qu'on les attaquoit si vivement, ils firent aussi une puissante ligue entre eux ; & outre Frideric Roy de Sicile, qui les secourut de toutes ses forces, & que le Pape excommunia pour cela, ils eûrent encore de leur costé l'Empereur Loüis de Baviére, qui prit hautement leur protection, en prenant tout le contrepied de son rival.

I. Villan. l. 9. c. 108.

Vill. l. 9. c. 133. Antonin. tit. 21. c. 4.

En effet, comme il vit que si les Gibelins estoient une fois opprimez, c'estoit fait de l'Empire en Italie, & qu'il ne vouloit pas que l'on pust dire en Allemagne, que pour son interest particulier il abandonnoit celuy de l'Empire: quelque besoin qu'il eust de toutes ses forces contre son concurrent, qui luy faisoit fortement la guerre, il ne laissa pas néanmoins d'envoyer aux Gibelins de grands secours, avec lesquels ils eûrent de grands avantages sur les Guelphes. Il arriva méme que plusieurs Villes de l'Estat Ecclesiastique se servirent de cette occasion pour se révolter contre le Pape, comme entre autres Ferrare, qui aprés s'estre delivrée de la garnison que le Roy Robert y tenoit pour

pour le ſervice de l'Egliſe, rappella le ANN.
Marquis d'Eſte, qui en avoient eſté chaſſez, 1320.
& qui s'en rendirent les maiſtres.

Mais au contraire Frideric d'Autriche,
à qui le Pape faiſoit toûjours eſperer qu'il
confirmeroit ſon élection, & luy donne-
roit bientoſt la Couronne Imperiale, ſe
déclara hautement Protecteur des Guel-
phes, auſquels meſme, à l'inſtante priére
du Pape, il envoya le Prince Henri ſon fre- 1321.
re avec deux mille cavaliers croiſez com-
me luy, parce que le Pape avoit publié une
Croiſade contre les Gibelins, avec une In-
dulgence pareille à celle qu'on gagnoit
en prenant la Croix contre les infidelles.
Mais Mathieu Viſconti, l'un des plus fins
& adroits politiques de ſon temps, fit re-
preſenter à Frideric, qu'en travaillant à
opprimer les Gibelins vaſſaux de l'Em-
pire, il agiſſoit contre luy-meſme, qui
prétendoit eſtre Empereur, & ſe rendoit
odieux & ſuſpect aux Allemans qui ver-
roient bien qu'il trahiſſoit les veritables
intereſts de l'Empire. Et il fit tant par
ces remontrances, que ce Prince crai-
gnant en effet d'en eſtre abandonné, rap-
pella ſon frere, qui d'ailleurs s'eſtant laiſſé
corrompre par les riches preſens que Ma- *Villan. l. 9.*
thieu luy fit, feignit d'eſtre fort mécon- *c. 143. Cor.*
tent de ce qu'on refuſoit de luy remet- *par. 3.*
tre la Ville de Breſſe entre les mains: ſur
quoy laiſſant-là les Guelphes confédérez,
il s'en retourna rejoindre ſon frere en Ba- 1322.
viére, où quatre mois aprés ſon arivée ils

ANN. 1323. furent pris tous deux à la bataille de Muldorfe, que Louïs de Baviére gagna de la maniére que nous l'avons veû.

Cette victoire enfla fort le courage à Louïs de Baviére, qui se voyant delivré de son concurrent, & seul Empereur, envoya promptement un nouveau secours aux Gibelins, avec lequel ils firent lever le siége que le Legat du Pape & les Guelphes confédérez avoient mis devant Milan aprés la mort de Matthieu Visconti, qui estoit décedé depuis peu dans une extréme vieillesse, aprés avoir un peu auparavant recité à haute voix dans l'Eglise de *Villan. l. 9. Corius.* Milan, le Symbole des Apostres, & protesté en presence de tout le peuple, que c'estoit-là sa créance en laquelle il vouloit mourir, & qu'il estoit tres-innocent du crime d'heresie que le Pape luy supposoit, & pour lequel il l'avoit excommunié. Cette derniére action de Louïs fit que le Pape prit enfin la résolution d'éclater contre luy, comme il fit, en publiant le huitiéme d'Octobre, cette même année, un Mo- *Villan. Antonin.* nitoire, dans lequel il expose premiérement les crimes qu'il luy reproche: à sçavoir, que son élection estant douteuse, & ayant esté faite dans la division des Princes; toutefois avant que d'en avoir receû *Monitor. ap. Herwart. t. 1. p. 194. & seq.* la confirmation du Saint Siége, auquel il appartient d'examiner, d'approuver, ou de rejetter l'élection d'un Empereur, il n'avoit pas laissé de prendre cette qualité, & de se mesler du gouvernement de l'Empire

pire, tant en Allemagne qu'en Italie, ce que le Pape seul a droit de faire, quand l'Empire est vacant. De plus, qu'il s'est déclaré protecteur des Visconti, condamnez comme héretiques, & des autres Rebelles de l'Eglise, & qu'il a fait beaucoup d'autres choses qui tendent manifestement à la ruine du bien public. En suite il luy enjoint par autorité Apostolique, & sur peine d'excommunication, qu'il aura encouruë s'il n'obéït, de retirer dans trois mois le secours qu'il a donné aux Rebelles & aux Héretiques, & de s'abstenir du gouvernement, qu'il ne pourra plus reprendre que le Saint Siége n'ait examiné & approuvé juridiquement son élection & sa personne. Il défend enfin à toute sorte de personnes Ecclesiastiques ou Seculiéres, de quelque qualité qu'elles soient, sur peine de privation de Benefices pour les gens d'Eglise, d'excommunication & d'interdit pour les Laïques, de luy obéir, ou de luy prester aide & faveur en ce qui regarde l'Empire. Et ce Monitoire fut envoyé à tous les Archevesques & Evesques d'Italie, d'Allemagne, de France, d'Angleterre, d'Espagne, & de Hongrie, pour estre publié par tout.

ANN. 1323.

Loüis, qui sçavoit aussi-bien que Henri VII. son Prédécesseur, ce que le Pape Adrien IV. avoit reconnu de bonne foy par un Acte authentique, écrivant à l'Empereur Frideric Barberousse; à sçavoir, qu'il n'avoit & ne prétendoit avoir aucun

ANN. 1323. droit de superiorité sur les Empereurs, pour le temporel, ne s'étonna pas beaucoup de ce Monitoire. Il voulut néanmoins encore garder des mesures, afin de mettre, s'il pouvoit, tout le droit de son costé. Pour cet effet il envoya des Ambassadeurs au Pape, qui eûrent charge de luy faire entendre en plein Consistoire, qu'ayant ouï dire qu'il avoit procedé contre luy, & publié un certain Monitoire qui choquoit tout ouvertement les droits de l'Empire, il avoit eû peine à le croire, & qu'il s'en vouloit informer de luy-même: que si cela estoit, comme on le publioit par tout, il supplioit tres-humblement sa Sainteté de prolonger le terme qu'elle avoit prescrit, afin que l'on eust du temps pour la satisfaire sur ce qu'elle avoit exposé contre luy d'une maniere si peu ordinaire. Mais comme le Pape persistant toûjours dans sa premiére resolution, eût avoûé toutes ses procedures & son Monitoire, il protesta hautement qu'on passeroit outre, si Loüis de Baviére, dans deux autres mois qu'on luy donnoit pour tout delay, n'exécutoit tout ce qu'on luy prescrivoit dans le Monitoire.

Ce Prince, qui attendoit un tout autre succés de cette Ambassade, laquelle il croyoit estre tres-respectueuse, crût alors qu'il ne devoit plus rien ménager avec le Pape, & là-dessus il se resolut de le prévenir, comme il fit. Car ayant assemblé les Princes, & les Evesques, avec plusieurs Docteurs, à Nu-

à Nuremberg, il y fit, suivant leur avis, le dix-huitiéme de Décembre, une solennelle protestation devant Notaire, entre les mains de l'Evesque de Ratisbonne, dans laquelle, aprés avoir protesté qu'il vouloit vivre & mourir en la Foy Catholique, comme Protecteur de l'Eglise Romaine, dont il défendroit toûjours les droits contre tous ses ennemis, il répond à tous les Points du Monitoire. Au premier, *Qu'à l'exemple de ses Prédécesseurs, en vertu de son election, qu'on ne peut douter qui ne soit legitime, ayant esté faite selon les loix, & la coustume, par le plus grand nombre des Electeurs, il a pû & a deû gouverner l'Empire, comme il fait encore, & fera toûjours, Dieu aidant, sans qu'il soit necessaire que le Pape examine & approuve cette élection, qui ne dépend, aprés Dieu, que des Electeurs.* Au second, *Qu'il a protegé les Visconti, & les autres Gibelins, comme ses fidelles vassaux & sujets, contre les Guelphes ennemis de l'Empire, & rebelles aux Empereurs, & contre tous ceux qui entreprennent de le secourir.* Au troisiéme, *Qu'il ne sçait pas si les Visconti, ou quelques autres Gibelins, sont heretiques: mais que puis qu'on l'accuse tres-injustement d'estre fauteur des heretiques, parce qu'il protege ceux qui font la guerre aux ennemis déclarez de l'Empire; & puis qu'estant le Chef & le Prince de ce saint Empire, il est obligé, par le serment qu'il a fait à son sacre, de conserver l'Eglise dans la pureté de la Foy, & d'arracher la zizanie des pernicieuses doctrines que l'ennemi des* ANN. 1323.

ANN. 1323. *fidelles y seme ; il est prest de prouver, non seulement devant le Sacré College des Cardinaux, mais aussi devant le Concile général, que c'est luy-mesme Pape Jean vint-deuxiéme qui soustient des hérésies ; & qu'entre autres erreurs qu'il favorise, & qu'il appuye, par sa doctrine & par ses actions, il veut manifestement abolir, contre l'autorité toute évidente de l'Ecriture Sainte, la souveraine puissance des Princes seculiers, laquelle est ordonnée de Dieu mesme, qui veut que tout le monde y soit soumis.* Et en suite, *il appelle de son Monitoire, & de toutes les procedures manifestement injustes, au Saint Siege Apostolique, & à l'Eglise representée par un Concile Général qu'il desire qui soit au-plûtost convoqué dans la Ville qu'on jugera la plus propre de toutes, afin qu'il s'y trouve en personne, & qu'il y propose, & y fasse examiner tous ces articles pour le bien de l'Eglise & de l'Empire.*

Voila le contenu de cette fameuse protestation ; que l'on peut voir toute entiére & en bonne forme dans le premier tome du Chancelier Heuvart. Sur cela le Pape, sans trop s'émouvoir, prolonge le terme de son Monitoire encore de trois autres mois, dans lesquels il enjoint à Louïs de se presenter, ou en personne, ou par procureur, devant son Tribunal, à Avignon, pour y répondre sur les crimes dont on l'accuse. Et voyant que ce Prince estoit toûjours ferme & inébranlable dans la résolution qu'il avoit prise de se maintenir contre tous, dans la pos-

Tom. 1 p. 251. & seq.

Regest. Joan. q. 8.

possession de l'Empire, qu'il disoit aussi bien que Frideric Barberousse, ne tenir que de Dieu seul par l'élection des Princes, & indépendemment du Pape; enfin l'onziéme de Juillet il prononça contre luy la Sentence, par laquelle il le déclare contumace, excommunié, & décheû de tout le droit qu'il pourroit avoir à l'Empire, l'adjournant au premier d'Octobre, pour comparoistre devant luy, afin d'entendre prononcer son Arrest sur ses autres crimes, & défendant à tout le monde de le reconnoistre pour Empereur. Et presque en mesme temps il condamna, & excommunia les principaux Gibelins, comme les Visconti de Milan, les Scaligers de Verone, les Marquis d'Este de Ferrare, Passerin Bonacosse de Mantoûë, Castrucci Castrucani de Luques, Huges Evesque d'Arrezo, & plusieurs autres semblables à qui le Cardinal Legat & les Inquisiteurs avoient fait le procés par ses ordres.

ANN. 1323.

Ibid.

Villan. Corius. & alii.

Mais comme dans les grandes maladies un reméde chymique & trop violent, bien loin de guerir le mal, le rend assez souvent beaucoup plus grand, & mesme incurable; aussi ces terribles sentences portées contre des gens, qui outre qu'ils avoient les armes à la main & le pouvoir de se venger, croyoient encore avoir la justice de leur costé, furent l'occasion qui fit naistre de plus grands troubles que jamais, & qui aboutirent enfin à l'un des plus pernicieux & plus scandaleux schismes qu'on eust encore

ANN. 1323.

core veus dans l'Eglise. Car d'une part Louïs furieusement irrité de se voir traité de la sorte avec tant de hauteur, & si peu d'égard à ce qu'il croyoit estre deû à sa personne & à sa dignité, résolut de porter les choses à l'extrémité, & oubliant ce qu'il se devoit à luy-mesme, qui avoit passé jusqu'alors pour un Prince tres-moderé, il publia contre le Pape un manifeste, dans lequel, au lieu de se contenir dans les bornes d'une défense qu'il prétendoit estre fort juste, il se répand en une infinité d'injures tres-atroces, en le voulant faire passer pour un destructeur de l'Empire, un violateur des Canons & des Loix, un ennemi déclaré de la doctrine Evangelique touchant la pauvreté de Jesus-Christ & des Apostres, un profanateur du Sacrément de Penitence, & enfin pour un héretique obstiné & incorrigible. En suite il appella de nouveau de cette Sentence au Concile Général; & la mesme année Jandunus de Peruse & Marsilius de Padoüe publierent pour sa défense deux traitez, l'un de la puissance Ecclesiastique, & l'autre de la jurisdiction de l'Empereur & de celle du Pape, sous le titre de Défenseur de la Paix. Mais comme en voulant soustenir les droits de l'Empire & la puissance des Empereurs, ils ne demeurerent pas précisément dans les termes du temporel, & qu'ils attaquerent la puissance spirituelle du Souverain Pontife, la voulant soumettre à l'Imperiale, ce qui les fit donner dans

Rebdorf. I. Villan. l. 9. Avent.

Senten. Excomm. I. P. ap. Bzov. Prateol. Alvar. Pel. de Planct. Eccl. c. 6. Alb. Pigh. c. 5. de Hier.

dans plusieurs erreurs tres-pernicieuses, c'est pour cela qu'ils s'attirerent la censure & les foudres de l'Eglise, qui les condamna justement, en ce qui choque dans leurs livres la doctrine de la Foy & les bonnes mœurs. Car pour ce qui regarde les faits purement historiques qu'ils contiennent, & les droits des Couronnes Souveraines qui ne dépendent que de Dieu, c'est à quoy l'Eglise ne touche pas: ANN. 1323.

D'autre costé les Gibelins qui se croyoient aussi bons Catholiques que les Guelphes, ausquels ils ne faisoient la guerre, ni aussi au Pape, à ce qu'ils disoient, que comme vassaux de l'Empire, pour maintenir les droits de l'Empereur, se voyant si vivement poussez, renouvellerent leur ligue, & agirent de concert avec tant de conduite & de bonheur, qu'ils remporterent par tout de grands avantages sur leurs ennemis : car les Visconti défirent en bataille rangée, devant Modoéce, l'armée du Pape jointe à celle de Robert Roy de Naples, commandée par Raymond de Cardonne, & aux Guelphes confederez, sous Henri Comte de Flandre, qui furent tous deux faits prisonniers. Castracani de Luques & Passerin de Mantoüe gagnerent aussi deux grandes batailles, l'une sur les Florentins, & l'autre sur les Boulonnois; de sorte que la puissance des Guelphes, par ces trois grands malheurs qui leur arriverent coup sur coup, en fut tellement affoiblie, qu'ils n'osoient plus paroistre en ce temps-

Villan. l. 9. Cori. par. 3.

Villan. l. 9. 1325.

ANN. 1325. temps-là devant les Gibelins, qui tenoient par tout la campagne.

Ce qu'il y eût encore de plus fascheux pour le Pape, fut que les Romains ennuyez de se voir si long-temps abandonnez par les Papes, qui avoient transferé le Saint Siége à Avignon, chasserent de

1326. Rome presque tous ceux qui leur estoient encore favorables ; & aprés avoir nommé pour les gouverner cinquante deux hommes, dont le chef fut Sciarra Colonna, envoyerent sommer le Pape de retourner promptement à son Siége établi par Saint Pierre à Rome, & protesterent qu'autrement ils seroient obligez de pourvoir à leurs affaires par quelque autre voye. Et parce qu'ils ne furent pas satisfaits de la réponse qu'on leur fit, ils se joignirent aux Gibelins, & déouterent tous ensemble vers l'Empereur, pour le supplier tres-humblement de venir au-plûtost en Italie, afin d'y recevoir, selon la coustume, les deux Couronnes, & d'achever d'y réduire à leur devoir les ennemis de l'Empire. Loüis avoit déja esté plus d'une fois sollicité de la mesme chose par les Gibelins ; & d'autant qu'il ne vouloit pas s'éloigner de l'Allemagne, tandis qu'il y auroit encore de puissans ennemis à combatre, ils s'estoit contenté de leur envoyer du secours de temps en temps, avec promesse de le suivre au-plûtost, pour les secourir luy-mesme en personne, & se mettre à leur teste. Mais comme il avoit fait alors son traité avec Fri-

Villan. l. 10. c. 20. Chron. MS. Vat. ap. Spond. Naucl. gen. 45.

Frideric, qui ne prétendoit plus rien à l'Empire; que le Duc Leopold qu'il craignoit le plus, & qui estoit son ennemi irréconciliable, estoit mort cette mesme année, & que tout enfin luy estoit parfaitement soumis en Allemagne: il se résolut de les satisfaire, en se satisfaisant luy-mesme, dans l'extréme envie qu'il avoit de se venger du Pape. C'est pourquoy, aussitost qu'il eût assemblé ses troupes, il partit au commencement de l'année suivante, & se rendit au Mois de Février à Trente, où les deputez de tous les chefs des Gibelins & les Ambassadeurs de Frideric Roy de Sicile l'attendoient. Ce fut aussi là mesme que s'assemblerent pour le suivre tous les mécontens du Pape, & sur tout un grand & formidable parti de Cordeliers, tant de ceux qui sous prétexte de réforme avoient fait un schisme dans l'Ordre, que des autres mesme qui se croyoient aussi-bien que ceux-cy estre attaquez, & fort maltraitez dans le point le plus essentiel de leur Religion, par trois fameuses Constitutions de ce Pontife. Or parce que c'est icy l'un des points les plus importans de mon Histoire pour la justification d'un Pape, & dont peu de gens sont bien informez, il faut tascher de l'éclaircir en cét endroit, en reprenant la chose dans son origine.

ANN. 1326.

1327. *Villan. l. 10.*

Il y avoit déja douze ou treize ans que le Pape Nicolas III. avoit fait cette celebre Decretale *Exiit qui seminat*, par laquelle,

1294. *Sext. l. 5. t. Exiit.*

ANN. 1327. quelle, en interpretant ce qui se trouve d'ambigu dans la Régle de Saint François, il la laisse dans toute sa force, lors que certains faux zelez de l'Ordre, sous prétexte de vouloir vivre dans une plus étroite observance de la Régle, sans glose & sans interpretation, & dans toute l'étenduë de sa rigueur, entreprirent de faire un corps à part, en se separant de celuy duquel ils avoient fait profession d'estre les membres. Pour cét effet, ils s'addressent au bon Pape Saint Pierre Célestin, qui ne respiroit que la solitude & la penitence; & ayant obtenu de luy la permission de faire une Congrégation particuliére, sous le nom d'Hermites du Pape Celestin, pour y garder leur Régle à la lettre, ils se vont établir dans une petite Isle de la Grece, pour se mettre à couvert des poursuites du Général des Cordeliers, qui ne vouloit pas souffrir ce schisme dans l'Ordre. En effet, aprés que le Pape Célestin se fut déposé du Pontificat, tout ce grand Ordre auquel cette division portoit grand préjudice, agit tres-efficacement auprés du Pape Boniface VIII. pour la faire cesser. Car on luy remontra si bien l'importance de cette affaire, non-seulement pour le bien de l'Ordre, mais aussi pour son interest particulier, en luy disant que ces prétendus réformez le tenoient pour un intrus, parce qu'ils croyoient nulle l'abdication de Célestin leur protecteur: qu'il cassa la permission & les privileges qu'ils en avoient

Wadingh. t. 2. hoc ann.

avoient obtenus, & leur fit faire commandement, sur peine d'excommunication, de se venir remettre sous l'obéïssance de leur Général. ANN. 1327.

Aprés bien des remises & des excuses, que ces nouveaux réformateurs allegue-rent inutilement pour justifier leur revolte & leur Schisme, il fallut enfin se soumettre, & obéïr. Mais la disgrace, & en suite la mort de Boniface estant arrivées sur ces entrefaites, comme ils abordoient à un Port de la Poüille, il se fit entre eux une nouvelle division. Les uns ennuyez peut-estre de leur excessive austerité, s'allerent rendre au Général, qui les receût tres-bien, & les rétablit dans l'Ordre: mais les autres se croyant libres comme auparavant, s'etablirent en de petits hermitages, partie dans le Royaume de Naples, & partie dans la Marche d'Ancone, & dans la Toscane, où plusieurs Cordeliers des Provinces d'Italie, attirez par le grand bruit que cette nouvelle réforme faisoit par tout, sortirent de leurs Convents, sans congé des Superieurs; & se faisant ainsi, sans y prendre garde, de vrais apostats, par une fausse dévotion, s'allerent joindre à ces Hermites, de sorte que leur Congregation devint bientost assez nombreuse. Ils ne joüirent pas là toutefois long-temps de la paix qu'ils y croyoient trouver; & se voyant vivement poursuivis, non-seulement par les Superieurs de l'Ordre, mais aussi par les Inquisiteurs, qui les trai-

1302. *Wadingh. ad hunc ann.*

ANN. 1327. traitoient comme des apostats, & des gens suspects d'hérésie, ils prirent la fuite, & se sauverent les uns en Sicile, & les autres en
1307. *Waldingh.* t. 3. Provence, & au bas Languedoc, où ils avoient déja un grand nombre de sectateurs. Et certes, on a souvent veû en France; & mesme de nos jours, que l'on y court aisément à la nouveauté, sur tout en matiére de doctrine & de devotion, particuliérement quand sous le beau prétexte de vouloir combatre le relaschement, au-lieu de corriger les defauts des particuliers, ou ceux d'une Communauté, quand il s'y en est glissé quelques-uns, on entreprend de former un parti, ou plûtost une secte dans la Religion generale, ou dans les particuliéres, c'est-à-dire, dans les Ordres Religieux, & d'y faire un nouvel establissement, sous le nom spécieux de réforme; & l'experience à fait voir que la destinée des plus rigoureuses & des plus austeres est d'estre fort à la mode dans leur commencement, & de ne durer gueres, selon la nature de toutes les choses qu'on entreprend avec trop d'ardeur & de violence.

Ainsi, comme ces Réformez trouverent des puissans protecteurs, & qu'ils eûrent une grande suite dans ces pais chauds, où l'on agit pour l'ordinaire avec plus de ferveur, & mesme bien souvent avec plus d'impetuosité & de précipitation qu'ailleurs, ils eûrent assez facilement le moyen de s'y établir; & ce fut alors

alors que l'Ordre de Saint François fut divisé en deux partis formez, dont l'un prit le nom de *Spirituels* & de *Freres de l'etroite Observance*, & l'autre eût celuy de *Conventuels* & de *Freres de la Communauté*. Les premiers mesme, pour se distinguer tout-à-fait des autres, & faire voir à tout le monde qu'ils vivoient de toute autre maniére, prirent peu de temps aprés un habit fort different du leur, n'ayant qu'une seule tunique de vilain drap, tres-courte, fort étroite & juste au corps, avec un petit capuchon, qui à peine leur couvroit la teste, ce qui, comme parle le Pape dans sa Constitution, les rendoit ridicules. Mais tout cela ne fit qu'irriter davantage les Conventuels, qui estoient sans comparaison les plus forts, & avoient tout le droit de leur costé, contre des gens, qui bien loin d'estre autorisez des Papes, agissoient directement contre leurs Constitutions & leur commandement exprés. Ensuite ils les pousserent avec tant de vigueur par les voyes de la justice, qu'enfin le Roy de Naples Charles le Boiteux, Comte de Provence, qui les protegoit : fut obligé de supplier le Pape Clement V. de les vouloir entendre favorablement dans leur justification pour leur faire justice.

C'est ce que fit ce Pontife au Concile de Vienne, où aprés qu'il eût fait examiner durant deux ans, par plusieurs Cardinaux, & par des Docteurs de differens Ordres, tout ce que les uns & les autres avoient à

dire,

[Margin notes:] ANN. 1317.

Quosdam habitus cum parvis capuciis curtos, strictos, inusitatos & squallidos, irrisionis amicos, &c. *Ioan. XXII. Extrav. Gloriosam Ecclesiam.*

1310. *Wadingb. t. 3. ad hunc ann.*

ANN. 1317. *Cap. Exivi de Parad. in Clement.* dire, ou pour accuser leurs parties, ou pour se défendre eux-mesmes, il fit enfin dans la troisiéme Session, cette célebre Clementine, *Exivi de Paradiso*, par laquelle,
1312. *Wadingh. t.3. hoc ann.* en exposant ce que prescrit la Régle, & l'interpretant conformement à la Decretale de Nicolas III. il déclare que la maniére de vivre des Conventuels, qui font profession de suivre cette Decretale, suffit pour s'acquiter de tous les devoirs d'un parfait Religieux de Saint François. Il ordonne ensuite à ceux de l'étroite Observance de rentrer dans la Communauté, & en quittant toutes les marques qu'ils avoient prises pour se distinguer des autres, y vivre sous l'obéïssance des Superieurs.

Il fallut bien qu'on obéïst à un Decret de cette force, autorisé dans un Concile Général. Plusieurs s'y soumirent de bonne grace: il y en eût d'autres qui ne le firent qu'aprés qu'ils eûrent pris la fuite comme des apostats, & qu'on les eût contraints de revenir à force de censures & d'excommunications qui furent fulminées contre eux. Mais aprés la mort du Pape Clement, ces faux spirituels qui donnoient tout ouvertement dans l'illusion, prenant l'occasion qu'ils jugeoient leur estre tres-favorable durant la longue vacance du
1314. Saint Siége & du Généralat de l'Ordre, se
1315. séparerent de nouveau avec plus de scan-
Wadingh. t.3. dale que jamais. Car environ six-vints de ces dangereux illuminez d'entre ceux de Provence & du Languedoc s'estant fait ac-

accompagner de leurs amis & de leurs dévots bien armez, s'emparerent par force les Convents de Beziers & de Narbonne, d'où ils chasserent les Conventuels, & reprirent en mesme temps leurs tuniques courtes & étroites avec leurs petits frocs. Plusieurs autres animez par cét exemple, firent bien-tost la mesme chose ailleurs, & se joignirent à ceux-cy, disant tous ensemble, pour gagner le peuple, qu'ils estoient les disciples du Frere Pierre Jean Olivi, premier Auteur de leur réforme, qui estoit d'auprés de Beziers, & au tombeau duquel, que l'on réveroit à Narbonne comme celuy d'un Saint, on croyoit bonnement en ce Païs-là qu'il se faisoit de beaux miracles. Cependant ce prétendu Saint, qui en effet fut la principale cause de ces troubles par ses maximes faussement séveres, n'estoit qu'un dévot hardi, présomptueux, & dangereusement visionnaire, dont la doctrine fut condamnée au Concile de Vienne, & le fut encore depuis comme héretique, témeraire, & insensée, en soixante articles tirez de ses Commentaires sur l'Apocalypse, qu'il applique en partie à Saint François & à sa Regle, en disant sur cela cent choses extravagantes, & pleines d'erreurs, ainsi qu'on le peut voir dans la Censure qu'en firent les Théologiens deputez par le Pape, pour examiner ce dangereux livre, & laquelle

ANN. 1327.

ANN. 1327. *Baluf. l. 1. Miscellan.* M. Baluze nous a donnée depuis peu dans le premier livre de sa belle Collection des rares piéces qui n'avoient pas encore veû le jour.

Mais ce nouveau schisme que firent ces opiniastres révoltez ne fut pas long-temps toleré. Car le Pape Jean XXII. ayant enfin succedé à Clement V. agit dés la premiére année de son Pontificat contre eux avec beaucoup de force & de vigueur, à la poursuite de Michel de Cesene, qui venoit d'estre élû General des Cordeliers. 1317. *Wading.* En effet, comme ce Pape sceût qu'ils avoient refusé d'obéïr au commandement qu'il leur avoit fait par son Commissaire, de se soumettre à la Constitution du Pape Clement, il les cita devant son Tribunal à Avignon, où ils comparurent au nombre d'environ soixante & dix, qui ne voulurent pas loger chez les Conventuels, & aimerent mieux passer toute la nuit à découvert devant la porte du Palais. Le lendemain ils eûrent audiénce du Pape, qui écouta avec beaucoup de patience tout ce qu'ils luy voulurent remontrer. Mais comme il vit que tout ce qu'ils opposoient aux Conventuels, se réduisoit à leurs tuniques longues & larges, & aux caves & aux greniers où ils gardoient le bled & le vin qu'ils avoient receû par aumosne, il n'en fit nul estat, & leur ordonna de retourner à la Communauté; & de se soumettre en cela au jugement de leurs Superieurs, ainsi

ainsi que la Clementine l'ordonne. Sur quoy il fit sa Constitution *Quorundam exigit*, où, en confirmant les Decretales de Nicolas III. & de Clement V. il fait encore de nouvelles déclarations sur la Regle, & laisse aux Superieurs le pouvoir & la liberté de déterminer quelle doit estre, selon la diversité des lieux & des temps, la mesure & la forme des habits, & en quelles occasions l'on peut garder pour l'avenir les aumosnes que l'on aura receûës, ordonnant à tous les Religieux de se conformer à leur jugement, & de leur obeïr. Et il ajouste, qu'il n'y a point de Religion sans cela, & que des trois vertus, ausquelles on s'oblige par les trois vœux de la profession Religieuse, l'obeïssance est sans contredit la plus grande, parce que dit-il, par la pauvreté l'on se met au-dessus des biens qui sont hors de nous; par la chasteté, l'on assujetit le corps; mais par l'obeïssance on domine sur l'esprit & sur la propre volonté, qui est la partie de nous-mesmes la plus noble & la plus excellente.

ANN. 1317.

Cap. Quorundam. Extrav. de Verb. signi-ficat.

Religio namque perimitur si à meritoriâ subditi obedientiâ subtrahantur. Magna quidem paupertas, sed major integritas, harumque obedientia maxima si custodiatur illæsa: nam prima rebus, secunda carni, tertia verò menti dominatur & animo, &c. *C. Quorundam.*

De ceux qui avoient comparu devant le Pape, la pluspart enfin obeïrent, & rentrerent dans l'Ordre. Mais vint-cinq demeurant obstinez, furent mis à l'Inquisition pour les erreurs avec lesquelles ils prétendoient défendre leur révolte. Tous les autres craignant qu'on ne leur fist un pareil traitement, s'enfuïrent en Sicile, où s'estant joints à ceux des leurs qui s'y

ANN. 1327. estoient établis depuis quelque temps, ils firent, en dépit du Pape, un nouveau Ge-
1318. neral, & soustinrent opiniastrément les
Wading. t. 3. mesmes hérésies pour lesquelles on avoit arresté leurs Compagnons.

C'est icy sans doute un terrible exemple, qui doit ouvrir les yeux aux Superieurs des Communautez Religieuses, pour leur faire voir combien il est dangereux de souffrir qu'il s'y forme sous main certaines associations secretes & clandestines de quelques particuliers, qui, sous le specieux prétexte de vouloir estre plus spirituels que les autres, y font une espece de retranchement, ou plûtost de ligue, qui tend de sa nature au schisme. Ces spirituels de l'Ordre de Saint François, qui s'estant séparez du commun, s'élevoient jusqu'au Ciel par leurs grands mots d'étroite Observance & de spiritualité, se précipiterent eux-mesmes aveuglement dans les abysmes de l'erreur & de l'hérésie, parce que ces dévots d'illusion, comme parle le Pape dans sa Decretale, commencent toûjours par la vanité qui les enfle, & qui les éleve dans leurs ridicules imaginations pardessus ceux qu'ils regardent de haut en bas, en se disant à eux-mesmes, *Je ne suis pas comme les autres*; cette vanité fait naistre le trouble, la discorde, les contestations & les disputes, dans lesquelles ils veulent qu'on en passe par leur sentiment, qu'ils préferent à celuy de tout le reste de la terre : de-là ils tombent dans le schisme,

Ascendunt usque ad cælos, & descendunt usque ad abyssos. *Ps.* 105.

Ut primò quidem infelix animus per superbiam intumescat, & exinde de contentione in contentionem, de contentione in schisma, de schismate in hæresim, de hæresi in blasphe-

schisme, & du schisme dans l'hérésie, & en suite ils donnent dans le blasphéme.

ANN. 1327.

mias infelici gradatione, imò præcipiti ruinâ descendat.

Voila ce qui se fit dans ces pitoyables illuminez, qui se séparerent de ceux qui gardoient la Regle de Saint François, selon l'interprétation des Papes. Ils firent à l'égard de cette Regle, ce que fond aujourd'huy les Protestans à l'égard de la Sainte Escriture. Car ils vouloient qu'on l'entendist selon leur sens, & non pas selon celuy que l'Eglise y donnoit: *Ils soustenoient que leur Regle estoit une mesme chose avec l'Evangile; qu'en suite l'Eglise ne pouvoit dispenser de ce qu'elle ordonne; & que ceux qui luy obeissent en cela, péchent mortellement aussi-bien que le Pape, dans les déclarations qu'il avoit faites touchant les habits, les greniers, & les caves, qu'il permettoit aux Cordeliers. Ils disoient encore qu'il y avoit deux Eglises; l'une riche & charnelle, où le Pape & les Evesques dominoient; l'autre pauvre, mais spirituelle, & toute pure, qui ne consistoit qu'en ceux qui estoient de l'étroite Observance, ou qui les protegeoient; & que les Superieurs, les Evesques, & les Papes mesmes n'avoient aucune jurisdiction ni autorité, s'il n'estoient de leur sentiment.* Ils ajoustoient à tout cela quelques autres semblables erreurs & réveries, qui sont exprimées dans la Decretale du Pape. Enfin la chose alla si avant, que de ces vint-cinq qu'on avoit mis à l'inquisition, il y en eût quatre qui furent bruslez à Marseille, parce qu'ils ne voulurent jamais se rétracter, disant toûjours qu'ils ne pou-

Extravag. Quorundam.

Inquisit. Sent. contra combust. in Massil. ap. Balus. l. 1.

ANN. 1327. *Miſcell. ex Cod. M. S. Biblioth. Colbertin.*

pouvoient obéir en conſcience à la Conſtitution que le Pape avoit faite, ſans autorité, & que ce qu'il avoit déclaré touchant les caves, les greniers, & leurs habits eſtant contre la Regle, eſtoit conſequemment contre l'Evangile & contre la Foy.

A la verité c'eſtoient de grands fous, de s'eſtre tellement enteſtez de leur petit capuchon, qu'ils ſe laiſſerent bruſler plûtoſt que d'en vouloir prendre un plus grand, comme ſi la perfection de l'Evangile conſiſtoit en ces ſortes de choſes, qui ſont de leur nature tres-indifferentes : mais il y eût des gens qui crûrent en ce temps-là, comme il y en a ſans doute encore aujourd'huy qui croyent la même choſe, à ſçavoir, qu'encore que ce ſot enteſtement donnaſt juſqu'à l'hereſie; on ſe pouvoit néanmoins perſuader que ces pauvres abuſez n'y donnoient que par folie, & en ſuite ſe contenter de les traiter, & de les enfermer comme des fous. Quoy qu'il en ſoit, ces opiniaſtres & dangereux dévots voyant, qu'on les traitoit ſi rudement en Provence, & que le Roy de Sicile, à la ſollicitation du Pape, ne les vouloit plus ſouffrir en ſon Royaume, ſe cacherent, & ſe ſauverent comme ils pûrent, en courant vagabonds par les Provinces, juſqu'à ce qu'ils s'allerent mettre ſous la protection de l'Empereur, à l'occaſion d'un nouveau differend qui naſquit quelque temps aprés entre le Pape & les Conventuels, & qui fit beau-

coup

coup plus de mal que le premier. Voicy comment. ANN. 1327.

Les Inquisiteurs de la Foy estoient choisis indifferemment des deux Ordres de Saint Dominique & de Saint François. Un Cordelier l'estoit alors en Provence, & un Jacobin dans le Languedoc. Celuy-cy, qui conjointement avec l'Archevesque de Narbonne, faisoit le procés à un homme qu'on accusoit d'avoir dogmatisé & enseigné les erreurs des Beguards, produisit dans une Assemblée de Docteurs une grande liste des propositions de cét homme, qu'il prétendoit estre toutes contre la Foy, entre lesquelles estoit celle-cy, *Que Jesus-Christ & ses Apostres qui avoient enseigné & suivi la voye la plus étroite de la haute perfection Chrestienne, n'avoient rien possedé dont ils eussent la proprieté & le domaine, ni en particulier, ni en commun.* Le Lecteur en Théologie du Convent des Cordeliers de Narbonne, nommé le Pere Talon, qui estoit un fort habile homme, quand ce fut à luy de parler, dît que pour les autres propositions qû'on leur avoit présentées, il croyoit, comme ceux qui avoient opiné avant luy, qu'elles estoient héretiques; mais que pour celle-cy qu'on vouloit aussi condamner, il la maintenoit tres-saine & tres-orthodoxe, selon la Constitution du Pape Nicolas III. où elle se trouvoit en termes exprés. Sur quoy l'Inquisiteur, qui vouloit absolument qu'elle fust héretique, l'ayant voulu faire dédire, il en

1321. *Wading. hoc ann.*

Berengarius Taloni.

ANN. 1327. il en appella au Pape, devant lequel cette question fut agitée par les Jacobins & par les Cordeliers, qui prirent parti chacun pour l'interest non seulement de son Confrere, mais aussi de tout l'Ordre. Car les Cordeliers prétendoient avoir cét excellent degré de pauvreté pardessus tous les autres, à cause du parfait dénuëment de toute sorte de domaine dont ils faisoient profession, ne se retenant que le simple usage des choses necessaires; & les Jacobins, comme tous les autres Religieux, possedoient en commun ce qui appartenoit à l'Ordre: & comme on s'échaufa extrémement de part & d'autre, chacun employant pour l'attaque & pour la défense toutes les subtilitez de la Dialectique, en laquelle les uns & les autres estoient grands Maistres, on ne pût jamais rien conclure, & le Pape se contenta pour lors d'assoupir ce grand differend par quelque legere distinction, dont on se servit pour accorder quelque chose aux uns & aux autres, ordonnant qu'on n'en parlast plus.

1322. *Wading hoc ann.* Mais l'année suivante, soit qu'il fust sollicité par les Jacobins, ou qu'il agist en cela de son propre mouvement, car c'estoit un Pape qui aimoit fort à décider: il envoya par écrit à tous les Prélats & à tous les Docteurs en Theologie qui estoient à la Cour, cette proposition pour l'examiner, à sçavoir, *Si ce n'estoit pas une hérésie de soustenir avec opiniastreté, que Jesus-Christ & ses Apostres n'avoient rien eû*

eû qui leur appartint par droit de proprieté & de domaine, ni en commun, ni en particulier. Cependant il sçavoit, que le Pape Nicolas dit en termes formels dans sa Decretale, que cette abdication de toute sorte de proprieté & de domaine pour l'amour de Dieu, est sainte & meritoire; que Jesus-Christ nous montrant le chemin de la perfection, l'a enseignée par sa doctrine, & confirmée par son exemple; & que les premiers fondateurs de l'Eglise militante l'ayant puisée de cette source, pour mener une vie parfaite, l'avoient communiquée aux Religieux de Saint François. Il sçavoit de plus, que le mesme Pape défend sur peine d'excommunication à tous Docteurs, & à toute autre sorte de personnes de se mesler de gloser ses paroles qui sont tres-claires, ni de leur donner une autre explication, que précisement celle que donne la Grammaire, en faisant la construction des mots. C'est-pourquoy, pour laisser à ces Docteurs & à ces Prélats la liberté de chercher sans scrupule le moyen d'interpreter ces paroles en un autre sens que celuy qu'elles semblent avoir naturellement, Jean XXII. suspendit cette défense, jusques à ce qu'il en eust autrement ordonné. ANN. 1327.

Or comme sur ces entrefaites les Cordeliers tinrent leur Chapitre Géneral a Peruse, & qu'ils virent fort bien que tout ce procedé tendoit à condamner leur doctrine & leur profession, ils publierent, à la solli-

ANN. 1327. citation de leurs amis, deux écrits authentiques, par lesquels ils déclarent à toute la terre, qu'adherant à la Decretale de Nicolas III. confirmée par la Clementine *Exivi de Paradiso*, & mesme par la derniére Constitution de Jean XXII. ils tiennent tous, sans aucune diversité de sentiment, que ce n'est pas une erreur, mais au contraire, que c'est une verité Catholique, de dire que Jesus-Christ & ses Apostres n'ont rien eû de propre, ni en particulier, ni en commun, & que quand ils ont eû quelque chose en réserve, ils ne l'avoient pas comme maistres & possesseurs, mais seulement comme administrateurs & distributeurs pour les pauvres, & que pour eux ils n'en avoient que le simple usage de fait, sans avoir aucun droit de propriété à la chose qu'ils gardoient; ce qu'ils s'efforcerent de prouver dans ces écrits par plusieurs raisons & autoritez. Et pour agir encore plus fortement, ils obligerent par un Decret tous les habiles gens de l'Ordre à établir, à défendre, & à soustenir hautement par tout cette doctrine; ce que les Professeurs & les Prédicateurs ne manquerent pas de faire dans les Ecoles, & dans les Chaires, avec tout l'éclat qui leur fut possible.

Une action si forte, & d'une si grande hauteur, irrita extrémement contre les Cordeliers le Pape, qui les avoit beaucoup considerez & favorisez jusqu'alors. Et pour disposer les affaires à ce qu'il avoit ré-

solu

ſolu de décider contre eux, il renonça d'abord à toutes les choſes deſquelles ils diſoient n'avoir que le ſimple uſage de fait, & non pas de droit, & dont le domaine & la propriété appartenoit au Saint Siége, ſelon la déclaration que pluſieurs Papes en avoient faite. Mais il n'avançoit pas beaucoup par là, parce qu'en ce cas les Cordeliers pouvoient toûjours dire, que ces choſes appartiendroient à ceux dont ils les auroient receûës par aumoſne, pour n'en avoir que le ſimple uſage, & qui auroient droit de les reprendre quand il leur plairoit, avant qu'elles fuſſent conſumées. Il fit donc le huitiéme de Décembre de cette année ſa Conſtitution *Ad conditorem Canonum*, par laquelle il déclare que quand le Pape Nicolas dit dans ſa Decretale, que les Freres Mineurs n'ont que le ſimple uſage de tout ce qu'on leur donne par aumoſne, & point du tout le domaine ou la propriété qui appartient au Saint Siége, cela ne ſe peut entendre des choſes qui ſe conſument par l'uſage, parce que, dit-il, comme il le prétend prouver par un diſcours Philoſophique, le domaine en ces ſortes de choſes ne peut eſtre ſéparé de l'uſage ; ainſi l'on doit dire qu'il appartient à ces Religieux de Saint François, pour le moins en commun, & qu'il n'eſt nullement à l'Egliſe : c'eſt pourquoy il leur défend d'avoir deſormais des Syndics, ou des Procureurs qui reçoivent & conſervent au nom du Saint Siége les

ANN. 1327.

In Extravag. comm. de verb. ſignif.

Martin. IV. in Bulla

ANN. 1327. *Exultantes in Domino.* les choses qu'on leur donne, ce que pourtant les Papes ses Prédecesseurs leur avoient permis par Bulles expresses.

A la verité, l'on ne peut nier que le Pape Jean XXII. n'ait parlé en cette occasion comme Docteur particulier, & d'une chose qui n'appartient point du tout à la Foy. Car outre que la Régle de Saint François, & les Papes qui l'interpretent, disent tres-clairement, que les Religieux n'ont que l'usage de tout ce qu'on leur donne, de quelque nature qu'il soit, & dont la proprieté appartient au Saint Siége; il y a un tres-grand nombre de Docteurs, mesme parmi les Jacobins, & des plus célebres, qui soustiennent & prouvent tres-bien que le domaine se peut séparer de l'usage dans les choses qui se consument & se détruisent en mesme temps que l'on s'en sert, parce que, disent-ils, pour estre maistre absolu d'une chose, ce n'est pas assez qu'on la consume; & qu'on la détruise lors qu'il est permis de s'en servir, mais il faut encore en pouvoir disposer à sa volonté, la pouvoir vendre, donner, échanger; ce que le Religieux ne peut faire de l'habit qu'il use en le portant, & du pain qu'il détruit en le mangeant; & l'on ne dira pas que ceux qui sont invitez à un grand repas soient maistres absolus des viandes qu'on leur sert, elles appartiennent à celuy qui les traite, & qui les prie d'en manger, & de faire bonne chere, mais il n'ont pas droit pour

Gregor. IX. Innoc. IV. Alex. IV. Martin. IV. Bonif. VIII. &c.

Soto. Bannes. Ledesm. Bellar. l. 4. de R. Pont. c. 14. Less. de Just. & jur. l. 2. c. 3. Molin. de Just. t. 1. tract. 2. disp. 6 n. 6. Barbos. t 3 Collect. in Comm ad hanc Extrav. Joan.

pour cela de les enlever de dessus la table, & de les envoyer au marché pour les vendre. Ainsi cette opinion de Jean XXII. qui est encore aujourd'huy réfutée par de bons Docteurs, ne préjudicie point à la parfaite pauvreté des Religieux de Saint François, qui se sont dépouillez pour l'amour de Dieu de toute sorte de domaine. Aussi comme ce Pape agit en cette occasion d'une maniére peu conforme aux Bulles de ses Prédecesseurs, est une chose néanmoins qui n'est nullement des appartenances de la Foy, en quoy personne n'a jamais douté que le Pape ne se puisse tromper comme un autre homme: de-là vient que ceux qui luy ont succedé, ont remis les Religieux de Saint François dans la possession où ils estoient auparavant de n'avoir rien du tout de propre, ni en particulier, ni en commun, & ont rétabli leurs Syndics, pour recevoir & pour conserver au nom de l'Eglise Romaine ce qu'on leur donne par aumosne, & dont le Pape leur permet l'usage.

ANN. 1327.

Mart. V. in Bull. Amabilis. Eugen. IV. in Decret. Provisionis. Alex. VI. & alii. Wadingh.

Voila ce que Jean XXII. fit d'abord contre les Cordeliers: mais l'année d'aprés il passa bien plus outre, à l'occasion de deux choses de grand éclat, qu'on fit de nouveau contre luy, & qui l'aigrirent extrémement contre ces Peres. L'une fut, que le Pere Bona-gratia, de Bergame, homme hardi & violent, que les Peres du Chapitre général de Peruse avoient envoyé à la Cour du Pape pour y défendre leur dé-

1323. *Walingh. hoc ann. & seq.*

 cision,

ANN. 1327. cision, au-lieu de faire de tres-humbles remontrances aux pieds de Sa Sainteté, eût l'audace d'appeller en plein Consistoire de sa Decretale *Ad conditorem canonum*, & de luy presenter publiquement un écrit fort insolent, dant lequel il prétendoit prouver par plusieurs raisons qu'elle ne devoit pas avoir traité son Ordre avec tant de durete, & que sa Constitution, comme toute contraire à celles de ses Prédecesseurs, ne pouvoit subsister. A quoy ce Pape, qui n'estoit nullement d'humeur à souffrir une pareille insolence, principalement dans un Moine qui fait profession d'humilité, ne répondit qu'en faisant mettre sur le champ ce Bona-gratia dans un cachot, où il eût le loisir durant toute une bonne année de plaindre sa disgrace, & d'apprendre par le rude traitement qu'on luy fit, à traiter d'une autre maniere avec les Papes.

La seconde chose qui acheva d'irriter le Pape, fut l'action fort hardie du célebre Docteur Cordelier Guillaume Okam, Anglois, homme de grande réputation, sur tout dans les Ecoles de Philosophie, où il avoit fait une nouvelle secte, & qui en esprit, en doctrine, & en subtilité ne cedoit point au fameux Jean Scot, dont il avoit esté disciple. Celuy-cy, qui s'estoit trouvé au Chapitre géneral de Peruse, lisoit alors dans l'Université de Boulogne, & preschant un jour devant un tres-grand auditoire, il ne se contenta pas de dire ce

que

que le Chapitre avoit déclaré, à sçavoir que ce n'estoit pas une erreur d'asseûrer que Jesus-Christ enseignant la voye de la perfection, & les Apostres la suivant, n'avoient rien eû de propre ni en particulier ni en commun; mais il ajousta que c'estoit une hérésie de dire le contraire. Le Pape, aprés avoir esté bien informé de cette action, le cita pour rendre compte, non pas de sa doctrine, mais de ce qu'avant le jugement du Saint Siége, qui faisoit examiner cette proposition, il l'avoit osé décider de la maniere, qu'il luy avoit plû. Il obéït, & s'alla presenter au Pape, qui le receût fort bien: mais en suite il luy ordonna de demeurer paisiblement à Avignon, & luy défendit tres-estroitement de plus parler de la proposition dont il s'agissoit, que selon la décision qu'on en avoit faite. Car tandis qu'on citoit Okam pour comparoistre à Avignon, le Pape, aprés avoir fait examiner assez long-temps la proposition qu'il avoit donnée par écrit touchant la pauvreté de Jesus-Christ & des Apostres, fit enfin la Constitution *Cùm inter nonnullos*, dans laquelle il déclare que c'est une hérésie de soustenir avec opiniastreté que Jesus-Christ & ses Apostres n'ont rien eû, non pas mesme en commun, dont ils fussent absolument les maistres, & dont ils pussent disposer à leur volonté, puis que le contraire paroist clairement en plus d'un endroit du Nouveau Testament. On est encore aujourd'huy bien en peine dans les Ecoles

ANN. 1324.

Int. Extra. Commun. de verb. signif.

ANN. 1327. Ecoles de trouver le moyen d'accorder ces deux Papes Nicolas & Jean, qui semblent faire deux décisions toutes contraires dans leurs Decretales. Mais il n'est pas, ce me semble, trop difficile de sortir de cét embarras; car il est certain que Jean. XXII. qui ne vouloit pas qu'on pust distinguer le domaine du simple usage dans les choses que l'on consume lors que l'on s'en sert, vouloit aussi que Jesus-Christ & les Apostres eussent toûjours eu, du moins en commun, le domaine & la proprieté de ces sortes de choses, ce qui est manifestement contraire à la Constitution de Nicolas III. qui croit que cette proprieté peut estre separée de l'usage. Mais comme ce n'est là qu'une question de Philosophie, qui n'appartient nullement à la Foy, & sur laquelle on peut prendre tel parti qu'on veut: il a esté permis à ces deux Papes de dire ce qu'il leur a plû sur ce sujet, & à l'un des deux de se tromper en cela, comme pourroit faire un autre homme. Il n'en est pas ainsi du point principal duquel il s'agit en ces Decretales, & qui se tire de la Sainte Ecriture, en quoy les deux Papes s'accordent. En effet, Nicolas qui dit que Jesus-Christ enseignant en un temps par sa doctrine & par son exemple la voye de la plus haute perfection, n'a rien eû dont la proprieté luy appartint, ajouste plus bas, que comme estant Legislateur commun, il est aussi debiteur aux moins parfaits: il a voulu dans un autre

temps

temps avoir quelque chose en réserve qui fust à luy, afin de montrer aux riches, par son exemple, comme on doit user des biens qu'on possede, car il en faisoit des aumosnes, aprés en avoir pris ce qui luy estoit necessaire & à ses disciples pour leur entretien. Ainsi, comme Jean, dans sa Constitution, veut que Jesus-Christ ait eû quelque chose dont il pust disposer en maistre & en vray possesseur, sans dire que ce fust en tout temps, le Pape Nicolas le veut aussi dans sa Decretale. Voila comme on les peut tres-facilement accorder.

ANN. 1327.

Bellar. l. 4. de Sum. Pont. c. 14. Molin. de Just. & Jur. t. 1. tr. 2. disp. 6.

Mais le Général Michel de Cesene, & le Docteur Guillaume Okan, avec ceux de leur parti, interpretant mal la Constitution du Pape Nicolas, ne s'accorderent point du tout avec Jean XXII. & soustinrent hardiment contre luy, & avant & aprés sa Decretale, que ni Jesus-Christ, ni les Apostres n'avoient rien possedé en propre, n'ayant eû que le simple usage de fait pour eux, & l'administration pour les pauvres, de ce qu'ils gardoient des aumosnes qu'on leur avoit faites. Et c'est sur cela même que l'Empereur, dans le Manifeste qu'il publia contre le Pape, l'accusa d'héresie, en ce que, contre la décision de ses Prédecesseurs, il détruisoit dans ses deux Constitutions la parfaite pauvreté de Jesus-Christ & des Apostres. C'est pourquoy ce Pape en fit une troisiéme, qui commence, *Quod quorumdam mentes*, dans laquelle, aprés avoir tasché de fortifier la premiére,

1325. Int. Extra. tit. de ver. sign.

ANN. 1327. miére, par une longue suite de raisons Philosophiques, contre la distinction de l'usage & du domaine dans les choses qui se consument par l'usage, il déclare que celuy qui contredit de vive voix, ou par écrit, à ce qu'il à défini dans la seconde touchant la pauvreté de Jesus-Christ & des Apostres, est héretique.

Ad Conditorem Canon.

Cùm inter nonnullos.

Cela pourtant n'empescha pas que Michel de Cesene, homme de grande autorité & fort sçavant, comme célebre Docteur de Paris, ne parlast assez librement dans toutes les occasions contre ces Decretales, qu'il disoit toûjours ne se pouvoir nullement soustenir, parce qu'elles estoient contraires aux Décisions des autres Papes. On fut mesme averti qu'il avoit de secrétes négociations avec les Gibelins, qu'il leur donnoit sous main de bons avis, & qu'il traitoit par leur moyen avec l'Empereur, pour se mettre sous sa protection, & pour agir de concert avec luy contre Jean XXII. leur commun ennemi. C'est pourquoy ce Pape, quoy qu'il n'eust pas encore de preuve bien certaine de ce crime, ne laissa pas de luy ordonner, par un Bref, de se rendre dans un mois auprés de sa personne, pour des affaires importantes au bien de son Ordre. Comme il estoit alors malade à Tivoli, il differa de quelques mois ce voyage, qu'il fit enfin, & se rendit au mois de Décembre de cette année mil trois cens vint-sept à Avignon, d'où le Pape, qui l'avoit d'abord assez bien receû,

Wading. Ann. Min.

1327. *Wading. hoc ann.*

Marc. Ulisip. p. 2. l. 8. c. 18.

receû, luy defendit tres-expressément de sortir aussi-bien qu'à Guillaume Okam & au pauvre Pere Bona-gratia, qu'il avoit renvoyé dans son Convent, aprés la rude & longue penitence qu'on l'avoit contraint de faire dans son cachot. Voila l'estat où se trouvoient alors ceux d'entre les Cordeliers qui estoient fort mécontens du Pape, tant prétendus réformez que Conventuels, lesquels ayant tous également le mesme interest pour la défense de leur pauvreté, qu'ils croyoient estre le fondement de leur Ordre, se joignirent aussi tous ensemble avec l'Empereur, qu'ils sçavoient estre l'ennemi déclaré du Pape, & qui faisoit en même temps tout ce qu'il vouloit en Italie.

ANN. 1327.

En effet, ce Prince, aprés avoir tenu l'Assemblée des principaux Chefs des Gibelins à Trente, où il proposa plusieurs chefs d'accusation contre le Pape, qu'il appelloit par dérision le Prestre Jean, entra, avec toutes ses forces, au Printems, dans la Lombardie, se fit couronner à Milan Roy d'Italie, selon la coustume, avec la Couronne de fer, passa l'Apennin, & se rendit maistre, durant le reste de l'année, de la pluspart des Villes de la Toscane & de l'Estat Ecclesiastique, tandis que le Pape l'excommunioit de nouveau à Avignon; puis estant enfin parti de Viterbe le cinquiéme de Janvier de l'année suivante, il fit trois jours aprés solennellement son entrée dans Rome, où il fut receû avec

1327. *I. Vill. Cor. Boss. hist. Mediol.*

1328.

toute

toute sorte d'honneur & de magnificence; & le dix-septiéme du mesme mois, qui estoit le Dimanche, il fut conduit, avec toute la pompe imaginable, depuis Sainte Marie Major jusqu'à la Basilique de Saint Pierre, où il fut sacré avec l'Imperatrice par deux Evesques, & couronné par quatre Barons Romains, dont le premier étoit Sciarra Colonna, choisis pour cét effet par les cinquante-deux Elûs, qui representoient le peuple Romain, auquel ils prétendoient que le droit de couronner l'Empereur appartenoit en l'absence du Pape; car ils vouloient qu'il ne fist cette fonction que comme premier Citoyen Romain, au nom du Senat, du Peuple, & du Clergé, qui avoient député ces quatre Barons pour la faire. Il n'y eût pourtant que Sciarra Colonna, le premier des quatre, & Préfet de Rome, qui mit la Couronne Imperiale sur la teste de l'Empereur, lequel, en récompense, ajousta la Couronne d'or pardessus la Colomne que cette Maison tres-illustre porte dans ses Armes.

Albert. Argentin. Naucler. gen. 45. Prætendebant enim Urbici hoc eis competere, Papâ etiam nolente, præsertim cùm Senatores priùs Papam requisiverunt ut ad urbem se transferret.

En même temps, pour agir en Souverain dans Rome, il créa Senateur & Gonfalonier de Rome & de l'Empire le fameux Castruci Castracani, qui l'avoit servi le plus importamment de tous à réduire les Villes d'Italie à son obéïssance, & qui mourut bientost aprés en la quarante-septiéme année de son âge, dans le cours de sa plus florissante prosperité. En suite, afin de gagner l'affection des Romains, Louïs

L. VIII. l. 10.

fit

fit publier trois belles Constitutions Imperiales pour la conservation de la Foy Catholique dans sa pureté, pour faire rendre aux Ecclesiastiques l'honneur & le respect qui leur est deû, & pour la défense des veuves & des orphelins; & il s'appliqua durant plus de trois mois à rendre la justice, & à regler les affaires de Rome. Mais enfin l'extréme indignation qu'il avoit conceüë contre le Pape luy fit porter au-delà de toutes les bornes la vengeance qu'il en voulut tirer, en faisant ce malheureux Schisme, dont-il eût aprés tout loisir de se repentir, quand la raison & la conscience eûrent repris dans son ame la place que la passion y avoit si injustement occupée.

ANN. 1328.

A la verité l'on ne peut nier que ce Prince n'ait eû grande raison de se croire legitimement élû Empereur, puis qu'il l'avoit esté sans contredit, par le plus grand nombre des Electeurs; ce qui suffit, selon les loix de l'Empire, pour rendre une élection legitime. Il estoit alors reconnu généralement dans toute l'Allemagne, sans qu'il s'y trouvast plus personne, ni qui luy disputast l'Empire, comme Frideric d'Autriche avoit fait, ni qui refusast de luy obéir. Il venoit encore tout fraischement de demander au Pape, comme il avoit fait plusieûrs fois par ses Ambassadeurs & par ses lettres, qu'acquiesçant à son élection, à l'exemple de tous les Ordres de l'Empire, il le couronnast selon la coustume. Et le Pape, bien loin de luy

ANN. 1328. accorder ce qu'il demandoit, n'avoit jamais répondu autre chose, ni par ses Legats, ni par ses Brefs, si non qu'on luy ordonnoit de se déposer, de ne se plus mesler du gouvernement de l'empire, & d'attendre en homme privé la Sentence qu'il plairoit au Pape, aprés avoir examiné son élection, de prononcer, ou pour ou contre luy. Il est certain que Louïs de Baviére, qui estoit un Prince d'une humeur douce, civile, & bienfaisante, mais qui avoit aussi l'ame tres-grande, & qui aimoit la gloire, & sur tout qui estoit fort jaloux de son autorité, n'estoit nullement disposé à recevoir un commandement si rude, qu'il croyoit qu'aucune puissance sur la terre n'avoit droit de luy faire; & voyant que sur son refus le Pape toûjours inflexible à son égard, l'excommunioit sans cesse, & l'avoit déposé, il fit enfin ce qu'asseûrément il ne devoit pas, & ce qu'il n'eust pas fait, si l'extréme rigueur avec laquelle on le traitoit, ne l'eust enfin porté à une si fascheuse extrémité.

Il se pouvoit contenter de suivre le sentiment de ses Evesques & de ses Docteurs, qui l'asseûroient que l'excommunication du Pape, en cette rencontre, estoit nulle; de continuër en suite toûjours à se porter pour Empereur; de faire la guerre aux Guelphes partisans du Pape, qui se déclaroient ses ennemis; de se rendre mesme maistre de Rome, & de s'y faire couronner, sans qu'il fust besoin, pour se satis-

faire,

faire, de s'en prendre à l'Eglise, en la dechirant par un Schisme. Mais comme il vit que les Romains, mécontens de ce que le Pape ne vouloit pas quitter Avignon pour Rome, avoient chassé de leur Ville les plus puissans d'entre des Guelphes; & sur tout les Ursins, & qu'ils le supplioient tres-instamment de leur donner un autre Pape qui résidast dans son Eglise; la colére, le dépit, & le desir de vengeance, fortifiez d'une si belle occasion, l'emporterent dans son esprit sur son devoir, & il se résolut enfin de rendre la pareille au Pape, & de le traiter de la mesme maniére qu'il en avoit esté traité, ne considerant pas que si le Pape n'avoit pas eû droit de le déposer, il ne l'avoit pas luy-mesme aussi de déposer le Pape, & qu'il ne faut jamais tirer raison d'une injustice par une autre aussi grande que celle que l'on veut punir. ANN. 1321. Rebdorf. p.420.424. Naucler. gen. 45.

Cela fait voir d'une part que les Papes ne doivent pas pousser si vivement les Souverains, sur tout dans les choses où il s'agit du temporel, & des droits de leur Couronne; & de l'autre aussi que les Souverains ne doivent pas porter leur ressentiment au-delà des bornes que la Religion prescrit, ni se venger d'un Pape, au dépens du spirituel & de l'Eglise. Mais ce n'est pas à moy de donner des instructions aux Papes, & aux Princes; c'est assez que je dise ce que fit Louis de Baviére en cette occasion, non pas comme le racontent ces Annalistes I. Herwart, contr. Bzov.

ANN. 1328. naliſtes toûjours paſſionnez & exceſſifs, ſoit en loüant, ſoit en blaſmant, qui ne font que des invectives toutes pleines d'injures & de fauſſetez contre luy, mais en ſincere & veritable Hiſtorien, ſans paſſion, & comme les Auteurs de ce temps-là qui ont écrit le plus ſimplement & ſans préoccupation, nous l'ont appris. Voicy donc ce qu'il fit.

Il crût qu'il devoit imiter Othon le Grand, qui dépoſa le Pape Jean XII. en le faiſant déclarer intrus au Pontificat par un Concile. Pour cét effet, afin de diſpoſer les choſes à ce qu'il avoit réſolu, il publia luy-meſme, le quatorziéme d'Avril, ſeant ſur ſon Trône dans le Portique de St. Pierre, ſa nouvelle Loy, par laquelle il ordonnoit à tous les Juges de punir de mort les hérétiques, quand ils ſeroient déclarez tels, & ſans meſme qu'il y euſt de parties qui les pourſuiviſt; puis le dix-huitiéme du meſme mois il tint une grande Aſſemblée de Prélats dans la Place de St. Pierre, où ſe trouverent des Docteurs, des Religieux de divers Ordres, & des Eccleſiaſtiques tous du parti de l'Empereur, car ceux qui eſtoient pour le Pape, ou avoient eſté chaſſez par les Gibelins, ou s'eſtoient retirez d'eux-mêmes. Toute la Nobleſſe Gibeline y fut auſſi avec le Senat & les Magiſtrats, les cinquante-deux Chefs du Gouvernement, & une infinité de Peuple qui rempliſſoit toute la Place; & luy environné des Princes & des Officiers de l'Empire paroiſ-

Nicol. Minorit. MS. Vatican. ap. Raynald. hoc ann.

Villel. l. 10. Cod. Nic. minor. MS. Vatic. ap. Raynald.

paroissoit sur un Trône hautement élevé sur les degrez de la Basilique, la Couronne en teste, le Sceptre en main, & revestu de son grand Manteau de cérémonie & de sa Tunique Imperiale de drap d'or. ANN. 1328.

Voila quel fut ce Concile de l'Empereur, où aprés qu'un puissant Augustin Déchaussé nommé Frere Nicolas de Fabriano, qui avoit la voix extrémement forte, eût demandé par trois fois, en criant de toute sa force, s'il y avoit quelqu'un dans cette grande Compagnie qui voulust se presenter pour defendre Jaques de Cahors, soy-disant Pape Jean XXII. comme personne ne comparut pour luy, l'Abbé de Fulde, homme docte & fort éloquent, fit une longue harangue, dans laquelle, aprés avoir fait l'éloge de l'Empereur, il s'estendit fort sur les crimes dont il dît que Jean XXII. usurpateur du Saint Siége estoit coupable de notoriété publique, comme d'avoir abandonné son Eglise & le Saint Siége establi par Saint Pierre à Rome; tiré des sommes immenses de toutes les Eglises, sous prétexte de la guerre Sainte contre les Sarasins, qu'il n'avoit employées que contre les Chretiens fidelles sujets de l'Empire, qu'il persecutoit à outrance; usurpé contre toute sorte de droit le pouvoir de conferer les Benefices, qu'il distribuoit pour de l'argent à des personnes tres-indignes; & fait plusieurs autres excés par son humeur violente & tyrannique, qu'il exagera fort au long. Aprés

ANN. 1328. quoy il appuya principalement sur l'héréſie, où il dit que Jacques de Cahors, comme Docteur particulier, eſtoit tombé, ſur tout en ces deux chefs; l'un, que contre la doctrine expreſſe de Jeſus-Chriſt, qui veut que l'on rende à Céſar ce qui appartient à Céſar, il avoit entrepris de deſtruire la puiſſance Impériale, & de la confondre en ſa perſonne avec la ſpirituelle; l'autre, que contre la parole de Dieu, & les déciſions formelles de l'Egliſe, il detruiſoit la parfaite pauvreté de Jeſus-Chriſt & des Apoſtres, dans ſes trois Decretales, où cét Abbé prétendit montrer ſept ou huit erreurs.

God. MS. Nic. Minor. ap. Raynald.

Cela fait, comme perſonne dans ce prétendu Concile ne s'oppoſoit à ce que diſoit l'Abbé de Fulde, & qu'ainſi l'on conſentoit à tout, il leût hautement la Sentence de l'Empereur, laquelle portoit, *Qu'ayant eſté inſtamment ſupplié par les Syndics du Clergé, du Senat, & du Peuple Romain, d'agir en vertu du pouvoir qu'il en avoit comme Empereur, & de proceder contre Jacques de Cahors, deſerteur de l'Egliſe, de laquelle il ſe diſoit encore Eveſque, il déclaroit que ledit Jacques de Cahors eſtant notoirement hérétique, eſtoit dés-là meſme décheû du Pontificat, & qu'enſuite il l'en privoit, & de toute autre ſorte de Benefice & dignité Eccleſiaſtique & ſéculiére, caſſant au reſte toutes les Sentences qu'il a fulminées, & tous les procés qu'il a faits depuis le temps qu'il eſt tombé dans ces héréſies, & défendant à tous les ſu-*

jets

jets de l'Empire, sur peine d'estre privez de tous leurs Estats & de tous leurs biens, de le reconnoistre pour Pape & de luy obéir. ANN. 1328.

Voila comme cét Empereur rendit la pareille au Pape, en satisfaisant sa passion contre la Loy de Dieu. Car outre que les Constitutions de Jean XXII. ne contiennent point d'héresie, comme je l'ay montré, & qu'il ne prétendoit pas détruire la puissance des Souverains, mais seulement que c'estoit à luy de juger de la validité de son élection, ce qui n'est pas une héréſie, quoy-que ce soit une fausseté, selon les Allemans, qui veulent encore aujourd'huy que leur élection soit indépendante du Pape; outre tout cela, dis-je, ce n'estoit pas à luy de juger si le Pape estoit tombé dans l'héresie, mais au Concile général, auquel il avoit appellé luy-mesme de la Sentence de ce Pape contre luy. Aussi se trouva-t-il un jeune homme de la Maison des Colonnes, qui ne pouvant souffrir cette entreprise, fut assez hardi pour afficher la Sentence du Pape, en plein midy, à la porte de l'Eglise de Saint Marcel, aprés quoy s'estant sauvé de vistesse sur un bon cheval qu'il tenoit tout prest, il ne pût estre atteint par ceux que l'Empereur fit courir aussi-tost aprés luy. *Io. Villan. l. 10. c. 7.*

Mais Louïs, sans se soucier beaucoup de cette insulte d'un particulier, fit dés le lendemain vint-troisiéme d'Avril

ANN. 1328.

une nouvelle Ordonnance, par laquelle, en ſoumettant le Pape comme ſon ſujet aux Loix Imperiales, il veut que deſormais il réſide comme les autres Eveſques dans ſon Egliſe ; qu'il ne s'en puiſſe abſenter plus de trois mois, ni s'en éloigner de plus de deux journées, ſans le conſentement exprés du Clergé & du Peuple Romain ; que s'il contrevient à cette Ordonnance, & qu'aprés avoir eſté averti trois fois de retourner à Rome, il le refuſe, on déclare que des-la meſme il n'eſt plus Pape, & que comme s'il eſtoit mort, on peut proceder à l'élection d'un autre Pontife : enfin, pour achever de porter les choſes à la derniere extrémité, cinq jours aprés, en ſuite de la loy qu'il avoit faite le quatorziéme d'Avril, il prononça l'Arreſt de mort contre Jacques de Cahors ; comme contre un hérétique déclaré, & criminel de leze-Majeſté, pour avoir choqué les droits de l'Empereur, & nommé des Vicaires de l'Empire en Italie.

Ex Cod. MS. Bibl. Vatic. ap. Raynald.

Ex MS. Nicol. Minor. ap. Raynald.

Aprés cela, comme il avoit promis au peuple qu'il donneroit bientoſt un autre Pape, car il prétendoit le pouvoir faire à l'exemple des Othons & des Henris, il ſe réſolut enfin de nommer celuy que les Romains luy demanderent inſtamment, non-ſeulement pour faire voir, qu'il laiſſoit l'élection libre au Peuple & au Clergé, de la meſme maniére qu'elle ſe fai-

Rebdorf. & Nancler. loc. cit. Wadingh, hoc ann.

ANN. 1328.

faisoit dans les premiers siécles, mais aussi principalement, parce qu'il crût par là faire plus de dépit au Pape, qu'il croyoit estre grand ennemi des Cordeliers; car celuy qu'on luy demandoit estoit un Cordelier Cenventuel d'Ara-Celi, appellé Frere Pierre de Corbaria, petite Bourgade du Diocese de Rieti. Je sçay que quelques Ecrivains, mesme de son Ordre, en parlent avec grand mépris, comme d'un méchant hypocrite, qui sous prétexte de pieté & de direction, estoit éternellement avec des femmes, & gardoit mal son vœu de chasteté. Mais asseûrément c'est ou l'ignorance ou la passion qui les fait parler de la sorte, contre le témoignage manifeste de tres-graves Auteurs. Et certes, ils temoignent tous que c'estoit un homme de qualité, qu'on appelloit Pierre Raynalducci, ayant mesme l'honneur d'estre allié & parent des Colonnes, & qui aprés avoir esté marié cinq ans, & séparé de sa femme par Sentence de son Evesque, qui avoit declaré nul son mariage, estoit entré dans l'Ordre des Freres Mineurs, où il avoit vescu quarante ans en grande opinion de sainteté, pour les beaux exemples qu'il donnoit de toutes sortes de vertus religieuses, & sur tout d'une merveilleuse abstinence, d'une pauvreté tout-a-fait Evangelique, & d'une parfaite obéïssance. Outre qu'il estoit sçavant homme, grand Prédicateur, & Penitencier Apostolique, qui

Alvar. Pelag. de Planctu Eccl. l. 1. c. 37. Bzov Raynald. Spond. Chr. Aul. Reg. c. 20. Odoric. de Foroju. Chron. MS. ap. VVading. Io. Vill l. 10. c. 73. Platin. Naucler. Onuphr. Ciacon. Tritoem. VVadingh. hoc anu. Magnus Prædicator, & Apostolicus Pœnitentiarius in Urbe, miræ abstinentiæ, paupertatis Evangelicæ & religiosa obedientiæ, qui multos in viam salutis reduxit. *Odoric. de Forojul.*

ANN. 1328.

Antchac vir bonus sanctæque vitæ habitus.

I. Villan. Doctus & ad res gerendas aptissimus.

I. latin. Optimæ vitæ & morum habitus nobili loco natus, diu in Ordine Minorum, cum sanctitatis opinione vixit. vir doctus & ad res gerendas aptus.

Ciacon. in Io. XXII. Bzov. Raynald. Spond. Ex Regest. Vatic. ap. Wadingh.

qui avoit fait de grandes conversions, & avec cela fort habile & intelligent dans le manîment des affaires.

Voila comme en parlent des Ecrivains de grande autorité, & qui n'avoient nul interest à le loüër. Car pour ce qu'on dit que la femme qu'il avoit autrefois épousée, & qui estoit encore en vie quand il fut fait Antipape, intenta alors procés contre luy devant l'Evesque de Riéti, qui déclara que l'on n'avoit pû dissoudre son mariage, & le condamna à retourner avec elle, puis qu'elle le réclamoit comme son legitime époux, c'est une comédie qu'on fit joüër pour luy faire insulte. Nos Annalistes pouvoient s'abstenir de raconter serieusement une pareille chose pour la luy reprocher, & Jean XXII. d'envoyer cette Sentence à tous les Princes de la Chrestienté pour le tourner en ridicule. En effet, qui ne voit qu'une vieille sexagenaire, laquelle n'a rien dit & n'a rien fait pour ravoir son prétendu mari durant tout l'espace de quarante ans qu'il estoit Cordelier, Prestre, & Penitencier Apostolique, & qui s'avise de le redemander en Justice aussitost qu'il est proclamé Pape, à l'âge de soixante & dix ans, doit avoir esté subornée pour joüër cette farce, & que cét Evesque qui cassa la Sentence de son Prédecesseur, ne le fit alors que pour se moquer de cét Antipape. Il y à sans doute assez d'autres choses à luy reprocher, sans

qu'il

qu'il faille y mesler ces sortes de petits contes, qui sont indignes de la Majesté de l'Histoire. ANN. 1328.

Car enfin n'est-ce pas une chose pitoyable, qu'un homme de son âge, si mortifié, si austere, en une si haute réputation de sainteté, & si sçavant, aprés quarante ans de Religion, se laisse tellement ébloüir par le faux éclat d'une Papauté si mal fondée, qu'aussitost que l'Empereur eût consenti au desir du Peuple, qui demandoit ce Cordelier pour Pape, il y donne les mains sans resistance, & se precipite aveuglement dans l'abisme d'un horrible schisme, reconnu pour tel de tout le reste de la Chrestienté, & devienne Antipape ? Que l'on se fie aprés cela à tous ces éclatans dehors de mortification, de reforme, & de piété ; si l'humilité manque, qui doit estre le fondement de toutes les vertus, tout ce grand & bel édifice de prétenduë perfection chrestienne va par terre au premier souffle de la vanité & de l'ambition, quand elle trouve une occasion qui luy donne lieu de se satisfaire. Aussi voit-on que ce dévot ambitieux l'ayant trouvée, ne manqua pas de s'y abandonner de tout son cœur.

Et de fait, le jour de l'Ascension, douziéme de May, il se laissa conduire à l'Empereur, qui s'estant assis, revestu de ses ornemens Imperiaux, sur son Trône élevé sous le portique de Saint Pierre, & l'ayant fait asseoir à sa gauche dans

ANN. 1328.

Nic. Minor. MS. ap. Raynald. Ioan. Villan. Spond. & alii.

un siege beaucoup plus bas, fit demander par trois fois au peuple, qui remplissoit toute la place, s'il ne vouloit pas pour Evesque & pour Pape Frere Pierre de Corbaria. Aprés que l'on eût tousjours répondu avec de grandes acclamations qu'on le vouloit, on prit Acte de cette responſe, comme d'une élection fort Canonique; il en fit former le Decret, qu'on leût à haute voix, tandis qu'il se tenoit debout sur la derniére marche de son Trône, & en même temps il investit du Pontificat ce Cordelier, en luy mettant un Anneau dans le doigt, & la chappe de pourpre sur les épaules, en le faisant asseoir à sa droite dans le Trône pontifical, & le saluant & le réverant sous le nom de Nicolas V. Cela fait, il le prit par la main, & le conduisit dans la Basilique de Saint Pierre, où aprés que cét Antipape eût célebré la Messe, il donna la Benediction Pontificale à toute l'Assemblée, & alla loger au Palais du Vatican. Car l'Empereur, qui l'avoit occupé jusqu'alors, se retira à Tivoli, tandis qu'on préparoit la pompe de son nouveau couronnement; parce que n'ayant esté couronné que par les mains de Sciarra Colonna, il le voulut estre de celle de son Pape, comme il le fut le jour de la Pentecoste, auquel Nicolas l'estant allé prendre au Palais de Latran, le conduisit dans la pompe d'une superbe cavalcade à Saint Pierre, où il luy mit, avec les céremonies ordinaires, la Couronne

ronne Imperiale ſur la teſte, & receût auſſi réciproquement de luy la Tiare, ou comme diſent quelques-uns, le Pontifical de pourpre bordé d'hermine, comme ſi l'Empereur l'euſt voulu de nouveau inveſtir de la Papauté. ANN. 1327.

C'eſt ainſi que le Schiſme ſe forma dans Rome, tandis que ceux d'entre les Cordeliers qui eſtoient demeurez dans leur devoir, faiſoient, avec beaucoup de zele, tout ce qu'ils pouvoient pour l'empeſcher. Mais il s'eſtoit déja fait dans leur Ordre un ſecond Schiſme qui rendit inutiles tous leurs efforts. Une partie des Conventuels tenant pour leur Général Michel de Ceſene & pour le Decret du Chapitre de Peruſe, contraire aux Decretales de Jean XXII. ſe déclara pour l'Empereur & pour le nouveau Pape; l'autre partie beaucoup plus grande ne voulut pas s'éngager dans le Schiſme, & s'aſſembla par l'ordre du Provincial de Rome à Anagnie, où l'on fit un Decret, par lequel il fut ordonné à Pierre de Corbaria de ſe déposer du Pontificat qu'il avoit ſchiſmatiquement uſurpé. A quoy n'ayant eû garde d'obéïr, luy qui ſe tenoit pour vray Pape, & en ſuite pour Superieur de tous les Cordeliers, il fut excommunié comme apoſtat & ſchiſmatique par les Peres de ce Chapitre, & condamné à une priſon perpetuelle, où il ſeroit mis dans les fers auſſi-toſt qu'on ſe pourroit ſaiſir de ſa perſonne. Et cependant, luy, qu'on ne tenoit

Wadingh. ad hunc ann.

ANN. 1328. *Ex Regest. Nicol. Ant. ap. Rainald.*

noit pas, & qui agissoit de toute sa force en Souverain Pontife, les excommunioit aussi & tous ceux qui reconnoistroient pour Pape, Jacques de Cahors. Il créa mesme des Evesques & des Cardinaux ; il envoya des Legats aux Princes, & des Gouverneurs dans les Places de l'Estat Ecclesiastique, & fit enfin toutes les fonctions Pontificales dans le Vatican, jusqu'à ce que le changement, qui arriva dans les affaires de l'Empereur, l'obligea de sortir de Rome avec luy.

I. Vill. l. 10. Blond. & alii.

Ce Prince, qui avoit besoin d'argent, avoit extrémement irrité les Romains par les exactions qu'il avoit esté contraint de faire sur eux, & par la prise de quelques Places aux environs de Rome qu'il avoit données au pillage pour contenter ses troupes ; & voyant qu'aprés avoir renouvellé le Decret de Henri VII, qui avoit mis le Roy Robert & les Florentins au ban de l'Empire, le secours d'hommes & d'argent que luy avoient promis les Gibelins & Frideric Roy de Sicile tardoit trop à venir, il résolut de s'en retourner en Toscane, pour y joindre les troupes de Castracani, & en suite assiéger Florence. Il partit donc de Rome le quatriéme d'Aoust, emmenant avec soy son Antipape, chargé comme luy de mille imprécations & malédictions du peuple, qui passant tout-à-coup d'une extremité à l'autre, de Gibelin qu'il s'estoit fait un peu auparavant se fit de nouveau Guelphe, rappella le Cardinal

nal des Urſins Legat, & tous les autres Guelphes qu'on avoit chaſſez de la Ville, & ſe remit ſous l'obéïſſance du Pape. Et comme ſur ces entre-faites l'Empereur eût appris la mort de Caſtracani, il quitta l'entrepriſe de Florence pour aller promptement à Piſe, afin d'y donner ordre aux affaires de cét Eſtat & de celuy de Luques, qui avoient eſté ſous la domination de ce célebre Capitaine. ANN. 1328.

Ce fut là qu'il trouva le Général des Cordeliers Michel de Ceſene & Guillaume Okam, qui l'y attendoient, s'eſtant ſauvez depuis peu d'Avignon en cette maniére. Le Pape qui avoit bien du chagrin de ce que l'Empereur avoit eſté receû dans Rome, & qui ſoupçonnoit toûjours Michel de Ceſene d'entretenir une ſecrete intelligence avec ce Prince, l'avoit fort maltraité le dixiéme d'Avril, en preſence de quelques Cardinaux & des principaux Peres de ſon Ordre, l'appellant opiniaſtre, téméraire, inſenſé, fauteur de Loüis de Baviére & des hérétiques, ſerpent venimeux que l'Egliſe nourriſſoit dans ſon ſein, & qui eſtoit encore obſtiné à ſouſtenir le dogme condamné de la pauvreté de Jeſus-Chriſt & des Apoſtres, qu'il avoit eû l'audace de faire définir dans ſon Chapitre de Peruſe, pour empoiſonner les fidelles de ſon héréſie, & ſur cela il luy avoit défendu de nouveau de ſortir d'Avignon ſous quelque prétexte que ce puſt eſtre, ſur peine d'excommunication, & de privation de *Wading. ad hunc ann.*

ANN. 1328. sa charge de Général. Michel, qui tout homme de bien & grand observateur de la Regle de Saint François qu'il estoit d'ailleurs, ne laissoit pas d'estre naturellement d'une humeur fiére, hautaine & intrépide, & qui estoit persuadé qu'il y alloit en cette occasion, non seulement de son honneur, mais aussi de celuy de ce grand Ordre dont il estoit Chef, ne se pût contenir à une si vive attaque dans les bornes d'une patience Religieuse, & du respect qu'il devoit au Souverain Pontife, quand mesme il eust eû tort de le traiter avec outrage; & luy répondant sur le champ avec beaucoup de hardiesse & de fierté, il dit que pour sa personne il asseûroit Sa Sainteté que tous ces beaux titres dont elle venoit de l'honorer ne luy convenoient point du tout; & pour ce qui concerne la décision du Chapitre de Peruse, qu'elle estoit tres-orthodoxe, estant conforme à la Sainte Ecriture & aux Decrets des Papes ses Prédecesseurs, & sur tout de Nicolas III. qui avoit défini en termes tres-clairs, que l'abdication de toute sorte de domaine, de laquelle les Freres Mineurs font profession, en ne se réservant que le simple usage de fait, & nullement celuy de droit, est sainte & loûable, enseignée par Jesus-Christ & par ses Apostres, & confirmée par leurs exemples,

Une réponse si hardie piqua extremement le Pape: mais ayant résolu d'agir contre luy par les formes, il se contenta

pour

pour lors de le chasser de sa presence, & de nommer des Commissaires pour examiner cette réponse, afin de le pouvoir condamner en suite comme héretique. Sur quoy l'on écrivit de part & d'autre, & Guillaume Okam, qui avoit aussi défense de sortir d'Avignon, fit alors pour soustenir son Général, un petit traité qu'il insera depuis dans son Dialogue. Cependant Michel de Cesene, qui vit bien que ses Commissaires ne luy seroient nullement favorables, & qui estoit fort résolu de ne se pas dédire, comme le Pape le vouloit absolument, fit une seconde démarche bien plus hardie que la premiére. Car il leur presenta un Acte signé de sa main, par lequel, aprés avoir protesté qu'il n'avoit rien dit qui ne fust tres-conforme à l'Evangile, il appelle au Concile Général premiérement de la Sentence, par laquelle le Pape luy a défendu de sortir d'Avignon; secondement, des trois Decretales du mesme Pape; & en troisiéme lieu, de tout ce que ses Commissaires pourront faire contre luy & contre son Ordre. On croyoit que le Pape éclateroit à ce coup: il ne le fit pas néanmoins encore; il empescha seulement Michel de Cesene d'aller au Chapitre Général qui se devoit tenir à Boulogne, & voulut que le Cardinal d'Ostie son Legat en Lombardie y présidast en qualité de Commissaire Apostolique.

A N N. 1328.

Robbert Roy de Naples, & la Reine San-

ANN. 1328. cia sa femme, qui aimoient extrémement Michel de Cesene, eûrent peur que le Legat ne le fist déposer dans ce Chapitre. C'est pourquoy ils y envoyerent un Gentil-homme, qui sous prétexte de porter à ces Peres une bonne aumosne pour leur subsistence durant le Chapitre, agit fortement auprés d'eux, afin d'empescher qu'on n'y fist rien au préjudice de leur Général. Cette puissante recommandation jointe à la satisfaction que Michel avoit donnée à tout le monde dans son gouvernement, fut si efficace, que encore que Legat eust fait adroitement tout ce qu'il pût pour faire élire un autre Géneral, on fit un Decret par lequel il fut confirmé dans sa Charge, parce, disoit-on, que l'on ne voyoit aucune raison qui pust obliger le Chapitre à le déposer; & de plus on luy laissa le choix du lieu où se tiendroit l'année suivante le Chapitre Général, le priant néanmoins que ce fust à Paris pour satisfaire la Reine de France Jeanne d'Evreux, qui estoit dévote de l'Ordre, & avoit témoignée le souhaiter. Mais avant que les Députez qui portoient ce Decret à Avignon y fussent arrivez, Michel qui craignoit toûjours d'estre arresté, & avoit négotié fort secretement avec l'Empereur, ayant sceû qu'une Galere qu'on luy envoyoit de Pise l'attendoit auprés d'Aigues-Mortes, s'évada la nuit du vint-cinquiéme de May, avec Guillaume Okam & Bona-gratia de Bergame, & monta sur cette Galere. Le Cardinal

Marc. Vlis. l. 8. c. 4. Wadingh.

dinal de Porto, qui courut aprés luy par ordre du Pape, fit tout ce qu'il pût pour le ramener : mais ſans avoir jamais voulu deſcendre de la Galere qui eſtoit encore à la rade, il fit réponſe par écrit qu'il ne vouloit point retourner à ſon perſecuteur, de toutes les Sentences duquel il appelloit au Concile Géneral, aprés quoy il fut attendre l'Empereur à Piſe. ANN. 1328.

Cette retraite, & le Decret du Chapitre de Boulogne, qui fut apporté preſque en même temps à Avignon, acheverent tellement d'irriter le Pape, qu'il caſſa le Decret, déclara excommuniez Michel & ſes complices, & le dépoſa de ſa Charge, donnant l'adminiſtration de l'Ordre au Cardinal Bertrand de la Tour Cordelier, & commandant à tous les Religieux de luy obéir, en attendant qu'on euſt élû un autre General. Ce fut alors que l'on vit clairement en quelle eſtime & en quelle haute réputation ce General des Cordeliers étoit dans toute l'Europe. Les Rois de France, d'Angleterre, d'Arragon, de Naples, de Majorque, les Archeveſques & les Eveſques, & les perſonnes de la plus haute qualité de ces Royaumes, eſcrivirent en ſa faveur au Pape, le ſuppliant tres-inſtamment de vouloir reſtablir un homme dont l'habilité, la doctrine, & la vertu eſtoient generalement reconnuës de tout le monde. Mais ces lettres ne purent arriver aſſez toſt pour remédier à un mal qui s'eſtoit déja rendu tout-à-fait incurable, par la der-

Wallingh. hoc ann.

ANN. 1328. derniére démarche que l'illusion, & peut-estre aussi le dépit de se voir si maltraité, firent faire à Michel, pour le précipiter misérablement dans le Schisme. Car ayant appris à Pise la Sentence qu'on avoit portée contre luy à Avignon, il en appella le dix-huitiéme de Juillet au Concile, & envoya l'Acte de son appel signé d'un Notaire Apostolique à Jean XXII. qu'il ne vouloit plus reconnoistre pour Pape. En effet, Loüis de Baviére estant quelque temps aprés arrivé à Pise, Michel luy conseilla de publier de nouveau la Sentence qu'il avoit prononcée à Rome contre Jacques de Cahors: ce que cét Empereur fit dans une grande Assemblée qu'il tint pour cét effet le treiziéme de Décembre, avec toute la pompe & la solemnité possible, en faisant encore proclamer Pape son Nicolas V. qui estant arrivé par mer de Corneto, au commencement de Janvier, fit son entrée à Pise, où il fut receû avec tous les honneurs qu'on rend au Vicaire de Jesus-Christ en terre. Ce fut en cette mesme Assemblée que Guillaume Okam s'adressant à l'Empereur, luy dit, à ce que l'on asseûre, *Seigneur, defendez-nous de l'Antipape Jacques de Cahors avec vostre épée, & nous sçaurons bien vous défendre contre luy avec nostre plume.*

Ioan. Vill. l. 10. c. 115.

1329.

I. Villan. l. 10. c. 116.

Thrithem. in Chr. Hisaur. & de Scrip. Eccles.

C'est ce que ces Cordeliers entreprirent, & qu'ils tascherent de faire d'abord par des libelles qu'ils semerent par tout, & par des écrits qu'ils afficherent

rent

rent aux portes des Eglises de Pise, contre les trois Constitutions de Jean XXII. qu'ils traitoient toûjours d'heretique. Ils envoyerent mesme de leurs émissaires dans plusieurs Villes, & sur tout à Paris, où l'on fut surpris de voir un matin ces scandaleux écrits affichez aux portes de l'Eglise de Notre-Dame, & à celles des Cordeliers & des Jacobins. Et ces gens furent assez adroits pour faire rendre à l'Evesque de Paris, & au Syndic de l'Université, des Lettres de l'Antipape Nicolas, & du General Michel de Cesene: mais on les envoya toutes fermées au Pape, pour luy témoigner le respect qu'on luy portoit en France, où l'on avoit grande horreur de ce Schisme.

ANN. 1329.

Epist. Ioan. XXII. ann. seq. ap. Bzov.

Continuat. Nang.

On dit aussi que le Pape ayant sceû cette derniére action de Michel, qui sembloit estre soustenu de tous les Cordeliers, par le Decret qu'on avoit fait au Chapitre General de Boulogne, pour le maintenir, en fut tellement irrité, qu'il eût quelque envie d'éteindre tout l'Ordre de Saint François, comme Clement V. son Prédecesseur avoit aboli celuy des Templiers au Concile de Vienne. Mais aprés avoir fait une sérieuse réflexion sur cette affaire, il trouva que cette pensée ne luy estoit pas inspirée par le Saint Esprit: car outre que cét Ordre, particuliérement en ce temps-là, estoit rempli d'un tres-grand nombre de sujets qui florissoient pardessus tous les autres

Antonin. tit. 24. 9. §. 45.

ANN. 1329.

autres en doctrine & en sainteté, entre lesquels il y avoit des Cardinaux, & plusieurs Evesques & Inquisiteurs de la Foy dans tous les Royaumes de la Chrestienté : il se trouva que, comme il l'avoûë luy-mesme dans un Bref qu'il envoya quelque temps aprés à la Reine de France, il n'y eût que quelques particuliers qui s'engagerent dans le Schisme, & que tout l'Ordre se déclara contre eux dans le Chapitre General qui se tint à Paris aux Festes de la Pentecoste. Le Cardinal Bertrand de la Tour Vicaire de l'Ordre y présida ; & aprés qu'on y eût déclaré d'un consentement General Michel de Cesene, schismatique, excommunié, & tres-justement déposé du Generalat par l'unique vray Pape Jean XXII, on élût pour nouveau General le Pere Gerard d'Eudes de la Province d'Aquitaine, Docteur de Paris, & fort aimé du Pape ; aprés quoy l'on termina cette fascheuse controverse de la pauvreté de Jesus-Christ, en accordant les Constitutions de Jean avec la Decretale du Pape Nicolas, de la maniere que nous l'avons fait, & déclarant que le Decret du Chapitre de Peruse se devoit entendre selon le sens de cette Decretale.

Ordo prædictus generaliter ubique, exceptis paucis personis vilibus, &c. *Ep. Joan. ad Joannam Reginam Franciæ ap. Wading.*

On fit plus, car en mesme temps l'Evesque de Paris, revestu de ses habits Pontificaux, publia solennellement dans le Parvis de Nostre-Dame toutes les Sentences portées contre l'Antipape & contre Michel de Cesene & ses complices, les déclarant

Continuat. Nang.

clarant excommuniez, héretiques, & schismatiques, & faisant brusler les écrits qu'ils avoient fait afficher dans Paris, ce que le Provincial des Cordeliers qui estoit present à cette action, approuva au nom du Chapitre Géneral. Ainsi le pauvre Michel abandonné de tout son Ordre, fut contraint, avec ce peu qui demeurerent obstinez comme luy dans le Schisme, de suivre l'Empereur, qui s'en retourna sur la fin de cette année en Allemagne, aprés avoir recommandé à ceux de Pise son prétendu Pape, dont il ne se soucioit plus gueres, & duquel il faut maintenant que je dise en peu de mots quelle fut la fortune & la fin. ANN. 1327.

Ce bon homme, soit qu'il connust que Loüis de Baviére, aprés s'estre servi de luy, pour satisfaire a sa vengeance, le laissoit là; soit qu'il vist bien que la pluspart des Italiens, peu satisfait de l'Empereur, qui avoit tiré d'eux tout l'argent qu'il avoit pû, jusqu'à vendre les Villes & les Estats à ceux qui luy en donnoient le plus, l'alloient abandonner, & qu'en suite ils ne voudroient plus de son idole de Pape, & retourneroient sous l'obéïssance de Jean XXII. soit enfin, que comme il avoit esté toute sa vie homme de bien, à l'ambition prés, il eust enfin ouvert les yeux, pour voir le déplorable estat où elle l'avoit réduit: il est certain qu'il resolut d'en sortir le plûtost, & tout ensemble le plus seûrement qu'il pourroit. A cet effet,

ANN. 1329. set, il s'alla jetter entre les bras du Comte Boniface fort genereux Seigneur, & le plus riche homme de Pise, qui le prit en sa protection, & le voulant mettre à couvert dés insultes de ceux qui le cherchoient pour faire leur Cour au Pape, en le remettant entre ses mains, il le cacha dans une de ses maisons de campagne, qu'il avoit sur le bord de la mer, dans l'Estat de Luques. Ce fut de là que ce Cordelier écrivit au pape une fort belle Lettre toute remplie des marques d'un vray re-
1330. pentir; dans laquelle, aprés avoir humblement confessé son crime, & ne s'intitulant plus que Frere Pierre de Corbaria, digne de toute sorte de supplices, il le conjure au nom du Pere des misericordes, dont il tient la place en terre, de le recevoir à penitence, s'offrant à renoncer à sa prétenduë dignité, & à ses erreurs, & au Schisme, en telle forme, & en tel lieu qu'il luy plaira.

Epist. F. Petri de Corbar. ad Ioan. P. apud Wading.

Le Pape ravi de le voir en une si belle disposition, luy promit, par un Bref, toute sorte de bon accueïl, & accorda au Comte Boniface protecteur de Pierre, les conditions qu'il avoit demandées pour luy; à sçavoir, outre l'asseûrance de la vie, qu'il ne seroit sujet qu'au Pape, qui luy donneroit de quoy subsister, & passer honorablement le reste de ses jours. Ainsi, aprés avoir fait publiquement son abjuration à Pise le vint-huitiéme de Juillet, entre les mains de l'Archevesque, se

Wading. hoc ann.

lon la formule preſcrite par le Pape, il monta avec une ſuite honorable ſur deux galéres des Piſans, & s'eſtant mis volontairement entre les mains des Officiers du Pape à Nice en Provence, où il aborda le huitiéme d'Aouſt, il y fit la meſme abjuration, qu'il renouvella en toutes les Villes ſur ſon paſſage jusqu'à Avignon. Il y arriva le vint-cinquiéme du meſme mois, & le jour ſuivant eſtant introduit dans le Conſiſtoire public, il s'alla jetter la corde au cou aux pieds du Pape, & abjura pour la derniére fois ſon Schiſme & ſes erreurs, avec de ſi grands témoignages d'un eſprit contrit & humulié, & en termes ſi forts & ſi pathetiques, qu'il tira les larmes des yeux de toute l'aſſiſtance, & principalement du Pape, qui ſe levant de ſon Trône, le releva de terre, l'embraſſa tendrement, & le receût en paſteur & en pere, comme ſa pauvre brebis égarée, & comme ſon enfant prodigue, qui revenoit à la maiſon paternelle, où il fut magnifiquement receû. Mais de-peur que s'il retournoit en Italie il ne devinſt par la malice d'autruy l'occaſion de quelque nouveau trouble, il le retint dans ſon Palais en une honneſte priſon, en luy aſſignant un fort bel appartement. Il voulut qu'il y fuſt ſervi comme luy-meſme par ſes Officiers, & luy fit donner des livres avec lesquels il s'entretint dans une douce ſolitude, jusqu'à ce que trois ans aprés il y mourut tres-ſaintement, & il fut 1333.

en-

ANN. 1330.

ANN. 1330. enterré, par ordre du Pape, avec pompe, mais en habit de Cordelier, dans l'Eglise du Convent de ses confreres d'Avignon.

Voila quelle fut la fin & du Schisme & de l'Antipape, comme le sçavant & judicieux Cordelier Wadingus l'a fait voir clairement dans les Annales de son Ordre, par plus de quarante piéces tres-authentiques qu'il a tirées du Vatican, & qui convainquent manifestement de fausseté ce que quelques anciens Auteurs mal informez, & plusieurs modernes, aprés ceux-cy, ont écrit au contraire, touchant la prétenduë trahison qu'ils veulent qu'on ait faite à Pierre de Corbaria, pour le livrer, malgré qu'il en eust, à Jean XXII.

Platin. Onuphrius. Ciacon. & alii. Ce Pape ne luy survesquit pas long-temps, car il mourut sur la fin de l'année suivante, durant le cours d'une autre fascheuse

1334. contestation que l'on a voulu tourner à son desavantage, & qu'il termina néanmoins tres-sagement, un peu avant que de mourir. Voicy comme la chose se passa.

1331. *Villan. l. 10. Onuphrius. Ciacon. Wading.* Il y avoit environ deux ans qu'il croyoit avoir trouvé dans quelques-uns des plus anciens Peres, à la lecture desquels il s'appliquoit fort, que les ames des Fidelles décedez dans l'estat de grace, quand même elles auroient esté parfaitement purifiées de toutes leurs taches, ne joüiroient de la claire vision de Dieu qu'aprés la résurrection. Cela luy plût si fort, & il prit si grand

grand soin d'appuyer cette opinion, & de la confirmer par les passages de ces Peres, qui semblent la favoriser, qu'on ne douta point du tout que ce ne fust-là son sentiment. Et certes, on eût grand sujet de n'en pas douter, quand on sceût qu'il avoit envoyé à Pierre de Roger Archevesque de Roüen, & au Pere Gautier de Dijon Cordelier, Confesseur de la Reyne de France Jeanne d'Evreux, une longue liste de ces autoritez, avec ordre exprés de les expliquer à cette Princesse, comme s'il eust entrepris de luy inspirer ce mesme sentiment. Cela fit grand bruit dans le monde, & principalement à la Cour du Pape, où plus grande partie du Sacré College, & la pluspart des Docteurs ne pouvoient souffrir cette nouveauté qu'ils croyoient estre contre l'Evangile, quoy-que l'Eglise n'eust rien déterminé sur ce point-là que l'on n'avoit pas encore mis en question. C'est pourquoy, pour remédier à cette espece de scandale, il assembla tous les Cardinaux, les Prélats, & les Docteurs qui se trouvoient alors à Avignon, & leur protesta qu'il ne s'estoit encore déterminé à pas un des deux opinions sur cette matiére, & que tout ce qu'il en avoit dit jusqu'alors n'estoit que par voye de recherche & d'examen, pour s'éclaircir de la verité, ajoustant qu'il trouvoit à propos, que pour la trouver on en fist une plus exacte recherche, & qu'il leur ordonnoit tres-expressément à tous en General, & à chacun

ANN. 1331.

Ex Regest. Joan. ap. Wadingh.

I. Villani l. 10. c. ult. Wading. ad ann. 1333.

ANN. 1331. cun en particulier, de luy apporter par écrit tout ce qu'ils auroient trouvé de plus fort pour ou contre les deux opinions contraires sur cette question, *Si les ames des Bien-heureux verront Dieu clairement avant la Résurrection.*

Il ne pût néanmoins, si bien cacher ses secrets sentimens, qu'il ne fist manifestement paroistre qu'il penchoit fort du costé de la négative. Car quand quelqu'un la confirmoit par quelque autorité, où par quelque raison qui luy sembloit forte, il luy faisoit mille caresses, ce qu'il ne faisoit pas aux autres qui appuyoient beaucoup plus sur l'affirmative. C'est ce qui peut-estre fut cause que Gerard d'Eudes General des Cordeliers, qui estoit de Cahors, & l'un de ses grands confidens, se trouvant alors à Paris, entreprit d'y prescher cette doctrine qui plaisoit si fort à ce Pape, auquel il crût que cette action
1332. ne déplairoit pas. Cela scandalisa extrémement toute la Ville, & particuliérement les Docteurs de la Faculté de Theologie, qui estoit en une singuliére estime & venération dans toute l'Europe. Sur quoy Philippe de Valois, qui, selon la bonne politique des Princes sages, ne vouloit point souffrir de nouveauté en Doctrine dans son Royaume, de peur qu'elle ne troublast l'Estat en troublant la Religion, comme il arrive d'ordinaire, fit assembler tous les Docteurs pour Examiner cette nouvelle proposition.

On

On le fit fort exactement ; & aprés qu'on eût déliberé sur un point de cette importance durant plusieurs jours, ces sages & sçavans Docteurs la censurerent enfin : par leur Decret du second de Janvier de l'année mil trois cens trente-trois, aprés avoir dit néanmoins que le Pape ne l'avoit pas avancée pour la soustenir, beaucoup moins pour la définir, mais seulement pour l'examiner. Sur cela le Roy, qui préferoit le sentiment d'une si sçavante Faculté à celuy du Pape comme Docteur particulier, qui protestoit mesme ne vouloir rien dire affirmativement sur ce sujet, obligea le General des Cordeliers, sur peine d'estre traité comme un héretique, à se rétracter publiquement, & à protester en chaire, que ce qu'il avoit dit n'avoit esté que par forme de dispute, & non pas pour asseûrer une chose que luy-mesme ne croyoit pas, comme n'estant nullement conforme à la creance de l'Eglise. En suite ce Prince si zelé pour la Religion, en écrivit au Pape, & le priant de ne plus parler d'une opinion, qui estoit condamnée de tout les Docteurs, il luy remontre dans sa lettre tres-sagement, & avec beaucoup de respect, qu'il n'est pas bien-séant à un Pape d'avancer, non pas mesme comme Docteur particulier, & par voye de dispute, des propositions suspectes, puis que c'est à luy de juger de ces sortes de questions, quand elles sont proposées par les autres. Il l'avertit mesme charitablement

ANN. 1331.

1333.

Ad Spond. hoc ann.

Ex Regest. ap. VVadingh. hoc ann.

ANN. 1333. qu'il doit prendre garde, pour son honneur, qu'il court un bruit que c'est luy qui a envoyé à Paris ce General, pour y prescher cette dangereuse doctrine : à quoy le Pape répondit par son Bref, en protestant devant Dieu qu'il n'y avoit jamais pensé.

Ex Regest. Joan. apud Wading.

Enfin ces remontrances furent si efficaces, que le Pape ne passa pas plus outre en cette affaire ; & même, pour laisser à la posterité un temoignage irréprochable de son sentiment & de la pureté de sa créance, il fit, estant prest de mourir, l'année suivante, sa derniére Constitution du troisiéme de Decembre, par laquelle il

1334. déclare qu'afin qu'on ne prenne pas d'une maniére contraire à son intention ce qu'il a dit ou écrit sur cette question de la vision beatifique, il déclare que les ames séparées de leurs corps, estant parfaitement purifiées, sont dans le Ciel, où elles voyent Dieu clairement & face à face, comme parle Saint Paul ; & que tout ce qu'il a jamais dit, presché, ou écrit, tant sur cela que sur toute autre chose, il le soumet entiérement à la décision de l'Eglise & des Papes ses Successeurs.

Ap. Vilan. l. 11. c. 9. ex vet. Cod.

Voila quel fut le sentiment tres-orthodoxe de ce Pape, qui pouvant avoir eû en son particulier des opinions contraires à celles des autres Docteurs Catholiques, dans les choses qui n'estoient pas encore décidées par l'Eglise, (car cette question ne le fut que par son Successeur Benoist. XII.)

les

les soumit à son jugement définitif. Ainsi quand même il auroit toûjours fortement soustenu jusqu'à la mort cette opinion, qui n'estoit pas encore condamnée, on ne pourroit pas dire pour cela qu'il fust héretique, comme quelque Protestans nous l'ont voulu reprocher fort mal à propos: beaucoup moins devroient-ils souffrir l'effroyable imposture de Calvin, le prémier séducteur de leurs Ancestres, qui n'ayant osé dire que ce Pape fust tombé dans l'hérésie, pour avoir esté dans ce sentiment, duquel il est luy-même, n'a pas eû honte d'avancer hardiment sans hesiter, & sans la moindre apparence d'aucune preuve, ce qui n'est jamais tombé dans l'esprit de personne que de luy seul, à sçavoir, que Jean XXII. a tenu que les ames estoient mortelles, & qu'elles mouroient effectivement avec leurs corps, pour ressusciter avec eux au jour du jugement. Quelle créance aprés cela peut-on donner à un homme qui écrit de sang froid, & sans crainte des jugemens de la posterité, une fausseté si visible, & qui toute seule est capable de deshonorer un Ecrivain, & le rendre suspect même dans les choses où il luy échape de dire quelquefois la verité.

ANN. 1334.

Vid Alph. à Cast. l. 3. contr. hæres. verb. Beatitudo.

Calv. Instit. l. 4. c. 7. §. 28. Bellar. l. 4. de Pontif. Rom. c. 14.

Ce fut donc aprés une si solemnelle déclaration de sa créance que le Pape Jean XXII. âgé d'environ quatre-vints-dix ans, mourut le quatriéme de Decembre à Avignon, où il tint le Saint Siége dix-huit ans avec beaucoup de courage & peu de re-

ANN. 1334. pos, à cause des grands démeslez qu'il eût avec un Empereur qu'il vouloit s'assujetir, & qui n'épargna rien pour se maintenir dans l'indépendance, laquelle il crût aussi bien que l'Empereur Frideric Barberousse & ses autres Prédecesseurs, estre aquise à l'Empire depuis Charlemagne par un droit inviolable, & qui ne vient que de Dieu seul.

Marc. Vlisipp. l. 8. c 14. Wadingh.

Pour Michel de Cesene & Guillaume Okam, qui furent ses grands adversaires, ils se retirerent à Munich avec peu d'autres Cordeliers tres-zelez, qui les suivirent. Ils y menerent une vie tres-austere dans l'exacte observance de leur pauvreté, pour laquelle, & pour celle de Jesus-Christ & des Apostres, comme ils l'entendoient, ils continuérent opiniastrément de combatre contre le Pape, qui les excommunia souvent. En effet, comme Jean XXII. eût publié contre Michel un fort long écrit, qui commence. *Quia vir reprobus*, il y répondit à Munich par un autre encore plus long; il écrivit mesme une grande lettre adressée à tous les Religieux de son Ordre, dans laquelle il s'efforce de montrer que le Pape a erré dans ses trois Constitutions, & dans l'écrit qu'il a publié contre luy, & une autre au General Gerard d'Eudes, pour luy prouver que son élection est nulle, & qu'il n'y a que luy seul Michel de Cesene qui soit vray General. On en voit encore plusieurs à la fin du livre d'Okam, intitulé *l'Ouvrage de quatre-vints-dix jours*, im-

Wadingh. ad ann. 1328. ann. 1330. 7. Kal. April. 14. Jan. 1330.

imprimé chez Ascensius à Lyon en l'année mil quatre cens quatre-vints quatorze. Enfin il persista tousjours dans son aveugle opiniastreté, jusqu'à ce que neuf ans aprés, comme il estoit sur le point de mourir, Dieu, qui par sa misericorde infinie eût pitié de l'illusion & de l'égarement d'un homme d'ailleurs si sage & si vertueux, luy ouvrit les yeux de l'ame, pour reconnoistre le déplorable estat où son faux zele pour la pauvreté de son Ordre l'avoit réduit, & luy toucha si fortement le cœur, qu'il témoigna un veritable repentir de sa faute, ce qui fut cause de la conversion de tous les autres. Car voyant celle de leur Maistre qu'ils avoient suivi dans l'erreur, ils le voulurent suivre dans sa penitence, comme ils firent les uns plûtost, & les autres un peu plus tard, aprés la mort de Louïs de Baviére.

ANN. 1334.

Walsing. in Chron. MS. ad ann. 1343. Raynald. eod. ann.

Les plus signalez furent le Pere François d'Ascoli, qui publia mesme un fort beau traité de sa penitence, & le célebre Guillaume Okam, qui termina sa vie par une tres-belle action, laquelle asseûrément doit effacer la mémoire de toutes celles qu'on luy peut justement reprocher pour avoir soustenu le Schisme. Aussitost qu'il se vit libre aprés la mort de l'Empereur dont il défendoit la cause, & qui croyoit pouvoir en conscience s'arrester à ses résolutions comme à celles d'un des plus sçavans & des plus renommez Docteurs de son siécle, il ne voulut plus rien ména-

ANN. 1334.

ger pour soy-mesme, comme il avoit fait jusqu'alors pour Louïs de Baviére, afin que ce Prince pust se réconcilier avec honneur. Il envoya donc au Chapitre General qui se tenoit alors à Verone le Sceau de l'Ordre qu'il avoit toûjours retenu depuis la mort de Michel de Cesene. Il demanda humblement pardon de sa faute à son General & aux Peres assemblez, les suppliant d'interceder auprés de sa Sainteté pour luy & pour ses compagnons qui estoient encore à Munich, afin qu'il luy plust les absoudre de toutes les censures qu'ils avoient encouruës. Le Chapitre ne manqua pas de faire cét office auprés du Pape qui estoit Clement VI. & ce grand Pontife ravi de la conversion & du retour d'un si grand homme, donna par un Bref tout pouvoir au Pere General de les absoudre, aprés avoir fait l'abjuration du Schisme selon la Formule qu'il envoya. Et comme si Okam n'eust attendu que ce passeport pour passer seûrement de ce monde en l'autre, il mourut peu de temps aprés cette heureuse réconciliation dans la paix de l'Eglise, & comme on le peut présumer dans la grace de Dieu, qu'il obtint par sa penitence.

Ex Regest. Clement VI. ann. 8. ap. Wading.

Trithem. de script. Ciacon. in Joan. XXII. Nicol. Sander de visib. Monar. l. 7. Matur. in not. ad Antonin. tit. 21. c. 5. §. 2. Gualter. Chron. sæcul. 14.

Je sçais que Bzovius Dominicain, le persécuteur inplacable des Manes de ce grand Docteur, a dechiré d'une étrange maniére sa mémoire, en le traitant d'héresiarque, de corrupteur de la Philosophie & de la Théologie, & l'accusant d'avoir esté

l'auteur

l'auteur de tout le mal que Louïs de Baviére a fait à l'Eglise & au Pape : mais je sçais bien aussi que Wadingue tres-sçavant Cordelier, qui le réfute fort solidement en tout ce qu'il a dit mal à propos contre les Cordeliers, qu'il n'épargne jamais dans l'occasion, a fait contre luy l'Apologie d'Okam dans ses Annales des Freres Mineurs. Là il avoüe d'abord que ce Docteur fit tres-mal d'adherer au Schisme, & d'écrire, comme il a fait insolemment en plusieurs libelles, contre Jean XXII. qu'il n'apelle que Jacques de Cahors, le croyant décheû du Pontificat comme héretique, pour avoir fait trois Constitutions, qu'il s'imaginoit estre contraires en matiére de Foy, à la Decretale de Nicolas III. ce qui est tres-faux. Mais aprés cela répondant à ces trois chefs dont l'Annaliste Jacobin accuse ce grand homme, il fait voir ce qui est tres-vray, que Louïs de Baviére avoit declaré la guerre au Pape, & formé le Schisme avant qu'il eust veû ni connu Guillaume Okam. Secondement, que sa Philosophie & sa Théologie ont toûjours esté receûës dans l'Ecole sans aucune censure, & que de fort sçavans hommes les ont & loûées & suivies avec beaucoup de réputation. Enfin qu'on ne trouvera jamais aucune proposition héretique dans tous ses livres, quoyqu'il y en ait de fort témeraires & audacieuses, pour lesquelles on a condamné quelques-uns de ses écrits, & qu'on ne peut dire qu'il ANN. 1334.

bien comme il l'avoûoit mesme de bonne foy, qu'il n'avoit fait un Antipape, que pour se venger de Jean XXII. dont il croyoit avoir esté trop vivement poussé. Pour cét effet, il s'addressa jusques à trois fois à ce Pape par des entremetteurs, par des lettres fort soumises, & par ses Ambassadeurs, en luy demandant humblement, comme au veritable Vicaire de Jesus-Christ en terre, son absolution, avec promesse de le satisfaire en tout ce qu'il ordonneroit, pourvû qu'on ne fist rien contre l'honneur & les droits de l'Empire. Mais ce Pape qui s'estoit fixé dans la résolution de le dégrader, rejetta bien loin toutes ses démandes, & répondit toûjours à tous ceux qui s'entremettoient pour luy, qu'ils ne sçavoient ce qu'ils demandoient.

ANN. 1334.

Herwart. t. 2. ann. 1330. 1331. 1333. & 1334. Ex litter. & Procurator. Ludov.

Aprés sa mort Loüis crût que Benoist XII. homme de sainte vie, & d'un esprit beaucoup plus doux que son Prédecesseur, luy feroit misericorde, à l'exemple de Jesus-Christ, dont il tenoit la place, & qui recevoit toûjours les pecheurs avec une extréme bonté. Il eût mesme une raison particuliére, & tres-forte de l'esperer, parce qu'on luy avoit mandé d'Avignon, que le nouveau Pape & les Cardinaux espouvantez de certaines demandes excessives que faisoit le Roy Philippe de Valois, avoient résolu de se bien remettre avec l'Empereur. Il luy envoye donc des Ambassadeurs avec des lettres tres-respe-

1335. Albert. Argent. Chron. p. 125.

ANN. 1336.

ctueuses, contenant les conditions sous lesquelles les Cardinaux & le Pape mesme avoient fait entendre à ses gens qu'il devoit demander l'absolution. Et certes, il s'oblige à tant de choses dans ces Lettres, pour satisfaire le Pape & l'Eglise, qu'en les lisant comme elles sont rapportées tout au long en dix-huit feuillets par le Chancelier Heuvart, & en abregé dans les Annales de M. de Sponde, on se persuade aisément que l'affaire est concluë, & qu'on ne peut rien exiger davantage pour luy donner son absolution. Aussi le Pape en fut si satisfait, qu'aprés s'estre étendu en plein Consistoire sur les loüanges de ce Prince, il promit solennellement de luy octroyer la grace qu'il luy demandoit; de sorte qu'on ne doutoit point qu'il ne deust donner dés le lendemain cette absolution. Mais il en fut empesché par les remontrances des Ambassadeurs des Roys de France, de Naples, & de Boheme, qui n'aimoient pas Loüis de Baviére, & avoient déja formé le dessein de faire transporter l'Empire à Charles fils du Roy de Boheme.

Albert. Argent. ibid.

Ce Roy s'estoit tout ouvertement déclaré ennemi de Loüis, qui l'avoit fort maltraité, parce qu'il croyoit en avoir esté trahi dans la guerre qu'il luy avoit permis de faire en Italie, où bien loin de rétablir les affaires de l'Empire, ainsi qu'il l'avoit promis, il s'estoit entendu avec le Legat du Pape Jean XXII. qu'il vouloit gagner, pour l'obliger à faire eslire son fils

Mutii Chro.

Em-

Empereur. Ensuite, pour se maintenir il avoit fait une fort estroite alliance avec le Roy Philippe de Valois, & avoit fait entrer dans son parti contre Loüis, Charles Roy de Hongrie, neveu de Robert Roy de Naples, & Casimir Roy de Pologne; de sorte qu'ayant fait entendre aux Cardinaux que la perte de Loüis estoit inévitable, ceux-cy dont la pluspart estoient François qui dépendoient du Roy, & qui craignoient qu'ils ne se conformoient à ses volontez, on ne saisist les grands biens qu'ils avoient en France, remontrerent au Pape qu'il n'y avoit nulle apparence de desobliger cinq Roys fidelles au Saint Siége, pour satisfaire un prétendu Empereur tant de fois excommunié, & notoirement herétique. Ils dirent enfin tant de choses à Benoist pour l'intimider, que ce Bon Pontife qui estoit d'un naturel doux & craintif, n'osa passer outre, & renvoya les Ambassadeurs de Loüis, sans avoir fait ce qu'il avoit envie de faire. Cela néanmois ne réüssit pas de la maniére que ces Cardinaux se l'estoient imaginé; car d'une part Loüis qui estoit extrémement brave, & heureux en guerre, batit les troupes de Boheme, de Hongrie, & de Pologne, qui s'estoient jettées dans la haute Baviére; & de l'autre irrité du mauvais office que le Roy Philippe luy avoit rendu, il se ligua contre luy avec Edoüard Roi d'Angleterre, qu'il fit Vicaire de l'Empire dans les Païs-Bas; ce qui fut cause

ANN. 1336.

Albert. Argent p. 126. 127.

1337.

Argent. Rebdorf. Vill. l. 11. Masson. Meyer. Pigna. Herwart. ad hunc ann.

AN. 1337. que la plufpart des Princes de ces quartiers-là fe déclarerent pour l'Anglois dans cette guerre qui fut fi funefte à la France.

Argentin. pag. 127. Cependant l'Empereur ne fe rebuta pas encore pour ce refus auquel il ne s'attendoit point du tout : car les Evefques de la Province de Mayence, & quelques autres avec eux, s'eftant affemblez à Spire, où Louïs voulut bien fe trouver, comme ils l'en avoient fupplié, il leur promit folennellement par efcrit, que pour obtenir du Pape fon abfolution, il feroit de grand cœur tout ce qu'eux-mefmes jugeroient felon Dieu qu'il devoit faire, fon honneur fauf. Sur quoy ces Prélats deputerent vers le Pape, l'Evefque de Coire & un des Comtes de Naffau, avec des lettres, par lefquelles ils le fupplient treshumblement, pour le bien fpirituel de toute l'Allemagne, de le vouloir réconcilier à l'Eglife, à cette condition qu'il avoit acceptée de bonne foy, en fe foumettant avec tant de generofité au jugement des feuls Princes Ecclefiaftiques. Mais la même crainte, qui avoit obligé Benoift à refufer cette grace la premiére fois qu'on la luy avoit demandée, produifit encore le même effet malgré toutes fes bonnes inclinations : de forte qu'il ne pût s'empefcher de témoigner avec de grandes marques de douleur, à ces deputez, l'extréme regret qu'il avoit de ne pouvoir leur accorder ce qu'ils demandoient avec tant de

Alb. Argen. p. 127.

de justice, ainsi que luy-mesme s'en estoit expliqué en plein Consistoire. Car respondant à ces mesmes Cardinaux, qui pour empescher qu'on ne receust à penitence Loüis de Baviére, exageroient tout ce qu'il avoit fait contre le Pape, il ne feignit pas de l'excuser, en disant qu'on l'avoit trop poussé, & qu'en le traitant de la sorte on l'avoit contraint de faire ce qu'il voudroit n'avoir pas fait.

ANN. 1337.

Cumque dicerent eum multa contra Ecclesiam fecisse, Papa dixit, imò nos fecimus contra eum: ipse enim cum baculo venisset ad pedes prædecessoris nostri si voluisset, sed ipse noluit eum recipere, & quicquid fecit, provocatus fecit.

Si ces démarches que Loüis de Baviére fit pour obtenir son absolution, luy furent inutiles à l'égard du Pape, elles luy servirent extrémement auprés des Princes d'Allemagne: car s'estant persuadez que l'on ataquoit en sa personne les droits de l'Empire, ils agirent en cette rencontre avec une incroyable ardeur pour luy & pour leur commune défense. En effet, les Electeurs & les autres Princes Ecclesiastiques & séculiers s'estant assemblez à Rentz sur le Rhin, un peu au dessus de Coblents, firent un acte authentique, par lequel ils déclarent, *Que l'Empire est absolument indépendant du Pape, & que celuy qui est élu par le plus grand nombre des Electeurs, ainsi que l'a esté l'Empereur Loüis de Baviére, possede toute la plenitude de la puissance Imperiale en vertu de son élection, & peut en suite gouverner l'Empire de plein droit, selon l'ancienne coustume, sans qu'il ait besoin pour cela du consentement, de l'approbation, ou de la confirmation du Pape.* Et aprés avoir tous juré

Albert. Argent. p. 126.

Rebdorf. Chron.

Epist. Elect. ad Bened. P. ap. eund. & Bzov. & Herwart.

Confœd. Princ. ap. Hewart.

Albert. Argent. p. 129.

ANN. 1337. juré qu'ils employeroient toutes leurs forces pour conserver ces droits inviolables de l'Empire, ils en donnerent avis au Pape par leurs lettres, dans lesquelles, en y inserant cette déclaration, ils le prient de casser toutes les Sentences portées par son Predecesseur contre l'Empereur Louïs, puis qu'il est évident qu'elles sont au préjudice de cette indépendance de l'Empire, protestant que s'il ne le fait, ils seront contraints de se pourvoir contre elles par une autre voye.

Rebdorf. p. 436. Ap. Hieron. Balb. in lib. de Coronat. ad Car. 5. Hewart. t. 2.

C'est ce que l'on fit effectivement peu de jours aprés. Car comme on n'eût point sur cela de réponse favorable, l'Empereur assembla le huitiéme d'Aoust les mesmes Princes dans une Diéte générale à Francfort, où, du consentement de tous, il fit cette célebre Constitution, *Licet jura utriusque testamenti*, par laquelle il definit ce que ces Princes avoient declaré, & en fait une Loy pour établir à perpetuité cette indépendance absoluë de l'Empire & de l'Empereur, qui par sa seule élection, dit-il, est en effet Roy des Romains & Empereur, sans qu'il ait besoin pour cela du consentement ni de l'approbation du Pape; défendant au reste à tous ses sujets, sur peine d'estre déclarez criminels de leze-Majesté, de jamais rien dire au contraire, ni de consentir, ou obéir à ceux qui oseront faire quelque entreprise contre cette Loy. Il fit plus, car en mesme temps il publia son Manifeste, dans lequel il

il entrreprend de prouver par les loix civiles & canoniques, par l'autorité des Peres & des Docteurs, & par plusieurs raisons, cette indépendance de l'Empereur, & que le Pape n'a nulle autorité sur luy, ni sur les autres Princes pour le temporel; que toutes les procedures, les citations & les Sentences de Jean XXII. contre luy & contre ses fidelles sujets, sont nulles de toute nullité, & qu'avant mesme la publication de ces Sentences, il en a pû appeller, ainsi qu'il a fait, au Concile général; qui en cette cause, où il s'agit du droit Divin, & de ce qui appartient à la Foy, est sans contre-dit pardessus le Pape. Aprés quoy il déclare encore que toutes ces Sentences sont de nulle autorité, defend sur de tres-grieves peines à tous ses sujets d'y déferer, & ordonne à tous les Ecclesiastiques de célebrer comme auparavant les Offices Divins, sans se soucier de l'interdit. Cela fit au commencement quelque desordre en Allemagne: mais enfin la plusspart obéirent; & ceux d'entre les Ecclesiastiques & les Religieux qui voulurent garder l'interdit, ayant esté chassez de leurs Eglises, les autres se soumirent, & furent bien-aises qu'on les contraignist d'obéir.

ANN. 1337.

Mut. Chro. l. 24. Aventin.

1339.

Louïs ne laissa pas pourtant de faire encore de nouveaux efforts pour se réconcilier avec le Pape; & comme par l'entremise de l'Imperatrice sa femme, niéce du Roy Philippe de Valois, il fit la paix avec

1340. 1341.

la

ANN. 1341. la France, il voulut que ce fust à condition que comme il révoqueroit de sa part le Vicariat de l'Empire qu'il avoit donné au Roy d'Angleterre, aussi le Roy Philippe agiroit fortement de son costé auprés du Pape pour cette réconciliation tant souhaitée. Et certes ce Prince ne manqua pas de faire cét office par ses Ambassadeurs auprés du Pape; mais on crût dans le monde, que suivant toûjours son premier dessein, il n'avoit nulle envie que la chose réüssist, & qu'il fit dire au Pape fort secretement & serieusement, qu'il se gardast bien d'en rien faire. En effet, ce Pontife, qu'on sçavoit bien d'ailleurs avoir toûjours ardemment souhaité cette réconciliation, & qui craignoit pourtant toûjours d'irriter Philippe, duquel, aussi-bien que ses Cardinaux, il dépendoit fort, respondit aux Ambassadeurs, comme en colere, qu'il n'estoit pas juste qu'il tinst Louïs de Baviére tantost pour héretique, & tantost pour Catholique, comme il plairoit au Roy leur Maistre: de sorte que l'affaire tirant en longueur aprés cette responce, il parut aux plus éclairez, que l'Empereur en cette occasion estoit joüé par une assez plaisante comédie, où le Roy faisoit semblant de vouloir ce qu'il ne vouloit point du tout, & le Pape tout au contraire, de ne vouloir pas ce qu'il desiroit de tout son cœur. Ainsi rien ne se fit; & cependant, comme Louïs, qui ne songeoit alors qu'à obtenir son absolution, n'en-

Naucler. Albert. Argent. p. 228.

Blond. 2. dec. 10.

n'envoyoit plus de troupes en Italie, de peur d'irriter le Pape encore davantage, les affaires de l'Empire y alloient tous les jours de plus en plus en décadence, & la puiſſance & l'autorité du Pape pour le temporel, s'y affirmiſſoit toûjours davantage. ANN. 1341.

Mais enfin ce Pape mourut, & le Cardinal Pierre de Roger Archevesque de Roüen luy ſucceda ſous le nom de Clement VI. Ce nouveau Pontife, qui eſtant Cardinal avoit toûjours eſté grand ſerviteur du Roy, & fort contraire à l'Empereur, & qui d'ailleurs agiſſoit bien plus fortement que le ſaint homme Benoiſt ſon Prédeceſſeur, entreprit d'abord ce pauvre Prince d'une étrange maniére. Car il envoya ſes Legats en Italie pour ſoulever les Princes & les villes contre luy, fit publier par tout de nouveau toutes les Sentences dont Jean XXII. l'avoit foudroyé, l'excommunia luy-meſme fort ſolennellement, le déclara privé de toutes ſortes de dignitez, & répondit à ſes Ambaſſadeurs & à ceux du Roy qui agiſſoient auſſi, ou qui faiſoient ſemblant d'agir auprés de luy, pour obtenir l'abſolution de l'Empereur, qu'il falloit avant toutes choſes qu'il ſe dépoüillaſt de l'Empire, & qu'il luy laiſſaſt le ſoin de ſa fortune, pour en diſpoſer aprés comme il luy plairoit. 1342. Naucler. gener. 45. ad hunc ann. Albert. Argent. p. 133. 134. Platin in Clem. Regeſt. Clem. 1343. Albert. Argent. Chron. p. 133. Naucler. gener. 45. Rebdorf. Chron. I Vill. l. 12.

Il fit plus. Les Ambaſſadeurs de Loüis, qui eſtoient Humbert Dauphin de Viennois ſon oncle, le Chancelier Ulric, & les Prevoſts des Egliſes d'Ausbourg & de Bamberg,

ANN. 1343. berg, ayant eû ordre exprés d'accepter en son nom toutes le conditions que le Pape exigeroit de luy, pour avoir l'absolution qu'il demandoit, on leur en proposa par écrit de si rudes, & si peu supportables, qu'on crût que ni luy, ni le Roy Philippe, qui s'entendoient parfaitement pour venir à leurs fins, ne vouloient point du tout que cette affaire se concluſt. Car on vouloit premiérement que Loüis confessast toutes les erreurs & les hérésies desquelles il estoit accusé; secondement, qu'il renonçast à l'Empire, & ne pust jamais remonter sur le Trône, que par la volonté du Pape, de la grace duquel il tiendroit l'Empire; en troisiéme lieu, qu'il se remist luy-mesme en personne, avec ses enfans, tous ses biens & tous ses Estats entre les mains du Pape; & enfin qu'il cedast certaines Villes à l'Eglise, & qu'il fist beaucoup d'autres choses qu'on luy prescrivoit, & qui choquoient manifestement les droits de l'Empire. Les Ambassadeurs, selon l'ordre précis qu'ils en avoient, signerent ces articles, & les rapporterent à l'Empereur. Ce Prince qui se crût trompé par le Roy Philippe, protesta néanmoins, que pour ce qui regarde sa personne, il estoit tout prest de les accepter; mais que comme l'Empire estoit interessé dans
1344. plusieurs de ces articles, il ne pouvoit les ratifier sans l'avis & le consentement des Princes, ausquels & à toutes les Villes Imperiales il les envoya.

Albert. Argent. p. 133. §. 4.

Ce

Ce qu'il avoit préveu ne manqua pas d'arriver. On en conceût par tout une extréme indignation : en suite tous ces Princes & tous les députez des Villes s'estant assemblez à Francfort, où il les avoit convoquez pour le mois de Septembre, on luy déclara de la part de tous les membres de l'Empire, selon la résolution qu'ils en avoient déja prise entre eux peu auparavant à Cologne, que ni luy, ni eux ne devoient, ni ne pouvoient accepter ces articles insupportables, sans violer le serment qu'ils avoient fait de conserver inviolablement les droits de l'Empire. De plus, qu'ils vouloient députer au Pape & aux Cardinaux, pour les avertir serieusement de ne plus penser à des articles si peu raisonnables, & qu'au cas qu'ils refusassent de s'en départir, qu'on s'assembleroit de nouveau pour trouver les voyes efficaces de s'opposer à de pareilles entreprises. Tout cela se fit de la sorte, & le Pape ayant sceû des députez qu'ils n'avoient aucun ordre de traiter avec luy, mais seulement de luy faire sçavoir ce qu'on avoit résolu dans leur Assemblée, il crût que Loüis s'estoit mocqué de luy, en faisant signer par ses Ambassadeurs des articles, qu'il faisoit rejetter & casser dans une Diéte ; & Loüis réciproquement crût que le Pape & le Roy le joüoient, en luy proposant des conditions qu'ils sçavoient bien que l'on n'accepteroit jamais. Ainsi Clement plus irrité qu'auparavant, lança les foudres de l'Eglise

ANN. 1344.

ANN. 1345. l'Eglise contre Louïs & tous ses adherans, & s'appliqua plus fortement avec les Rois de France & de Boheme à suivre le dessein qu'ils avoient conceû depuis long-temps de faire élire Empereur le Prince Charles de Luxembourg, Marquis de Moravie, fils de Jean Roy de Boheme. Voicy comme il y proceda. Aprés avoir encore rejetté la tres-humble priére que Louïs, par une nouvelle Ambassade, luy fit pour la derniére fois, d'adoucir les articles qu'il avoit proposez, il fulmina de nouveau contre luy, le jour du Jeudi Saint de l'année suivante mil trois cens quarante-six, & écrivit aux Electeurs, leur enjoignant de proceder incessamment à l'élection d'un nouveau sujet pour estre Empereur, qu'autrement ce seroit à luy de pourvoir à l'Empire. Il ne fut pas trop difficile de trouver autant d'Electeurs qu'il en falloit pour faire tomber cette élection sur ce Prince Charles, qui estoit alors à la Cour du Pape avec le Roy de Boheme son pere, & qui outre la puissante recommandation du Roy Philippe de Valois, qui agissoit pour luy auprés du Pape, promit par écrit à Sa Sainteté tout ce qu'elle voulut, pourveû qu'il obtinst l'Empire par son moyen. On estoit asseûré du Roy de Boheme son pere, & de Baudoïn de Luxembourg Archevesque de Tréves son grand oncle; & parce que l'Archevesque de Mayence Henri de Virnebourg estoit tout à l'Empereur, le Pape qui l'avoit déja excommunié plus d'une

Rebdorf. p. 344. §. ult.

1346. *Argent. p. 134.*

Masson. in Clem. VI. Steindel. Chron. M.S. apud Hewart.

Alb. Argent. Rebdorf. loc. cit. I. Villan. l. 12.

d'une fois pour cette cause, le déposa, & fit en sa place Archevesque le jeune Comte Gerlac de Nassau Chanoine de Mayence, qui ne manqua pas de luy promettre son suffrage. Valderan de Juliers Archevesque de Cologne vendit sa voix pour huit mille marcs d'argent qu'il receût, & Rodolphe Duc de Saxe, qui estoit plus riche que luy, fit meilleur marché de la sienne, s'estant contenté de deux mille marcs. Ainsi ces Electeurs s'estant rendus au mois de Juillet à Rents prés de Coblents dans le Diocese de Tréves, y élûrent, tout d'une voix, Charles Marquis de Moravie, Roy des Romains, pour estre fait Empereur par le Pape ; & l'Archevesque de Cologne n'ayant pû le couronner ni à Aix-là-Chapelle, ni à Cologne, qui ne voulurent point reconnoistre ce nouvel élû, fut obligé de faire la ceremonie du Couronnement dans sa Ville de Bonne.

ANN. 1346.

Argent. Cuspin. in Carol. IV.

Argent. Rebdorf. Villan. alii.

Argent. Villan.

C'est ainsi qu'on donna à l'Empereur Louïs de Baviére un Rival, qui ne luy fut pas toutefois bien formidable : car comme Charles, qui d'ailleurs avoit de la vertu, de la sagesse, & de l'habileté dans les sciences, n'estoit pas en réputation d'avoir beaucoup de cœur, ni l'ame fort grande ; & qu'au contraire Louïs, qui avoit de grandes perfections, estoit universellement aimé & estimé de ses sujets, presque tous les Princes & toutes les Villes Imperiales demeurerent fermes dans son parti ; & s'estant assemblez à Spire, où il fut receû avec

Argentin. Rebdorf. Mutl.

ANN. 1346. avec de grands témoignages d'amour & de respect, ils déclarerent nulle cette élection de Charles, comme estant faite contre toutes les loix de l'Empire, au préjudice d'un Empereur vivant legitimement élû par le plus grand nombre, & qui estoit en possession de l'Empire qu'il avoit tres-bien gouverné depuis plus de trente ans. Sur quoy ils luy promirent tous une inviolable fidelité qu'ils luy garderent en effet; de sorte que le nouvel élû, qu'ils appelloient par dérision *l'Empereur des Prestres*, n'osoit presque paroistre en Allemagne. De plus, il fut si malheureux, qu'environ un mois aprés son élection, il perdit son pere Jean Roy de Boheme à la malheureuse bataille de Crecy, de laquelle luy-mesme eût bien de la peine à se sauver, en fuyant à toute bride; & quelque temps aprés il fut entiérement défait par le Marquis Loüis de Brandebourg fils de l'Empereur, dans le Tirol, d'où aprés s'en estre emparé, s'il l'eust pû, il avoit dessein de passer en Italie.

Masson. in Clement. Thritbem. Chron.

I. Villan. l. 12. c. 84. Cor. hist. Mediol. p. 221.

1347. Ainsi Loüis de Baviére tousjours heureux regna fort paisiblement jusques à sa mort, qui survint l'année suivante par cét accident que je vais dire.

Aprés avoir magnifiquement régalé la Duchesse d'Autriche, qui venant de la haute Alsace passoit par la Baviére pour s'en retourner à Vienne: comme il eût beû dans une coupe que cette Princesse luy presenta sur son départ en luy disant adieu, il sentit tout-à-coup un grand mal de cœur, ce qui

Albert. Argent. p. 141. Rebdorf. Naucler. gener. 45. Tritbem. Chron. Krantz. Cuspinian.

ce qui l'obligea de se retirer dans sa chambre, & de prendre un remede dont il se servoit quelquefois pour se delivrer promptement de ce qu'il avoit pris, sur tout quand il croyoit avoir sujet de craindre qu'il n'y eust du poison dans ce qu'on luy avoit donné, ce qui luy estoit arrivé déja plus d'une fois. Cela n'ayant pas reüssi, il voulut aller à la chasse pour dissiper son mal par ce violent exercice qu'il aimoit assez ; & en mesme temps on luy vint dire qu'on avoit découuert un Ours d'une grandeur prodigieuse dans la forest prochaine. Sur cela il monte à cheval, & comme il estoit ardent & extrémement hardi, il pique ; & court à toute bride, l'épée à la main, aprés l'Ours, qui se mit à fuïr aussitost qu'on l'eût découvert ; & à l'instant même Loüis tombe évanoüi, & demeure étendu tout de son long sans connoissance & sans mouvement, comme frapé soudainement d'apoplexie. On accourt aussitost à luy avec précipitation ; & soit que le bruit, le tumulte, & les hauts cris qu'on peut s'imaginer que l'on fit en cette occasion, ou que l'agitation de son corps dans les efforts que l'on faisoit avec beaucoup d'empressement pour le relever, eussent rappellé pour quelques momens les esprits dissipez, & accablez par la violence du mal, il est certain qu'il revint à soy, & que levant les yeux au Ciel, il demanda par une courte, mais tres-fervente priére, pardon de ses pechez à Dieu, par les mérites infinis de Jesus-Christ,

ANN. 1347.

Paul. Landi. Vit. Arenbek. M.S. ab. Hewart. Krantz.

Vit. Arenbek. M.S.

Krantz.

Anonym. M.S. apud Hewart. Cuspin.

Cuspinian. vit. Arenbek. M.S.

ANN. 1347. *M. S. Bibl. Ingolst. ap. Hewart. Paul. Lang. Chron. Krantz. Steindel. ap. Hewart.*

Christ, & par l'intercession de la S. Vierge ; & en donnant par ces dernieres paroles, & puis par ses gestes tous les signes d'une vraye penitence Chrestienne, il expira un moment aprés entre les bras de ses gens.

On crût alors, & le bruit en courut dans le monde, que Jeanne Duchesse d'Autriche l'avoit empoisonné, pour se venger de ce qu'il avoit emporté l'Empire sur le Duc Frideric son competiteur : mais comme cela n'a jamais esté bien verifié, il faut mieux croire que ce fut d'une apoplexie qu'il mourut l'onziéme d'Oct. de l'an mil trois cens quarante sept, en la soixante-troisiéme année de son âge, & la trente-troisiéme de son Regne. Prince qui doit asseûrement avoir sa place parmi les plus grands Empereurs, car c'est là le titre que luy donnent presque tous les Historiens François, Italiens, Allemans, Espagnols, Anglois, & mesme le docte Pere Wadingus, dont les Annales ont esté si fort approuvées à Rome, & qui ne fait pas comme ces autres Annalistes, qui affectent de n'appeller ce Prince que le Bavarois, & qui attribuënt les trente trois années de son Regne à l'Empire vacant, comme si durant tout ce temps-là il n'y eust point eû d'Empereur. Tout le monde le tient encore aujourd'huy pour tel, & même pour un des plus illustres, à qui l'on ne peut gueres reprocher que le malheur qu'il a eû de s'estre engagé dans un Schisme, ce qui n'estoit nullement necessaire pour maintenir, comme il a toûjours fait,

Naucler. Cuspinia. Mutius.

Bzovius. Raynald.

ANN. 1347.

fait, les droits de son Empire, & son indépendance absoluë, à l'égard du temporel, contre tous ceux qui l'attaquoient. Mais outre qu'il se condamna luy-mesme en renonçant au Schisme, & qu'il donna des signes d'un vray repentir de tous ses pechez en mourant, on ne peut nier qu'il n'ait fait avant cela tout ce qu'on pouvoit souhaiter de luy pour obtenir son absolution. On sçait aussi qu'elle luy fut toûjours refusée pour certaines considerations, lesquelles, comme l'en asseûroient ses Theologiens & ses Canonistes, n'empeschoient point qu'il ne deust estre en repos & en seûreté de conscience, aprés avoir fait de son costé tout ce qu'il avoit pû, au jugement de ceux ausquels il se pouvoit fier pour la conduite de sa conscience, & ce qui est encore tres-fort, aprés l'avoir fait selon l'avis & le Decret de tous les Estats de l'Empire. Or quand mesme les excommunications fulminées contre luy eussent esté tres justes, ce que ses Docteurs nioient fortement, il est certain que plusieurs tres-graves * Auteurs, & même des Saints, soûtiennent que quand on a fait de bonne foy ce que l'on a pû pour en estre absous, elles ne lient plus le penitent, qui a donné des marques de son repentir, & ne peuvent pas empescher qu'il ne reçoive le fruit de tous les suffrages de l'Eglise comme les autres Fidelles. Aussi luy fit-on quatre jours aprés sa mort de magnifiques funerailles à Munich; & ce ne sera sans doute qu'avec une ex-

Jo. XXII. processus ut scribit F. Hermannus qui tunc temporis vixit invalidi reputabantur, quia dicuntur examinati à Doctoribus utriusque juris qui judicabant eos penitus non valere. *Naucler. ann* 1323.

* *Antonin. pag.* 3. *tit.* 24. *Ricard. in* 4. *d* 18. *art.* 7. *qu.* 2. *Stepa de Avila de Cens. p.* 2. *c.* 6. *dist.* 4. *dub.* 2. *Suarez t.* 5. *in* 3. *p. d.* 9. *s.* 3.

ANN. 1347. extréme temerité qu'on entreprendra de juger peu favorablement de son salut, & de le condamner encore aprés sa mort. Voila ce que j'ay crû devoir écrire pour le seul interest de la verité en faveur de l'Empereur Louïs de Baviére quatriéme du nom, contre des Annalistes, qui certainement l'ont trop maltraité. Comme on sçait assez que je n'ay nul attachement auprés de pas un des Princes de la Serénissime Maison de Baviére, & que je n'ay mesme jamais eû, & qu'apparemment je n'auray jamais nulle connoissance d'aucun de ces Princes: on ne me pourra raisonnablement soupçonner d'avoir écrit cette partie de mon Histoire, ou par esperance, ou par flaterie, comme je l'ay aussi écrite sans crainte de ceux qui asseûrément, quelque chagrin qu'ils en puissent avoir, n'auront pas raison de le trouver mauvais.

Au reste, il parut bien encore aprés sa mort qu'il estoit fort aimé de ses sujets, & que sa mémoire leur estoit extrémement chere: car comme le Pape, qui vouloit réünir toute l'Allemagne sous l'obeïssance de Charles IV. eût commis l'Archevesque de Prague & l'Evesque de Bamberg pour absoudre des censures tous ceux qui avoient adheré à Louïs de Baviére; la pluspart des Villes & des Peuples refuserent cette absolution qu'on leur vouloit donner à deux conditions; l'une, qu'ils promettroient avec serment de tenir pour hérétiques ceux qui croiroient que l'Empereur peut

Argentin. p. 142. Mut. l. 25.

dépo-

déposer un Pape; l'autre, qu'ils ne reconnoistroient jamais pour Empereur que celuy dont l'élection auroit esté confirmée par le Pape. Ils répondirent à la premiére, qu'ils ne croiroient, ni ne confesseroient jamais que le feu Empereur Loüis de Baviére, contre lequel ils crûrent que l'on proposoit cette condition, fust tombé dans aucune héresie; à la seconde, qu'ils tiendroient toûjours pour Empereur celuy qui seroit élû par le plus grand nombre des Electeurs, sans que le Pape prist aucune part en cette élection: que si Sa Sainteté les vouloit néanmoins absoudre de leurs pechez, ils recevroient volontiers cette grace. Ainsi ces deux Prélats, qui vouloient tout pacifier, se contenterent, sans plus parler de jurement, ni de conditions, de lever l'interdit qu'on ne gardoit gueres, & de leur donner l'absolution generale de toutes les censures qu'ils pourroient avoir encouruës. ANN. 1347.

Ils ne vinrent pas néanmoins à bout pour cela de ce que le Pape prétendoit, à sçavoir de faire recevoir par tout Charles pour Empereur. Car Henri Archevesque de Mayence, que le Pape avoit déposé, & qui se tenoit toûjours en possession de son Archevesché, sans que le jeune Gerlac de Nassau osast paroistre devant luy, ni enter dans Mayence; Rodolphe Comte Palatin du Rhin, Eric Duc de Saxe, & Loüis Marquis de Brandebourg, fils du feu Empereur, accompagnez de plusieurs autres *Argentin.*

ANN. 1347. Princes s'estant assemblez à Loëstein vis-à-vis de Rents, au mois de Janvier de l'année suivante, comme faisant la plus grande partie du College Electoral ; élûrent d'a-
1348. bord Edouard Roy d'Angleterre, qui bien qu'il eust grande envie d'accepter l'Empire, trouva néanmoins, par l'avis de son Conseil, qu'il valloit mieux s'en excuser, à cause de la guerre qu'il avoit alors avec les François. C'est pourquoy ces quatre Electeurs s'estant assemblez de nouveau à Kans en Baviére, au commencement de Juin, élûrent en sa place Frideric Marquis de Misnie, gendre du défunt Empereur : mais comme il estoit jeune, & néanmoins fort gouteux, & ce qui est encore bien pis, de fort petit cœur, il se laissa honteusement gagner aux dix mille marcs d'argent que Charles luy fit compter pour renoncer à cét honneur qu'on luy faisoit.

Argent. p. 146. Tritbem. in utroq. Chron. Naucler. ad hunc ann. Muti. Cuspin. in Car. 4.

Ces Electeurs ne laisserent pas pourtant de poursuivre toûjours avec ardeur leur premier dessein contre Charles. Pour cét effet, ils jetterent les yeux sur Gunther Comte de Schafwarzenbourg en Thuringe, qui avoit asseûrément toutes les qualitez dignes de l'Empire. C'estoit un puissant homme, âgé de quarante-cinq ans, également sage & vaillant, adroit, grand Capitaine, qui avoit esté l'un des principaux instrumens de toutes les victoires que Loüis de Baviére avoit remportées sur ses ennemis, possedant des grandes richesses qu'il avoit gagnées à la guerre, & sur

Argent. p. 150. Cuspin. in Gunther. Mut.

tout

tout grand homme de bien, & de bonne foy, comme il le fit bien paroistre en cette rencontre. Car aprés avoir d'abord refusé cét honneur qu'on luy offroit, il ne se rendit enfin aux instantes priéres qu'on luy fit de le recevoir, qu'à condition que l'élection se feroit librement, selon la coustume, à Francfort; qu'aucun Electeur ne recevroit rien pour vendre son suffrage, comme on avoit fait en l'élection de Charles de Luxembourg, qui avoit acheté ceux de l'Archevêque de Cologne & du Duc de Saxe; qu'avant toutes choses on déclareroit dans une Diéte que l'Empire estoit vacant, & que ces quatre Princes, qui se presentoient pour faire l'élection de sa personne, estoient veritablement Electeurs, parce qu'il y avoit quelque contestation sur cela. On le satisfit pleinement sur tous ces points. On tint une Assemblée generale à Francfort, où l'élection de Charles fut déclarée nulle, non-seulement parce qu'elle s'estoit faite au prejudice du legitime Empereur Louïs de Baviére, mais aussi parce que des cinq qui avoient élû Charles, il y en avoit deux qui n'avoient nul droit à l'élection, à sçavoir Gerlac de Nassau, qui n'estoit point reconnu Archevêque de Mayence, & Rodolphe de Saxe, qui avoit usurpé le droit d'élire qui appartenoit au Duc Eric son neveu, fils de son frere aisné. Ainsi en même temps il fut conclu que Henri de Virnebourg Archevêque de Mayence, & Eric Duc de Saxe, ANN. 1348.

ANN. 1349. estant joints au Comte Palatin, & au Marquis de Brandebourg, qui estoient Electeurs sans contredit : ces quatre Princes qui se trouvoient presens à la Diéte, & qui surpassoient en nombre les trois autres, que le Comte Palatin faisant sa charge avoit convoquez selon la coustume, pouvoient faire l'élection legitime d'un Empereur.

Cela estant arresté de la sorte d'un commun consentement de toute l'Assemblée, le Comte de Schafwarzenbourg fut élû Empereur par ces quatre Electeurs le jour de la Purification de Nostre-Dame. Aprés quoy ce nouveau Prince, qui avoit une fort bonne armée, ayant inutilement attendu, en rase campagne, durant plus de six semaines, Charles son competiteur, qui n'osa paroistre pour le combatre, & luy disputer l'Empire l'épée à la main, il fit son entrée à Francfort, où il fut reconnu & proclamé solennellement Empereur. Mais enfin ce que la force ouverte ne pût faire pour asseûrer l'Empire à Charles contre un si redoutable rival, l'adresse, la trahison, & le poison le firent. Car d'une part cét Empereur Charles sçeut si bien ménager les deux Princes de Baviére, en promettant d'épouser la Princesse Palatine, fille unique du Comte Rodolphe, & en cedant la Carinthie & le Tirol au Marquis Loüis, qu'il les tourna de son costé. D'autre part le Comte nouvellement élû, estant tombé malade à Francfort, fut malheureusemenr empoisonné

par

par un breuvage que luy donna un fameux Medecin de Francfort, qui en fit pourtant par son ordre l'essay fort franchement sans hésiter, apres quoy le Prince ne fit nulle difficulté de le prendre tout entier; mais un moment aprés le Medecin changeant de couleur, & chancelant, tomba par terre, & mourut dans trois jours. Pour le Prince, les remédes qu'on luy fit faire sur le champ, & sa forte complexion le sauverent d'une mort si précipitée: mais il en demeura languissant, & comme perclus, & inhabile à toutes sortes de fonctions militaires. Cela fit soupçonner à bien des gens que Charles avoit suborné le valet de ce Medecin, qu'on crût avoir mis du poison dans ce breuvage à l'insceû de son maistre: ce n'est la toutefois qu'un de ces simples soupçons sur lesquels on ne peut appuyer.

ANN. 1349.

Quoy qu'il en soit, comme Charles de Luxembourg, qui tenoit alors l'Assemblée des Princes de son parti à Spire, protestoit qu'il seroit ravi qu'on trouvast quelque voye de l'accorder avec son rival, pour rendre la paix à l'Empire; Louïs de Baviére Marquis de Brandebourg, qui s'y estoit rendu comme entremetteur, & qui s'entendoit pourtant avec Charles, alla trouver Gunther à Francfort; & il sceût si bien tourner son esprit, que ce pauvre Prince, qui luy devoit en partie l'Empire, ne doutant point qu'il ne luy deust estre tres-favorable, ne fust-ce que pour avoir la gloire de conserver son ouvrage, ne feignit point

ANN. 1349. de le prendre pour arbitre, & de luy remettre tous ses interests entre les mains. Cependant il fut bien surpris, lors que peu de jours aprés on luy vint signifier le jugement que Louïs, comme arbitre choisi des deux partis, avoit rendu, pour terminer ce differend, à sçavoir que Gunther cederoit à Charles tout le droit qu'il pouvoit avoir à l'Empire, & qu'en récompense on luy donneroit vint-deux mille marcs d'argent, & deux Villes dans la Thuringe, pour en joüir sa vie durant.

S'il n'eust esté malade & languissant, comme il l'estoit, il est certain qu'il eust plûtost peri que de se résoudre à un parti si desavantageux. Mais se voyant réduit en un si déplorable estat, & abandonné de ceux mesmes qui l'avoient élû Empereur, il fut contraint de l'accepter; ce que toutefois il ne fit qu'en détestant hautement l'infidelité & la lascheté de ces Princes. Ce qu'il y eût encore de plus pitoyable, c'est qu'il n'eût pas mesme le temps, ni le moyen de joüir de ce peu qu'on luy avoit donné pour le prix d'un Empire qu'il quittoit; car il mourut un mois aprés à Francfort, où Charles, qui se trouvoit avoir alors une grande tendresse pour son Competiteur qu'il voyoit mort, & qu'il n'avoit osé voir de prés durant sa vie, voulut assister en personne aux magnifiques obséques que ceux de Francfort, qui avoient la mémoire du défunt en singuliére venération, luy firent dans leur belle

Eglise

Eglise de Saint Berthelemy, où ils luy dresserent un monument digne de leur zele & d'un Empereur. ANN. 1349.

Ainsi mourut le brave Comte de Schafwarzenbourg, qui n'eût le plaisir de se voir élevé sur le Trône de l'Empire, par l'obligeant empressement, & par l'ardente affection que quatre Princes ses amis luy témoignerent en une si belle occasion, que pour avoir le déplaisir d'estre contraint presque aussitost aprés de le quitter, par la trahison qu'ils luy firent. Cela nous doit convaincre de la verité de ce qu'a dit un grand Roy, qui tout homme de bien qu'il estoit, ne laissa pas pourtant, emporté par une passion à laquelle peu de Princes résistent, de tromper miserablement le pauvre Urie; à sçavoir, que ce n'est point du tout dans les Princes de la terre, qui ne se soucient gueres des autres hommes, mais que c'est dans Dieu seul, qui est le vray Pere de tous les hommes, dont il est aussi le Maistre & le Prince, qu'on doit mettre sa confiance.

Aprés tout, cette mort remit enfin la paix dans l'Allemagne, parce que les deux Princes Bavarois, Rodolphe Comte Palatin, & Loüis Marquis de Brandebourg, ayant réüni tous les autres Electeurs, Charles IV. fut enfin reconnu de tous, comme par une nouvelle élection, seul Empereur, & couronné en suite de nouveau par l'Archevesque de Cologne, avec l'Imperatrice Anne, fille du Comte Palatin, sa nouvelle

épouse,

ANN. 1349. espouse, laquelle on peut dire avoir esté le nœud de cette importante réünion. Mais comme ce Prince, qui n'avoit pas trop de cœur, ni l'ame fort grande, agissoit beaucoup plus en Marchand qu'en Empereur, & par adresse & subtilité, que de hauteur, & par les voyes d'honneur, comme doit faire un grand Monarque : il ne pût s'élever ainsi jusqu'au Trône qu'en s'abbaissant luy-mesme, & se mettant bien au dessous

1350. *Cuspin. in Carol.* de ce que furent ses Prédecesseurs. Car pour se faire reconnoistre, & ce qui est encore bien plus bas, pour avoir de l'argent, il affranchit les Villes Imperiales, en leur vendant l'augmentation de leurs Privileges, & rendit les Princes plus grands, plus absolus, & plus indépendans qu'ils n'avoient esté sous les autres Empereurs, qui estoient bien plus maistres que leurs Successeurs ne l'ont esté depuis, & qu'ils ne le sont encore aujourd'huy.

1354. *Petrarc. de vit. solit. l. 2. sect. 4. 13.* C'est ce qu'il fit aussi en Italie quand il alla prendre la Couronne Impériale à Rome ; & le fameux Petrarque, qui l'y avoit invité par ses lettres, se plaignit aprés dans son livre de la vie solitaire, de ce qu'il avoit fait cette action d'une maniére si basse & si honteuse, qu'elle acheva d'abbatre entiérement dans Rome, & dans toute l'Italie la Majesté de l'Empire & de l'Empereur. Et de fait, entre les autres conditions tres-rudes ausquelles le Pape Innocent VI. voulut qu'il se soumist, on l'obligea de promettre avec serment, qu'il n'entreroit dans Rome

Rome que le jour qu'il y seroit couronné par le Cardinal d'Ostie, & qu'il en sortiroit le mesme jour: ce qu'il fit, comme pour faire entendre à tout le monde qu'en recevant de cette sorte la Couronne Imperiale, il venoit de protester par effet, qu'il n'estoit plus ce qu'avoient esté ses Predecesseurs, & qu'il n'avoit que le seul nom d'Empereur des Romains. Aussi cette action le rendit si méprisable aux Italiens, qu'on luy fit mille affronts par tout sur son retour, jusques-là qu'à Pise on le pensa brusler dans son logis, & qu'il eût bien de la peine à se sauver de cette Ville-là, aprés y avoir laissé plusieurs des siens massacrez par la populace; que la pluspart des Villes luy fermerent les portes; & qu'il fut contraint d'attendre deux heures à celles de Crémone la réponse du Magistrat, qui voulut bien enfin luy faire la grace de le laisser entrer dans la Ville comme un simple étranger, sans suite & sans armes, & d'y demeurer seulement un jour.

ANN. 1355.

Villan. Corr. & alii.

Ainsi l'on ne vit jamais mieux qu'alors la décadence de l'Empire & des Empereurs; & ce vain titre d'Empereur des Romains, qu'il alla chercher si loin sans qu'il en fust besoin, luy cousta la perte de son honneur, & de la pluspart de ses gens, car il n'en ramena que tres-peu en Allemagne, où il réüssit mieux qu'en Italie. En effet, comme il eût le bonheur d'y joüir d'une assez grande paix durant tout le temps de son regne, il s'appliqua fortement, selon

ANN. 1356. son génie, à y rétablir l'ordre, en faisant sa fameuse Bulle d'or pour le réglement des Electeurs & de l'élection des Empereurs, & en mettant l'Empire, pour le gouvernement politique, à peu pres en l'estat où il est encore aujourd'huy, & qu'on peut voir en plusieurs livres tres-communs, qui traitent des Estats de l'Empire. C'est pourquoy comme sous Venceslas, Rupert, & Sigismond, & sous les onze derniers Empereurs de la Maison d'Autriche, qui ont tous succedé par élection l'un à l'autre, sans aucune interruption, jusqu'à Leopold Ignace qui regne aujourd'huy, il n'y a point eû en cela de changement, si ce n'est qu'il y a maintenant huit Electeurs : je crois avoir achevé mon Histoire de la Décadence de l'Empire & des Differends des Empereurs avec les Papes, au sujet des Investitures & de l'Independance, qui sont enfin fort heureusement terminez. Car pour ce qui regarde la Collation des Eveschez & des Abbayes, elle a esté reglée par le Concordat Germanique. Et pour l'indépendance, elle est en seûreté de part & d'autre. En effet, ni les Empereurs n'entreprennent plus sur les Papes, ni les Papes aussi réciproquement sur les Empereurs. Ainsi tout est en paix, & le Sacerdoce & l'Empire sont maintenant par tout dans une tres parfaite intelligence. Dieu les y maintienne.

F I N.

TABLE
DES MATIERES
& des choses plus remarquables continuës dans les six Livres de L'Histoire de la décadence de l'Empire.

A.

Bea-

Cada-

C.

Son

D.

Fri-

Son

Fait

Guil-

Hil-

Il

P.

R

Re-

Schisme

FIN.

